



BURKINA FASO  
 MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX FONCIERS

# SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA VILLE DE ZINIARE

*Horizon 2030*



**RAPPORT DEFINITIF**  
 Novembre 2012

**FINANCEMENT**  
 Banque Mondiale à travers le projet Pôles Régionaux de Développement (PRD)

**GROUPEMENT**



Agence ARCADE sarl  
 sarl  
 01 BP 5738 Ouagadougou 01  
 Tél. : 50-36-91-32  
 Fax : 50-36-83-82  
[arcade@fasonet.bf](mailto:arcade@fasonet.bf)  
[www.agencearcade.net](http://www.agencearcade.net)



Agence AXIALE  
 11 BP 1100 Ouagadougou 11  
 Tél. : 50-35-27-88  
 Fax : 50-35-27-88  
[agenceaxiale@fasonet.bf](mailto:agenceaxiale@fasonet.bf)

*Cité porteuse d'histoire et d'héritage culturel prestigieux, au cœur du pays mossi, la ville de Ziniaré jugé à tort ou à raison comme une ville évoluant à l'ombre de la métropole ouagalaise, entend développer un projet d'avenir propre basé sur ses potentialités économiques, culturelles et touristiques.*

**ARCADE/AXIALE**

## TABLE DES MATIERES

<b>0.</b>	<b>PRESENTATION DE LA MISSION D'ETUDE (SDAU – ZINIARE HORIZON 2030)</b> .....	<b>8</b>
0.1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	8
0.2.	OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	9
0.2.1.	Objectif général.....	9
0.2.2.	Objectifs spécifiques.....	9
0.3.	APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	9
0.3.1.	Fondement de la démarche.....	9
0.3.2.	Phasage de l'étude.....	10
0.4.	STRUCTURE DU DOCUMENT.....	11

## **PREMIERE PARTIE : DONNEES DE BASE**

<b>1.</b>	<b>CONSTATS GENERAUX</b> .....	<b>14</b>
1.1.	Expériences de la ville en matière de planification.....	14
1.1.1.	PCD de 1996.....	14
1.1.2.	SDAU Ziniaré – Horizon 2025.....	15
1.1.3.	Etude ECOLOC.....	16
1.2.	Juxtaposition entre espace communal et espace urbain : les besoins d'une délimitation de la ville.....	18
1.3.	Proximité spatiale de Ziniaré avec Ouagadougou : « ville – satellite ».....	20
1.4.	Ziniaré dans sa sphère d'influence.....	21
<b>2.</b>	<b>ANALYSES THEMATIQUES</b> .....	<b>24</b>
2.1.	SITE ET SITUATION.....	24
2.1.1.	Situation géographique.....	24
2.1.2.	Evolution et découpage administratifs.....	26
2.1.3.	Déterminants du milieu physique.....	27
2.1.3.1.	<i>Relief</i> .....	27
2.1.3.2.	<i>Climat</i> .....	29
2.1.3.3.	<i>Hydrographie et hydrogéologie</i> .....	31
2.1.3.4.	<i>Horizon pédologique</i> .....	33
2.1.3.5.	<i>Situation du couvert végétal</i> .....	35
2.1.3.6.	<i>Faune</i> .....	37
2.2.	DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	37
2.2.1.	Profil démographique de la ville de Ziniaré.....	37
2.2.1.1.	<i>Part démographique de la ville de Ziniaré dans la région du Plateau Central</i> .....	37
2.2.1.2.	<i>Etat et structure de la population urbaine par âge et par sexe</i> .....	38
2.2.1.3.	<i>Situation matrimoniale</i> .....	39
2.2.1.4.	<i>Statut de résidence</i> .....	39
2.2.1.5.	<i>Ethnies et langues parlées</i> .....	40
2.2.1.6.	<i>Religions</i> .....	40
2.2.1.7.	<i>Taille des ménages</i> .....	41
2.2.1.8.	<i>Catégorie socio professionnelle</i> .....	41
2.2.1.9.	<i>Analyse des branches d'activités</i> .....	42
2.2.2.	Dynamique urbaine et évolution de la population.....	42
2.2.2.1.	<i>Evolution des effectifs de la population urbaine</i> .....	42
2.2.2.2.	<i>Facteurs de croissance de la population urbaine</i> .....	43
2.2.2.3.	<i>Densité et répartition spatiale de la population</i> .....	45
2.3.	CADRE BATI ET OCCUPATION DE L'ESPACE.....	45
2.3.1.	Mise en place et évolution du tissu urbain.....	45
2.3.2.	Morphologie urbaine.....	54
2.3.2.1.	<i>Organisation et structuration de l'espace urbain</i> .....	54
2.3.2.2.	<i>Typologie du tissu urbain</i> .....	58

2.3.3.	Typologie de l'habitat.....	65
2.3.3.1.	<i>Habitat traditionnel</i> .....	66
2.3.3.2.	<i>Habitat semi - moderne</i> .....	67
2.3.3.3.	<i>Habitat moderne</i> .....	68
2.4.	<b>PROBLEMATIQUE FONCIERE</b> .....	69
2.4.1.	Modes de gestion foncière en présence.....	70
2.4.1.1.	<i>Système traditionnel de gestion foncière</i> .....	70
2.4.1.2.	<i>Système moderne de gestion foncière</i> .....	70
2.4.2.	Acteurs de la chaîne foncière.....	74
2.4.3.	Modes d'acquisition et d'occupation des terres.....	76
2.4.3.1.	<i>Modes d'acquisition foncière</i> .....	76
2.4.3.2.	<i>Statuts d'occupation foncière</i> .....	77
2.4.3.3.	<i>Problèmes liés à l'occupation de l'espace</i> .....	77
2.4.3.4.	<i>Cas de conflits en zone lotie</i> .....	77
2.4.3.5.	<i>Cas de conflits en zone non lotie</i> .....	78
2.4.4.	Modes de résolutions des conflits fonciers.....	78
2.4.4.1.	<i>Instance de règlement des conflits fonciers</i> .....	79
2.4.4.2.	<i>Modes de règlement</i> .....	79
2.5.	<b>EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS</b> .....	80
2.5.1.	Equipements de superstructure.....	80
2.5.1.1.	<i>Equipements éducatifs et de formations professionnelles</i> .....	80
2.5.1.2.	<i>Equipements sanitaires</i> .....	97
2.5.1.3.	<i>Equipements marchands</i> .....	102
2.5.1.4.	<i>Equipements sportifs, culturels et de loisirs</i> .....	106
2.5.1.5.	<i>Equipements touristiques et d'accueil</i> .....	109
2.5.1.6.	<i>Equipements culturels</i> .....	111
2.5.1.7.	<i>Equipements administratifs</i> .....	113
2.5.2.	Equipements d'infrastructure.....	115
2.5.2.1.	<i>Réseau de voirie</i> .....	115
2.5.2.2.	<i>Approvisionnement en eau potable</i> .....	121
2.5.2.3.	<i>Assainissement</i> .....	126
2.5.2.4.	<i>Réseau électrique</i> .....	134
2.5.2.5.	<i>Technologies de l'information et de la communication</i> .....	138
2.5.2.6.	<i>Espaces verts et cimetières</i> .....	139
2.6.	<b>DEPLACEMENT ET MOBILITE URBAINE</b> .....	141
2.6.1.	Structure urbaine et accessibilité des espaces.....	142
2.6.2.	Modes et systèmes de transport.....	142
2.6.3.	Analyse des flux de déplacements.....	144
2.7.	<b>ACTIVITES ECONOMIQUES</b> .....	147
2.7.1.	Activités du secteur primaire.....	147
2.7.1.1.	<i>Agriculture</i> .....	147
2.7.1.2.	<i>Elevage</i> .....	150
2.7.1.3.	<i>Pêche</i> .....	154
2.7.2.	Activités du secteur secondaire.....	155
2.7.2.1.	<i>Artisanat</i> .....	155
2.7.2.2.	<i>Industrie</i> .....	156
2.7.3.	Activités du secteur tertiaire.....	157
2.7.3.1.	<i>Administration</i> .....	157
2.7.3.2.	<i>Commerce</i> .....	158
2.7.3.3.	<i>Transport</i> .....	159
2.7.3.4.	<i>Tourisme et hôtellerie</i> .....	161
2.7.3.5.	<i>Institutions financières</i> .....	162
2.8.	<b>GOUVERNANCE URBAINE</b> .....	163
2.8.1.	Institution municipale.....	163

2.8.1.1.	Les organes de la commune de Ziniaré .....	164
2.8.1.2.	Les services administratifs et techniques municipaux .....	164
2.8.1.3.	Les ressources humaines .....	168
2.8.1.4.	Les ressources matérielles .....	169
2.8.2.	Partenariats et coopération décentralisée .....	169
2.8.2.1.	Services déconcentrés de l'Etat .....	169
2.8.2.2.	ONG, projets et programmes de développement .....	173
2.8.2.3.	Associations de développement et organisations de la société civiles .....	174
2.8.2.4.	Coopération décentralisée .....	176
2.8.3.	Finances locales .....	177
2.8.3.1.	Analyse de la structure budgétaire .....	177
2.8.3.2.	Evolution des recettes et des dépenses .....	183
2.8.3.3.	Analyse de la capacité d'autofinancement de la Mairie de Ziniaré .....	185
<b>3.</b>	<b>BILAN DIAGNOSTIC .....</b>	<b>188</b>
3.1.	ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES .....	188
3.2.	ATOUTS ET CONTRAINTES DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES .....	188
3.3.	ATOUTS ET CONTRAINTES DU CADRE BATI ET DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE .....	188
3.4.	ATOUTS ET CONTRAINTES DES EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS .....	188
3.5.	ATOUTS ET CONTRAINTES DU DEPLACEMENT ET DE LA MOBILITE URBAINE .....	189
3.6.	ATOUTS ET CONTRAINTES DES ACTIVITES ECONOMIQUES .....	190
3.7.	ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA GOUVERNANCE URBAINE .....	191

## DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES, ENJEUX ET DEFIS

<b>1.</b>	<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION .....</b>	<b>193</b>
1.1.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU MILIEU PHYSIQUE .....	193
1.1.1.	Impacts futurs lies a la pluviosité .....	193
1.1.2.	Impacts futurs lies a la chaleur .....	193
1.1.3.	Impacts futurs lies aux vents dominants .....	194
1.1.4.	Impacts futurs lies aux caractères des sols .....	194
1.2.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE .....	195
1.2.1.	Projection globale de la population de ziniaré a l'horizon 2030 .....	195
1.2.2.	Projection de la population scolarisable de ziniaré a l'horizon 2030 .....	197
1.3.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'URBANISATION .....	198
1.4.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA QUESTION FONCIERE .....	200
1.5.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU DEPLACEMENT ET DE LA MOBILITE URBAINE .....	202
1.6.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS .....	204
1.6.1.	Evolution des équipements de superstructure .....	204
1.6.1.1.	Perspectives en matière d'équipements éducatifs du préscolaire .....	204
1.6.1.2.	Perspectives en matière d'équipements éducatifs du primaire .....	204
1.6.1.3.	Perspectives en matière d'équipements éducatifs du secondaire .....	205
1.6.1.4.	Perspectives en matière d'équipements d'alphabétisation .....	205
1.6.1.5.	Perspectives en matière d'équipements de formation professionnelle .....	205
1.6.1.6.	Perspectives en matière d'équipements de santé .....	206
1.6.1.7.	Perspectives en matière d'équipements marchands .....	206
1.6.1.8.	Perspectives en matière d'équipements sportifs, culturels et de loisirs .....	206
1.6.1.9.	Perspectives en matière d'équipements touristiques et d'accueil .....	206
1.6.1.10.	Perspectives en matière d'équipements administratifs .....	207
1.6.2.	Evolution des équipements d'infrastructure .....	207
1.6.2.1.	Perspectives en matière d'aménagement de la voirie .....	207
1.6.2.2.	Perspectives en matière d'AEP .....	207
1.6.2.3.	Perspectives en matière d'assainissement des eaux pluviales .....	208

1.6.2.4.	<i>Perspectives en matière d'assainissement eaux usées et excréta</i>	209
1.6.2.5.	<i>Perspectives en matière de gestion des déchets solides</i>	210
1.6.2.6.	<i>Perspectives en matière desserte en électricité</i>	210
1.6.2.7.	<i>Perspectives en matière de télécommunication</i>	211
1.7.	<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION ECONOMIQUE</b>	211
1.7.1.	Evolution du secteur primaire	212
1.7.1.1.	<i>Dans le domaine de la production agricole et maraîchère</i>	212
1.7.1.2.	<i>Dans le domaine de l'élevage et de la pêche</i>	213
1.7.2.	Evolution du secteur secondaire	214
1.7.2.1.	<i>Dans le domaine des micros, petites et moyennes entreprises/industries</i>	214
1.7.2.2.	<i>Dans le domaine artisanal et de transformation</i>	215
1.7.3.	Evolution du secteur tertiaire	215
1.7.3.1.	<i>Dans le domaine de l'administration publique</i>	215
1.7.3.2.	<i>Dans le domaine du commerce</i>	216
1.7.3.3.	<i>Dans le domaine du transport</i>	216
1.7.3.4.	<i>Dans le domaine du tourisme</i>	216
1.8.	<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE URBAINE</b>	216
1.8.1.	Hypothèse d'une faible maîtrise du budget local	218
1.8.1.1.	<i>Prospective des recettes budgétaires entre 2013 et 2030</i>	218
1.8.1.2.	<i>Prospective des dépenses budgétaires entre 2013 et 2030</i>	221
1.8.1.3.	<i>Prospective de la capacité d'autofinancement de Ziniaré entre 2013 et 2030</i>	223
1.8.1.4.	<i>Prospective de la capacité d'investissement de Ziniaré entre 2013 et 2030</i>	224
1.8.2.	Hypothèse d'une maîtrise optimale du budget local	225
1.8.2.1.	<i>Prospective des recettes budgétaires entre 2013 et 2030</i>	225
1.8.2.2.	<i>Prospective des dépenses budgétaires entre 2013 et 2030</i>	228
1.8.2.3.	<i>Prospective de la capacité d'autofinancement de Ziniaré entre 2013 et 2030</i>	230
1.8.2.4.	<i>Prospective de la capacité d'investissement de Ziniaré entre 2013 et 2030</i>	231
<b>2.</b>	<b>ENJEUX ET DEFIS MAJEURS</b>	<b>233</b>
2.1.	EN MATIERE D'URBANISATION ET DE QUALITE DE L'OFFRE URBAINE	233
2.2.	EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	233
2.3.	EN MATIERE DE GESTION FONCIERE	233
2.4.	EN MATIERE ECONOMIQUE	234
2.5.	EN MATIERE DE GOUVERNANCE URBAINE :	234

## TROISIEME PARTIE : PARTI D'AMENAGEMENT

<b>1.</b>	<b>LIGNES DIRECTRICES</b>	<b>236</b>
1.1.	PRINCIPES MAJEURS	236
1.2.	HORIZON DU SDAU DE ZINIARE	236
1.3.	OBJECTIFS PRINCIPAUX	237
1.4.	OBJECTIFS SPECIFIQUES	238
<b>2.</b>	<b>SCHEMA DE STRUCTURE PROJETE</b>	<b>241</b>
2.1.	ZONING PROJETE	241
2.1.1.	Les espaces d'habitation	242
2.1.2.	Les espaces d'activités	243
2.1.3.	Les espaces de préservation	244
2.1.4.	Les espaces non aedificandi	245
2.2.	ORGANISATION DU RESEAU DE VOIRIE	245
2.2.1.	Structuration du réseau primaire	246
2.2.2.	Structuration du réseau secondaire	248

<b>3.</b>	<b>SCHEMA D'AMENAGEMENT .....</b>	<b>250</b>
3.1.	PROGRAMME D'AMENAGEMENT .....	250
3.1.1.	Projet n°01 : Réhabilitation du noyau ancien prenant en compte la zone administrative et commerciale .....	250
3.1.2.	Projet n°02 : Requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville .....	251
3.1.3.	Projet n°03 : Dynamisation et densification de la nouvelle zone administrative .....	252
3.1.4.	Projet n°04 : Renforcement du niveau d'équipement pour accélérer la densification des zones résidentielles en cours de densification .....	252
3.1.5.	Projet n°05 : Relèvement du niveau de viabilisation et adoption de mesures incitatives pour dynamiser la densification des zones résidentielles périphériques .....	253
3.1.6.	Projet n°06 : Définition d'une zone d'urbanisation future .....	255
3.1.7.	Projet n°07 : Mise en place et aménagement des zones de promotion immobilière .....	256
3.1.8.	Projet n°08 : Aménagement d'une zone d'activités diverses (ZAD) .....	257
3.1.9.	Projet n°09 : Préservation et aménagement des zones d'activités maraîchères .....	257
3.1.10.	Projet n°10 : Protection de la zone agro-sylvo-pastorale .....	258
3.1.11.	Projet n°11 : Aménagement d'une zone des grandes écoles et de formations professionnelles .....	258
3.1.12.	Projet n°12 : Préservation et densification des zones végétales et écologiques existantes .....	259
3.1.13.	Projet n°13 : Création de nouvelles zones vertes .....	259
3.1.14.	Projet n°14 : Mise en place de zones de réserves foncières .....	260
3.1.15.	Projet n°15 : Définition et aménagement des zones non aedificandi .....	260
3.1.16.	Projet n°16 : Aménagement d'une zone de recasement .....	260
3.2.	PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS .....	261
3.2.1.	Programmation des équipements de superstructures .....	261
3.2.1.1.	<i>Equipements scolaires</i> .....	261
3.2.1.2.	<i>Equipements sanitaires</i> .....	263
3.2.1.3.	<i>Equipements marchands</i> .....	264
3.2.1.4.	<i>Equipements sportifs, culturels et de loisirs</i> .....	265
3.2.1.5.	<i>Equipements de protection civile</i> .....	266
3.2.2.	Programmation des équipements d'infrastructure .....	266
3.2.2.1.	<i>Voirie et mobilité urbaine</i> .....	266
3.2.2.2.	<i>Alimentation en eau potable</i> .....	267
3.2.2.3.	<i>Assainissement</i> .....	270
3.2.2.4.	<i>Electricité</i> .....	273
3.2.2.5.	<i>Télécommunication</i> .....	275
3.2.2.6.	<i>Cimetières</i> .....	275
<b>4.</b>	<b>PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SDAU .....</b>	<b>277</b>
4.1.	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT GLOBAL (PIG) .....	277
4.2.	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP) .....	285

## QUATRIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE

<b>1.</b>	<b>CADRE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER .....</b>	<b>295</b>
1.1.	PRINCIPES FONDAMENTAUX DE MISE ŒUVRE DU SDAU .....	295
1.2.	CONTEXTE JURIDIQUE DU SDAU .....	295
1.3.	ORGANISATION DES ACTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU .....	297
1.3.1.	Au niveau de la municipalité .....	297
1.3.1.1.	<i>Conseil Municipal</i> .....	297
1.3.1.2.	<i>Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU</i> .....	297
1.3.1.3.	<i>Structure technique de mise en œuvre du SDAU</i> .....	297
1.3.1.4.	<i>Population</i> .....	298
1.3.2.	Au niveau étatique .....	298
1.3.2.1.	Etat central .....	298
1.3.2.2.	Services techniques déconcentrés de l'Etat .....	299

1.3.3.	Au niveau des partenaires au développement .....	299
1.4.	MOBILISATION DES RESSOURCES.....	299
1.4.1.	Ressources humaines .....	299
1.4.2.	Ressources financières .....	299
1.4.3.	Ressources matérielles .....	300
1.4.4.	Ressources foncières .....	300
1.5.	APPRECIATION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU FINANCEMENT DU SDAU .....	302
<b>2.</b>	<b>SUIVI – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU .....</b>	<b>304</b>
2.1.	STRATEGIE DE SUIVI ET CONTROLE DE L'EXECUTION .....	304
2.2.	DISPOSITIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SUIVI EVALUATION.....	304
2.3.	PERIODICITE DU SUIVI EVALUATION .....	304
<b>3.</b>	<b>PRINCIPALES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU SDAU .....</b>	<b>306</b>
3.1.	SOUTIEN A LA MAITRISE DE LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE .....	306
3.2.	RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON COMITE TECHNIQUE DE SUIVI .....	306
3.3.	ETUDES COMPLEMENTAIRES .....	306
3.4.	MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	306
3.5.	PRISE EN COMPTE DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN .....	306

---

## BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE .....	309
---------------------	-----

---

## ANNEXES

<b>ANNEXES .....</b>	<b>309</b>
Annexe n°01 : Notice d'Impact Environnemental (NIE) du SDAU de Ziniaré .....	312
Annexe n°02 : Liste des personnes rencontrées .....	350
Annexe n°03 : Termes de référence .....	352

---

## INDEX

<b>INDEX.....</b>	<b>309</b>
Index n°01 : Sigles et abréviations .....	358
Index n°02 : Liste des tableaux.....	364
Index n°03 : Liste des graphiques .....	366
Index n°04 : Liste des photos .....	367
Index n°05 : Liste des figures .....	367
Index n°06 : Liste des documents cartographiques .....	367

## 0. PRESENTATION DE LA MISSION D'ETUDE (SDAU – ZINIARE HORIZON 2030)

### 0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'urbanisation, phénomène irréversible à l'échelle mondiale, constitue depuis un demi-siècle une des préoccupations majeures des gouvernants. Elle se traduit par une augmentation de la population urbaine, comparée à celle des campagnes, et à une expansion des espaces urbains. En effet, la population urbaine représente la moitié de la population de la terre alors qu'elle n'en regroupait que 13% au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce phénomène est de nos jours l'apanage des pays en développement qui connaissent des rythmes de croissance très importants avec un taux d'accroissement moyen de 3,50% par an.

Le continent africain dans son ensemble se caractérise par une croissance urbaine extrêmement rapide. La population urbaine africaine, qui a été multipliée par plus de 10 entre 1950 et aujourd'hui (*de 33 à 373 millions d'habitants*), atteindrait 1,2 milliard en 2050 (*soit 63% environ des habitants*). Si la situation reste très inégale selon les pays, le processus d'urbanisation avance néanmoins à marche forcée, sur fond « *d'explosion démographique* ».

Le Burkina Faso n'échappe pas à ce phénomène d'urbanisation. Bien qu'ayant le taux le plus faible de la sous-région ouest africaine, il connaît toutefois un taux d'urbanisation en constante croissance depuis ces dernières décennies. Ainsi, le taux d'urbanisation est passé successivement de 6,40% en 1975 à 12,70% en 1985, puis à 15,50% en 1996. En 2006, ce taux a été estimé à 20,30% et pourrait atteindre 35% à l'horizon 2030.

Les principaux facteurs à la base cette accélération de la population urbaine sont liés à : *l'accroissement naturel, l'exode rural, la baisse de la mortalité, l'amélioration des systèmes de santé, la subordination administrative à la ville des territoires suburbains, etc.*

L'absence ou l'inadéquation des politiques urbaines conséquentes dans les pays africains, à même de maîtriser et d'orienter ce phénomène démographique, produit l'image de villes très étendues en perpétuelle croissance. Les conséquences d'une telle croissance se traduisent par : *la naissance et la prolifération de quartiers spontanés, la paupérisation, le sous équipement des quartiers, la baisse du niveau des services urbains, la dégradation de l'environnement urbain, l'hétérogénéité des armatures urbaines, une persistance des problèmes de spéculation foncière, etc.*

Malgré les problèmes sus évoqués, la ville constitue un moteur du développement du fait qu'elle regorge d'énormes potentialités économiques, humaines et infrastructurelles. En effet, ces atouts de l'urbanisation ont retenu l'attention des autorités burkinabé et c'est en cela que se justifie la politique nationale de doter progressivement les centres urbains de documents de planification afin de mieux maîtriser la croissance urbaine au Burkina Faso et ainsi favoriser un développement harmonieux à l'échelle du pays. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) constitue en ce sens l'outil idéal pour maîtriser l'urbanisation et l'aménagement des villes.

La présente mission s'inscrit dans cette dynamique de développement urbain sur initiative du gouvernement burkinabé et à travers le projet Pôles Régionaux de Développement (PRD). Projet sous financement de la Banque Mondiale, il vise à renforcer les capacités des communes urbaines par la fourniture d'équipements et de services urbains de qualité en mettant en place des mécanismes pérennes de programmation, de financement et de gestion des investissements prioritaires. Dans le cadre de ce projet, il a été ainsi initié de doter douze (12) chefs-lieux de régions du Burkina Faso, excepté Ouagadougou, de SDAU. C'est en cela que se justifie le choix de la ville de Ziniaré.

## 0.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Sur la base des termes de références (TDR), l'étude poursuit un objectif général se déclinant en objectifs spécifiques.

### 0.2.1. Objectif général

L'objectif général de cette étude est l'élaboration du SDAU de la ville de Ziniaré. Ce SDAU est établi dans une perspective de développement durable permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, la préservation des espaces agricoles périurbains, la préservation des espaces naturels et des paysages, la maîtrise des besoins de déplacement et de desserte des grands équipements d'infrastructure, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti ;
- la diversité des fonctions urbaines, en prévoyant des capacités suffisantes pour satisfaire les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics.

Il expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Pour ce faire, il devra s'inscrire dans le cadre de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU) et des orientations du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

### 0.2.2. Objectifs spécifiques

L'étude visera de façon spécifique à :

- définir le périmètre d'étude du SDAU ;
- déterminer les priorités de la ville de Ziniaré sur la base de ses besoins et surtout en fonction de sa capacité réelle (*atouts naturels du site, atouts économiques, etc.*) ;
- proposer une programmation du processus d'équipement de l'agglomération urbaine sur la base d'une démarche conséquente ;
- élaborer des plans sectoriels d'aménagement qui orientent l'organisation et la planification du développement des différents secteurs tels que les infrastructures, le logement, les activités commerciales, industrielles, agricoles, artisanales, etc. ;
- déterminer les projets et programmes prioritaires et avec une estimation des coûts et des échéances de réalisation ;
- élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières locales ;
- élaborer une stratégie de mise en œuvre du SDAU.

## 0.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

### 0.3.1. Fondement de la démarche

La démarche mise en œuvre lors de l'élaboration de ce SDAU s'est fondée sur les aspects suivants :

- **la participation des acteurs** : elle a recherché l'implication de l'ensemble des acteurs à toutes les grandes étapes du processus d'élaboration du SDAU ; cela, dans l'optique d'une appropriation des produits finaux et d'une assurance de leur bonne mise en œuvre sur le terrain ;
- **l'action de proximité** : nous sommes convaincus qu'une meilleure conduite de l'étude dépend du contact que les experts auront à établir avec le milieu. Pour favoriser cet aspect, nous avons

réalisé une grande campagne terrain et plusieurs missions des spécialistes tout au long de l'étude ;

- ***l'itérativité du processus*** : le principe de l'itérativité a permis de se situer dans un processus dynamique, laissant ainsi aux acteurs la possibilité de reconsidérer des étapes antérieures chaque fois que cela pouvait s'avérer nécessaire ;
- ***la pérennisation du processus de planification*** : il s'est agi de susciter un esprit de planification au sein de la ville de Ziniaré dans l'optique d'un développement harmonieux et mieux planifié. Il s'est agi également de faire en sorte que désormais toutes les actions de développement qui s'exécuteront dans cette ville s'inscrivent en droite ligne des conclusions du présent document de planification une fois adopté.

### 0.3.2. Phasage de l'étude

Cinq (05) grandes phases ont ponctué le processus d'exécution de la mission :

- ***la phase de préparation de la mission*** : elle a comporté les actions suivantes :
  - ***identification des principaux acteurs locaux*** ;
  - ***mise en place du comité local de suivi de l'élaboration du SDAU*** ;
  - ***conception des outils et supports techniques***.
- ***la phase de prise de contact et d'information des acteurs*** : les principales tâches devant ponctuer cette phase ont porté :
  - d'une part, sur ***l'information et la sensibilisation des acteurs locaux***, particulièrement le comité local de suivi, sur le processus d'élaboration du SDAU ;
  - d'autre part, sur ***l'approfondissement et une meilleure précision*** des attentes locales vis à vis de cette mission.
- ***la phase d'investigation et collecte de données*** : cette phase a couvert toutes les tâches clés de recherche et de collecte d'informations quantitatives et qualitatives ayant trait à l'étude. Elle a comporté cinq (05) types d'enquêtes complémentaires (*enquête documentaire, enquête personne ressource, enquête ménage, enquête d'identification des équipements et services urbains et enquête sur la morphologie urbaine*). Pour ce qui est de l'enquête ménage qui s'est déroulée en décembre 2011, elle a porté sur un échantillon représentatif de la population de Ziniaré. Les unités d'enquêtes ménages ont été retenues selon la technique des échantillons aréolaires consistant à utiliser le découpage géographique par secteur. Dès lors, le nombre d'unités au sein de l'échantillon a été réparti entre les secteurs, proportionnellement à leur poids démographique réel. Ainsi, sur les 4 732 ménages (*projection des données de recensement de la population de Ziniaré en 2006*) que comptait la ville en 2011, l'étude en a retenu 357 pour être enquêtés.
- ***la phase d'analyse et exploitation des données*** : elle s'est développée autour :
  - ***de l'étude diagnostique*** : elle a constitué une étape charnière dans le processus d'élaboration de ce SDAU car conduisant à l'identification des potentialités et contraintes de la ville en étude. Elle s'est déclinée en deux (02) types de diagnostics complémentaires : *diagnostic technique (état de lieux détaillé, appréciation du niveau de satisfaction des besoins et traitement graphique des principaux thèmes traités)* et *diagnostic participatif (tenue du forum urbain)* ;
  - ***des perspectives d'aménagement et de croissance*** : sur la base de l'étude diagnostique, il a consisté en une analyse des grandes tendances de croissance démographique et de ses incidences futures sur l'expansion de l'espace urbain, sur

l'économie locale et sur le niveau d'équipement et de services de la ville. Les conclusions de ces analyses ont abouti à la définition concertée des objectifs du SDAU ;

- **des propositions d'aménagement futur** : à partir de l'étude diagnostique, des perspectives et des objectifs, des propositions d'aménagement en vue d'un développement urbain rationnel et harmonieux sont définies : *la destination générale des sols, la définition des zones préférentielles de croissance spatiale, l'organisation générale de la circulation et des transports, l'extension du réseau divers, la programmation des différentes opérations d'aménagement projetées, la préservation des aires écologiques sensibles, la sauvegarde du patrimoine culturel et architectural local, le programme d'interventions prioritaires (PIP), la note sur la stratégie de mise en œuvre du SDAU et la notice d'impact environnemental (NIE).*
- **la phase de rédaction et de restitution des rapports** : cette phase a concerné la production des rapports intermédiaire, provisoire et définitif (*écrits et cartographiques*) et la restitution de ces rapports pour validation et adoption (*par le Comité d'Animation et de Suivi Technique - CAST -, la Commission Technique de Suivi et de Contrôle - COTESCO -, la Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire - CNAT -, la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction - CCUC -, la Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction - CRUC - et le Conseil des Ministres*).

#### 0.4. STRUCTURE DU DOCUMENT

Le présent document, dénommé **rapport définitif**, se structure en quatre (04) grandes parties :

- **les données de base** ont permis :
  - dans un premier temps d'établir un constat général de la situation actuelle de la ville de Ziniaré pour en dégager les perspectives ;
  - dans un second temps de faire des analyses plus détaillées sur différentes thématiques. Les grandes thématiques abordées se résument comme suit : *le site et sa situation, les données démographiques, le cadre bâti et l'occupation de l'espace, la problématique de la gestion foncière, le déplacement et la mobilité urbaine, l'offre en équipements et en services urbains, les activités économiques, la gouvernance urbaine, l'environnement et développement durable.*
  - Enfin, l'analyse des thématiques débouche sur un **bilan diagnostic** qui fait la synthèse des atouts et contrainte du site.
- **les perspectives d'évolution, enjeux et défis** : sur la base de l'étude diagnostique, cette seconde partie fait l'analyse des grandes **tendances de croissance démographique** et de **ses incidences futures sur l'espace urbain, l'habitat, les équipements et services urbains, l'économie locale, etc.** pour en déduire les **enjeux et défis** ;
- **le parti d'aménagement** : cette partie traite des orientations principales à donner au SDAU. Elle fait mention des principes majeurs à considérer et des objectifs thématiques sous-tendus par les principes d'aménagement y afférents. Elle formule des propositions concrètes d'aménagement concernant le schéma de structure projeté, le schéma d'aménagement et le programme d'investissement à l'horizon du SDAU
- **la mise en œuvre** : elle décrit les dispositions institutionnelles, organisationnelles, financières, matérielles, foncières et de suivi – évaluation à adopter permettant une bonne application du SDAU.

Il est important de noter que le présent SDAU comporte une notice d'impact environnementale qui précise les impacts possibles de la mise en œuvre des actions retenues dans le SDAU sur l'environnement et les mesures d'atténuation des éventuels impacts négatifs.

# **PREMIERE PARTIE**

---

## ***DONNEES DE BASE***

# 1. CONSTATS GENERAUX

## 1.1. Expériences de la ville en matière de planification

La ville de Ziniaré a une très jeune expérience en matière de planification. En effet en 47 ans de processus d'urbanisation<sup>1</sup>, la ville n'a bénéficié que de trois (03) études de planification toutes élaborées récemment au cours de la décennie écoulée. Il s'agit chronologiquement du Plan Communal de Développement (PCD) de 1996, du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Commune de Ziniaré (SDAU-Commune de Ziniaré) de 2004 et de l'étude de l'Economie Locale (ECOLOC) de 2007.

Une analyse détaillée de ces trois (03) outils de planification, nous a permis de tirer des enseignements quant à leurs conditions d'élaboration, leur contenu et leur niveau d'application actuelle.

Notons qu'un nouveau PCD vient d'être élaboré par la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification (DREP) du Plateau Central. Non encore mise en œuvre, ce plan ne fera pas l'objet d'une analyse.

### 1.1.1. PCD de 1996

#### A- Conditions d'élaboration

Ce PCD de 1996 fait partie des premiers plans de développement élaborés au Burkina au lendemain des toutes premières élections municipales de 1995. Financé par la Mission Française de Coopération et d'Action Culture, ce plan a été réalisé dans un contexte particulier où Ziniaré faisait son début d'apprentissage de la décentralisation. En effet, elle venait d'accéder au statut de commune urbaine de plein exercice administré par un Maire et un Conseil Municipal élu de 28 membres.

#### B- Contenu

Elaboré pour l'horizon 2000, le PCD de 1996 a eu pour ambition :

- de rentabiliser les équipements marchands ;
- d'améliorer le niveau d'équipements de la ville en infrastructures ;
- d'élever le taux de scolarisation et d'alphabétisation des populations ;
- de promouvoir les activités sportives et culturelles ;
- de dynamiser les activités économiques ;
- de développer les équipements d'accueil et de pratique du tourisme ;
- de développer la politique du logement ;
- de renforcer les finances locales ;
- de renforcer les relations entre la commune et les villages environnants.

Pour l'atteinte de ces objectifs, des propositions d'actions formulées se résument comme suit :

- **action n°01** : aménagement des équipements marchands dont les marchés (*le grand marché, le marché de Guiloungou, le marché de Dolo, le marché à bétail*), l'abattoir, la gare routière, des boutiques de rues le long de la RN n°03 à proximité du lycée ;
- **action n°02** : amélioration des infrastructures communales (*amélioration de la voirie urbaine, construction de caniveaux, aménagement d'espaces verts, adduction d'eau courante à partir du barrage de Ziga, réalisation d'un projet d'éclairage public et extension du réseau téléphonique*) ;
- **action n°03** : amélioration des équipements scolaires (*normalisation des écoles Ziniaré B et C, équipement des écoles en eau potable, en électricité, en latrines, en terrain de sport, construction d'une bibliothèque et d'une infirmerie au sein du lycée, la construction d'un collège communal*) ;

---

<sup>1</sup> Il s'agit de considérer le premier lotissement de Ziniaré (en 1965) comme étant le début du processus d'urbanisation de cette ville.

- **action n°04** : création et amélioration des équipements culturels (*construction d'un stade, aménagement d'un plateau omnisport, aménagement des aires de jeux dans les secteurs, rénovation du centre populaire de loisirs*) ;
- **action n°05** : promotion de la création et de la dynamisation des activités économiques (*dynamisation de la culture maraîchère et rizicole, construction d'un centre artisanal, construction de la maison de la femme*) ;
- **action n°06** : développement de l'hôtellerie et du tourisme (*aménagement d'une salle de réunion, développement de la restauration, etc.*) ;
- **action n°07** : construction de logements ;
- **action n°08** : renforcement des finances locales (*relèvement de la capacité d'autofinancement et recherche de nouvelles sources de financement des projets*) ;
- **action n°09** : aménagement des villages environnants.

### **C- Niveau d'application**

En l'an 2000 (*date d'échéance de la mise en œuvre du PCD*), le bilan de la mise en œuvre du PCD indiquait un faible niveau d'exécution des projets retenus. La jeunesse de la commune et le manque d'expériences en matière de gouvernance locale n'ont pas permis, au bout des cinq (05) ans de réalisation, d'atteindre les résultats escomptés. Toutefois, c'est après l'an 2000 que de nombreux projets du plan ont pu connaître un début de réalisation, voir complètement exécutés.

## **1.1.2. SDAU Ziniaré – Horizon 2025**

### **A- Conditions d'élaboration**

Commanditée par l'Etat, à travers la DGUTF, l'élaboration du SDAU de Ziniaré a été confiée à un prestataire privé (*cabinet d'urbanisme agréé*). Réalisé en 2004, soit deux (02) ans avant l'adoption de la Loi n°017 – 2006 AN du 18 mai 2006, portant Code de l'Urbanisme et de la Construction, ce SDAU s'est conformé aux prescriptions de la RAF de 1996 relative à la planification urbaine en général et aux conditions d'élaboration du SDAU en particulier.

### **B- Contenu**

Elaboré pour l'horizon 2025, le SDAU de 2004 a eu pour ambition :

- de répondre aux nouvelles fonctions de la ville du fait de son statut de chef-lieu de région et de la construction du nouvel aéroport ;
- de repérer les secteurs économiques et sociaux auxquels pourrait se greffer le dynamisme urbain propre à la commune et d'en identifier les effets induits ;
- d'apprécier les moyens dont ils pourraient disposer sur place et en dehors de la commune ;
- de prévoir un agencement du parti d'aménagement qui donnerait les conditions les meilleures à tous les volets de la vie communale.

Sur la base du bilan diagnostic, des perspectives et des orientations d'aménagement, un parti d'aménagement a été proposé. Ce parti d'aménagement se structure en douze (12) composantes :

- **composante n°01** : réhabilitation des premiers noyaux urbanisés de la ville : *le centre-ville de Ziniaré et le centre-ville de Guiloungou* ;
- **composante n°02** : équipement et densification des espaces entourant les deux (02) zones à réhabiliter ;
- **composante n°03** : viabilisation, équipement et densification du reste de la ville notamment la zone lotie en 1998 ;

- **composante n°04** : prévision de réserves pour des extensions futures ;
- **composante n°05** : extension et densification de la zone administrative ;
- **composante n°06** : aménagement de zones de maraîchage ;
- **composante n°07** : aménagement de zones d'activités pastorales ;
- **composante n°08** : aménagement d'une zone d'activités artisanales ;
- **composante n°09** : aménagement d'une zone d'activités de transformation ;
- **composante n°10** : aménagement d'une zone universitaire et d'un centre de conférence ;
- **composante n°11** : aménagement de sites d'accueil pour touristes et voyageurs en transit ;
- **composante n°12** : aménagement et préservation d'espaces verts, des sites naturels et touristiques.

### **C- Niveau d'application**

Le SDAU de 2004 n'a pas été soumis à toute la procédure d'adoption qui devrait aller de l'adoption par la Commission Provincial d'Aménagement du Territoire (CPAT) à l'adoption par le Conseil des Ministres. Par conséquent, ce document n'a pas eu la validation requise pour son application légale. Toutefois, nous notons que l'étude a été exploitée par la commune en diverses occasions pour des besoins d'informations techniques.

#### **1.1.3. Etude ECOLOC**

##### **A- Conditions d'élaboration**

Cette étude a été réalisée dans le cadre du Programme de Relance des Economies Locales (REEL). Ce programme est issu des conclusions de l'étude des perspectives de développement à long terme de l'Afrique de l'Ouest. Il a été mis en place en avril 2003, par le gouvernement burkinabé pour appuyer et accompagner les communes (*principalement les 13 chefs-lieux de région du Burkina*) dans le cadre de la décentralisation et de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CLSP) pour une amélioration des conditions de vie des populations.

Le processus ECOLOC de Ziniaré a débuté en 2005 pour un temps d'élaboration de deux (02) ans.

##### **B- Contenu**

L'étude ECOLOC de Ziniaré a concerné l'aire communale et l'ensemble de son hinterland. Elle ambitionnait d'initier des actions concrètes de relance de son économie locale et d'amélioration de ses ressources financières dans le cadre d'une nouvelle gouvernance locale mieux informée et plus participative.

Le processus d'élaboration, dans son articulation, comportait trois (03) grandes phases :

- **la première phase ou phase d'étude** : cette phase a permis de dresser le profil de l'économie locale de Ziniaré pris dans son hinterland. Elle a ainsi conduit à la production d'un certain nombre d'informations sur l'économie locale, sur les acteurs de développement en présence, sur les dynamiques et les enjeux du développement de Ziniaré et sa région ;
- **la deuxième phase ou phase de concertation et de dialogue** : elle a commencé à la fin de la phase étude et a consisté à animer les groupes de dialogue et de concertation au sein des acteurs locaux de développement. Cette phase a facilité l'établissement d'un diagnostic largement partagé sur les évolutions passées, les potentialités et les atouts majeurs et aussi, les obstacles à l'économie locale. Elle a été l'occasion de définir une vision commune des enjeux et des perspectives de développement de la ville de Ziniaré et de sa région. Les résultats des travaux des groupes de dialogue et de concertation ont par la suite été proposés à l'arbitrage du comité

ECOLOC et du Conseil Municipal pour confronter les perceptions des différentes composantes de la société civile. Cette phase de concertation et de dialogue a donc débouché sur la définition d'orientations stratégiques pour le développement local sous la forme d'un Cadre de Référence du Développement Economique (CRDE) de la région. Le CRDE se décline en Plan-Programme de Développement Local (PPDEL) ;

- **la troisième phase ou phase de mise en œuvre** : elle a porté sur la définition des conditions d'application des orientations économiques adoptées de commun accord au cours de la deuxième phase pour une mise en œuvre efficace et participative du PPDEL.

Au terme de l'étude, la vision définie était que « *Ziniaré et son hinterland, soit un modèle de développement durable agro- pastoral et touristique au Burkina Faso* ». Cette vision se déclinait en trois (03) grandes ambitions avec des propositions d'actions qui se résument comme suit :

- **Ziniaré et son hinterland, pôle d'excellence des cultures maraîchères (oignon, tomate, aubergine, concombre), du sorgho rouge et du niébé au Burkina Faso**

**Projets à réaliser :**

- aménagement de 5 000 ha de cordons pierreux ;
- réalisation de 8 000 fosses fumières ;
- construction de 04 nouveaux barrages (Laongo, Bissighin Peul et Barkuitenga) ;
- aménagements autour des 04 nouveaux barrages (Laongo, Bissighin Peul et Barkuitenga) ;
- bitumage et construction des routes de Ziniaré vers son hinterland ;
- construction d'un centre d'alphabétisation par village (Soulogo et Kouila).

- **Ziniaré et son hinterland, zone de référence nationale pour l'élevage périurbain**

**Projets à réaliser :**

- création de 01 espace pastoral communal de 200 ha à Ziniaré pour l'élevage intensif sur la base des nouvelles techniques de production ;
- délimitation de 02 aires de pâture 100 ha chacune dans les villages de Soulogo et Kouila ;
- réhabilitation des anciennes pistes à bétail ;
- réalisation des parcs de vaccination ;
- réalisation de forages pastoraux ;
- construction de magasins de stockage pour les intrants zootechniques ;
- construction de 01 marché à bétail de 04 ha à Ziniaré ;
- construction d'un abattoir moderne à Ziniaré ;
- construction de 07 boucheries (200 m<sup>2</sup> l'unité) ;
- construction de 10 aires d'abattage (500 m<sup>2</sup>) ;
- construction d'un bouli ;
- construction de 55 centres d'alphabétisation.

- **Ziniaré et son hinterland, pôle d'attraction touristique, zoologique et artisanal au Burkina Faso**

**Projets à réaliser :**

- construction d'un centre de formation et de promotion touristique et artisanale à Ziniaré ;
- construction d'un centre d'exposition et de vente de produits artisanaux à Ziniaré ;
- Installation d'une unité de recyclage des déchets plastiques en produits utilisables à Ziniaré ;
- construction d'un musée pédagogique à Ziniaré ;

- *construction d'un Centre Permanent d'Alphabétisation et d'Information à Ziniaré ;*
- *érection d'un monument sur le site du premier marché mossi à Ziniaré ;*
- *collecte et transformation des ordures à Ziniaré ;*
- *création des forêts villageoises ;*
- *reboisement et clôture des lieux sacrés.*

### **C- Niveau d'application**

La situation de la mise en application du contenu de l'étude ECOLOC de Ziniaré révèle à ce jour un bilan assez mitigé. Faute de moyens (*humains, matériels et financiers*) et d'organisation, en cinq (05) ans les objectifs issus du PPDEL n'ont pu être atteints vu son très faible niveau de réalisation actuel.

#### **1.2. Juxtaposition entre espace communal et espace urbain : les besoins d'une délimitation de la ville**

Le Burkina Faso, depuis son retour à la vie démocratique au début des années 90, a adopté la décentralisation comme un des principaux maillons de son processus de développement. C'est à la faveur de l'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), loi adoptée en décembre 2004 sous le n°055 – 2004/AN, que le processus de décentralisation a pris un coup d'accélérateur par une communalisation intégrale du territoire national. Par ce code, les limites des communes ont été ramenées sur celles des départements, ce qui a abouti à la création de 351 communes dont 49 communes urbaines. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'érection de Ziniaré en commune urbaine pris dans ces limites départementales. Désormais avec une superficie de 526 km<sup>2</sup>, la commune se structure en deux (02) entités spatiales dont l'une urbaine avec cinq (05) secteurs et la seconde rurale avec 51 villages.

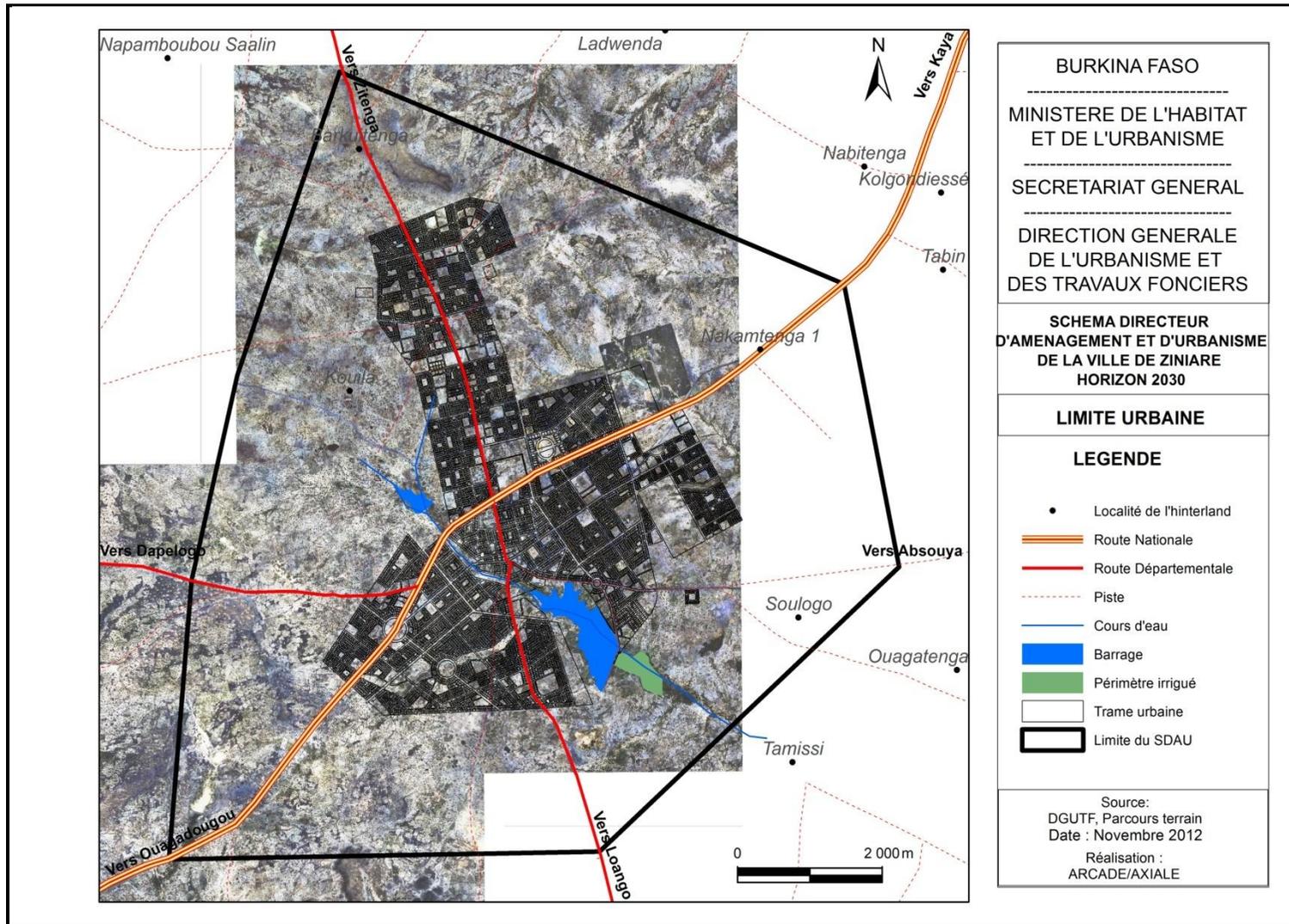
Le SDAU étant un outil de planification urbaine (*selon la loi n°017 – 2006 / AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction*), son domaine d'application est l'espace urbain.

Ziniaré, bien qu'ayant le statut de commune urbaine, se caractérise par un espace rural plus important (*au plan des superficies*) que l'espace urbain. Dans cette configuration spatiale, l'élaboration du SDAU appelle de la part du planificateur la nécessité d'une délimitation du périmètre urbain de la ville de Ziniaré, surtout que les limites urbaines n'ont pas été légalement précisées. Il s'agira ainsi de délimiter de façon claire le périmètre de la zone ayant des caractéristiques urbaines et d'y circonscrire les investigations et les réflexions entrant dans le cadre du présent SDAU.

De façon pratique, la délimitation du périmètre du SDAU de Ziniaré s'exécute dans le cadre d'un processus participatif et itératif autour de discussions et de compromis. Elle s'est faite sur la base des réalités suivantes : *la perception des acteurs locaux de leur espace, l'interprétation des images satellitaires, les anciennes limites urbaines telles que définies par les Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD), l'état de la morphologie spatiale du territoire, les limites spatiales retenues comme aire urbaine de la commune de Ziniaré lors du recensement de 2006, les tendances d'évolution et d'occupation spatiale futures..*

En conclusion de ces premières analyses, la ville de Ziniaré, inscriptible dans un cercle d'environ 6,50 km de rayon, a une superficie de 77,06 km<sup>2</sup> équivalent à 14,65% de l'aire communale.

Carte n°01 : Limite urbaine de Ziniaré<sup>2</sup>



<sup>2</sup> L'image satellitaire ci-dessus, mise à disposition par la DGUTF, ne couvre pas l'entièreté du territoire urbain de Ziniaré.

### 1.3. Proximité spatiale de Ziniaré avec Ouagadougou : « ville – satellite »

Ziniaré, bien qu'administrativement indépendante (*chef-lieu de la région du Plateau Central*) de Ouagadougou, entretient avec celle-ci des relations de dépendance étroite en raison de sa forte proximité. En effet sur les douze (12) capitales régionales (*exception faite de Ouagadougou*) du Burkina Faso, la ville de Ziniaré demeure le chef-lieu de région le plus proche de Ouagadougou. Elle est située à peine à 35 km de la capitale avec un niveau d'accessibilité excellent par la RN n°03.

Cette proximité spatiale, doublée d'une facilité d'accès, n'est pas sans conséquences sur le développement de Ziniaré. Cela se traduit par :

- **un mouvement permanent et quotidien de populations et de marchandises entre les deux (02) localités (Cf. Tableau n° 55 et carte n° 33)** : les différents déplacements sont effectués au moyen des transports en commun privés (*cars, bus et mini bus*), d'engins individuels (*02 roues et 04 roues*) et des camions de marchandises. Notons qu'entre les deux (02) cités, il n'existe pour l'instant pas de système transport en commun public. Vu l'importance des flux actuels et de leur progression, ce type de transport devra se développer dans un avenir proche. Il faut préciser toutefois que le mouvement dans le sens Ziniaré – Ouagadougou est légèrement plus important ;
- **une pression foncière sur la ville de Ziniaré** : cette pression pousse certains propriétaires terriens de Ziniaré, dont l'activité principale est l'agriculture, à brader leurs champs à des personnes nanties de la capitale. Cela se traduit sur le terrain par la délimitation de grands domaines (*principalement localisés le long de la RN n°03*), par un gel des terres à des fins spéculatives, par une augmentation du coût du foncier dans la zone, etc. Si le phénomène se poursuit à ce rythme, « *cette dépossession* » progressive des populations locales de leurs terres sera un véritable catalyseur de paupérisation et de conflits sociaux à la longue ;
- **une accélération du développement urbain de Ziniaré dans le cadre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et du Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SDAGO)** : elle se fera dans le cadre du développement global de la zone métropolitaine telle que définie par le SNAT et le SDAGO. La croissance urbaine démesurée de Ouagadougou, au cours des dernières décennies du fait de l'exode rural et des grandes opérations de lotissement entreprises, a eu raison de son potentiel foncier. Il en découle une insuffisance de ressources foncières, particulièrement lors de la mise en place de grands équipements structurants très consommateurs d'espaces. C'est en cela que s'inscrit la réalisation de certains projets d'envergure nationale dont la programmation spatiale a été faite en dehors du territoire communal de Ouagadougou. L'un des plus importants de ces projets concerne la délocalisation de l'aéroport de Ouagadougou sur le site de Donsin<sup>3</sup> (*localité à une trentaine de kilomètres de Ouagadougou et à seulement une dizaine de kilomètres de Ziniaré*). Les effets directs et indirects de la réalisation du seul projet de futur aéroport aura sans nul doute un impact bénéfique sur le développement urbain de Ziniaré. Cette situation devra assurément accroître son attrait non seulement sur son hinterland mais surtout sur la population de Ouagadougou qui cherchera à s'y établir loin du stress de la grande agglomération. Ce qui devra conférer résolument à Ziniaré son statut de ville – satellite.

---

<sup>3</sup> *Les principales justifications du projet de délocalisation de l'aéroport de Ouagadougou sur le site de Donsin : outre le manque d'espace dans la ville de Ouagadougou, il faut retenir les contraintes de sûreté et de sécurité liées à la localisation au cœur de la ville de l'aéroport actuel (Cf. p 04 et 05 du Schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin et de sa sphère d'influence – Horizon 2027, Volume 1 : La zone d'influence de la plateforme aéroportuaire, Rapport provisoire, MOAD - mai 2012)*

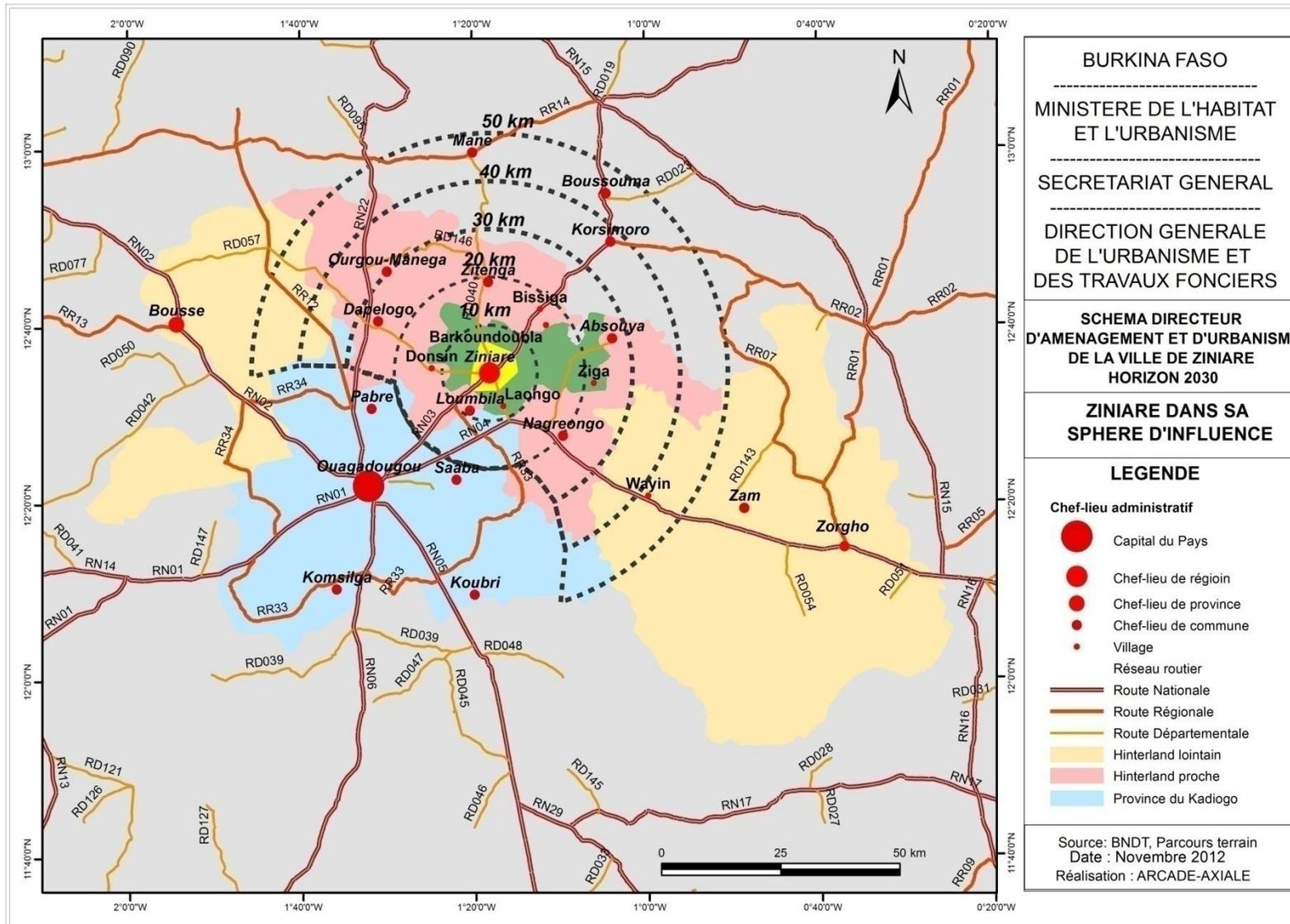
#### 1.4. Ziniaré dans sa sphère d'influence

La grande proximité de Ziniaré (*chef-lieu de la région du Plateau Central*) avec Ouagadougou (*capitale du Burkina Faso et chef-lieu de la province du Kadiogo*) altère fortement son champ d'influence sur son hinterland constitué globalement par l'aire territoriale du Plateau Central (*comprenant le Ganzourgou, le Kourwéogo et l'Oubritenga*). En effet, la forte attractivité de Ouagadougou sur l'ensemble des cinq (05) provinces limitrophes du Kadiogo (*Bazèga, Boulkiemdé, Ganzourgou, Kourwéogo et Oubritenga*) est un des facteurs atténuant de l'influence de Ziniaré sur sa région en particulier les provinces du Ganzourgou et du Kourwéogo. En outre, l'absence d'un réseau routier structurant, permettant de renforcer les liens dans l'armature urbaine du Plateau Central, constitue un véritable handicap à la fluidité des échanges entre les villes de la région que sont : *Ziniaré, Zorgho (chef-lieu du Ganzourgou) et Boussé (chef-lieu du Kourwéogo)*. Ainsi, bien que située entre les deux (02) autres provinces (*Ganzourgou et Kourwéogo*), la ville de Ziniaré tire peu bénéfice de sa centralité à l'échelle de sa région. Du coup, ce rôle d'espace tampon dans les liaisons entre les provinces du Plateau Central est joué par Ouagadougou qui se positionne comme le lieu où convergent toutes les routes principales (*RN n°02, 03, 04 et 22*) traversant la région. En se fondant sur le diagnostic spatial de l'étude ECOLOC, il ressort que la sphère d'influence de la ville de Ziniaré définit deux (02) hinterlands (*Cf. Carte ci – dessous*) :

- **un hinterland** : cet espace, qui s'étend sur un rayon compris entre 30 et 40 km, couvre essentiellement la province de l'Oubritenga à laquelle il faut adjoindre la commune de Mané dans la province du Sanmatenga et une petite portion nord de la province du Kadiogo. En effet, Ziniaré de par son statut de ville chef-lieu de province et de commune, polarise l'espace autour d'elle. Cette influence se traduit par un flux permanent, diversifié et intense dans les limites de l'aire ci-dessus définie. A ce titre, les échanges commerciaux tiennent une place de choix dans la caractérisation de cet espace, par la fréquence des flux et la diversité des produits proposés. En effet, des produits de diverses natures quittent Ziniaré en direction de son arrière-pays et vice versa. L'hinterland proche abrite de nombreuses localités pourvues de diverses potentialités. Il s'agit principalement des localités suivantes :
  - **Donsin** : c'est la localité retenue pour accueillir le nouvel aéroport de Ouagadougou. La réalisation de ce projet est d'une importance majeure pour le Burkina Faso car elle vise à faire de cet équipement un hub en Afrique de l'Ouest et à travers cela, faire de Ouagadougou une capitale sous régionale dans l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Avec une plateforme aéroportuaire de 4 400 ha, cet ouvrage est prévu pour être réalisé en cinq (05) phases. Le montant des investissements prévisionnels de la première phase est de l'ordre de 197 milliards de FCFA et 90% de cette somme sont déjà mobilisés (*soit 177 milliards de FCFA*). La réalisation de cet aéroport impactera forcément toute la zone environnante et c'est à Ziniaré (*ville la plus proche du site*) de créer les conditions idoines pour en tirer le plus grand bénéfice ;
  - **Loumbila** : avec la présence d'un barrage d'une capacité de 42 millions de m<sup>3</sup>, Loumbila est un important lieu de production maraîchère et halieutique. Il abrite un marché de légumes, une station zootechnique et un centre de production de semences végétales. En raison de ce potentiel maraîcher dans la localité, il est prévu l'implantation d'une usine de tomates ;
  - **Zitenga** : cette localité se présente comme un important lieu de production maraîchère et pastorale. A ce titre elle abrite un grand marché de légumes et un marché de bétails ;

- **Ziga** : l'ouvrage hydraulique le plus important d'approvisionnement en eau de Ziniaré et de Ouagadougou y est implanté. Il s'agit d'un barrage d'une capacité de plus de 200 millions de m<sup>3</sup>. Cette localité est un important lieu de production halieutique et maraîchère ;
  - **Loango** : zone touristique par excellence, Loango a une renommée internationale grâce à son célèbre site de sculptures sur granite. Un important projet culturel, dénommé « *village opéra* », est en cours de finalisation ;
  - **Barkoundouba** : il existe dans cette zone un potentiel zootechnique important de chèvres hautes sur pattes et des bovins du génotype zébu peul ;
  - **Wayen, Ziga et Bissiga** : ces localités abritent les trois (03) forêts classées de la région. Elles s'étendent sur des superficies respectives de 12 000, 9 000 et 4 100 ha ;
  - **Mané** : c'est un important centre de production pastorale (*particulièrement les petits ruminants*) et dispose d'un marché de bétails.
- **zone d influence** : il concerne le reste du territoire de la région du Plateau Central particulièrement celui au-delà de l'espace défini par l'hinterland proche. Ce sont principalement les provinces du Ganzourgou et du Kourwéogo. La notion « **zone d influence** » se justifie du fait que cet ensemble territorial est modérément soumis à l'influence de Ziniaré – ville. En effet, si du point de vue économique, les deux (02) provinces périphériques présentent un très faible niveau d'échanges avec Ziniaré ; par contre les liens administratifs, qui sont fortement marqués, les maintiennent dans la zone d'influence du chef-lieu de région.

Carte n°02 : Ziniaré dans sa sphère d'influence



## 2. ANALYSES THEMATIQUES

### 2.1. SITE ET SITUATION

#### 2.1.1. Situation géographique

La ville de Ziniaré, en tant que chef-lieu de commune, de province (*Oubritenga*) et de région (*Plateau Central*) est située au Centre du Burkina Faso. Elle est implantée dans le bassin du fleuve Nakambé, précisément entre la fourche formée par ce fleuve et son affluent, le Massili.

En référence à la loi 030-99/AN portant fixation des limites administratives des communes du Burkina Faso, la commune de Ziniaré est limitée par :

- les communes rurales de Zitenga et de Korsimoro au Nord ;
- les communes rurales de Dapélogo et de Loumbila à l'Ouest ;
- la commune rurale de Nagréongo et de Saaba au Sud ;
- la commune rurale d'Absouya à l'Est.

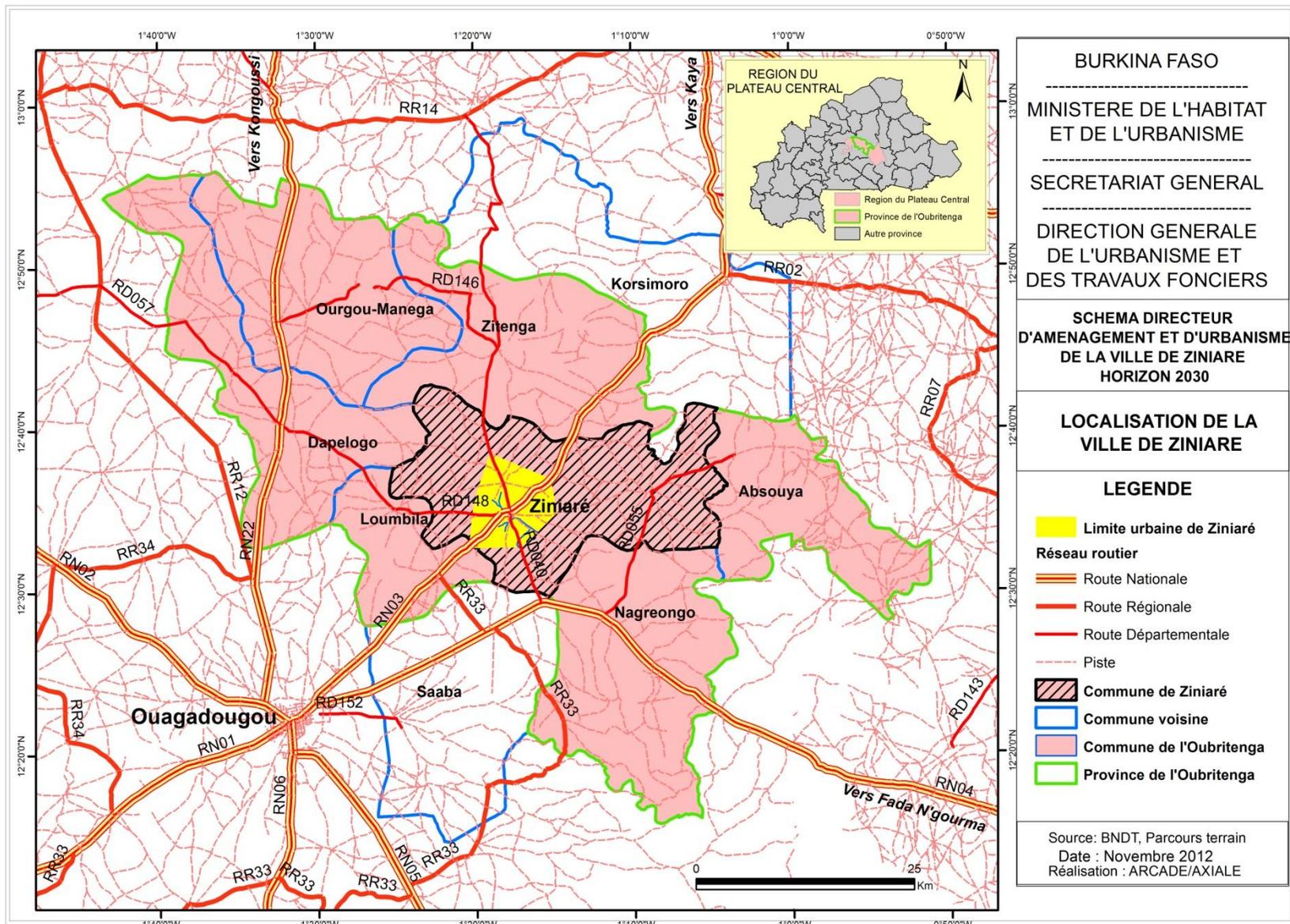
La ville de Ziniaré est située à 35 km de la capitale Ouagadougou et à 60 km de Kaya au Nord sur la route nationale (RN) n°03. Bitumée, cette route est praticable en toute saison et facilite l'accès rapide à la ville.

Sur le plan administratif et des échanges, la zone d'influence de Ziniaré s'étale sur les localités suivantes à partir des différentes voies classées desservant la ville : *Zorgho au Sud - Est par la route départementale (RD) n°40 qui relie la RN n°04 (Ouagadougou – Fada N'gourma), Boussé au Nord - Ouest par la RD n°148, Loumbila au Sud, Korsimoro et Kaya au Nord par la RN n°03*. Cette situation offre l'image d'un schéma de structure étoilée à l'organisation de l'espace sous régional à partir de la ville de Ziniaré ; et cela à travers un axe principal fort (RN n°03) et deux (02) axes secondaires à renforcer (RD n°148 et 40).

Aussi, au vu de sa position géographique (*proximité avec la capitale*), la ville de Ziniaré est très influencée par le développement de Ouagadougou. Déjà une portion de la région du Plateau Central (*territoire communal de Loumbila*) fait partie du territoire du Grand Ouaga. La constitution d'une conurbation sur cet axe ne saurait donc tarder.

La carte suivante donne la localisation géographique de la ville de Ziniaré.

### Carte n°03 : Localisation de la ville de Ziniaré

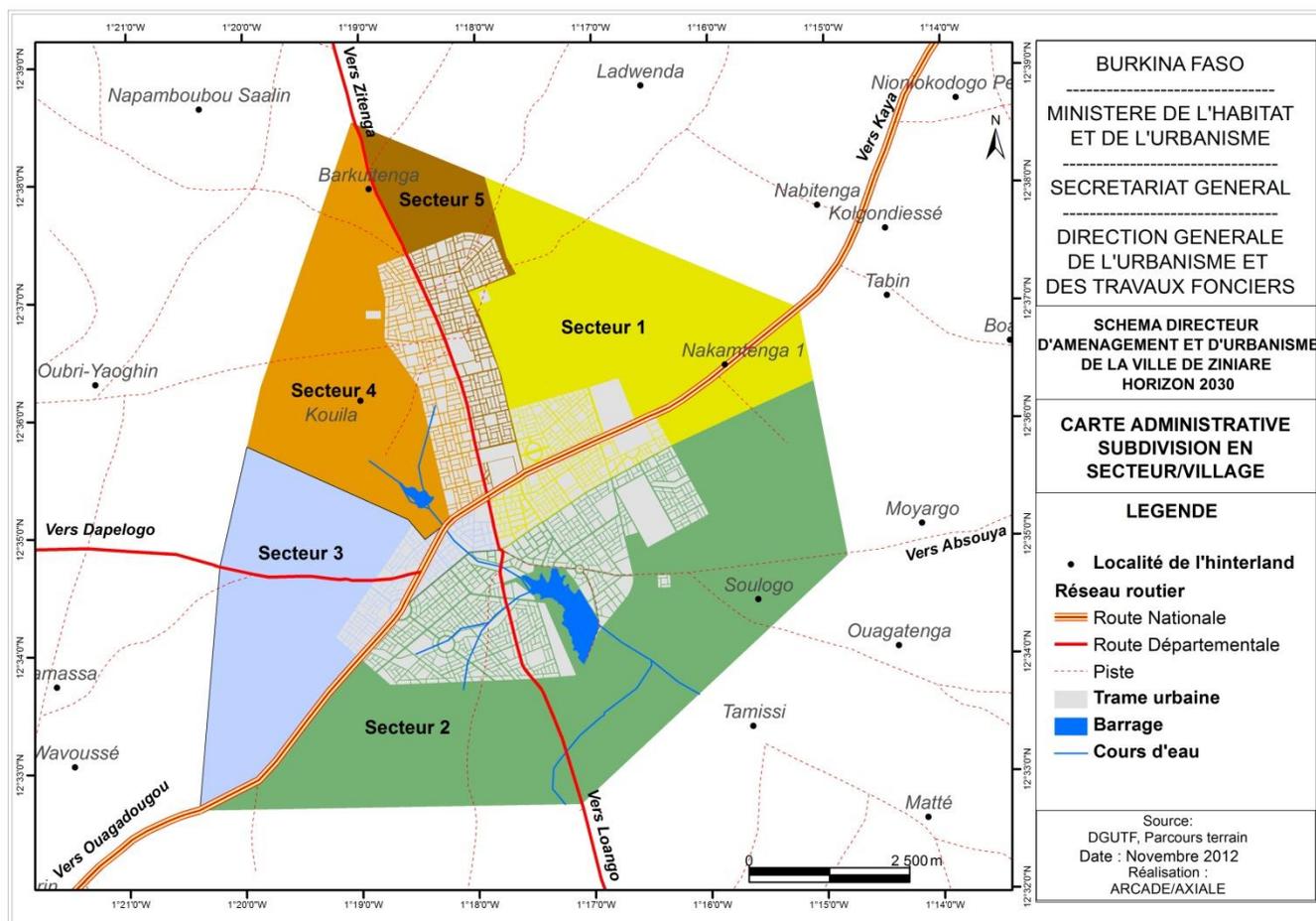


## 2.1.2. Evolution et découpage administratifs

Ziniaré a connu, de l'ère coloniale à nos jours, plusieurs étapes dans son évolution administrative. En effet, elle a été successivement érigée en subdivision de Ouagadougou nord de 1950 à 1953, en circonscription de 1954 à 1958, en cercle de 1959 à 1973, puis en sous-préfecture de 1974 à 1983 et enfin en préfecture depuis le 14 août 1984. Ainsi c'est suite à l'ordonnance n°84-055/CNR/PRES du 14 août 1984, portant découpage du territoire national en trente (30) provinces et 250 départements, que Ziniaré fut érigée en chef-lieu de la province d'Oubritenga. Aussi, c'est à la faveur du processus de décentralisation que Ziniaré fut érigée en commune urbaine en 1995 avec une subdivision territoriale en cinq (05) secteurs. En 2004, avec l'adoption de la loi n°055 – 2004/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la limite communale a été ramenée sur celle du département, structurant la commune urbaine en cinq (05) secteurs et de cinquante et un (51) villages avec comme chef-lieu la ville de Ziniaré. Cette dernière loi fut celle qui consacra les régions du Burkina Faso en collectivité territoriale et permis d'établir Ziniaré en chef-lieu de la région du Plateau Central.

La carte ci-dessous de la ville de Ziniaré présente un territoire administrativement subdivisée en cinq (05) secteurs et deux (02) villages rattachés (*Soulogo et Kouila*).

**Carte n°04 : Carte administrative de la ville de Ziniaré**



### 2.1.3. Déterminants du milieu physique

L'appréhension du milieu physique de la ville de Ziniaré est faite à travers les éléments suivants : *le relief, le climat, le profil pédologique, le réseau hydrographique, le couvert végétal et la faune.*

#### 2.1.3.1. Relief

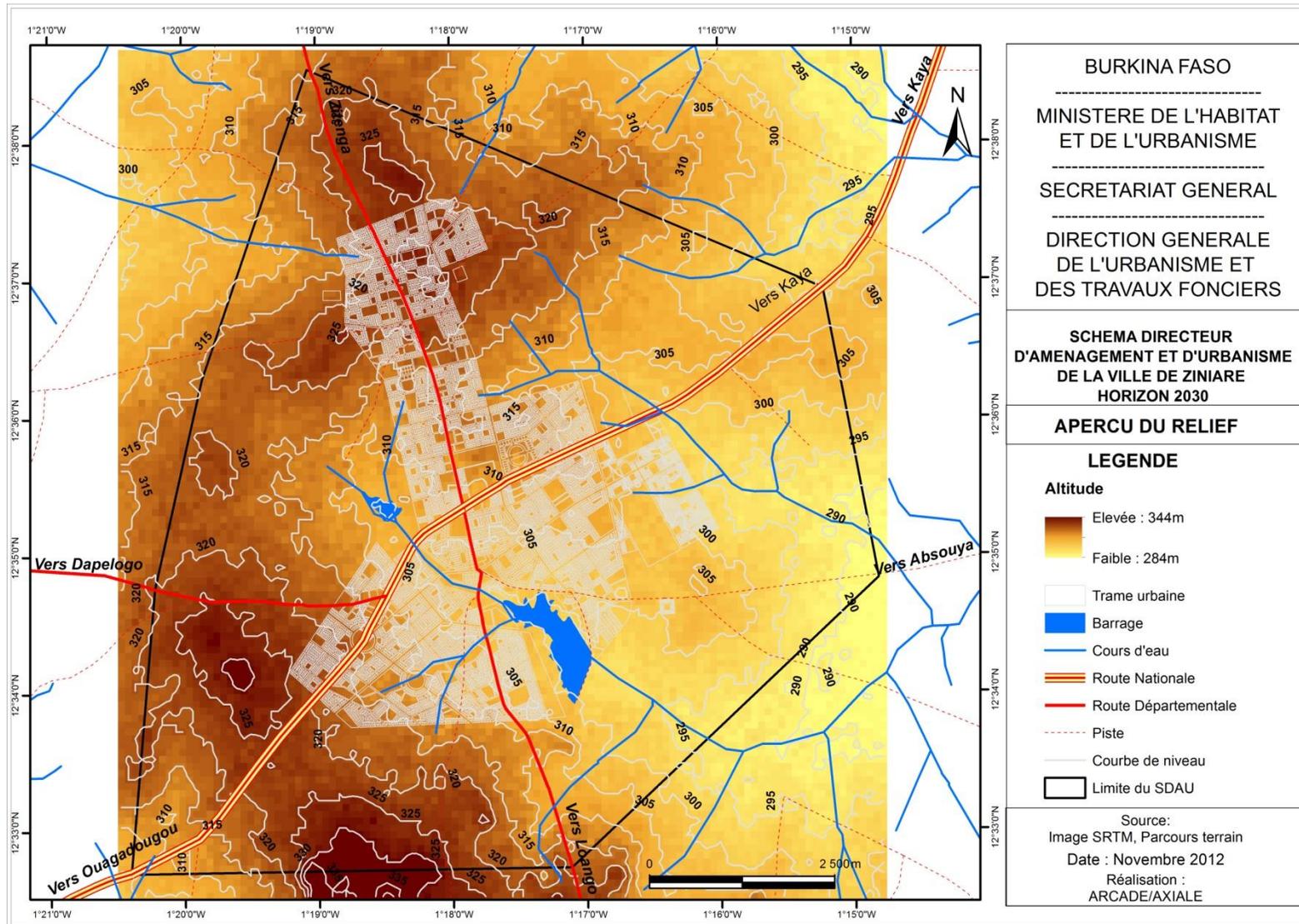
La ville de Ziniaré est implantée sur une pénéplaine peu élevée aux pentes douces datant de l'Antébirimien ou Précambrien D, dont l'altitude varie entre 345 et 285 m (*Cf. Carte sur l'aperçu du relief*). Les élévations les plus caractéristiques dans la ville sont concentrées au Nord, au Sud et à l'Ouest et sont constituées de collines cuirassées avec des sommets tabulaires ou arrondis et parfois réduites à de simples buttes témoins et/ou à des affleurements rocheux. Ces élévations forment dans l'ensemble un alignement curviligne entourant une surface plane caractérisée par des cuvettes, des dépressions et sur laquelle repose la ville. Cette morphologie donne un aspect plus ou moins vallonné à la ville qui est agréable à la vue lorsqu'on est en altitude.

Les grands ensembles morphologiques dominants rencontrés sont les suivants :

- les glacis cuirassés localisés au Nord de la ville et qui sont souvent étagés et cuirassés à l'exception des plaines ou glacis fonctionnels constitués des granites du socle précambrien ;
- les glacis fonctionnels qu'on rencontre dans les parties orientale et centrale de la ville qui forment la couche géomorphologique la plus étendue dans l'agglomération de Ziniaré. Ils se sont développés depuis les versants d'interfluves (*relief séparant deux vallées*) jusqu'aux abords des bas-fonds et des plaines façonnées dans les granites du socle pendant le Birimien ou Précambrien C. Par contre, dans les formations volcaniques, ces glacis fonctionnels font suite aux glacis cuirassés qu'ils séparent souvent des bas-fonds et des plaines ;
- un ensemble de zones de vallées, de terrasses alluviales et de plaines aquatiques localisé dans la partie sud-est de la ville, façonné également pendant le Birimien ou Précambrien C le long du fleuve Nakambé et de ces principaux affluents.

Au vu de la platitude d'ensemble du relief (*plateau monotone dont l'altitude varie entre 345 et 285 m*), la ville de Ziniaré présente peu de contraintes de développement spatial.

Carte n°05 : Aperçu du relief de la ville de Ziniaré



### 2.1.3.2. Climat

La ville de Ziniaré bénéficie d'un climat de type soudano-sahélien régi principalement par : les précipitations, les températures, l'humidité relative, le régime éolien et l'ensoleillement.

#### A- Les précipitations

Suivant le découpage des zones climatiques du Burkina Faso, la ville de Ziniaré est située dans la zone soudano-sahélienne comprise entre les isohyètes 600 et 700 mm (Cf. *Atlas du Burkina, 2006*). La saison des pluies va de juin à septembre. Dans l'ensemble, la pluviosité est irrégulière, insuffisante et mal répartie dans le temps et dans l'espace. Les pluies se caractérisent par une grande fréquence des averses. Le tableau suivant présente la moyenne pluviométrique des dix (10) dernières campagnes.

**Tableau n°01 : Moyennes pluviométriques (en mm) de la zone de Ziniaré de 2001 à 2011**

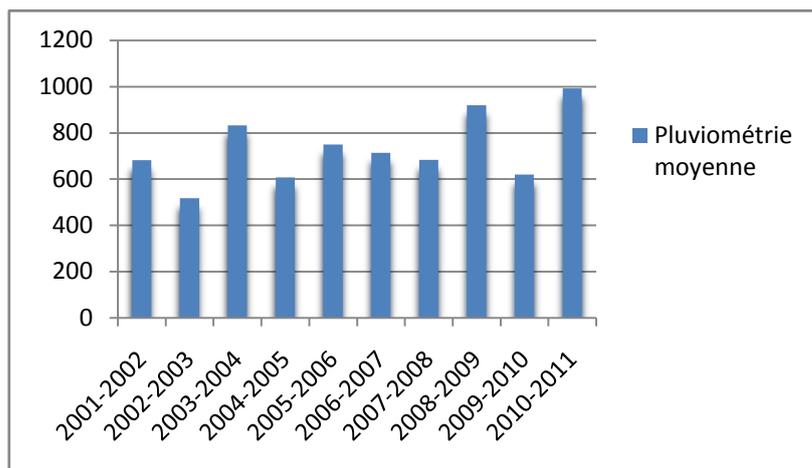
Années	Pluviométrie moyenne
2001-2002	681,20
2002-2003	517,70
2003-2004	832,10
2004-2005	607,70
2005-2006	749,30
2006-2007	714
2007-2008	683,50
2008-2009	919
2009-2010	619,20
2010-2011	991,80
<b>Moyenne</b>	<b>731,55</b>

Source: DPAHRH/OTG - Décembre 2011

De 2001 à 2011, la ville de Ziniaré a enregistré une pluviométrie comprise entre 500 et 992 mm d'eau. L'analyse de la pluviosité moyenne des dix (10) dernières campagnes fait ressortir une moyenne de 731,55 mm d'eau. Sur la période, la pluviosité a évolué de façon sporadique et en dents de scie. En effet, on note des années de forte pluviosité succédant aux années de faible pluviosité confirmant ainsi le caractère irrégulier de la pluviométrie. Le nombre moyen de jours de pluie dans la ville au cours de ces dix (10) dernières années est d'environ 52 jours (Source : DPAHRH/OTG, 2011).

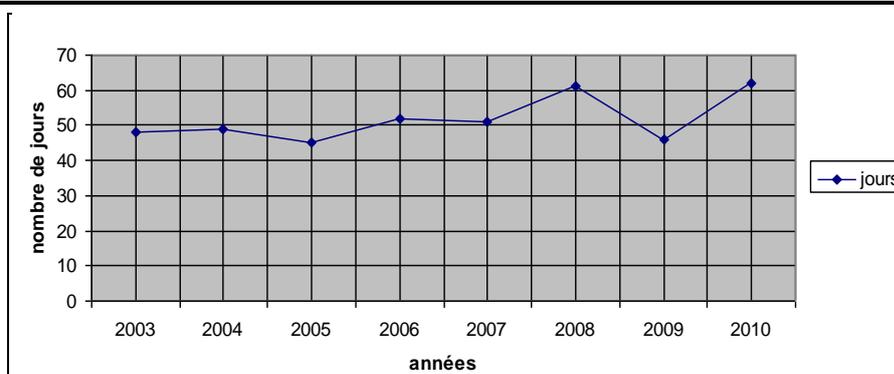
Les graphiques suivants donnent l'évolution de la pluviométrie et du nombre de jours de pluie de 2002 à 2011.

**Graphique n°01 : Evolution de la pluviométrie dans la ville de Ziniaré de 2001 à 2011**



Source: DPAHRH/OTG - Décembre 2011

**Graphique n°02: Evolution du nombre moyen de jours pluvieux de 2001 à 2011**



Source : DPAHRH/OTG - Décembre 2011

En somme, au vu de l'irrégularité spatio-temporelle des pluies, de leur nature et du type de substrat sur lequel repose la ville de Ziniaré, l'érosion hydrique et la dégradation de la végétation y sont assez marquées.

### **B- Les températures**

A l'instar de la pluviométrie, les températures sont marquées par une forte variabilité spatiale et temporelle suivant l'alternance de deux (02) saisons : *saison chaude* et *saison froide*.

Les températures moyennes de ces dernières années sont estimées à 28,5°C avec des minima moyens et absolus de 16°C en décembre et en janvier et des maxima moyens et absolus de 39°C en mars et en avril (Source : DPAHRH/OTG, 2011).

### **C- L'humidité relative**

L'humidité relative moyenne de l'air est également fonction de la pluviométrie et de la variation des températures. Ainsi, le degré hygrométrique varie fortement au cours de l'année avec un taux maximal de 92% relevé en 2010 (Source : Direction Générale de la Météorologie, 2011). Quant à l'évapotranspiration, elle a atteint 60 mm, ce qui est considérable pour le maintien d'un climat modéré dans la ville.

### **D- Le régime éolien**

Deux (02) principaux types de vents soufflent sur la ville de Ziniaré au cours de l'année. Pendant la saison sèche qui s'étale de mi-octobre à mai, le vent dominant est l'harmattan, vent sec et chaud venant du Nord-est du continent africain par l'entremise de l'anticyclone des Açores et qui souffle vers le Sud-ouest. Ce vent soufflant à une vitesse moyenne estimée à 10 km/h provoque généralement des suspensions de poussière sur la ville rendant l'air lourd et compact. Progressivement, ce vent laisse la place à la mousson qui est un vent froid et humide venant du Sud-ouest du pays et ayant pour centre de départ l'anticyclone de Sainte Hélène. Il souffle du Sud - ouest vers le Nord-est, de mi-mai à mi-septembre, déclenchant ainsi la saison pluvieuse.

La transition entre les deux (02) régimes éoliens est marquée par des masses d'air tantôt froides le jour, tantôt chaudes la nuit et inversement.

### **E- L'ensoleillement**

L'ensoleillement dans la ville de Ziniaré est également fonction de la saison. La durée et l'intensité de l'insolation varient sensiblement d'une saison à l'autre. En saison sèche, l'insolation est maximale à cause de l'absence de couverture nuageuse. La durée moyenne maximale d'insolation journalière est généralement observée dans le mois de mars et peut atteindre 10 heures (Source : Direction Générale de la Météorologie, 2011). Elle diminue légèrement en saison pluvieuse à cause de la nébulosité formée par la concentration des nuages.

#### **2.1.3.3. Hydrographie et hydrogéologie**

Le réseau hydrographique de la ville de Ziniaré est représenté par le fleuve Nakambé, seul cours d'eau important de la région caractérisé toutefois par son irrégularité. L'agglomération urbaine est implantée au milieu de la fourche formée par le bassin versant de ce fleuve et son affluent le Massili. Il s'agit de cours d'eau à régime pluvial tropical, fortement tributaire de la répartition spatio-temporelle des précipitations.

Le réseau hydrographique est déterminé par des eaux de surface et des eaux souterraines.

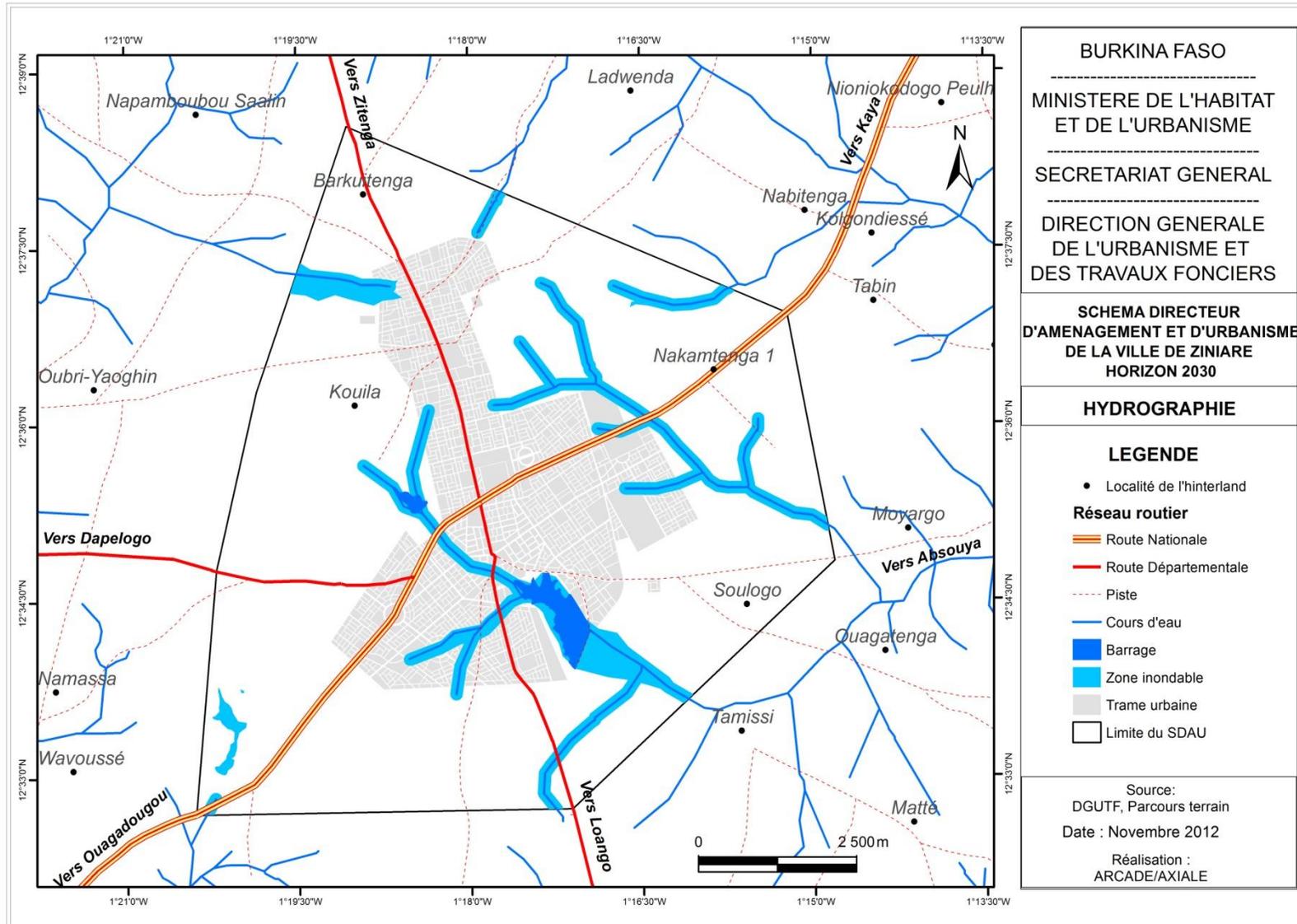
Le plan d'eau le plus important (*barrage de Tamissi*) est situé au secteur n°02 au Sud - est de la ville. De nombreux bas-fonds et vallées non aménagés existent également dans la ville, notamment aux secteurs n°01, 02 et 04 et sont souvent engorgés d'eau pendant la saison pluvieuse. La stagnation ou l'écoulement des eaux dans ces lieux expose les populations riveraines à des risques d'inondation.

Hormis l'agglomération urbaine, de nombreux barrages et retenues d'eau ont été réalisés sur le bassin versant du Nakambé et permettent ainsi l'utilisation des eaux de surface pour l'agriculture irriguée, l'élevage, la pêche et l'alimentation en eau potable de la ville de Ziniaré. Les ouvrages hydrauliques les plus importants dans la commune et ses environs sont ceux implantés dans les villages de Ziga (200 000 000 m<sup>3</sup>), de Kologondiessé (1 670 000 m<sup>3</sup>), de Ladwenda (1 500 000 m<sup>3</sup>), de Tamissi (1 125 000 m<sup>3</sup>) et de Boalin (1 120 000 m<sup>3</sup>).

Quant à l'hydrogéologie souterraine, la connaissance actuelle du profil géologique, des taux d'infiltration et des chemins d'écoulement des eaux souterraines n'est pas établie. En effet, l'inventaire du potentiel en eau souterraine de la ville de Ziniaré n'est jusque-là pas effectué. Cependant, selon les résultats des études du SNAT - 2009, les ressources en eau souterraine alimentée par le fleuve Nakambé sont estimées à 80 milliards de m<sup>3</sup> et jouent un rôle important dans l'alimentation en eau potable et dans les activités agricoles de la ville.

La carte ci-dessous donne la répartition spatiale du réseau hydrographique de la ville de Ziniaré.

Carte n°06 : Réseau hydrographique de la ville de Ziniaré



#### **2.1.3.4. Horizon pédologique**

Trois (03) types de sols se distinguent sur le territoire de la ville de Ziniaré à savoir : *les sols peu évolués, les lithosols et les sols hydromorphes.*

##### **A- Les sols peu évolués**

Il s'agit de sols sur matériaux gravillonnaires caractérisés par une faible capacité de rétention d'eau en surface liée à leur texture grossière et aux pertes par ruissellement. Ils sont caractérisés par un profil faiblement différencié où l'horizon humifère repose sur soit un matériau parental formé de roches en altération (*sols peu évolués d'érosion sur matériaux gravillonnaires*), soit sur une cuirasse ferrugineuse (*sols peu évolués d'apports associés aux sols ferrugineux et aux lithosols*). Ce sont des sols caractérisés par une faible profondeur (*inférieure à 40 cm*) et accusant une texture sableuse à sablo-argileuse vers le fond et une structure peu développée à cohésion faible.

Selon les études menées, par le Bureau National des Sols (*BUNASOL*) sur l'aptitude des sols du Burkina Faso (*cité dans Atlas du Burkina Faso, juin 2006*), les sols peu évolués sont peu favorables à l'implantation de l'habitat mais plutôt favorables aux zones de parcours de bétail. Ils couvrent environ 80,13% de l'espace urbain suivant les estimations faites par numérisation cartographique.

##### **B- Les lithosols ou sols minéraux bruts**

Ce sont des sols squelettiques caractérisés par l'absence de toute évolution pédogénétique. Ils sont constitués principalement de cuirasses ferrugineuses façonnées sur un relief résiduel (*lithosols sur cuirasse*) ou d'affleurement de roches diverses non ou peu altérées (*lithosols sur roches*). Leur texture assez fragile fait qu'ils manquent de compacité suffisante pour l'installation du système racinaire. Ils présentent de ce fait un intérêt agronomique faible ou nul mais plutôt plus favorables à l'installation humaine. Ils couvrent 2,65% de l'espace urbain.

##### **C- Les sols hydromorphes**

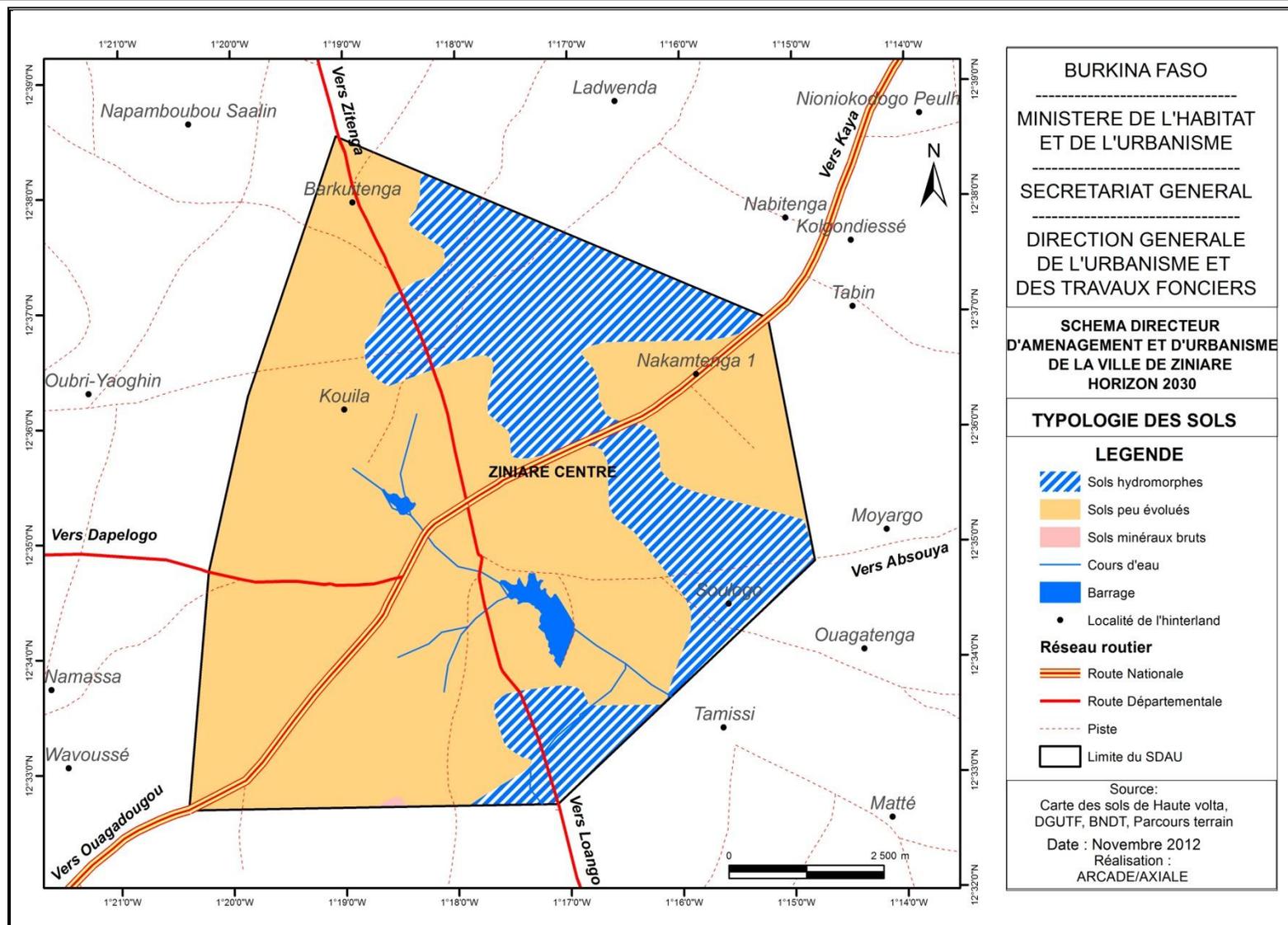
Ces sols sont implantés sur des matériaux argilo-sableux essentiellement au niveau des plaines alluviales. Ils sont soumis à l'influence d'un excès d'eau temporaire ou permanent affectant l'ensemble ou seulement une partie du profil pédologique. Ils ont une profondeur supérieure à 100 cm et une texture généralement fine variable aussi bien spatialement que dans les profils, rendant le drainage déficient.

Au vu des réserves hydriques assez bonnes et de leur fertilité chimique moyenne, ces sols sont plus propices à la riziculture et au maraîchage de contre-saison. L'implantation humaine est à éviter dans ces zones pour réduire les risques d'inondation. Ces sols occupent 17,21% de l'espace de l'agglomération urbaine.

Il est à retenir par ailleurs que tous ces types de sols sont exposés aussi bien à l'érosion hydrique qu'éolienne.

La carte suivante présente les types de sols rencontrés dans l'agglomération urbaine de Ziniaré.

Carte n°07 : Typologie des sols de l'agglomération urbaine de Ziniaré



### **2.1.3.5. Situation du couvert végétal**

Le couvert végétal de la ville de Ziniaré se situe dans la zone phytogéographique nord-soudanienne. Zone phytogéographique qui se caractérise essentiellement par trois (03) types de savanes : *arborée, arbustive, et herbacée*.

Sur la base de la Banque de Données et d'Occupation des Terres (BDOT), la ville de Ziniaré se distingue par un couvert végétal globalement peu important à dominante agro-forestière. Il s'agit de territoires, alliant agriculture et foresterie, constitués principalement d'espèces utilitaires (*karité et néré*) et de quelques espèces fruitières. On relève toutefois la présence d'une forêt galerie dégradée à l'aval du barrage de Tamissi jouxtant le cours d'eau. Il existe également la forêt du parc animalier située au Nord-ouest de la ville. Cette entité végétale présente un tel état de dégradation avancée qu'elle tend peu à peu à disparaître. En outre à l'Est de la ville, on note l'existence d'un milieu semi-naturel caractérisé par des plantations forestières, composées surtout d'eucalyptus, servant à la production de bois et à la régénération du milieu.

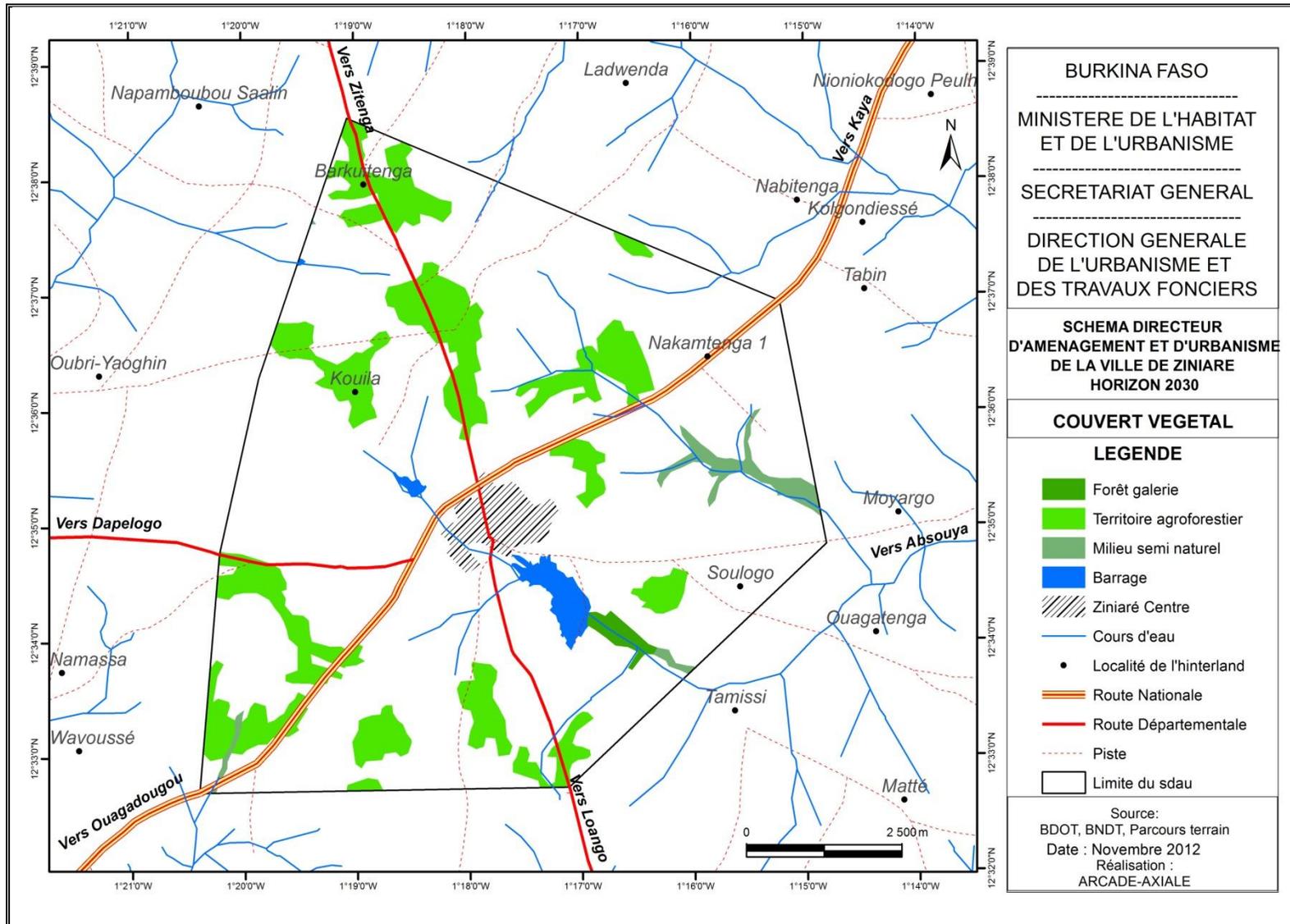
Par ailleurs, la ville de Ziniaré bénéficie de l'influence bioclimatique des forêts ou bosquets protégés de 17 villages de la commune notamment la forêt du Nakambé au Nord-est et la forêt de Laongo à l'Est qui contribuent plus ou moins à réguler la qualité de vie de l'agglomération urbaine.

Les espèces végétales rencontrées dans la ville sont essentiellement le *Vittelaria paradoxum parkii* (*Karité*), le *Parkia biglobosa* (*Néré*), l'*Adansonia digitata* (*Baobab*) et le *Ficus sycomorus* (*Figuier*), l'eucalyptus, le cassia. On rencontre aussi des espèces domestiques tels que les manguiers, les goyaviers, les orangers, etc. Toutes ces espèces ont des usages spécifiques pour les ménages de la ville (*alimentation, commerce, pharmacopée, bois de sculpture et de chauffe, etc.*).

Ce capital en couvert végétal productif mérite d'être protégé dans son ensemble pour la préservation d'une certaine qualité de vie dans la ville.

La carte suivante présente la situation du couvert végétal de la ville de Ziniaré.

Carte n°08 : Couvert végétal de la ville de Ziniaré



### 2.1.3.6. Faune

Les ressources fauniques naturelles de l'espace urbain de Ziniaré révèle une grande pauvreté des espèces, en diversité mais surtout en effectifs, en raison de : *la très grande pression anthropique, le braconnage et la forte dégradation de l'habitat des animaux (notamment par le défrichage, les feux de brousses, l'urbanisation, etc.).*

Toutefois le parc animalier, qui dispose d'un zoo, regorge de nombreux animaux sauvages en captivité. Les espèces animales rencontrées sont entre autres des mammifères estimés à une dizaine d'espèces (*lions, tigres, buffles, girafes, hippopotames, phacochères, éléphants, etc.*), des oiseaux classés en treize (13) espèces environ (*autruches, oies, paons, tourterelles, perdrix, etc.*), des reptiles estimés à quatre (04) espèces (*pythons, crocodiles, etc.*). Toutes ces espèces sont visitées et admirées quotidiennement par les touristes procurant ainsi des recettes non négligeables au budget de la ville. Cependant, au vu de la dégradation progressive de la végétation du site, des mesures de reboisement et de surveillance constante doivent être entreprises pour offrir un espace vital agréable à ces animaux.

## 2.2. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

### 2.2.1. Profil démographique de la ville de Ziniaré

#### 2.2.1.1. Part démographique de la ville de Ziniaré dans la région du Plateau Central

La population de la région du Plateau Central estimée à 438 596 habitants en 1985 est passée à 572 154 en 1996. Selon les résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006, la région avait une population totale de 696 372 habitants. Cette population est inégalement répartie dans l'espace avec 45,86% de l'effectif dans la province du Ganzourgou, 34,29% dans l'Oubritenga et 19,85% dans le Kourwéogo. En termes d'effectif de population, la région occupe le dixième rang avec 5% de la population nationale. La proportion de la population urbaine de la région était de 7,89%.

La ville de Ziniaré abritait en 2006, 33,88% de la population urbaine de la région et occupait ainsi le deuxième rang après Zorgho (37,24%). La place occupée par Ziniaré pourrait connaître un changement dans les années à venir, en raison entre autres, de sa proximité avec Ouagadougou et la réalisation d'un certain nombre d'équipements d'envergure régionale ou nationale (*le nouvel aéroport de Donsin, le centre hospitalier régional, le village opéra de Laongo, etc.*).

**Tableau n°02 : Répartition par province de la population urbaine de la région du Plateau Central**

Province/ville	Population provinciale	Population urbaine	% par rapport à la population provinciale	% par rapport à la population urbaine régionale
Kourwéogo/Boussé	138 217	15 868	11,48%	28,88%
<b>Oubritenga/ Ziniaré</b>	<b>238 775</b>	<b>18 619</b>	<b>7,80%</b>	<b>33,88%</b>
Ganzourgou/Zorgho	319 380	20 462	6,41%	37,24%
<b>Région du Plateau Central</b>	<b>696 372</b>	<b>54 949</b>	<b>7,89%</b>	<b>100%</b>

Source : INSD, RGPH 2006

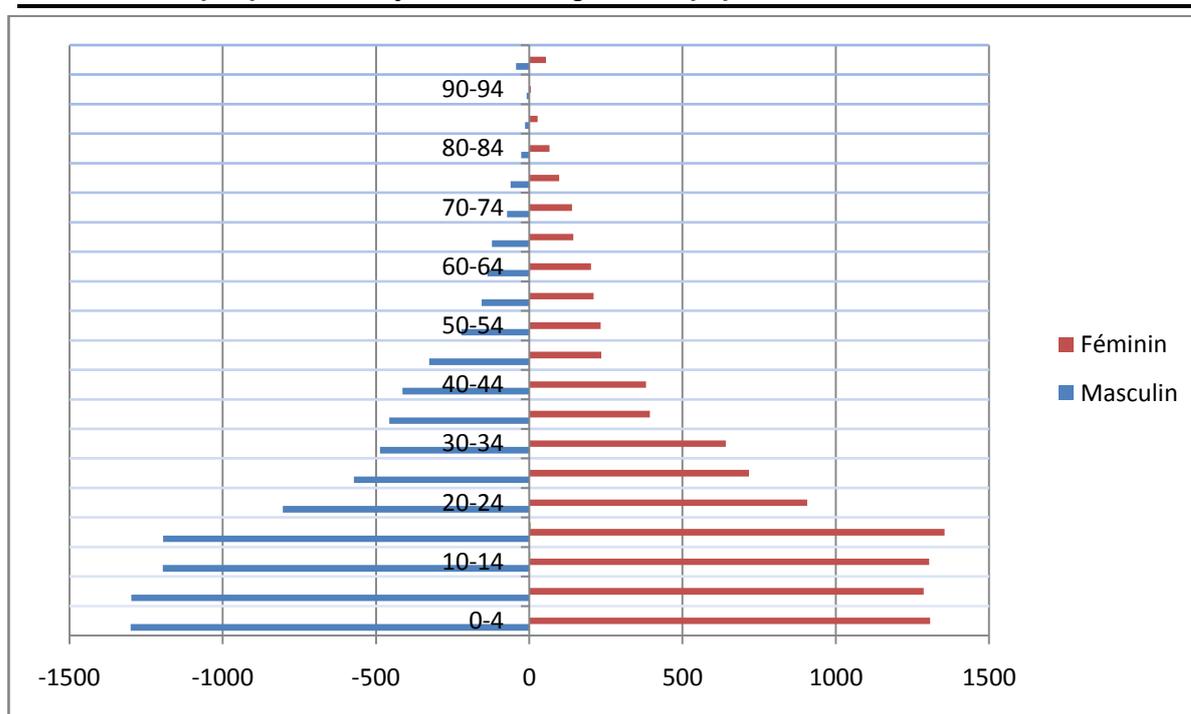
### 2.2.1.2. *Etat et structure de la population urbaine par âge et par sexe*

L'analyse horizontale de la pyramide révèle :

- d'une part une structuration de la population urbaine de Ziniaré caractérisée par une prédominance de la proportion des femmes. En effet selon le RGPH de 2006, la ville de Ziniaré comptait 18 619 habitants avec 8 909 hommes (47,85%) pour 9 710 femmes (52,15%). Cette dominance de la proportion féminine peut s'observer également au niveau communal (52,45%), provincial (52,90%) et régional (53,38%) ;
- d'autre part une jeunesse de la population urbaine observable par une pyramide à base large avec des effectifs qui s'amenuisent au fil des âges. En effet, les jeunes de moins de 20 ans représentent plus de la moitié de la population, révélant l'importance de la population scolarisable. Cette tranche de la population est dominée par l'effectif des femmes, comme indiquée par la pyramide. En outre, cette répartition par âge indique une proportion dominante de la population active (15 à 64 ans) qui représente 53,94%. Cette importance de la population jeune et de la population active, traduit la teneur des efforts à faire en matière de formation du capital humain et d'emploi. La prise en compte de ces enjeux dans un processus de gestion optimale de l'espace urbain et de développement cohérent tel que visé par le SDAU se pose comme une nécessité.

Par contre, l'analyse verticale de la pyramide permet de s'apercevoir que les effectifs de population diminuent au fil des ans. Ce qui témoigne des différences dans l'espérance de vie à Ziniaré. Cette espérance de vie est supérieure chez les femmes, comparée à celle des hommes, au regard du poids des effectifs féminins à partir de 55 ans et au-delà.

**Graphique n°03 : Pyramide des âges de la population urbaine de Ziniaré**

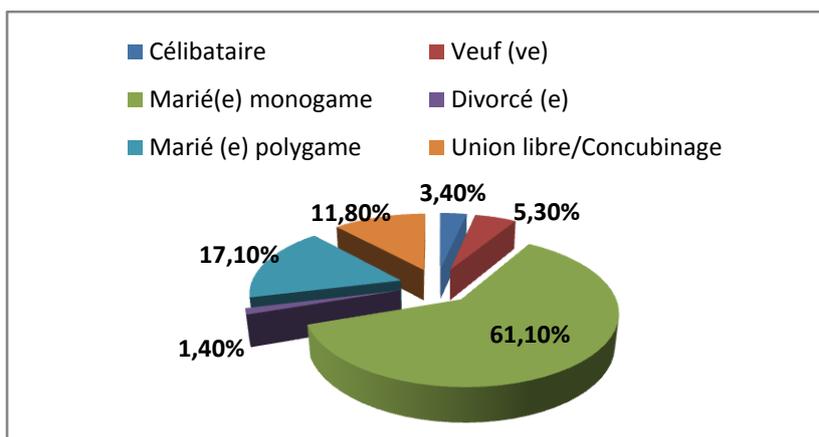


Source : INSD, RGPH 2006

### 2.2.1.3. Situation matrimoniale

La répartition de la population urbaine selon le statut matrimonial, illustrée par le graphique suivant, indique une faible proportion des chefs de ménages célibataires (3,40%). On note également une tendance à la monogamie (61,10%) comme régime matrimonial dominant par rapport à la polygamie (17,10%). Cette tendance pourrait s'expliquer par la dégradation des conditions de vie de façon générale (42,90% de la population du Plateau Central vivant en dessous du seuil de pauvreté, gagnait à peine 108 374 FCFA/an en 2009/2010)<sup>4</sup>, mais aussi par le coût élevé de la vie en ville.

**Graphique n°04 : Répartition des chefs de ménages (CM) selon la situation matrimoniale**

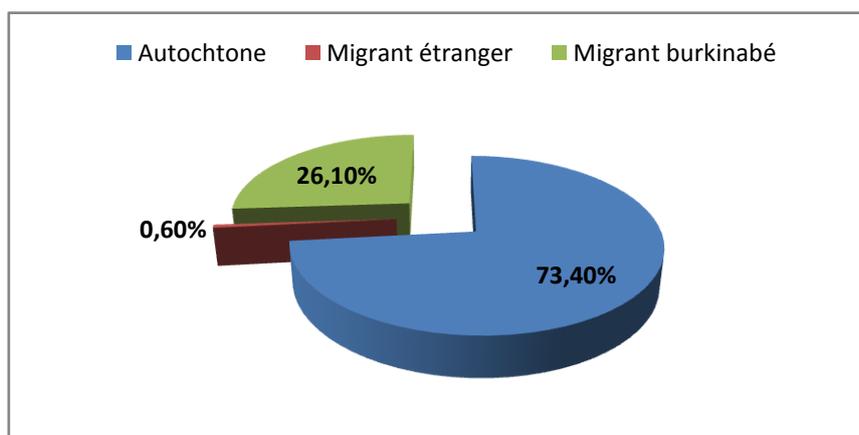


Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans le cadre du SDAU de Ziniaré

### 2.2.1.4. Statut de résidence

La majorité de la population (73,40%) résidant dans l'espace urbain de Ziniaré sont des autochtones. Cette population se caractérise également par une importante proportion (26,10%) des non autochtones en provenance d'autres contrées de la commune, de la région ou du pays. Zitenga est la principale commune de provenance avec 9,70% des non-autochtones, suivie de Ouagadougou (6,40%).

**Graphique n°05 : Répartition des chefs de ménages selon le statut de résidence**



Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans le cadre du SDAU de Ziniaré

<sup>4</sup> MEF (2011), *Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015*, 116p

### 2.2.1.5. Ethnies et langues parlées

La population urbaine de Ziniaré, de par l'historique de son peuplement, est dominée par les Mossé, qui représentent 81,20%. Viennent ensuite les Bwaba (4,20%) et les Samo (3,40%) et d'autres minorités ethniques comme les Peulh, les Bobo, les Gourounsi, etc. Venues d'horizons très diverses, à la recherche de meilleures conditions de vie et de travail, ces populations vivent en harmonie dans un brassage culturel. Le mooré demeure la principale langue de communication dans la ville.

**Tableau n°03 : Répartition des CM selon l'ethnie**

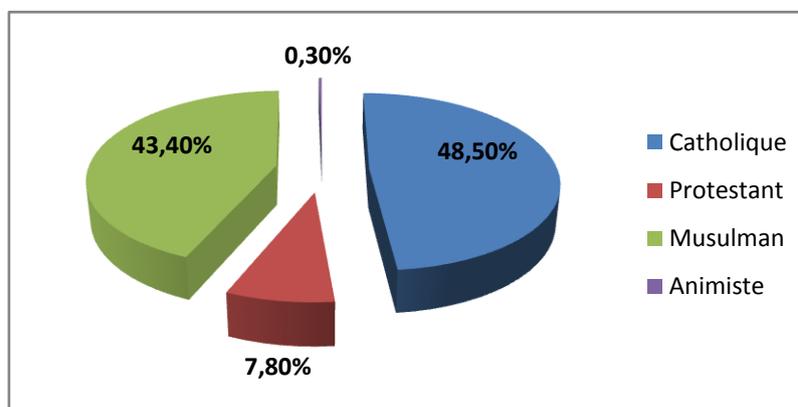
Ethnies	Effectifs enquêtés	Pourcentage (%)
Bissa	03	0,80
Bobo	08	2,20
Bwaba	15	4,20
Dagara	01	0,30
Gourmatché	03	0,80
Gourounsi.	08	2,20
Lobi	03	0,80
Marka	01	0,30
Samo	12	3,40
Mossé	290	81,20
Peulh	09	2,50
Zaossé	01	0,30
Goin	01	0,30
Autres	02	0,60
<b>Total</b>	<b>357</b>	<b>100</b>

Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans le cadre du SDAU de Ziniaré

### 2.2.1.6. Religions

La population urbaine de Ziniaré se répartit entre quatre (04) principales religions que sont : *le catholicisme, l'islam, le protestantisme et l'animisme*. Les résultats de l'enquête ménage indiquent que la répartition de la population urbaine selon la religion donne les proportions suivantes (Cf. Graphique ci-dessous) :

**Graphique n°06 : Répartition des CM selon la religion**



Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans le cadre du SDAU de Ziniaré

Ces différentes religions sont pratiquées par toutes les ethnies et par toutes les couches sociales de la population.

### 2.2.1.7. Taille des ménages

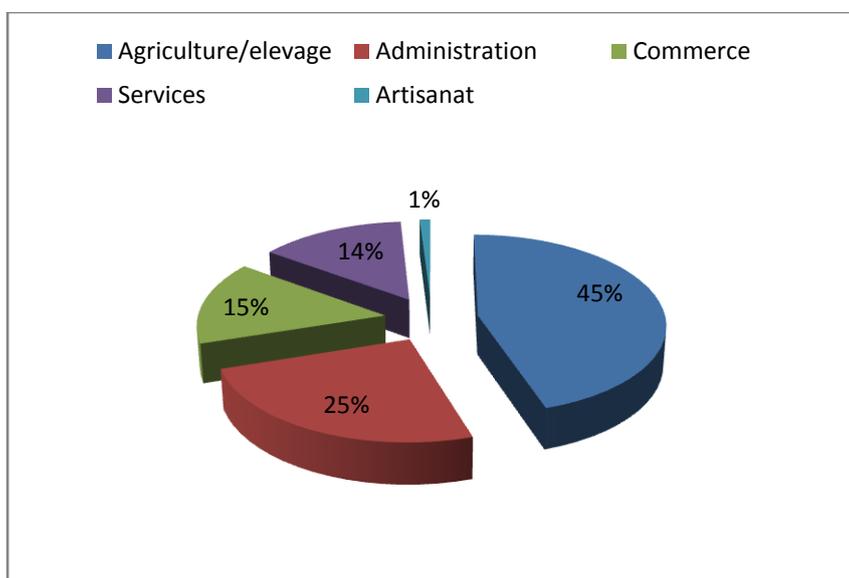
En 2006, la population urbaine de Ziniaré était estimée à 18 619 habitants, répartis au sein de 3 662 ménages, soit une moyenne de 5,08 personnes par ménage. Cette moyenne est inférieure à celles communale (6,50) et provinciale (6,50). On note une certaine tendance à la nucléarisation des ménages avec une prédominance de la monogamie (61,10% des ménages enquêtés) et l'éclatement des concessions (67% des concessions abritent un seul ménage). L'éclatement des grandes familles et le développement de l'individualisme est un trait caractéristique de l'urbanisation. Cette situation pourrait avoir comme effet une augmentation de la demande en parcelle à usage d'habitation et en logement dans les années à venir.

### 2.2.1.8. Catégorie socio professionnelle

La répartition des actifs par statut professionnel fait apparaître :

- une forte majorité des actifs mène des activités agro -pastorales (soit 45% des personnes enquêtées) en particulier celles liées au maraîchage ;
- une importance des salariés dans l'administration publique (soit 21%) ;
- un taux non négligeable des actifs exerçant des activités commerciales (environ 15%) ;
- un chiffre de 18% pour les actifs du secteur des services ;
- une faible part d'actifs (1%) dans le domaine de l'artisanat.

**Graphique n°07 : Répartition des actifs selon leur catégorie socio professionnelle**



Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans le cadre du SDAU de Ziniaré

### 2.2.1.9. Analyse des branches d'activités

Le secteur tertiaire concentre environ 54% des actifs avec une prédominance de l'administration publique (21% de salariés). Le commerce, très marquée par l'informel, concentre 15% de la population active. Et enfin, 14% des actifs travaillent dans le secteur des services (*professions libérales à travers les activités domestiques, de transport, de gardiennage, etc.*).

Le secteur primaire vient en deuxième position. En effet, environ 45% de la population active travaillent dans l'agriculture et l'élevage selon l'enquête ménage. Il faut préciser que cette activité agricole est principalement périurbaine. Quant au maraîchage, il se pratique à l'intérieur de la ville autour des barrages urbains et concerne de nombreux actifs. Par contre, la pratique de l'élevage est très faible (*à peine 2% des ménages actifs*).

Le secteur secondaire, quant à lui, représente une part relativement faible avec à peine 1% de la population active. L'artisanat demeure l'activité la plus répandue.

**Tableau n°04 : Distribution des actifs selon le secteur d'activité et la branche d'activité**

Secteur primaire	Pourcentage
Agriculture ( <i>maraîchage</i> )	43%
Elevage	2%
Secteur secondaire	Pourcentage
Artisanat	1%
Secteur tertiaire	Pourcentage
Commerce	15%
Service privé	18%
Service public	21%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans le cadre du SDAU de Ziniaré

## 2.2.2. Dynamique urbaine et évolution de la population

### 2.2.2.1. Evolution des effectifs de la population urbaine

La population urbaine était estimée en 1985 à 6 581 habitants. Cette population a presque doublé en une dizaine d'années avec 11 153 habitants en 1996 avant d'atteindre 18 619 habitants en 2006, au dernier recensement. Ces effectifs de population indiquent une légère hausse du taux de croissance de la population urbaine entre les périodes de 1985 à 1996 (4,91%) et 1996 à 2006 (5,26%), comme présenté dans le tableau suivant. Ce rythme de croissance entre ces deux (02) périodes intercensitaires (1985-1996 et 1996-2006) a été supérieur aux taux de croissance au niveau de la commune (2,45% et 2,06%) et de la province (2,66% et 1,93%) pour les mêmes périodes. Il convient de noter également que tandis que les taux de croissance sont en baisse aux niveaux communal et provincial, ils sont en hausse au niveau urbain. **Tableau n°05 : Analyse de l'évolution des taux d'accroissement urbaine entre 1985 et 2006**

Années	Entités					
	Ville de Ziniaré		Commune de Ziniaré		Province de l'Oubritenga	
	Effectifs	Taux de croissance	Effectifs	Taux de croissance	Effectifs	Taux de croissance
1985	6 581	-	39 334	-	147 698	-
1996	11 153	4,91%	51 329	2,45%	197 237	2,66%
2006	18 619	5,26%	62 972	2,06%	238 775	1,93%

Source : INSD, RGPH 1985, 1996 et 2006.

Selon les résultats du RGPH de 2006, la population urbaine était estimée à 18 619 habitants. Appliquée au taux de croissance de 5,26%, cette population atteindrait 25 323 individus en 2012.

**Tableau n°06 : Evolution de la population urbaine par secteur**

Secteurs	Population résidente	Projection
	2006	2012
Secteur n°01	3 027	4 117
Secteur n°02	6 834	9 294
Secteur n°03	2 656	3 613
Secteur n°04	3 094	4 208
Secteur n°05	3 008	4 091
<b>Total</b>	<b>18 619</b>	<b>25 323</b>

Source : INSD, RGPH 2006

La croissance de cette population, telle que observée, est la conjonction de plusieurs facteurs naturels et non naturels.

#### 2.2.2.2. Facteurs de croissance de la population urbaine

Au nombre des facteurs qui influent sur la dynamique d'une population, il y a des facteurs naturels (*natalité, mortalité et fécondité*) et des facteurs non naturels (*mouvement migratoire et politico - institutionnel*). La plupart des indicateurs sur la dynamique de la population sont obtenus à travers les enquêtes de l'INSD. Compte tenu du fait que les données sur ces facteurs n'existent qu'à l'échelle provinciale et régionale, ils seront traités comme tels pour la ville de Ziniaré.

#### A- Les facteurs naturels

##### La natalité et la fécondité

La natalité désigne le phénomène de naissances observées dans une population donnée au cours d'une année. Le taux brut de natalité (*TBN*) indique le nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants durant cette période.

La fécondité désigne le phénomène de naissances observées dans le sous-groupe de population féminine en âge de procréer (*15-49 ans*). Le taux de fécondité générale (*TFG*) donne le nombre de naissances vivantes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans.

L'indice synthétique de fécondité (*ISF*) est un indicateur conjoncturel de fécondité. Il correspond au nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme à la fin de sa vie féconde, si elle subissait les taux de fécondité (*par âge*) observés à une période considérée.

En 2006, le TBN de la province de l'Oubritenga estimé à 46,50‰ était supérieur à la moyenne régionale (46,30‰) et à celle nationale (45,80‰).

Le nombre moyen d'enfants par femme (*ISF*) en 2006 était de 6,50 contre une moyenne régionale de 6,40 et nationale de 6,20. Comparativement à la situation de 1996, on observe une baisse de l'*ISF* au niveau de la province, passant de 6,80 à 6,50.

Le TFG de la province en 2006 qui s'établissait à 199‰ est au-dessus des moyennes régionale et nationale qui étaient estimées respectivement à 198,50‰ et 194,40‰.

De façon générale, les indicateurs de croissance naturelle de la population au niveau de la province de l'Oubritenga ont connu une baisse entre 1996 et 2006. Ils restent toutefois supérieurs aux chiffres régionaux et nationaux.

### **La mortalité**

L'analyse de la mortalité se fait à travers le taux brut de mortalité, les taux de mortalité maternelle et infantile. Dans la région du Plateau Central, ces indicateurs étaient respectivement de 13,20‰, 149‰ et 249,20 pour 100 000 naissances en 2006. Au niveau national, ils étaient respectivement de 11,80‰, 141,90‰ et de 307,30 pour 100 000 naissances.

## ***B- Facteurs non-naturels***

### **Les migrations**

La migration est considérée comme tout déplacement d'un individu d'une entité territoriale vers une autre pour un séjour d'au moins six (06) mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six (06) mois.

Les données sur la migration sont difficiles à cerner avec exactitude et dans toute sa dimension ; cela, dans la mesure où lorsque l'individu sort de l'observation, on a plus de données le concernant. Néanmoins, les données du recensement renseignent en partie ce phénomène. Ces données sont complétées par celles de l'enquête ménage, réalisée dans le cadre de l'élaboration du présent SDAU.

Selon les résultats du RGPH 2006, la province de l'Oubritenga a enregistré 51 514 sortants contre 17 829 entrants, soit un solde migratoire négatif de -33 685.

En se basant sur les données de l'enquête ménage, 26,10% des ménages enregistrent des émigrés. Le nombre d'émigrés par ménage ne dépasse guère deux (02) personnes. Les principales destinations sont Ouagadougou et la Côte d'Ivoire. Les raisons principales de cette émigration sont par ordre d'importance la recherche de meilleures conditions de vie et les études. Dans la même dynamique, 13,70% des ménages affirment avoir enregistré des immigrants. Ici également, le nombre d'immigrants ne dépasse pas deux (02) par ménage. En somme, lorsqu'on compare le nombre de ménages enregistrant des sortants (26,10%) et ceux enregistrant des entrants (13,70%), on en déduit un solde migratoire négatif au détriment de la ville.

### **Les facteurs politico - institutionnel**

La ville de Ziniaré (*avec son triple statut de chef-lieu de commune, de province et de région*) abrite de nombreuses infrastructures administratives d'envergure dans le cadre du processus de décentralisation et de déconcentration en cours. Cette déconcentration a donné un coup de pouce à la population urbaine de Ziniaré de par le personnel qui a été affecté pour le fonctionnement de ces différents services, mais aussi par les opportunités d'emploi qu'elle offre.

### 2.2.2.3. Densité et répartition spatiale de la population

La répartition spatiale de la population de Ziniaré indiquait une densité moyenne de 2,42 habitants/ha en 2006, soit 242 habitants/km<sup>2</sup>. Cette densité est largement supérieure aux densités moyennes régionales (81 habitants/km<sup>2</sup>), provinciale (84 habitants/km<sup>2</sup>) et communale (120 habitants/km<sup>2</sup>) pour la même période. Elle est estimée en 2012 à 3,29 habitants/ha soit un écart brut de 0,87 habitants/ha entre 2006 et 2012. Cette croissance se justifie par des facteurs qui ont déjà été abordés au point précédent sur les facteurs de croissance de la population urbaine.

Une analyse comparée du niveau de densité des différents secteurs de la ville de Ziniaré en 2012, indique que le secteur n°05 est le plus densément habité avec 7,32 habitants/ha. Cela s'explique par le fait qu'il est le secteur le plus petit en superficie avec seulement 559 ha et un effectif de population avoisinant ceux des secteurs n°01, 03 et 04. Il est suivi des secteurs n°04, 03, et 02 avec respectivement 3,38 ; 3,16 ; et 2,98 habitants/ha. Le secteur n°01 se présente comme le moins dense avec 2,52 habitants/ha.

On remarque de façon globale une faible densité de la population urbaine avec beaucoup de parcelles non mises en valeur.

**Tableau n°07 : Densités et répartition spatiale de la population de Ziniaré**

Secteurs	Superficie en ha	Population résidente en 2006	Proportion de la population en 2006	Densité/ha en 2006 (hbts./ha)	Population en 2012	Densité/ha en 2012 (hbts./ha)
Secteur n°01	1 636	3 027	16,26%	1,85	4 117	2,52
Secteur n°02	3 122	6 834	36,70%	2,19	9 294	2,98
Secteur n°03	1 145	2 656	14,26%	2,32	3 613	3,16
Secteur n°04	1 244	3 094	16,62%	2,49	4 208	3,38
Secteur n°05	559	3 008	16,16%	5,38	4 091	7,32
<b>Total général</b>	<b>7 706</b>	<b>18 619</b>	<b>100%</b>	<b>2,42</b>	<b>25 323</b>	<b>3,29</b>

Source : INSD, RGPH 2006

## 2.3. CADRE BATI ET OCCUPATION DE L'ESPACE

### 2.3.1. Mise en place et évolution du tissu urbain

La mise en place et l'évolution du tissu urbain de Ziniaré se présentent sous les trois (03) grandes périodes suivantes :

- **la période précoloniale** : cette période marque la naissance de Ziniaré. Historiquement, le premier habitant de Ziniaré fut Bassy qui vécut parmi les « Ninisi » premiers occupants de toute la région de Guiloungou. Les Ninisi assujettirent, avec le temps, Bassy et sa descendance. N'acceptant pas cette situation, Bassy, dans la ferme intention de se libérer rapidement de cette domination, se lia d'amitié avec le Roi de Tenkodogo (*Naba Zoungrana*). Cette amitié fut concrétisée par des liens d'alliance qui unit Naba Zoungrana et « *Poug-toega* » (*filie unique de Bassy*). De cette union naîtra Oubri qui assistera plus tard son grand-père maternel (*Bassy*) pour chasser définitivement les Ninisi de la localité. Ainsi Oubri (*petit-fils de Ouédraogo fondateur de l'empire moaga*) serait à l'origine de la conquête des terres abritant de nos jours Ziniaré et ses environs immédiats. Important territoire du royaume Mossé de Ouagadougou, Ziniaré était le premier marché où s'échangeaient principalement les produits de l'artisanat et de l'agriculture. A l'époque Ziniaré ne se limitait qu'à la taille d'un petit bourg ;
- **la période coloniale** : c'est en cette période que Ziniaré a été choisie pour abriter le poste de commandement du canton. Etant resté pendant longtemps administrativement subordonné à

Ouagadougou, le canton de Ziniaré n'a connu à l'époque aucune opération de lotissement. En effet, inclus dans la subdivision de « *Ouaga-Nord* » jusqu'en 1953, Ziniaré devient une subdivision du cercle de Ouagadougou entre 1954 et 1958. Ce n'est qu'à partir de 1959, qu'il s'affranchira partiellement de Ouagadougou (*au plan administratif*) pour abriter le chef-lieu du cercle qui porte son nom. De petit village, Ziniaré évoluera progressivement pour prendre la forme d'un gros bourg durant la colonisation ;

- **la période post - indépendance** : l'époque post - indépendance est véritablement à l'origine du déclenchement d'une dynamique urbaine à Ziniaré. Actuellement avec une superficie totale aménagée de 2 127,43 ha (*soit 27,61% de la surface totale de la ville*), la morphologie de l'espace lotie de Ziniaré est la résultante de cinq (05) vagues de lotissements (*Cf. Carte et Tableau suivants sur l'évolution des superficies aménagées et du nombre de parcelles à Ziniaré*) :

- **la première opération de lotissement** est intervenue en 1965 (*soit 06 ans après son érection au statut de chef-lieu de cercle*). Elle a, en premier lieu, concerné les quartiers centraux correspondant actuellement à une partie des secteurs n°01, 02 et 03. Cet aménagement a permis de dégager 1 002 parcelles (*dont 95,71% de parcelles d'habitations*) sur une superficie globale aménagée de 184,64 ha équivalent à 8,68% de la surface totale lotie de nos jours ;
- **la seconde opération** est intervenue en 1993, soit 28 ans après le premier lotissement et 09 ans après l'érection de Ziniaré en chef-lieu de province d'Oubritenga (*en 1984*)<sup>5</sup>. Extension des aménagements de 1965, ce lotissement, qui a intéressé une petite partie des secteurs n°01, 04 et 05, a permis de libérer environ 203 parcelles (*dont 70,44% de parcelles d'habitations*) sur une superficie globale aménagée de 46,11 ha. Cet aménagement a augmenté la surface urbanisée de la ville de Ziniaré à 230,75 ha (*soit une augmentation de 24,97%*) équivalent à 10,85% de la surface totale lotie en 2012 ;
- **la troisième opération** qui s'est déroulée en 1998 a produit 12 490 parcelles (*dont 97,46% de parcelles d'habitations*) sur une superficie globale aménagée de 1 684,01 ha (*soit 79,16% de la surface totale lotie en 2012*) réparties dans les cinq (05) secteurs. Elle est une extension des lotissements de 1965 et 1993. Cet aménagement a conduit à un accroissement de la superficie urbaine lotie de 729,80% (*surface lotie étant passée de 230,75 à 1 914,76 ha entre 1993 et 1998*) bien qu'ayant été réalisée sur une durée plus réduite comparée au temps mis entre le premier et le second lotissement. Ainsi, l'aire aménagée de la ville a été multipliée par 8,30 en seulement cinq (05) ans. En outre, il faut remarquer que le nombre de parcelles d'habitations produit en 1998 est plus de cinq (05) fois supérieurs au nombre total de ménages de la même période. Cette situation est bien une preuve de la non justification de cette forte augmentation de la superficie urbaine aménagée surtout comparée au taux de croissance urbaine qui était de 4,91% entre 1985 et 1996 (*selon le RGPH - 1996*). En effet, ces résultats témoignent d'une surestimation des besoins en parcelles d'habitation de la cité. Ce phénomène de légèreté dans la rationalisation et la gestion des ressources foncières des villes qui est apparu depuis 1995<sup>6</sup> est à constater dans la plupart des villes du Burkina.

<sup>5</sup> Lors de la réorganisation administrative de juillet 1984, la province d'Oubritenga est divisée en deux (02) pour donner d'un côté la province du Kadiogo avec pour chef-lieu Ouagadougou et de l'autre la province d'Oubritenga dont Ziniaré devient chef-lieu. Cette réorganisation finit d'affranchir administrativement Ziniaré de Ouagadougou.

<sup>6</sup> 1995 marque le début effectif de la décentralisation au Burkina Faso par la tenue des premières élections municipales et la rétrocession de la gestion des terres communales aux municipalités.

Effectivement, un nombre important de villes et de chefs-lieux de communes (*Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou, Pabré, etc.*) a vu sa superficie lotie croître de façon exponentielle ne tenant nullement compte des règles urbanistiques de croissance et des besoins réels en parcelles d'habitation ;

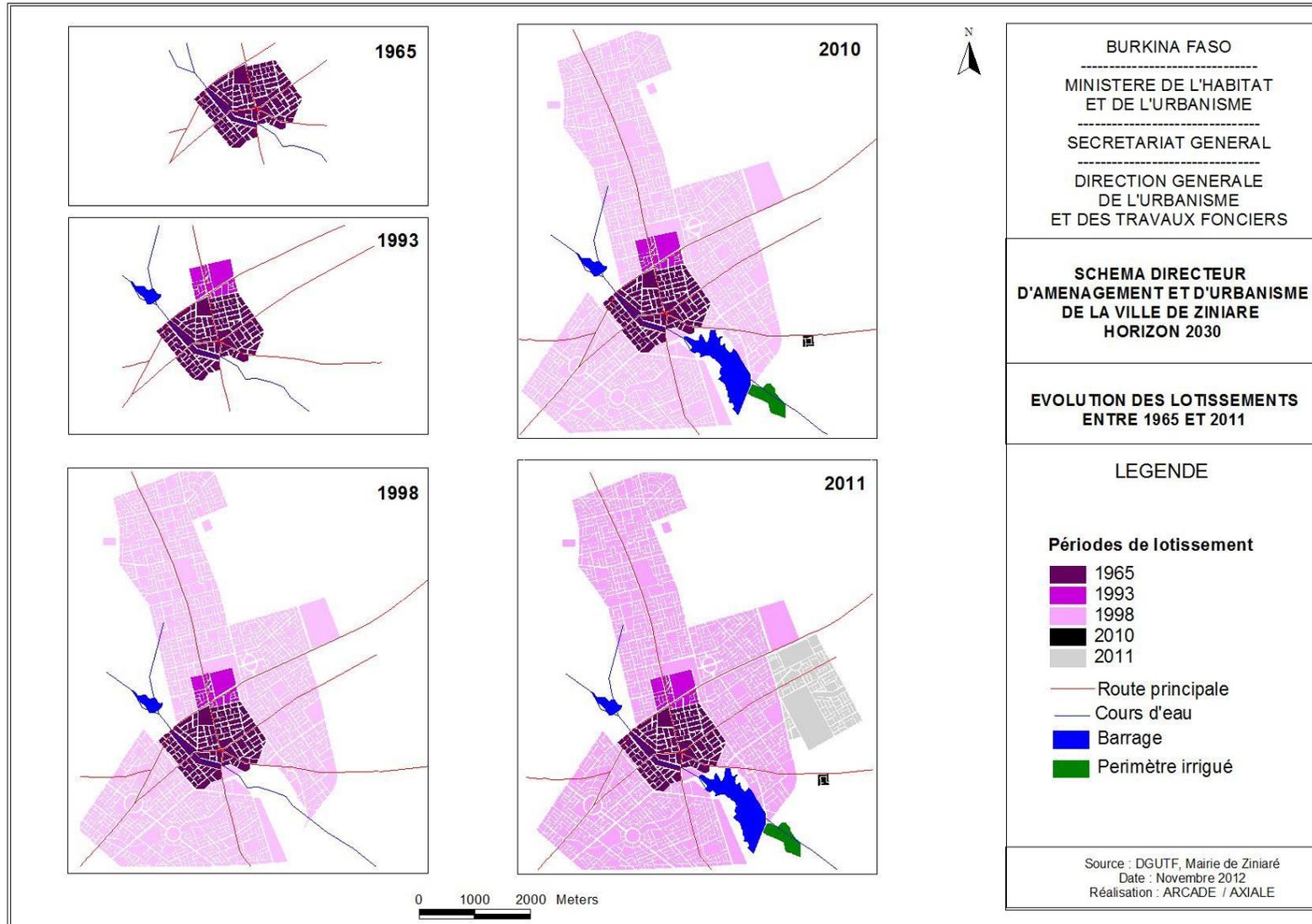
- **la quatrième opération** a été réalisée en 2010 dans le cadre du programme « 10 000 logements sociaux ». Le site choisi est isolé du reste de l'agglomération urbaine d'environ 2,5 km sur l'axe Ziniaré - Absouya. Lotissement a produit 87 parcelles (*dont 98,85% de parcelles d'habitations*) sur une superficie globale aménagée de 5,31 ha (*soit 0,25% de la surface totale lotie en 2012*) ;
- **la dernière opération** qui est une extension de 1998 a été implantée en 2011. Réalisé sur une superficie globale de 207,36 ha (*soit 9,75% de la surface totale lotie en 2012*), ce lotissement a produit 1 361 parcelles (*dont 97,21% de parcelles d'habitations*) portant le nombre total de parcelles de la ville à 15 143 (*dont 96,97% de parcelles d'habitations équivalent à presque 03 fois le nombre actuel de ménages de Ziniaré*). Cette opération a touché les secteurs n°01 et 02 de la cité.

**Tableau n°08 : Evolution des superficies aménagées et du nombre de parcelles à Ziniaré**

Années de lotissements	Nombre de parcelles habitation implantées	Nombre cumulé de parcelles habitation implantées	Superficies de parcelles habitation implantées (Ha)	Superficies cumulées de parcelles habitation implantées (Ha)	Nombre de parcelles d'équipements implantées	Nombre cumulé de parcelles d'équipements implantées	Superficies de parcelles d'équipements implantées (Ha)	Superficies cumulées de parcelles d'équipements implantées (Ha)	Nombre total de parcelles implantées	Total des superficies de parcelles implantées	Total des superficies aménagées	Cumul des superficies aménagées (Ha)
1965	959	959	81,82	81,82	43	43	47,08	47,08	1002	128,90	184,64	184,64
1993	143	1 102	7,45	89,27	60	103	27,51	74,59	203	34,96	46,11	230,75
1998	12 173	13 275	670,02	759,29	317	420	557,65	632,24	12 490	1 227,67	1 684,01	1 914,76
2010	86	13 361	2,14	761,43	01	421	0,84	633,08	87	2,98	5,31	1 920,07
2011	1 323	14 684	49,96	811,39	38	459	109,20	742,28	1 361	1 59,16	207,36	2 127,43
<b>Total</b>	<b>14 684</b>		<b>811,39</b>		<b>459</b>		<b>742,28</b>		<b>15 143</b>	<b>1 553,67</b>	<b>2 127,43</b>	

Source : Mairie de Ziniaré – Service domanial / Décembre 2011

**Carte n°09 : Evolution des lotissements dans la ville de Ziniaré entre 1965 à 2011**



En 47 ans de processus d'urbanisation, la ville de Ziniaré a connu cinq (05) opérations successives de lotissement qui ont modelé sa structure actuelle. Cette croissance spatiale s'est opérée au gré du temps et des « besoins » du moment, en dehors de tout schéma prospectif d'extension urbaine ; d'où cette morphologie peu homogène et disharmonieuse de la partie aménagée de la ville.

L'évolution du tissu urbain présente une ville dont la croissance s'est opérée principalement le long des grands axes de communication reliant Ziniaré à un certain nombre de localités importantes. Ainsi, une analyse plus détaillée du plan d'ensemble de la ville indique que :

- **le lotissement de 1965** dans sa structuration rayonne autour du point de convergence des routes de Zitenga, de Laongo, de Ziga, de Ouagadougou et de Kaya (*anciennes routes*). Ce point qui détermine, selon l'administration municipale, le « point zéro » de la ville est matérialisé par l'actuel rond-point Naba Oubri ;
- **les aménagements opérés après 1965** se sont développés de part et d'autre des grandes routes selon les trois (03) principales directions suivantes :
  - **direction est**, le long des voies de Kaya (*ancienne et nouvelle routes*) et de Ziga ;
  - **direction sud et sud-ouest**, le long des voies de Laongo et de Ouagadougou (*ancienne et nouvelle routes*) ;
  - **direction nord**, le long de la voie de Zitenga : le lotissement qui se caractérise par une bande très étirée le long de la voie, donne cet aspect assez particulier à la trame d'ensemble de la ville.

La constitution de réserves dans le cadre de documents de planification urbaine ou des projets d'aménagement poursuit un double objectif pour les autorités locales. Il permet :

- d'une part de délimiter les périmètres à aménager ultérieurement (*à moyen ou long terme*) et faciliter leur acquisition gratuite ou à des conditions avantageuses par l'administration locale ;
- d'autre part de lutter contre la spéculation foncière.

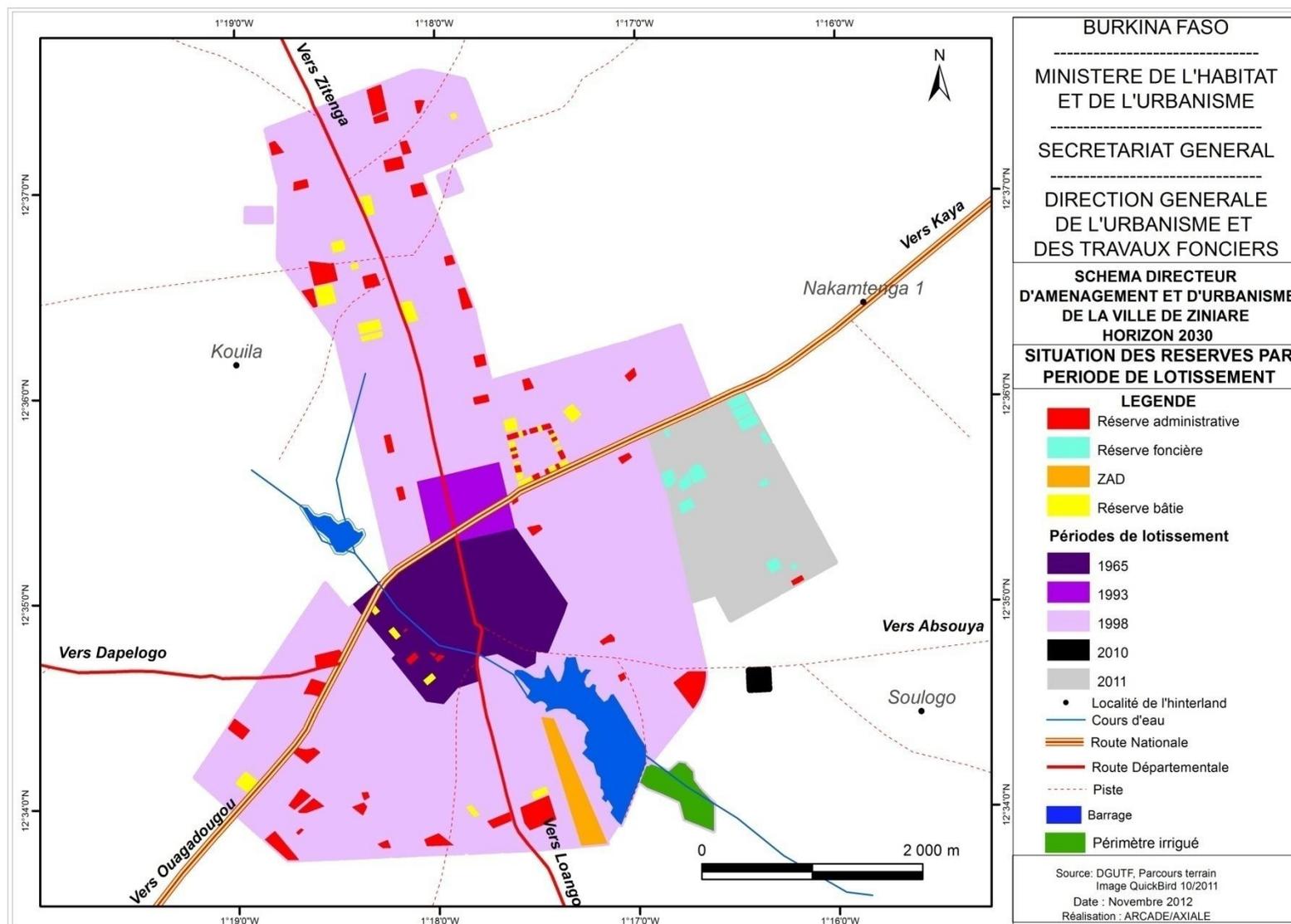
La situation actuelle des réserves dans la ville de Ziniaré fait état de 82 réserves pour une superficie totale de 101,94 ha (*soit 4,79% des espaces loties*) réparties comme suit : 69 réserves administratives (RA) de 68,32 ha, 12 réserves foncières (RF) de 13,32 ha et une zone d'activités diverses (ZAD) de 20,34 ha. L'essentiel des réserves disponibles dans la cité (*soit 80,49% de la surface totale des réserves*) concernent l'aménagement de 1998.

**Tableau n°09 : Situation des réserves en fonction des périodes de lotissement**

<b>RESERVES DE 1965</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>SUPERFICIE (HA)</b>
Réserves administratives (RA)	03	1,81
<b>RESERVES DE 1993</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>SUPERFICIE (HA)</b>
Réserves administratives (RA)	00	00
Réserves foncières (RF)	00	00
<b>RESERVES DE 1998</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>SUPERFICIE (HA)</b>
Réserves administratives (RA)	65	66,73
Zone d'aménagement différée (ZAD)	01	20,30
<b>RESERVES DE 2010</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>SUPERFICIE (HA)</b>
Réserves administratives (RA)	00	00
Réserves foncières (RF)	00	00
<b>RESERVES DE 2011</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>SUPERFICIE (HA)</b>
Réserves administratives (RA)	01	0,56
Réserves foncières (RF)	12	13,32
<b>RESERVES TOTALES ACTUELLES</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>SUPERFICIE (HA)</b>
Réserves administratives (RA)	69	68,32
Réserves foncières (RF)	12	13,32
Zone d'activités diverses (ZAD)	01	20,30
<b>Total général</b>	<b>82</b>	<b>101,94</b>

Source : Mairie de Ziniaré – Service domanial/Décembre 2011 et Images satellitaires

Carte n°10 : Situation des réserves en fonction des périodes de lotissement



Avec un stock de capital foncier loti comptabilisant 15 143 parcelles, l'analyse des images satellitaires couplée à la trame d'ensemble de la ville indique un bilan assez mitigé du niveau de mise en valeur des parcelles. En effet, en considérant les cinq (05) périodes de lotissement, plus de 72% des parcelles ne sont pas mises en valeur à l'heure actuelle. Bien que toutes ces parcelles aient été attribuées, exception faite de celles des zones loties entre 2010 et 2011, l'appréciation du bâti à l'échelle des zones loties révèle des densités globalement moyennes (soit 18,47%). Le cas le plus flagrant est celui portant sur la trame de 1965 révélant, plus de quatre (04) décennies après les attributions, 19,22% de parcelles non encore mises en valeur.

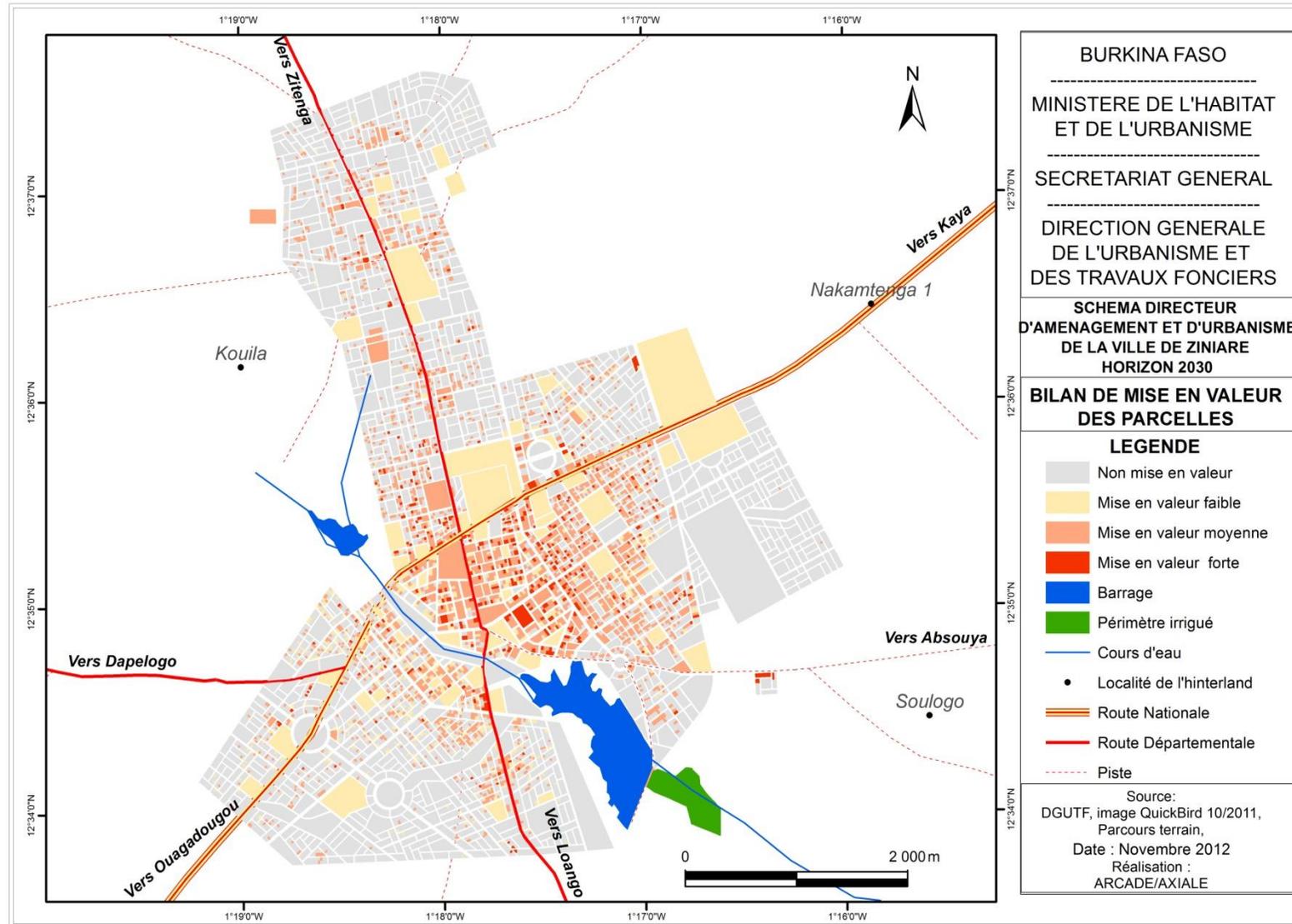
L'étude plus détaillée de l'occupation spatiale définit un niveau de densité du bâti assez varié en fonction du niveau de mise en valeur des parcelles. On distingue ainsi quatre (04) degrés de densité suivant le niveau de mise en valeur des parcelles : *fortement bâti, moyennement bâti, faiblement bâti et non bâti* (Cf. *Tableau et Carte sur le bilan du niveau de mise en valeur des parcelles en fonction des densités bâties*). Notons également que lorsqu'on se déplace du centre vers la périphérie, on va des espaces plus agglomérés (*caractérisés par les aires fortement et moyennement bâties*) aux espaces plus éparses (*définis par les aires faiblement et non bâties*).

**Tableau n° 10 : Bilan du niveau de mise en valeur des parcelles sur la base des densités bâties**

Niveau de mise en valeur	1965	1993	1998	2010	2011	Total
<b>Mise en valeur forte</b>	10,13%	14,42%	2,02%	35,63%	00	<b>2,65%</b>
<b>Mise en valeur moyenne</b>	50,95%	34,62%	17,88%	00	0,83%	<b>18,47%</b>
<b>Mise en valeur faible</b>	19,70%	6,73%	5,93%	00	0,13%	<b>6,22%</b>
<b>Non mise en valeur</b>	19,22%	44,23%	74,17%	64,37%	99,05%	<b>72,66%</b>
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Mairie de Ziniaré – Service domanial/Décembre 2011 et Images satellitaires

Carte n°11 : Bilan du niveau de mise en valeur des parcelles sur la base des densités bâties



## 2.3.2. Morphologie urbaine

### 2.3.2.1. Organisation et structuration de l'espace urbain

Sur la base de l'interprétation des images satellitaires complétée par les données d'enquête terrain, la ville se structure en six (06) grands ensembles spatiaux définis par les principales zones suivantes (Cf. Carte de zoning) :

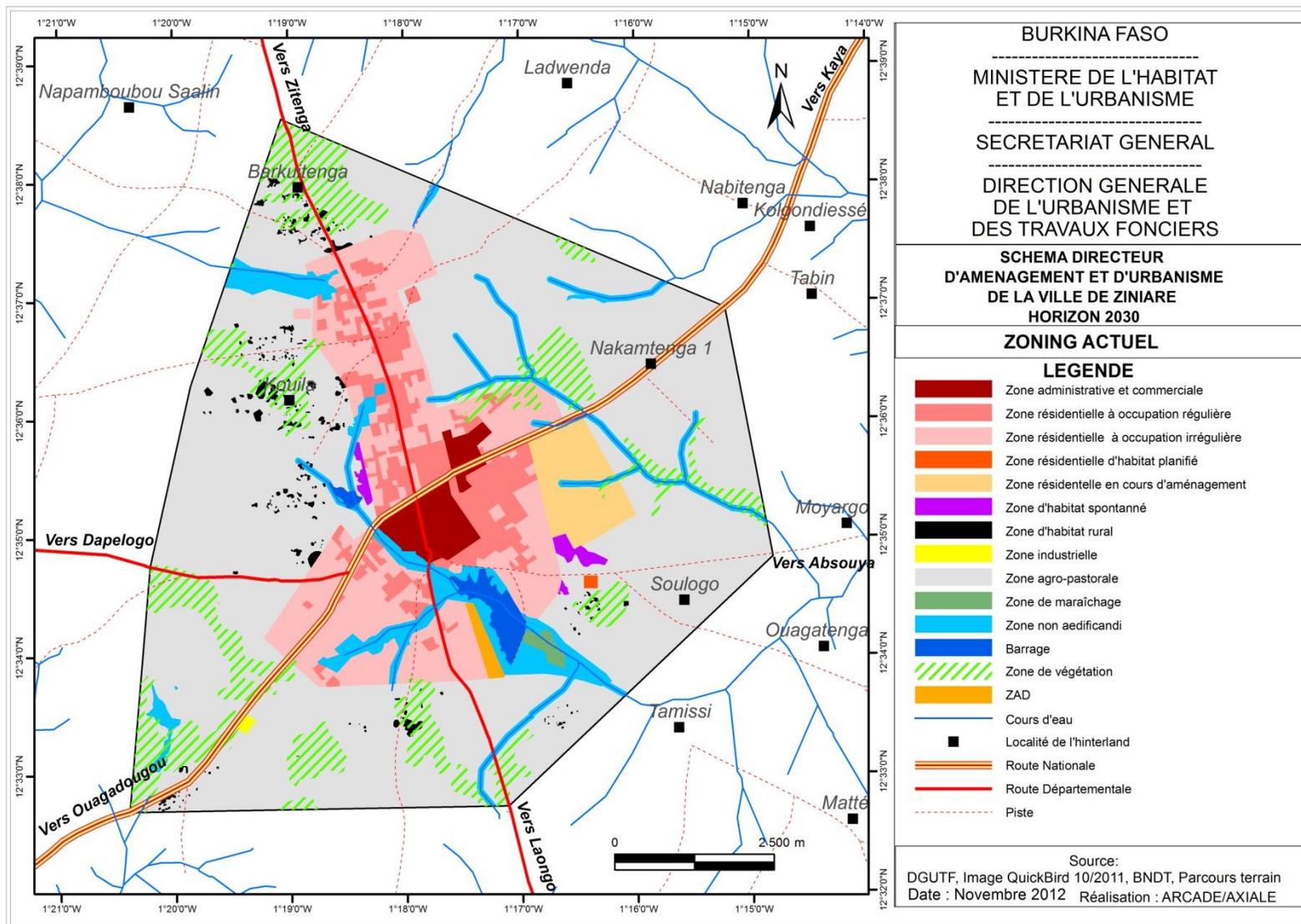
- la zone administrative et commerciale ;
- la zone d'habitation ;
- la friche industrielle ;
- la zone agro – pastorale et maraîchère ;
- la zone de végétation ;
- la zone non aedificandi.

**Tableau n°11 : Superficies des grands ensembles spatiaux à Ziniaré**

ZONES	SUPERFICIE (ha)	PART DE LA ZONE PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE URBAINE
<b>Zone administrative et commerciale</b>	<b>153</b>	<b>1,99%</b>
<b>Zone d'habitation</b>	<b>1799</b>	<b>23,35%</b>
<b>Sous zone résidentielle</b>	<b>1695</b>	<b>22,00%</b>
<i>Sous zone résidentielle à occupation régulière</i>	443	5,75%
<i>Sous zone résidentielle à occupation irrégulière</i>	1051	13,64%
<i>Sous zone résidentielle d'habitat planifié</i>	06	0,08%
<i>Sous zone résidentielle en cours d'aménagement</i>	195	2,53%
<b>Sous zone d'habitation spontanée</b>	<b>32</b>	<b>0,42%</b>
<b>Sous zone d'habitat rural</b>	<b>72</b>	<b>0,93%</b>
<b>Friche industrielle</b>	<b>06</b>	<b>0,08%</b>
<b>Zone d'activités diverses (ZAD)</b>	<b>20</b>	<b>0,26%</b>
<b>Zone agro – pastorale et maraîchère</b>	<b>5178</b>	<b>67,19%</b>
<b>Zone de végétation</b>	<b>165</b>	<b>2,14%</b>
<b>Zone non aedificandi</b>	<b>385</b>	<b>5%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7706</b>	<b>100%</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Carte n°12 : Zoning actuel



### **A- La zone administrative et commerciale**

Localisée au centre – ville, dans l'ancienne trame urbaine de 1965, la zone administrative et commerciale concentre l'essentiel des services administratifs (*régionaux, provinciaux, départementaux et communaux*) et des équipements commerciaux (*tels le grand marché, un ensemble de boutiques et d'activités commerciales informelles*) de la ville. Cette zone s'étend sur une superficie équivalente à 1,99% de la superficie urbaine. Notons qu'une nouvelle zone administrative est en gestation dans la trame de 1998. Elle est limitée à l'Ouest par le lotissement de 1993 et au Sud par la RN n°03. On y rencontre déjà les équipements administratifs suivants : *Gouvernorat, Conseil Régional du Plateau Central, la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification (DREP) du Plateau Central, la Direction Régionale Infrastructures et du Désenclavement (DRID), la Trésorerie Régionale du Plateau Central, la Direction Régionale du Budget (DRB) du Plateau Central, etc.*

### **B- La zone d'habitation**

Zone dont la fonction dominante est l'habitation, elle occupe une importante superficie dans la ville (*soit 23,35% de la superficie urbaine*). Cette zone se subdivise en ces trois (03) sous zones :

- **la sous zone résidentielle** : il s'agit de la sous zone lotie où le logement est la fonction principale. Elle porte sur 22% de la superficie urbaine et concerne dans une moindre portion la trame de 1965 et l'entièreté des trames de 1993 et 1998. Une analyse détaillée de cette sous zone, complétée par les éléments d'interprétation des images satellitaires, révèle les spécificités suivantes :
  - **une sous zone résidentielle à occupation régulière** : elle se distingue par un maillage structuré lisible sur le terrain. Cette situation résulte de la matérialisation des limites séparatives pour une grande majorité des parcelles et un nombre important de voies aménagées ou simplement ouvertes. Il s'agit de la quasi-totalité du lotissement de 1993, le reste de la trame de 1965 (*déduction faite de la zone administrative et commerciale*) et une portion de la trame de 1998 (*bandes d'îlots localisées immédiatement autour des aménagements de 1965 et de 1993 et le long des voies de Zitenga, Ouagadougou et Kaya*). Cette sous zone occupe 5,75% de la superficie urbaine ;
  - **une sous zone résidentielle à occupation irrégulière** : bien que lotie, cette sous zone conserve toujours une trame d'habitat spontané et rural. En effet, le maillage structuré n'y est pour l'instant pas lisible sur le terrain. La superficie couverte est de 13,64% de la superficie urbaine et concerne le reste du lotissement de 1998 ;
  - **une sous zone résidentielle d'habitat planifié** : localisée au secteur n°02, au point kilométrique 2,50 sur l'axe Ziniaré – Ziga, elle est isolée de l'agglomération urbaine sur une très petite superficie. Cette sous zone a la particularité d'être lotie et à moitié bâtie avec des logements de type F<sub>3</sub> extensibles réalisés dans le cadre du programme « *10 000 logements sociaux* » du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) ;
  - **une sous zone résidentielle en cours d'aménagement** : sous zone en cours d'aménagement à l'Est de la ville à la suite de la trame de 1998, elle s'étend de la voie de Kaya pour presque atteindre celle d'Absouya.
- **la sous zone d'habitation spontanée** : le phénomène d'habitat spontané est présent dans la ville de Ziniaré. Sur la base de l'image satellitaire, les principales poches d'habitat spontané sont observables dans la continuité de la trame de 1998 au Sud – est (*au secteur n°02*), à l'Ouest (*au secteur n°04 entre les berges du barrage de Kouila et la limite ouest du lotissement de 1998*). Cette sous zone occupe actuellement une très faible superficie. Phénomène en évolution, ce type d'habitat découle principalement de l'exode rural et de la spéculation foncière ;

- **la sous zone d'habitat rural** : il s'agit essentiellement des deux (02) villages (*Kouila et Soulogo*) rattachés à la ville de Ziniaré et des quartiers Barkuitenga au Nord et Nakamtenga 01 à l'Est. Elle conserve sa trame d'habitat rural caractérisée par des groupes de concessions en banco séparées par des champs de cases mais reliées entre elles par des pistes. Cette sous zone se localise sur tout le pourtour ouest et nord de la ville (*aux secteurs n°03 et 04 principalement*) et dans une moindre proportion à l'Est, au Sud et au Sud – Est (*aux secteurs n°01 et 02*).

### **C- La friche industrielle**

Ce site qui fait office de zone industrielle pour la ville, a abrité quelques industries telles une briqueterie, une unité de transformation de sorgho et une usine de production de jus de fruit. De nos jours aucune de ces structures n'est fonctionnelle. Ainsi, la zone présente l'image d'une friche industrielle.

Sa localisation sur l'axe Ziniaré – Ouagadougou, le long de la RN n°03, se justifie par :

- les opportunités offertes par cette voie dans le ravitaillement (*via ou à partir de Ouagadougou*) des unités industrielles en matières premières et autres produits divers et l'enlèvement des produits finis pour la distribution à l'échelle du Burkina ou pour l'exportation ;
- les facilités de desserte de la zone en eau et en électricité.

Positionnée au Sud – ouest de la ville, dans l'axe des vents dominants (*de direction sud – ouest / nord – est inversement suivant les périodes de l'année*), la zone peut constituer un risque de pollution atmosphérique pour la cité. Si notre étude conduit au maintien de cette zone sur le même site, des dispositions techniques devront être adoptées afin de limiter ce risque.

### **D- La zone d'activités diverses (ZAD)**

Cette zone a été programmée sur une superficie de 20,30 ha, lors du lotissement de 1998, dans l'optique d'en faire une ZAD. Localisée dans la partie sud de l'agglomération urbaine, à proximité du barrage de Tamissi, elle n'a été ni attribuée ni occupée depuis ces quatorze (14) dernières années, en raison du fort risque d'inondation en période de crue. Ce qui fait de ce site une vaste réserve actuellement exploitée comme lieu d'emprunts de terre pour la production de briques en banco.

### **E- La zone agro –pastorale et maraîchère**

Comme l'indique les résultats de l'enquête ménage, l'agriculture et l'élevage constituent les principales occupations des populations de Ziniaré. Cette zone qui s'étend sur 67,19% de l'espace urbain constitue la superficie la plus importante occupée de la ville. Elle comprend de nombreux champs de cultures, des périmètres maraîchers autour des deux (02) barrages (*de Kouila et de Tamissi*) et des aires de pâturages. L'absence d'une séparation nette entre ces deux (02) aires d'activités dominantes de la ville est source de conflits entre agriculteurs et éleveurs, particulièrement en saison hivernale où l'activité agricole est dominante.

### **F- La zone de végétation**

La zone de végétation occupe une superficie moindre (*soit 2,14% de l'aire urbaine*) en raison de son fort niveau de dégradation. Elle correspond ainsi aux formations ripicoles (*le long du cours d'eau et aux abords des barrages*), aux formations anthropiques (*vergers et autres plantations*) et naturelles (*bois sacrés*).

### **G- La zone non aedificandi**

Il s'agit de toutes les zones impropres à la construction en raison des risques naturelles ou anthropiques. A Ziniaré, cette zone concerne particulièrement le cours d'eau, les deux (02) barrages et leurs abords, les carrières, les lieux d'emprunts et les aires de bas – fonds. Ainsi, ces espaces sont non propices aux constructions, du fait de leur caractère inondable et du type de sol rencontré (*sols hydromorphes : argileux et humides*). La zone non aedificandi occupe une superficie équivalente à 5% de l'aire urbaine.

#### **2.3.2.2. Typologie du tissu urbain**

La caractérisation du tissu urbain a été rendue possible grâce à une analyse croisée des données provenant de l'interprétation de l'image satellitaire, du plan de lotissement d'ensemble de la ville et de l'enquête terrain. Elle a donc permis de définir sept (07) principaux types de tissus urbains suivant les critères ci-dessous cités :

- l'âge du lotissement (*ancien ou récent*) ;
- la morphologie du tissu (*trame régulière ou non / maille large ou étroite / taille et forme du parcellaire / forme de l'îlot*) ;
- le type d'habitat (*résidentiel, spontané ou rural*) ;
- le niveau de mise en valeur ou d'occupation de l'îlot (*îlot densément bâti, moyennement bâti ou faiblement bâti / îlot non bâti*).

#### **A- Type 01 : le tissu ancien**

Ce type de tissu concerne la zone la plus anciennement lotie de la ville (*lotissement de 1965*). Sur la base de l'analyse des images satellitaires, ce tissu se caractérise par :

- **une forme d'occupation régulière et densément bâtie avec un maillage large** : le réseau de voirie, matériellement lisible, est constitué en majorité de voies de grandes tailles (*entre 20 et 30 m d'emprises*) et souvent aménagées ;
- **des îlots larges (70 m), de courtes tailles en général (en moyenne 100 m) et présentant des formes variables** : on note une dominante d'îlots de formes trapézoïdales, quelques îlots triangulaires et dans une moindre mesure des îlots rectangulaires. Cette variété de configuration découle du fait que l'aménagement proposé est de type concentrique avec une armature faite de voies primaires convergeant vers un point central (*rond-point Naba Oubri*) ;
- **des parcelles de formes rectangulaires et de grandes tailles en général (variant entre 700 et 800 m<sup>2</sup>)** ;
- **un habitat de type résidentiel avec principalement des logements en matériaux définitifs et une bonne desserte en VRD.**

### Carte n°13 : Type 01 - Extrait tissu ancien

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon :...152 745 m <sup>2</sup> .....100%	-Taille moy. îlot :.....5 194m <sup>2</sup>	-COS moyen par parcelles :.....0,15
-Parcellaire :...108 353 m <sup>2</sup> .....71%	-Taille moy. parcelle :..... 519 m <sup>2</sup>	-COS max. par parcelle :.....0,50
-Equipements :.....7 827 m <sup>2</sup> .....5%	-Taille max/min parc: 845 m <sup>2</sup> / 543 m <sup>2</sup>	-COS min. par parcelle :.....0,01
-Voirie :.....36 565 m <sup>2</sup> .....24%	-Taille moy. bâtie :.....40,90 m <sup>2</sup>	
-Bâti :.....16 650 m <sup>2</sup> .....11%	-Emprise max/min voies : 30 m/12 m	



Source : Images satellitaires / Trame urbaine fournies par la DGUTF

#### **B- Type 02 : le tissu récent densément bâti**

Ce second type de tissu touche la trame de 1993 et la première couche de parcelles de 1998. Il s'agit des lots de parcelles centrales immédiatement contiguës à la trame de 1965 et le long des grands axes. Selon images satellitaires, ce tissu se distingue par :

- **une forme d'occupation régulière et densément bâtie avec un maillage plus étroit** : le réseau de voirie est matériellement lisible. Il est constitué en majorité de voies de petites tailles pour la desserte parcellaire (12 m d'emprise) et quelques voies de grandes tailles (entre 20 et 30 m d'emprise) souvent aménagées assurant les flux importants entre quartiers et secteurs ;
- **des îlots moins larges (entre 60 et 50 m), plus allongés en général (en moyenne 100 m) et présentant des formes majoritairement rectangulaires** : cette relative régularité dans les formes des îlots provient de l'adoption du plan en damier dans les aménagements récents de la ville ;

- **des parcelles de formes rectangulaires et de grande à moyenne taille** (variant entre 600 et 400 m<sup>2</sup>) ;
- **un habitat de type résidentiel avec des logements en matériaux définitifs et une assez bonne desserte en VRD.**

**Carte n°14 : Type 02 - Extrait tissu récent densément bâti**

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon :.....99 271 m <sup>2</sup> .....100%	-Taille moy. îlot :.....6 867 m <sup>2</sup>	-COS moyen par parcelles :.....0,18
-Parcellaire :.....65 887 m <sup>2</sup> .....62%	-Taille moy. parcelle :.....639 m <sup>2</sup>	-COS max. par parcelle :.....0,32
-Equipements :.....7 639 m <sup>2</sup> .....8%	-Taille max/min parc :.703 m <sup>2</sup> / 385 m <sup>2</sup>	-COS min. par parcelle :.....0,002
-Voirie :.....33 384 m <sup>2</sup> .....30 %	-Taille moy. bâtie :.....41,51 m <sup>2</sup>	
-Bâti :.....7 016 m <sup>2</sup> .....7%	-Emprise max/min voies :...35 m/12 m	



Source : Images satellitaires / Trame urbaine fournies par la DGUTF

### C- Type 03 : le tissu récent moyennement bâti

Ce troisième type de tissu s'observe exclusivement sur la seconde couche de parcelles de 1998. Il s'agit des lots de parcelles se situant entre la partie centrale et la zone périphérique lotie. En se référant aux images satellitaires, ce tissu se particularise par :

- **une forme d'occupation plus ou moins régulière en cours de densification** (moyennement à faiblement bâti) ;
- **un habitat de type résidentiel avec des logements pour une grande part en matériaux semi définitifs et une moyenne desserte en VRD.**

**Carte n°15 : Type 03 - Extrait tissu récent moyennement occupé**

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon :.....107 759m <sup>2</sup> .....100%	-Taille moy. îlot :.....5630 m <sup>2</sup>	-COS moyen par parcelles :.....0,11
-Parcellaire :.....75 415 m <sup>2</sup> .....70%	-Taille moy. parcelle :.....656 m <sup>2</sup>	-COS max. par parcelle :.....0,41
-Equipements :.....5 350 m <sup>2</sup> .....5%	-Taille max/min parc :...674m <sup>2</sup> / 409m <sup>2</sup>	-COS min. par parcelle :.....0,01
-Voirie :.....26 994 m <sup>2</sup> .....25%	-Taille moy. bâtie :.....32.94 m <sup>2</sup>	
-Bâti :.....3 196 m <sup>2</sup> .....3%	-Emprise max/min voies :...25 m/12 m	



Source : Images satellitaires / Trame urbaine fournies par la DGUTF

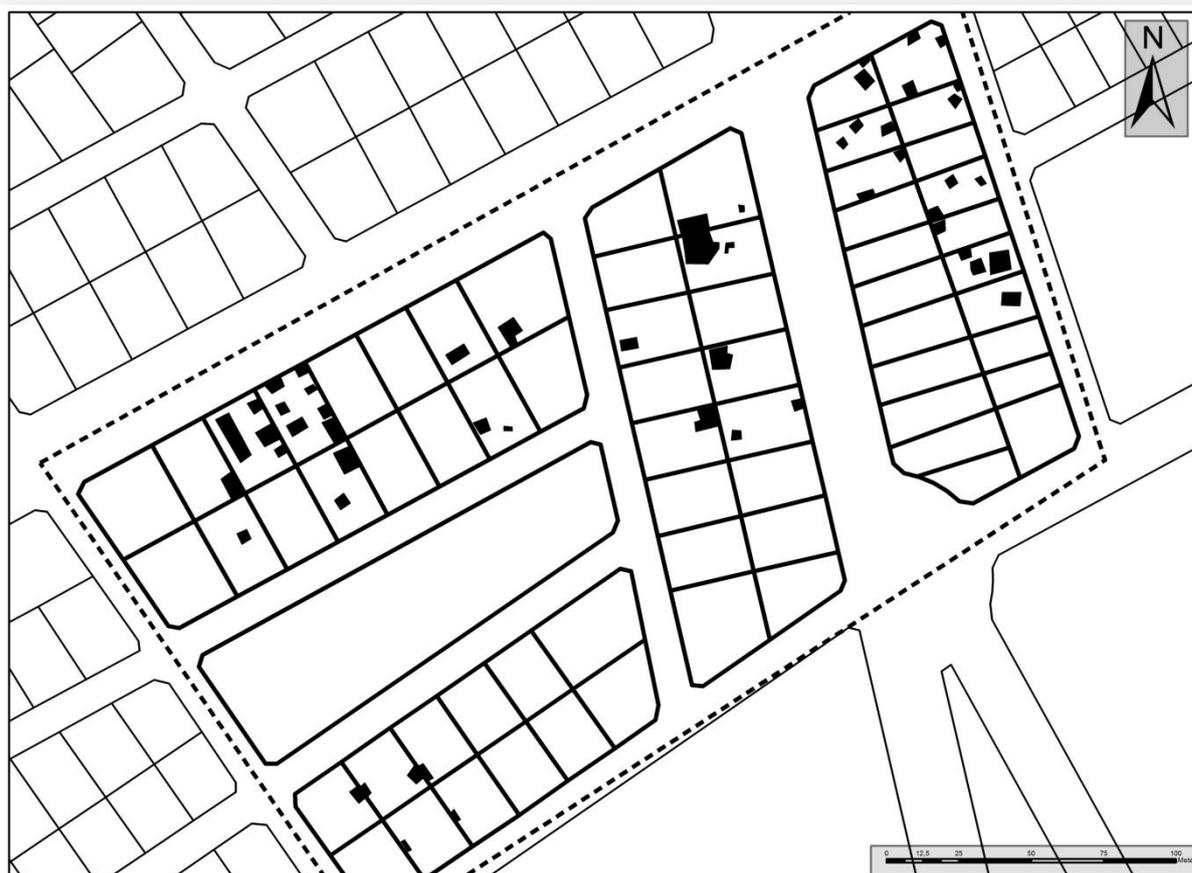
#### D- Type 04 : le tissu loti à occupation irrégulière

Ce quatrième type de tissu concerne les zones périphériques de la trame de 1998 et celle de 2011 (*zone nouvellement lotie*). Suivant les images satellitaires, ce tissu se caractérise par :

- **une forme d'occupation irrégulière et peu dense** : bien que lotie, cette zone garde un tissu de type spontané ou rural. On note la présence de concessions et de groupes de concessions reliés entre eux par des sentiers ;
- **un habitat de type spontané ou rural avec des logements majoritairement en matériaux traditionnels et une faible desserte en VRD.**

Carte n°16 : Type 04 - Extrait tissu loti à occupation irrégulière

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon :.....54 475m <sup>2</sup> .....100%	-Taille moy. îlot :.....8346 m <sup>2</sup>	-COS moyen par parcelles :.....0,07
-Parcellaire :.....36 216 m <sup>2</sup> .....66%	-Taille moy. parcelle :.....635 m <sup>2</sup>	-COS max. par parcelle :.....0,24
-Equipements :.....5 741 m <sup>2</sup> .....10%	-Taille max/min parc:..456 m <sup>2</sup> / 295 m <sup>2</sup>	-COS min. par parcelle :.....0,01
-Voirie :.....12 518 m <sup>2</sup> .....24%	-Taille moy. bâtie :.....21 m <sup>2</sup>	
-Bâti :.....1 136 m <sup>2</sup> .....2%	-Emprise max/min voies :...25 m/12 m	



Source : Images satellitaires / Trame urbaine fournies par la DGUTF

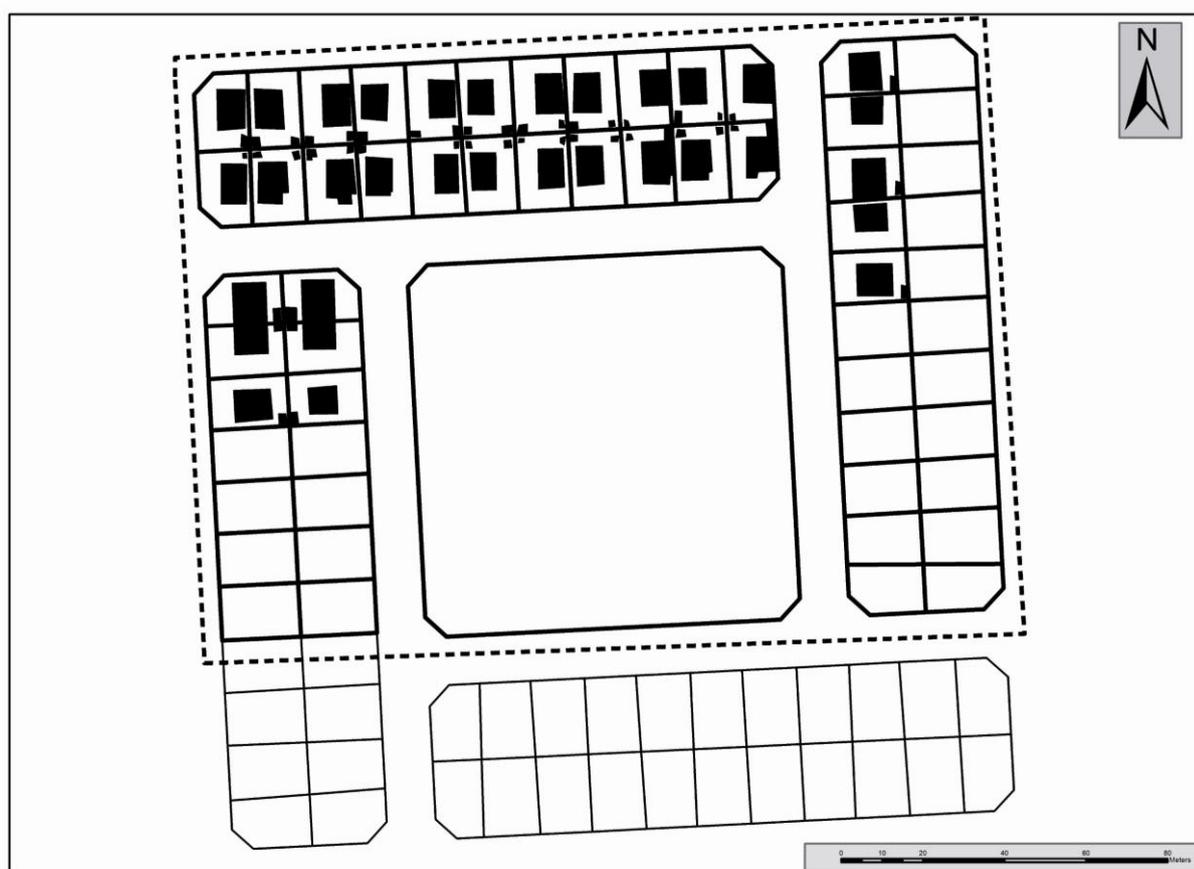
### E- Type 05 : le tissu d'habitat planifié

Ce cinquième type de tissu, isolé de la grande trame agglomérée, touche la trame de 2010 réalisée dans le cadre du programme « 10 000 logements sociaux » à Ziniaré. En analysant les images satellitaires, ce tissu se caractérise par :

- **une forme d'occupation régulière et densément bâtie (à plus 50%) avec un maillage étroit :** le réseau de voirie est en partie matériellement lisible. Il est constitué de voies de petites tailles (12 m d'emprise) sommairement aménagées assurant la desserte des parcelles ;
- **des îlots de petites largeurs (40 m), moyennement allongés (moins de 150 m) et de forme rectangulaire :** cette relative régularité dans les formes des îlots provient de l'application du plan en damier à cette zone ;
- **des parcelles de formes rectangulaires et de petites tailles (en moyenne 250 m<sup>2</sup>) ;**
- **un habitat de type résidentiel avec des logements en matériaux définitifs (type F3) et une faible desserte en VRD du fait de la position très excentrée du site.**

Carte n° 17 : Type 05 - Extrait tissu d'habitat planifié isolé de la trame agglomérée

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon : .....27646 m <sup>2</sup> .....100%	-Taille moy. îlot : .....6 314 m <sup>2</sup>	-COS moyen par parcelles : .....0,34
-Parcellaire : .....14 244 m <sup>2</sup> .....52%	-Taille moy. parcelle : .....243 m <sup>2</sup>	-COS max. par parcelle : .....0,38
-Equipements : .....8 463 m <sup>2</sup> .....31%	-Taille max/min parc : :261 m <sup>2</sup> / 208 m <sup>2</sup>	-COS min. par parcelle : .....0,28
-Voirie : .....4 939 m <sup>2</sup> .....18%	-Taille moy. bâtie : .....31,41 m <sup>2</sup>	
-Bâti : .....2293 m <sup>2</sup> .....8%	-Emprise des voies : .....12 m	



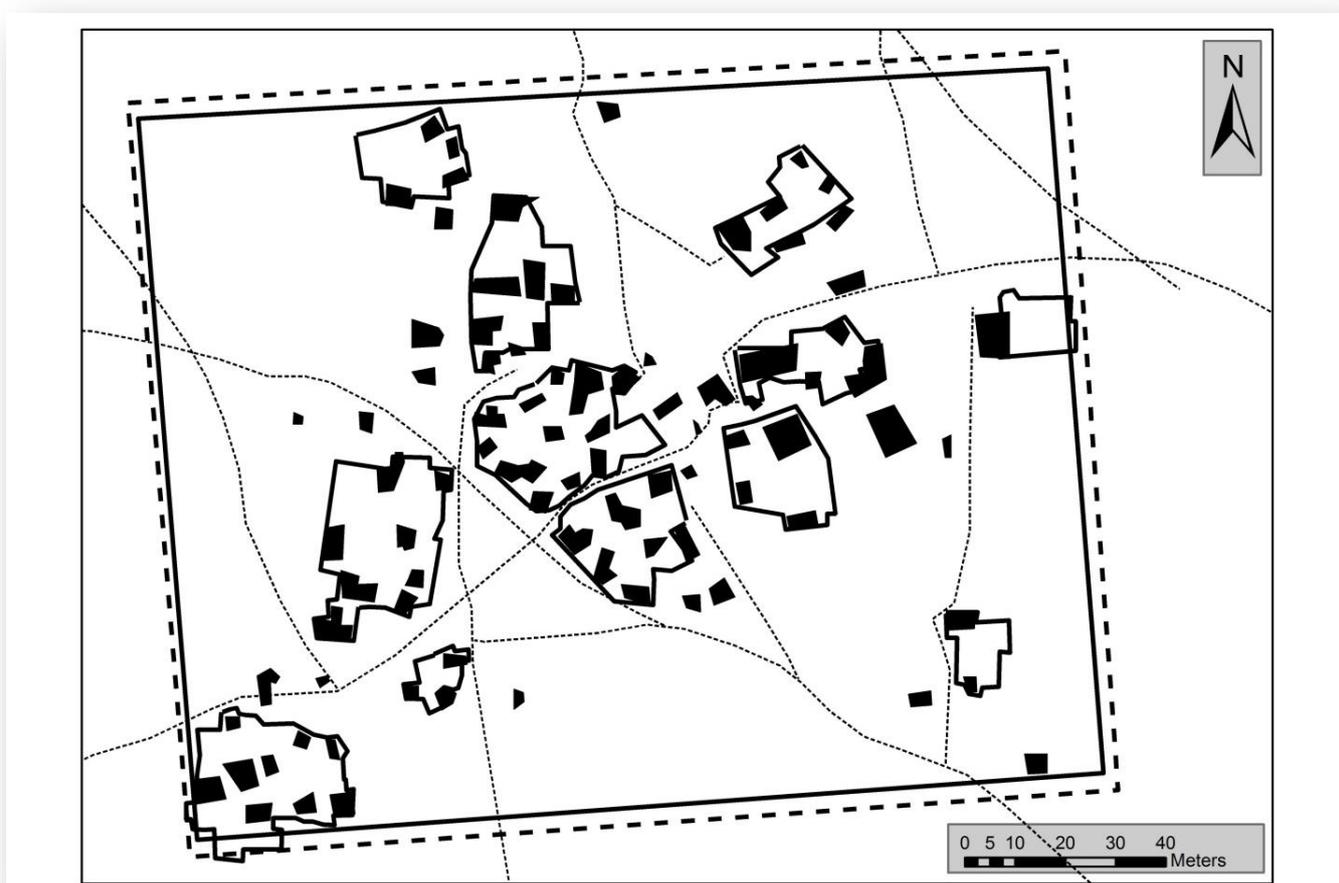
Source : Images satellitaires / Trame urbaine fournies par la DGUTF

### F- Type 06 : le tissu d'habitat rural

Ce sixième tissu concerne les zones rurales rattachées à la ville. Il s'agit principalement des villages de Kouila et de Soulogo, des quartiers de Barkuitenga et de Nakamtenga 01. Ce tissu se caractérise par un habitat de type rural (*groupes de cases en banco séparés par des champs mais reliés entre elles par de nombreux sentiers*) peu dense et non desservi par le réseau VRD.

Carte n°18 : Type 06 - Extrait tissu d'habitat rural

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon : .....26 292 m <sup>2</sup> .....100% -Parcellaire : .....non lotie -Equipements : .....0 -Voirie : .....pistes -Bâti : .....1544 m <sup>2</sup> .....6 %	-Taille moy. bâtie : .....4017,15m <sup>2</sup>	-COS moyen : .....0,06



Source : Images satellitaires fournies par la DGUTF

### G- Type 07 : le tissu d'habitat spontané

Ce septième tissu intéresse les périphéries immédiates des zones loties et découle d'une occupation illégale de ces espaces par l'habitation. Ce type de tissu se situe principalement au Sud – est et à l'Ouest de l'aire lotie de la ville. Il se caractérise par une structuration anarchique de l'habitat avec des logements en matériaux semi définitifs ou traditionnels et non desservis par le réseau VRD.

Carte n° 19 : Type 07 - Extrait tissu d'habitat spontané

SUPERFICIE TOTALE	TRAME	DENSITE BATIE
-Echantillon :.....13 090 m <sup>2</sup> .....100% -Parcellaire :.....non lotie -Equipements : .....0 -Voirie : .....pistes -Bâti :.....1234 m <sup>2</sup> .....9%	-Taille moy. bâtie :.....11,75 m <sup>2</sup>	-COS moyen :.....0,09



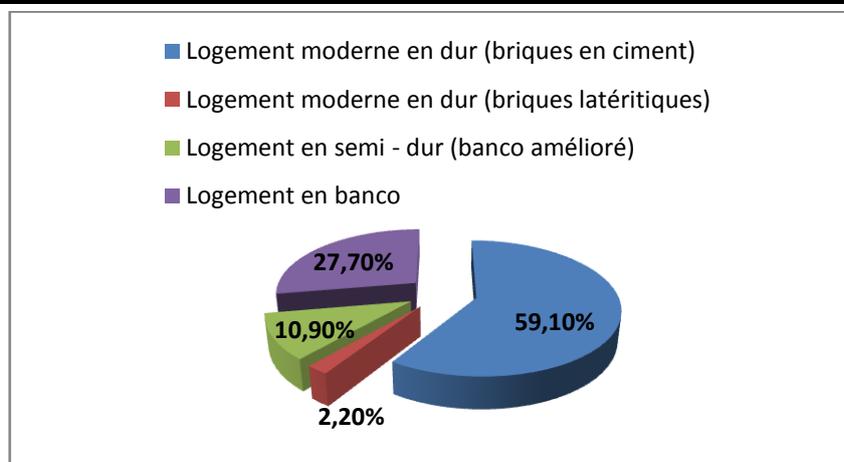
Source : Images satellitaires fournies par la DGUTF

#### 2.3.3. Typologie de l'habitat

La typologie de l'habitat de la ville de Ziniaré se caractérise par sa forte teinte de mixité. De façon générale, nos observations et analyses de terrain couplées aux données d'enquête ménage ne conduisent pas à une localisation tranchée dans la répartition spatiale du bâti regroupé par standing de constructions et niveau d'équipements (*toilette, électricité, eau courante, téléphone, etc.*). En effet, le bâti qu'il soit moderne, semi-moderne, traditionnel, de bas ou de haut standing se côtoie à Ziniaré. Toutefois, à partir de l'enquête

ménage et des images satellitaires, il a été possible de distinguer, en fonction du type d'habitation dominant, des matériaux de construction mis en œuvre et du niveau d'équipement, trois (03) principaux types d'habitat à Ziniaré : *traditionnel, semi - moderne et moderne* (Cf. Graphique ci-dessous).

**Graphique n°08 : Répartition des principaux types d'habitat à Ziniaré**



Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans le cadre du SDAU de Ziniaré

### 2.3.3.1. Habitat traditionnel

L'habitat traditionnel représente 27,70% des logements de la ville (Source : Enquête ménage – décembre 2011) et couvre en grande partie les zones loties périphériques, les zones d'habitat spontané, les villages rattachés à la ville (*Kouila et Soulogo*), les zones nouvellement loties, les quartiers de Barkuitenga et de Nakamtenga 01. Il se distingue par une forte utilisation des matériaux locaux (*banco, bois et paille*) dans les constructions.

En se basant sur les données de l'enquête ménage, on retient que contrairement aux secteurs n°01 et 02 dont les proportions d'habitat traditionnel sont les plus faibles de la ville (*respectivement 18,30% et 18,50%*), le secteur n°05 affiche le taux le plus élevé avec 61,50% de son parc total de logements de type traditionnel. Quand aux secteurs n°03 et n°04, ces taux sont respectivement de 30,50% et 24,20%.

Ville avec une population à dominante Mossi (*soit 81,20% de la population selon l'enquête ménage réalisée en décembre 2011*), l'habitat moaga est assez présent. Ce type d'habitat se caractérise par un groupe de cases rondes en banco délimitant la concession et où vivent plusieurs ménages.

L'habitat traditionnel se caractérise également par son niveau d'équipement très faible. En effet, selon les données de l'enquête ménage, on observe que :

- 89,90% ont des douches mais à l'extérieur du logement et 10,10% n'en ont pas ;
- 73,70% évacuent leurs eaux de douche dans la rue, le reste dans un puisard (18,20%) ou dans la cours (8,10%) ;
- 83,80% sont équipés de latrines mais à l'extérieur du logement et 16,20%% n'en ont pas et se soulagent dans la nature ;
- pour ceux qui disposent de latrines, 64,60% ont des latrines traditionnelles et seulement 9,10% des latrines améliorées (*VIP, Sanplat et TCM*) ;
- un peu plus de la moitié (*soit 50,50%*) s'approvisionne en eau dans des bornes fontaines et le reste au niveau des forages (27,30%), des puits (18,20%) ou même au barrage (1%). Seulement 3% ont un branchement privé ;

- un peu plus de la moitié (soit 51,50%) s'éclaire à la lampe torche et le reste utilise la lampe à pétrole (31,40%). Seulement 12% ont un branchement privé et 5,10% disent n'avoir aucun moyen d'éclairage ;
- une large majorité (soit 81,80%) a accès à la téléphonie mobile et seulement 3% ont le fixe. 15,20% n'ont accès à aucun des deux (02) types de téléphonies ;
- le bois est la principale source d'énergie utilisée dans la cuisine (87,90%), le reste étant le charbon à 10,10% ou le gaz à seulement 2%.

---

**Photo n°01 : Types d'habitat traditionnel à Ziniaré**

---



Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

### **2.3.3.2. Habitat semi - moderne**

L'habitat semi - moderne représente 10,90% des logements de l'agglomération urbaine (source : enquête ménage – décembre 2011). Il est caractérisé par des constructions de forme rectangulaire combinant les matériaux traditionnels (murs en briques de banco) aux matériaux modernes (ciment pour le crépissage des murs, couverture en tôle, portes et fenêtres métalliques persiennes, etc.).

L'analyse des données de l'enquête ménage indique qu'excepté le secteur n°05 où le semi - moderne est quasiment absent ; l'ensemble des autres secteurs sont concernés par ce type d'habitat dans une proportion assez équilibrée. Ainsi, cela indique : au secteur n°01 16,70% de son parc total de logements ; au secteur n°02 10,50% ; au secteur n°03 8,50% et au secteur n°04 17,70%. On note toutefois un léger avantage pour les secteurs n°01 et 04.

L'habitat semi – moderne se distingue également par son niveau d'équipement moyen et un niveau moyen de desserte des parcelles en VRD. En effet, l'enquête ménage indique que sur le plan de la desserte des habitations :

- 97,40% ont des douches mais à l'extérieur du logement et 2,60% n'en ont pas ;
- 64,10% évacuent leurs eaux de douche dans un puisard et le reste dans la rue (30,80%) ou dans la cours (5,10%) ;
- 97,40% sont équipés de latrines mais à l'extérieur du logement et seulement 2,60%% n'en ont pas et se soulagent dans la nature ;
- pour ceux qui disposent de latrines, 97,40% ont des latrines traditionnelles et seulement 2,60% des latrines améliorées (VIP, Sanplat et TCM) ;
- un plus de la moitié (soit 56%) s'approvisionne en eau dans des bornes fontaines, le reste au niveau des forages (25,60%) ou des puits (12,90%). Seulement 5,60% ont un branchement privé ;

- 39,40% ont un branchement privé, le reste utilise la lampe à pétrole (30%) ou la lampe torche (30,60%) ;
- une large majorité (soit 94,90%) a accès à la téléphonie mobile ;
- le bois est la principale source d'énergie utilisée dans la cuisine (79,50%), le reste étant le charbon à 15,40% ou le gaz à seulement 5,10%.

**Photo n°02 : Types d'habitat semi – moderne à Ziniaré**



Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

**2.3.3.3. Habitat moderne**

L'habitat moderne se localise essentiellement dans la partie centrale de la ville (*regroupant la zone administrative et commerciale, la zone résidentielle en cours de densification*) et la zone d'habitat planifié. Les constructions sont en matériaux définitifs (*principalement des toitures en tôle ou en dalle de béton, des murs en parpaing de ciment ou en briques latéritiques, etc.*) et dans un style architectural contemporain allant du moyen au haut standing. Selon les données de l'enquête ménage entreprise dans le cadre de cette étude, les logements modernes représentent 61,30% des constructions de la partie agglomérée et lotie de la ville. Sur les 61,30% des constructions, 2,20% sont réalisées en briques latéritiques. L'habitat moderne concernent principalement les édifices administratifs, les bâtiments commerciaux, les équipements socio –collectifs, des logements du centre-ville et les habitations du programme « 10 000 logements sociaux ».

Selon les données de l'enquête ménage, le secteur n°05 est celui qui compte le moins de logements modernes de la ville (*avec 38,50% de son parc total de logements*). Cependant, c'est au secteur n°02 qu'on a la plus forte proportion avec 71%. Quant aux secteurs n°03, et 04, ils sont concernés respectivement à 61% et 58,10%.

Cet habitat se caractérise également par une bonne desserte en VRD et un bâti disposant d'un bon niveau d'équipements. En effet, l'enquête ménage indique qu'en terme de desserte :

- 20% de ce type logement ont des douches internes et 79,75% à l'extérieur. Seul 0,25% n'en ont pas ;
- un peu plus de la moitié (soit 52,40%) évacue leurs eaux de douche dans un puisard et le reste dans la rue (34,40%) ou dans la cours (13,20%) ;
- 88,75% sont équipés de latrines à l'extérieur du logement et seulement 3,80% en ont à l'intérieur. 7,45% ne disposent pas de latrines et se soulagent dans la nature ;
- pour ceux qui disposent de latrines à l'extérieur, 73,95% ont des latrines traditionnelles et seulement 26,05% des latrines améliorées (VIP, Sanplat et TCM) ;

- 34% ont un branchement privé et le reste s'approvisionne en eau dans des bornes fontaines (60,50%), au niveau des forages (11,25%) ou des puits (seulement 3,35%) ;
- 66,25% ont un branchement privé, le reste utilise la lampe à pétrole (22,05%), la lampe torche (11,45%), la lampe à gaz (0,25%), un groupe électrogène (0,45%) ou une plaque solaire (0,25%). Seulement 6,95% n'ont aucune source d'éclairage ;
- une large majorité (soit 90,65%) a accès à la téléphonie mobile et 6,85% au téléphone fixe. Si 7,45% n'ont pas accès au téléphone, seulement 1,20% des logements ont une connexion Internet ;
- le bois est la source d'énergie la plus utilisée dans la cuisine (60,95%), le reste étant le charbon à 26%, le gaz à 12,55% ou le réchaud à pétrole avec seulement 0,45%.

---

**Photo n°03 : Types d'habitat moderne à Ziniaré**

---



Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

#### **2.4. PROBLEMATIQUE FONCIERE**

Le système foncier du Burkina Faso reste assez complexe dans son fonctionnement dans la mesure où cohabitent un système traditionnel et un système moderne.

L'analyse historique de l'évolution des systèmes de gestion foncière au Burkina se présente sous les trois (03) grandes périodes suivantes :

- **la période précoloniale** : avant la colonisation régnait le seul régime foncier traditionnel ou coutumier ;
- **la période coloniale** : sous la colonisation, les sociétés traditionnelles connaîtront un bouleversement avec l'introduction de la monnaie. C'est au cours de cette période qu'émerge aussi le concept de propriété privée. Pour le colonisateur, la propriété était à même de permettre une meilleure exploitation des terres. Il sera donc instauré des instruments juridiques qui vont côtoyer les modes traditionnels.
- **la période post - indépendance** : après l'indépendance la terre était régie par le régime foncier coutumier et le régime foncier moderne dit réglementaire. Mais en réalité, la majorité de la population était soumise au régime foncier coutumier. Toutefois, ces deux (02) régimes ont montré leurs limites face aux difficultés des populations à accéder à la terre pour se loger ou pour l'exploiter (*agriculture, élevage, etc.*), d'où l'adoption de la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) en août 1984. C'est une loi qui a connu des relectures notamment en 1991 et en 1996. Elle a donné lieu à un décret d'application en 1997 et l'évolution socio-politique a commandé

l'élaboration de textes sectoriels. Il faut préciser que la RAF vient d'être relue et adoptée par l'Assemblée Nationale. Cette nouvelle loi qui est référencée **loi n°034-2012 du 02 juillet 2012**, a été promulguée par **le décret 2012-726/PRES du 06 septembre 2012** et ses décrets d'application sont en préparation.

Avec le regain du processus de décentralisation en 1995, la gestion des terres est depuis de la compétence des communes, car l'Etat a transféré aux collectivités l'organisation et l'utilisation du domaine foncier national situé dans leurs ressorts territoriaux. Cependant, sur le foncier urbain cette gestion éprouve encore des difficultés dues pour l'essentiel à la multiplicité des acteurs, à la faiblesse des capacités de l'administration foncière locale, à la faiblesse de la législation qui souffre de plus d'effectivité et de diffusion. Cette situation est cause de maintes erreurs et contraintes constatées sur le terrain. La terre étant le support essentiel de toute activité humaine, la résolution des questions foncières est un préalable pour le développement d'où l'intérêt d'en traiter dans le cadre du présent SDAU.

#### **2.4.1. Modes de gestion foncière en présence**

La gestion foncière dans la ville de Ziniaré révèle la coexistence de deux (02) systèmes (*traditionnel et moderne*). Cette coexistence est à la base de nombreux blocages et conflits.

##### **2.4.1.1. Système traditionnel de gestion foncière**

Le pouvoir politique ancien est exercé par les « *Nabissi* ». Quant à la gestion traditionnelle du foncier repose sur la coutume et est basée sur l'oralité. Le système se caractérise en outre par un droit d'appropriation collective. La terre n'appartient pas à un individu mais plutôt au groupe qui peut être la famille ou le clan.

Ce système est organisé autour des « *Tengbissi* » ou enfants de la terre qui possèdent en plus des pouvoirs fonciers, les pouvoirs religieux. Ce groupe est issu des « *Nioniossé* », populations autochtones et se présente comme les gardiens de la tradition et les garants de la paix, de la productivité et de la prospérité. Ainsi, ces autorités traditionnelles sont fortement impliquées dans le jeu de la régulation du foncier mais aussi dans le culturel et le spirituel. Dans ce milieu traditionnel, les coutumiers sont les seuls habilités à attribuer la terre. Le chef de terre y joue un rôle important.

La terre présente un caractère sacré pour les populations. Pour cette raison quiconque voulant de ses faveurs lui doit des offrandes sous forme de sacrifice. Ce sacrifice est souvent l'œuvre du chef de terre appelé « *prêtre sacrificateur* ». Au sortir de ce rite, le requérant muni de cola et accompagné de son tuteur (*ou logeur*) obtiendra ou non le droit de s'installer pour y pratiquer l'agriculture ou l'élevage.

Ce système étant de tradition orale, le don de terre est toujours sous-entendu comme un prêt. Cet état de chose est souvent source de conflits. Dans la réalité, le don et le prêt de terre ne sont plus d'actualité comme forme d'acquisition foncière. Ainsi de nos jours, c'est de plus en plus les transactions monétarisées qui régissent l'accès à la terre.

##### **2.4.1.2. Système moderne de gestion foncière**

Contrairement au système traditionnel, le système moderne est basé sur l'écrit et admet la propriété privée c'est-à-dire l'appropriation individuelle de la terre. Il repose essentiellement sur un ensemble de lois que sont :

- **la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) au Burkina Faso ;**

- **la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;**
- **la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso.**

Ce système a connu diverses phases au cours de son évolution. Après l'accession à l'indépendance, une continuité a prévalu sur le régime juridique des terres. Il faut rappeler que juste avant cette échéance de l'indépendance, la **loi n°29-63-AN du 24 juillet 1960** autorisait le gouvernement à réserver pour l'Etat, une part des terres ayant fait l'objet d'aménagements spéciaux, et permettait également à l'Etat de se réserver le monopôle foncier sur les zones peu peuplées ou éloignées des agglomérations. Les régimes politiques se sont succédés à la tête du pays sans y apporter de changements notables jusqu'à l'avènement du Conseil National de la Révolution (CNR) en 1983. Sous le CNR, la RAF vit le jour avec **l'ordonnance n°84-050/CNR/PRES du 04 août 1984**. Elle a mis fin à la propriété privée foncière dont l'instrument juridique est le titre foncier qu'elle remplace par le titre de jouissance. Cette RAF pouvait se justifier sous trois (03) angles :

- **au plan législatif** : il était nécessaire de lever la confusion entretenue par la dualité du régime juridique des terres qui constituait le principal obstacle aux aménagements urbains jusqu'après l'indépendance du pays ;
- **aux plans économique et social** : il s'agissait d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de faciliter aux populations l'accès au logement, d'où la nécessité d'un système agraire permettant une utilisation rationnelle des terres ;
- **au plan politique** : il fallait redéfinir la nouvelle relation entre l'homme et la terre, de sorte à faciliter aux masses populaires l'accès à la terre.

Après sept (07) années d'application difficile, différents acteurs ont admis que les textes de 1984 étaient inadaptés et ont préconisé une première relecture intervenue le 04 juin 1991 avec la réintroduction de la propriété privée quand bien même le Domaine Foncier National (DFN) reste de plein droit propriété de l'Etat. Le DFN est constitué de toutes les terres et des biens immeubles ou assimilés dans les limites du territoire national et de ceux acquis par l'Etat et les autres collectivités publiques à l'étranger. La première relecture résulte d'une influence des institutions internationales qui ont exigé que la propriété privée soit reconnue en la matière.

Cette relecture fut suivie en 1996 d'une modification intervenue en raison du renouveau démocratique<sup>7</sup>. Le pays vit un contexte politique et juridique nouveau qu'est l'Etat de droit. Il s'en est suivi une restauration des titres fonciers dissous (*art. 245 de la loi 014/96/ADP*). Conformément à cette disposition, une indemnisation fut prévue au profit de ceux dont les immeubles ont fait l'objet d'attribution ou d'affectation. La même loi a procédé à une exclusion du politique dans les structures de gestion des terres. Depuis, la RAF est considérée comme le tronc de la législation foncière. Toutefois, pour tenir compte des revendications des populations et des réalités du pays, des textes sectoriels ont été adoptés. Il s'agit de :

- **la loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997, portant Code de l'Environnement au Burkina Faso ;**
- **la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina Faso ;**
- **la loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;**
- **la loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme ;**
- **la loi n°023/AN du 8 mai 2003 portant Code Minier du Burkina Faso ;**
- **la loi n°0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural au Burkina Faso.**

<sup>7</sup> Adoption de la constitution de la 4<sup>ème</sup> république le 02 juin 1991 et premières élections législatives de mai 1992

La gestion des terres urbaines de Ziniaré, au plan moderne, s'effectue dans le cadre du DFN. En effet, depuis l'érection de Ziniaré en commune, elle a la compétence de la gestion des terres de son ressort conformément à la **loi n°0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso**. Cette loi dispose en son **article 80** que : « **les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'Etat** ».

Le fonctionnement du système moderne de gestion des terres repose sur des structures et des titres :

- **les structures de gestion des terres du DFN :**
  - **la commission communale d'attribution des terres :** elle est chargée de l'attribution des terres urbaines réservées par le plan d'aménagement à l'habitation conformément à l'art.127 du décret 97-054/PRES/PM/MEF, aux demandeurs (*personnes physiques ou morales*) ;
  - **la commission communale d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres :** elle est chargée de vérifier que la mise en valeur des terres du DFN a été réalisée dans les délais et que les investissements sont conformes à la destination des terres. Cette commission peut aussi procéder à l'évaluation des biens immeubles objet de transaction ;
  - **la commission de retrait :** elle est chargée de statuer sur les dossiers des attributions de terrains considérés comme non mis en valeur. A ce titre, elle peut prononcer le retrait ou accorder un délai supplémentaire de mise en valeur.
- **les titres :** ce sont des instruments de gestion des terres du DFN. Certains ont un caractère temporaire et d'autres un caractère permanent. Il existe six (06) titres de jouissance et un titre de propriété qui peuvent être délivrés sur les terres du DFN :
  - **les titres de jouissance à caractère temporaire :**
    - **le permis d'occuper :** c'est un titre de jouissance précaire et révocable délivré aux personnes physiques et morales désirant installer une activité lucrative sur une terre du DFN qui en raison de sa nature ou des circonstances ne peut être attribuée pour une longue durée ;
    - **le bail :** c'est un contrat de courte ou de longue durée par lequel un droit de jouissance sur une terre du DFN est conféré à une personne physique ou morale publique ou privée. Il précise la durée et les conditions d'occupation et de jouissance.
  - **les titres de jouissance à caractère permanent :**
    - **l'arrêté d'affectation :** il est permanent et délivré aux services publics pour l'occupation des terres du DFN en vue de l'accomplissement de leurs missions ;
    - **l'arrêté de mise à disposition :** il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres du DFN aux fins d'y exercer des activités non lucratives ;
    - **le PUH :** il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines réservées à l'habitation. Il confère à son titulaire un droit de superficie ;
    - **le permis d'exploiter :** Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales à des fins d'exploitation lucrative. Il confère un droit de superficie qui doit être publié au Bureau de la Publicité Foncière.

- **le titre de propriété** : il est matérialisé par le **titre foncier**. Ce titre assure à son titulaire une garantie sans égard c'est-à-dire un droit absolu sur la terre. Il confère les droits les plus complets sur la terre.

Les plus grandes difficultés de la RAF au niveau urbain tiennent à la non-vulgarisation et à la non-application de son contenu par l'administration et par les citoyens. Ainsi à Ziniaré, on peut observer les quelques faits suivants :

- de nombreuses parcelles construites sans acquittement de la taxe de jouissance ;
- des cas de ventes de parcelles pourtant non mises en valeur comme l'exige la loi ;
- des parcelles en nombre important non mises en valeur, dont certaines datant depuis le lotissement de 1965, sans que l'administration n'ait procédé au retrait. A ce jour, on dénombre 11 003 parcelles non mises en valeur correspondant à 72,66% du total produit. Cette situation constitue une violation flagrante **du décret n°97-054 en son article 159** qui fixe à cinq (05) ans le délai de mise en valeur des terrains à usage d'habitation. Toutefois, selon les services domaniaux des tentatives de retrait ont été initiées sans succès faute d'adresses des attributaires défaillants pour fins de notification. Pour pallier à cette carence, l'administration communale soutient avoir procédé par affichage des arrêtés de retrait. Mais il faut avouer que cette méthode n'a encore pas eu de résultats probants. Il pourrait ainsi découler de cette situation ambiguë des conflits à l'avenir.

L'ineffectivité des textes pose un double problème :

- **celui de la crédibilité de l'administration locale et de l'Etat** quant à sa volonté politique et à sa cohérence dans l'application des textes ;
- **celui de l'incivisme des populations** quant au respect de la réglementation.

La situation de l'information foncière et notamment la question de la propriété des parcelles n'est pas tout à fait maîtrisée. Il appartient à l'administration locale de régulariser de telles situations par un inventaire à même d'identifier tous les titulaires.

Par ailleurs, aux secteurs 04 et 05 il subsiste des réticences de certains propriétaires quant à la mise en valeur des parcelles produites. En l'occurrence à Guiloungou, les autochtones font obstacle à la mise en valeur des terrains lotis et attribués dans la zone pour cause d'occupation de leurs champs par les parcelles d'habitation issues du lotissement de 1998. Ce qui constitue une situation conflictuelle latente dans la zone.

La grande faiblesse de cet arsenal juridique réside dans l'absence de contrôle de la part des structures de gestion. Ainsi, si les textes étaient appliqués, on aurait mieux perçu les lacunes et trouver les réponses adéquates.

Au niveau institutionnel, il faut louer au plan national la création d'un Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. Sous les auspices de ce ministère furent adoptés :

- le Code de l'Urbanisme et de la Construction ;
- la loi 057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant Promotion Immobilière au Burkina Faso ;
- la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU).

## 2.4.2. Acteurs de la chaîne foncière

Dans un passé récent, la gestion des terres était exclusivement du ressort de l'Etat. De nos jours, d'autres acteurs sont admis. Dans le cas particulier des terres urbaines, les enjeux socio-économiques et politiques de la maîtrise du foncier suscitent parfois d'âpres rivalités entre intervenants. La diversité des structures et acteurs impliqués dans la gestion foncière a eu comme conséquence de tisser une chaîne foncière.

Les principaux acteurs de la chaîne foncière de Ziniaré se présentent comme suit :

- **les acteurs institutionnels** que sont :
  - **l'administration déconcentrée** : elle se compose de divers services dont :
    - **la préfecture** : le préfet est l'autorité représentant l'Etat au niveau de la commune et Président du Tribunal Départemental. La préfecture intervient lors du règlement des litiges fonciers. La conciliation est toujours privilégiée conformément à la **loi n°010/93/ADP du 17 mai 1993 portant Organisation Judiciaire du Burkina Faso**. En son **article 52**, il est précisé que : « **Avant toute procédure contentieuse, le Président du Tribunal Départemental doit tenter de concilier les parties** » ;
    - **la recette des domaines et de la publicité foncière** : c'est le service des domaines. Il intervient au cours du processus d'acquisition, d'évaluation et de retrait des parcelles. C'est le service qui vient en appui à la commune pour la gestion juridique des terrains, et du suivi de leur évolution. Il apporte aussi un appui-conseil à la commune dans l'élaboration de son budget. Enfin, c'est un représentant de ce service qui préside la commission d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres et fait office de rapporteur pour la commission d'attribution ;
    - **le service départemental de l'environnement et du développement durable** : il est chargé de veiller sur les espaces verts et d'assurer une exploitation rationnelle des forêts ;
    - **la zone d'appui technique (ZAT) : c'est le service départemental de l'agriculture**. Sa mission est d'apporter un appui technique aux producteurs agricoles ;
    - **la zone d'appui en technique d'élevage (ZATE) : c'est le service départemental de l'élevage**. Il a pour mission d'apporter un appui technique aux éleveurs.
  - **la commune** : l'administration décentralisée, ici représentée par la Mairie de Ziniaré, constitue l'actrice principale de la gestion foncière locale. Cette compétence lui est reconnue par **la loi n°0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au BURKINA FASO à son article 80**. Ainsi, de droit la commune participe à l'aménagement et à la gestion du domaine foncier transféré. Le Maire est le président statutaire de la commission d'attribution des terres destinées à l'habitation et de la commission de retrait des terres. La municipalité, dans la conduite de cette mission, dispose d'un service domanial chargé des formalités relatives aux transactions foncières et au recouvrement des recettes domaniales. Celles-ci sont constituées en majorité sur la taxe de résidence et sur la taxe de jouissance. La taxe de résidence est un impôt qui repose sur le foncier bâti tandis que la taxe de jouissance repose elle sur le foncier non bâti. La taxe de résidence est réglementée par la loi 50-98 AN du 20 novembre 1998 et la taxe de jouissance par la loi 20-96 ADP du 10 juillet 1996.

Comme attributions générales du service domanial, c'est de renseigner les citoyens sur la situation de leurs parcelles (*statuts, taxes y afférentes, servitudes, etc.*) et de représenter le Maire pour toute question foncière (*lors de l'élaboration des procès-verbaux de palabre, de l'évaluation de mise en valeur, de la vérification des PUH, etc.*). Enfin le Conseil Municipal est assisté par la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) pour toutes les actions d'urbanisme et de construction dans son ressort territorial (*art.12 de la loi n°017-2006 du 18 mai 2006*). Ainsi, l'avis de cette commission est obligatoirement requis pour toutes les questions d'urbanisme et de construction.

- **les acteurs institutionnels privés** : ils ne résident pas à Ziniaré mais y interviennent sur les questions foncières à partir d'autres localités (*principalement Ouagadougou*). Ces acteurs se composent d'architectes, d'urbanistes, de géomètres, d'avocats, de notaires, d'experts immobiliers, etc.
- **les acteurs non institutionnels** que sont :
  - **les coutumiers** : bien que la RAF ait proclamé le monopole de l'Etat sur la terre, cela n'a pas pour autant mis fin à l'influence de la chefferie traditionnelle dans la gestion foncière. A Ziniaré, les coutumiers, en particulier les « *Tengbissi* », sont consultés à l'occasion des opérations d'aménagement urbain. Ils conservent encore de l'influence dans la localité. Ainsi dans le cadre du projet de lotissement de 1998 (*le plus important en termes de superficie couverte et de parcelles produites*) les autorités coutumières ont pu obtenir la préservation des lieux sacrés. Cette influence des coutumiers se manifeste aussi dans le règlement des différends fonciers. Cependant ces acteurs traditionnels sont quelquefois à la base de la création des zones d'habitat spontané en périphérie des espaces lotis en autorisant l'installation des populations sur leurs terres. Ils sont également fortement impliqués dans l'émergence des grands domaines en zone périurbaine particulièrement le long des principales routes (*RN n°03, RD n°40, RD n°148 et la route Ziniaré-Absouya*). L'ensemble de ces pratiques, souvent en complicité avec les intermédiaires fonciers (*couramment dénommés « démarcheurs »*), constitue un des facteurs d'extension de la ville ;
  - **les intermédiaires fonciers (ou « démarcheurs »)** : ce sont des courtiers informels, véritables facilitateurs des démarches entre demandeurs de terre dans les zones non loties et les coutumiers. Cette pratique est soutenue par les propriétaires coutumiers soucieux de ne pas perdre la totalité de leur patrimoine foncier face à la progression des aménagements urbains. Ils sont ainsi encouragés à vendre leur terre. Ces intermédiaires interviennent également en zones loties lors des ventes ou location de parcelles nues ou mises en valeur. Cette activité procure d'importantes ressources financières aux démarcheurs à travers les commissions perçues lors de ces transactions de plus en plus récurrentes. Elle connaît cependant des pratiques peu recommandables de certains intermédiaires qui profitent de l'ignorance et de l'accroissement des besoins en logement pour abuser des demandeurs et des propriétaires terriens. C'est une des causes de la spéculation foncière se traduisant par la vente de terres à plusieurs acquéreurs, le surenchérissement du prix des parcelles et des formalités foncières ;
  - **les personnes morales** : il s'agit principalement des communautés religieuses (*chrétienne et musulmane*) qui occupent souvent de grands espaces. Cela est surtout visible avec les nombreux espaces réservés comme lieux de cultes : *églises, temples et mosquées*. Ainsi on dénombre dans la ville, 33 lieux de culte dont 18 sites sacrés ;

- **les personnes physiques** : Ce sont les principaux bénéficiaires des terres. Elles sollicitent la terre pour deux (02) motifs :
  - **pour se loger** : dans ce cas elles peuvent en être attributaires ou en acheter ;
  - **pour l'exploiter** : en zone lotie (à des fins commerciales, industrielles, artisanales, culturelles, éducatifs, sanitaires, etc.) et en zone non lotie (à des fins agricoles, pastorales, sylvicoles, arboricoles, etc.).

### 2.4.3. Modes d'acquisition et d'occupation des terres

Les modes d'acquisition et d'occupation des terres sont prescrits par les textes législatifs notamment **la loi n°014/96/ADP du 26 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso en son article 48** qui dispose que : « **Les terres du domaine foncier national à l'exception de celles qui sont soumises à un régime particulier par les textes, sont attribuées aux personnes physiques et morales publiques ou privées suivant les conditions propres à chaque destination** ».

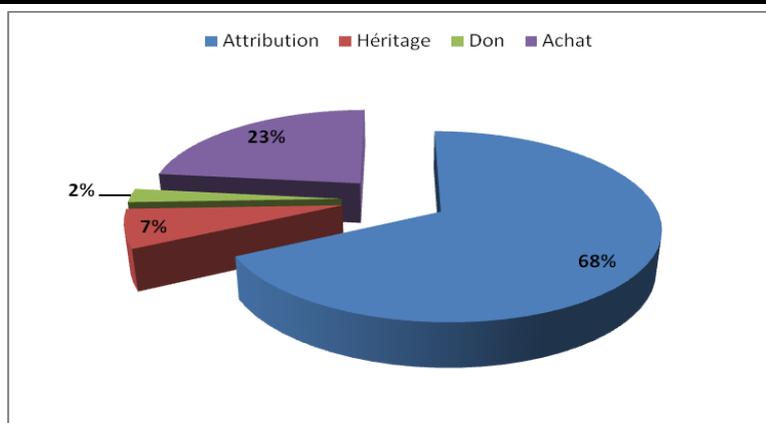
#### 2.4.3.1. Modes d'acquisition foncière

En vertu de **l'article 80 du CGCT**, les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre. Elles sont donc en mesure de satisfaire aux demandes de terres exprimées. Dans la mesure du possible, elles le font par diverses voies : *attribution, don et vente*.

Au vu du graphique ci-dessous, l'attribution est le mode d'acquisition foncière dont a bénéficié la majorité de la population de Ziniaré. En effet, 68% de la population a pu grâce à cette voie obtenir des parcelles. Selon les articles 154 et 155 du décret n°97-054, les attributions au profit des personnes physiques sont faites sans distinction de sexe et de situation matrimoniale. Il suffit d'avoir 18 ans d'âge et n'avoir jamais été attributaire d'une parcelle dans la ville. Cependant pour les résidents de la zone d'opération du lotissement, la condition d'âge est ramenée à quinze ans. Un constat est qu'il y a un abus de cette disposition légale. En effet, les populations en profitent lors des lotissements pour faire bénéficier de parcelles leurs enfants de quinze ans au moins même les non résidents. C'est une des causes de la non mise en valeur massive de parcelles à Ziniaré.

Les autres voies sont celles de l'achat qui représente 23%, de l'héritage et du don respectivement de 7% et 2%.

**Graphique n°09 : Situation des modes d'acquisition foncière**



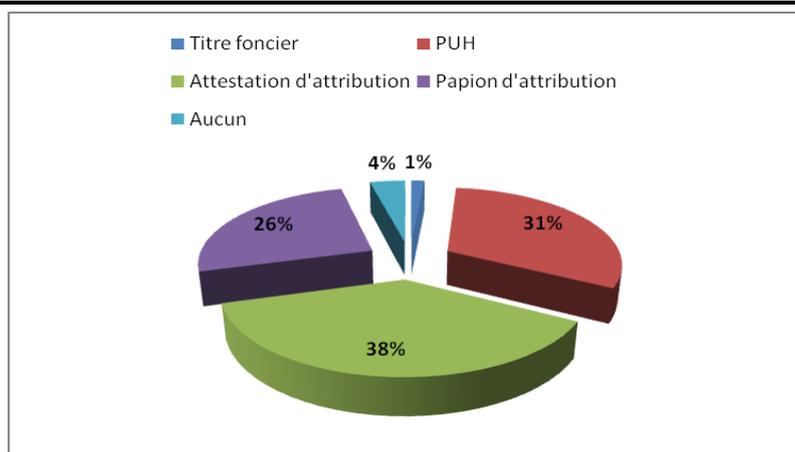
Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans le cadre du SDAU de Ziniaré

### 2.4.3.2. Statuts d'occupation foncière

On distingue principalement deux (02) statuts d'occupation foncière dans la ville de Ziniaré. Il s'agit de :

- **l'occupation régulière** : elle est constituée de celles soutenues par un titre administratif en vigueur. Le graphique suivant montre que les détenteurs de terre ont un souci d'être en règle vis-à-vis de la loi. La plupart dispose de titres ou d'équivalents allant dans le sens d'une protection de leurs droits fonciers. Cela est encourageant pour la ville et permet d'avoir une visibilité de la situation foncière ;

**Graphique n°10 : Situation des titres d'occupation foncière**



Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans le cadre du SDAU de Ziniaré

- **l'occupation irrégulière** : elle est constituée des zones non aménagées caractérisées par des habitats spontanés. Ces habitats sont les conséquences d'une urbanisation non maîtrisée en déphasage avec la croissance démographique. Cette forme d'occupation foncière découle de multiples facteurs pouvant se résumer comme suit :
  - ces zones constituent des lieux de repli des populations déguerpies pour causes d'aménagement ou qui ne sont pas en mesure d'obtenir une habitation en zone lotie ;
  - ces espaces sont également des lieux de transit pour les populations issues de l'exode rural ;
  - ces quartiers constituent enfin une forme d'occupation des terres par les coutumiers. Ces derniers soucieux de ne pas tout perdre face à la poussée de l'urbanisation, résistent en procédant par un repeuplement de leurs champs par voie d'héritage ou de vente.

### 2.4.3.3. Problèmes liés à l'occupation de l'espace

Les différentes investigations sur le terrain ont révélé l'existence de quelques conflits fonciers dans la ville de Ziniaré. Ils se manifestent aussi bien en zone lotie qu'en zone non lotie.

### 2.4.3.4. Cas de conflits en zone lotie

On distingue les principaux conflits suivants :

- **les conflits entre l'administration et les occupants de terre** : ce type de conflits fonciers est consécutif aux opérations de lotissements qui entraînent une expropriation des producteurs par la parcellisation de leurs champs et sans contrepartie (*financière ou de recasement*). Ainsi dépossédée, cette population est fondée à revendiquer des droits pour avoir été spoliée sans bénéficier d'attributions de parcelles. Il faut ajouter que cette situation contribue à l'extension

spatiale de la ville de Ziniaré car dépossédée de leurs champs et non préparées à d'autres métiers ces populations se tournent généralement vers d'autres terres agricoles augmentant davantage la pression foncière ;

- **les conflits entre les démarcheurs et les autres acteurs de la chaîne foncière** : les démarcheurs assurent la coordination des tractations entre demandeurs de terre et propriétaires fonciers. Parfois, ils abusent de leur rôle en conduisant sciemment une opération de vente de parcelle à plusieurs acquéreurs possibles. Naturellement les demandeurs perdants sont fondés à des réclamations, ce qui engendre un conflit.

#### **2.4.3.5. Cas de conflits en zone non lotie**

Il s'agit essentiellement :

- **des conflits entre coutumiers et nouveaux occupants** : ce sont les conflits qui naissent entre les autochtones et les populations qu'ils ont installées sur leurs terres. La cause de tels conflits est souvent liée à la qualification divergente que les parties ont de la nature du droit d'installation. En effet, les bénéficiaires peuvent interpréter la transaction foncière comme un don, tandis que les coutumiers n'y verraient qu'un prêt. Pour ces derniers l'octroi de terre ne signifie nullement une appropriation privée définitive, mais un simple usufruit c'est-à-dire juste un droit d'usage temporaire. Ainsi, de nombreux agriculteurs n'ont pas de garantie foncière, ils ne peuvent pas exploiter durablement les terres qu'ils ont acquises par prêt. Généralement, ils ont un droit d'exploitation temporaire de deux (02) à trois (03) ans. Chaque année, il est impératif de renouveler sa demande de terre sous peine de retrait. Aussi, il est difficile de réaliser des aménagements car, toute action d'aménagement est perçue comme une tentative d'appropriation. Un des facteurs de ce type de conflit est lié au caractère oral des accords et de leur ancienneté. En effet, le conflit oppose des parties qui n'ont ni négocié ni assisté à l'accord les liant. Les protagonistes sont en fait les successeurs de l'accord ayant permis à une famille d'exploiter des terres. De caractère oral, avec l'évolution du temps et du contexte, des clauses obscures peuvent engendrer un conflit ou fonder une dénonciation dudit accord par les propriétaires fonciers ;
- **des conflits entre agriculteurs et éleveurs** : l'accès aux ressources naturelles est très souvent source de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs sont liés aux dégâts occasionnés par les animaux. Cette situation s'explique par la difficulté d'accès aux pâturages et aux points d'eau pour l'abreuvement des animaux (*situation observable autour des barrages urbains de Ziniaré*). De même, des conflits naissent du fait que les zones de pâturages et les pistes à bétail sont très souvent occupées voire ignorées par certains agriculteurs.

#### **2.4.4. Modes de résolutions des conflits fonciers**

La résolution des conflits fonciers peut se dérouler aussi bien dans un cadre traditionnel que dans un cadre moderne. L'autorité de règlement du litige peut être saisie verbalement ou par écrit. La conciliation est toujours envisagée au préalable.

#### **2.4.4.1. Instance de règlement des conflits fonciers**

##### **A- Dans le cadre traditionnel**

Selon les manifestations du litige portant sur un champ, il peut arriver que le chef récupère la terre litigieuse. Les protagonistes sont alors dépossédés jusqu'à nouvel ordre de l'espace disputé et ils en sont informés par le « *tengsoba* » (*chef de terre*). Avec le temps, si la situation s'apaise la terre peut être restituée.

Il faut préciser que les audiences au niveau des coutumiers sont publiques et gratuites. Il n'est pas exigé de contrepartie financière de la part des protagonistes pour le règlement de leur différend. Juste une contribution symbolique peut être attendue comme le *dolo* (*bière locale*) ou un poulet.

Dans le cadre des règlements des conflits, il peut arriver que l'instance traditionnelle prononce des sanctions comme le remboursement ou la suspension de toute activité par les protagonistes sur le terrain litigieux. La suspension dans ces conditions est une mesure transitoire en vue de préserver la cohésion sociale.

##### **B- Dans le cadre moderne**

Une bonne partie de litiges notamment fonciers, trouve résolution au tribunal départemental que préside le préfet. La procédure est la suivante :

- un des protagonistes doit saisir l'administration et formuler ses revendications ;
- à cette demande, l'administration réquisitionne par écrit les services compétents (*agriculture, élevage ou environnement*) en vue d'effectuer les constats d'usage et d'évaluer les dommages. Cela se fait en présence des protagonistes.
- le procès-verbal du constat est transmis au préfet qui convoque immédiatement les parties pour une concertation : le conflit peut s'arrêter à cette étape lorsque les protagonistes parviennent à un accord.

#### **2.4.4.2. Modes de règlement**

##### **A- Le règlement amiable ou la conciliation**

La conciliation est toujours privilégiée conformément à **la loi n°010/93/ADP du 17 mai 1993 portant Organisation judiciaire du Burkina**. En son **article 52** il est précisé que : « **Avant toute procédure contentieuse, le Président du Tribunal Départemental doit tenter de concilier les parties** ».

L'aspect essentiel de la conciliation réside dans le fait que cette institution contribue à baisser la tension entre les individus ou les groupes en conflit, préalable à une solution durable.

Il est important de noter que ce mode de régulation des conflits se fonde sur l'équité, le bon sens et les usages sociaux. Ces valeurs permettent de sauvegarder les intérêts des acteurs, de retrouver l'équilibre social et de promouvoir la paix.

D'une manière générale, les conciliations sont réussies et les solutions sont rarement contestées. Mais il peut arriver que certains acteurs n'y trouvent pas satisfaction.

##### **B- Le règlement contentieux**

En cas de non conciliation, le dossier peut être acheminé en justice et suivra son cours.

Le tribunal départemental est compétent lorsque l'objet du litige ne dépasse pas 100 000 F CFA. Au-delà, c'est le tribunal d'instance de Ziniaré qui est compétent. A plus de 1 000 000, c'est le tribunal de grande instance qui est compétent.

Si le litige foncier porte sur une zone aménagée, la conciliation est écartée. Sera alors compétente soit la juridiction administrative, soit la juridiction civile. Par contre si le conflit porte sur un titre, il sera de la compétence du tribunal de grande instance.

La voie judiciaire n'est généralement pas l'option des acteurs compte tenu des frais de procédure et de ses lenteurs.

## 2.5. EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS

### 2.5.1. Equipements de superstructure

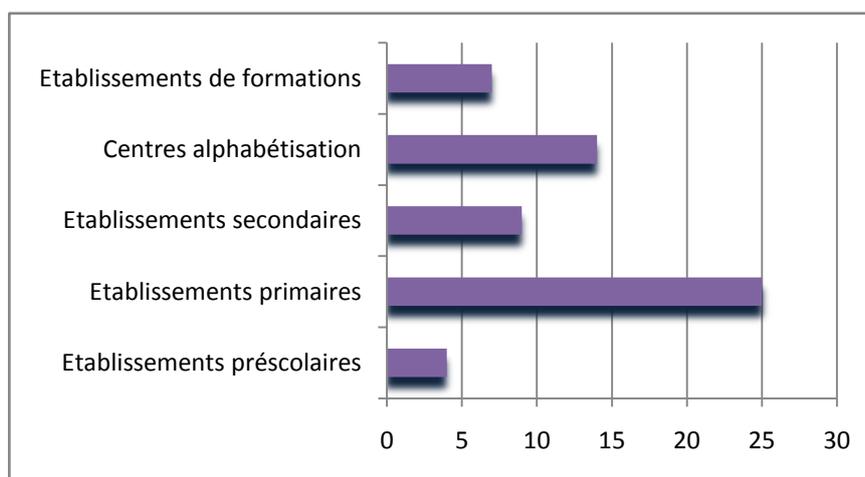
#### 2.5.1.1. Equipements éducatifs et de formations professionnelles

L'état des lieux des équipements éducatifs et de formations professionnelles à Ziniaré indique une cinquantaine d'établissements répartis sur l'ensemble des cinq (05) secteurs de la ville suivant quatre (04) principaux types d'enseignement que sont : *le préscolaire, le primaire, le secondaire, l'alphabétisation et la formation professionnelle* (Cf. Graphique et carte ci-dessous).

---

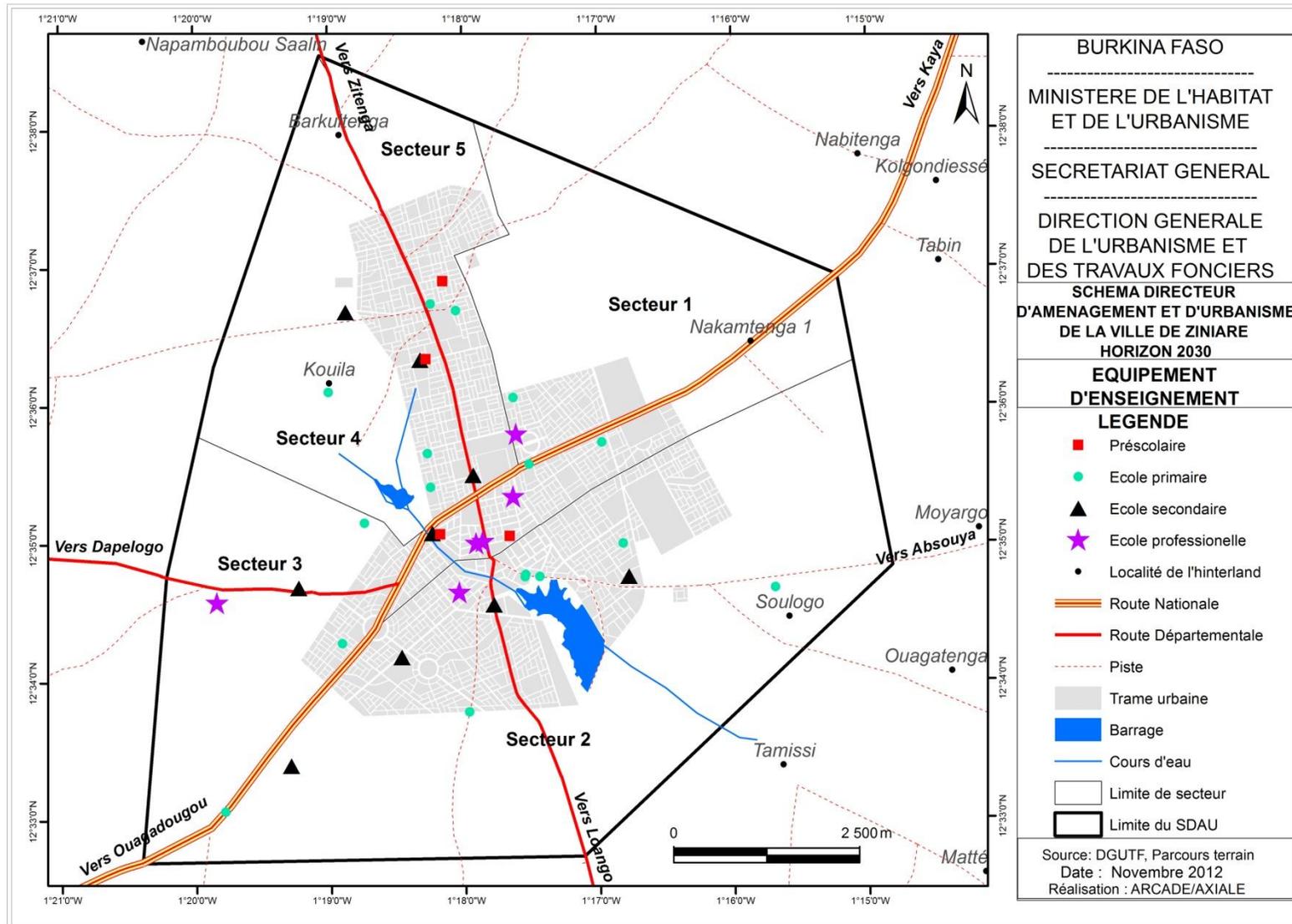
**Graphique n°11 : Nombre d'établissements d'enseignements de Ziniaré en 2012**

---



Source : DRASSN, DREBA, DPEBA, DRESS, DRJPE/Ziniaré - Décembre 2011

Carte n° 20 : Localisation des équipements d'enseignements de Ziniaré en 2012



## A- Les établissements pré - scolaires

**Tableau n°12 : Fiche synoptique des établissements pré – scolaires de Ziniaré en 2012**

<b>QUANTITATIF</b>	
Nombre total d'établissements	<b>04</b>
Nombre d'établissements publics	<b>01</b>
Nombre d'établissements privés	<b>03</b>
Nombre total de salles de classes	<b>10</b>
Nombre total de salles de classes du public	<b>03</b>
Nombre total de salles de classes du privé	<b>07</b>
Nombre moyen de classes par établissement	<b>2,50</b>
<b>LOCALISATION</b>	
Nombre de secteurs concernés ( <i>secteurs n°01, 03 et 05</i> )	<b>03</b>
Secteur concentrant le plus d'établissements préscolaires : secteur n°03	<b>2/4</b>
<b>EFFECTIFS</b>	
Nombre d'enfants scolarisés	<b>447</b>
Taux de scolarisation	<b>16,77%</b>
Ratio fille	<b>48%</b>
Nombre d'enseignants	<b>20</b>
Nombre moyen d'élèves par établissement	<b>112</b>
Nombre moyen d'élèves par classe	<b>45</b>
Nombre moyen d'élèves par encadreur	<b>22</b>

Source : DRASSN/ Ziniaré - Décembre 2011

La ville de Ziniaré, comme l'indique le tableau ci-dessous, compte quatre (04) structures d'encadrement préscolaires localisées dans les secteurs n°01, 03 et 05. Ces structures d'encadrement de la petite enfance sont sous la tutelle technique des services de l'action sociale. La majorité d'entre elles est privée et les conditions financières d'accès varient entre 32 000 FCFA (*pour le public*) et 61 000 FCFA (*pour le privé*). Certaines de ces infrastructures sont bâties sur des espaces peu adaptés (*parcelles d'habitation*), limitant parfois un réel épanouissement des pensionnaires. On note également une concentration des écoles maternelles au niveau du secteur n°03 tandis que le secteur n°02 qui est le plus grand, de par l'importance numérique de sa population (*36,70% de la population urbaine*) et de sa superficie (*31,22 km<sup>2</sup>*), n'en dispose pas.

**Tableau n°13 : Situation des équipements préscolaires à Ziniaré en 2012**

Dénomination	Localisation	Nombre de classes	Statut
<b>CEEP publique de Ziniaré</b>	Secteur n°03	02	Public
<b>Saints Innocents</b>	Secteur n°01	03	Privé
<b>Institut Lumen</b>	Secteur n°03	03	Privé
<b>CEEP Al Waleed Bin Tallal/ Suka</b>	Secteur n°05	02	Privé

Source : DRASSN/ Ziniaré - Décembre 2011

Il faut noter que l'ensemble des structures préscolaires totalisait 447 pensionnaires répartis sur un total de 10 classes en 2010-2011. Ce qui fait une moyenne de 45 enfants par salle de classe. Cette moyenne qui se situe au-delà de la norme en la matière, qui est de 35 élèves par classe est largement dépassée au niveau de la CEEP publique de Ziniaré (*avec 57 élèves par classe*) et des Saints Innocents (*avec 55 élèves par classe*).

Il ressort des échanges avec les responsables des structures préscolaires, pendant la phase de collecte de données de cette étude, des perspectives : *d'extension des infrastructures, de renforcement des équipements ludiques pour faire face à une demande croissante*. Dans ce contexte, une organisation fonctionnelle et planifiée de l'espace urbain se pose comme une nécessité.

**Tableau n° 14 : Effectif des enfants préscolarisés, personnel d'encadrement et ratios**

Dénomination	Effectifs des enfants			Nombre de classes	Ratio enfants par classe	Nombre d'encadreurs	Ratio encadreurs par classe
	Garçons	Filles	Total				
<b>CEEP publique de Ziniaré</b>	57	57	114	02	57	04	02
<b>Saints Innocents</b>	80	85	165	03	55	06	02
<b>Institut Lumen</b>	48	46	94	03	31	06	02
<b>CEEP Al Waleed Bin Tallal/ Suka</b>	40	36	76	02	38	04	02
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>215</b>	<b>447</b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>02</b>

Source : DRASSN/ Ziniaré - Décembre 2011

L'analyse du ratio fille/garçon indique une légère différence entre les deux (02) sexes. Les filles représentent 48% des effectifs et les garçons 52%. Ce faible écart constitue un indicateur de minimisation de la scolarisation préférentielle au niveau du préscolaire.

Quant au personnel d'encadrement, l'ensemble des établissements préscolaires de la ville de Ziniaré comptaient pour l'année 2011, vingt (20) encadreurs des jeunes enfants. Le ratio encadreurs par classe est de deux (02) au niveau du public comme du privé.

## B- Les établissements primaires

**Tableau n°15 : Fiche synoptique des établissements scolaires primaires de Ziniaré en 2012**

<b>QUANTITATIF</b>	
Nombre total d'établissements	<b>25</b>
Nombre d'établissements publics	<b>14</b>
Nombre d'établissements privés	<b>07</b>
Nombre d'établissements confessionnels	<b>04</b>
Nombre total de salles de classes	<b>124</b>
Nombre total de salles de classes du public	<b>79</b>
Nombre total de salles de classes du privé	<b>29</b>
Nombre total de salles de classes confessionnelles	<b>16</b>
Nombre moyen de classes par établissement	<b>4,96</b>
<b>LOCALISATION</b>	
Nombre de secteurs concernés (secteurs n°01, 02, 03, 04 et 05)	<b>05</b>
Secteur n°02 (avec la plus grande concentration d'écoles)	<b>7/25</b>
<b>EFFECTIFS</b>	
Nombre d'enfants scolarisés	<b>5 692</b>
Taux de scolarisation	<b>99,80%</b>
Ratio fille	<b>49%</b>
Nombre d'enseignants	<b>133</b>
Nombre moyen d'élèves par établissement	<b>228</b>
Nombre moyen d'élèves par classe	<b>46</b>
Nombre moyen d'élèves par classe du public	<b>52</b>
Nombre moyen d'élèves par classe du privé	<b>34</b>
Nombre moyen d'élèves par classe confessionnelle	<b>38</b>
Nombre moyen d'élèves par enseignant	<b>43</b>
Nombre moyen d'élèves par enseignant du public	<b>48</b>
Nombre moyen d'élèves par enseignant du privé	<b>34</b>
Nombre moyen d'élèves par enseignant confessionnelle	<b>34</b>

Source : DREBA, DPEBA /Ziniaré - Décembre 2011

La ville de Ziniaré comptait pour l'année scolaire 2010-2011, un total de 25 écoles avec 124 classes. Les écoles publiques représentaient 56%, les privées laïques 28% et les privées confessionnelles 13%. L'analyse de la répartition spatiale des infrastructures place le secteur n°02 en tête avec 07 écoles soit 28% des écoles, suivi du secteur n°05 avec 24%.

**Tableau n°16 : Situation des équipements scolaires primaires à Ziniaré en 2012**

Secteurs ou village	Public		Privé		Confessionnel		Total	
	Nombre écoles	Nombre classes	Nombre écoles	Nombre classes	Nombre écoles	Nombre classes	Ecoles	Classes
<b>01</b>	02	12	02	10	-	-	04	22
<b>02</b>	05	26	01	02	01	02	07	30
<b>03</b>	02	12	01	04	01	04	04	20
<b>04</b>	01	06	01	03	-	-	02	09
<b>05</b>	02	11	02	10	02	10	06	31
<b>Kouila</b>	01	06	-	-	-	-	01	06
<b>Soulogo</b>	01	06	-	-	-	-	01	06
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>79</b>	<b>07</b>	<b>29</b>	<b>04</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>124</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>56%</b>	<b>64%</b>	<b>28%</b>	<b>23%</b>	<b>16%</b>	<b>13%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DPEBA Oubritenga, 2011

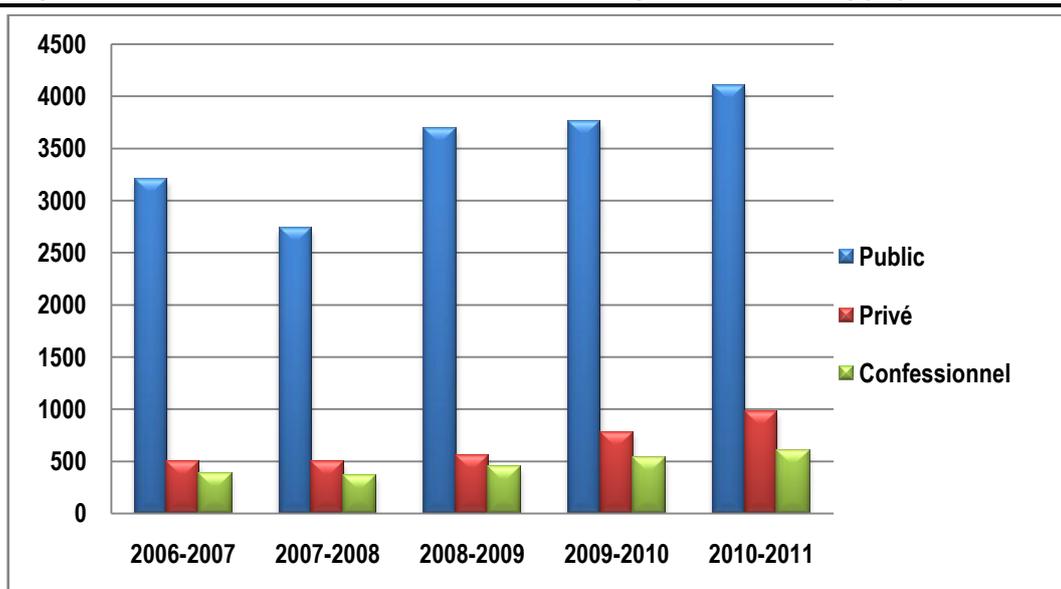
Les effectifs des élèves dans les écoles de la ville ont connu une croissance régulière sur la période 2006/2007 à 2010/2011, à l'exception de l'année scolaire 2007-2008 pour l'ensemble des écoles. Cette évolution des effectifs a été plus importante les deux (02) dernières années. Si cette tendance est maintenue, le nombre moyen d'élèves par classe qui est de 52, 34 et 38 respectivement pour le public, le privé laïc et le privé confessionnel pour l'année scolaire 2010/2011, connaîtra une hausse. Cette tendance sera plus importante au niveau des écoles publiques où le nombre moyen d'élèves par classe est de 52. Toutefois, ces chiffres indiquent de façon générale qu'actuellement les salles de classe ne sont pas surchargées en référence à la norme nationale qui est de 75 élèves maximum par classe. La conséquence logique de cette évolution serait un décalage entre les besoins en infrastructures et services éducatifs et les ressources disponibles pour faire face à la demande.

**Tableau n°17 : Evolution des effectifs des élèves du primaire des cinq (05) dernières années**

Secteurs/ Villages	Evolution des effectifs														
	Public					Privé					Confessionnel				
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
01	455	505	550	628	727	114	127	112	211	256	-	-	-	-	-
02	1 182	1 151	1 335	1 281	1 366	78	64	67	80	79	78	64	67	80	79
03	616	67	715	760	843	-	-	16	30	85	-	-	16	30	85
04	242	259	310	291	274	-	-	-	42	107	-	-	-	-	-
05	231	245	194	209	282	305	301	364	420	446	305	301	364	420	446
Kouila	280	289	321	302	300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soulogo	200	219	270	280	311	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 206</b>	<b>2 735</b>	<b>3 695</b>	<b>3 751</b>	<b>4 103</b>	<b>497</b>	<b>492</b>	<b>559</b>	<b>783</b>	<b>973</b>	<b>383</b>	<b>365</b>	<b>447</b>	<b>530</b>	<b>610</b>

Source : DPEBA Oubritenga, 2011

**Graphique n°12 : Evolution des effectifs des élèves du primaire des cinq (05) dernières années**



Source : DPEBA Oubritenga, 2011

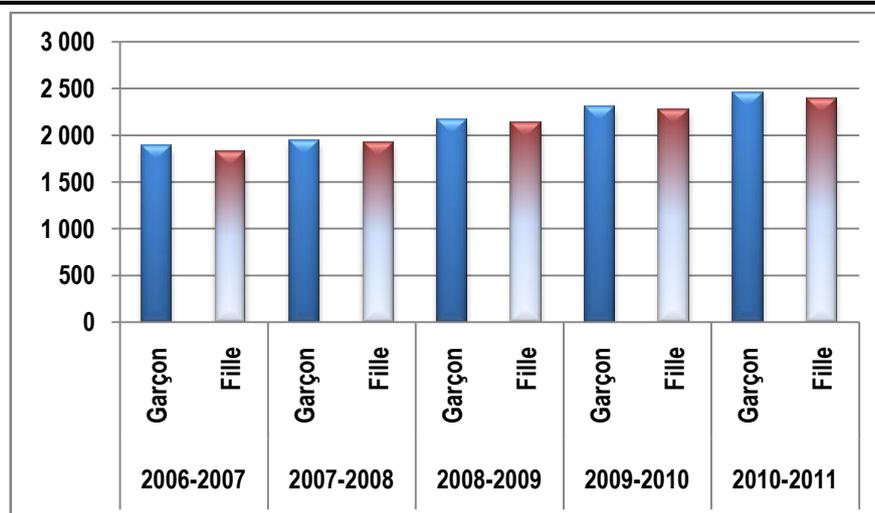
L'analyse des ratios fille/garçon montre une tendance à la parité sur les cinq (05) dernières années avec un ratio de 49%. Ce ratio n'a connu qu'une faible variation au cours de la période 2007-2011. Cette tendance à la parité est le fruit des différentes campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles et de scolarisation préférentielle en faveur des filles.

**Tableau n°18 : Evolution des effectifs des élèves du primaire selon le sexe des cinq (05) dernières années**

Années	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille
Effectifs	1 882	1 822	1 940	1 918	2 168	2 138	2 309	2 272	2 448	2 391
Totaux	3 704		3 858		4 306		4 581		4 839	
Pourcentages	51%	49%	50,30%	49,70%	50,30%	49,70%	50,40%	49,60%	50,60%	49,40%

Source : DPEBA Ouhritenga, 2011

**Graphique n°13 : Evolution des effectifs des élèves du primaire selon le sexe des cinq (05) dernières années**



Source : DPEBA Ouhritenga, 2011

Le nombre d'enseignants pour l'année scolaire 2010-2011 est de 133, soit 86 pour le public, 29 pour le privé et 18 pour les écoles confessionnelles. Cette répartition indique des ratios de 48 élèves par maître pour les écoles primaires, 34 pour les écoles privées et 34 pour les écoles confessionnelles. Ces ratios paraissent acceptables au regard des normes nationales de 75 élèves maximum par classe et d'un enseignant par classe. Cependant, les responsables en charge de l'éducation dans la province notent une pléthore des effectifs au niveau des classes de CP1 et CP2 au niveau des écoles primaires publiques. Cette situation est la résultante de l'importance des taux brut d'admission (TBA) global de la commune, qui ont été de 103,40%, 100,30% et 111,50% respectivement en 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011. Rappelons que le taux brut d'admission est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis en première année d'un cycle de l'enseignement et le nombre d'enfants ayant l'âge officiel pour ce cycle. Cette surcharge des classes de CP1 et CP2 au niveau des écoles primaires publiques pourrait s'expliquer par l'insuffisance de salles, mais aussi par la gratuité de la scolarité et des manuels scolaires instaurée par l'Etat burkinabè pour promouvoir l'éducation.

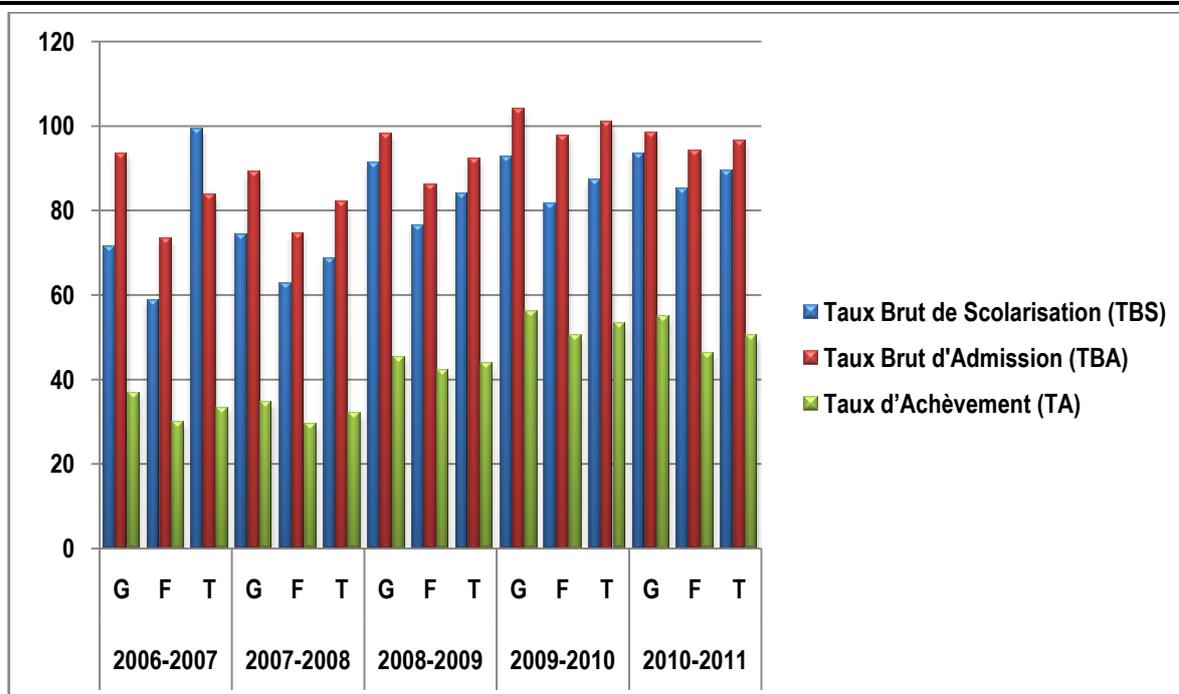
Quant aux taux brut de scolarisation (TBS) de la commune, ils ont connu une évolution de 95,60% à 99,80% (soit 4,2 points) entre 2009 et 2011. Cependant, si cette évolution paraît encourageante, cette performance est battue en brèches par celle des taux d'achèvement qui ne sont que de 43,80%, 53,20% et 50,50% ces trois (03) dernières années. Cet état de fait signifie que sur 100 élèves admis au CP1, seulement la moitié d'entre eux arrivent à terminer le cycle primaire, posant ainsi la question de la qualité de l'enseignement.

**Tableau n°19 : Evolution des TBS, TBA et TA de la commune de Ziniaré et de la province de l'Oubritenga des cinq (05) dernières années**

Années	2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010			2010-2011		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
<b>Taux Brut de Scolarisation (TBS)</b>															
Commune	-	-	-	-	-	-	99,3	91,8	95,6	97,3	94,6	96	100,5	99,1	99,8
Province	71,5	58,8	99,3	74,4	62,9	68,8	91,3	76,5	84	92,7	81,6	87,2	93,4	85,3	89,4
<b>Taux Brut d'Admission (TBA)</b>															
Commune	-	-	-	-	-	-	105,2	101,4	103,4	96,4	104,6	100,3	111,6	111,5	111,5
Province	93,5	73,4	83,6	89,2	74,7	82	98,1	86,1	92,3	104,1	97,8	101	98,5	94,2	96,5
<b>Taux d'Achèvement (TA)</b>															
Commune	-	-	-	-	-	-	55,4	56,8	56,1	57,8	61,7	59,8	57,5	52,4	55
Province	36,7	29,9	33,4	34,7	29,5	32,1	45,4	42,2	43,8	56,1	50,4	53,2	54,8	46,2	50,5

Source : DPEBA Oubritenga, 2011

**Graphique n°14 : Evolution des TBS, TBA et TA de la commune de Ziniaré et de la province de l'Oubritenga des cinq (05) dernières années**



Source : DPEBA Oubritenga, 2011

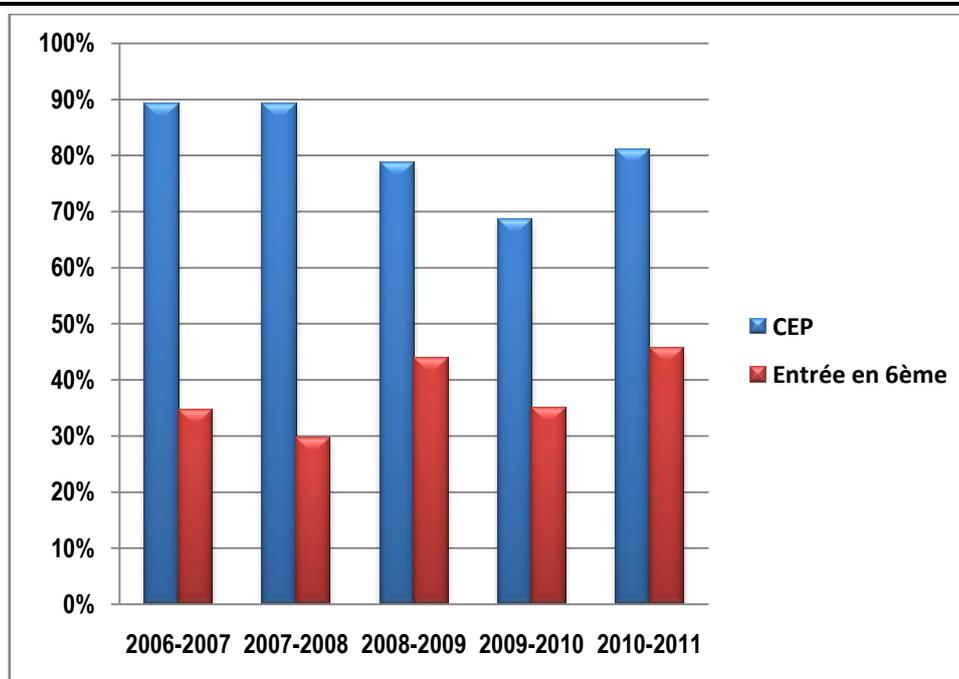
Pour ce qui est des performances scolaires, les données du tableau suivant sur les taux de réussite au Certificat d'Etude Primaire (CEP) et à l'entrée en 6<sup>ème</sup> indiquent une variation en dents de scie. La tendance globale est à la baisse car les taux de réussite au CEP qui étaient de 89,17% en 2007 et en 2008 sont descendus à 78,69%, 68,44% et 80,99% respectivement en 2009, 2010 et 2011. Soit un écart de 8,18 points en cinq (05) ans (2007-2011).

**Tableau n° 20 : Evolution des taux de réussite au CEP et à l'entrée en 6<sup>ème</sup> des cinq (05) dernières années**

Années	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>CEP</b>	89,17%	89,17%	78,69%	68,44%	80,99%
<b>Entrée en 6<sup>ème</sup></b>	34,77%	29,53%	43,87	35%	45,66%

Source : DPEBA Oubritenga, 2011

**Graphique n° 15 : Evolution des taux de réussite au CEP et à l'entrée en 6<sup>ème</sup> des cinq (05) dernières années**



Source : DPEBA Oubritenga, 2011

### C- Les établissements secondaires

**Tableau n°21 : Fiche synoptique des établissements secondaires de Ziniaré en 2012**

<b>QUANTITATIF</b>	
Nombre total d'établissements	<b>09</b>
Nombre d'établissements publics	<b>04</b>
Nombre d'établissements privés	<b>04</b>
Nombre d'établissements techniques	<b>01</b>
Nombre total de salles de classes	<b>64</b>
Nombre total de salles de classes du public	<b>49</b>
Nombre total de salles de classes du privé	<b>13</b>
Nombre total de salles de classes techniques	<b>02</b>
Nombre moyen de classes par établissement	<b>07</b>
<b>LOCALISATION</b>	
Nombre de secteurs concernés ( <i>secteurs n°01, 02, 03 et 04</i> )	<b>04</b>
Secteur n°02 ( <i>avec la plus grande concentration d'écoles</i> )	<b>5/9</b>
<b>EFFECTIFS</b>	
Nombre d'enfants scolarisés	<b>4 353</b>
Taux de scolarisation	<b>44,23%</b>
Ratio fille	<b>46%</b>
Nombre d'enseignants	<b>184</b>
Nombre moyen d'élèves par établissement	<b>484</b>
Nombre moyen d'élèves par classe	<b>68</b>
Nombre moyen d'élèves par classe du public	<b>76</b>
Nombre moyen d'élèves par classe du privé	<b>46</b>
Nombre moyen d'élèves par classe technique	<b>19</b>
Nombre moyen d'élèves par enseignant	<b>06</b>

Source : DRESS/Ziniaré - Décembre 2011

La ville de Ziniaré compte à elle seule neuf (09) des onze (11) établissements d'enseignement secondaire que compte la commune. Parmi ces établissements, quatre (04) sont publics et cinq (05) privés et seul l'un d'entre eux (*le Lycée Notre Dame du Perpétuel Secours*) est un établissement d'enseignement technique. On y dénombrait un total de 64 classes, soit 49 pour le public (77%) et 15 pour le privé (33%).

La répartition spatiale indique une concentration au niveau du secteur n°02, qui rassemble 55% des infrastructures contre 36,70% de la population urbaine.

**Tableau n°22 : Situation des équipements d'enseignement secondaire de Ziniaré en 2012**

N°	Etablissements	Localisation	Nombre de classes	Type d'enseignement
<b>Etablissements publics</b>				
1.	CEG Municipal de Ziniaré	Secteur 04	49	Général
2.	Lycée Municipal Naba Oubri	Secteur 02		Général
3.	Lycée Municipal 2 <sup>nd</sup> cycle	Secteur 02		Général
4.	Lycée Provincial Bassy	Secteur 01		Général
<b>Etablissements privés</b>				
5.	Collège Martin Luther King	Secteur 03	15	Général
6.	Lycée Privé Jean-Edouard	Secteur 04		Général
7.	Lycée Privé Jeanne-d'Arc	Secteur 02		Général
8.	Lycée Privé El Micayah	Secteur 02		Général
9.	Lycée Notre Dame du Perpétuel Secours	Secteur 02		Technique

Source : DRESS Plateau Central, 2011

Selon les responsables en charge de l'enseignement secondaire dans la région, certains établissements privés ne sont pas en règle au regard des normes requises en matière d'infrastructures. Cette situation s'expliquerait par le fait que de par le passé, les demandes d'autorisation d'ouverture d'établissement secondaire étaient déposées directement au Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur à Ouagadougou. Ce qui limitait le travail d'inspection et de contrôle préalable avant la délivrance des autorisations. De nos jours, la procédure globale a été revue pour corriger cette insuffisance.

Aussi, certains établissements sont établis sur des espaces dont la vocation initiale était l'habitation. Ce qui rend difficile un aménagement adéquat. L'évolution de la demande en enseignement secondaire nécessitera à court terme, la normalisation de ces établissements qui sont situés dans des zones loties, attribuées et occupées.

Pour l'année scolaire 2010/2011, l'ensemble des établissements secondaires de la ville de Ziniaré totalisait 4 353 élèves. Le public concentrait 85,39% des effectifs (*contre 77% des classes fonctionnelles*) et le privé 14,61%. L'analyse de l'évolution des effectifs montre une tendance à la hausse pour la période 2007-2011. Cette tendance est très marquée pour les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011. Ce qui traduit une importance actuelle de la demande en matière de formation et une potentielle croissance de l'offre, surtout au niveau du privé, pour faire face à cette demande.

Lorsque l'on se penche sur les ratios élèves par classe, on note une moyenne de 76 élèves par classe pour le public (*contre une norme nationale de 70 élèves par classe pour le premier cycle<sup>8</sup> et de 60 élèves pour le second cycle<sup>9</sup>*), contre 42 élèves par classe pour le privé. L'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire passe nécessairement par un désengorgement de ces classes à travers la construction de nouvelles salles ou de nouveaux établissements facilitant du même coup leur accessibilité géographique.

**Tableau n°23 : Evolution des effectifs des élèves du secondaire des cinq (05) dernières années**

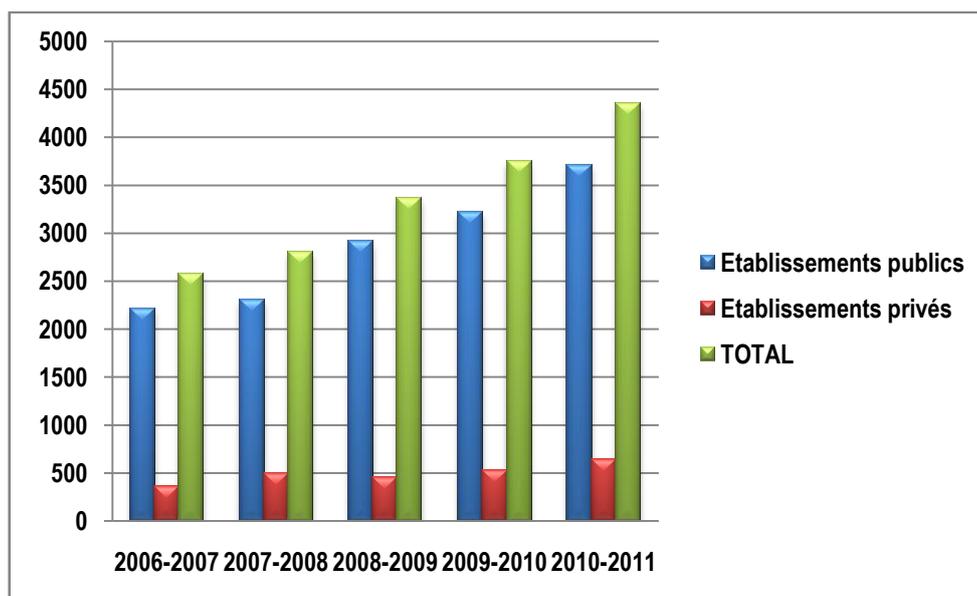
N°	Etablissements	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Etablissements publics</b>						
1.	Lycée Provincial Bassy	1619	1666	2228	2261	2527
2.	Lycée Municipal Naba Oubri	598	632	619	711	732
3.	CEG Municipal de Ziniaré	-	10	63	151	243
4.	Lycée Municipal 2 <sup>nd</sup> cycle	-	-	-	97	215
<b>Total n°01</b>		<b>2217</b>	<b>2308</b>	<b>2910</b>	<b>3220</b>	<b>3717</b>
<b>Etablissements privés</b>						
5.	Lycée Privé Jean-Edouard	170	194	171	196	177
6.	Lycée Privé Jeanne-d'Arc	75	175	143	124	185
7.	Lycée Privé El Micayah	113	129	143	189	198
8.	Martin Luther King	-	-	-	-	39
9.	Lycée Notre Dame du Perpétuel Secours	-	-	-	23	37
<b>Total n°02</b>		<b>358</b>	<b>498</b>	<b>457</b>	<b>532</b>	<b>636</b>
<b>Total général</b>		<b>2575</b>	<b>2806</b>	<b>3367</b>	<b>3752</b>	<b>4353</b>

Source : DRESS Plateau Central, 2011

<sup>8</sup> Le premier cycle va de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>

<sup>9</sup> Le second cycle va de la seconde à la terminale

**Graphique n°16 : Evolution des effectifs des élèves du secondaire des cinq (05) dernières années**



Source : DRESS Plateau Central, 2011

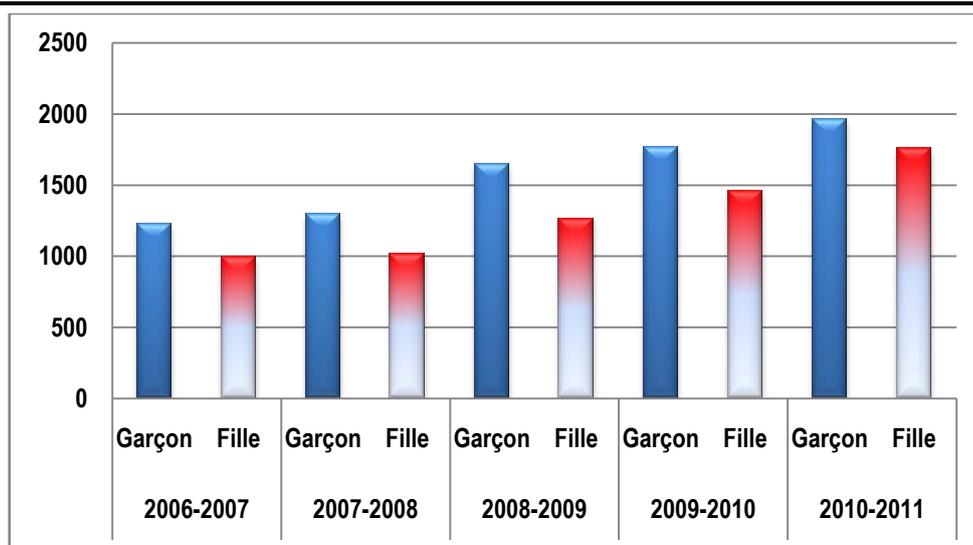
L'analyse des effectifs selon le genre, indique une proportion plus importante de garçons que de filles dans les établissements secondaires, privés comme publics. Le ratio fille/garçon est de 46 sur les cinq dernières années. Cependant, cet écart s'amenuise au fil des années avec un accroissement des effectifs de filles dans les établissements. En effet, pour les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011, les filles représentaient 45,10% et 47,20% au niveau des établissements publics et 49,20% et 49,10% au niveau du privé. Cette évolution de la scolarisation des filles est la résultante des différentes campagnes en faveur de la scolarisation des filles.

**Tableau n°24 : Evolution des effectifs des élèves du secondaire selon le sexe des cinq (05) dernières années**

Etablissements	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Garçon	Fille								
L.P. Bassy	895	724	957	709	1 274	954	1 243	1 018	1 303	1 224
L.M.N.O	328	270	332	300	335	284	374	337	396	336
CEG Municipal	-	-	6	4	38	25	79	72	111	132
L.M. 2 <sup>nd</sup> cycle	-	-	-	-	-	-	72	25	152	63
<b>Total/sexe</b>	1 223	994	1 295	1 013	1 647	1 263	1 768	1 452	1 962	1 755
<b>Total (G+F)</b>	<b>2 217</b>		<b>2308</b>		<b>2910</b>		<b>3220</b>		<b>3717</b>	
<b>Pourcentages</b>	<b>55,2</b>	<b>44,80</b>	<b>56,10</b>	<b>43,90</b>	<b>56,60</b>	<b>43,40</b>	<b>54,90</b>	<b>45,10</b>	<b>52,80</b>	<b>47,20</b>
L.Pr.Jn Ed.	106	64	122	72	107	64	121	75	119	58
L.Pr.J.d'Arc	37	38	78	97	72	71	47	77	82	103
Coll.Pr. El Mic.	57	56	60	69	59	84	91	98	87	111
Coll.Pr. MLK	-	-	-	-	-	-	0	0	21	18
L.Pr.N.D.P.S.	-	-	-	-	-	-	11	11	15	22
<b>Total/sexe</b>	200	158	260	238	238	219	270	262	324	312
<b>Total (G+F)</b>	<b>348</b>		<b>498</b>		<b>457</b>		<b>532</b>		<b>636</b>	
<b>Pourcentages</b>	<b>55,90</b>	<b>44,10</b>	<b>52,20</b>	<b>47,80</b>	<b>52,10</b>	<b>47,90</b>	<b>50,80</b>	<b>49,20</b>	<b>50,90</b>	<b>49,10</b>

Source : DRESS Plateau Central, 2011

**Graphique n°17 : Evolution des effectifs des élèves du secondaire selon le sexe des cinq (05) dernières années**



Source : DRESS Plateau Central, 2011

L'analyse de l'évolution des taux de scolarisation s'est faite à partir des données à l'échelle communale. Cela se justifie par le fait que les établissements secondaires concentrent des élèves en provenance d'autres localités.

Les données du tableau suivant sur les TBS au niveau du secondaire, indiquent une nette évolution des taux ces dernières années. En effet, le TBS est passée de 27,93% en 2007 à 44,23% en 2011, soit une augmentation de 16,30 points en cinq (05) ans.

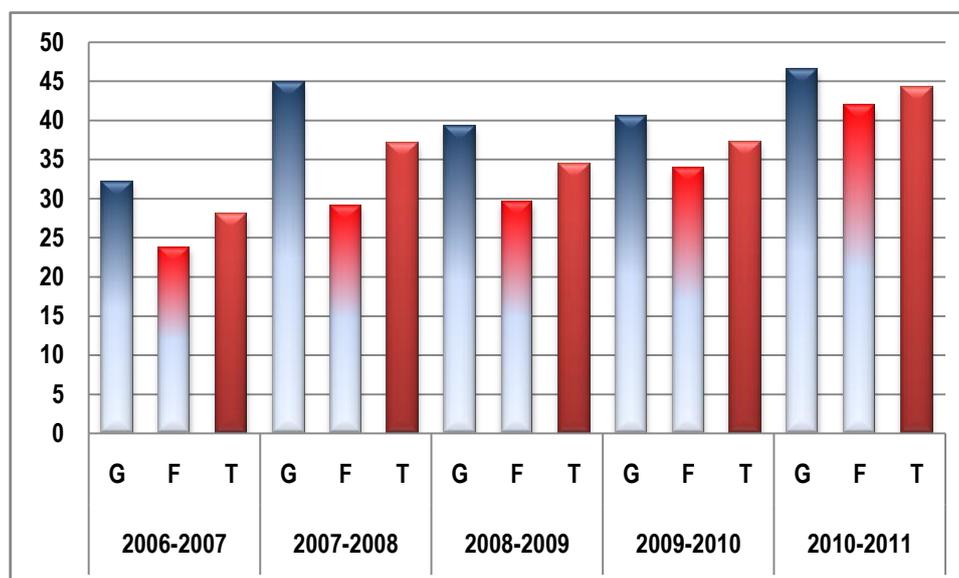
L'analyse des TBS selon le genre indique une proportion plus faible chez les filles que chez les garçons. Cette tendance est également observée au niveau du primaire mais elle y est moins importante. Dans tous les cas, on note une croissance des effectifs et cette évolution est susceptible de se maintenir ou de s'accroître, ainsi que la demande en matière de services éducatifs.

**Tableau n°25 : Evolution des Taux Bruts de Scolarisation (TBS) au niveau du secondaire de la commune de Ziniaré des cinq (05) dernières années**

Années	2006-2007			2007-2008			2008-2009			2009-2010			2010-2011		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
<b>TBS au niveau du secondaire</b>	32,1	23,7	27,9	44,9	29,1	37,0	39,2	29,5	34,3	40,4	33,8	37,1	46,5	41,9	44,2

Source : DRESS Plateau Central, 2011

**Graphique n° 18 : Evolution des Taux Bruts de Scolarisation (TBS) au niveau du secondaire de la commune de Ziniaré des cinq (05) dernières années**



Source : DRESS Plateau Central, 2011

Lorsque l'on fait une analyse comparée des TBS au primaire (99,80 en 2011) et au secondaire (44,23% en 2011), on se rend compte que sur environ 100 élèves inscrits au primaire, moins de la moitié arrive au secondaire. Ce qui invite à une amélioration de la qualité de l'éducation pour réduire le hiatus entre le cycle primaire et le secondaire.

#### **D- Les centres d'alphabétisation**

**Tableau n° 26 : Fiche synoptique des centres d'alphabétisation de Ziniaré en 2012**

<b>QUANTITATIF</b>	
Nombre total de centres	14
Nombre total de salles de classes	14
Nombre moyen de classes par centre	01
<b>LOCALISATION</b>	
Nombre de secteurs concernés (secteurs n°01, 02, 03, 04 et 05)	05
Nombre moyenne de centres par secteur concerné	2,80
<b>EFFECTIFS</b>	
Nombre d'apprenants	364
Ratio femme	94%
Nombre d'enseignants	14
Nombre moyen d'apprenants par établissement	26
Nombre moyen d'apprenants par classe	26
Nombre moyen d'apprenants par enseignant	26

Source : DREBA/Ziniaré - Décembre 2011

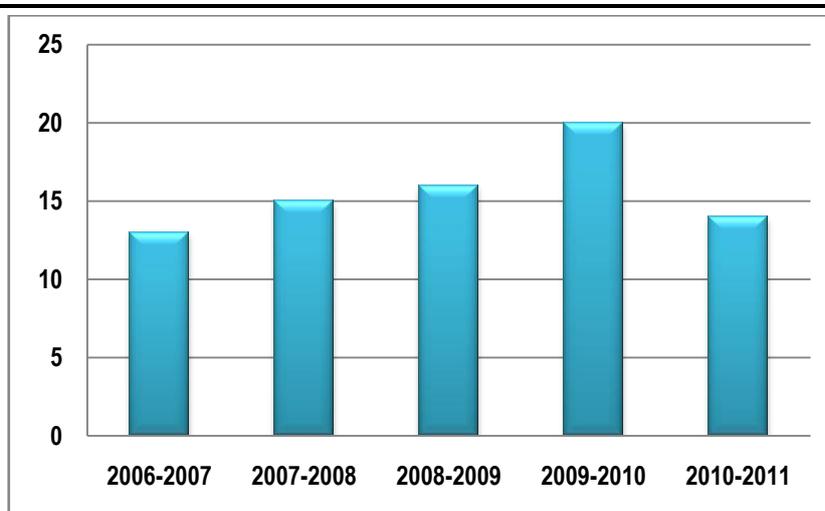
L'alphabétisation dans la ville de Ziniaré comporte plusieurs niveaux, à savoir l'alphabétisation initiale (AI), la formation complémentaire de base (FCB), la méthode REFLECT et A3F. Pour la campagne 2010-2011, un total de 14 centres a été ouvert dans les cinq (05) secteurs de la ville et dans les villages rattachés (Kouila et Soulogo). L'évolution du nombre de centres, comme l'indique le tableau suivant, varie en dents de scie et est très dépendante de la disponibilité de partenaires à accompagner financièrement cette activité.

**Tableau n°27 : Evolution du nombre de centres d'alphabétisation des cinq (05) dernières années**

Années	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Nombre de centres</b>	13	15	16	20	14

Source : DPEBA Oubritenga, 2011

**Graphique n°19 : Evolution du nombre de centres d'alphabétisation des cinq (05) dernières années**



Source : DPEBA Oubritenga, 2011

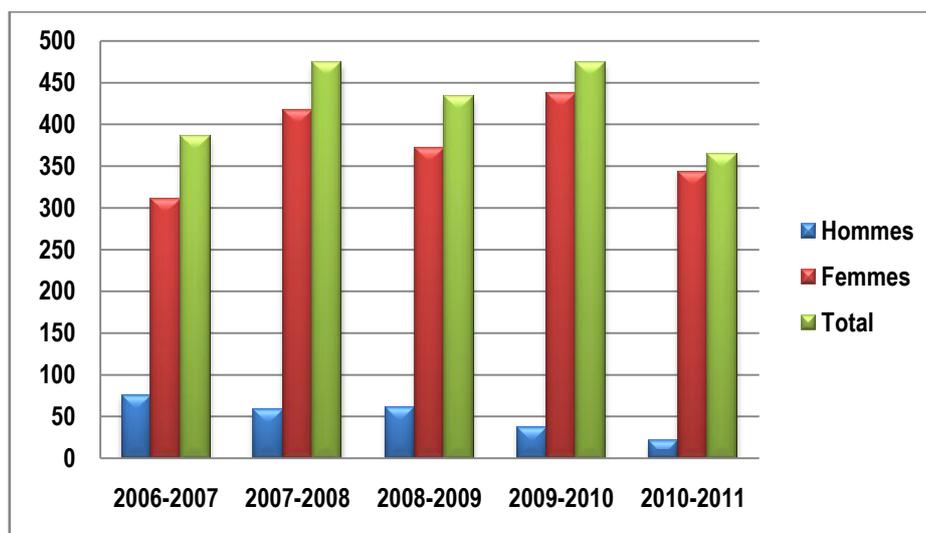
Pour ce qui est des effectifs des apprenants, on dénombrait à la dernière campagne (2010-2011) un total de 364 apprenants avec 94,23% de femmes. Le renforcement des capacités des femmes à travers l'alphabétisation participe à la réduction des inégalités de genre.

**Tableau n°28 : Evolution des effectifs des apprenants selon le genre des cinq (05) dernières années**

Genres	Années				
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Hommes</b>	74	58	61	37	21
<b>Femmes</b>	311	416	372	437	343
<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>474</b>	<b>433</b>	<b>474</b>	<b>364</b>

Source : DPEBA Oubritenga, 2011

**Graphique n° 20 : Evolution des effectifs des apprenants selon le genre des cinq (05) dernières années**



Source : DPEBA Oubritenga, 2011

Les résultats des campagnes des cinq (05) dernières années en AI et en FCB sont très appréciables. Ils sont respectivement de 86,25% et de 89,35%. Les résultats des évaluations montrent de meilleurs taux de réussite chez les femmes en AI et en FCB (84,70% et 90,49%) que chez les hommes (83,87% et 81,25%).

**Tableau n° 29 : Résultats des campagnes des cinq dernières années en AI et FCB**

Sexe	Inscrits	Evalués	Admis	Taux de réussite	Abandons	Taux de déperdition
<b>Alphabétisation initiale (AI)</b>						
Hommes	137	124	104	83,87	13	24,08%
Femmes	896	880	759	84,70	16	15,29%
<b>Total</b>	<b>1033</b>	<b>1004</b>	<b>863</b>	<b>86,25</b>	<b>29</b>	<b>15,48%</b>
<b>Formation complémentaire de base (FCB)</b>						
Hommes	85	80	65	81,25	05	23,52%
Femmes	605	568	514	90,49	37	15,04%
<b>Total</b>	<b>690</b>	<b>648</b>	<b>579</b>	<b>89,35</b>	<b>42</b>	<b>16,08%</b>

Source : DPEBA Oubritenga, 2011

## E- Etablissements de formations professionnelles

**Tableau n°30 : Fiche synoptique des établissements de formations professionnelles de Ziniaré en 2012**

<b>QUANTITATIF</b>	
Nombre total d'établissements	<b>07</b>
Nombre d'établissements publics	<b>03</b>
Nombre d'établissements privés	<b>01</b>
Nombre d'établissements confessionnels	<b>01</b>
Nombre d'établissements communautaires	<b>02</b>

Source : DRJPE/Ziniaré - Décembre 2011

La formation professionnelle est un ensemble de méthodes d'apprentissage visant à doter un individu de compétences et aptitudes pour exercer un métier donné. En 2011, la ville de Ziniaré abritait au total, sept (07) centres de formations professionnelles.

**Tableau n°31 : Situation des centres de formations professionnelles de la ville de Ziniaré**

<b>Dénomination</b>	<b>Statut</b>
<b>Centre de rééducation et d'Orientation Professionnelle des Sourds - Muets</b>	Centre de l'action sociale
<b>Centre Sainte Thérèse de l'enfant Jésus</b>	Mission catholique
<b>Association Nabonswendé des artisans d'Oubritenga (ANAO)</b>	Association des artisans (ANAO)
<b>Centre Régional de Formation Professionnel</b>	EPA /ANPE Ministère de la Jeunesse de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
<b>Centre Yamewekré Filles</b>	Mairie ( <i>Association Féminine</i> )
<b>Centre de formation en embouche Bovine de Yoatenga</b>	Centre privé
<b>Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré (CFPR-Z)</b>	Centre public

Source : Rapport de diagnostic du PCD de Ziniaré – DREP Plateau Central 2010

Les principales filières de formations proposées sont : *la menuiserie-bois, la couture, la forge, la coiffure, la teinture moderne, l'art ménager, la broderie, l'électricité bâtiment, l'électronique grand public et le tricotage*. A ce titre le Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré (CFPR-Z), inauguré le 21 décembre 2010, occupe une place de choix en matière de formations professionnelles et de perfectionnements. En effet, ce centre qui est le fruit de l'amitié et de la coopération entre le Burkina Faso et la République de Chine/Taïwan a une vocation sous régionale. Le CFPR-Z pratique divers types de formation :

- la formation initiale ;
- la formation continue organisée au profit des travailleurs qui le désirent ;
- les formations de recyclage pour les travailleurs des entreprises ;
- les formations d'appui pédagogique pour les formateurs de centres de formation ;
- les formations à la carte sur demande des bénéficiaires.

Les durées des formations sont variables selon les types et les niveaux de formation. Les programmes sont élaborés pour être dispensés en un volume horaire annuel situé entre 900 et 1 800 heures, selon les filières. Ils sont toutefois répartis en modules correspondant à des niveaux de qualification que l'apprenant peut valider en différents séjours au centre et selon un système de certification basée sur l'évaluation des compétences professionnelles.

En termes d'infrastructure, le CFPR-Z est doté d'équipements modernes composés :

- **d'une zone administrative :**
  - un bâtiment administratif ;
  - une salle de conférences de 200 places.
- **d'une zone des ateliers :**
  - un atelier (de près de 1900 m<sup>2</sup>) abritant des espaces équipés pour des manipulations en électricité, en froid et climatisation, en soudure métallique, en électronique et en mécatronique ;
  - un atelier (de 1500 m<sup>2</sup>) abritant des équipements de mécanique automobile, de mécanique cycles et motocycles et de mécanique agricole ;
  - trois (03) bâtiments (d'une superficie globale de 2000 m<sup>2</sup>) abritant des ateliers de génie civil avec des équipements de mesures en topographie et des caractéristiques des matériaux de construction et des équipements de menuiserie et un espace de travaux pratiques de construction ;
  - un atelier de génie mécanique (de près de 1200 m<sup>2</sup>) ;
  - un atelier de transformation agroalimentaire : une boulangerie (de 260 m<sup>2</sup>).
- **d'une zone pédagogique :**
  - un bloc de 08 salles de classe de 48 places chacune ;
  - une bibliothèque de 100 places et disposant de 02 salles audiovisuelles.
- **d'une zone vie commune :**
  - une cantine de 240 places ;
  - un foyer de 100 lits ;
  - une infirmerie ;
  - un plateau omnisport.

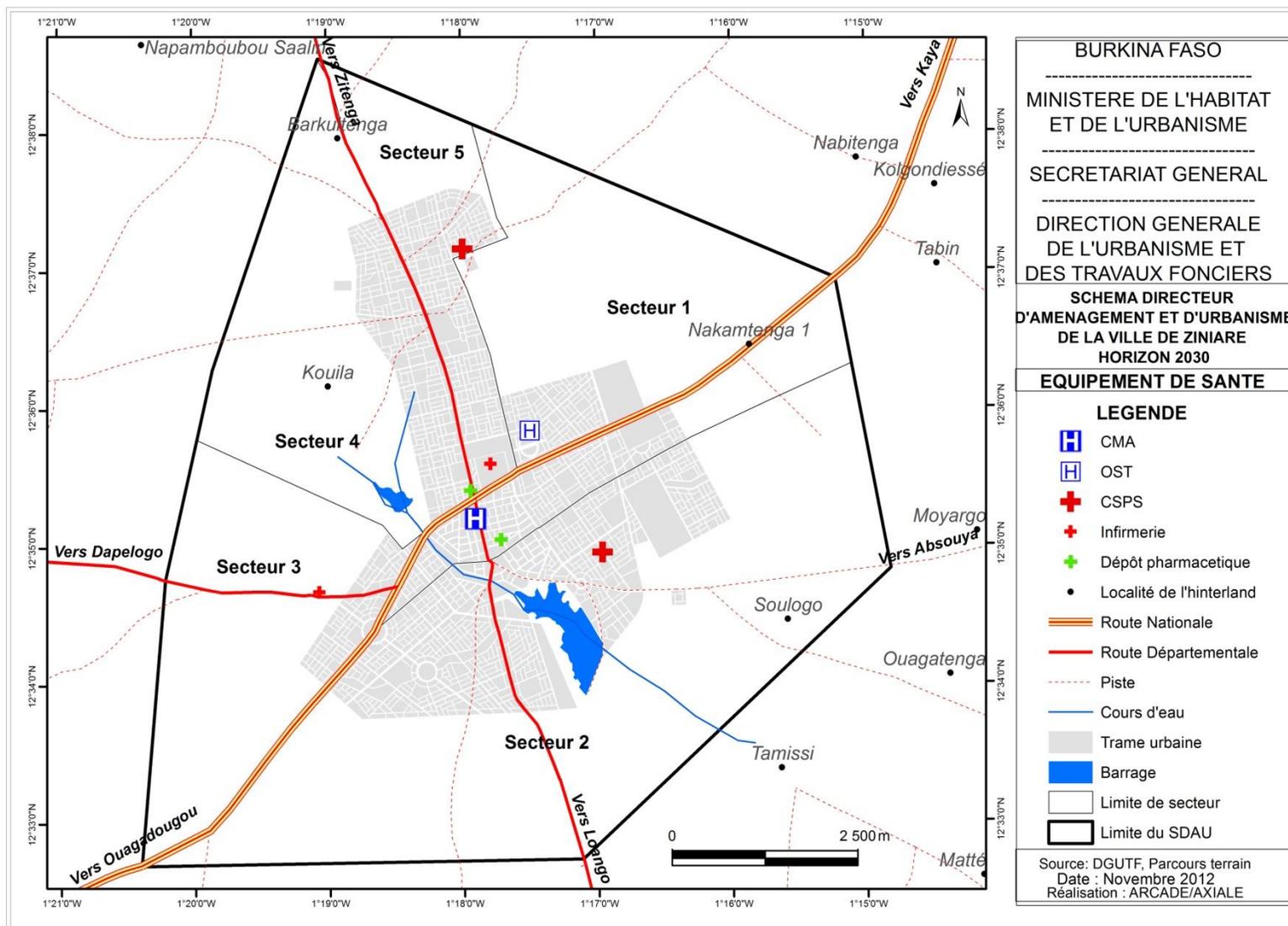
### 2.5.1.2. Equipements sanitaires

**Tableau n°32 : Fiche synoptique des établissements sanitaires (2010-2011)**

<b>QUANTITATIF</b>	
Nombre total d'établissements	<b>11</b>
Nombre d'établissements publics	<b>05</b>
Nombre d'établissements privés	<b>06</b>
Nombre CMA	<b>01</b>
Nombre CSPS	<b>02</b>
Nombre d'infirmeries	<b>04</b>
Nombre de cabinets de soins	<b>01</b>
Nombre de dépôts pharmaceutiques	<b>03</b>
Nombre de pharmacies	<b>01</b>
<b>LOCALISATION</b>	
Nombre de secteurs concernés (secteurs n°01, 02, 03, 04 et 05)	<b>04</b>
Secteur n°01 (avec la plus grande concentration)	<b>04/11</b>
<b>EFFECTIFS</b>	
Nombre de lits d'hospitalisation	<b>60</b>

Source : DRS/Ziniaré - Décembre 2011

Carte n°21 : Localisation des équipements sanitaires de Ziniaré en 2012



Le district sanitaire de Ziniaré couvre entièrement la province de l'Oubritenga qui compte sept (07) communes, dont une urbaine (Ziniaré) et six (06) rurales (Absouya, Dapélogo, Loumbila, Nagréongo, Ourgou-Manéga, et Zitenga). Ces communes renferment un total de 218 villages. Il couvre une superficie de 2749,127 km<sup>2</sup>. La population du district sanitaire est estimée en 2012 à 276 442 habitants. Selon le Plan d'action 2012 de la Direction Régionale de la Santé (DRS) du Plateau Central, les populations cibles de quelques programmes prioritaires du district en 2012 sont :

- le nombre d'enfants de moins de 05 ans : 51 888 enfants ;
- le nombre d'enfants de 0-11 mois (*cible principale du Programme Elargi de Vaccination - PEV -*) : 11 085 enfants soit 4,01% de la population totale ;
- le nombre d'enfants de 06 mois à 05 ans : 45 613 enfants soit 16,50% ;
- la population de 01 à 29 ans : 193 509 soit 70% de la population ;
- le nombre de Femmes en Age de Procréer (FAP) est de 65 047 femmes soit 23,53% de la population totale ;
- le nombre de grossesses attendues : 15 463 soit 1,20% des accouchements attendus ;
- les accouchements attendus : 12 886 soit 0,1981% des FAP ;
- la population cible de la planification familiale est de 49 584 potentielles utilisatrices.

Les infrastructures sanitaires publiques se répartissent de la façon suivante : 01 Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (CMA), 44 Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), 03 dispensaires isolés, 02 maternités isolées et 08 infirmeries.

Les formations sanitaires privées sont au nombre de trois (03) dont un (01) cabinet de soins, un (01) CSPS et une (01) infirmerie. Il existe quatorze (14) dépôts pharmaceutiques privés répartis à travers le district.

Au regard des normes OMS, le ratio agent de santé par habitants est satisfaisant pour certaines catégories de personnel (SFE/ME, AA et IDE). Pour les autres catégories, le besoin en personnels demeure une réalité afin de combler tous les postes et satisfaire aux attentes de la population.

Le ratio personnel de santé / population figure dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°33 : Ratio personnel de santé / Population en 2010**

Type	Effectif	Ratio	Normes OMS
Médecin	05	1 / 53 815 hts	1 / 10 000 hts
Chirurgien dentiste	01	1 / 261 892 hts	1/ 20 000 hts
Pharmacien	01	1 / 261 892 hts	1/ 20 000 hts
SFE / ME	28	1 / 2 345 FAP	1 / 5 000 FAP
IDE/IB	102	1 / 2 568 hts	1 / 5 000 hts
AIS	55	1 / 4 762 hts	1 / 1 000 hts
AA	69	1 / 891FAP	1 / 1 000 FAP

Source : Plan d'action 2012 du District Sanitaire de Ziniaré

En matière de santé, on distingue dans la ville de Ziniaré, les échelons de contact que sont les CSPS et les infirmeries et l'échelon de référence représenté par le CMA. Les formations sanitaires du 1<sup>er</sup> échelon réfèrent ou évacuent normalement les patients vers le CMA de Ziniaré qui est la structure de référence du district, en attendant l'opérationnalisation de l'hôpital régional en projet.

## A- Le CMA

Le CMA, situé au secteur n°03 de Ziniaré, comporte les unités suivantes : *la médecine, la maternité, la chirurgie (bloc opératoire et post opéré), l'ORL, l'ophtalmologie, l'odontostomatologie, la psychiatrie, la pharmacie (dépôt répartiteur du district, dépôt vente Médicaments Essentiels et Génériques - MEG -), le laboratoire et la morgue.*

Pour ce qui est du personnel technique de santé, le CMA comptait pour l'année 2011, 100 agents, toutes catégories confondues. L'effectif du personnel est consigné dans le tableau suivant :

**Tableau n°34 : Situation du personnel médical du CMA en 2011**

Catégories	2011
Médecin spécialiste	02
Médecin généraliste	05
Pharmacien	01
Attache de santé	17
TBM	06
SFE/ME	14
IDE	28
IB	15
AIS	02
A.A./Matrone	06
Garçon/fille de salle	04
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : District sanitaire de Ziniaré, 2011

Pour ce qui est de la situation des hospitalisations au niveau du CMA, elles ont concerné 4 396 patients en 2010 avec un total de 11 572 jours d'hospitalisation. La durée moyenne de séjour au CMA est de 2,63 jours et varie de 2,02 jours en médecine à 6,87 jours en maternité.

**Tableau n°35 : Situation des hospitalisations dans les différentes unités du CMA en 2010**

Désignation	Maternité	Médecine	Chirurgie	Total CMA
Nombre de lits	11	25	24	60
Nombre de malades hospitalisés	122	3459	815	4396
Nombre de journées d'hospitalisation	838	6995	3739	11572
Taux d'occupation des lits (%)	20,87	76,95	42,68	52,84
Durée moyenne de séjour (jours)	6,87	2,02	4,59	2,63
Nombre de décès en hospitalisation	05	132	10	147
Mortalité intra hospitalière (%)	4,10	3,81	1,23	3,34

Source : Plan d'action 2012 du district sanitaire de /Ziniaré

En tant qu'échelon de référence et lieu de convergence d'un nombre important de patients, le CMA rencontre des difficultés au nombre desquelles : *la mauvaise qualité de l'eau du château, faible capacité du dépôt répartiteur, l'insuffisance d'incinérateurs, installations électriques défectueux, inadaptation des locaux du laboratoire, du dépôt PEV, du service de psychiatrie et insuffisance d'équipements au niveau de la salle de réanimation.* Il faut noter également que la gestion des déchets biomédicaux est une des contraintes majeures vécues par le CMA, eu égard : *à l'insuffisance des sachets plastiques (de pré - collecte des déchets), à l'absence d'aires de stockage adéquat, au manque de formation et à l'insuffisance du personnel assurant la gestion des déchets, au manque de matériels pour le tri et la gestion des déchets, etc.*

### **B- Les formations sanitaires du premier échelon**

En 2011, la ville de Ziniaré comptait quatre (04) formations sanitaires de premier échelon, localisés dans les secteurs n°01 et 02. Le CSPA urbain est le plus important de par sa capacité d'accueil et le personnel soignant qui y travaille. La répartition spatiale des formations sanitaires publiques indique une concentration au niveau du secteur n°01.

**Tableau n°36 : Situation du personnel médical des formations sanitaires du premier échelon**

Nom de structure et statut	Localisation	Personnel						Total
		I.D.E	I.B	A.A	A.I.S	SFE/ME	Attaché de santé	
CSPA urbain	Secteur n°02	03	04	14	03	07	00	31
Infirmierie du Lycée Bassy	Secteur n°01	00	00	00	02	00	00	02
Infirmierie médico-scolaire	Secteur n°01	000	02	00	00	02	00	04
Service OST	Secteur n°01	00	00	00	00	00	01	01
<b>Total</b>		<b>03</b>	<b>06</b>	<b>14</b>	<b>05</b>	<b>09</b>	<b>01</b>	<b>38</b>

Source : District Sanitaire de Ziniaré, 2011

Les formations sanitaires publiques regroupaient un personnel soignant composé de 38 agents, toutes catégories confondues. Ce personnel représentait 48% de celui de la commune en 2011. On note également une concentration du personnel au niveau du CSPA urbain, qui regroupe à lui seul 86% des effectifs urbains.

La ville de Ziniaré abritait en 2011, trois (03) formations sanitaires privées, qui contribuent à l'accès aux soins de santé de la population et à l'amélioration de la couverture géographique. Le CSPA Shalom de Guiloungou est une structure confessionnelle.

**Tableau n°37 : Situation des formations sanitaires privées**

N°	Nom de la structure	Localisation
1.	Cabinet de soins privé Naba	Secteur n°02
2.	Infirmierie village d'enfant de Ziniaré	Secteur n°04
3.	CSPA Shalom de Guiloungou	Secteur n°05

Source : District sanitaire de Ziniaré, 2011

### **C- Les dépôts pharmaceutiques et pharmacies**

En plus du dépôt MEG du CSPA urbain, la ville de Ziniaré compte trois (03) dépôts pharmaceutiques privés et une (01) pharmacie, comme l'indique le tableau suivant.

**Tableau n°38 : Situation des dépôts pharmaceutiques et localisation**

N°	Nom du dépôt	Localisation secteur ou village
1.	Dépôt pharmaceutique Shalom de Guiloungou	Secteur n°05
2.	Dépôt pharmaceutique Kam Naba	Secteur n°01
3.	Dépôt pharmaceutique Wend Yam	Secteur n°03
4.	Pharmacie	Secteur n°03

Source : District Sanitaire de Ziniaré, 2011

### 2.5.1.3. Equipements marchands

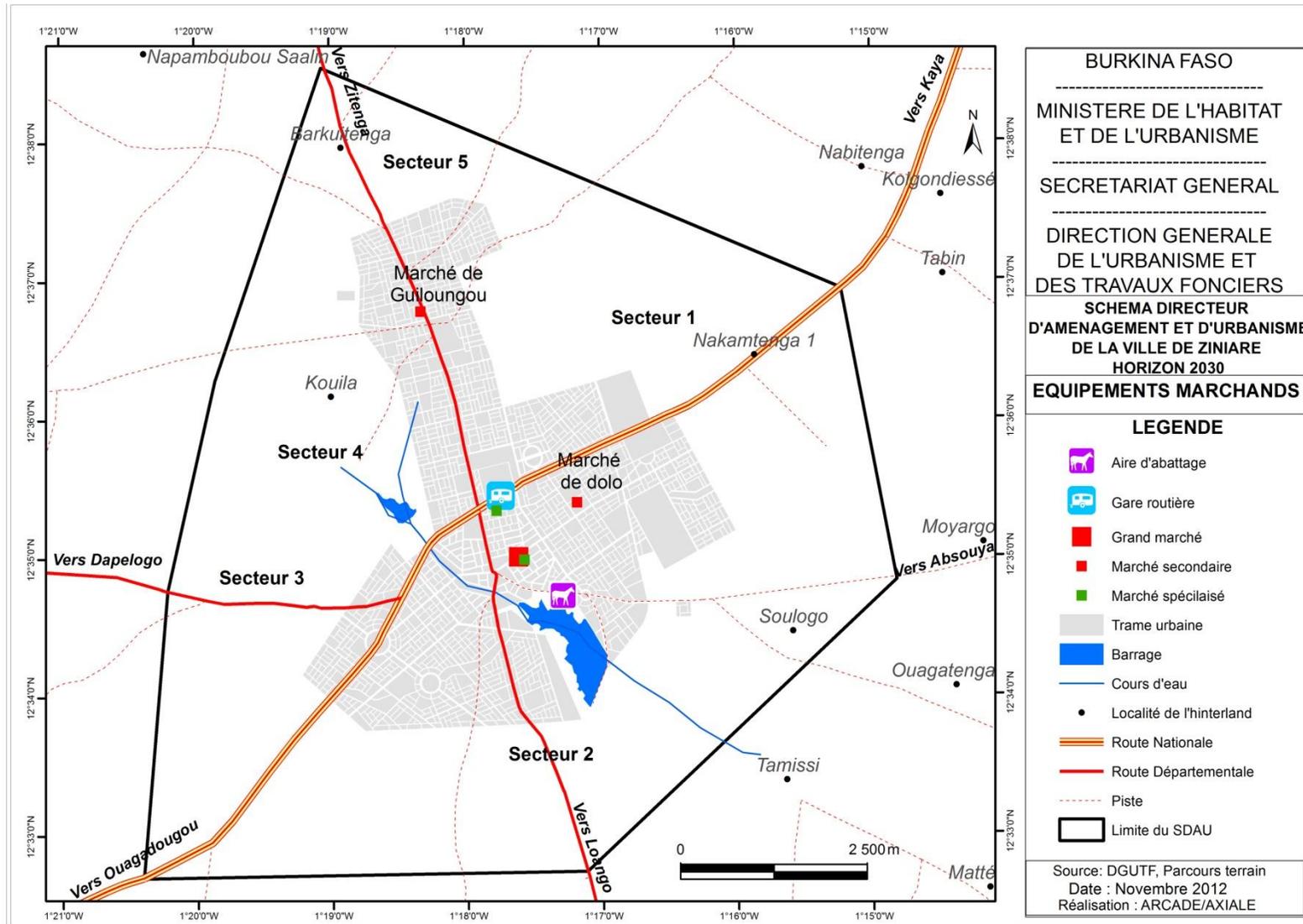
Les principaux équipements marchands de la ville de Ziniaré se composent des marchés, de la gare routière et des aires d'abattages.

**Tableau n°39 : Fiche synoptique des équipements marchands (2010-2011)**

<b>QUANTITATIF</b>	
Nombre total d'équipements	<b>07</b>
Nombre de marchés	<b>05</b>
Nombre d'aires abattages	<b>02</b>
Nombre de gares routières	<b>01</b>
<b>LOCALISATION</b>	
Nombre de secteurs concernés (secteurs n°01, 02 et 04)	<b>03</b>
Secteur n°01 (avec la plus grande concentration d'équipements)	<b>3/7</b>

Source : Mairie Ziniaré - Décembre 2011

Carte n°22 : Localisation des équipements marchands de Ziniaré en 2012



## A- Les marchés

La ville compte plusieurs marchés qui se présentent comme suit :

- **les marchés de produits divers** : ils proposent sur le même site une grande diversité de marchandises (*produits manufacturés, céréales, légumes, habillement, cycles, etc.*) aux clients. Il s'agit principalement des marchés suivants :
  - **le grand marché** : localisé au secteur n°02, ce marché est le plus important de la ville en terme de superficie (*terrain et bâtie*), de niveau de construction, de variété et de quantité de produits proposés. En effet, en sa qualité de principal centre commercial de la ville, la plupart des marchandises y transitent avant d'être redistribuées vers les autres marchés de la cité et de la commune. Ainsi prédominent le commerce de gros et demi-gros. En cours de construction depuis 2000, l'équipement est organisé en U sur les limites nord, sud et est de l'îlot. En terme de structuration, ce marché comprend une boucherie, des restaurants, une zone de vente de vêtements, une zone des légumes et condiments, une zone des céréales, une zone des cycles, une zone des produits manufacturés, etc. Il est toutefois utile d'observer que le non achèvement des travaux de ce marché porte préjudice à l'activité commerciale dans la ville (*non occupation optimale de l'équipement, anarchie dans l'occupation des espaces, difficultés de circulation dans les allées, contraintes de stockage de marchandises, faible émulation des échanges, etc.*). Cette situation induit des pertes directes et indirectes de recettes fiscales pour le budget municipal. Il s'agit d'un marché périodique qui se tient tous les trois (03) jours de la semaine. Il accueille ainsi les commerçants de Ziniaré, des villages et communes environnants. Exceptés ces jours d'animations, seuls quelques boutiques sont permanemment ouvertes avec un niveau de fréquentation en général bas ;
  - **les marchés secondaires** : gravitant autour des activités du grand marché, les marchés secondaires ou marchés de quartier présentent un niveau d'activités plus faible avec un choix de marchandises plus limitées. Ces marchés sont spécialisés dans le commerce demi-gros et le détail. Il s'agit des deux (02) marchés suivants :
    - **le marché de Guiloungou** : partiellement aménagé, cet équipement se compose de quelques boutiques construites en dur sur la limite de l'îlot abritant le marché, précisément le côté longeant l'axe Ziniaré – Zitenga. Le reste de ce marché est constitué de hangars réalisés en matériaux précaires (*particulièrement bois et paille*) par les propres moyens des occupants. Il est situé au secteur n°04, dans le quartier Guiloungou (*d'où le nom du marché*). Bien que périodique (*se tenant tous les 03 jours à la veille du grand marché*), ce marché présente un bon niveau d'animation quasi permanent ;
    - **le marché de dolo** : ce marché est localisé au secteur n°01 de la ville à proximité du grand marché. Non construite en dur et sommairement aménagé, l'équipement se caractérise par un amas de hangars (*montants en bois avec une couverture en paille*) et d'étals en matériaux précaires. Il est en réalité un prolongement du marché central. Il s'en est séparé du fait de la présence en son sein de certains produits (*vente de dolo, de viande de chien, de porc et d'âne*) ne correspondant pas aux pratiques religieuses musulmanes de la grande majorité des commerçants du grand marché. Il s'agit également d'un marché périodique se tenant chaque trois (03) jours en même temps que le grand marché. Il atteint son pique d'animation chaque « *dimanche 21* ».

- **les marchés spécialisés** : ces marchés ont la spécificité de ne proposer qu'un seul type de produits. On en dénombre deux (02) dans la ville :
  - **le marché de légumes** : situé au secteur n°01, le marché est presque exclusivement animé par les femmes. L'équipement squatte une portion de réserve administrative au centre-ville au bord de la RN n°03. Spécialisé dans la vente de légumes, ce marché se distingue par son absence d'aménagement et son organisation anarchique. Les produits vendus sont généralement exposés à même le sol ou quelquefois sur des étals en bois. L'approvisionnement du marché est assuré non seulement par les maraîchers des villages de l'hinterland mais également de la ville de Ziniaré. En effet, la production et la commercialisation des produits maraîchers est une spécialité de la zone et tient lieu d'activités maîtresses dans l'économie locale. Cependant le manque d'organisation de la filière et l'absence d'équipement commercial moderne constituent un frein au développement de ce secteur d'activité ;
  - **le marché à bétail** : ce marché est itinérant et ne semble pas occuper un site attitré dans la ville. En effet, trois (03) espaces sont présentement utilisés au centre-ville pour la vente de bétail. Cette situation témoigne du caractère informel de l'activité bien que potentiellement porteuse. Les principaux produits proposés dans ce marché se composent d'ovins, de caprins, de bovins, d'ânes et de volailles provenant des zones péri – urbaines et des localités avoisinantes. L'absence d'un site aménagé pour la vente de bétail et le manque d'organisation des acteurs constituent des pesanteurs pour l'éclosion de ce secteur d'activité.

### **B- Les aires d'abattages**

La commune de Ziniaré ne dispose pas pour l'instant d'un abattoir répondant aux normes de construction de ce type d'ouvrage. Actuellement, l'équipement faisant office d'abattoir se résume en une aire d'abattages composé d'une plateforme rectangulaire en béton armé (de 15,25 m x 10,20 m) sur lequel repose un hangar métallique couverte en tôle ondulée. La structure du hangar est constituée de huit (08) poteaux en béton armé et d'une charpente en IPN 80. Il constitue le principal lieu d'abattage de la ville.

Localisé au secteur n°02 à proximité du barrage, l'ouvrage se distingue par :

- sa vétusté : l'édifice n'a subi aucune réhabilitation depuis sa réalisation ;
- son faible niveau d'aménagement et d'équipements : absence de clôture, forte pollution de l'air et risques de contamination des eaux (*rejet des eaux usées du site directement dans le barrage*) par les déchets d'abattage (*contenus de panses et autres débris*), absence d'eau courante sur le site, absence de chambre froide, absence de toilettes pour les usagers, insalubrité de l'espace (*présence de crottes d'animaux, d'eaux stagnantes, de boues, de sang, etc.*).

Le service des ressources animales gère l'équipement pour le compte de la Mairie tout en assurant l'inspection des viandes sur le site. Les principaux produits d'abattage se composent de bœufs, de chèvres et de moutons.

Il faut noter qu'il existe une aire d'abattage secondaire (*non aménagée*) au secteur n°05 pour les porcs et les ânes. Il est confronté aux mêmes types de problèmes que le premier.

### **C- La gare routière**

Il n'existe pas pour l'instant un équipement à proprement dit faisant office de gare routière dans la ville de Ziniaré. Cependant, un site a été choisi par la Mairie au secteur n°03 (à proximité de la RN n°03) à cet effet sans avoir encore fait l'objet d'un aménagement. En attendant, l'activité se pratique de façon provisoire sur la même réserve administrative qu'occupe le marché de légume au secteur n°01. Ziniaré étant rarement une destination finale, les véhicules de transport ne font qu'une escale sur le site avant de poursuivre leur trajet. De par son caractère temporaire, le site actuel n'a subi aucun aménagement. Ainsi le stationnement s'y passe de façon anarchique donnant l'image général d'un secteur d'activité mal organisé. Dans ces conditions, l'aménagement d'une gare routière moderne dans la ville reste une priorité pour mieux structurer le secteur du transport à Ziniaré.

#### **2.5.1.4. Equipements sportifs, culturels et de loisirs**

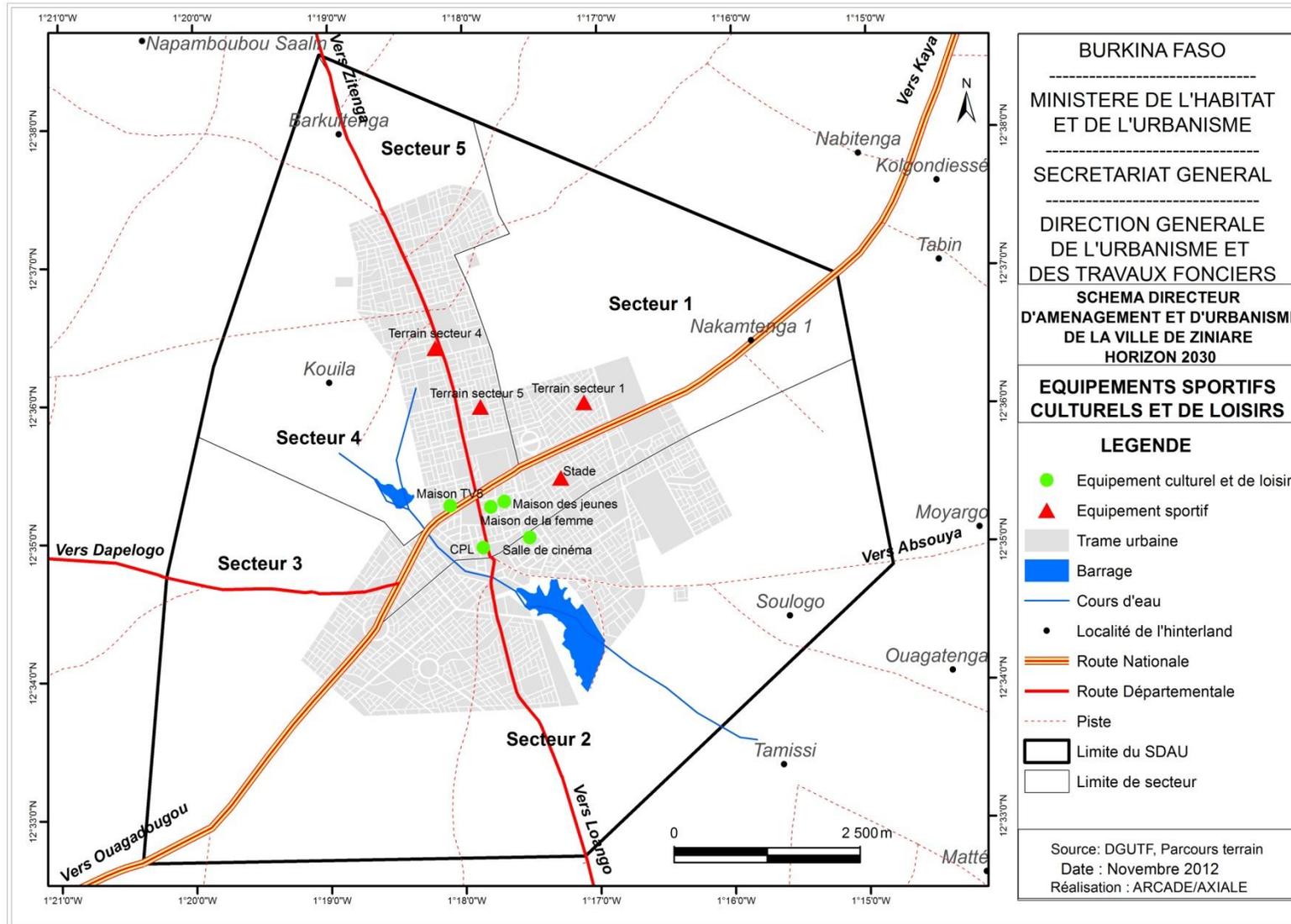
Les résultats d'analyse de nos enquêtes de terrain indiquent que la ville de Ziniaré est faiblement dotée en équipements sportifs, culturels et de loisirs. Ceux existants sont en général fortement dégradés, sommairement ou non aménagés.

**Tableau n° 40 : Fiche synoptique des équipements sportifs, culturels et de loisirs en 2012**

<b>QUANTITATIF</b>	
Nombre total d'équipements	09
Nombre d'équipements sportifs	04
Nombre d'équipements culturels et de loisirs	05
<b>LOCALISATION</b>	
Nombre de secteurs concernés (secteurs n°01, 02, 03, 04 et 05)	05
Secteur n°01 (avec la plus grande concentration d'équipements)	<b>4/9</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

Carte n° 23 : Localisation des équipements sportifs, culturels et de loisirs de Ziniaré en 2012



### A- Les équipements sportifs

La pratique du sport connaît un essor réel à Ziniaré ces dernières années. En effet, comme l'indique le tableau ci-dessous, de nombreux clubs évoluant dans des domaines sportifs assez variés ont récemment vu jour dans la ville. Notons parmi toutes ces disciplines, que le football demeure le plus pratiqué.

Le manque d'infrastructures sportives de qualité favorise peu le développement du sport dans la cité. Les principaux équipements sportifs répertoriés à Ziniaré se résument comme suit :

- **le stade omnisport du secteur n°01** : il est partiellement aménagé comportant des vestiaires, une tribune de mille (1 000) places assises, un terrain de football gazonné et une piste d'athlétisme en terre ;
- **les terrains de football des secteurs n°01, n°04 et n°05** : seuls les terrains des secteurs n°01 et n°04 sont très sommairement aménagés avec des poteaux de but ;
- **le plateau de volley-ball du Centre Populaire et de Loisirs (CPL) au secteur n°03** : réalisé depuis 1985, il est actuellement très dégradé ;

Bien que n'étant pas des équipements publics, les installations sportives du Lycée Provincial Bassy au secteur n°05 (*terrain de football et plateau omnisport de volley-ball et de handball*), du fait de leur assez bon état de fonctionnement, sont très sollicitées lors de nombreuses compétitions dans la cité. Ce qui constitue une preuve marquée de l'insuffisance des équipements sportifs à Ziniaré.

**Tableau n°41 : Situation des principaux clubs sportifs**

Dénomination de l'Association	Récépissé
Tennis de table Club de Ziniaré	2004-065/MATD/RPCL/POTG/HC/CAB
Football Club Naba Oubri de Ziniaré	2009-010/MATD/RPCL/POTG/HC/CAB
Espérance club de Cyclisme Naba Oubri de Ziniaré	2009-06/MATD/RPCL/POTG/HC/CAB
Bassy Basket-ball Club de Ziniaré	2009-25/MATD/RPCL/POTG/HC/CAB
Athlétique club de Ziniaré	2009-017/MATD/RPCL/POTG/HC/CAB
Etoile Africaine Football de Ziniaré	2006-706/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC
Football Club Wend Panga de Ziniaré	2009-033/MATD/RPCL/POTG/HC/CAB
Baseball et Softball club de Ziniaré	2009-035/MATD/RPCL/POTG/HC/CAB
Club Cycliste Nabonswendé de Ziniaré	2010-010/MATD/RPCL/POTG/HC/CAB
Ziniaré Sport	2011-036/MATD/RPCL/POTG/HC/CAB

Source : Plan Stratégique des Sports et Loisirs du Plateau Central - Horizon 2014

### B- Les équipements culturels et de loisir

On dénombre peu d'équipements culturels et de loisirs dans la ville de Ziniaré. Les principaux répertoriés sont :

- **la maison TV5** : situé au secteur n°01, il s'agit d'un centre multimédia et de loisirs pour jeune, réalisé dans le cadre d'un programme éducatif qui vise à « *Apprendre et Enseigner* » le français avec la chaîne francophone TV5 - Monde. Inauguré en novembre 2004, l'équipement qui est un bâtiment R+1 a été construit sur financement du Nouveau - Brunswick (*Canada*). L'élément distinctif du centre est sa grande salle de spectacle d'une capacité d'accueil de 200 places ;
- **la maison des jeunes** : équipement municipal localisé au secteur n°01, il s'agit d'un espace de rencontres, d'échanges et de distractions pour la jeunesse de Ziniaré ;
- **la maison de la femme** : construite en 2001, la maison sert de lieu de rencontre et de formation pour les femmes de Ziniaré. Ainsi, il s'y déroule les principales activités suivantes : *tissage, couture, broderie, fabrication de sirop et sensibilisation sur des sujets variés (les MST, l'excision,*

les mariages forcés, etc.), alphabétisation, formations sur le montage et la gestion de microprojets. Localisé au secteur n°01, l'édifice comprend une salle de conférence de 170 places, des ateliers et une administration ;

- **le Centre Populaire et de Loisirs (CPL)** : situé au secteur n°03, le CPL souffre de la vétusté de ses équipements. En effet, il comporte un terrain de volley-ball dégradé et un bâtiment datant de la période des indépendances. Il présente ainsi un niveau d'activité et de fréquentation très faible. Le centre, qui abrite une bibliothèque, a une capacité d'accueil d'environ 100 places ;
- **la salle de cinéma** : implanté au secteur n°02, il s'agit d'un imposant édifice de 300 places ;
- **un ensemble d'équipements de loisirs d'initiative privée** constitués de buvettes, de bars, de bars – dancing, etc.

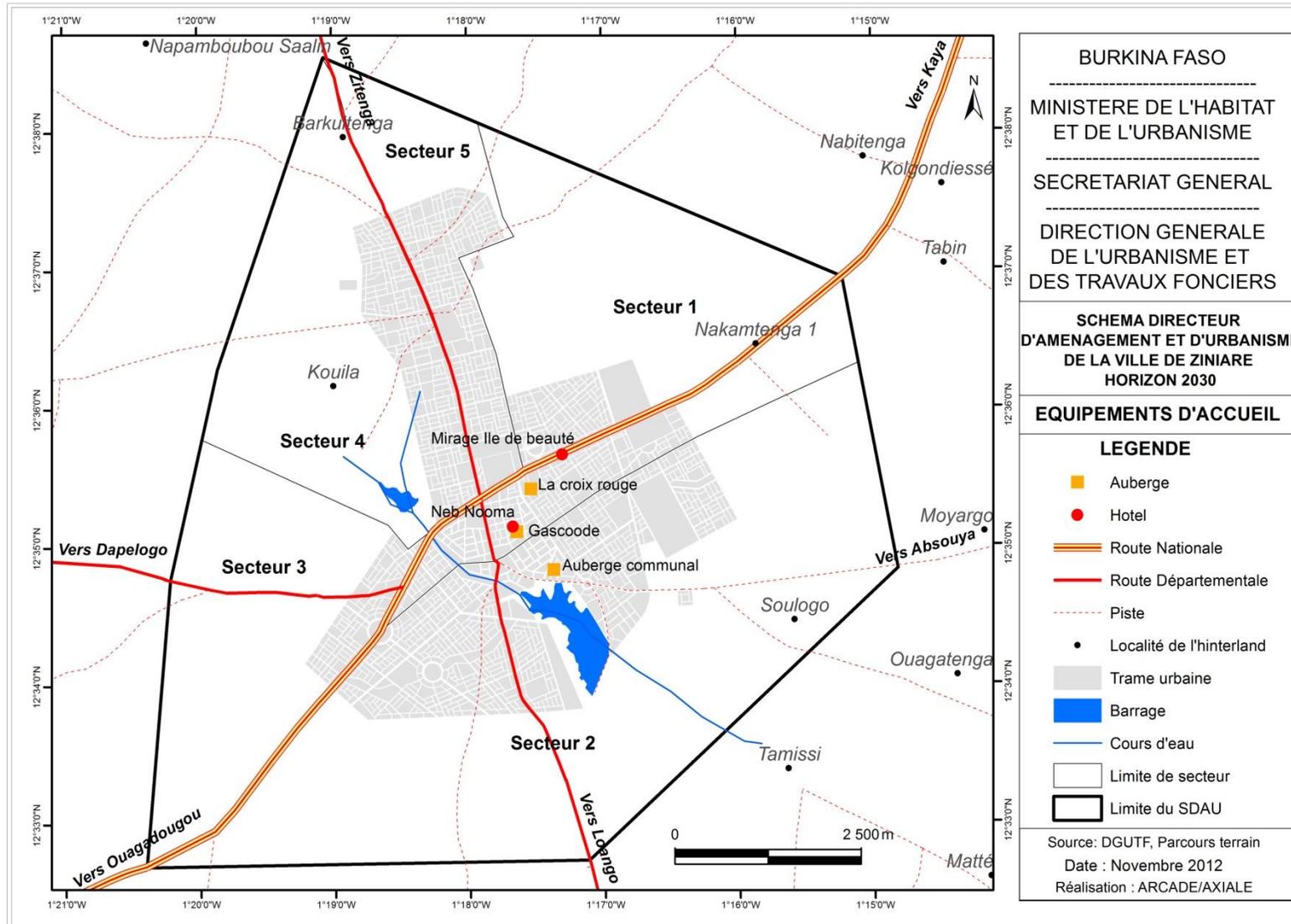
#### 2.5.1.5. Equipements touristiques et d'accueil

**Tableau n°42 : Fiche synoptique des équipements d'accueil dans la ville de Ziniaré en 2012**

<b>QUANTITATIF</b>	
Nombre total d'équipements d'accueils	05
Nombre d'équipements d'accueils publics	01
Nombre d'équipements d'accueils privés	04
Nombre total de chambres	44
Nombre total de dortoirs	08
Nombre total de lits	61
<b>LOCALISATION</b>	
Nombre de secteurs concernés (secteurs n°01 et 02)	02
Secteur n°01 (avec la plus grande concentration d'équipements)	4/5

Sources : Direction Régionale de la Culture et du Tourisme du Plateau Central – Décembre 2011

Carte n°24 : Localisation des équipements d'accueil dans la ville de Ziniaré en 2012



La ville de Ziniaré, prise dans son hinterland, a un potentiel touristique avéré. En effet, cette zone compte une variété de sites touristiques dont :

- **certains sont connus** mais demandent à être mieux organisés pour attirer encore plus de touristes : le parc animalier de Ziniaré (*avec ses animaux sauvages : lions, phacochères, hippopotames, singes, serpents, girafes, zèbres, autruches, etc.*), le site de sculptures sur granite de Laongo et le musée de Manéga ;
- **et d'autres sont par contre peu connus ou méconnus** et nécessitent donc des actions de valorisation : l'église Saint Paul de Guiloungou (à Ziniaré), le centre de formation et d'expérimentation des techniques des arts du feu (à Ziniaré), le mausolée de Naba Oubri (à Oubriyoaghin), le village opéra de Laongo (*projet en cours de réalisation*), etc.

En outre, la proximité géographique de Ziniaré avec Ouagadougou fait de cette ville une zone privilégiée de détente pour certains Ouagalais pendant les week-ends.

La faible valorisation de ce potentiel touristique constitue un manque à gagner énorme pour la ville. A cet effet l'insuffisance d'équipements d'accueil en quantité et en qualité à Ziniaré est un des freins à l'éclosion du secteur touristique dans la zone. On ne dénombre que cinq (05) équipements d'hébergement avec une capacité d'accueil total de seulement 44 chambres et 08 dortoirs pour un total de 61 lits. Il s'agit de l'hôtel « Neb-Nooma (NN) 1 » (*de statut privé, localisé au secteur n°01 avec ses 30 chambres*), du motel « Ile de beauté » (*de statut privé, localisé au secteur n°01 avec ses 09 chambres*), l'auberge de Ziniaré (*de statut public, localisée au secteur n°02 avec ses 05 chambres*), la Gascode (*avec ses 04 dortoirs*) et la Croix Rouge (*avec ses 04 dortoirs*). Notons la construction actuel d'un important hôtel 04 étoiles au secteur n°01 (*dénommé « Hôtel du parc animalier de Ziniaré »*). A terme, cet hôtel devrait améliorer considérablement la capacité d'accueil de la ville en quantité et en qualité de chambres et de lits offerts.

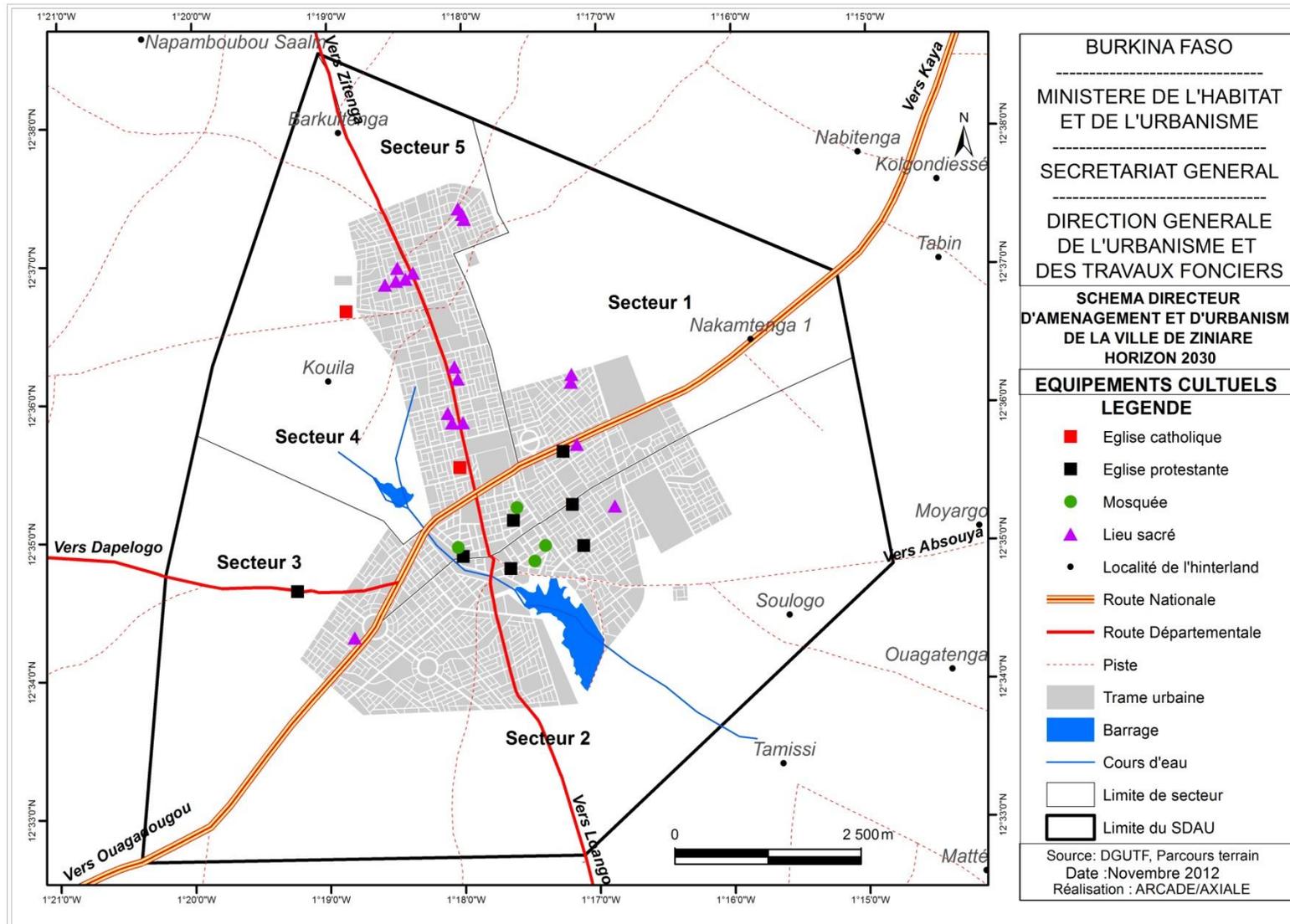
#### 2.5.1.6. Equipements culturels

**Tableau n°43 : Fiche synoptique des équipements culturels à Ziniaré en 2012**

<b>QUANTITATIF</b>	
Nombre total de lieux de cultes	33
Nombre de mosquées	04
Nombre d'églises catholiques	02
Nombre d'églises protestantes	09
Nombre de lieux sacrés	18
<b>LOCALISATION</b>	
Nombre de secteurs concernés par les lieux de cultes ( <i>secteurs n°01, 02, 03, 04 et 05</i> )	05
Secteur n°04 et 05 ( <i>avec la plus grande concentration de cimetières</i> )	17/33

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

Carte n°25 : Localisation des équipements culturels à Ziniaré en 2012



Les pratiques religieuses tiennent une place importante dans la vie quotidienne des populations de Ziniaré. Ainsi on dénombre quatre (04) principales religions dans la ville comprenant : *l'islam, le catholicisme, le protestantisme et l'animisme*. Chaque confession dispose de plusieurs lieux de culte répartis comme suit (selon les plus importants) :

- quatre (04) lieux de cultes islamiques : la grande mosquée de Ziniaré au secteur n°03, une (01) mosquée au secteur n°01 et deux (02) mosquées au secteur n°02 ;
- deux (02) lieux de cultes catholiques : l'ancienne église de la Paroisse Saint Paul de Guiloungou au secteur n°05 et la nouvelle église de la paroisse au secteur n°04 ;
- neuf (09) lieux de cultes protestants : cinq (05) églises des Assemblées de Dieu, une (01) église pentecôtiste, une (01) église de la vie profonde, une (01) église apostolique et une (01) église adventiste ;
- dix-huit (18) lieux de cultes animistes : lieux sacrés, ces espaces sont destinés aux sacrifices et aux rites traditionnels.

#### **2.5.1.7. Equipements administratifs**

Ziniaré, de par son triple statut (*chef-lieu de région, de province et de commune*), abrite de nombreux équipements administratifs. Elle jouit ainsi d'un titre de ville administrative dans la région du Plateau Central. Ces équipements sont essentiellement situés dans la zone administrative et commerciale.

Selon le rapport de diagnostic du PCD de Ziniaré, en 2011 la situation des services de l'administration publique dans la ville de Ziniaré se présentait comme suit :

- à l'échelon régional : seize (16) départements ministériels sur un total de vingt-quatre (24) ministères sont représentés ;
- à l'échelon provincial : sur les seize (16) ministères ayant des services dans la région, dix (10) sont représentés au niveau provincial ;
- à l'échelon départemental : six (06) ministères au niveau départemental sur les dix (10) de la province sont représentés.

**Tableau n°44 : Situation des équipements administratifs dans la ville de Ziniaré**

Ministère	Echelon régional	Echelon provincial	Echelon départemental
Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)	-Gouvernorat -Direction Régional de la Police Nationale	-Haut Commissariat -Direction Provincial de la Police Nationale	-Préfecture -Commissariat de district
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)	-DRAH	-DPAH	-ZAT
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	-04 DR (DREP, DRCF, TR, DRB, DRI)	-Direction Provinciale des Impôts	-
Ministère de la Santé (MS)	-DRS	-DS de Ziniaré	-
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)	-DREBA	-DPEBA	-CEB
Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (MESS)	-DRESS	-	-
Ministère des Ressources Animales (MRA)	-DRRA	-DPRA	-ZATE
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	-DREDD	-DPEDD	-SDEDD
Ministère de l'Action Sociale et Solidarité Nationale (MASSN)	-DRASSN	-DPASSN	-
Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE)	-DRJE, DR-ANPE	-	-
Ministère des sports et Loisir (MSL)	-DRSL	-Service provincial	-
Ministère de la Promotion de la Femme (MPF)	-DRPF	-	-
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS)	-DRFP, DRTSS	-	-
Ministère de la Culture et du Tourisme (MCT)	-DRCT	-	-
Ministère des Infrastructures et du Développement (MID)	-DRID	-	-
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants (MDNAC)	-Compagnie de gendarmerie	-Brigade	-
Ministère de la Justice Garde des Sceaux (MJGS)	-TGI et MACZ	-	-

Source : Rapport de diagnostic PCL/DREP - 2011

## 2.5.2. Equipements d'infrastructure

### 2.5.2.1. Réseau de voirie

#### **A- La structuration du réseau de voirie**

La voirie urbaine structure la ville, la distribue et l'anime. Chacune de ses séquences est associée à plusieurs fonctions :

- lorsqu'elle assure le trafic d'échanges ou de transit avec les autres localités, on aura une voirie structurante ou voirie primaire ;
- lorsqu'elle dessert un réseau complémentaire fait de voies secondaires qui drainent un quartier, on aura une voirie de distribution ou voirie secondaire ;
- quand elle permet l'approche vers un point précis de la ville (*la Mairie, la poste, le marché, le domicile, etc.*), nous aurons une voirie de desserte ou voirie tertiaire.

A Ziniaré, l'organisation de la voirie urbaine s'établit suivant le schéma n° 26. Cette voirie est composée en effet de voies primaires, secondaires et tertiaires dévoilant un état de dégradation contrastée par endroit et par type de voie.

**Tableau n°45 : Récapitulatif de l'état des voiries urbaines de la ville de Ziniaré**

Typologie	Description	Exemple de voie	Photos correspondantes
<b>Rues en très bon état</b>	Toutes les voies sur lesquelles la conduite est aisée et la route plate et régulière	Voies bitumées : RN n°03, RR n°40 et voie de l'orphelinat	
<b>Rues en bon état</b>	Voies faciles à parcourir en véhicule ou à moto mais qui présentent quelques imperfections telles que des « escaliers » ou quelques trous, rendant la conduite légèrement inconfortable	Voie non bitumée menant au Gouvernorat	
<b>Rues en état moyen</b>	Voies encore relativement plates, mais dont la structure en terre et le relief présente ponctuellement des difficultés aux usagers de la route (ravinements latéraux, creux,...)	Voie non bitumée menant à la Mairie	
<b>Rues en mauvais état</b>	Voies difficiles à parcourir. Elles ne sont pas bien délimitées et présentent ravinements et irrégularités rendant la surface de roulement accidentée et rend la conduite difficile.	Voie non bitumée menant aux logements sociaux, ancienne route de Ouaga-Kaya en ses parties non bitumées	
<b>Rues en très mauvais état</b>	Voies très difficilement praticables, voire impraticables pour certains véhicules, notamment en saison pluvieuse. Ces routes sont fortement accidentées et ravineées.	Voie non bitumée passant derrière l'orphelinat	

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### **Le réseau de voirie primaire**

La voirie primaire à Ziniaré est constituée de la partie urbaine du réseau routier classé traversant la ville ou reliant Ziniaré aux villages limitrophes. Ce sont :

- la route nationale (RN) n°03 qui relie Ouagadougou à Kaya en traversant la ville de Ziniaré ;
- l'ancienne route principale Ouagadougou-Kaya ;
- la route départementale (RD) n°40 qui relie Boudtenga à Zitenga en passant par Ziniaré ;
- la route départementale (RD) n°148 qui relie Dapélogo à Ziniaré ;
- la route Ziniaré-Absouya.

La voirie primaire se caractérise par : *une emprise comprise entre 25 à 30 m (généralement avec façades commerciales et administratives), 07 m de largeur de chaussée et 1,5 m d'accotement de part et d'autre de la chaussée.* Il assure les principales fonctions d'échanges et de transit en matière de trafic pour la ville de Ziniaré. L'importation et l'exportation des produits de grande consommation, des productions agricoles et pastorales se font grâce à ce réseau qui est constitué en majeure partie de voies bitumées. En effet, les voies bitumées de la ville de Ziniaré sont essentiellement les portions urbaines de la RN n°03 (Ouaga-Kaya), la RD n°40 (Boudtenga-Zitenga), l'ancienne route de Ouaga-Kaya, la route de Absouya. Les tronçons Gouvernorat – RN n°03 et Gouvernorat – Marché central (*section bitumée*) sont très animés du fait de l'installation de boutiques, kiosques, bars et restaurants qui maintiennent une fréquentation permanente, en dehors des jours de marché. La RN n°03 et la RD n°40 jouent aussi le rôle de routes touristiques avec respectivement le parc animalier de Ziniaré et le site du symposium de granite de Laongo.

Les voies primaires aménagées, mais non encore bitumées de la ville de Ziniaré, sont entre autres la partie urbaine de la route Ziniaré - Dapélogo et une partie de l'ancienne route Ouagadougou-Kaya.

### **Le réseau de voirie secondaire**

La voirie secondaire ou réseau de distribution est le réseau qui répartit le trafic destiné à la ville dans les différents quartiers et secteurs. D'une emprise en moyenne de 20 m, elles assurent les grands flux inter-quartiers et sont moyennement aménagées. On y trouve également des voies secondaires non aménagées ou complètement dégradées.

### **Le réseau de voirie tertiaire**

La voirie tertiaire ou émissaire, avec une emprise comprise entre 12 et 15 m est le réseau qui dessert directement les habitations et les équipements. Ces voies sont très rarement aménagées et ne se matérialisent qu'à la faveur de la mise en valeur des parcelles et des îlots. Ainsi, si au centre-ville le réseau tertiaire est plus structuré en raison du niveau élevé de la densité du bâti, elle tend à disparaître au fur et à mesure du déplacement vers la périphérie urbaine. Cependant à Ziniaré, certaines voies tertiaires ont été bitumées telles que la voie menant à l'orphelinat et deux (02) autres voies aux environs du marché de Ziniaré.

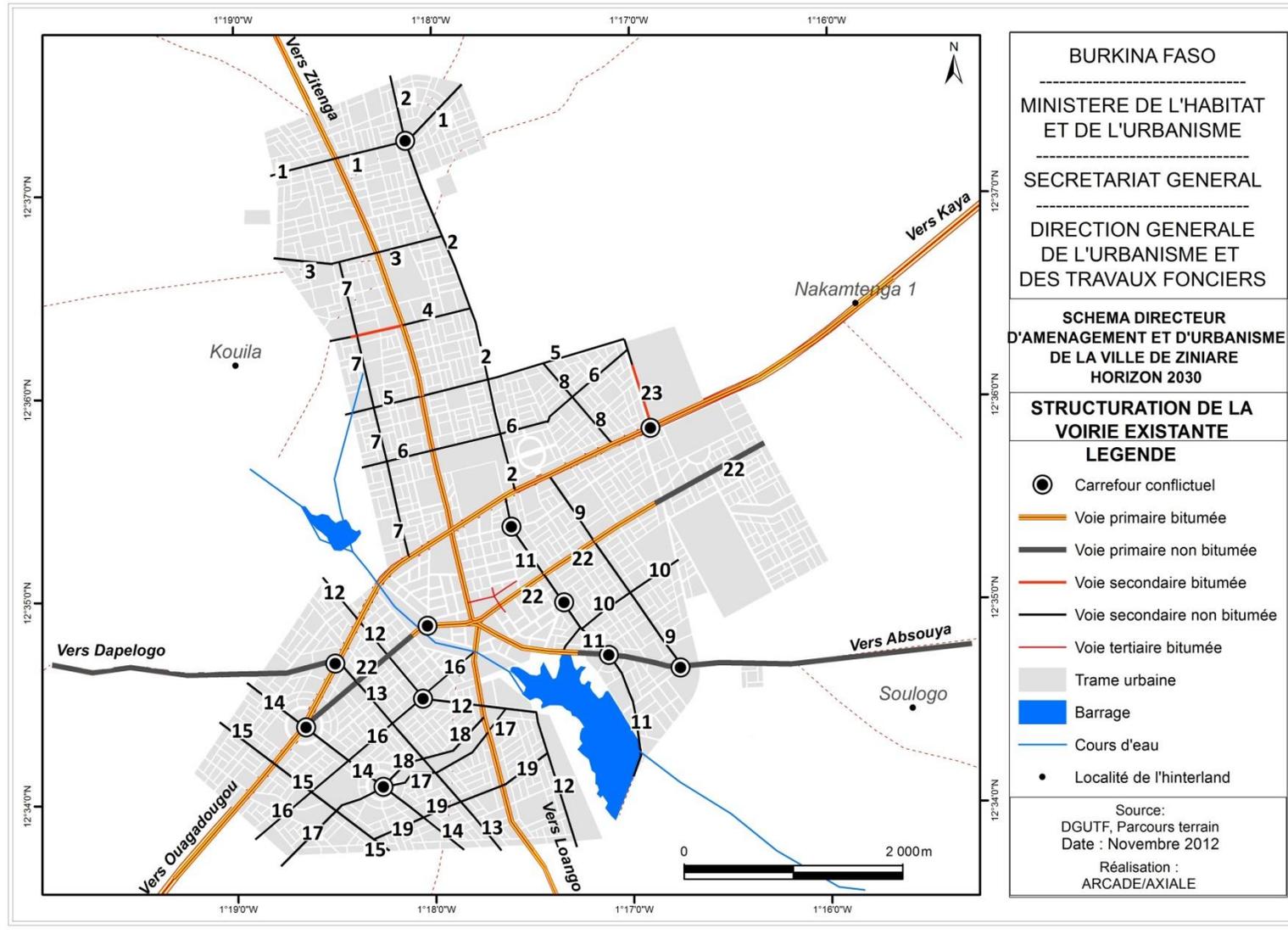
Le tableau ci-dessous récapitule la classification, les caractéristiques et l'état physique des voiries urbaines de Ziniaré.

**Tableau n°46 : Caractéristiques des voiries primaires et secondaires de la ville de Ziniaré**

Voirie	Classe	Etat	Emprise des rues en m	Longueur des rues en ml
<b>VOIES TERTIAIRES</b>				
Rue n°20	Tertiaire	Bitumée	20	500
Rue n°21	Tertiaire	Bitumée	20	270
<b>Sous total des voies tertiaires bitumées</b>	<b>770</b>			
<b>VOIES SECONDAIRES</b>				
Rue n°01	Secondaire	Non aménagée	20	1 986
Rue n°02	Secondaire	Non aménagée	20	3 913
Rue n°03	Secondaire	Non aménagée	20	1 574
Rue n°04	Secondaire	Non aménagée	20	770
Rue n°05	Secondaire	Non aménagée	20	2 640
Rue n°06	Secondaire	Non aménagée	20	2 740
Rue n°07	Secondaire	Non aménagée	15	2 765
Rue n°08	Secondaire	Non aménagée	20	980
Rue n°09	Secondaire	Non aménagée	20	2 130
Rue n°10	Secondaire	Non aménagée	30	1 475
Rue n°11	Secondaire	Non aménagée	26	2 600
Rue n°12	Secondaire	Non aménagée	30	3 700
Rue n°13	Secondaire	Non aménagée	20	2 240
Rue n°14	Secondaire	Non aménagée	30	2 470
Rue n°15	Secondaire	Non aménagée	20	1 920
Rue n°16	Secondaire	Non aménagée	30	2 500
Rue n°17	Secondaire	Non aménagée	15	2 500
Rue n°18	Secondaire	Non aménagée	15	1 150
Rue n°19	Secondaire	Non aménagée	20	1 783
Rue n°4	Secondaire	Bitumée	20	550
Rue n°23	Secondaire	Bitumée	20	600
Rue n°24	Secondaire	Bitumée	20	870
<b>Sous total des voies secondaires non aménagées</b>	<b>41 836</b>			
<b>Sous total des voies secondaires bitumées</b>	<b>2 020</b>			
<b>VOIES PRIMAIRES</b>				
RN n°03 (axe Ouaga - Ziniaré)	Primaire	Bitumée	40	6 785
RN n°03 (axe Ziniaré – Kaya)	Primaire	Bitumée	40	5 720
RD n°40 (axe Zitenga - Ziniaré)	Primaire	Bitumée	30	7 075
RN n°03 (axe Ziniaré - Boudtenga)	Primaire	Bitumée	30	4 220
Route Ziniaré – Absouya 01	Primaire	Bitumée	25	1 120
Route Ziniaré – Absouya 02	Primaire	Non bitumée	30	4 593
Route Ziniaré –Dapélogo	Primaire	Non bitumée	20	3 160
Rue n°22 (Ancienne RN n°03) 01	Primaire	Bitumée	30	2 000
Rue n°22 (Ancienne RN n°03) 02	Primaire	Non bitumée	30	1 130
<b>Sous total des voies primaires non aménagées</b>	<b>8 883</b>			
<b>Sous total des voies primaires bitumées</b>	<b>26 920</b>			
<b>Total voirie non aménagée</b>	<b>41 836</b>			
<b>Total voirie non bitumée</b>	<b>8 883</b>			
<b>Total voirie bitumée</b>	<b>28 840</b>			
<b>Total général voiries primaires, secondaires et tertiaires</b>	<b>79 559</b>			

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Carte n°26 : Structuration du réseau de voiries urbaines de Ziniaré



### **B- L'analyse des points critiques du réseau de voirie**

Les points critiques ou points noirs sont généralement des points de conflits sur le réseau de voirie. Ce sont essentiellement les carrefours à niveau, les rétrécissements de chaussée, les zones de chaussée dégradée et certains points caractéristiques présentant un danger ou rendant difficile la circulation routière. A Ziniaré, les carrefours au niveau des voiries internes à la ville et la RN n°03 présentent un risque pour la circulation urbaine. En effet, les usagers de la RN n°03 traversent en général la ville de Ziniaré avec une vitesse assez élevée. Seul le croisement de la RN n°03 (*tronçon Ouaga-Kaya*) et la RD n°40 (*Boudtenga-Zitenga*) comporte un feu tricolore.

Ces points de conflits découlent également du non-respect de certaines règles de base dans la conception des plans de lotissement. Ce qui peut laisser apparaître des nœuds. C'est le cas des carrefours en ciseau, des carrefours à multiples voies (*03 voies et plus*), des carrefours en biais, etc. Ainsi, l'observation de la trame urbaine de Ziniaré présente en de nombreux carrefours, ces différents cas de figures.

---

**Photo n°04 : Carrefour RN n°03 – RD n°40**

---



Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### **C- La signalisation et la régulation du trafic**

En matière de signalisation routière il faut distinguer les deux (02) types suivants : *la signalisation horizontale et la signalisation verticale*.

#### **La signalisation horizontale**

Elle est un marquage au sol que l'on ne trouve généralement que sur les routes bitumées. Ce sont les bandes continues, les bandes discontinues, les indications de couloirs de circulation, etc.

---

**Photo n°05 : Signalisation horizontale**

---



Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### **La signalisation verticale**

Elle est présente en générale sur toutes les routes. Ce sont les panneaux de positions (*stop, dos-d'âne, etc.*), les panneaux d'interdiction (*stationnement interdit, sens interdit, etc.*), les panneaux d'indication (*parking, hôpital, école, etc.*), les feux tricolores, etc.

Dans la ville de Ziniaré, on note un faible niveau de signalisation du trafic routier. La signalisation horizontale n'existe que sur les voies nouvellement revêtues et celle verticale, qui est prédominante, se trouve surtout aux droits des carrefours et se compose de panneaux et de quelques feux tricolores. La présence de ces signalisations sert à réguler la circulation et à limiter les accidents. Les rares feux tricolores de la ville se situent au carrefour RN n°03-RD n°40 (*facilitant ainsi la traversée de la RN n°03 par les usagers de la RD n°40*) et au niveau du rond – point Naba Oubri.

---

**Photo n°06 : Signalisation verticale directionnelle**

---

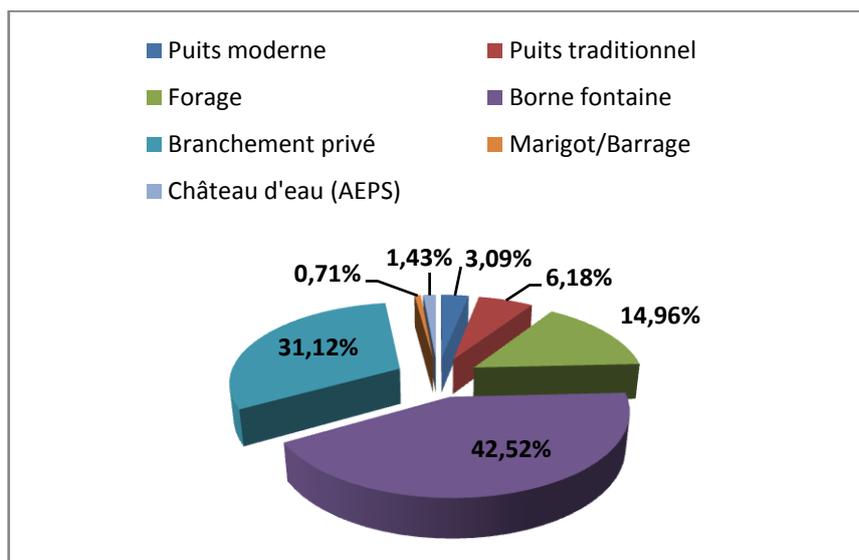


Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

#### **2.5.2.2. Approvisionnement en eau potable**

L'alimentation en eau potable de Ziniaré est assurée par diverses sources. En effet, en analysant le graphique ci-dessous, nous constatons que le réseau de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) vient en tête des sources d'approvisionnement avec 73,64% des personnes enquêtées (*soit 42,52% par bornes fontaines et 31,12% par branchements privés*), suivi des forages (14,96%), des puits traditionnels (6,18%), des puits modernes (3,09%) et des Adductions d'Eau Potable Simplifiées - AEPS (1,43%). Malgré cette diversité de sources d'approvisionnement, certains ménages (*soit 0,71%*) s'approvisionnent tout de même au niveau du marigot et des barrages.

**Graphique n°21 : Répartition des sources d'approvisionnement en eau potable des populations**



Source : Enquête ménage réalisée dans le cadre du SDAU de Ziniaré - Décembre 2011

Comme dans les autres villes du Burkina, le réseau d'eau potable est géré par l'ONEA. Le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Ziniaré comprend principalement deux (02) modes de distribution à savoir :

- les branchements particuliers qui permettent d'apporter l'eau potable directement dans la parcelle ;
- la distribution publique par bornes fontaines qui permet de fournir l'eau au reste de la population non connectée au réseau y compris celles résidant dans les zones non aménagées.

Le tableau suivant donne l'évolution des abonnés au réseau sur sept (07) ans.

**Tableau n°47 : Evolution des abonnés et des bornes fontaines dans la ville**

Année	Abonnés (branchements particuliers)	Abonnés (bornes fontaines)
2005	107	00
2006	204	27
2007	651	27
2008	793	27
2009	892	27
2010	992	30
2011	1 476	32

Source : ONEA Ziniaré – Novembre 2012

Le nombre d'abonnés pour les branchements particuliers qui était de 107 en 2005 est passé à 1 476 en fin d'année 2011. De nos jours le nombre d'abonnés privés dans la ville est de 1 698 dont 1 438 actifs.

En 2006 il existait 27 bornes fontaines à travers la ville. Ce nombre va évoluer pour atteindre actuellement 39 bornes fontaines (dont 03 non fonctionnelles et 02 non connectées). Réalisés par l'ONEA, la gestion de ces équipements est confiée à des concessionnaires.

L'alimentation en eau potable de la ville de Ziniaré se fait de façon gravitaire à partir du château d'eau de Boudtenga (*un château connecté sur la conduite de refoulement de Ziga-Ouagadougou*). Un nouveau château de 150 m<sup>3</sup> est prévu pour être opérationnel cette année afin de mieux couvrir les besoins de consommation sans cesse croissant dans la ville.

La longueur totale du réseau secondaire et tertiaire de distribution d'eau de la ville de Ziniaré est estimée à 71 003 mètres linéaires. Le réseau secondaire, avec un diamètre nominal des conduites compris entre 250 à 400 mm, a une longueur totale de 1 470 m. Quant au réseau tertiaire, dont le diamètre nominal des conduites est compris entre 63 et 160mm, elle a une longueur totale de 69 533 m. Le détail des différentes conduites est consigné dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°48 : Situation du réseau de distribution d'eau**

Réseau	Diamètre des conduites (mm)	Longueur des conduites (m)
Tertiaire	63	36 102
	90	9 919
	110	12 060
	160	1 452
Secondaire	250	120
	400	1 350
<b>Total</b>		<b>71 003</b>

Sources : ONEA Ziniaré - Décembre 2011

Pendant qu'à la borne fontaine, le coût du mètre cube d'eau est de 198 FCFA sans limitation de tranches, les tarifs par tranche de consommation pour les branchements privés sont fractionnés comme suit :

**Tableau n°49 : Tarification par tranche de consommation pour les branchements à domicile**

Tranche de consommation	Coût du F/m <sup>3</sup>
De 0 à 8 m <sup>3</sup>	188
De 9 à 15 m <sup>3</sup>	430
De 16 à 30 m <sup>3</sup>	509
Au-delà de 30 m <sup>3</sup>	1040

Sources : ONEA Ziniaré - Décembre 2011

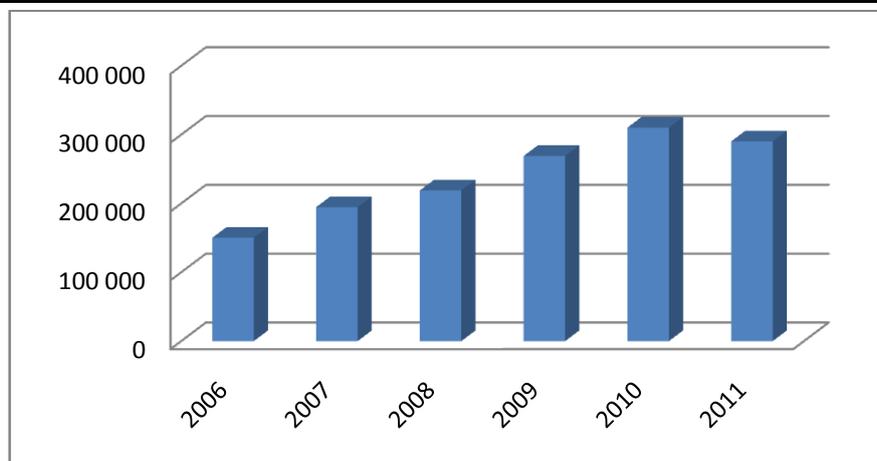
En analysant les données du tableau ci-dessous, nous constatons que la consommation d'eau annuelle de Ziniaré a pratiquement doublé de 2006 à 2010 (*passant de 150 222 m<sup>3</sup> à 310 311 m<sup>3</sup>*) avant de connaître une légère baisse en 2011. La consommation journalière actuelle de la ville est comprise entre 800 et 900 m<sup>3</sup>.

**Tableau n°50 : Evolution de la production et de consommation d'eau de 2006 à 2011**

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Consommation totale d'eau (m <sup>3</sup> )	150 222	194 646	218 966	269 077	310 311	290 302

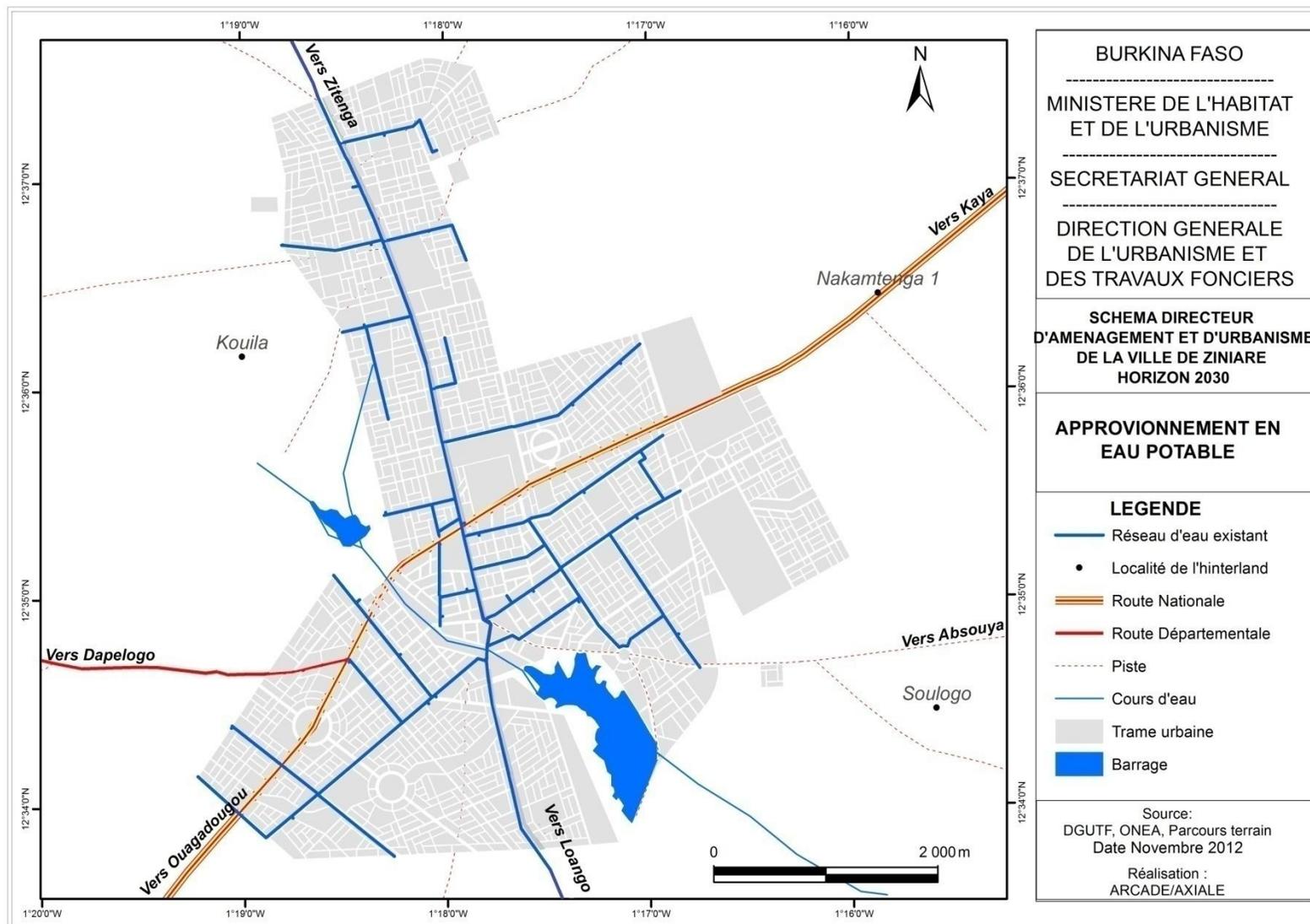
Sources : ONEA Ziniaré - Décembre 2011

**Graphique n°22 : Evolution de la consommation d'eau de 2006 à 2011**



Sources : ONEA Ziniaré - Décembre 2011

**Carte n°27 : Réseau d'adduction d'eau potable**



### 2.5.2.3. Assainissement

L'analyse des questions d'assainissement dans la ville de Ziniaré touche principalement les trois (03) domaines suivants :

- les déchets solides ;
- les eaux usées et excréta ;
- les eaux pluviales.

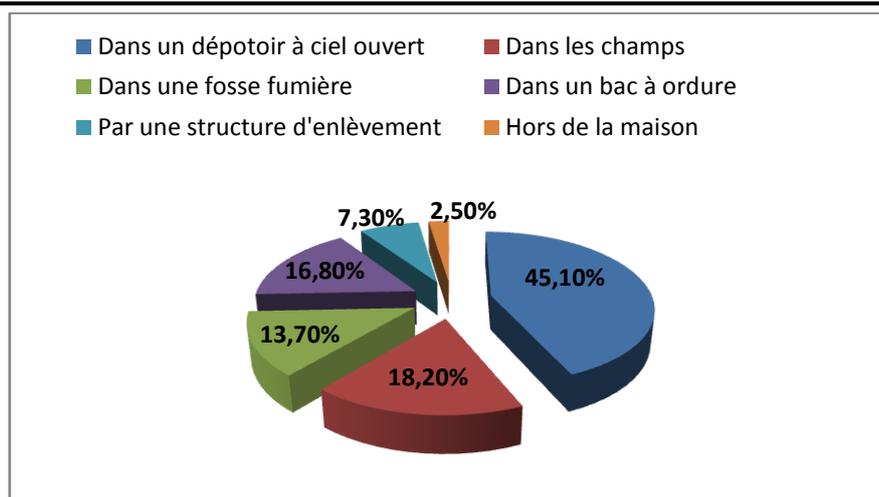
#### A- La gestion des déchets solides

Les déchets solides sont composés des ordures ménagères, des déchets solides de marché, les déchets solides hospitaliers. A Ziniaré, ces déchets regroupent en général : *les ordures d'origine végétale ou animale (fermentescibles), les débris non putrescibles, combustibles (bois, papiers, plastiques, etc.) ou non combustibles (pierres, briques, métaux, poteries, verres, etc.)*.

#### Les ordures ménagères

Ces déchets proviennent des activités domestiques, des marchés, des gares, des services administratifs, etc. Il s'agit généralement de restes de nourritures, de feuilles mortes, de papiers, de pailles, de cuir, d'excrément d'animaux et de débris divers (*métaux, verres, plastiques, sable, etc.*). La principale caractéristique de ces ordures est qu'elles se composent en grande proportion de matières pouvant être transformées en compost. Il ressort des investigations que la grande majorité, des ménages se débarrassent de leurs ordures dans les environs immédiats de leur concession, d'où l'existence de nombreux dépotoirs sauvages dans la ville. En effet, les résultats de l'enquête ménage indiquent effectivement que 45,10 % des ménages jettent leurs ordures dans la rue dans un dépotoir sauvage ou au niveau des quelques sites de transfert (*non aménagés*) dans la trame de 1998 et seulement 7,30 % ont recours à une structure d'enlèvement des ordures. La situation générale des modes d'évacuation des ordures ménagères dans la ville de Ziniaré est résumée dans le graphique suivant.

**Graphique n° 23 : Modes d'évacuation des ordures de ménage dans la ville**



Source : Enquête ménage réalisée dans le cadre du SDAU de Ziniaré- Décembre 2011

L'absence de décharge contrôlée (*répondant aux normes techniques d'aménagement de ce type d'équipement*) dans la ville oblige les populations à se débarrasser de leurs ordures directement dans la nature loin des zones d'habitation. Ces déchets sont généralement utilisés comme fumure dans les

champs soit de façon brute ou après transformation en compost par la technique des fosses fumières. En effet, selon les résultats de l'enquête ménage, 18,20% des ménages évacuent leurs ordures dans les champs et 13,70% après transformation de ces déchets en fumure. L'importance de ces chiffres résulte du fait que l'agriculture demeure l'activité principale des populations.

La ville ne dispose pour l'instant pas d'un système organisé de ramassage d'ordures. Le type d'organisation existant est pour l'instant peu efficace en raison de ses moyens rudimentaires (*poubelles, charrettes, râtaeux, pelles, etc.*) et son rayon d'action assez restreint. Il s'agit des six (06) associations de collecte d'ordures (*Belle Ville, ECLA, Association d'Appui aux Initiatives Rurales, Bon Samaritain, Tel Taaba et Yelemdé*). Elles se chargent de la collecte de porte en porte jusqu'aux centres de transfert contre un abonnement mensuel compris entre 500 et 1000 FCFA.

---

### **Photo n°07 : Site de pré-collecte des déchets solides**

---



Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### **Les déchets solides de marchés**

Ils sont constitués essentiellement des produits alimentaires (*fruits et légumes avariés*), d'emballages plastiques et cartonnés. L'enlèvement de ces ordures est assuré par la municipalité qui les évacue en dehors de ville sans un tri préalable.

### **Les déchets solides hospitaliers**

Ils concernent principalement les emballages (*carton, papiers, sachets plastiques, verres*) et les déchets biomédicaux (*compresse, seringue, coton, lames, pansement, etc.*). Ces déchets sont produits par le CMA et les autres structures sanitaires d'échelon inférieur de la ville. L'essentiel de ces déchets est détruit par incinération.

## ***B- La gestion des eaux usées, eaux vannes et excréta***

### **Les eaux usées**

On distingue trois (03) types d'eaux usées :

- **les eaux usées domestiques** issues des activités domestiques telles que la vaisselle, la lessive, la cuisine et la douche. Ces eaux sont de façon générale répandues à même le sol, dans la rue, dans les concessions ou recueillies dans des puisards. En effet, en analysant le tableau et le graphique ci-dessous, nous remarquons que les eaux de lessive et de vaisselle sont le plus rejetées dans la rue avec respectivement 63,05% et 57% pendant que 21,40% et 26,20% de ces eaux sont rejetées dans la cours. On note aussi que 14,50% des eaux de lessive et 15,10% des eaux de vaisselle sont recueillies dans des puisards. Quant aux eaux de douche, elles sont recueillies dans des puisards à hauteur de 52,60%, 42,80% déversées dans la rue et 4,60%

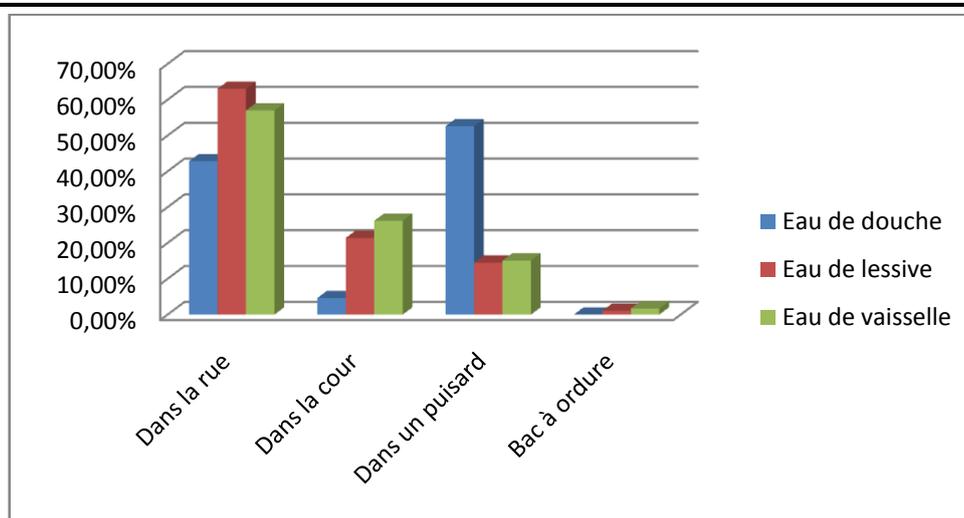
répandues dans les cours. Ces comportements (*prédominance des rejets d'eaux usées domestiques dans la rue et dans les cours*) sont la source de nombreux problèmes environnementaux : *pollution de l'air et éventuellement pollution de la nappe phréatique* ;

**Tableau n°51 : Modes d'évacuation des eaux usées domestiques par les ménages**

Modes d'évacuation	Eau de douche	Eau de lessive	Eau de vaisselle
Dans la rue	42,80%	63,05%	57%
Dans la cour	4,60%	21,40%	26,20%
Dans un puisard	52,60%	14,50%	15,10%
Bac à ordures	-	1,05%	1,70%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Enquête ménage réalisée dans le cadre du SDAU de Ziniaré - Décembre 2011

**Graphique n°24 : Modes d'évacuation des eaux usées domestiques par les ménages**



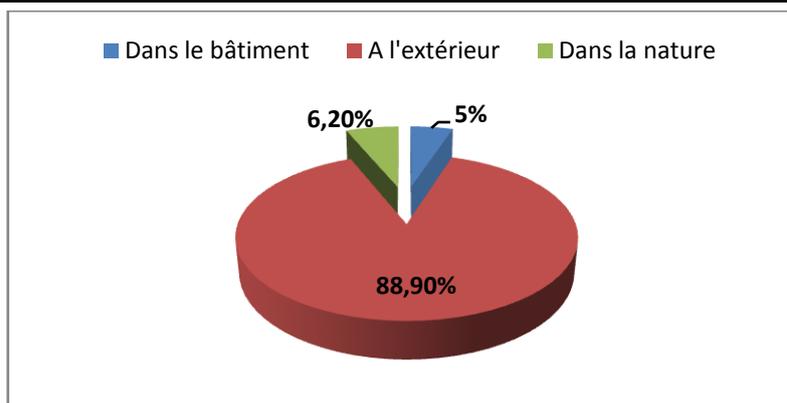
Source : Enquête ménage réalisée dans le cadre du SDAU de Ziniaré - Décembre 2011

- **les eaux usées hospitalières** issues du nettoyage et de la désinfection des salles de soins et du bloc opératoire provenant du CMA et des autres structures sanitaires d'échelon inférieur. Selon le Plan d'Action 2012 du district sanitaire de Ziniaré, la gestion de ces eaux constitue un véritable problème pour les structures de santé de la ville ;
- **les eaux usées des aires d'abattages** issues du nettoyage de la viande, des panses et du sang des animaux abattus. Sans traitement, ces effluents sont directement rejetés dans le barrage (avoisinant l'aire d'abattage principale) et dans la nature (au niveau de l'aire d'abattage secondaire). Ce qui pose ainsi des risques environnementaux énormes de pollution des eaux de surfaces et souterraines.

### Les eaux vannes et excréta

La gestion des eaux vannes et excréta dans la ville de Ziniaré est essentiellement assurée par un système d'assainissement de type individuel. En effet, il résulte de notre enquête ménage que la plupart des concessions disposent de latrines (93,80% des ménages enquêtés en disposent dont seulement 5% à l'intérieur de leur maison). Seuls 6,20% des concessions n'en sont pas équipés, obligeant cette tranche de population à se soulager dans la nature (Cf. Graphique ci-dessous) faisant courir des risques énormes liés au péril fécal.

**Graphique n° 25 : Proportion des ménages disposant de latrines ou non**



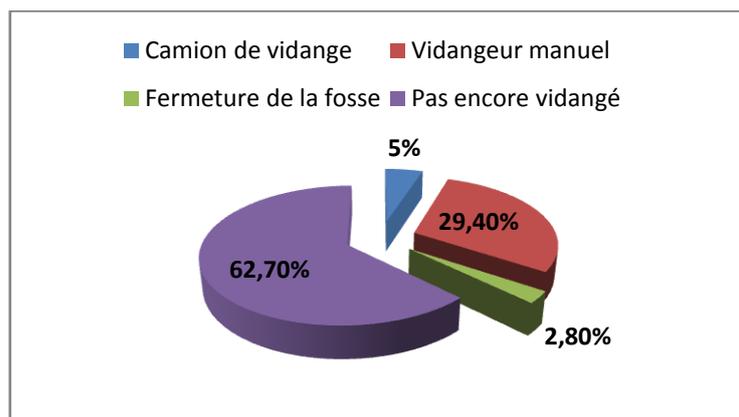
Source : Enquête ménage réalisée dans le cadre du SDAU de Ziniaré - Décembre 2011

La répartition des lieux d'aisance selon le type (sur la base des résultats de l'enquête ménage de décembre 2011) indique ce qui suit :

- une grande proportion est constituée de latrines traditionnelles (soit 65% des ménages disposant de latrines à l'extérieur de leur maison) ;
- les latrines améliorées de type VIP, Sanplat et TCM constituent 23,20% de ceux disposant de latrines à l'extérieur de leur maison ;
- seul 5% des personnes enquêtées disent posséder des latrines à l'intérieur de leur logement (latrines modernes à chasse d'eau).

Pour l'instant plus de la moitié des fosses n'a jamais été vidangée (soit 62,70%). Pour celles ayant subi une vidange, le mode manuel demeure le plus courant (avec 29,40% des cas). Du fait de l'absence de camions vidangeurs dans la ville, les rares familles (seulement 5%) qui en font usage doivent faire appel à des sociétés de vidange en provenance de Ouagadougou renchérissant du même coup le prix de la prestation (Cf. Graphique sur le mode de vidange des fosses à eaux vannes).

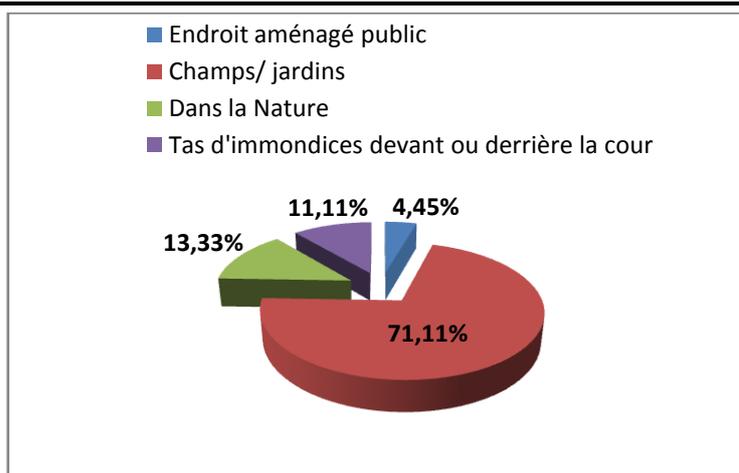
### Graphique n° 26 : Modes de vidange des fosses



Source : Enquête ménage réalisée dans le cadre du SDAU de Ziniaré - Décembre 2011

L'essentiel des boues de vidange est évacué loin des habitations dans la nature ou dans les champs (soit 84,44%).

### Graphique n° 27 : Lieux d'évacuation des boues de vidange



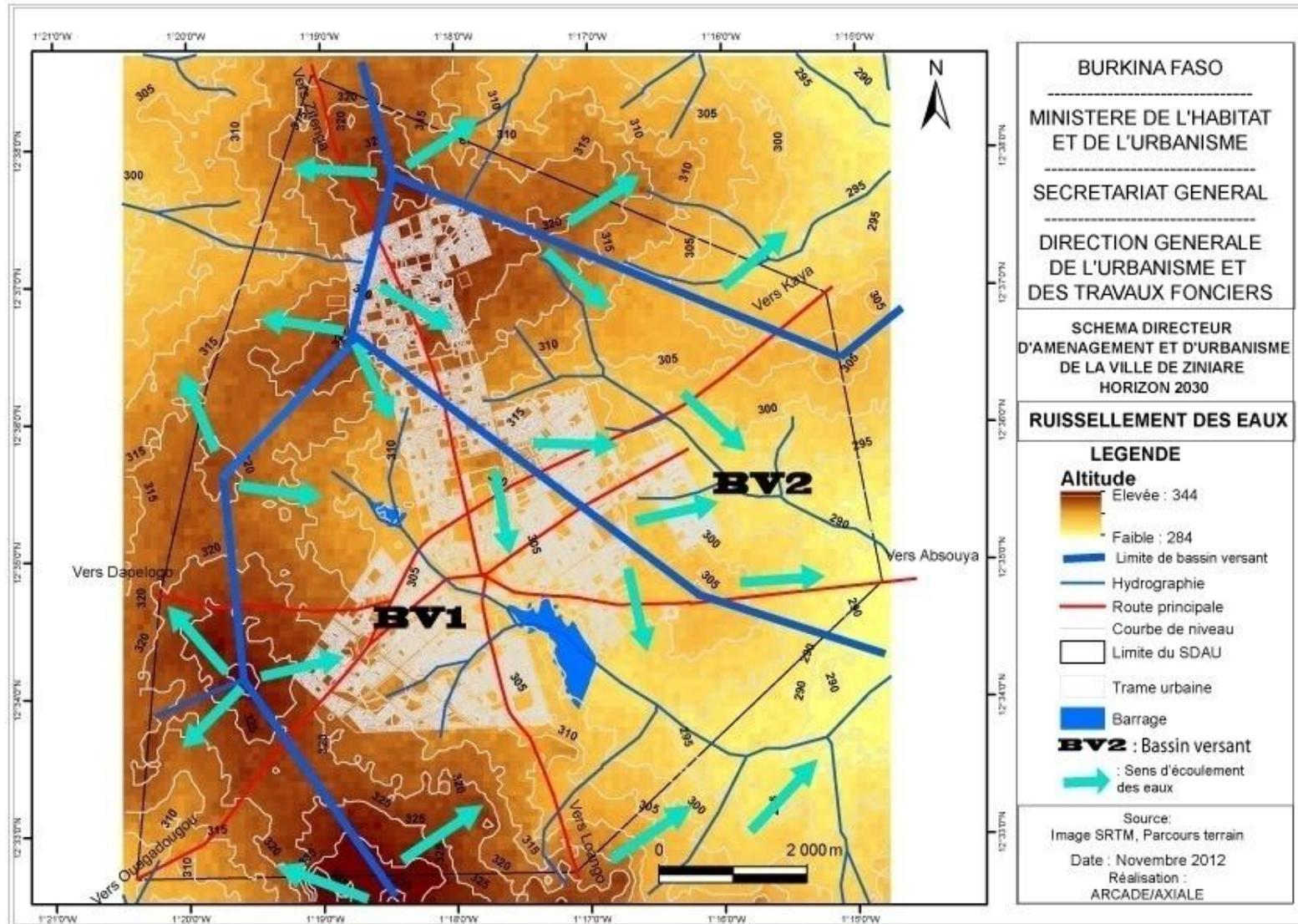
Source : Enquête ménage réalisée dans le cadre du SDAU de Ziniaré - Décembre 2011

#### C- La gestion des eaux pluviales

L'analyse de la gestion des eaux pluviales de ville Ziniaré ne peut se faire sans connaissance d'un certain nombre d'attributs tels : *la pluviométrie (prédominance des averses), la nature des sols (prépondérance des sols sur matériaux gravillonnaires caractérisés par une faible capacité de rétention d'eau en surface liée à leur texture grossière et aux pertes par ruissellement), le relief (globalement plat), l'existence ou non de réseau de drainage et la localisation des exutoires éventuels.*

Pour ce qui est des données physiques, nous nous référerons en détail au point **2.1- site et situation**. En effet, Ziniaré qui est une zone prédisposée aux averses, avec un sol à très faible perméabilité et un relief quasi plat demeure une ville exposée aux problèmes de ruissellement et quelquefois d'inondations. La carte ci-dessous schématise les principaux sens d'écoulement des eaux de ruissellements suivant les grands bassins versants répertoriés dans l'espace urbain de Ziniaré.

Carte n°28 : Schématisation d'écoulement des eaux de ruissellement suivant les principaux bassins versants



Actuellement la ville s'étend globalement sur deux (02) sous bassins versants (Cf. Carte ci-dessus), caractérisés par une pente moyenne d'environ 0,5%. Ce qui permet une bonne évacuation naturelle des eaux de pluie de la ville. Nous distinguons principalement deux (02) bras de cours d'eau :

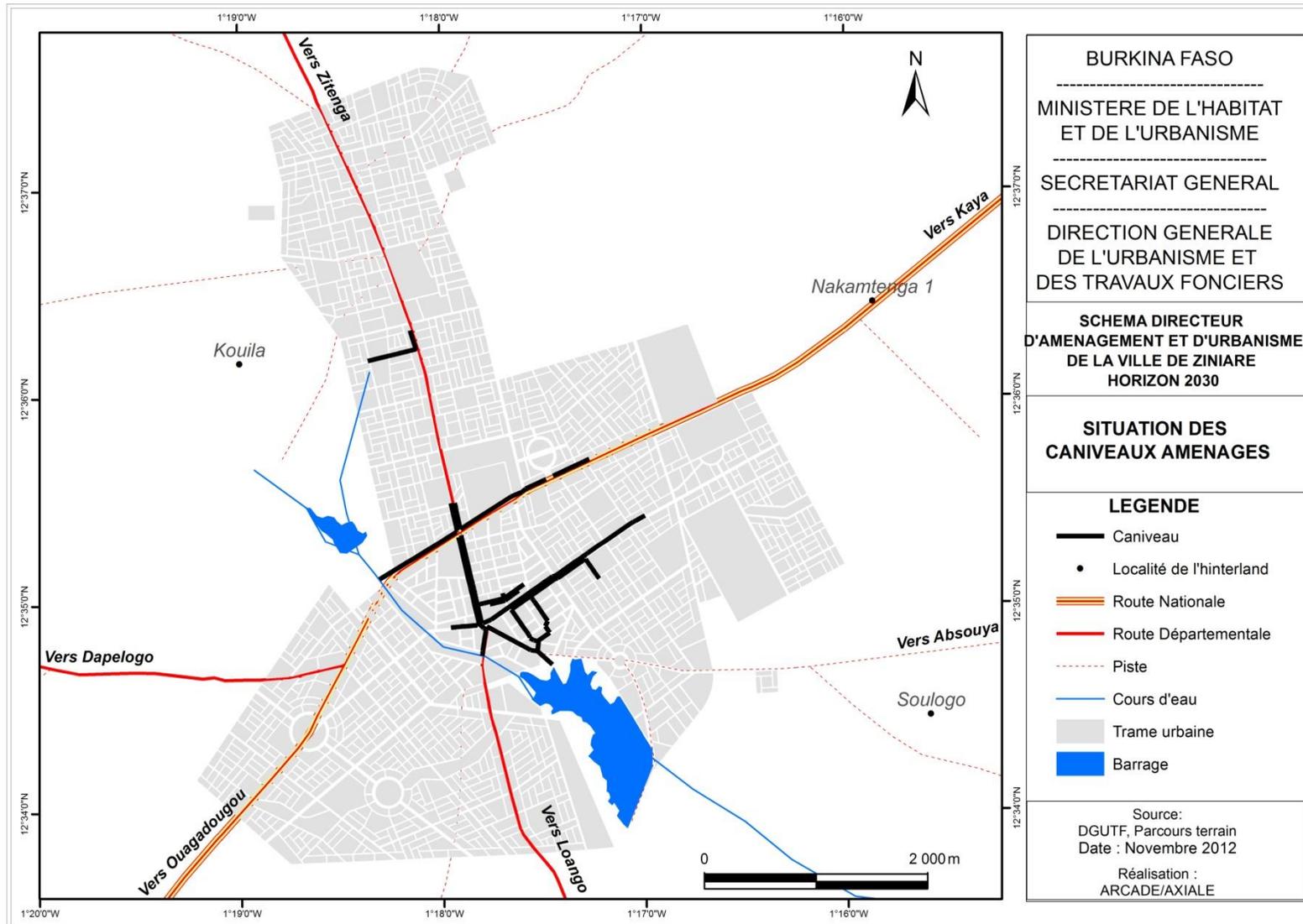
- l'un traversant la ville en jouant le rôle de collecteur principal pour les eaux de la partie sud-ouest de la cité (Bassin Versant n°01 : BV1) ; tout en reliant les deux (02) barrages urbains (Kouila et Tamissi) ;
- et l'autre excentré côté nord drainant les eaux de la partie nord-est de la ville (Bassin Versant n°02 : BV2).

Ces deux (02) cours d'eau se joignent à moins 05 km au Sud – est de la ville au niveau d'un plan d'eau situé entre les villages de Soulogo, Moyargo et Ouagatenga avant de rejoindre le barrage de Ziga plus loin. Ainsi, ce plan d'eau se présente comme l'exutoire de ces deux (02) bassins versants.

Le barrage de Tamissi de par sa capacité de rétention, demeure un point de transition des eaux du bassin versant n°01 avant de cheminer vers l'exutoire. Les zones environnantes du barrage demeurent donc les plus exposées aux inondations.

Nos investigations de terrain, indiquent l'inexistence de système organisé et de schéma directeur de drainage des eaux pluviales dans la ville. Effectivement, Ziniaré ne dispose que de douze (12) caniveaux aménagés à la faveur des travaux de bitumage de certaines voies. D'une longueur totale de 11 000 m, ces tronçons de caniveaux sont véritablement insuffisants pour l'évacuation de toutes les eaux pluviales de la cité surtout pris dans le contexte physique ci-dessus présenté. De ce fait, il n'est pas rare d'enregistrer en période pluvieuse des stagnations d'eau dans la ville entraînant souvent des inondations particulièrement dans les zones basses.

Carte n°29 : Réseau d'assainissement eaux pluviales



#### 2.5.2.4. Réseau électrique

La ville de Ziniaré, a été électrifiée en 1991 à partir de Ouagadougou et le nombre d'abonnés n'était que de 382 en 1999 selon la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL).

De 2007 à 2011, le nombre d'abonnés a presque doublé en passant de 1 533 à 2 764 abonnés comme l'indique le graphique ci-dessous.

La consommation a également connu une évolution positive entre 2007 et 2009, passant de 10 146 KWh à 13 891 KWh pour ensuite chuter en 2010 à 11 517 KWh. La baisse de la consommation en 2010 est survenue suite à une panne intervenue au poste de Ziga et qui a duré de juin à septembre soit trois (03) mois. En revanche, la consommation par abonné reste stable à hauteur de 1,51 KWh par abonné.

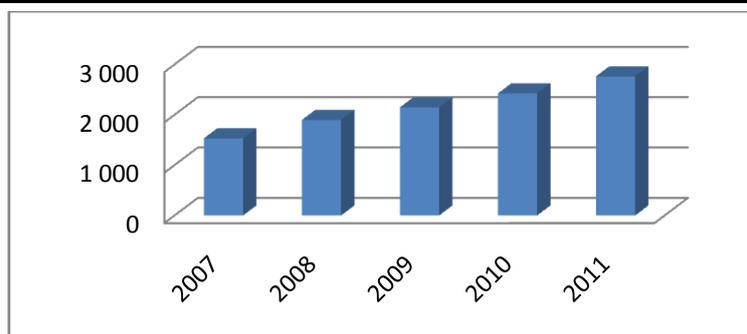
Le tableau et les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des abonnements et de consommation annuelle d'électricité de 2007 à 2011.

**Tableau n°52 : Evolution du nombre d'abonnés et de la consommation annuelle de 2007 à 2011**

Années	Nombre d'abonnés	Consommation annuelle (KWH)
2007	1 533	10 146
2008	1 899	12 599
2009	2 148	13 891
2010	2 426	11 517
2011	2 764	15 824

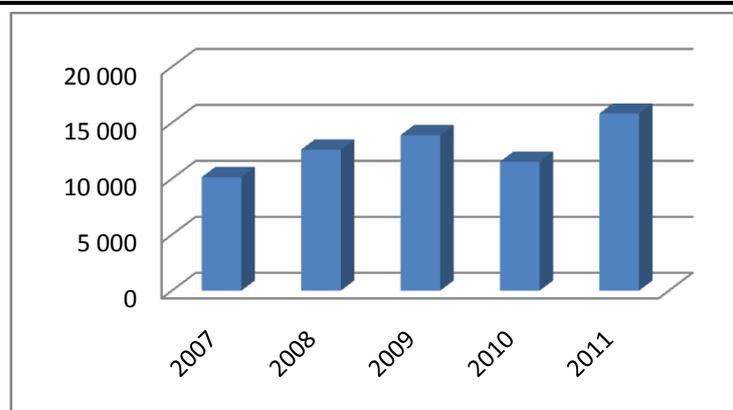
Source : SONABEL Ziniaré – Décembre 2011

**Graphique n°28 : Evolution des abonnements à la SONABEL de 2007 à 2011**



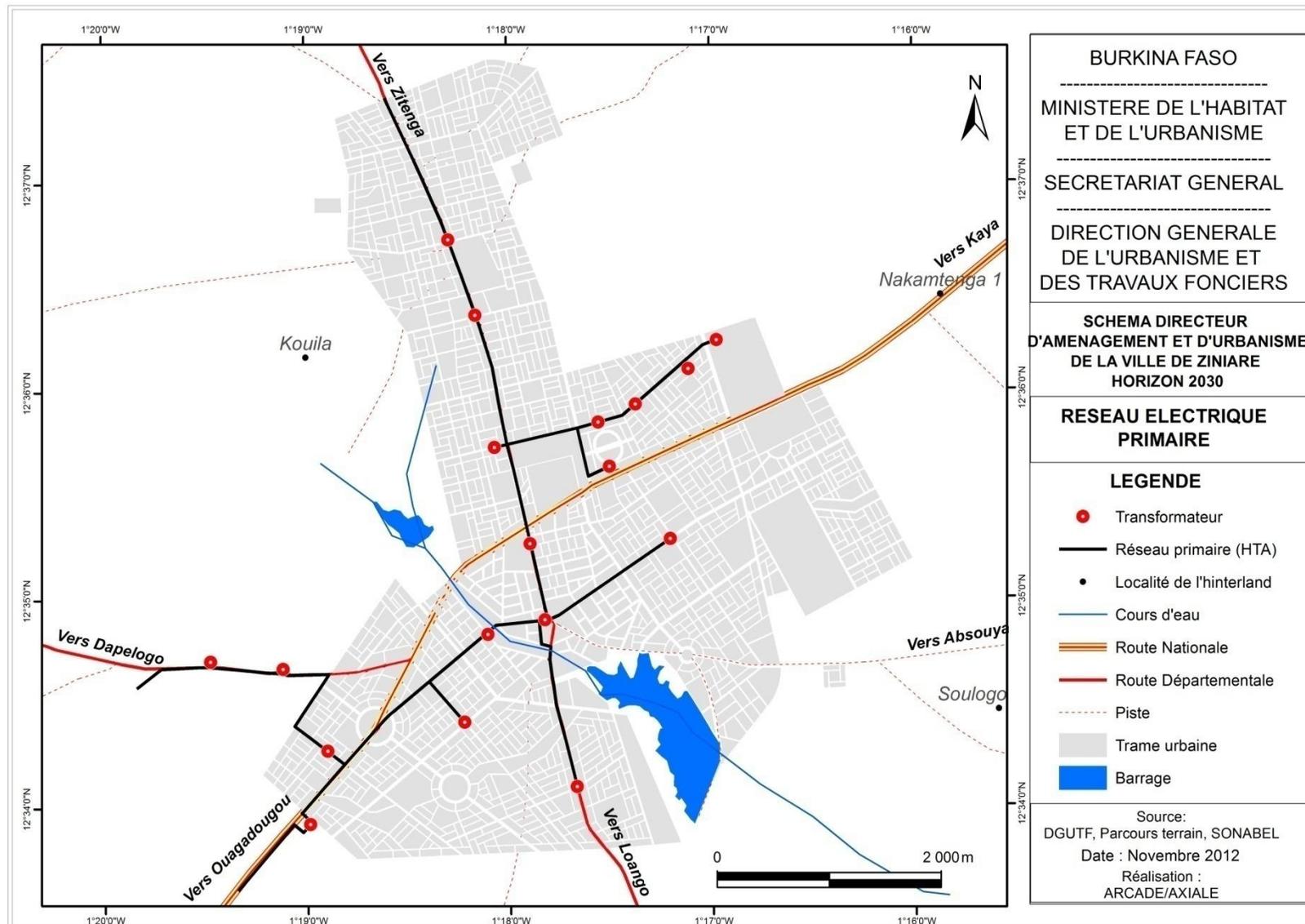
Source : SONABEL Ziniaré – Décembre 2011

**Graphique n°29 : Evolution des consommations annuelles d'électricité de 2007 à 2011**



Source : SONABEL Ziniaré – Décembre 2011

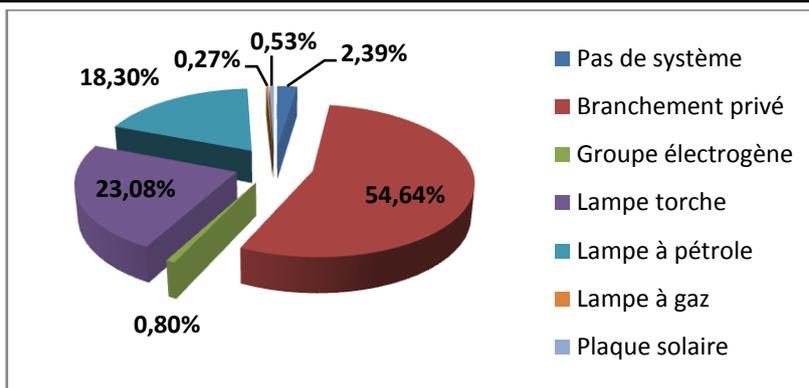
Carte n°30 : Réseau électrique primaire de Ziniaré



L'éclairage public se situe le long des axes principaux de la ville à savoir : la partie urbaine de la RN n°03 (Ouaga-Kaya), la partie urbaine de la RD n°40 (Boudtenga-Zitenga), l'ancienne route Ouaga-Kaya, la partie urbaine de la route de Ziga et la voirie interne bitumée.

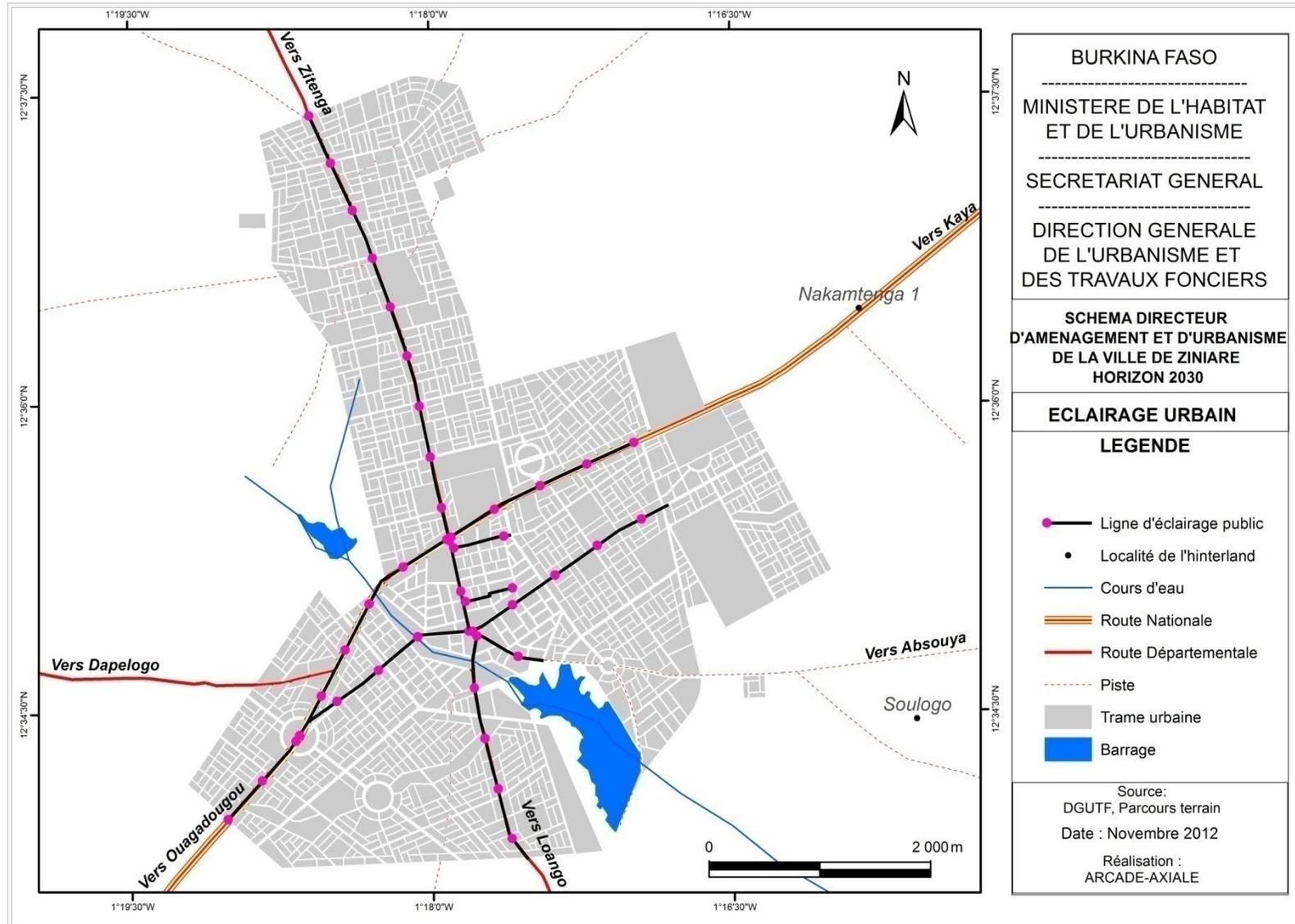
Pour ce qui est de l'éclairage des ménages à Ziniaré, nous avons comme l'indique le graphique ci-dessous : 54,64% des ménages qui utilisent les branchements privés de la SONABEL, 23,08% les lampes-torches et 18,30% les lampes à pétrole. Les groupes électrogènes, lampes à gaz et plaques solaires sont très peu utilisés avec respectivement 0,80%, 0,27%, 0,53% pendant que 2,39% des personnes enquêtées n'ont pas de système d'éclairage.

**Graphique n°30 : Moyens d'éclairage des ménages dans la ville de Ziniaré**



Source : Enquête ménage réalisée dans le cadre du SDAU de Ziniaré - Décembre 2011

Carte n°31 : Réseau d'éclairage public



### 2.5.2.5. Technologies de l'information et de la communication

#### A- Réseau téléphonique et internet

La télécommunication à Ziniaré est assurée par les principaux réseaux de téléphonie mobile (*TELMOB, TELECEL et AIRTEL*) et le téléphone fixe assuré, lui, par l'Office National des Télécommunications (*ONATEL*). De 2007 à 2010, le nombre de lignes téléphoniques fixes est passé de 284 à 618 lignes, soit une hausse de 334 abonnés et un taux accroissement de 117,60%. Par contre le nombre de télécentres a connu une baisse de 81,80% entre 2007 et 2010 en passant de 66 en 2007 à 12 en 2010. Cette baisse est due à l'influence de la révolution de la téléphonie mobile dans la ville avec l'amélioration de l'accessibilité des populations au téléphone portable et la couverture urbaine en réseaux de téléphonie mobile. Il est à signaler que toutes les centrales téléphoniques sont basées à Ouagadougou et seules des antennes de relais sont implantées dans la ville de Ziniaré.

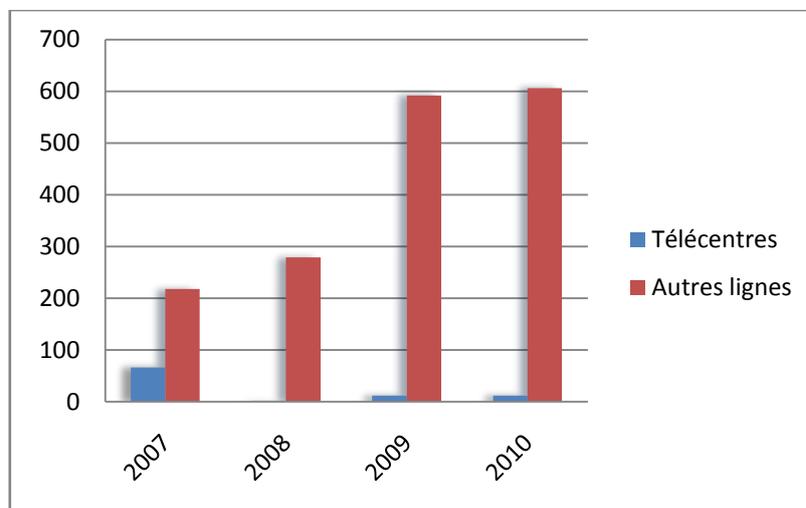
Le tableau suivant indique les tendances en matière de téléphonie fixe dans la ville de Ziniaré de 2007 à 2011 :

**Tableau n°53 : Evolution des abonnés du téléphone fixe de 2007 à 2011**

Lignes téléphoniques fixes	2007	2008	2009	2010
Télécentres	66	02	12	12
Autres lignes	218	279	592	606
<b>Total général</b>	<b>284</b>	<b>281</b>	<b>604</b>	<b>618</b>

Source : ONATEL - Annuaire téléphonique 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011

**Graphique n°31 : Evolution des abonnements pour la téléphonie fixe de 2007 à 2011**

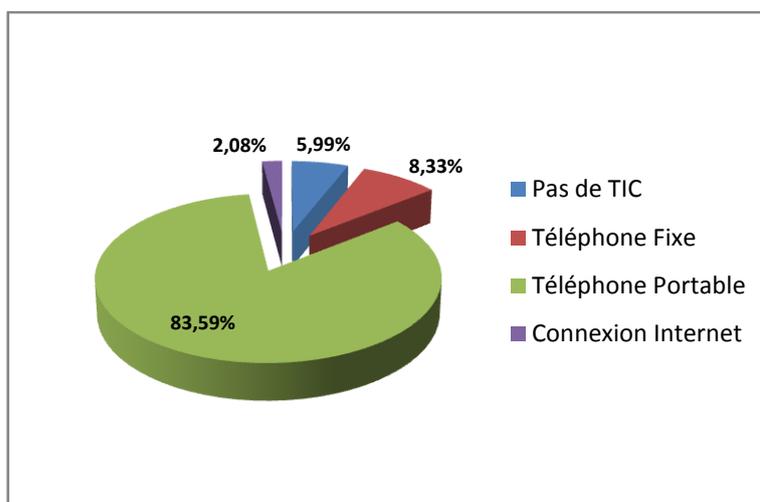


Source : ONATEL - Annuaire téléphonique 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011

Il faut signaler qu'à l'instar des autres villes du Burkina, il est difficile de connaître les statistiques des abonnés aux réseaux de téléphonie mobile à cause des abonnements aléatoires dans d'autres localités et la mobilité des usagers. Toutefois les résultats de l'enquête ménage, consignés dans le graphique suivant, révèlent que 83,59% des personnes sondées possèdent un téléphone portable.

Quant à l'accès à la connexion internet, on s'aperçoit que ce secteur est très peu développé à Ziniaré. En effet, comme l'indique le graphique suivant, seulement 2,08% des personnes interrogées ont accès à Internet. La ville ne compte présentement que deux (02) cybercafés dont un (01) public et un (01) privé.

**Graphique n° 32 : Situation de l'accès aux TIC des ménages dans la ville de Ziniaré**



Source : Enquête ménage réalisée dans le cadre du SDAU de Ziniaré - Décembre 2011

### B- Radios, télévisions et presses écrites

Le paysage médiatique de la ville de Ziniaré est assez fourni et varié. Parmi ces médias on distingue :

- **la radio** : on en dénombre deux (02) dans la ville. Il s'agit de *Bassy FM* et de *Kaa-Koadbaa Yam Vénégré*, émettant respectivement sur les fréquences 105.6 et 107.7 Mhz. Outre ces radios locales, la ville est couverte par celles émettant depuis Ouagadougou et certaines communes voisines (*la Radio Télévision Nationale du Burkina -RTB-* et les radios FM).
- **la télévision** : il n'existe pas de télévision locale. Toutefois, la ville reçoit les émissions des différentes chaînes de télévision installées à Ouagadougou (*la Télévision Nationale du Burkina -TNB-* et les chaînes privées dont *CANAL 3, AFRICABLE, CVK, SMTV, BF1* et *TVZ*) et des chaînes étrangères via les satellites ;
- **la presse écrite** : il n'existe pas de presse écrite locale. Cependant, la population a quotidiennement accès aux journaux grâce aux sociétés de transport qui desservent la ville. Ainsi les principales organes de presse disponibles à Ziniaré sont : *les éditions Sidwaya* et *la plupart des organes privés (Le Pays, l'Observateur Paalga, le Journal du jeudi, l'Indépendant, l'Événement, etc.)*.

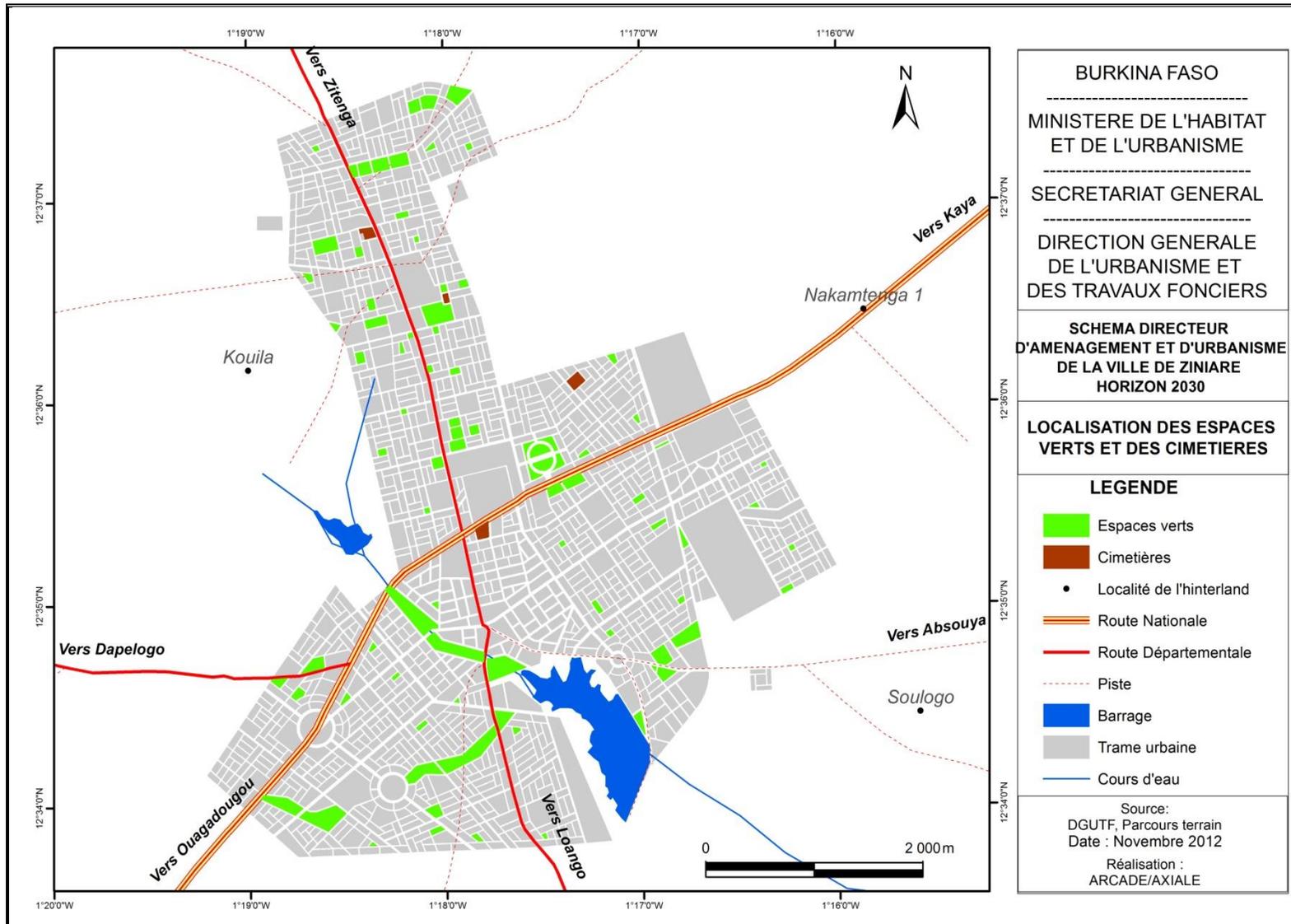
#### 2.5.2.6. Espaces verts et cimetières

**Tableau n° 54 : Fiche synoptique des espaces verts et des cimetières à Ziniaré en 2012**

QUANTITATIF	
Nombre d'espaces verts	85
Nombre de cimetières	04
LOCALISATION	
Nombre de secteurs concernés par les espaces verts ( <i>secteurs n°01, 02, 03, 04 et 05</i> )	05
Nombre de secteurs concernés par les cimetières ( <i>secteurs n°01, 04 et 05</i> )	03

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

Carte n°32 : Localisation des espaces verts et des cimetières à Ziniaré en 2012



### **A- Les espaces verts**

En parcourant la trame urbaine de Ziniaré, suivant les périodes de lotissement, on constate la présence de nombreux espaces verts. La ville dénombre un total de 85 espaces verts occupant une superficie de 103,24 ha.

Les lotissements de 1965, 1998 et 2011 sont ceux concernés par ces espaces. Notons que c'est au niveau de la trame de 1998 qu'on en recense le plus, avec 89,41% des espaces verts répertoriés. Toutefois, il faut relever qu'aucun de ces espaces n'a encore fait l'objet d'aménagement. Ainsi de nos jours, un nombre important de ces réserves, détourné de sa fonction initiale, est le plus souvent utilisé à d'autres fins (*champs de cultures, dépotoirs sauvages, aire de jeux, terrain de sport, etc.*).

### **B- Les cimetières**

Nous dénombrons quatre (04) cimetières dans la ville de Ziniaré dont :

- le cimetière municipal : localisé au secteur n°01 au bord de la RN n°03, il occupe une superficie de 1,50 ha et présente un faible niveau d'aménagement (*unique cimetière clôturé de la ville*). En raison de son ancienneté, le taux d'occupation y a presque atteint la saturation ;
- trois (03) autres cimetières : localisés aux secteurs n°01, n°04 et n°05, ces trois (03) cimetières ont été programmés lors du lotissement de 1998. Ils se caractérisent par une absence d'aménagement.

## **2.6. DEPLACEMENT ET MOBILITE URBAINE**

L'augmentation aussi bien quantitative que qualitative des déplacements urbains, due à la croissance des populations dans la ville, oblige à repenser la façon dont on les analyse et dont on les gère. L'évolution des espaces urbains se traduit par une transformation des modes de vie et des pratiques de mobilité. En effet, désormais en ville, on se déplace de plus en plus pour des motifs aussi diversifiés en utilisant des modes de transport plus nombreux que variés. Pour rendre compte à la fois de la complexité des pratiques de mobilité et du lien très fort entre les transformations urbaines et les déplacements, le terme qui sied le plus est : **la mobilité urbaine**.

Dans le cadre de notre étude, la question de la mobilité sera traitée aussi bien à **l'intra - urbain** (à l'intérieur de la cité) qu'à **l'inter - urbain** (entre Ziniaré et les autres localités particulièrement avec Ouagadougou). Suivant ces deux (02) dimensions de la mobilité urbaine, nous aborderons :

- **la structure urbaine et l'accessibilité des espaces** : l'organisation des activités et des espaces urbains et leur accessibilité ;
- **les modes et systèmes de transport** : les conditions techniques du déplacement ;
- **les flux de déplacements**.

### 2.6.1. Structure urbaine et accessibilité des espaces

La structuration actuelle de la ville de Ziniaré présente le schéma d'organisation suivant :

- un centre-ville qui concentre l'essentiel des activités administratives et des équipements structurants (*grand marché, Mairie, stade, CMA, etc.*) ;
- une périphérie urbaine qui se distingue par une fonction résidentielle dominante ;
- des pénétrantes qui partent de la périphérie et convergent vers un point central (*rond – point Naba Oubri*).

La structure urbaine ainsi décrite se caractérise par une dissociation des zones d'activités au centre et des zones d'habitations en périphérie. Cette forme d'organisation de l'espace impose incontestablement des déplacements de type pendulaire se traduisant par des mouvements quotidiens des populations de la périphérie vers le centre - ville (*ou entre le domicile et le lieu de travail*) et inversement : on parle alors de mobilité pendulaire. Ce type de mobilité pose en général de nombreux problèmes de gestion des moyens de transport et des voies de communication aux heures de pointe, le matin, le soir et dans une moindre mesure le temps de midi. Pour l'instant, le niveau de développement des flux de circulation de Ziniaré et du parc d'engins (*particulièrement dominé par les 02 roues*) n'est pas confronté à pareilles contraintes dans le trafic. En effet, on observe que les différentes zones urbaines sont facilement accessibles. Toutefois dans le futur, avec l'accroissement et le développement urbain (*se traduisant par une augmentation du nombre d'habitants, des déplacements et du parc automobile*), la fluidité du trafic à Ziniaré pourrait être fortement affectée si rien n'est fait pour briser cette centralité des activités et des services urbains.

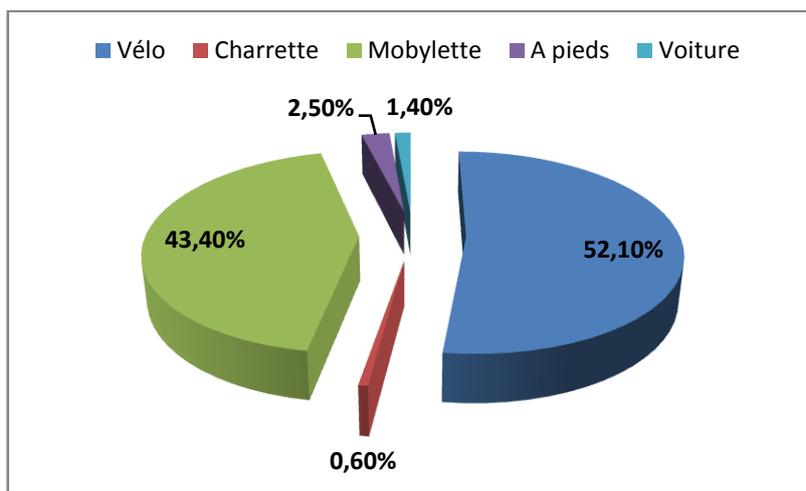
### 2.6.2. Modes et systèmes de transport

Au stade actuel, il n'existe pas de système de transport en commun intra-urbain à Ziniaré. En effet, la ville ne dispose ni de taxi pour le déplacement interne des populations encore moins de transport public. En absence de ces modes de transport, c'est le système de transport individuel qui s'est le plus développé. Ainsi les principaux modes de transport intra – urbain répertoriés sont le vélo, la mobylette, la marche à pied, l'automobile et la charrette selon les résultats de l'enquête ménage réalisée en décembre 2011.

Les deux (02) roues constituent l'essentiel du parc de trafic dans la ville avec une part de 95,50% des modes de déplacement. Le vélo et la mobylette sont ainsi les moyens de transport les plus utilisés dans les déplacements à Ziniaré (*avec un léger avantage pour le vélo*). Dans le classement des moyens de transport des ménages, le vélo est en tête avec 52,10% des réponses suivi des mobylettes avec 43,40%, la marche à pied occupe la 3<sup>ème</sup> place avec 2,15% et l'automobile ferme la marche avec seulement 1,40%. A cela il faut ajouter l'utilisation des charrettes qui occupent 0,60% des modes de déplacement mais avec une fonction particulière. En effet, les charrettes sont beaucoup plus utilisées comme moyens de transports des bagages que pour le simple déplacement individuel dans la ville.

Le graphique ci-dessous nous indique la répartition des modes de déplacement les plus utilisés par les ménages à Ziniaré.

### Graphique n°33 : Répartition des modes de déplacement les plus utilisés par les ménages à Ziniaré



Source : Enquête ménage réalisée dans le cadre du SDAU de Ziniaré- Décembre 2011

De nos jours la faiblesse des besoins de déplacement à Ziniaré justifie l'absence de système de transport en commun dans la ville. Mais à l'avenir cela s'imposera inéluctablement avec le développement urbain qui tendra à repousser les limites de l'espace urbanisé avec pour effet la multiplication et l'allongement des déplacements. Le fonctionnement complexe des espaces urbains engendrera forcément des pratiques de mobilité de plus en plus complexes. En conséquence, l'offre traditionnelle en transport (*système individuel*) ne pourra que subir des modifications avec une augmentation de la part du transport en commun dans les déplacements.

A Ziniaré, le système de transport inter – urbain se caractérise par deux (02) types de trafic :

- **un trafic d'échange** : dont le plus intense entre Ziniaré et Ouagadougou en raison de la proximité des deux (02) villes (35 km de distance) et les autres en direction de Dapélogo, Kaya, Zitenga et Laongo ;
- **un trafic de transit** : il s'agit surtout du trafic Ouagadougou-Kaya-Dori qui traverse Ziniaré et souvent le trafic dévié de Koupéla-Ouagadougou via Ziniaré. Il faut signaler à ce sujet que la route de Boudtenga (long de 12 km) est un parfait by-pass pour les RN n°03 (tronçon Ouagadougou-Kaya) et n°04 (tronçon Ouagadougou-Koupéla).

Les moyens de transport utilisés pour effectuer ces déplacements sont de trois (03) types :

- **le transport en commun** : Ziniaré, ville de transit sur l'axe Ouagadougou – Kaya – Dori, est assez bien desservie par des sociétés de transport structurées telles OA, STAF, TSR, TELTABA, STN et de nombreux exploitants informels. Le parc est constitué de grands bus moyennement confortables et de mini - bus généralement vétustes ;
- **le transport individuel** : au vu de la proximité des deux (02) villes et de la qualité de la route (RN n°03 : voie bitumée), de nombreux déplacements se font entre Ziniaré et Ouagadougou par l'utilisation d'engins personnels. Il s'agit surtout de mobylettes et d'automobiles ;
- **le transport marchandise** : le flux de marchandises entre les deux (02) villes se compose essentiellement de produits agro – pastoraux partant de Ziniaré vers Ouagadougou et en sens inverse des produits manufacturés. Le transport de ces marchandises est assuré par des camions, des bus et mini – bus.

### 2.6.3. Analyse des flux de déplacements

Le flux de déplacement est le nombre de véhicules qui passent sur une section de route homogène par jour. En absence d'un comptage de trafic réalisé sur les voiries urbaines de Ziniaré, nous prendrons seulement le comptage de trafic réalisé courant l'année 2011 sur le réseau classé aux sorties de la ville que nous considérerons comme les flux de déplacements de transit et d'échange pour la ville.

Le trafic routier de Ziniaré a connu une évolution ces dernières années. En effet, au regard des données du tableau de comptage de trafic, nous remarquons que :

- la voie la plus sollicitée est la RN n°03 (*tronçon Ouagadougou- Ziniaré*) avec un trafic moyen journalier annuel (TMJA) de 1 669 véhicules et un taux de véhicule poids lourds (PL) de 26% suivi de la route Ziniaré-Kaya avec un TMJA de 889 véhicules et 30% de PL ;
- la route Ziniaré-Boudtenga compte un TMJA de 137 véhicules avec un taux de 22% de PL ;
- la route Ziniaré-Zitenga a un TMJA de 189 véhicules avec 52% de PL ;
- la route Ziniaré-Dapélogo a un TMJA de 74 véhicules avec un taux de 19% de PL.

**Tableau n°55 : Données du trafic moyen journalier annuel (Année 2011)**

N° Rte	Sect.	Origine	Fin	Long.	Type	N° Poste	Véhicules légers				Véhicules Lourds					Div	Résultats Bruts				TMJA 2011
							V.P	Ctte	VTT	MiBu	Car	Cam2	Cam3	Camr	S.R		TMJ (PL)	TMJ (VL)	% PL	TMJ	
RN03	01	Ouagadougou (RP Ciné.)	Ziniaré (Emb RD40)	35,61	RB	24	288	53	246	70	62	108	31	01	32	04	233	656	26%	893	843
RN03	01	Ziniaré (Emb RD40)	Ouagadougou (RP Ciné.)	35,61	RB	24	283	48	248	64	59	105	35	01	28	05	228	644	26%	876	827
<b>TOTAL</b>							<b>571</b>	<b>101</b>	<b>494</b>	<b>134</b>	<b>121</b>	<b>212</b>	<b>66</b>	<b>02</b>	<b>60</b>	<b>09</b>	<b>460</b>	<b>1300</b>	<b>26%</b>	<b>1769</b>	<b>1669</b>
RN03	02	Ziniaré (Emb RD40)	Korsimoro (Emb RR02)	36,91	RB	26	133	12	135	48	60	43	18	01	18	02	141	329	30%	473	446
RN03	02	Korsimoro (Emb RR02)	Ziniaré (Emb RD40)	36,91	RB	26	124	13	140	47	59	42	18	01	24	01	143	325	30%	469	443
<b>TOTAL</b>							<b>257</b>	<b>26</b>	<b>276</b>	<b>95</b>	<b>119</b>	<b>85</b>	<b>36</b>	<b>02</b>	<b>42</b>	<b>04</b>	<b>285</b>	<b>654</b>	<b>30%</b>	<b>942</b>	<b>889</b>
RD040	01	Boudtenga (Emb RN 04)	Ziniaré (Emb RN 03)	12,33	PB	275	22	05	15	12	03	08	02	00	01	01	15	54	22%	70	66
RD040	01	Ziniaré (Emb RN 03)	Boudtenga (Emb RN 04)	12,33	PB	275	27	06	16	9	02	09	05	00	02	00	17	58	23%	75	71
<b>TOTAL</b>							<b>48</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>22</b>	<b>05</b>	<b>17</b>	<b>07</b>	<b>00</b>	<b>03</b>	<b>01</b>	<b>32</b>	<b>112</b>	<b>22%</b>	<b>145</b>	<b>137</b>
RD040	02	Ziniaré (Emb RN 03)	Zitenga (Emb Rte Mané)	18,84	PB	140	22	07	17	03	05	45	04	00	00	00	54	50	52%	104	98
RD040	02	Zitenga (Emb Rte Mané)	Ziniaré (Emb RN 03)	18,84	PB	140	21	08	13	04	03	43	03	01	00	00	50	46	52%	97	92
<b>TOTAL</b>							<b>43</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>07</b>	<b>08</b>	<b>88</b>	<b>07</b>	<b>01</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>104</b>	<b>96</b>	<b>52%</b>	<b>201</b>	<b>189</b>
RD148	01	Dapélogo (Emb RN22)	Ziniaré (Emb RN3)	31,50	PB	356	22	06	12	01	00	09	01	00	00	05	10	41	18%	55	52
RD148	01	Ziniaré (Emb RN3)	Dapélogo (Emb RN22)	31,50	PB	356	13	00	04	01	00	04	00	00	00	00	05	18	22%	23	21
<b>TOTAL</b>							<b>34</b>	<b>06</b>	<b>16</b>	<b>02</b>	<b>00</b>	<b>13</b>	<b>01</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>05</b>	<b>15</b>	<b>58</b>	<b>19%</b>	<b>78</b>	<b>74</b>

Source : DPES/Direction Générale des Routes

**VP** : Véhicule particulier

**Ctte** : Camionnette

**VTT** : Véhicule tout terrain

**MiBus** : Mini-bus

**Car** : Car de transport de passagers

**Cam2** : Camion de type 2 (camion benne)

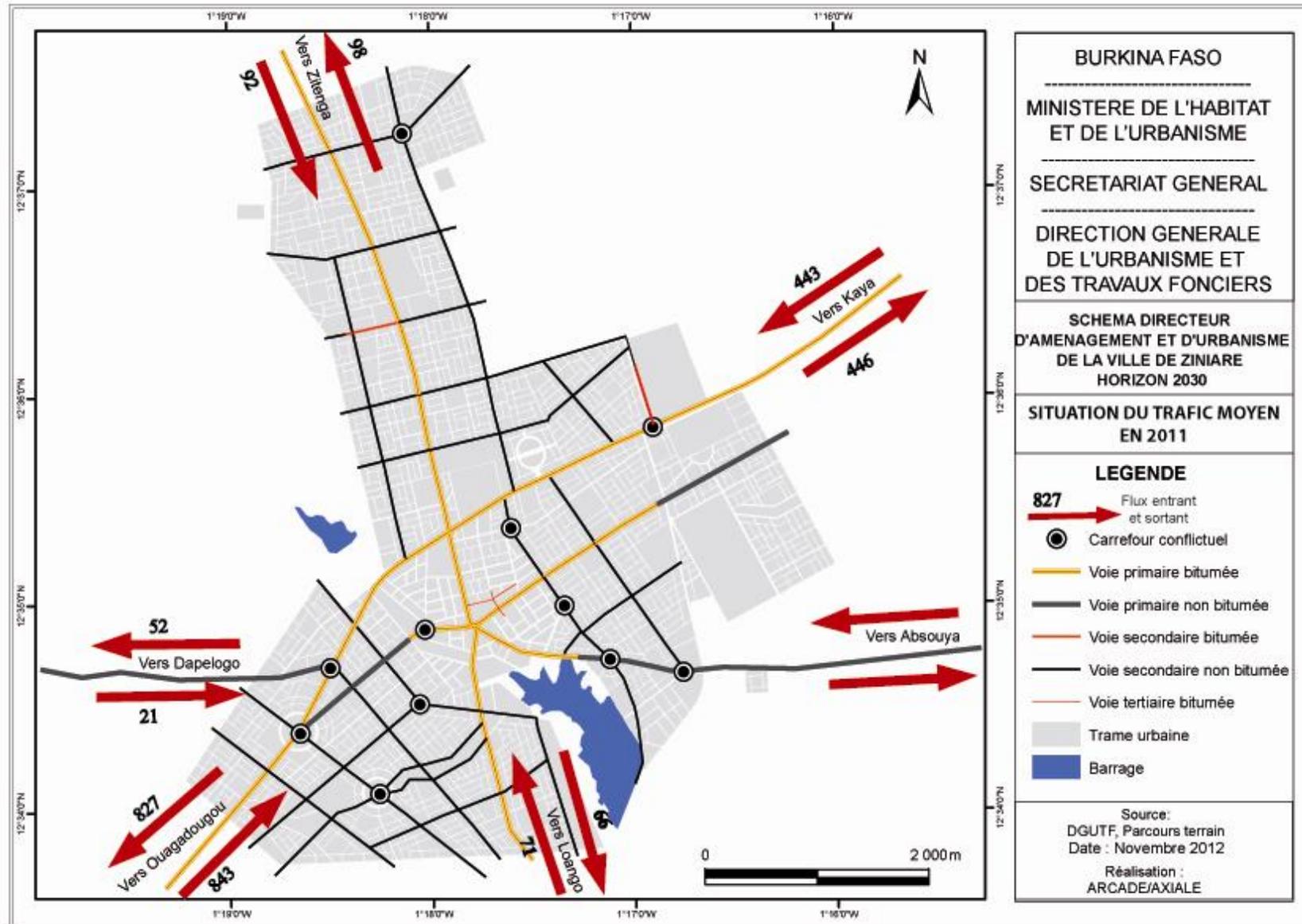
**Cam3** : Camion de type 3 (transport de marchandises 10 t)

**Camr** : Camion remorque

**S.R** : Camion semi-remorque

**Div** : Divers (tricycles, charrettes, tracteur agricole, ...)

Carte n°33 : Situation du trafic moyen en 2011 dans la ville de Ziniaré



## 2.7. ACTIVITES ECONOMIQUES

L'économie urbaine de Ziniaré est principalement dominée par le secteur tertiaire, (Cf. Graphique n°07 sur la répartition des actifs selon la catégorie socio professionnelle et enquête ménage réalisée en décembre 2011). Au niveau des activités économiques, on distingue trois (03) grands secteurs :

- le secteur primaire regroupe en premier l'agriculture, puis l'élevage et la pêche ;
- le secteur secondaire est composé singulièrement de l'artisanat et de l'industrie en seconde position ;
- le secteur tertiaire comprend par ordre d'importance l'administration publique, le commerce, le tourisme, l'hôtellerie et les transports.

Toutefois, les activités relatives à l'artisanat, aux transports et au commerce restent caractérisées par une forte prépondérance du secteur informel.

### 2.7.1. Activités du secteur primaire

#### 2.7.1.1. Agriculture

L'agriculture urbaine constitue l'une des principales bases de l'économie urbaine de Ziniaré en particulier. L'importance de cette activité se traduit par une occupation de près de 43% des chefs de ménages enquêtés (Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011). Ces derniers s'adonnent principalement à l'agriculture céréalière et au maraîchage.

Les surfaces cultivées sont de l'ordre de 02 à 03 ha avec des rendements en général limités en raison de la pauvreté des sols et de l'irrégularité des pluies. Malgré cette pauvreté des sols, la production agricole se caractérise par une croissance des quantités au cours des trois (03) dernières années (2009 à 2011) des spéculations céréalières et maraîchères. Notons qu'aucune culture de rente n'est pratiquée dans l'espace urbain.

#### A- Les cultures céréalières

Les cultures céréalières concernent le mil, le sorgho, le maïs et le riz. Elles sont localisées au-delà des limites urbaines. Selon les informations recueillies à la Zone d'Appui Technique (ZAT), 20% des terres cultivées sont réservées au sorgho, au mil et au maïs.

Près de 60 % de ces cultures céréalières sont destinées à l'auto - consommation, 32% à la vente et 11% au don et au troc.

**Tableau n°56 : Répartition spatiale des cultures céréalières**

Culture	Sorgho	Mil	Maïs	Riz	Total
Proportion de superficie occupée	52%	44%	16%	38%	100%

Source : ZAT de Ziniaré, Décembre 2011

Le riz est cultivé principalement en aval des barrages de Tamissi et de Kouila. Ces espaces qui ont bénéficié d'un aménagement hydro-agricole sont exploités principalement par des groupements d'agriculteurs. Cette exploitation se fait d'une part individuellement (*par les membres du groupement*) et d'autre part collectivement. Les coûts de location annuelle des parcelles par agriculteur sont de 1 500 FCFA.

La production céréalière est tributaire de la pluviométrie. Les rendements connaissent une évolution irrégulière tout en conservant un niveau globalement faible, sauf pour le riz selon la ZAT.

Par définition, le bilan céréalier se détermine par la différence entre les besoins et la production nette. Quant au taux de couverture, il indique le rapport entre les besoins et la population.

Au Burkina Faso, la couverture des besoins en céréales des populations est un des indicateurs de sécurité alimentaire. La norme de consommation est de 190 kg par personne et par an (Cf. *Cadre Régional de Lutte Contre la Pauvreté – Région du Plateau Central, 2005, Ministère de l'Economie et du Budget*).

Au cours des trois (03) dernières années, le bilan céréalier dans l'espace urbain de Ziniaré a connu une variation irrégulière. Bien que la production céréalière ait été à la hausse (passant de 667 à 1406 tonnes entre 2009 et 2011), on a assisté sur la même période à une réduction des taux de couverture des besoins (passant de 81% à 54%). Cette régression du taux de couverture entre 2009 et 2011 s'expliquerait essentiellement par une croissance rapide de la population (passée de 19 386 à 21 478 habitants) et donc des besoins céréaliers pour l'alimentation (Cf. *Tableau ci-dessous*). Toutefois, ce déficit a pu être compensé par l'importation des céréales.

**Tableau n°57 : Situation des bilans céréaliers de 2009 à 2011 à Ziniaré**

Période	Production céréalière (T)	Semences et Pertes estimées (T)	Production nette (T)	Population	Besoins en (T)	Bilan	Taux de couverture (%)
2011	1 406	211	1 195	21 478	9 831	8 636	54
2010	1 163,50	174,52	988,97	20 405	9 890	8 901,03	51
2009	667	1 005	567	19 386	3 683	3 116	81

Source : ZAT de Ziniaré, DPAH, Décembre 2011

Les principaux atouts de l'agriculture se résument comme suit :

- la disponibilité des surfaces à emblaver en périphérie ;
- la croissance de la production rizicole ;
- l'existence de structures d'appuis techniques et financiers : le ZAT, le Programme d'Appui aux Filières Agro- Sylvio - Pastorales (PAFASP), le Projet Petits Barrages (PPB/ BAD), le Projet Riz Pluvial (PRP), le Projet de Développement des Semences Améliorées (PDSA), etc. ;
- la structuration des groupements de producteurs en filières.

Les contraintes fondamentales peuvent être énumérées ci-dessous :

- la faiblesse des surfaces exploitées (02 à 03 ha, exploitation rudimentaire) ;
- le manque de moyens pour enrichir les sols ;
- la production céréalière est fortement destinée à la consommation ;
- l'insuffisance d'appui matériel et technique.

### **B- Les cultures maraîchères**

La faiblesse de la capacité de rétention d'eau des barrages de Tamissi et Kouila ne favorise pas cette production. Ainsi, l'assèchement précoce des barrages limite le temps de pratique des activités maraîchères dans la ville. Néanmoins, des cultures comme la tomate, le chou, l'aubergine, le gombo, l'oignon, le poivron, se développent. Ces productions sont directement achetées sur place par des commerçants venant de Ouagadougou.

Sur la période de 2009/2010 à 2010/2011, les productions des différentes spéculations maraîchères ont augmenté passant respectivement de 405 tonnes à 675,68 tonnes suite à un accroissement des superficies emblavées (passant de 16,50 hectares à 28,67 hectares). Toutefois, les rendements pour

l'ensemble des productions maraîchères ont baissé passant de 24,54 tonnes à l'hectare à 23,56 tonnes à l'hectare (Source : Données des spéculations maraîchères de la ZAT/DPAH de Ziniaré, Décembre 2011). Ce qui est insuffisant au regard de la norme nationale qui est de 60 tonnes à l'hectare pour ce type de production.

**Tableau n°58 : Evolution des productions, superficies et rendements des cultures maraîchères à Kouila sur la période 2009 à 2011**

Campagne agricole (autour du barrage de Kouila)		Cultures maraîchères							
		Oignon	Tomate	Courgette	Aubergine violette	Aubergine locale	Concombre	Poivron	Total
2010-2011	Production (T)	27,40	7,50	15	18	18	30	7,50	123,40
	Superficie (Ha)	1,37	0,50	0,50	01	01	01	0,50	5,87
	Rendement (T/Ha)	20	15	30	18	18	30	15	21,02
2009-2010	Production (T)	12,50	20	17,50	17,50	15	15	-	97,50
	Superficie (Ha)	0,50	01	0,50	0,50	0,50	0,50	-	3,50
	Rendement (T/Ha)	25	20	35	35	30	30	-	27,85

Source : ZAT/DPAH de Ziniaré, Décembre 2011

**Tableau n°59 : Production, superficies et rendements des cultures maraîchères à Tamissi sur la période 2009 à 2011**

Campagne agricole (autour du barrage de Tamissi)		Cultures maraîchère								
		Oignon	Tomate	Courgette	Aubergine violette	Aubergine locale	Concombre	Poivron	Autres	Total
2010-2011	Production (T)	311,88	42,50	45	27	36	45	15	30	552,38
	Superficie (Ha)	11,87	2,50	1,50	1,50	02	1,50	01	01	22,87
	Rendement (T/Ha)	43	34	60	36	36	60	30	30	24,15
2009-2010	Production (T)	80	75	30	45	45	12,50	-	20	307,50
	Superficie (Ha)	04	03	01	1,50	1,50	0,50	-	1,50	13
	Rendement (T/Ha)	20	25	30	30	30	25	-	20	23,65

Source : ZAT/DPAH de Ziniaré, Décembre 2011

Dans l'espace urbain, les forces de la production maraîchère se résument comme suit :

- l'esprit d'initiative des agriculteurs par la création de groupements et la diversification des productions ;
- la proximité de Ouagadougou par rapport à Ziniaré facilitant l'écoulement des produits maraichers.

Les progrès de la filière maraîchère sont plombés par plusieurs faiblesses. Les principales faiblesses identifiées par les structures d'appui et les producteurs sont :

- la faible application des itinéraires techniques par les producteurs et dont les causes doivent être davantage analysées ;
- le manque d'infrastructures de conservation et de stockage car les coûts des meilleures options techniques sont élevés et hors de portée des producteurs ;
- la faiblesse organisationnelle des producteurs : pour l'acquisition des intrants et leur coût élevé, pour la gestion des fonds de roulement et pour la commercialisation des productions ;
- l'insuffisance de partenariats d'appui ;
- le manque d'analyse pédologique pour une meilleure formulation d'engrais plus adaptés ;
- la non maîtrise des circuits de commercialisation par les producteurs ;
- l'insuffisance et une mauvaise gestion de l'eau des barrages ;
- la baisse du niveau des nappes phréatiques et de l'insuffisance des puits maraîchers par rapport à la norme de quatre (04) puits/ha et du tarissement précoce des puits,
- l'absence de véritables systèmes d'irrigation pouvant aider à optimiser l'usage de l'eau ;
- des niveaux d'équipements insuffisants pouvant partiellement expliquer des difficultés d'application de certains itinéraires techniques ;
- l'espace urbain connaît une pression foncière (*régression de la surface agricole utile due aux lotissements*) ;
- des difficultés d'acquisition de la semence de base par les producteurs semenciers dont le seul fournisseur est l'Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA).

### **2.7.1.2. Elevage**

Tout comme l'agriculture, l'élevage est un secteur de choix de l'économie urbaine de Ziniaré.

#### **A- La population concernée**

L'élevage est pratiqué par des groupements mais aussi par des particuliers. Ces acteurs sont pour la plupart installés à la périphérie urbaine. Cependant, il faut noter que l'identification de tous les éleveurs exerçant dans la ville n'est pas effective. En effet, si l'identification des éleveurs professionnels bénéficiant des conseils et de l'encadrement de la Direction Provinciale des Ressources Animales (DPRA) est plus aisée, celle des éleveurs isolés est par contre plus difficile en raison de leur forte mobilité et la taille minimale de leur activité (*cheptel peu important*). On dénombre principalement huit (08) groupements d'éleveurs à l'échelle urbaine (Cf. Tableau ci-dessous).

**Tableau n°60 : Inventaire des organisations professionnelles d'élevage à Ziniaré**

N°	Nom du groupement	Nature	Filière de production	Localité
01	Eleveurs d'Azawak	GVM	Bovins	Ziniaré
02	Foyer des jeunes ruraux	GVM	Bovins, Ovins, Porcins	Ziniaré
03	Groupe ELPO	GVM	Porcins	Ziniaré
04	Nabons Wendé	GVF	Bovins, Ovins, Caprins	Ziniaré
05	Songmanégré	GVF	Bovins, Ovins, Caprins	Ziniaré
06	Teeg Wendé	GVF	Bovins, Ovins, Caprins	Ziniaré
07	Wend Panga	GVM	Bovins, Ovins, Caprins	Soulogo
08	Wend Konta	GVM	Lait, Bétail, Viande	Ziniaré

Source : ZATE/Ziniaré, Décembre 2011

### **B- La production**

L'élevage occupe une place de choix dans l'économie urbaine. Comme l'indique le tableau ci-dessous, le cheptel est assez important. Il se compose essentiellement de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, d'asins, d'équins et de volaille. En 2011, l'effectif total du cheptel s'élevait à 21 360 têtes. Le nombre de têtes de volaille s'élève à 15 000 soit 70% de l'effectif du cheptel. Cependant avec l'urbanisation croissante, les espaces alloués à l'élevage disparaissent peu à peu et sont repoussés vers la périphérie.

**Tableau n°61 : Effectif du cheptel de la ville de Ziniaré par espèces en 2011**

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Volailles	Equins	Total
Effectifs	1 800	1 500	2 300	500	250	15 000	10	21 360
Pourcentage	8,43%	7,02%	10,77%	2,34%	1,17%	70,22%	0,05%	100%

Source : ZATE/Ziniaré, Décembre 2011

### **C- L'analyse des performances des filières**

#### **Filière bétail/viande**

Cette filière est moins bien connue dans sa sous filière viande que celle concernant le bétail. Les systèmes de production en pratique sont l'élevage semi-intensif (*ou embouche bovine*) périurbain. Il est moins dépendant de l'espace et des ressources naturelles. Ces élevages sont spécialisés dans la production de viande de qualité et dans une moindre mesure de lait. Les parcours des animaux sont proches des fermes. En plus du pâturage naturel, les fermiers ont recours à la stabulation avec les sous-produits agricoles (*résidus de récoltes, ensilage et foin sec*) et surtout les aliments agro-industriels.

Les principaux acteurs de cette filière sont : *les producteurs (éleveurs), les intermédiaires (collecteurs, démarcheurs et courtiers), les commerçants (vendeurs) et les bouchers*. Les collecteurs, les courtiers et les démarcheurs constituent la chaîne du commerce intérieur du bétail. Les marchés de collecte sont ceux des sites de production.

La contribution de cette filière est très significative à la lutte contre la pauvreté dans la ville de Ziniaré par la mobilisation des revenus monétaires qu'elle assure aux différents acteurs. En effet, selon l'Enquête Nationale sur l'Effectif du Cheptel (*ENEC*), les résultats de l'analyse des filières agropastorales dans la région du Plateau Central indique des gains bruts moyens de 59 000 FCFA, 15 500 FCFA et 11 500 FCFA

pour le producteur respectivement par bovin, ovin et caprin. L'embouche procurerait un gain brut de 33 000 FCFA par bovin soit 97 FCFA/kg.

L'exportation de bovins engendrerait une marge brute comprise entre 40 000 et 85 000 FCFA.

Selon les statistiques de la Zone d'Appui Technique en Elevage (ZATE) de Ziniaré, l'abattage et la commercialisation de la viande rouge (Cf. *Tableau sur la répartition des espèces animales selon le nombre d'abattages en 2011 de la ville de Ziniaré*) généreraient par kilogramme des marges brutes de 191 et 100 FCFA respectivement pour le chevillard et le boucher. Les produits d'élevage commercialisés sont classés en deux (02) groupes :

- **les animaux sur pieds** : il s'agit de la vente du bétail. Selon la ZATE de Ziniaré, sur les marchés de Ziniaré, le prix moyen des bovins varie entre 60 000 et 200 000 FCFA, celui des ovins entre 12 000 et 60 000 FCFA et des caprins entre 7 000 à 25 000 FCFA ;
- **les produits dérivés** : il s'agit de la production de viande à travers :
  - **l'abattage contrôlé** : il se pratique sur les deux (02) aires d'abattages dans la ville (*celle du secteur n°02 concernant les ovins, les bovins, les caprins et celle du secteur n°05 pour les porcs et les ânes*). Les taxes d'abattages sont de 400 FCFA pour les bovins, 100FCFA pour les ovins et les caprins, 150 FCFA pour les porcins et 200 FCFA pour les asins. Les données sur les abattages contrôlés faisaient ressortir beaucoup plus de caprins que d'ovins et de porcins. Selon les statistiques des deux (02) dernières années, l'effectif moyen d'abattage par espèce et par jour est consigné dans le tableau ci-après.

**Tableau n°62 : Répartition des espèces animales selon le nombre d'abattages en 2011 de la ville de Ziniaré**

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins
Nombre d'abattages journalier	01	03	32	02	0,30

Source : ZATE/Ziniaré, Décembre 2011

- **les abattages clandestins** : selon une estimation de la ZATE, ils peuvent être estimés à environ 30% des abattages totaux dans la ville. Cette pratique s'explique par la poussée anarchique des marchés entraînant l'existence des aires d'abattages clandestins. L'importante proportion de ce type d'abattage découle principalement de la non identification de tous les bouchers et de l'insuffisance des moyens financiers mis à la disposition du service technique chargé de l'inspection des viandes.

La filière bétail/viande crée également de nombreux emplois connexes (*rôtisseurs/grilleurs, distributeurs, collecteurs d'animaux, bouviers, manutentionnaires, employés des abattoirs, gardiens, employés de charcuteries, etc.*) qui contribuent ainsi à la réduction de la pauvreté dans la ville.

Malgré l'importance de cette filière, elle est confrontée à des contraintes majeures qui entravent son épanouissement. Ces difficultés sont entre autres la faible maîtrise des textes par les organisations des acteurs de la filière et la faible capacité technique et organisationnelle des acteurs.

### Filière cuirs et peaux

La production de cuirs et peaux a évolué en dents de scie entre 2006 et 2011 dans sa globalité (Cf. *Tableau ci-dessous*). Selon la ZATE, le prix du cuir varie entre 3 000 FCFA et 4 000 FCFA, celui des peaux entre 500 FCFA et 1 000 FCFA.

**Tableau n°63 : Evolution de la production cuirs et peaux de 2006 à 2011 à Ziniaré**

Périodes	Cuirs (nombre)	Peaux de moutons (nombre)	Peaux de chèvres (nombre)
2006	318	1 445	7 605
2007	376	1 689	7 908
2008	288	1 184	7 284
2009	214	1 082	6 505
2010	492	1 392	11 569
2011	300	900	13 000

Source : ZATE/Ziniaré, Décembre 2011

### Filière lait

Le système de production traditionnel et le système traditionnel amélioré génèrent l'essentiel de la production laitière dans la ville. Les producteurs laitiers de la zone peuvent être réunis par ordre d'importance en deux (02) groupes :

- **les éleveurs pasteurs** : la production de lait revêt une importance principalement vivrière car elle permet en priorité de répondre aux besoins d'un régime alimentaire à base de lait et de générer en second plan des revenus pour la satisfaction de besoins courants de la famille. Le lait obtenu est en grande partie autoconsommée et les surplus commercialisés au jour le jour. D'une manière générale, la commercialisation du lait et de ses produits dérivés est réduite dans la zone de production ;
- **les fermiers périurbains** : outre l'embouche, la production de lait est une activité maîtresse au sein de ces unités. L'utilisation de races améliorées et de technologie moderne permet l'obtention d'une grande production laitière.

L'environnement infrastructurel est marqué par l'existence de très peu d'équipements adéquats au stockage et à la conservation des produits laitiers. Le lait cru est soit entièrement commercialisé ou deviendra du lait caillé quelques jours plus tard.

### Filière avicole

La filière volaille est largement dominée par la production de poules et de pintades. Outre la chair, la filière génère des œufs. L'aviculture pourrait être considérée comme porteuse pour l'espace urbain ; en effet, certains programmes de développement tel le PAFASP, l'a par ailleurs identifiée comme filière importante dans son intervention car elle génère d'importants revenus au profit des femmes et des jeunes de la localité.

Le système de production est essentiellement extensif et caractérisé par l'utilisation d'espèces locales, des habitats précaires et l'inutilisation de rations alimentaires équilibrées. Toutefois, il existe dans la ville un système de production intensif qui se développe peu à peu.

Les contraintes majeures au développement de la filière sont entre autres l'inadéquation de l'habitat, l'insuffisance de protection et de soins appropriés, la faible capacité technique des organisations, l'absence de concertation des opérateurs, etc.

La ville Ziniaré constitue un point de convergence du bétail de la province d'Oubritenga en direction de la capitale Ouagadougou ; cependant l'exploitation de cet atout par les autorités municipales n'est pas maximale.

Cependant, quelques insuffisances au niveau de l'élevage existent et constituent un frein pour le développement de ce secteur d'activités. Les principales sont les suivantes :

- les actifs contribuables du domaine de l'élevage ne sont pas tous identifiés ;
- le marché de bétail n'est pas bien organisé ;
- les éleveurs ne disposent pas de structures d'organisation interne ;
- la ZATE ne dispose pas d'assez de moyens (*financiers et matériels*) pour assurer la formation des éleveurs et le suivi de la production ;
- le suivi médical des animaux n'est pas toujours effectué, ceci à cause du nombre restreint de spécialistes. Les visites sont faites pendant les campagnes ou sur commandes par les éleveurs eux-mêmes.

### **2.7.1.3. Pêche**

La pêche est une activité très peu développée dans la ville. Elle ne contribue que très faiblement à l'économie urbaine. Cette situation s'explique par le fait que la politique de développement des retenues d'eau ne s'est pas toujours accompagnée d'une promotion de la pêche notamment l'empoissonnement des plans d'eau et l'organisation des rares pêcheurs existants. Le secteur est dans un état embryonnaire et a besoin d'être organisé. La pêche pratiquée est rudimentaire au niveau des barrages de Kouila et de Tamissi. On note l'existence d'un seul groupement sur le barrage de Tamissi. Les produits frais sont autoconsommés, soit séchés, soit exportés vers les autres localités environnantes.

C'est le service départemental de l'environnement qui assure les missions de promotion et développement de la pêche dans la commune.

Très peu d'actifs exercent dans le domaine de la pêche. Ce faible engouement s'explique d'une part par l'irrégularité et la faiblesse de la pluviométrie favorisant le tarissement précoce des retenues d'eau en saison sèche et d'autre part par l'ensablement de ces retenues d'eau réduisant leur capacité réelle de stockage. Tout cela constitue un frein à la pratique de l'activité qui déjà ne semble pas attirer une frange importante de la population.

## 2.7.2. Activités du secteur secondaire

Les activités de ces secteurs sont très peu renseignées. Il existe très peu de données permettant de les évaluer, cela est surtout vrai pour l'artisanat : *nombre d'emplois créés occupés, revenus tirés, etc.*

### 2.7.2.1. Artisanat

L'artisanat occupe une bonne place dans les activités économiques de Ziniaré. Il emploie un grand nombre de personnes intervenant dans divers domaines : *bâtiment, menuiserie, électricité, peinture, couture, forge, mécanique, vannerie, teinture, tissage, cordonnerie, coiffure, tannage, poterie, soudure, etc.* Toutes ces activités artisanales peuvent être regroupées en trois (03) types :

- ***l'artisanat d'art*** qui porte sur les secteurs de la peinture, de la poterie, de la sculpture, de la pyrographie et du batik ;
- ***l'artisanat utilitaire ou de production*** concerne les biens utilitaires d'usage courant. Il regroupe la menuiserie, la soudure, la tapisserie, la couture, la forge, etc. ;
- ***l'artisanat de service*** qui englobe la mécanique, l'électricité, la plomberie, la maçonnerie, la blanchisserie, etc.

L'artisanat dans la ville de Ziniaré est un secteur jugé rémunérateur et porte sur des produits variés. Ces activités qui génèrent des revenus substantiels occupent aussi bien les hommes que les femmes. La production artisanale de la ville n'est pas assez compétitive en raison d'une part, du coût élevé des intrants et des équipements, et d'autre part de la concurrence des produits importés.

Les artisans de Ziniaré sont organisés autour de deux (02) structures associatives, à savoir l'Association des Artisans de l'Oubritenga (AAO) née le 28 juillet 1998 et l'Association des Jeunes de l'Oubritenga (AJO) créée depuis 2011, constituées de 18 groupements et de 26 corps de métiers que sont : *la forge moderne, la soudure, la coupe couture, la mécanique auto-moto, la confection de silos métalliques, la confection de marmites en fonte, la ferblanterie, l'alphabétisation, le marketing, la transformation alimentaire, la gestion de compte d'exploitation, l'installation et réparation de forages, la restauration, l'informatique, la location de bâtiment, la location de véhicule, la coiffure homme/femme, le tissage, la teinture, la fabrication de savon, la cordonnerie, la tapisserie, la formation de formateurs, la maçonnerie, l'électricité et la fabrique de dolo (bière traditionnelle)*. Ces 26 corps de métiers bénéficient de l'appui des partenaires que sont l'Etat burkinabé (à travers le MICPIPA et le Ministère de la Culture et du Tourisme) et des projets de développement (*le projet PERCOMM, le FONAENF, la FENABF, la FR-APC, etc.*). A la faveur de ces appuis, beaucoup d'artisans ont pu prendre part aux grandes manifestations de l'artisanat au niveau national (*SIAO, FESPACO et SNC*) et même au niveau international (*Mali, Niger, Nigeria, Allemagne, etc.*). Le principal lieu d'approvisionnement en matières premières est la ville de Ouagadougou, compte tenu de sa proximité. Outre l'Europe, Ouagadougou constitue également le principal lieu d'écoulement et de commandes des productions.

L'artisanat non structuré ou informel procure une part importante des emplois, notamment en milieu urbain. Selon la classification de l'INSD en 2006 sur la classification par branches d'activité, il occupe ainsi 94% de la population active pour les activités de fabrication, 97% pour les activités de construction et 83% pour la réparation de véhicules dans la ville de Ziniaré. Il se caractérise par sa forte mobilité.

D'après les données fournies par le bureau de l'AAO en décembre 2011, on estime à environ 447 artisans toutes tendances confondues dans la ville.

Parmi les potentialités du secteur de l'artisanat, on relève les points suivants :

- la disponibilité des matières premières ;
- le savoir-faire local très important (*cas des produits agro-pastoraux pouvant être transformés, etc.*) ;
- l'abondance de la main-d'œuvre ;
- la diversité de la production ;
- l'existence de centres de formation et de programmes d'appui à l'artisanat ;
- l'existence de marché rémunérateur.

Les contraintes et difficultés auxquelles fait face le secteur de l'artisanat dans la ville de Ziniaré sont de plusieurs ordres, notamment :

- le faible niveau d'équipements des artisans ;
- la forte concurrence des produits importés ;
- la non maîtrise des coûts de facteurs de production ;
- l'analphabétisme assez important chez la plupart des artisans ;
- le faible niveau d'organisation et de formation des acteurs (*en formation de base, de recyclage et de perfectionnement*) ;
- le manque d'initiatives et la faiblesse des innovations pour la plupart des artisans ;
- la méconnaissance du marketing et le faible niveau dans la recherche de débouchés ;
- les difficultés d'accès au crédit ;
- le coût élevé de la fiscalité imposée sur les activités du secteur informel et formel de l'artisanat ;
- l'insuffisance des espaces de développement artisanaux dans les cinq (05) secteurs.

### **2.7.2.2. Industrie**

Le tissu industriel est quasi-inexistant dans la ville de Ziniaré. Néanmoins, elle regorge de micros et petites unités de transformation alimentaire (*03 boulangeries et une unité de production de miel de l'ONG APIL*) et des unités artisanales de fabrication de savon.

Il y a eu toutefois quelques expériences non abouties d'activités industrielles dans la ville. Ainsi, nous pouvons citer les cas d'une briqueterie, d'une huilerie, d'une usine de transformation de sorgho et d'une usine de production de jus de fruit. Ces unités industrielles en s'installant dans la zone ont cherché à mettre en valeur les ressources locales. Cependant, l'effet structurant des équipements, l'approvisionnement continu des intrants et la disponibilité du marché n'ont pas généralement suivi, or ces éléments constituent des facteurs décisifs pour l'exercice et la viabilité de ce type d'entreprise. Et pourtant Ziniaré regorge de potentialités (*granite, produits maraîchers et d'élevage, etc.*) qui pourraient favoriser l'implantation d'unités industrielles. La valorisation de ce potentiel nécessite la levée de certaines contraintes par le renforcement des équipements de base (*eau, énergie, route*) et la maîtrise des coûts des facteurs de production.

Malgré tous ces échecs, Ziniaré continue à attirer de nouvelles initiatives industrielles de par sa position stratégique. C'est le cas notamment de l'opérateur économique qui dispose d'une autorisation communale et d'un agrément obtenus en 2011 du Ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Promotion de l'Initiative Privée et de l'Artisanat (*MICPIPA*) pour l'implantation d'une unité de montage de cyclomoteurs dans la cité.

Parmi les contraintes identifiées au niveau du tissu industriel, on peut citer les éléments suivants relatifs à l'échec de certaines unités de transformation mises en place :

- l'indisponibilité et l'insuffisance des matières premières ;
- la faiblesse des exportations (*avec sur des quantités négligeables*) particulièrement dans le secteur de l'agro-alimentaire (*notons que les unités ont principalement produit pour le marché intérieur*) ;
- l'investissement national privé est moins important dans les unités de transformation ou les moyennes entreprises. Par contre, il est assez prédominant dans les micros et petites entreprises ;
- la nature des produits commercialisés qui sont plus ou moins diversifiables ;
- le manque d'étude de marché ou de marketing par les unités industrielles ;
- En outre, les productions du secteur privé ne bénéficient en général pas de monopole et sont soumises à la concurrence des importations ou à leur propre concurrence (*puisqu'elles ont souvent tendance à produire la même chose*).

### **2.7.3. Activités du secteur tertiaire**

#### **2.7.3.1. Administration**

L'administration est constituée par les secteurs public et privé. Elle occupe la seconde place en termes d'activités économiques.

D'après l'enquête ménage réalisée en décembre 2011, il ressort que 21% des actifs salariés du secteur de l'administration exercent dans le secteur public. La fonction politico-administrative de la ville a beaucoup contribué à l'évolution de la population urbaine. Ce dynamisme de la ville est lié à la déconcentration de l'administration avec l'arrivée de nombreux fonctionnaires ces dernières années. Le secteur public, à travers les services déconcentrés de l'Etat, participe à la gouvernance urbaine et s'étend également au niveau communal, provincial et régional selon les attributions qui lui sont octroyées. Il s'avère crucial qu'à l'horizon du SDAU se pose la problématique de renforcement des capacités des différents services déconcentrés afin de jouer pleinement leur rôle. Ces derniers sont confrontés à une insuffisance des ressources matérielles, humaines et financières.

La proximité de Ziniaré avec Ouagadougou présente aussi bien des avantages que des inconvénients sur le plan économique :

- d'un côté, on observe que peu de fonctionnaires investissent réellement à Ziniaré même s'ils y travaillent. Le flux des agents de l'administration qui dorment à Ouagadougou et viennent travailler à Ziniaré semble important, voire croissant ;
- par contre de l'autre, cette population de fonctionnaires constitue un « *pouvoir d'achat* » non négligeable pour la localité et ses productions.

Pour ce qui est de l'administration privée dans la ville de Ziniaré, elle est composée essentiellement des associations et des ONG. Ces organisations ont pour but de produire des services, non marchands ou éventuellement des services marchands, mais à but non lucratif à destination des populations. Ainsi, elle se distingue de l'administration publique en ce qu'elle n'est pas financée par les prélèvements obligatoires mais plutôt par des dons ou des cotisations individuelles. Elle est caractérisée également par sa faible proportion par rapport au public. En effet, selon l'enquête ménage réalisée en décembre 2011, la part des actifs exerçant dans l'administration privée n'est que d'environ 4%. Elle contribue, toutefois de façon non négligeable, au développement et à la promotion des activités dans l'espace urbain et au-delà (*dans la commune, la province et la région*).

### 2.7.3.2. Commerce

#### A- L'analyse de la situation de l'activité commerciale

L'activité commerciale est relativement développée à Ziniaré. En effet, elle occupe environ 15% de la population d'après le résultat de l'enquête ménage. Les activités commerciales sont dispersées et peu structurées dans l'espace urbain. On dénombre trois (03) principaux marchés de marchandises diverses qui sont : *le grand marché, le marché de dolo, le marché de Guiloungou.*

En ce qui concerne les petits commerces et ambulants, ils se caractérisent par leur forte mobilité. Cependant, on les rencontre beaucoup plus autour des principaux marchés. En outre, ce secteur d'activité se compose d'un nombre important de boutiques, de kiosques et de débits de boissons. La plupart de ces commerces sont localisés au centre-ville.

Il faut dire que pendant longtemps, le commerce est demeuré traditionnel dans la localité. Il s'est modernisé de plus en plus avec l'urbanisation.

Ziniaré entretient des relations à divers niveaux et d'intensités différentes avec les localités à l'intérieur comme à l'extérieur de sa région. En effet, de sa position de ville de transit, il existe de nombreux échanges commerciaux entre elle et différentes localités (*Ouagadougou, Loumbila, Dapélogo, Korsimoro, Boussouma, Kaya, Zitenga, etc.*).

#### B- Les acteurs

Les personnes exerçant dans le domaine du commerce au sein de l'espace urbain sont diverses :

- **dans le secteur organisé** : il n'existe pratiquement pas de grands commerçants dans la ville. Seuls quelques-uns émergent avec des capitaux moyens. On peut citer en outre les propriétaires de kiosques et de débits de boissons. Le nombre de personnes impliquées dans le secteur organisé est très faible ;
- **dans le secteur informel ou secteur non organisé** : ce secteur est plus vivant mais ne subit pas toujours d'impositions, faute de maîtrise du secteur. Les personnes impliquées sont plus nombreuses. La catégorie la plus importante au plan financier est constituée par les « *dolotières* »<sup>10</sup>. Elles sont estimées à une soixantaine et participent pleinement à l'animation de la ville.

#### C- Les produits commercialisés

L'organisation du commerce à Ziniaré porte essentiellement sur deux (02) types de produits d'échanges :

- **les produits importés** : ils concernent les articles manufacturés, les produits pétroliers, les produits de la pêche et les produits agro - alimentaires. La proximité de Ziniaré avec Ouagadougou facilite l'approvisionnement des marchés locaux en produits divers (*habillements, gaz, carburant, agro-alimentaires, cycles, etc.*) ;
- **les produits exportés** : ils touchent les produits de l'élevage, de l'artisanat et les produits maraîchers dans lesquels la zone excelle.

#### D- Les impacts sur le développement urbain

Le commerce a actuellement une grande influence sur le développement urbain. En effet, le commerce procure d'importantes ressources pour la municipalité de Ziniaré à partir de la fiscalité découlant de la patente, des droits de marché, de l'occupation des places et emprises publiques, etc. A ce titre, les montants recouverts uniquement pour la fiscalité appliquée à l'activité commerciale en 2010 ont produit 55 712 104 FCFA contre des recettes prévisionnelles de 43 972 535 F CFA.

<sup>10</sup> Préparatrice de « dolo » (bière traditionnelle de mil).

### **E- Les contraintes**

De nombreuses insuffisances sont constatées dans le secteur du commerce à savoir :

- le manque d'organisation du secteur commercial ;
- le fort taux d'analphabétisme et le manque de formation des acteurs ;
- le manque de dynamisme des structures de gestion des équipements marchands ;
- l'insuffisance de boutiques dans les marchés particulièrement au grand marché ;
- les difficultés d'accès aux crédits.

#### **2.7.3.3. Transport**

Le transport est un secteur très important dans la vie économique et sociale d'une localité car il participe au désenclavement de cette dernière. Elle joue de ce fait un rôle majeur dans les échanges et les déplacements. Son importance est d'autant plus grande ici que la ville de Ziniaré est une zone qui s'approvisionne énormément en marchandises à partir des autres localités. Ce secteur est peu organisé ce qui freine son développement et limite l'accroissement des recettes fiscales.

Le secteur des transports est très complexe et mobilise de très nombreux acteurs. Pour des raisons de commodité, on peut les regrouper en trois (03) catégories avec des rôles complémentaires mais parfois conflictuels dans certaines circonstances :

- **l'Etat** : à travers ses services déconcentrés notamment la Direction Régionale des Infrastructures et du désenclavement (*pour l'entretien des routes*), les services de sécurité (*pour la protection et la réglementation*) et le service des impôts (*pour le recouvrement des recettes*) ;
- **la commune de Ziniaré** : ces compétences en matière de transport sont importantes. En effet, la loi n°055 – 2004/AN portant CGCT précise que la commune reçoit la compétence de l'initiative en matière de transport en commun et de ramassage scolaire. Mais ses implications dans le domaine plus large de la circulation sont également intéressantes (*réglementation et police de la circulation, création, réhabilitation et entretien des voies communales et des signalisations*). Aussi bien les infrastructures locales que ceux qui les utilisent sont ainsi sous la responsabilité de la municipalité ;
- **le secteur privé** : constitué exclusivement par des transporteurs individuels (*possédant des mini – bus, bâchés et des camions*), il organise le transport à proprement dit. Il participe à travers le syndicat des transporteurs à la gestion des gares routières, des aires de stationnement dans la ville.

Les principales localités desservies à partir de Ziniaré par les transporteurs sont : *Zitenga, Sawana, Linoghin, Absouya, Yiniougou (Sanmatenga) et Ouagadougou*. Toutefois, il est important de noter la faible desserte des villages de l'hinterland en raison de la très mauvaise qualité des pistes. Le transport Ouagadougou – Ziniaré est assuré en grande partie par les transporteurs faisant le tronçon Ouagadougou – Kaya – Dori (*OA, STAF, TSR, TELTABA, STN, etc.*) pour un coût de 500 FCFA.

Les transports influencent les autres secteurs d'activités et réciproquement. Le tableau ci-dessous donne les interrelations existant entre les transports et les autres secteurs.

**Tableau n°64 : Matrice des interrelations entre le transport et les autres secteurs**

Secteurs d'activités	Transports	Maraîchage	Commerce	Tourisme/hôtellerie
Transports				
Maraîchage				
Commerce				
Tourisme/hôtellerie				

Source : Etude SDAU Ziniaré / Groupement ARCADE-AXIALE 2012

 = Forte interrelation       = Moyenne interrelation       = Faible interrelation

### **Relations Maraîchage – Transports**

Ziniaré a pour ambition d'être un pôle d'excellence pour les cultures maraîchères (Cf. *Etude ECOLOC de Ziniaré*). Elle peut exploiter cet avantage comparatif lié à la proximité de la ville de Ouagadougou car cette dernière constitue un grand centre de consommation des produits cibles.

Les activités de production, de transformation, de transports et de commercialisation des produits maraîchers doivent être intensifiées pour créer une dynamique économique de la ville. Toutefois, le mode de transport de ces produits vers Ouagadougou demeure informel (*utilisation de vélos et de mobylettes*). Afin d'ériger Ziniaré en véritable pôle d'excellence pour les cultures maraîchères, il serait intéressant d'organiser le circuit de transports de ces produits en raison de la faiblesse des coûts de transports entre Ziniaré et Ouagadougou.

### **Relations Commerce – Transports**

Les activités de transports et de commerce créent un certain dynamisme urbain de Ziniaré. Il ressort une forte interrelation entre le commerce des produits entrants (*manufacturés, agro – alimentaires, etc.*) et des produits sortants (*agro-pastoraux, artisanaux, etc.*) de la ville de Ziniaré.

### **Relations Tourisme/Hôtellerie – Transports**

Ziniaré demeure un pôle d'attraction touristique, zoologique, culturelle et artisanale. De ce fait, la destination Ziniaré est privilégiée en raison de ses sites touristiques, zoologiques et naturels. Toutefois, le lien entre le tourisme/hôtellerie et le transport demeure actuellement moyen. Une meilleure organisation des circuits de voyages touristiques par les tours opérateurs implantés à Ouagadougou nécessite l'implication des sociétés de transports. Cela permettrait de contrôler les activités touristiques informelles et de mieux faire bénéficier la ville des retombées non négligeables du secteur du tourisme et de l'hôtellerie.

Le transport est caractérisé par l'informel et la vétusté du parc automobile constitué principalement de camions et de camionnettes bâchées. Dans ce parc, seuls quelques semi-remorques, des camions isolés et camions aménagés (*soit le quart*) sont régulièrement enregistrés par les transporteurs détenteurs de la carte professionnelle. Le reste du parc est, pour la plupart, issu de l'informel et n'est pas enregistré.

Le secteur des transports à Ziniaré est confronté aux contraintes suivantes :

- la proximité de Ziniaré avec Ouagadougou n'encourage pas les voyages avec les transporteurs ;
- la faible organisation des transporteurs ;
- l'emplacement actuel de la gare routière est un site provisoire ;
- le mauvais état des routes (*particulièrement vers l'hinterland*) qui conditionnent négativement la mobilité de la population et les échanges économiques ;
- le faible intérêt des opérateurs de transports collectifs pour la zone.

#### 2.7.3.4. **Tourisme et hôtellerie**

##### **A- Le tourisme**

Le tourisme constitue un atout incontestable pour la ville de Ziniaré. En effet, elle regorge de nombreuses richesses touristiques et bénéficie de lieux potentiellement exploitables tels que les sites naturels, archéologiques historiques, mais également des us et coutumes dans le domaine de l'artisanat ou des danses traditionnelles (Cf. *Tableau sur l'inventaire des principaux sites touristiques et leur localisation*). Ce sont autant de richesses dont recèle la ville pour étendre les circuits touristiques et ainsi valoriser le territoire dans son intégralité.

**Tableau n°65 : Inventaire des principaux sites touristiques et leur localisation**

<b>Localités</b>	<b>Sites à vocation touristique</b>	<b>Observations</b>
<b>Ziniaré</b>	Parc animalier	Valorisé et visité
<b>Manéga (à environ 40 km de Ziniaré)</b>	Musée de Manéga	Valorisé et visité
<b>Laongo (à 04 km de Ziniaré)</b>	Site de sculptures sur granite	Valorisé et visité
	Village opéra de Laongo	Projet en cours de réalisation Méconnu du public (à valoriser)
<b>Oubri Yaoghin (à 11 km de Ziniaré)</b>	Mausolée de Naba Oubri Les rochers d'Oubri 2 <sup>ème</sup> tombe de Naba Oubri ( <i>village de Rabog Zougou à 06 km</i> )	Méconnu du public (à valoriser)
<b>Guiloungou</b>	Eglise Saint Paul Centre de formation et d'expérimentation aux techniques des arts du feu Tombe des Teng Soba Tombe de Bassy	Méconnu du public (à valoriser)
<b>Soulogo</b>	Les tisserands de Soulogo Les reliques du premier village de Soulogo	Méconnu du public (à valoriser)
<b>Kolong Guessé (à 04 km de Ziniaré)</b>	Musée de la femme	Méconnu du public (à valoriser)

Sources : Direction Régionale de la Culture et du Tourisme du Plateau Central – Décembre 2011

Les principaux obstacles au développement du tourisme sont :

- le faible niveau d'exploitation des potentialités existantes ;
- l'insuffisance d'infrastructures d'accueil ;
- l'impraticabilité ou l'inexistence de voies menant aux sites touristiques ;
- la faible mise en valeur et la promotion des différents sites touristiques ;
- le manque d'organisation des acteurs du secteur ;
- l'insuffisance des activités de promotion et de la mise en valeur des sites ;
- le manque de guides professionnels sur les sites.

Le tourisme ne se limite seulement pas à la visite des lieux et autres sites. Toutefois, il faut y associer et intégrer la dimension culturelle au tourisme qu'il faut également valoriser. A ce titre, plusieurs activités sont menées dans la ville : *la danse traditionnelle, la musique et la chanson traditionnelles, la musique et*

la danse modernes, le théâtre, les fêtes coutumières et/ou religieuses etc. (Cf. Tableau portant sur la répartition des troupes selon leur discipline à Ziniaré)

**Tableau n°66 : Répartition des troupes selon leur discipline à Ziniaré**

Discipline	Troupes
<b>Théâtre</b>	Théâtre lumière, Naba Oubri, Bemkayondo, Gascode et Bassy de Ziniaré
<b>Danse et Chant</b>	Nambita de Tamissi, Weltaré de Barkougda, Chœur populaire de Ziniaré, Kiéma de Guiloungou, le Warba de Guiloungou, Kiéma de Yaoghin, Kiéma de Barkuitenga et Groupe musical du Centre des Jeunes de Ziniaré

Sources : Direction Régionale de la Culture et du Tourisme du Plateau Central – Décembre 2011

### **B- L'hôtellerie**

L'hôtellerie connaît un développement timide à Ziniaré. En matière d'hébergement, on compte deux (02) hôtels et trois (03) auberges (Cf. Tableau ci-dessous).

**Tableau n°67 : Inventaire des infrastructures d'hébergement par nombre de chambres et par tarifs pratiqués à Ziniaré**

Hébergement	Nom	Nombre de chambres	Tarifs pratiqués
<b>Hôtels</b>	Neb Nooma (NN) 1	19 chambres ventilées et 11 climatisées pour 30 lits	6 000 FCFA – 8 000 FCFA
	Mirage –île de beauté	09 ventilées et 09 places lits	5 000 FCFA – 12 000 FCFA
<b>Auberges</b>	La croix rouge	04 dortoirs ventilés de 08 places lits	2000 FCFA la nuitée
	Gascode	04 dortoirs ventilés de 09 lits	
	Auberge communale	05 chambres de 05 lits	

Sources : Direction Régionale de la Culture et du Tourisme du Plateau Central – Décembre 2011

Les principales contraintes du secteur de l'hôtellerie à Ziniaré se résument comme suit :

- l'insuffisance des capacités d'accueil ;
- les infrastructures inadaptées de certaines auberges ;
- le taux d'occupation n'est pas assez élevé ;
- le manque d'organisation du secteur de l'hôtellerie.

#### **2.7.3.5. Institutions financières**

A Ziniaré, les institutions financières représentées sont : *le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB) avec une caisse, la Caisse Nationale d'Épargne (CNE) et ECOBANK. Elles participent à l'offre d'épargne et de crédits dans la ville.*

A ces institutions de financement, il faut ajouter les différents fonds d'appui de l'Etat (FAFPA, FAPE, FASI, FAIJ, FAARF) qui ont ouvert un guichet unique dans la ville.

Pour le cas spécifique de la caisse populaire, les informations recueillies permettent de constater que son impact direct et indirect sur l'économie locale est très important. En effet, entre 2007 et 2010, elle a investi plus de 125 millions de FCFA dans le financement de 333 micros projets des populations de la commune. Ces appuis ont principalement sont le domaine de l'élevage (63,72%) et l'artisanat (12%).

En outre, les populations ont de plus en plus recours aux services de cette caisse ; en témoigne l'accroissement des membres passés de 3 265 en 2006 à 4 949 en 2010 (soit un accroissement de 51,60%). Le volume de l'épargne collectée a augmenté de 305 434 985 FCFA à 407 173 216 FCFA entre 2006 et 2010, traduisant un accroissement de 33,31%. Quant au volume des crédits octroyés sur la même période, il est passé de 135 763 866 FCFA à 366 669 599 FCFA, soit plus du double de son niveau de 2006. Quant au nombre de bénéficiaires de crédits, il a presque triplé entre 2006 et 2010, en passant de 488 à 1 232 (Cf. Tableau ci-dessous). Les femmes représentaient 34,42% des bénéficiaires de crédits en 2006, contre 60,71% en 2010, soit une hausse de plus de 26 points de pourcentage.

**Tableau n°68 : Evolution des indicateurs de la caisse populaire de Ziniaré**

Désignation	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'épargnants	3 265	3 622	4 069	4 439	4 949
Crédits octroyés	135 763 866	183 156 061	321 371 735	348 694 843	366 669 599
Nombre de bénéficiaires	488	503	656	1210	1232
Bénéficiaires femmes	168	126	157	744	748
Epargne collectée	305 434 985	301 792 170	420 062 495	349 523 334	407 173 216

Source : Caisse Populaire de Ziniaré, Décembre 2011

## 2.8. GOUVERNANCE URBAINE

### 2.8.1. Institution municipale

Selon l'article 79 de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 (promulguée par le décret n° 2005-227/PRES) portant CGCT au Burkina Faso, « **les collectivités territoriales concourent avec l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie** ». Cette loi détaille les attributions des communes, dans les compétences des collectivités territoriales, sous les onze (11) sections suivantes :

- du domaine foncier des collectivités territoriales ;
- de l'aménagement du territoire, de la gestion du domaine foncier et de l'aménagement urbain ;
- de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
- du développement économique et de la planification ;
- de la santé et de l'hygiène ;
- de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabetisation ;
- de la culture, des sports et des loisirs ;
- de la protection civile, de l'assistance et des secours ;
- des pompes funèbres et des cimetières ;
- de l'eau et de l'électricité ;
- des marchés, abattoirs et foires.

L'exercice de ces compétences nécessite de la part des communes, la mise en place d'organes de gestion efficaces et dynamiques pour satisfaire au mieux les besoins d'une population urbaine croissante et de plus en plus exigeante.

La gestion municipale couvre des domaines de compétences très vastes. L'exercice de ces missions nécessite une base organisationnelle solide au plan institutionnel, administratif et technique. Pour remplir cette mission, la commune de Ziniaré a mis en place un système organisationnel composé d'un organe de gestion et d'un service administratif et technique.

#### **2.8.1.1. Les organes de la commune de Ziniaré**

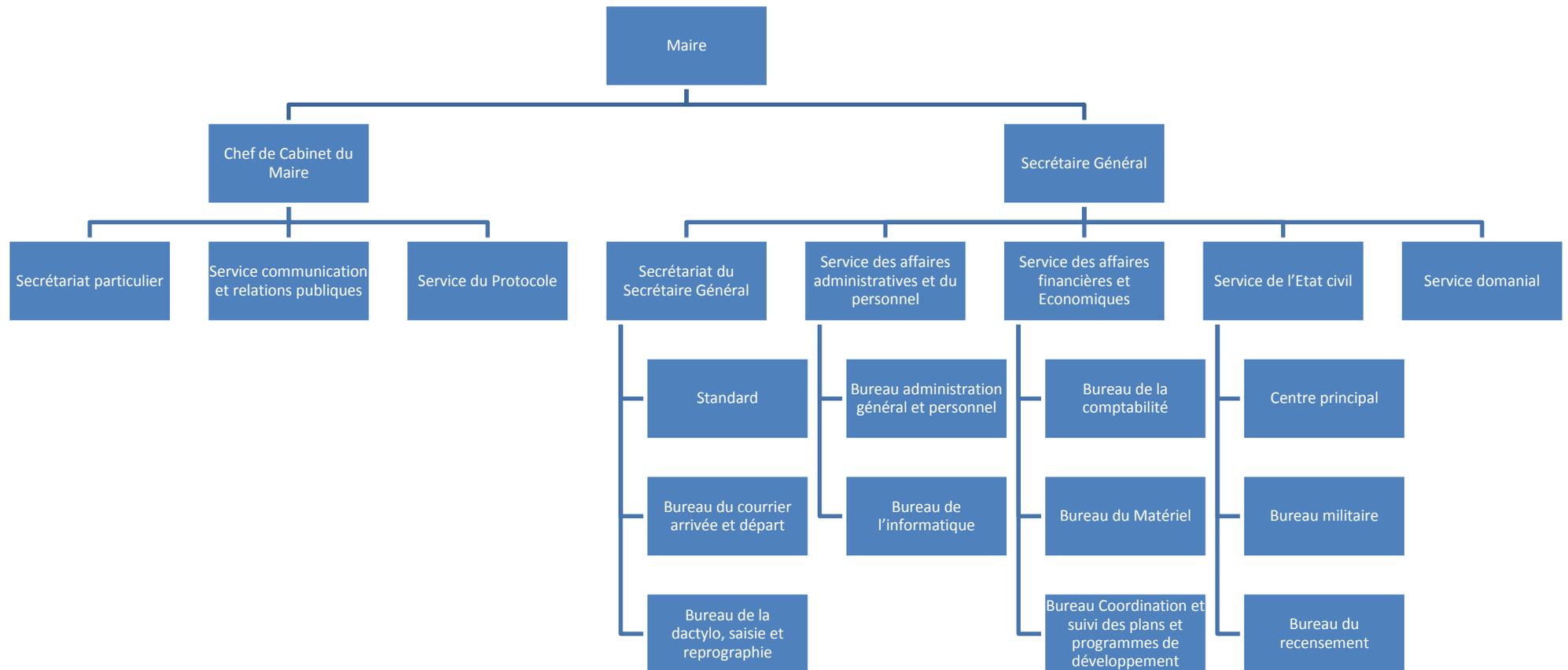
Selon l'article 219 du CGCT, les organes de la municipalité de Ziniaré sont :

- **le Conseil Municipal, qui est l'organe délibérant** : composé de 105 conseillers et structuré en trois (03) commissions (*commission affaires générales, sociales et culturelles, la commission affaires économiques et financières et la commission environnement et développement local*), le Conseil Municipal a pour principale mission de définir les grandes orientations de développement de la commune, de discuter, d'adopter et de suivre l'exécution des plans de développement et des budgets et de contrôler l'action du Maire. Il est tenu de se réunir une fois par trimestre en session ordinaire ;
- **le Maire qui est l'organe exécutif** : élu par l'instance délibérante, le Maire est chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal. Il est également le représentant de l'Etat dans la commune, l'ordonnateur du budget, le chef de l'administration communale, l'officier d'état civil et de police judiciaire. Le Maire est assisté d'un premier adjoint et d'un deuxième adjoint. Dès sa prise de fonction, le Maire a obligation de déléguer sous sa responsabilité, par arrêté une partie de ses attributions au profit de chacun des deux (02) adjoints.

#### **2.8.1.2. Les services administratifs et techniques municipaux**

L'organisation de la commune de Ziniaré se fonde sur l'arrêté n°2004-02/CZNR/M/SG portant organisation de la Mairie, l'organisation et la répartition des attributions des différents services municipaux. Aux termes de cet arrêté, l'organigramme de la Mairie se présente comme l'indique le schéma suivant :

**Graphique n°34 : Organigramme de la Mairie de Ziniaré**



Le dispositif organisationnel des services municipaux est bâti autour du cabinet du Maire qui comprend trois (03) services et le secrétariat général qui est au cœur de l'administration communale. De par ses attributs, cette structure se positionne en chef d'orchestre des services municipaux. Elle a donc sous son autorité directe les quatre (04) grands services technico – administratifs (*service des affaires administratives et du personnel, service des affaires financières et économiques, service de l'état civil et service domanial*) auxquels sont rattachés un ensemble de onze (11) bureaux, comme l'indique le tableau ci-dessous sur les structures et les attributions de la Mairie.

Pour favoriser un meilleur suivi des activités, les chefs de services sont tenus d'établir semestriellement et annuellement des rapports d'activités adressés au secrétaire général.

Le fonctionnement de l'administration communale est régi principalement par deux (02) types de relations :

- **des relations hiérarchiques** : il s'agit de liens d'ascendance entre deux (02) services hiérarchiquement supérieurs l'un à l'autre. C'est le type de lien qu'entretient le Maire avec l'ensemble des services municipaux ;
- **des relations de collaboration** : ce type de rapport existe entre services au même niveau de l'administration communale.

**Tableau n°69 : Structures, services municipaux et attributions**

Structure	Service	Attributions
<b>Cabinet du Maire</b>	Le cabinet du Maire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception et expédition du courrier confidentiel</li> <li>• Affaires politiques et réservées</li> <li>• Relations publiques du Maire (<i>audiences du Maire</i>)</li> </ul>
	Le secrétariat particulier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception et expédition du courrier confidentiel</li> <li>• Rédaction et saisie des correspondances du Maire</li> <li>• Introduction du courrier du Maire</li> <li>• Traitement et classement des textes et documents confidentiels</li> </ul>
	Le protocole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les déplacements officiels du Maire</li> <li>• Organiser l'accueil des personnalités en mission dans la commune ;</li> <li>• Coordonner les manifestations avec les organisateurs.</li> </ul>
	La communication et les relations publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer les relations avec la presse (<i>communication de presse, conférence de presse, contacts avec les journalistes</i>)</li> <li>• Publier les délibérations et les textes de portées générales devant être portés à la connaissance du public</li> <li>• Concevoir et exécuter la politique de communication du Maire</li> </ul>
<b>Le secrétariat général</b>	Le secrétariat général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au bon fonctionnement des services municipaux</li> <li>• Coordination administrative et technique des services de la Mairie</li> <li>• Gestion du personnel et du matériel de la commune</li> <li>• Assurer les relations techniques de la Mairie avec les services déconcentrés de l'Etat et les services communaux</li> <li>• Veiller à l'application des dispositions législatives en vigueur</li> <li>• Veiller à l'application des décisions du Conseil Municipal</li> <li>• Organisation des sessions du Conseil Municipal</li> <li>• La tenue du registre des délibérations</li> </ul>
	Le secrétariat du secrétaire général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les audiences du Secrétaire Général</li> <li>• Réceptionner et ventiler le courrier du Secrétaire Général</li> <li>• Introduire le courrier du Secrétaire Général et saisir les actes administratifs et correspondance préparés par le Secrétaire Général</li> <li>• Assurer l'organisation matérielle des réunions du Secrétaire Général</li> </ul>

Structure	Service	Attributions
<b>Le secrétariat général</b>	Le service des affaires administratives et du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion du personnel et des questions administratives</li> <li>• La rédaction des rapports, procès-verbaux et compte rendus</li> <li>• La rédaction des projets de correspondances et des textes réglementaires</li> </ul>
	Le service des affaires financières et économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration et le suivi de l'exécution du budget</li> <li>• La gestion du matériel</li> <li>• Le suivi de l'exécution des travaux</li> <li>• La coordination et le suivi des programmes et plans de développement de la commune</li> </ul>
	Le service de l'Etat civil et des armes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bon fonctionnement des services de l'état civil (<i>centre principal et centres secondaires</i>)</li> <li>• La conservation et la gestion des registres et imprimés d'état civil</li> <li>• Le traitement des dossiers de port d'armes et d'achat de minutions</li> <li>• Les dossiers de pensions civiles et militaires</li> <li>• Le suivi du recensement et du recrutement militaire</li> <li>• La recherche et les saisies d'actes d'état civil</li> <li>• L'établissement des différents actes</li> <li>• Les légalisations</li> </ul>
	Le service domanial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les parcelles sur demande des attributaires</li> <li>• Etablir les constats de mise en valeur</li> <li>• Etablir les Permis Urbains d'Habiter (<i>PUH</i>)</li> <li>• Evaluer les réalisations immobilières sur demande des propriétaires</li> <li>• Instruire les dossiers de demandes de parcelles autres que les habitations</li> <li>• Etablir les situations mensuelles d'activités du service</li> </ul>

Source : Mairie de Ziniaré – Décembre 2011

L'organigramme en vigueur, présente des insuffisances liées :

- à l'insuffisance des compétences humaines : seulement deux (02) agents de catégorie A ;
- d'autre part à l'insuffisance de ressources matérielles : elle se traduit par le sous équipement de certains services comme la police municipale et le service chargé de l'assainissement ;
- enfin au manque de précision dans la définition des attributions des différents services à travers le manque de description de postes pour les agents : cette situation est parfois source de conflits implicites et se traduit en définitive par un faible rendement de l'administration communale.

L'organigramme se distingue également par l'état embryonnaire de quelques fonctions essentielles. C'est le cas de certains services dont :

- le service de la police municipale dont l'absence de locaux et le faible nombre de ces effectifs (*soit 05 agents pour 18 619 habitants*) limite énormément dans l'exercice de sa mission ;
- le service de voirie dont les activités se limitent à de petits travaux d'entretiens faute de compétences humaines et de moyens matériels performants ;
- le service de l'assainissement qui n'est pas fonctionnel : la Mairie a recourt aux services d'un agent du Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (*CMA*).

Il convient de noter que, l'organigramme de la Mairie est en relecture. Le nouvel organigramme proposé prend en compte :

- le service d'assainissement et environnement ;
- le service des affaires sociales et organisation de masse ;
- le service parc automobile ;
- le service de la police municipale ;
- le service du bureau militaire qui se détache du précédent service de l'état civil et des armes.

### 2.8.1.3. Les ressources humaines

Le niveau d'instruction le plus élevé du personnel permanent qui relève du budget communal est la maîtrise. Le personnel de ce niveau constitue 10% du personnel total. 40% du personnel est en catégorie C correspondant au niveau du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC). Le reste du personnel qui constitue 50% est de niveau Certificat d'Etude Primaire (CEP).

La situation du personnel de l'administration municipale indique qu'en dehors du secrétaire général et du chef de service des affaires financières et économiques qui sont les seuls cadres supérieurs, le personnel est essentiellement constitué d'agents de bureau et de personnel d'appui. Ce qui traduit un déficit de cadres pour effectuer les tâches de conception et d'encadrement nécessaires à un meilleur fonctionnement des services et une amélioration de la qualité du service rendu.

Bien que la commune éprouve un besoin réel d'amélioration de sa ressource humaine, sa faible capacité financière actuelle ne lui permet pas de supporter les charges salariales d'un personnel de niveau élevé.

**Tableau n°70 : Répartition du personnel par poste et par catégorie**

Services	Catégorie	Nombre d'agents		Total
		Hommes	Femmes	
Secrétariat général	A	-	01	01
	B	-	-	
	C	-	-	
	D	-	-	
Service de l'état civil et des armes	A	-	-	05
	B	-	-	
	C	01	02	
	D	02	-	
Service des Affaires financières et Economiques	A	01	-	03
	B	-	-	
	C	01	01	
	D	-	-	
Service domanial	A	-	-	01
	B	-	-	
	C	-	01	
	D	-	-	
Cabinet du Maire	A	-	-	02
	B	-	-	
	C	-	01	
	D	01	-	
Secrétariat du Secrétaire Général	A	-	-	02
	B	-	-	
	C	-	-	
	D	02	-	
Service de la Police Municipale	A	-	-	06
	B	-	-	
	C	01	-	
	D	05	-	
<b>Total</b>		<b>14</b>	<b>06</b>	<b>20</b>

Source : Enquête institutionnelle sur la Mairie de Ziniaré, Décembre 2011

### 2.8.1.4. Les ressources matérielles

Outre le local propre à l'institution municipale, elle dispose d'autres infrastructures socio-économiques et culturelles. Celles-ci sont consignées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°71 : Situation des infrastructures socio-économiques et culturelles de la Mairie**

Types d'infrastructures	Mode de gestion
Boutiques du marché central	En régie
Boutiques de Guiloungou	En régie
Salle de cinéma	Cession
Centre de lecture publique et d'animation culturelle (CELPAC)	En régie
Maison des jeunes (TV5)	En régie
Auberge populaire	Cession
Pharmacie vétérinaire	Cession

Source : Enquête institutionnelle sur la Mairie de Ziniaré, Décembre 2011

Dans l'ensemble, la Mairie offre un cadre de travail agréable à ses travailleurs. Elle se caractérise néanmoins par des besoins en matériels de travail.

**Tableau n°72 : Situation des biens meubles de la Mairie de Ziniaré**

Matériel	Etat			Total
	Bon	Passable	Mauvais	
Bureaux	13	-	01	14
Fauteuils	13	-	01	14
Fauteuils visiteurs	04	-	-	04
Chaises visiteurs	12	-	-	12
Ordinateurs de bureau	11	-	01	12
Imprimantes	12	-	-	12
Copieurs	01	-	-	01
Véhicules 4X4	01	01	-	02
Cars de 70 places	01	-	01	02
Camions	01	-	-	01
Corbillard	01	-	-	01
Engins deux (02) roues	04	-	-	04

Source : Enquête institutionnelle sur la Mairie de Ziniaré, Décembre 2011

## 2.8.2. Partenariats et coopération décentralisée

### 2.8.2.1. Services déconcentrés de l'Etat

L'approche participative et la décentralisation doivent constituer de nos jours le socle du développement. L'implication de tous les acteurs serait une force non négligeable alors que la recherche d'échelle optimale de déconcentration des services et prérogatives de l'Etat à travers la décentralisation épargnerait des dysfonctionnements et aurait l'avantage d'être plus économique. La matérialisation de cette vision sur le terrain se fait par une déconcentration des différents ministères et un transfert progressif de certaines compétences de l'Etat à travers un principe de subsidiarité et de progressivité.

Plusieurs domaines de compétences ont déjà été transférés à la commune à travers les décrets suivants :

- **le décret n°2009-105/PRES/PM/MATD/MJE/MEF/MFPRE du 03 mars 2009** portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs ;
- **le décret n°2009-106/PRES/PM/MATD/MEBA/MASSN/MEF/MFPRE du 03 mars 2009** portant

transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation ;

- **le décret n°2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE du 03 mars 2009** portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement ;
- **le décret n°2009-108/PRES/PM/MATD/MS/MEF/MFPRE du 03 mars 2009** portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de la santé.

L'exercice de ces compétences par la commune se fait avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat. Le niveau actuel de déconcentration des services se présente comme l'indique le tableau ci-dessous sur les services déconcentrés présents à Ziniaré.

Il convient de noter que cette déconcentration progressive pourrait, dans les années à venir, accroître la demande en espace et infrastructures pour abriter ces différents services. Ceci d'autant plus que Ziniaré est à la fois chef-lieu de commune, de province et de région.

**Tableau n°73 : Services déconcentrés de l'Etat présents dans la ville de Ziniaré**

Ministère	Niveau de déconcentration			Domaine	Activités/actions couvrant la ville de Ziniaré
	Région	Province	Département /Commune		
MENA	DREBA	DPEBA	CEB I, II et III	Enseignement de Base	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation, coordination et supervision des activités des écoles</li> <li>- Encadrement pédagogique des enseignants</li> <li>- Formation et recyclage des enseignants</li> <li>- Organisation des conférences pédagogiques</li> <li>- Organisation des examens et concours scolaires et pédagogiques</li> <li>- Gestion du personnel</li> <li>- Tenue des statistiques scolaires</li> <li>- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la carte éducative</li> </ul>

Ministère	Niveau de déconcentration			Domaine	Activités/actions couvrant la ville de Ziniaré
	Région	Province	Département /Commune		
MESS	DRESS	-	-	Enseignement secondaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation, coordination et supervision des activités des écoles</li> <li>- Encadrement pédagogique des enseignants</li> <li>- Formation et recyclage des enseignants</li> <li>- Organisation des conférences pédagogiques</li> <li>- Organisation des examens et concours scolaires et pédagogiques</li> <li>- Gestion du personnel</li> <li>- Tenue des statistiques scolaires</li> <li>- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Carte éducative</li> </ul>
MS	DRS	DS Ziniaré	CMA	Santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de santé</li> <li>- Soins de santé curative et préventive</li> <li>- Stratégie avancée de santé</li> <li>- Organisation de campagnes de vaccination</li> <li>- Tenue des statistiques sanitaire</li> </ul>
MASSN	DRASSN	DPASSN	-	Protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement de la petite enfance et développement de l'éducation préscolaire</li> <li>- Protection et promotion de l'enfant et des jeunes en difficultés</li> <li>- Protection et promotion de la famille</li> <li>- Lutte contre les mutilations génitales féminines</li> <li>- Gestion des catastrophes et des crises humanitaires</li> <li>- Coordination de la prise en charge psychosociale et économique des personnes infectées et affectés par le VIH/Sida et les IST</li> </ul>

Ministère	Niveau de déconcentration			Domaine	Activités/actions couvrant la ville de Ziniaré
	Région	Province	Département /Commune		
MAH	DRAH	DPAH	ZAT	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement au niveau communal, des paysans dans leur effort de production</li> <li>- Application des mesures de politique agricole mises-en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique</li> <li>- Evaluation des actions proposées pour les adapter aux spécificités locales</li> </ul>
MRA	DRRA	DPRA	ZATE	Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgarisation des techniques d'élevage</li> <li>- Application des mesures de politique d'élevage mise en œuvre par le ministère</li> </ul>
MEDD	DREDD	DPEDD	SDEDD	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection de l'environnement</li> <li>- Gestion des ressources naturelles</li> <li>- Encadrement des exploitants en sylviculture, pisciculture et apiculture</li> <li>- Aménagement des forêts</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
MEF	04 DR (DREP, DRCF, TR, DRB, DRI)	Direction provinciale des impôts	Division fiscale, Contrôle financier Service de la perception	Finances locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des finances locales</li> <li>- Financement du développement local</li> <li>- Collecte des impôts</li> <li>- Tenue de statistiques sur les contribuables</li> <li>- Appui technique à la Mairie</li> </ul>
MATDS	Gouvernorat, DR PN	HC, DPPN	Préfecture, Commissariat de district	Administration et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de texte et lois en matière de décentralisation</li> <li>- Arrestation et séquestration de délinquants</li> <li>- Légalisation de documents</li> <li>- Délivrance de récépissés d'association</li> <li>- Validation de documents d'orientation de développement</li> <li>- Maintien de l'ordre</li> </ul>
MJFPE	DRJE, DR-ANPE	-	-	Jeunesse et emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation professionnelle des jeunes</li> <li>- Financement de projets pour les jeunes</li> <li>- Formation des jeunes en entrepreneuriat</li> </ul>
MSL	DRSL	Service provincial	-	Sports et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de compétitions</li> <li>- Formation des enseignants et encadreurs</li> </ul>
MPF	DRPF	-	Maison de la femme	Promotion de la femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la promotion de la femme,</li> <li>- Appui-conseils aux organisations de femmes</li> </ul>
MFPTSS	DRFP, DRTSS	-	-	Formation professionnelle et sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des agents</li> </ul>
MCT	DRCT	-	-	Culture et tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la gestion des sites touristiques</li> <li>- Formations de guides</li> <li>- Appui à l'organisation de la Journée Provinciale de la Culture et la Journée Provinciale de la Culture à l'Ecole Primaire</li> </ul>

Ministère	Niveau de déconcentration			Domaine	Activités/actions couvrant la ville de Ziniaré
	Région	Province	Département /Commune		
MID	DRID	-	-	Infrastructures	- Formation en gestion des infrastructures - Contrôle technique des BTP
MD	Compagnie de gendarmerie	Brigade	-	Sécurité	- Patrouilles de sécurité - Arrestation détention et transferts de délinquants
MJ	TGI et MACZ	-	-	Justice et droits humains	- Délivrance d'actes administratifs - Traitement de dossiers de justice

Source : Rapport de diagnostic PCL/DREP - 2011

### 2.8.2.2. ONG, projets et programmes de développement

Ils renvoient aux projets et programmes de développement (*étatiques ou non*), aux ONG accompagnant le développement socio-économique de la ville de Ziniaré et son hinterland. Chacun de ces partenaires intervient dans un ou plusieurs secteurs de développement. Il nous a été cependant difficile d'arrêter une liste exhaustive de cette catégorie de partenaires. Les domaines d'intervention de ces structures sont multiples et vont des secteurs sociaux (*éducation, santé, eau - assainissement, etc.*), aux secteurs de production et de soutien à la production (*agriculture, élevage, apiculture, transformation, pêche, AGR, etc.*) en passant par le renforcement des capacités (*appui en équipement, formations, etc.*).

**Tableau n°74 : ONG, projets et programmes de développement intervenant dans la commune de Ziniaré**

N° d'ordre	Dénomination
1.	Appui au Développement des Filières Oléo-protéagineux ( <i>arachide, sésame, niébé, soja</i> ), Tubercules ( <i>igname</i> ), Céréales ( <i>riz, maïs</i> )
2.	Composante « <i>petite irrigation</i> » du Programme d'Amélioration des Revenus et de la Sécurité Alimentaire des Groupes Vulnérables ( <i>ARSA</i> )
3.	DNA BKF 6130-Soutien à l'Education de Base et à l'Alphabétisation
4.	Engagements Nationaux
5.	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes ( <i>FAIJ</i> )
6.	Projet Petits Barrages/ Banque Africaine de Développement ( <i>PPB/BAD</i> )
7.	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base ( <i>PDDEB</i> )
8.	PPF-Projet d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Naturelles dans la Région du Mouhoun, du Centre Ouest et du Plateau Central
9.	Programme d'Accès aux Services Energétiques ( <i>phase de sortie</i> )
10.	Programme d'Appui au Développement Sanitaire ( <i>PADS</i> )
11.	Programme d'Electrification Rurale Team 9 Inde
12.	Programme d'Appui aux Filières Agro – Sylvio - Pastorales ( <i>PAFASP</i> )
13.	Programme de Construction des Marchés de Ziniaré et de Boussouma
14.	Programme de Formation de 10 000 Jeunes par An aux Métiers
15.	Programme de Formation de 5 000 Jeunes par An en Entrepreneuriat
16.	Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle ( <i>PRFP</i> )
17.	Programme de Renforcement des Capacités des OSC ( <i>PROS</i> )
18.	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement/Cadre Unifié d'Intervention ( <i>PN-AEPA/CUI</i> )
19.	Programme National Plateformes Multifonctionnelles pour la Lutte Contre la Pauvreté ( <i>PN-PTFM/LCP</i> )
20.	Programme National Volontariat au Burkina Faso
21.	Projet Cantines Scolaires CATHWEL

N° d'ordre	Intitulé
22.	Projet d'Amélioration de l'Élevage du Zébu Azawak et de Gestion Durable des Ressources Pastorales
23.	Projet d'Amélioration de la Gestion et de l'Exploitation Durable des Produits Forestiers Non Ligneux
24.	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable dans les Régions du Plateau Central et du Centre Sud
25.	Projet d'Appui à la Formation Professionnelle
26.	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la Fertilité des Sols (PASAF/Welthugerhife)
27.	Projet d'Appui au Plan National Multisectoriel de Lutte contre le SIDA
28.	Projet d'Appui aux Comités de Gestion d'École (PACOGES)
29.	Projet de Développement des Semences Améliorées (PDSA)
30.	Projet de Développement Rural Intégré du Plateau Central (PDR/PLC)
31.	Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement dans le Plateau Central (PROGEA/PCL)
32.	Projet Ecoles Satellites et Centres d'Éducation de Base Non Formelle (ES/CEBNF)
33.	Projet Éducation Post Primaire II (PEPP II)
34.	Projet Riz Pluvial phase II (PRP/II)
35.	Renforcement de la Gestion des Périmètres Aquacoles d'Intérêt Économique (PAIE)

Source : Rapport de diagnostic PCL/DREP - 2011

### 2.8.2.3. Associations de développement et organisations de la société civiles

#### A- Les associations

La capitalisation des données sur les associations de développement n'a pas permis de les regrouper selon leurs zones et domaines d'intervention. La situation établie concerne donc l'échelle de la commune mais la majorité des associations est établie dans la ville de Ziniaré.

Les associations ont été classées en deux (02) catégories à savoir, les associations de jeunesse et celles féminines. Les principaux domaines d'intervention concernent les secteurs sociaux (*éducation, santé, action sociale, solidarité, culture, sports et loisirs, etc.*), les secteurs socioéconomiques (*agriculture, élevage, artisanat, AGR, artisanat, transformation agroalimentaire, etc.*) et l'environnement.

Pour ce qui est des associations de jeunes, le tableau suivant fait un récapitulatif de la situation.

**Tableau n°75 : Situation des associations de jeunesse de la Commune de Ziniaré**

N°	Dénomination
1	Association Pui-Yam des Jeunes de la Province de l'Oubritenga
2	Jeunesse des Assemblées de Dieu (JAD)
3	Association Wendyam des Filles-Mères de Ziniaré
4	Action et Recherche Coopérative et Humanitaire Elisée
5	Amicale des Anciens Elèves et Etudiants Ressortissants de l'Oubritenga
6	Association Développer par les Arts/Groupe Espoir (ADAGE)
7	Atelier Théâtre Lumière de Ziniaré (ATLZ)
8	Association Sambissi de Nakamtenga <sup>1</sup>
9	Association des Elèves et Etudiants Musulmans du Burkina/ Section Oubritenga
10	Association Wend Panga
11	Association Jeunesse et Artisanat de l'Oubritenga (AJAO)
12	Mouvement de la Jeunesse Catholique St Charles de Luanga de la Paroisse de Guiloungou
13	Association le Bon Samaritain
14	Association Song-Kombissé
15	Association Village Famille (AVF)
16	Association Neb Nooma (ANN)
17	Troupe Artistique Naaba Oubri de Ziniaré (TNOZ)

N°	Dénomination
18	Foyer des Jeunes Ruraux
19	Association pour le Développement des Activités Communautaires de l'Oubritenga (ADACO)
20	Association Belle Ville de Ziniaré (ABVIZ)
21	Action des Jeunes pour le Tourisme, l'Environnement et la Culture (AJTEC)
22	Groupe d'Appui en Santé Communication et Développement
23	Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Ziniaré
24	Association Tikimto
25	Association des Jeunes Ecologistes de l'Oubritenga
26	Association Lagem Taaba (ALT)
27	Association Promo Culture de Ziniaré (APCZ)
28	Association Kiswend Sida
29	Association pour la Promotion du Sport et de la Culture à Ziniaré
30	Groupe de Travail CONFES/Section du Plateau central
31	Coordination Provinciale des Mouvements et Associations de Jeunesse de l'Oubritenga (CAMOJO)
32	Association Neerwaya de Ziniaré (ANZ)
33	Association Rig Faré
34	Amicale des Jeunes Engagés pour le Développement (AJED) / Section du Plateau central
35	Association Wuum Taaba de Kouila
36	Association Jeunesse Unie pour le Développement de Tanghin Goundry (AJUDT)
37	Association Veneg Taaba de Ziniaré
38	Association Voie de l'Espérance (VDE)
39	Association Fraternité des Jeunes de Guiloungou (AFJG)
40	Appui pour la Promotion Agropastorale et aux Initiatives Rurales (APAIR)
41	Appui aux Initiatives Rurales (AIR)
42	Association Entraide Sociale Burkina
43	Association Teel-Taaba de l'Oubritenga (ATTO)
44	Coordination Régionale des Jeunes Bénéficiaires du FAIJ du Plateau Central
45	Association Entraide Sociale (AESB)
46	Association des Mécaniciens Solidaires de Ziniaré (AMSZ)

Source : Rapport de diagnostic PCL/DREP - 2011

Quant aux associations féminines, elles sont dynamiques à travers les activités qu'elles mènent et aussi leur capacité de mobilisation des femmes. Elles constituent des canaux de circulation des informations pour la promotion des femmes et de l'organisation des actions en faveur de cette couche sociale. Le tableau ci-dessous donne un bref aperçu de la situation des associations féminines à Ziniaré.

**Tableau n°76 : Situation des associations féminines de la Commune de Ziniaré**

N°	Dénomination	Domaines d'intervention
1	Association Bambyinga de Kologondiessé	Production agricole, alphabétisation, sensibilisation, prise en charge des orphelins et veuves.
2	Groupement Nongtaaba	Production, transformation, agriculture, élevage.
3	Association Femmes 2000	Santé communautaire, VIH/ Sida, développement rural, Education formelle et non formelle.
4	Association Nabeela des femmes de Guiloungou	Production de savon, alphabétisation, élevage, teinture, bogolan.
5	Association Teeg-Wend Yomtaaba	Teinture, production de savon
6	Association mère-éducatrice	Suivi des filles à l'école, sensibilisation sur l'hygiène santé ; santé de la reproduction.
7	Groupement Antenne Ville « Wendpanga »	Culture maraîchère, séchage, transformation des produits alimentaires.
8	Association Veneg-Taaba	Sensibilisation (VIH-SIDA, IST, et autres pandémies), promotion de l'éducation et lutte contre le mariage forcé et l'excision.

N°	Dénomination	Domaines d'intervention
9	Association APEFZ	Sensibilisation sur la tuberculose, IST/VIH/Sida, le paludisme, l'excision, prise en charge des OEV, transformation ( <i>sirop de bissap et de tamarin, vente d'eau glacée, de savon, beurre de karité, soumbala</i> )
10	Association Tikimto	Promotion de la citoyenneté, entrepreneuriat des jeunes, participation des jeunes aux activités de développement, lutte contre le paludisme, lutte contre l'analphabétisme, santé de la reproduction et lutte contre les IST.
11	Groupement Wend-la- Manegda	Production de beurre de karité, culture maraîchère ; culture d'un champ collectif; Sensibilisation sur la tuberculose, IST/VIH/Sida, le paludisme
12	Association Wendyam des filles-Mères	Causeries éducatives sur les IST/VIH/Sida, les violences faites aux filles et à leurs enfants, Activités rémunératrices de revenus
13	Association Nabonswendé des artisanes	Artisanat ; tissage, tricotage, préparation du dolo, savon liquide, teinture
14	Association Teele Taaba	Transformation du soumbala, pâte d'arachide, séchage de légumes, Sensibilisation sur la tuberculose, IST/VIH/Sida, le paludisme
15	Groupement Féminin « Badeya Mousso »	Transformation et vente de soumbala
16	Groupement féminin des producteurs ( <i>Wendbenedo</i> )	Production agricole, teinture, culture maraîchère
17	Association Beo Neere	Lutte contre la pauvreté; AGR, ( <i>soumbala ; broderie</i> ); Sensibilisation sur l'amélioration de la vie des femmes; Lutte contre le changement climatique à travers des sensibilisations.
18	Association Entraide Sociale Burkina	Lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose, les mutilations génitales féminines, L'insalubrité des lieux publics; La promotion de l'éducation de la jeune fille

Source : Rapport de diagnostic PCL/DREP – 2011

### **B- Les syndicats**

Les principaux syndicats présents dans la ville de Ziniaré sont les suivants<sup>11</sup> :

- Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (*CNTB*) ;
- Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Education de Base (*SATEB*) ;
- Syndicat National des Travailleurs de l'Education de Base (*SYNATEB*) ;
- Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina (*SYNEAB*) ;
- Syndicat national des Travailleurs de l'Education et de la Recherche (*SYNTER*) ;
- Syndicat National des Enseignants du Secondaire et du Supérieur (*SNESS*) ;
- Syndicat National des Travailleurs de la Santé Humaine et Animale (*SYNTSHA*).

Ces différentes organisations interprofessionnelles sont chargées de défendre les intérêts professionnels tant individuels que collectifs de leurs membres. Ce sont des organisations très actives et elles participent aux différentes rencontres d'envergure communale, provinciale et régionale.

#### **2.8.2.4. Coopération décentralisée**

La ville de Ziniaré entretient un partenariat dynamique et multisectoriel en matière de coopération décentralisée, qui pourrait être mise à profit dans la mise en œuvre du SDAU.

Cette coopération décentralisée est scellée avec des villes françaises (*Poitiers V, Val de Vienne et Chelles*), italiennes (*Bagnacavallo, Santa Cros et Portaferraio*), l'Association LVIA et l'ONG Svilluppo 2000 en Italie.

La coopération Limousin-Plateau Central à travers le programme FASOLIM est très dynamique et avec divers domaines d'intervention couvrant l'ensemble de la commune.

<sup>11</sup> *Rapport de Diagnostic du Plan Communal de Développement, septembre 2011, Commune de Ziniaré*

### 2.8.3. Finances locales

Les finances locales constituent un des facteurs dynamiques du développement urbain. Le degré d'investissement dans la ville de Ziniaré traduit le plus souvent la situation de ses finances locales. Les sources de financement les plus significatives de ces investissements sont : *la subvention, l'emprunt et l'auto financement*.

Dans la logique de la prise en charge de la destinée des communes de pleine exercice par les collectivités locales elles-mêmes, on convient que la source de financement sûre offerte aux institutions municipales est l'auto financement ; d'où la nécessité de s'intéresser particulièrement à cette forme de financement.

Les informations en notre possession et analysées sont les résultats de budgets des sept (07) dernières années (2005 à 2011). Les autres informations ont été recueillies lors des différents entretiens avec l'institution municipale de Ziniaré.

#### 2.8.3.1. Analyse de la structure budgétaire

L'analyse de la structure budgétaire de la municipalité de Ziniaré porte sur les recettes et les dépenses budgétaires.

##### A- La structure des recettes

L'examen des différents budgets de la commune, plus précisément celui de l'exercice 2010 a permis d'évaluer le niveau de recouvrement des ressources communales de Ziniaré. Les chapitres constituant les recettes ordinaires du budget sont caractérisés par :

- **les produits d'exploitation** : les recettes de ce chapitre sont effectives seulement pour les produits de l'abattoir, les taxes pour services rendus et les droits d'exploitation et acte d'état civil. Les produits de l'exploitation caractérisés par la vente de produits et prestations de service restent sans recettes. Pris dans son ensemble, le recouvrement de ce chapitre représente 4 % du recouvrement total ;
- **les produits domaniaux** : constitués par les redevances pour occupation du domaine public, le droit de place (*marché, marchands ambulants*), le droit de stationnement, et les autres produits domaniaux. Les produits domaniaux n'ont connu de recouvrement qu'au niveau du droit de place. Les insuffisances résident tant au niveau de la collecte des ressources (*insuffisances et inefficacité des collecteurs*) qu'au niveau même de la valorisation de la matière imposable (*il faut que l'imposé sente l'existence et la nécessité d'une imposition*). Ils représentent 5% des recettes totales ;
- **les produits financiers et les recouvrements de participation** : les produits financiers et les recouvrements de participation existent pour le moment pour mémoire. Ces chapitres restent à explorer dans leur ensemble. Ils sont constitués par : *les intérêts des titres et valeurs, les produits des services concédés ou affermés pour les produits financiers, et les autres produits financiers sont constitués des recouvrements de traitements et salaires, des recouvrements de frais de téléphone, des recouvrements de frais de poursuite, des produits des quêtes et contributions volontaires, des participations aux dépenses de fonctionnement ou intérêt général, et des autres participations*. Ils constituent 13% des recouvrements ;
- **les produits divers** : ils se composent des taxes de mutation et cession de terrains, des produits des amendes de police, des produits de vente aux enchères. Leur part est de 1% des recouvrements. Au rang de ces produits divers, seules les amendes de police fournissent des ressources à la commune ; et ce, de façon remarquable. Les vides créés par les autres postes, doivent être vite comblés surtout pour ce qui concerne les taxes de mutation et de cession de terrains ;

- **les impôts, taxes et contributions directes** : c'est l'un des plus importants chapitres des recettes ordinaires du budget de 2010. Il se fonde sur les impôts directs, les contributions diverses (*secteur informel, secteur boisson, taxes de résidence*), les taxes assimilées (*taxe de voirie, taxe sur les armes*). Le taux de recouvrement pour ce chapitre est de 26%. La contribution du secteur informel représente 60% du chapitre en prévision et 80% du chapitre en recouvrement. Au vu de l'importance et des potentialités de ce chapitre, une attention particulière devra y être accordée ;
- **les impôts et taxes indirectes** : elles s'articulent autour des taxes sur les spectacles, les véhicules à moteur, les vélocipèdes, les kiosques à boissons, les charrettes. Le taux de recouvrement est de 32%, mais un grand travail reste à faire quant à l'identification des contribuables, à la création et la valorisation de la matière imposable (*pour les spectacles*). C'est le chapitre le plus important ;
- **les produits exceptionnels** : ils représentent 3% des recettes ordinaires ;
- **les produits antérieurs** : ils sont constitués par les produits sur les exercices antérieurs et apparaissent seulement pour mémoire. Son taux de recouvrement est de 17%.

En somme, malgré les efforts de constitution de recettes ordinaires, des insuffisances fondamentales demeurent d'une part dans l'identification et la création de matières imposables, et d'autre part, dans le recouvrement des ressources.

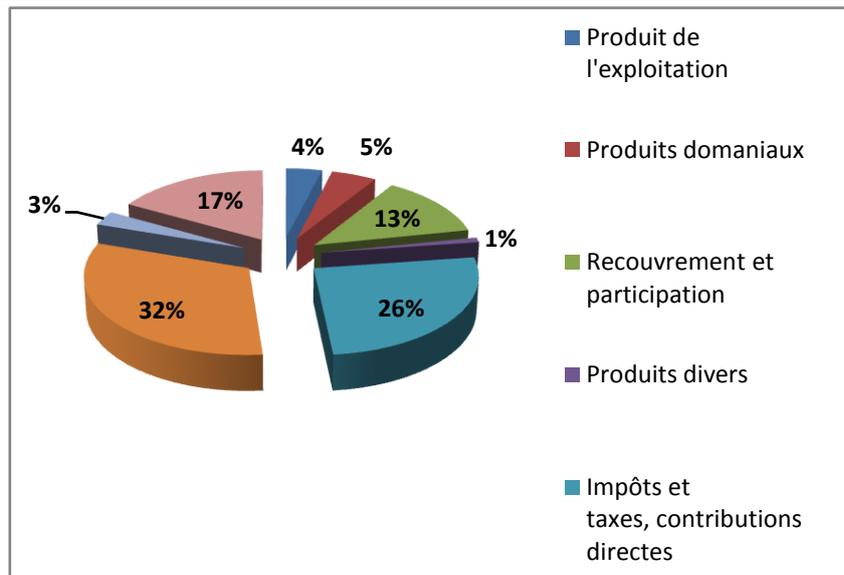
**Tableau n°77 : Situation de recouvrement de la commune de Ziniaré en 2010**

Nature des ressources	2010			
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	% en recettes
Produit de l'exploitation	17 246 600	13 358 309	77%	4%
Produits domaniaux	12 475 000	15 466 750	124%	5%
Recouvrement et participation	44 329 368	43 329 368	98%	13%
Produits divers	1 150 000	2 049 800	178%	1%
Impôts et taxes, contributions directes	70 272 535	85 323 104	121%	26%
Impôts et taxes indirectes	38 278 500	106 933 808	279%	32%
Produits exceptionnels	9 148 798	9 551 047	104%	3%
Produits antérieurs	56 864 511	56 864 511	100%	17%
<b>Total</b>	<b>249 765 312</b>	<b>332 876 697</b>	<b>133%</b>	<b>100%</b>

Source : Comptes administratifs 2010 de la Mairie de Ziniaré, Décembre 2011

En termes de contribution aux recettes totales, viennent par ordre d'importance les impôts et taxes indirects (32%), puis les impôts et taxes, contributions directs (26%), les produits antérieurs (17%), les recouvrements et participations (13%), les produits domaniaux (5%), les produits de l'exploitation (4%) et enfin les produits divers (3%).

### Graphique n°35 : Structure des recettes budgétaires



Source : Comptes administratifs 2010 de la Mairie de Ziniaré, Décembre 2011

#### **Dynamique des postes budgétaires des recettes de fonctionnement entre 2005 et 2010**

Les produits d'exploitation connaissent un taux de croissance annuel moyen de 59%. Les variations des produits d'exploitations, avec un pic en 2007, atteignait 21 773 019 FCFA. Toutefois, les prévisions à moyen terme sont à la hausse.

Bien qu'une forte croissance des produits domaniaux soit constatée de 2005 à 2006, les recettes enregistrées ces trois (03) années suivantes restent largement inférieures au montant des deux (02) premières qui s'établissent à 35 000 000 FCFA. Cela se traduit par un taux moyen de croissance négatif de 13,65% sur la période.

Le chapitre des recouvrements et participations enregistre la plus forte croissance annuelle moyenne de 175% sur la période 2007-2010. De 2008 à 2009, les ressources de ce chapitre ont connu un bond extraordinaire passant de 2 353 077 à 48 603 646 FCFA. A terme, les prévisions connaîtront une croissance.

Avec un taux de croissance annuel moyen de 10,96%, les produits divers contribuent en moyenne à 1 472 000 FCFA l'an aux ressources de fonctionnement de la commune.

Les impôts, taxes et contributions directes ont connu une forte progression sur la période 2005-2010. En effet, de 12 390 385 en 2005 ils ont atteint 106 933 808 en 2010 avec une moyenne annuelle de 38 296 000 de FCFA. Toutefois, avec un taux de croissance annuel moyen de 49,64%, les prévisions à moyen terme croîtront.

Avec une participation moyenne annuelle de 43 076 000 FCFA et un taux de croissance moyenne annuelle de 115%, les impôts et taxes indirects constituent le premier chapitre fournisseur de ressources pour la commune. Il est donc à prévoir des perspectives de forte croissance de ce poste.

Les produits exceptionnels contribuent en moyenne à 9 876 000 de FCFA aux ressources de fonctionnement de la commune. Le somme totale enregistrée par ce chapitre a connu un taux de croissance annuel moyen de 9,71% et une progression relativement constante entre 2005 et 2010.

**Tableau n°78 : Dynamique des postes budgétaires des recettes de 2005 à 2010**

Poste	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Produits d'exploitation	3 953 540	5 000 000	21 773 019	7 843 500	18 034 300	39 784 431	<b>59%</b>
Produits domaniaux	34 482 679	36 773 000	9 971 950	11 657 290	14 176 725	17 190 417	<b>13,65%</b>
Produits financiers et les recouvrements de participation	156 000	0	2 396 760	2 353 077	48 603 646	50 481 755	<b>175%</b>
Produits divers	942 240	2 500 000	842 895	1 473 365	1 478 405	1 597 593	<b>10,96%</b>
Impôts, taxes et contributions directes	12 390 385	9 100 000	19 119 782	27 144 426	67 418 393	94 606 857	<b>49,64%</b>
Impôts et taxes indirectes	1 338 000	1 850 000	75 017 704	60 496 555	56 389 563	63 368 328	<b>115%</b>
Produits exceptionnels	8 130 308	7 103 379	8 445 028	10 359 918	11 985 759	13 236 386	<b>9,71%</b>

Source : Comptes administratifs de la Mairie de Ziniaré, Décembre 2011

### **B- La structure des dépenses**

Les dépenses s'articulent principalement autour des chapitres suivants :

- **les denrées et fournitures** : ce poste représente le plus important chapitre en termes de dépenses pour le budget communal. Les articles à la base sont par ordre d'importance les carburants – lubrifiants- combustibles (45%) en moyenne les fournitures scolaires (35%) et les fournitures de bureau (45%). Globalement, ce chapitre constitue 22,93 % des dépenses totales ;
- **les frais du personnel** : sa part est de 22,29% des dépenses de fonctionnement du budget, les frais de personnel occupent un poids élevé pour le budget communal dans son fonctionnement. La rémunération de personnel permanent titulaire est l'article qui pèse le plus dans ce chapitre avec (66%) ;
- **les travaux et services extérieurs** : les travaux et services extérieurs forment l'une des sources importantes de dépenses de fonctionnement. Ce chapitre produit 14,80% desdites dépenses. Il est éclaté en frais d'entretien et réparation à l'entreprise (55%) et par les factures d'électricité, eau, assainissements (28%) ;
- les participations et contingents : sa part est de 2,84% du total des dépenses de fonctionnement. Les composantes de chapitre comprennent essentiellement les contingents et participations (54%) et les frais de séjour et stage (33%) ;
- **les allocations et subventions** : ce chapitre représente une faible part (3,61%) dans les dépenses totales. Il est fourni par les éléments suivants à savoir les subventions (76% du chapitre) et les allocations, les primes, secours et dons, les bourses et prix et les versements sur recettes ;
- **les frais de gestion générale** : ils sont composés des indemnités (54%), des fêtes et cérémonies (27%) et des frais de postes et télécommunications (22,36%). En outre, il y a les frais de mission, des imprimées administratifs, des reliures et autres prestations. Du total des dépenses, la part de ce chapitre est de 17,67% ;

- **les frais financiers** : ils représentent 2,18% des dépenses totales ;
- **les charges exceptionnelles** : sa part est la plus faible dans les dépenses (soit 0,40%) ;
- **les charges antérieures** : la proportion de ce chapitre est 13,64% du total des dépenses.

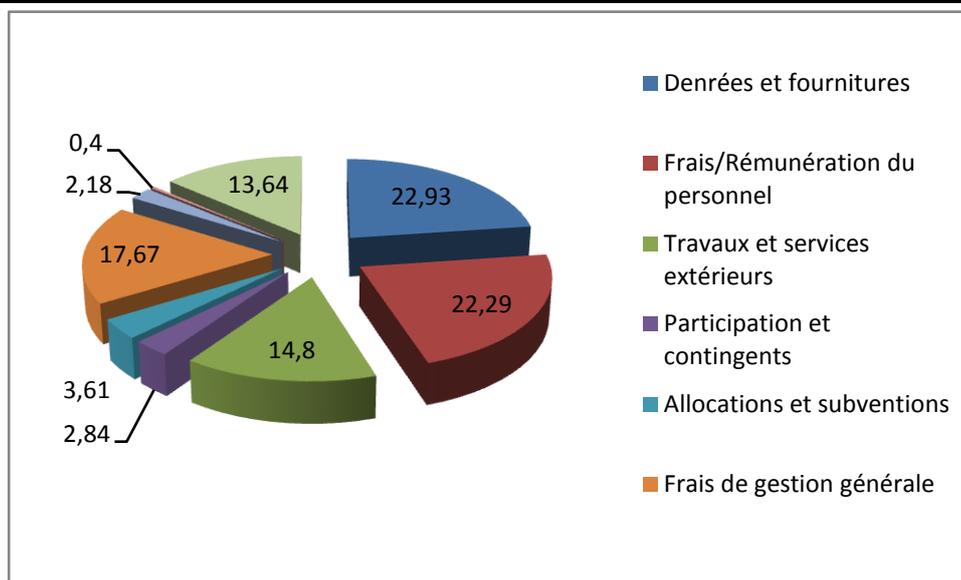
**Tableau n°79 : Situation des dépenses de la commune de Ziniaré en 2010**

Nature des dépenses	Denrées et fournitures	Frais/Rémunération du personnel	Travaux et services extérieurs	Participation et contingents	Allocations et subventions	Frais de gestion générale	Frais financiers	Charges exceptionnelles	Charges antérieures	Total général
Réalisations	28 235 691	27 448 746	18 223 462	3 499 239	4 443 663	21 765 319	2 690 460	51 289	16 797 943	123 155 812
% en dépenses	22,93%	22,29%	14,80%	2,84%	3,61%	17,67%	2,18%	0,40%	13,64%	100%

Source : Comptes administratifs 2010 de la Mairie de Ziniaré,

En termes de participation aux dépenses globales (Cf. Graphique ci-dessous), la part des denrées et fournitures (22,93%) est la plus importante, puis vient en seconde position les frais ou la rémunération du personnel avec 22,29%. En outre, on peut également citer d'autres postes de dépenses relativement élevées : les frais de gestion générale (17,67%), les travaux et services extérieurs (14,80%) et les charges antérieures (13,64%). Et enfin, la contribution des autres postes aux dépenses générales est moins importante de moins de 4% pour les allocations et subventions, les participations et contingents, les frais financiers et enfin les charges exceptionnelles.

**Graphique n°36 : Structure des dépenses budgétaires**



Source : Comptes administratifs 2010 de la Mairie de Ziniaré,

### **Dynamique des postes budgétaires des dépenses de fonctionnement entre 2005 et 2010**

Les denrées et fournitures consommées constituent un poste de dépenses important pour le budget communal. Avec un taux de croissance de 46,45% en moyenne par an, elles atteignent 50 311 768 FCFA en 2009. Sa croissance reste marquée par de fortes hausses en 2007 et 2009 et une légère stabilisation entre 2007 et 2008. Toutefois, à terme, on peut prévoir une reprise à la hausse de ce poste.

Les frais de personnel constituent une plus grande charge pour le budget communal dans son fonctionnement. Ces frais ont connu une variation tout le long de la période de l'étude avec un pic en 2007

où ils ont atteint 42 271 482 FCFA. En moyenne chaque année, 33 108 000 FCFA sont consacrés au règlement des frais de personnel. Ces dépenses s'accroissent en moyenne par an de 37,20%.

Avec une moyenne annuelle de 20 436 000 FCFA, les travaux et services extérieurs constituent l'une des sources importantes de dépenses de fonctionnement de la commune. Ce poste a connu une croissance moyenne annuelle de 24,69% sur la période et devrait croître à terme.

Ce poste « *participations et contingents* » est en croissance annuelle négative de 4,48%. Ce taux de croissance négatif traduit une baisse des charges moyennes annuelles enregistrées au niveau de ce chapitre. En effet, si ces dépenses ont connu une croissance de 2005 à 2007, elles ont baissé en 2008 et 2009. Par ailleurs, il importe de relever que les perspectives à terme sont à la baisse.

Ce poste « *allocations et subventions* » est alimenté par plusieurs articles que sont les allocations, les primes, secours et dons, les bourses et prix et les subventions et les versements sur recettes. Toutefois, il a cru de 36,24% par an sur la période et cette tendance devrait se maintenir à terme.

Les frais de gestion générale et transport de la commune ont augmenté sur la période 2005-2010 au taux moyen annuel de 20,11%. Ainsi de 15 133 279 de FCFA en 2005, elles ont atteint 37 829 864 FCFA en 2010. Cette croissance devrait se maintenir à terme.

Le chapitre des frais financiers enregistre un taux de croissance annuel moyen de 14,17%. La somme totale de ce chapitre a connu une croissance de 2005 à 2006, année à partir de laquelle, elle entretient une baisse jusqu'en 2008. En 2009, le chapitre a connu une hausse de sa valeur en s'établissant à 4 462 063 FCFA.

Avec un taux de croissance annuel moyen négatif de 42,33%, les montants annuels des charges exceptionnelles ont largement chuté. En effet, de 2 423 000 FCFA en 2005, il est passé à 154 500 FCFA en 2010.

Ce type de prélèvement est perçu de façon irrégulière dans la commune, avec un taux de croissance annuel moyen négatif de 3,25% sur la période 2005-2010.

**Tableau n°80 : Dynamique des postes budgétaires des dépenses de 2005 à 2010**

Poste	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Taux de croissance réelle annuelle moyen
<b>Denrées et fournitures</b>	7 949 524	8 360 000	15 317 099	15 675 145	50 311 768	54 100 789	<b>46,45%</b>
<b>Frais du personnel</b>	12 457 750	14 803 666	42 271 482	32 648 930	35 061 902	61 409 345	<b>37,20%</b>
<b>Travaux et services extérieurs</b>	10 451 956	11 165 382	19 456 923	24 058 433	25 984 618	31 504 524	<b>24,69%</b>
<b>Participations et contingents</b>	3 780 862	4 000 000	5 353 740	2 786 425	1 575 166	3 005 531	<b>4,48%</b>
<b>Allocations et subventions</b>	2 582 700	3 600 000	6 751 913	4 210 200	5 073 500	12 124 897	<b>36,24%</b>
<b>Frais de gestion générale</b>	15 133 279	15 742 004	17 657 975	22 575 012	26 319 298	37 829 864	<b>20,11%</b>
<b>Frais financiers</b>	2 300 000	2 660 000	1 600 000	1 490 000	3 995 400	4 462 063	<b>14,17%</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	2 423 000	1 995 327	1 484 000	500 000	150 000	154 500	<b>42,33%</b>
<b>Charges antérieures</b>	31 201 112	00	00	27 111 771	25 676 834	26 447 139	<b>3,25%</b>

Source : Comptes administratifs de la Mairie de Ziniaré, Décembre 2011

### 2.8.3.2. Evolution des recettes et des dépenses

#### A- L'évolution des recettes

En moyenne, l'institution municipale de Ziniaré mobilise des recettes budgétaires globales annuellement de l'ordre de 279 238 509 FCFA pour le financement de son développement. Toute chose égale par ailleurs, cela correspond à un montant cumulé de recettes totales de 1 954 669 562 FCFA sur la période d'observation qui s'étend de 2005 à 2011. L'évolution de ces recettes n'a pas été linéaire. En effet, la commune a connu des périodes de baisse de ses recettes (2006 et 2008) et des périodes de forte mobilisation de ressources (2005, 2007, 2009, 2010 et 2011). Malgré ces fluctuations, les recettes totales de la commune de Ziniaré enregistrent un taux de croissance annuel moyen de 6,18%.

**Tableau n°81 : Evolution des recettes budgétaires sur la période 2005 à 2011**

Libellés	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Recettes totales	127 559 261	62 326 379	169 435 499	146 999 954	277 483 352	569 292 583	632 773 646	1 954 669 562	279 238 509	30,59%
Recettes de fonctionnement	96 358 149	62 326 379	150 013 622	146 999 954	230 977 997	332 876 697	206 858 686	1 226 411 484	175 201 641	13,57%
Recettes d'investissement	31 201 112	-	34 145 476	-	72 182 189	236 415 886	425 914 960	799 859 623	114 265 660	54,59%

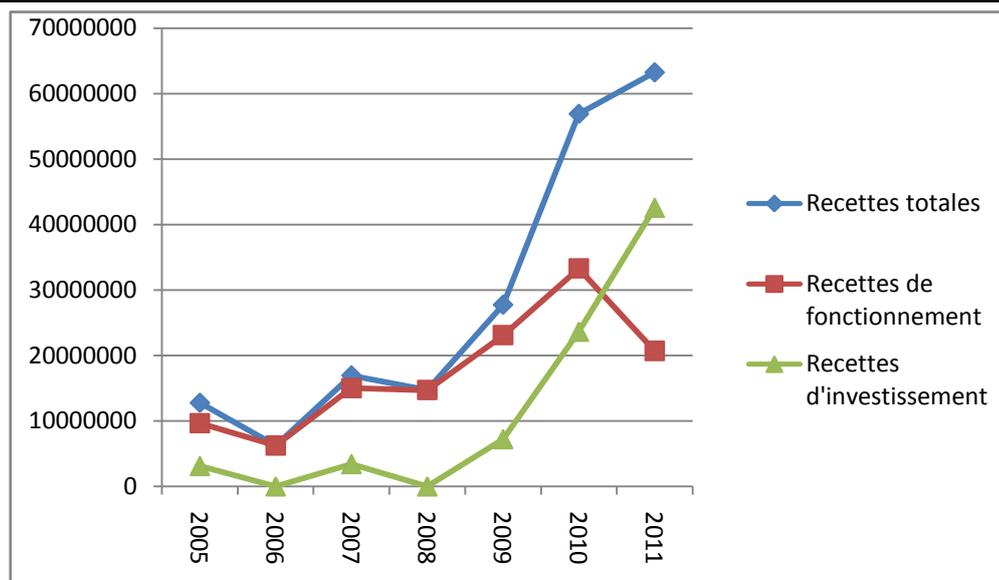
Source : Comptes administratifs 2005 à 2011 de la Mairie de Ziniaré, Décembre 2011

Au total, les recettes globales de la commune évoluent à un taux de croissance annuelle moyen de 30,59% sur la période 2005-2011.

Les recettes de fonctionnement connaissent une évolution en dents de scie sur la période avec un taux moyen de croissance de l'ordre de 13,57%.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont perçues de façon non régulière dans la commune avec un taux de croissance réelle annuelle moyen de 54,59%. En effet, les recettes d'investissement sont nulles pour les années 2006 et 2008. Aussi constate-t-on un doublement des montants de ces recettes en 2009, et une multiplication par 07 et 13 respectivement en 2010 et en 2011. Concernant les recettes d'investissement, elles proviennent essentiellement des réserves (14 400 000 FCFA en moyenne l'an), et des participations aux travaux d'équipement constituées uniquement de la dotation globale d'équipement (13 200 000 FCFA en moyenne l'an). Ces réserves constituent plus de la moitié soit 52% des recettes d'investissement sur la période et ne sont autres que les prélèvements de la section fonctionnement effectués au profit des investissements.

**Graphique n°37 : Evolution des Recettes totales, de fonctionnement et d'investissement de la commune de Ziniaré de 2005 à 2011**



Source : Comptes administratifs 2005 à 2011 de la Mairie de Ziniaré, Décembre 2011

### **B- L'évolution des dépenses**

Avec un taux de croissance annuel moyen de 97,50%, les dépenses totales de la municipalité de Ziniaré ont considérablement augmenté sur la période 2005-2011 excepté l'année de 2006 où l'on enregistre un montant des dépenses à la baisse de 62 326 379 FCFA. En effet, elles sont passées de 119 481 295 de FCFA en 2005 à 653 971 894 FCFA en 2011.

Ces dépenses s'expliquent pour l'essentiel à l'accroissement des dépenses de fonctionnement de la commune qui engendre 70% de celles-ci. Quant aux dépenses d'investissement, elles n'occupent que 30% des dépenses totales de la commune et sont en croissance. A l'analyse du tableau ci-dessous, nous retenons que sur les sept (07) ans, les dépenses d'investissement n'ont contribué aux dépenses globales de la commune que pendant cinq (05) ans (2005 et 2007, 2009, 2010 et 2011).

**Tableau n°82 : Evolution des dépenses budgétaires de 2005 à 2011**

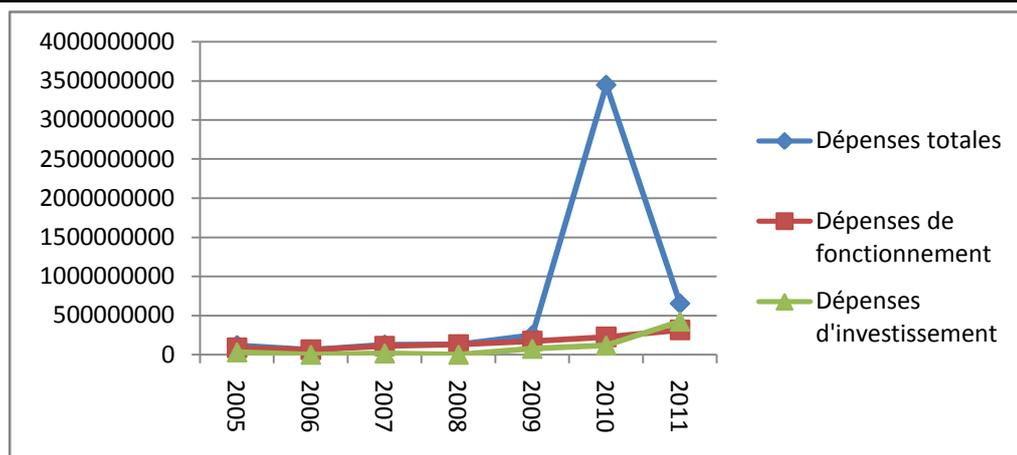
Libellés	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	119 481 295	62 326 379	126 404 609	130 349 048	250 330 385	3 447 746 334	653 971 894	4 790 609 944	684 372 849	97,50%
Dépenses de fonctionnement	88 280 183	62 326 379	109 618 200	130 349 048	174 148 486	226 076 628	316 036 660	1 106 835 584	158 119 369	23,68%
Dépenses d'investissement	31 201 112	-	16 786 409	-	76 181 899	118 698 006	425 914 960	668 782 386	95 540 340	54,59%

Source : Comptes administratifs 2005 à 2011 de la Mairie de Ziniaré,

Les dépenses de fonctionnement tirent le budget de dépenses de la commune vers le haut. Elles représentent 70% des dépenses totales moyennes et grèvent le budget communal à hauteur de 684 372 849 FCFA par an. Elles impriment de ce fait leur dynamique aux dépenses totales. Sur la période 2005-2011, ces dernières ont cru au taux réel annuel de 23,68%.

Quant aux dépenses d'investissement elles connaissent la plus forte progression sur la période se traduisant par une croissance moyenne de l'ordre 54,59%. Cependant elles restent marquées par des périodes mortes (2006 et 2008). Les dépenses d'investissement connaissent une augmentation annuelle en moyenne de 95 540 340 FCFA dans le budget communal entre 2005 et 2011. En effet, les deux tiers des dépenses d'investissement sont affectées au financement des immobilisations corporelles et incorporelles (16 500 000 en moyenne par an), ainsi que pour la couverture des charges d'immobilisations en cours (8 400 000 FCFA en moyenne par an). Toutefois, il faut mettre à l'actif de la Mairie de Ziniaré qu'elle consacre en moyenne 26% de son budget à l'investissement.

**Graphique n°38 : Evolution des dépenses totales, de fonctionnement et d'investissement sur la période 2005-2011**



Source : Comptes administratifs 2005 à 2011 de la Mairie de Ziniaré

### 2.8.3.3. Analyse de la capacité d'autofinancement de la Mairie de Ziniaré

La capacité d'autofinancement réelle est la différence positive entre les prévisions de recettes effectivement recouvrées et les dépenses autorisées. Toutefois, nous utiliserons les données effectives/réalisées pour apprécier de la capacité d'autofinancement réelle.

La capacité en trésorerie a été positive sur toute la période 2005-2010 (avec une capacité nulle en 2006). Cependant, au cours du dernier exercice budgétaire (2011), il se dégage un besoin de financement de l'ordre de 109 177 974 FCFA (Cf. Tableau ci-dessous). Plus la commune présente une capacité d'autofinancement élevée, plus ses marges de manœuvre en matière d'investissement sont grandes.

**Tableau n°83 : Evolution de la capacité d'autofinancement communale sur la période 2005-2011**

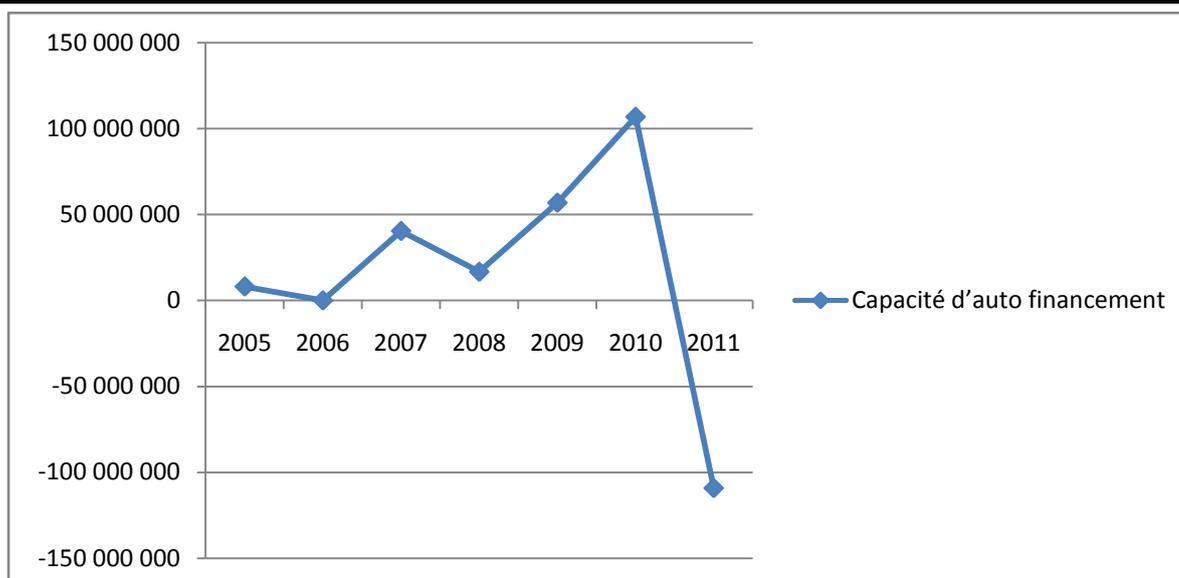
Libellés	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Recettes</b>	96 358 149	62 326 379	150 013 622	146 999 954	230 977 997	332 876 697	<b>206 858 686</b>
<b>Dépenses</b>	88 280 183	62 326 379	109 618 200	130 349 048	174 148 486	226 076 628	<b>316 036 660</b>
<b>Capacité d'auto financement</b>	<b>8 077 966</b>	<b>00</b>	<b>40 395 422</b>	<b>16 650 906</b>	<b>56 829 511</b>	<b>106 800 069</b>	<b>-109 177 974</b>

Source : Construit à partir des comptes administratifs 2005 à 2011 de la Mairie de Ziniaré

Cette fluctuation du budget est fortement influencée par les recettes conjoncturelles. Toutefois l'allure de la courbe indique une capacité d'autofinancement communale relativement bonne en sept (07) ans (Cf. Courbe ci-dessous), excepté les années 2006 et 2011. De manière générale, l'administration fiscale communale demeure embryonnaire. L'absence notoire de cadres entrave la réflexion sur une véritable

stratégie de mobilisation des ressources financières et l'appropriation de la maîtrise d'ouvrage financière. Par ailleurs, l'incivisme fiscal très présent à Ziniaré est fortement constaté au niveau du secteur informel. Toujours sur cette question, la taxe de résidence se révèle être l'impôt le moins payé dans la commune. La chute brutale de la capacité d'autofinancement en 2011 (soit de -109 177 974 FCFA) est imputable à un excédent des dépenses de 316 036 660 FCFA sur les recettes évaluées à 206 858 686 FCFA. Cela s'explique par la conjoncture économique défavorable (marquée par une paupérisation croissante de la population) d'une part, ainsi que la forte croissance des dépenses imputables aux frais du personnel (direct et indirect) de 61 409 345 FCFA en 2010 contre 77 402 241 FCFA en 2011, aux frais de gestion générale et de transport de 37 829 864 FCFA en 2010 contre 51 262 051 FCFA en 2011, aux travaux et services extérieurs (entretien, réparation, gaz, eau, électricité, etc.) de 31 504 524 FCFA en 2010 contre 38 707 883 FCFA en 2011 d'autre part et enfin aux denrées et fournitures consommées (hausse des coûts du carburant) de 54 100 789 FCFA en 2010 contre 58 526 712 FCFA en 2011. Ces différents éléments ont impacté négativement l'allocation des recettes. Ce qui a eu une incidence sur la capacité d'autofinancement de la même période.

**Graphique n°39 : Evolution de la capacité d'autofinancement communale sur la période 2005-2011**



Source : Construit à partir des comptes administratifs 2005 à 2011 de la Mairie de Ziniaré

Du tableau des dépenses, on constate que les frais de fonctionnement occupent au moins 80% des dépenses ordinaires de la commune. La part réservée aux investissements avoisine les 20%.

Les dépenses sont consacrées principalement aux dépenses de fonctionnement faisant du budget, un budget de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement est en dépassement en moyenne de 17 082 271 FCFA en considérant les données de recettes et de dépenses des sept (07) années. Il reste évident que cette capacité est loin des besoins en investissement.

**Tableau n° 84 : Appréciation de la rigidité budgétaire sur la période 2005-2011**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Masse salariale</b>	12 457 750	14 803 666	42 271 482	32 648 930	35 061 902	61 409 345	84 130 803
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	88 280 183	62 326 379	109 618 200	130 349 048	174 148 486	226 076 628	316 036 660
<b>Taux de rigidité</b>	14%	24%	39%	25%	20%	27%	27%

Source : Construit à partir des comptes administratifs 2005 à 2011 de la Mairie de Ziniaré

Parmi les recettes, l'accent devrait être mis sur celui des recouvrements et participations (175%), des impôts et taxes indirects (115%), des impôts directs (49%) et des produits d'exploitation (59%).

Quant aux dépenses de fonctionnement, les chapitres importants concernent les denrées et fournitures consommées (46%), les frais et rémunération du personnel (37%), les travaux et services extérieurs (19,98%), les allocations et subventions (36%). Ces différents postes précités doivent faire l'objet d'une certaine rationalité et d'une maîtrise de ces dépenses.

Ziniaré réalise des taux de recouvrement très élevés (105,87% en 2008 et 114,28% en 2009) avec des montants de recettes élevés. Il s'agit des recettes recouvrées en 2008 et en 2009 respectivement 139 826 136 FCFA et soit 260 093 809 FCFA (Cf. *Trésorerie Régionale / Région du Plateau Central, 2010*). Sur la période 2008-2009 les recettes prévisionnelles de l'institution municipale sont passées de 91 272 627 FCFA à 102 822 576 FCFA soit un accroissement de 12,65%. Quant aux taux de réalisation, ils ont baissé fortement, passant de 100,50% en 2008 à 56,70% en 2009.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, la Mairie de Ziniaré entretient des relations de jumelage avec des villes de France dont Poitiers V, Val de Vienne, et Chelles, la région du Limousin et des villes d'Italie avec Bagnacavallo, Santa Cros et Portaferraio. Par ailleurs, il existe aussi un partenariat avec l'Association LVIA et l'ONG Svilluppo en Italie. Cette coopération est d'un apport inestimable pour le budget communal en termes d'investissement à travers les dons, les aides et appuis budgétaires.

La commune de Ziniaré a bénéficié d'implantations d'infrastructures socio - économiques (*moulins à grains, AEPS, réfection de routes, construction d'écoles à 03 classes, etc.*), dans le cadre du partenariat développé avec des amis européens aussi bien au niveau provincial (*Comité de jumelage provincial*) que communal.

Le principe de financement adopté oblige la partie communale à une participation de 10% sur l'enveloppe globale du programme d'investissement annuel, le reste étant pris en charge par la ville jumelle.

Les programmes d'investissement concernent la gestion des infrastructures communales que sont : *la voirie, l'éclairage public, les équipements éducatifs de santé, les équipements socio-collectifs, les équipements administratifs, les équipements environnementaux et d'assainissement et le patrimoine historique*. Ils prennent également en charge l'aménagement et la gestion des unités socio-économiques telles : *le marché central, l'abattoir, le stade municipal, le parc animalier de Ziniaré, etc.* Ces infrastructures génèrent différentes ressources au profit du budget communal.

Vu le volume du budget, on comprend que la commune elle-même pourra assurer l'exécution de ses projets d'investissement. La commune de Ziniaré dépend à moins de 50% des subventions de l'Etat et des contributions des partenaires financiers. Elle avait, en 2009, des ressources propres (208 220 377 FCFA) supérieures à sa subvention de 51 873 432 FCFA. Le taux de recouvrement des recettes était satisfaisant. En effet, sur une prévision globale de 358 911 329 FCFA en 2007 et de 404 887 613 FCFA en 2008, les taux de recouvrement ont été respectivement de l'ordre de 93,96% et 90,69%.

Au regard de la différence entre les recettes et les dépenses, le financement obtenu par la coopération décentralisée, les dotations au fonctionnement et les subventions, l'institution municipale dispose d'une certaine autonomie financière et fait face aux différents projets d'investissement.

### 3. BILAN DIAGNOSTIC

#### 3.1. ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- proximité avec la capitale Ouaga (35km);</li> <li>- « platitude d'ensemble du relief »;</li> <li>- disponibilité de matériaux locaux de construction surtout granitiques</li> <li>- proximité avec le futur aéroport de Donsin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rareté de la ressource eau</li> <li>- pauvreté accentuée du couvert végétal</li> <li>- forte insolation</li> <li>- site hautement érodable</li> <li>- prédominance de sols peu évolués (80% de l'espace urbain non favorable à l'implantation humaine (habitat)</li> </ul>

Source : Etude SDAU Ziniaré /Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

#### 3.2. ATOUTS ET CONTRAINTES DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- jeunesse de la population;</li> <li>- diversité socioculturelle ;</li> <li>- dominance des actifs du secondaire et du tertiaire (54%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- négativité du solde migratoire (-33 685 en 2006)</li> <li>- proportion encore importante des actifs du secteur primaire (45%)</li> </ul>

Source : Etude SDAU Ziniaré /Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

#### 3.3. ATOUTS ET CONTRAINTES DU CADRE BATI ET DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- évolution du tissu urbain suivant des plans d'urbanisme (lotissement) d'où l'existence d'une trame urbaine assez structurée ;</li> <li>- Très faible proportion de l'habitat spontané ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations abusives de lotissement</li> <li>- Très faible taux de mise en valeur des parcelles et réserves dégagées.</li> <li>- 0% des espaces verts réalisés</li> <li>- forte proportion des constructions en matériaux précaires (40%)</li> </ul>

Source : Etude SDAU Ziniaré /Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

#### 3.4. ATOUTS ET CONTRAINTES DES EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS

Atouts	Contraintes
<p><b>Equipements éducatif et de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre quantitative satisfaisante</li> <li>- prédominance des équipements d'enseignement secondaire publics</li> <li>- présence du premier centre de formation professionnelle de référence du pays</li> </ul>	<p><b>Equipements éducatif et de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inégale répartition spatiale des équipements scolaires</li> <li>- la prédominance des équipements scolaires privés</li> <li>- sites inappropriés de nombreux équipements privés malgré la non mise en valeur des RF</li> </ul>
<p><b>Equipements sanitaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bonne couverture des équipements sanitaires dans la</li> </ul>	<p><b>Equipements sanitaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- absence d'un système de gestion des déchets</li> </ul>

<p>ville ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CHR en cours de construction</li> </ul> <p><b>Equipements marchands</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserves foncières disponibles</li> </ul> <p><b>Equipements sportifs, culturels, de loisirs, touristiques et d'accueil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserves foncières disponibles</li> <li>- Etablissements d'accueil touristique disponibles</li> <li>- Construction en cours d'un hôtel de standing «l'hôtel du parc»</li> </ul> <p><b>Réseau de voirie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- existence d'un réseau de voirie structuré</li> </ul> <p><b>Réseau d'AEP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de la ressource à partir du barrage de Ziga</li> <li>- Présence d'un réseau de distribution d'eau potable composé de branchements particuliers et de distribution publique par bornes fontaines</li> <li>- Bonne desserte de la ville particulièrement le centre ville</li> </ul> <p><b>Assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de 06 associations intervenant dans le domaine de la collecte des ordures</li> <li>- Présence de quelques bacs à ordures autour de certains équipements de la ville</li> <li>- 12 caniveaux aménagés à la faveur des travaux de bitumage de certaines voies pour longueur totale de 11 km</li> <li>- Relief propice à l'évacuation des eaux pluviales</li> </ul>	<p>médicaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faibles capacité d'accueil des formations sanitaires.</li> <li>- faiblesse du plateau technique</li> </ul> <p><b>Equipements marchands</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement sommaire voire non aménagement des équipements marchands;</li> <li>- site inapproprié de la gare routière actuelle</li> </ul> <p><b>Equipements sportifs, culturels, de loisirs, touristiques et d'accueil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement sommaire des équipements surtout culturels</li> <li>- insuffisance des équipements culturels et de loisirs</li> <li>- Dégradation des équipements existants (manque d'entretien et de suivi)</li> <li>- faible qualité des structures d'accueil</li> <li>- faible capacité des structures d'accueil</li> </ul> <p><b>Réseau de voirie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Très faible taux d'aménagement de la voirie surtout secondaire et tertiaire</li> </ul> <p><b>Réseau d'AEP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de couverture de la ville par l'ONEA particulièrement les zones péri - urbaines</li> </ul> <p><b>Assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau d'assainissement pluvial quasi inexistant</li> <li>- Inexistence d'un système de gestion des déchets solide (décharge sauvage)</li> </ul> <p><b>Réseau d'électricité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La ville est insuffisamment couverte par le réseau d'alimentation en électricité et d'éclairage public</li> <li>- Insuffisance de la ressource en période de chaleur occasionnant des délestages</li> </ul>
---	---

Source : Etude SDAU Ziniaré /Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

### 3.5. ATOUTS ET CONTRAINTES DU DEPLACEMENT ET DE LA MOBILITE URBAINE

Atouts	Contraintes
-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inexistence d'un système de transport collectif</li> <li>- absence d'un plan de circulation dans la ville</li> <li>- insécurité routière grandissant en raison de : méconnaissance du code de la routière par de nombreux usagers (02 roues), présence de nombreux carrefours conflictuels, mauvaise qualité des voies, etc.</li> </ul>

Source : Etude SDAU Ziniaré /Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

### 3.6. ATOUTS ET CONTRAINTES DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Atouts	Contraintes
<p><b>Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disponibilité de sites aptes aux cultures maraichères</li> <li>- organisation des acteurs en groupements</li> <li>- intensité de l'activité maraichère</li> <li>- existence de projets d'appui (exemple PAFASP)</li> </ul> <p><b>Industrie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disponibilité de matières premières maraichères</li> </ul> <p><b>Administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance relative du flux des agents de l'administration à Ziniaré</li> <li>- Apport important de l'administration dans l'accroissement de la population urbaine</li> <li>- Contribution des services déconcentrés de l'Etat à la gouvernance urbaine, communale, provinciale et régionale</li> <li>- Population de fonctionnaires constitue un « pouvoir d'achat » non négligeable pour la localité et ses productions.</li> </ul> <p><b>Artisanat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disponibilité de la matière première ;</li> <li>- le savoir faire local;</li> <li>- disponibilité de la main d'œuvre ;</li> <li>- diversité de la production ;</li> <li>- centre de formation et programme d'appui existant.</li> </ul> <p><b>Commerce et transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipements marchands disponibles</li> <li>- disponibilité des produits surtout maraichères</li> </ul> <p><b>Tourisme et hôtellerie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sites touristiques disponibles</li> </ul>	<p><b>Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faible capacité de mobilisation de la ressource eau</li> <li>- insuffisance d'appuis matériel et technique</li> <li>- absence d'infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits</li> </ul> <p><b>Industrie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- absence d'unité industrielle</li> </ul> <p><b>Administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration jouant faiblement son rôle</li> <li>- Faiblesse des investissements réels des fonctionnaires travaillant à Ziniaré.</li> <li>- Insuffisance du nombre des agents de l'administration privée</li> <li>- Insuffisance des ressources matérielles, et financières de l'administration locale</li> </ul> <p><b>Artisanat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analphabétisme et méconnaissance des techniques marketings des acteurs</li> <li>- faible niveau d'organisation des artisans ;</li> <li>- Faible capacité d'innovation des artisans</li> <li>- Difficile accès aux crédits;</li> <li>- coût élevé de la fiscalité imposée sur les activités du secteur informel et formel de l'artisanat ;</li> <li>- faible compétitivité des produits locaux</li> </ul> <p><b>Commerce et transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inorganisation du secteur</li> <li>- difficultés d'accès aux crédits</li> <li>- difficulté d'écoulement des produits liée à la qualité des infrastructures</li> <li>- analphabétisme</li> </ul> <p><b>Tourisme et hôtellerie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- insuffisance de valorisation des sites touristiques (absence de promotion, désorganisation du secteur...)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- insuffisance quantitative et qualitative des infrastructures d'accueil ;</li> <li>- inorganisation des acteurs du secteur</li> <li>- faible qualification du personnel;</li> <li>- dégradation des sites touristiques notamment le parc animalier</li> <li>- dégradation des infrastructures d'accueil</li> </ul>
--	--

Source : Etude SDAU Ziniaré /Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

### **3.7. ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA GOUVERNANCE URBAINE**

<i>Atouts</i>	<i>Contraintes</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- regroupement progressif de l'administration dans la zone administrative</li> <li>- bon niveau de déconcentration administrative</li> <li>- service technique municipal en place ;</li> <li>- SIF en place ;</li> <li>- 35 projets et programmes de développement en cours ;</li> <li>- forte présence des structures associatives particulièrement féminines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proximité de la capitale Ouagadougou</li> <li>- faible CAF;</li> <li>- faible capacité des ressources humaines communales (niveau le plus élevé est BAC+4 constituant 10% du personnel, 40% BEPC, 50% CEP)</li> <li>- Insuffisance des ressources matérielles;</li> <li>- prépondérance du secteur informel</li> <li>- faible niveau d'aménagement des équipements marchands</li> <li>- incivisme fiscal des contribuables ;</li> <li>- insuffisance de communication dans les stratégies de mobilisation des ressources fiscales ;</li> </ul>

Source : Etude SDAU Ziniaré /Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

# **DEUXIEME PARTIE**

---

## ***PERSPECTIVES, ENJEUX ET DEFIS***

# 1. PERSPECTIVES D'EVOLUTION

## 1.1. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU MILIEU PHYSIQUE

Les différentes caractéristiques des éléments du milieu physique de Ziniaré pourraient avoir des impacts sur son développement d'ici à l'horizon du schéma.

### 1.1.1. Impacts futurs liés à la pluviosité

La ville de Ziniaré connaît certes une pluviosité non moins importante au cours de l'année (*731,55 mm<sup>3</sup> en moyenne*), mais celle-ci se manifeste souvent par des pluies orageuses (*pluies fortes à diluviennes provoquant des foudres accompagnées de tonnerres, de chutes de grêle et de vents violents*) et des averses (*précipitations abondantes, soudaines et ne durant pas longtemps*). Ces types de pluies se caractérisent par leur forte intensité pouvant provoquer des inondations et augmenter ainsi le degré de vulnérabilité de la ville. Aussi, vu la prédominance des sols sur matériaux gravillonnaires (*80,13%*) caractérisés par une imperméabilité liée à leur texture grossière, le ruissellement des eaux de pluie est très fort dans la ville. L'érosion hydrique affecte facilement ces sols déjà fragiles et pourrait empêcher de ce fait d'entreprendre des aménagements sur l'espace urbain et partant la construction des infrastructures et des bâtiments. Par ailleurs, au plan de l'aménagement urbain, la fragilité des matériaux utilisés (*en majorité le banco*) pour la construction des habitations les expose grandement aux intempéries. Ce qui concourt à accroître la vulnérabilité de l'espace urbain face aux pluies de forte intensité. En outre, il faut remarquer que la densité du bâti au centre-ville constitue de plus un facteur d'imperméabilisation des sols limitant ainsi l'infiltration des eaux de pluie.

Face à cet constat, si rien n'est fait en terme d'aménagement conséquent de l'espace urbain par la mise en place d'un système de drainage des eaux de pluie et l'aménagement des ravines et des bas-fonds constituant les directions préférentielles d'écoulement de ces eaux de ruissellement, les risques d'inondation et de stagnation des eaux vont s'aggraver avec pour corollaire des dommages multiformes.

De même, si le mode actuel de construction des bâtiments se poursuit (*forte utilisation du banco, fondation peu solide, soubassement à ras le sol, toiture non protégée, etc.*), ils seront de plus en plus exposés à des dégradations dues à la violence des pluies, aux inondations, à la stagnation des eaux de pluie, etc. Certes, les études sur les tendances globales du climat montrent que la partie centrale du Burkina Faso (*y compris la ville de Ziniaré*) connaîtra une baisse des précipitations estimée à 3,40% en 2025 et à 7,30% en 2050 (*Source : PANA, 2007*) mais les pluies auront un caractère de plus en plus violent pouvant engendrer des inondations.

### 1.1.2. Impacts futurs liés à la chaleur

Le régime thermique dans la ville de Ziniaré varie au cours de la journée et en fonction des saisons. En effet, ce régime se caractérise tantôt par une fraîcheur, tantôt par la chaleur. La chaleur est moindre dans les premières heures de la journée et souvent tardivement la nuit, due à son absorption par les murs des bâtiments. Elle atteint son paroxysme le plus souvent dans l'après-midi jusqu'aux premières heures de la nuit. Cette variation a des conséquences sur l'environnement urbain avec pour corollaire des difficultés d'adaptation de la population à la chaleur. Les impacts liés à la variation thermique sont entre autres :

- l'assèchement et l'évaporation des eaux au niveau des cours d'eau de la ville ;
- la dégradation du couvert végétal de la ville ;
- l'intensification des îlots de chaleur dans la ville ;
- l'explosion des besoins en énergie des populations urbaines (*climatisation, ventilation*) ;
- des problèmes de santé (*suffocation, déshydratation, etc.*).

Et selon le quatrième rapport 2007 du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) sur les changements climatiques, depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la température moyenne sur terre a

augmenté de 0,6°C. D'ici à l'an 2100, on s'attend à ce qu'elle continue d'augmenter de 1,4 à 5,8°C. Pour le Burkina Faso, l'analyse de la tendance générale de l'évolution des températures moyennes au cours de la période 1961-2000, montre également une hausse progressive. Cette hausse serait de +0,8°C à l'horizon 2025 et +1,7°C (*Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques - PANA, 2007*) dans les régions situées au centre du pays (*y compris la ville de Ziniaré*).

Si aucune disposition n'est prise, d'ici à l'horizon du schéma, dans le sens d'une adaptation des systèmes d'aménagements urbains et de construction face aux problèmes de réchauffement climatique, les conditions de vie des ménages à Ziniaré risquent d'être de plus en plus difficiles.

### **1.1.3. Impacts futurs liés aux vents dominants**

Le vent le plus dominant dans la ville est l'harmattan qui souffle du Nord-est au Sud-ouest (*soufflant durant toute la longue période sèche de l'année*). Ce vent souffle à une vitesse de 10 km/h et plus. Aussi, compte tenu du site de Ziniaré qui repose sur des sols argilo-sableux par endroit, l'érosion éolienne y est manifeste et engendre la suspension de la poussière au-dessus de la ville pendant la période de l'harmattan. Cela peut être source de pollution engendrant la réduction de la visibilité au moment de la circulation et la prolifération de maladies (*telles que la toux, la méningite, les infections respiratoires, etc.*). Par ailleurs, en saison des pluies, la mousson demeure le vent dominant. Etant donné que ce vent souffle le plus souvent à grande vitesse (*20 à 30 km/h*) et s'accompagne généralement de pluies orageuses et d'averses, il est le plus souvent en cette période à la base de nombreux dégâts humains et matériels.

Si aucun dispositif n'est mis en place d'ici à l'horizon du schéma, en termes d'aménagement de l'espace (*amélioration du couvert végétal, bitumage ou pavage des voies, etc.*), les vents continueront à être des facteurs de pollutions atmosphériques (*cas des vents d'harmattan*) et de dégâts multiples. En effet, de nombreuses études aux plans mondial et régional ont montré que les changements climatiques vont perturber la circulation générale des vents avec pour conséquence une aggravation des suspensions de poussière et une recrudescence des vents violents.

### **1.1.4. Impacts futurs liés aux caractères des sols**

La ville de Ziniaré est implantée sur trois (03) types de sols qui conditionnent son développement spatial. Toutefois ce sont les sols sur matériaux gravillonnaires et les sols hydromorphes qui sont les plus exposés aux effets de l'érosion hydrique et éolienne. A l'horizon du schéma, les impacts de développement de la ville liés à ces deux (02) types de sols seront légers.

Les sols sur matériaux gravillonnaires caractérisés par une forte imperméabilité liée à leur texture grossière sont plus exposés à l'érosion hydrique. De ce fait, l'impact du ruissellement sur ces sols se traduit par un lessivage progressif des couches superficielles de premier et deuxième niveaux. Ce qui pourrait facilement entraîner des affaissements de terrains. Les couches superficielles de ces sols lessivés seront par ailleurs exposées à l'érosion éolienne, entraînant ainsi des suspensions de poussière au-dessus de la ville.

La présence des sols hydromorphes a un impact sur le développement spatial de la ville. En effet, compte tenu de leur texture (*principalement constitués d'argile et de limon*) et de leur sensibilité (*imbibés en saison pluvieuse et desséchés en saison sèche*), ces sols ne sont pas propices à l'implantation humaine, or ils représentent 17,20% de la superficie totale de l'agglomération. Ils se localisent principalement dans les zones de bas-fonds (*Cf. Carte sur la typologie des sols*).

L'évolution de cette situation sans aucune prise de mesures pour y faire face pourrait entraîner ou faciliter les inondations, les affaissements de terrain et partant des dégâts sur les infrastructures, les équipements et les habitations.

## 1.2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

### 1.2.1. Projection globale de la population de Ziniaré à l'horizon 2030

Les perspectives d'évolution de la population urbaine sont basées sur des projections. Ces dernières restent fondées sur des hypothèses et doivent être considérées comme telles.

Pour les besoins de cette étude, nous avons effectué des projections sur la base des données de l'INSD, issues des recensements généraux de 1985, 1996 et 2006. Ces données de l'INSD sont les plus fiables connues et disponibles à ce jour. Ainsi en nous basant sur ces données, la projection de la population urbaine de Ziniaré à l'horizon du SDAU (soit l'année 2030) a été effectuée.

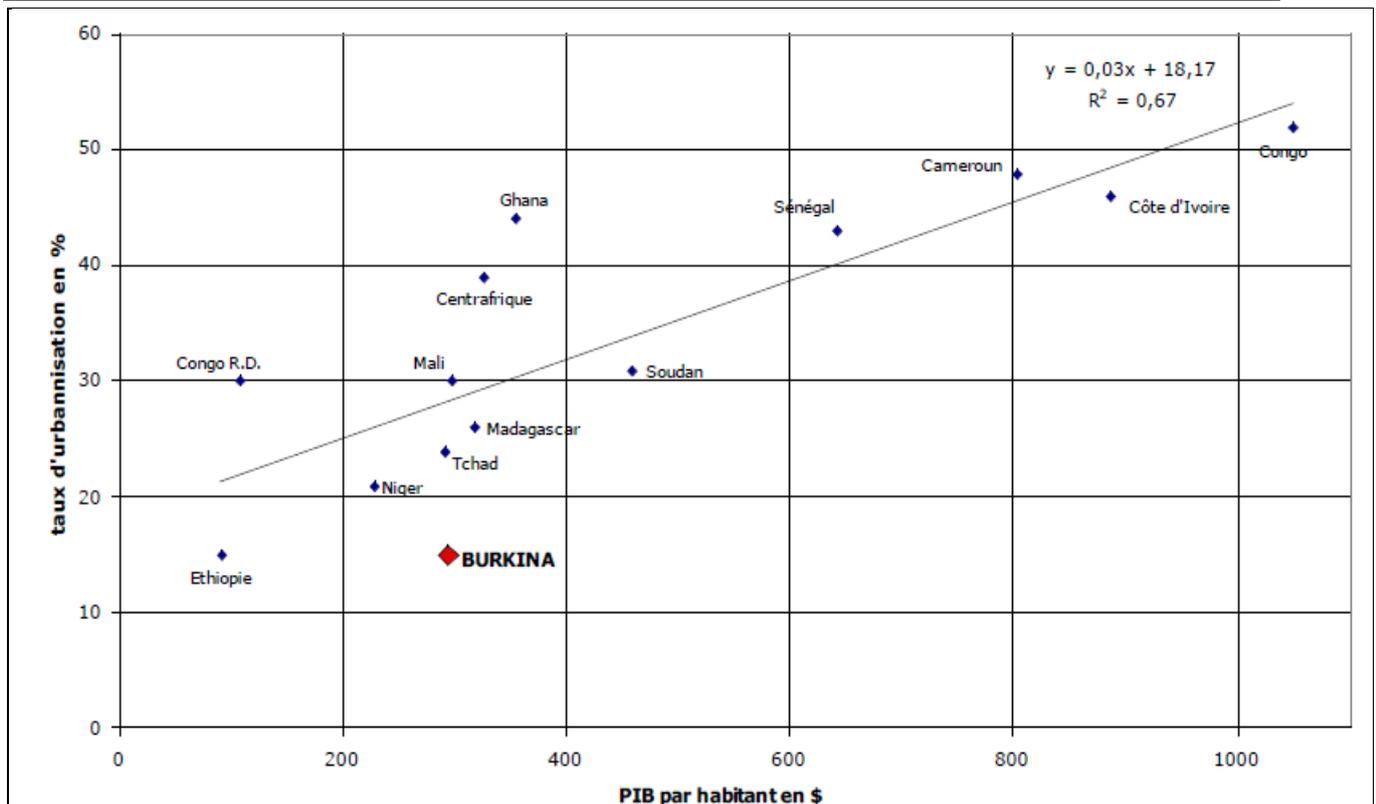
Il faut noter que la population urbaine sur la période 1985-2006 présente une tendance à la hausse. Le taux de croissance a été de 4,91% entre 1985 et 1996 et a évolué à 5,26% lors du dernier recensement, soit un écart de 0,35%. Si le contexte et les conditions actuelles (*économiques, sociales, culturelles, politiques*) sont maintenus sans changement majeur, l'évolution démographique de la ville de Ziniaré, pourrait se faire suivant une hypothèse de croissance graduée allant de 5,13% pour la période 2013-2018 ; à 5,01% pour la période 2019-2024 puis à 4,88% pour la période 2025-2030. La population urbaine serait respectivement de 33 937 ; 44 886 et 58 423 pour ces trois (03) périodes. Cette hypothèse augure certes une croissance de la population jusqu'en 2030 mais suivant un rythme modéré. Elle est fondée sur une baisse progressive des facteurs de croissance naturels (*natalité, fécondité, mortalité*) et non naturels de la population urbaine.

Pour ce qui est des facteurs naturels de croissance, il faut noter que la baisse de l'ISF (6,80 en 1996 et 6,50 en 2006) et le recourt massif des femmes aux consultations en planification familiale (211% comme taux de consultation en PF en 2010 pour la ville de Ziniaré) contribueront à un ralentissement progressif de la croissance démographique urbaine. Egalement, les tendances au niveau provincial confortent ce point de vue. En effet au niveau provincial, le Taux Brut de Natalité (TBN), l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), le Taux de Fécondité Général (TFG), respectivement de 47,80‰ ; 6,80‰ et 211,80‰ en 1996, sont passés à 46,50‰ ; 6,50‰ et 199‰ en 2006.

Quant aux facteurs non naturels, une fois les équipements d'envergure (*évoquées plus haut*) réalisées et fonctionnelles, leur impact sur la croissance démographique urbaine devrait s'amointrer progressivement. Aussi, le coût de la vie, l'amélioration du niveau d'éducation et de formation des femmes, tendent à faire baisser la natalité et à espacer les naissances.

Cette hypothèse de croissance quoique reflétant la réalité actuelle du terrain, donne un effectif de population assez faible à terme (58 423 habitants en 2030) pour permettre à la ville de jouer pleinement son rôle de pôle régional de croissance. Ce constat au niveau de la ville de Ziniaré est le reflet de la situation nationale. En effet, une première caractéristique est que le Burkina Faso est un pays exceptionnellement sous-urbanisé : 22,60% de la population réside dans les villes selon le recensement de 2006. C'est le taux le plus bas de toute l'Afrique de l'Ouest, loin derrière la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Sénégal (respectivement 46%, 44% et 43%), mais aussi derrière le Mali et le Tchad (respectivement 30% et 24%). En dehors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui concentrent à peu près les deux tiers de la population urbaine du Burkina Faso (63%), le reste des villes manque globalement de dynamisme démographique. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la performance économique du pays caractérisée par sa faiblesse. Effectivement, en se référant au graphique ci-dessous « la corrélation entre le taux d'urbanisation et le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant est tout à fait significative. Le Burkina Faso se distingue complètement de son environnement régional, avec une sous-urbanisation très prononcée. Par rapport à la formule régionale, le taux d'urbanisation est la moitié de celui que l'on s'attend à trouver. Au sein du groupe sahélien, le Burkina Faso apparaît comme un cas atypique, y compris par rapport au Tchad et au Niger qui ne sont pourtant pas en bonne position » (Cf. SNAT, Bilan-diagnostic / Rapport n°01, p37).

### Graphique n°40 : PIB et urbanisation du Burkina comparés à ceux d'autres pays africains



Source : SNAT, Bilan-diagnostic / Rapport n°01, p37

La seconde caractéristique fondamentale est la part élevée de la population active agricole dans les villes : 28,80% de la population active urbaine s'adonne à l'agriculture<sup>12</sup>. En dehors Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (dont 10% de la population active était dans l'agriculture en 1996), la proportion est selon toute probabilité supérieure à 50%, et de plus en plus proche de celle des campagnes (85%) dans les villes les plus petites. Nombre de ces agglomérations sont donc de grosses bourgades rurales, avec une adjonction plus ou moins affirmée de services et un faible effectif de la population : ce sont des villes en devenir.

Dans ces conditions de faible croissance urbaine, « les villes sont grandement dépourvues de base économique et n'ont pas les moyens de se doter du minimum vital en matière d'infrastructures et d'équipements marchands; quand une fraction de la paysannerie parvient à produire un surplus (en dehors des cultures de rente encadrées qui n'ont pas d'impact urbain), les villes sont incapables de l'absorber, par manque de routes, de filières commerciales, de marché urbain propre ».

Le système est auto-bloqué et n'a pas les moyens de sortir d'un piège qui se durcit au contraire, au rythme de l'accroissement de population » (Cf. SNAT, Bilan-diagnostic / Rapport n°01, P245). Il en résulte également « une urbanisation déséquilibrée, marquée par une hypertrophie de la capitale Ouagadougou, tandis que les autres villes secondaires stagnent quasiment et demeurent à dominante rurale » (Cf. Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 », P48).

L'adoption et la mise en œuvre d'une politique nationale de développement urbain ainsi que d'un schéma national d'aménagement du territoire devront, dans les années à venir, permettre des avancées positives en matière de croissance urbaine. Elles permettront, en particulier, d'avoir et de mettre en œuvre une politique urbaine volontariste assise sur une armature urbaine de développement dans laquelle un réseau de pôles urbains hiérarchisés est créé et confère à chaque pôle, conséquemment équipé, des fonctions spécifiques selon ses potentialités. Le développement urbain contribue substantiellement à la croissance économique. La volonté de faire des villes du Burkina Faso des pôles économiques et de croissance, s'est traduite par

<sup>12</sup> INSD, EA/QUIBB 2005

l'adoption de la Politique Nationale de l'Habitat et de Développement Urbain (PNH DU) dont l'opérationnalisation se fera à travers un plan d'actions décennal pour la période 2009-2018. Le Gouvernement s'emploiera donc, à mettre en place un système urbain performant. Les fonctions économiques des villes seront donc renforcées (Cf. SCADD, p50).

Dans ce contexte, nos perspectives de croissance de la population urbaine de Ziniaré s'aligneront avec cette vision volontariste du développement urbain. Notre hypothèse de taux de croissance s'inscrit ainsi dans une fourchette de 5,50 à 7,50% avec une tendance croissante décomposée comme suit :

- 5,50% pour la période 2006-2013 ;
- 6% pour la période 2013-2018 ;
- 6,50% pour la période 2019-2024 ;
- 7,50% pour la période 2025-2030.

Le véritable moteur de cette dynamique démographique sera en grande partie porté par l'immigration en raison l'accroissement du niveau d'attractivité de Ziniaré sur sa zone d'influence. En effet selon le SNAT, le Burkina Faso est vraisemblablement sorti de la phase de dominance des migrations interrégionales rurales ; s'ouvre maintenant pleinement la phase de l'exode vers l'urbain.

Pour la première période, la mise en œuvre du SDAU n'étant pas encore effectif, le rythme de croissance actuelle se maintiendrait. Pour la seconde et la troisième période la croissance va s'accélérer mais à un rythme modéré avec la mise en œuvre des activités programmées dans le schéma et le début de réalisation du projet du nouvel aéroport de Donsin. La croissance urbaine sera plus importante sur la période 2025-2030 où beaucoup d'investissements d'envergure seraient déjà réalisés et qui feront de la ville de Ziniaré un véritable pôle de croissance économique et de développement à l'échelle de sa région. Cela suppose une allocation judicieuse des ressources pour à la fois soutenir et accélérer la croissance et sauvegarder l'équilibre régional. La population à l'horizon du SDAU atteindra ainsi 81 621 habitants.

La projection de la population urbaine de Ziniaré à l'horizon 2030 sur la base de ces taux de croissance, donne en détail la situation consignée dans le tableau suivant.

**Tableau n°85 : Projection de population à l'horizon 2030**

Secteurs	Population en 2006	Projections			
		2013	2018	2024	2030
Taux	-	5,50%	6%	6,50%	7,50%
Secteur n°01	3 027	4 403	5 893	8 598	13 270
Secteur n°02	6 834	9 941	13 304	19 412	29 958
Secteur n°03	2 656	3 864	5 170	7 544	11 643
Secteur n°04	3 094	4 501	6 023	8 788	13 563
Secteur n°05	3 008	4 376	5 856	8 544	13 186
<b>Total général</b>	<b>18 619</b>	<b>27 085</b>	<b>36 245</b>	<b>52 887</b>	<b>81 621</b>

Source : Réalisé par ARCADE-AXIALE à partir des données démographiques des RGPH 1985, 1996 et 2006

### **1.2.2. Projection de la population scolarisable de ziniaré a l'horizon 2030**

**L'éducation préscolaire**, d'une durée de deux (02) à trois (03) ans, est destinée aux enfants de trois (03) à six (06) ans.

**L'enseignement primaire** concerne la tranche d'âge théorique de sept (07) à douze (12) ans. Cet enseignement est délivré par des structures publiques et privées, ces dernières pouvant être laïques ou confessionnelles. Toutefois, la nouvelle réforme entamée en 2006, stipule que la scolarisation est désormais obligatoire entre six (06) et seize (16) ans.

**L'enseignement secondaire** est composé du secondaire général et de l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement secondaire général, d'une durée de sept (07) ans, est divisé en deux (02) sous cycles. Le premier cycle dure quatre (04) ans et la classe d'âge officiel est de treize (13) à seize (16) ans. Le second cycle de l'enseignement général dure trois (03) ans, la classe d'âge officiel de fréquentation étant de dix-sept (17) à dix-neuf (19) ans. L'enseignement secondaire technique et professionnel compte trois (03) sous cycles dont un cycle court, un cycle moyen et un cycle long qui durent respectivement quatre (04) ans, trois (03) ans et deux (02) ans.

Pour les besoins de l'étude, une projection de la population scolarisable a été effectuée. Les proportions pour chaque classe d'âge ont été obtenues en appliquant le poids de chaque tranche d'âge à la population de l'année indiquée. Ce qui a permis d'obtenir les données consignées dans le tableau suivant sur la projection de la population scolarisable à l'horizon du SDAU.

**Tableau n°86 : Projection de populations scolarisable à l'horizon du SDAU**

Années	Projection de la population	Population scolarisable			
		Préscolaire : 3-6 ans (11,10%)	Primaire : 6-12 ans (19,16%)	Secondaire	
				Premier cycle : 13-16 ans (11,31%)	Second cycle : 17-19 ans (7,79%)
2013	27 085	3 006	5 189	3 063	2 110
2018	36 245	4 023	6 945	4 099	2 823
2024	52 887	5 870	10 133	5 982	4 120
2030	81 621	9 060	15 639	9 231	6 358

Source : Réalisé par ARCADE-AXIALE à partir des données démographiques des RGPH 1985, 1996 et 2006

### 1.3. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'URBANISATION

La tendance à un accroissement du tissu urbain de Ziniaré à l'horizon 2030, plus particulièrement des espaces d'habitations, se justifient en raison de la conjonction de multiples facteurs :

- **l'accroissement de la population urbaine** : en 2030 la population de Ziniaré devra atteindre 81 621 habitants soit un peu plus de trois (03) fois la population estimée de 2012. Les besoins en espaces d'habitation se poseront inéluctablement ;
- **la réalisation d'équipements structurants d'envergure régionale et nationale (aéroport de Donsin, Centre Hospitalier Régional – CHR - de Ziniaré, village opéra de Laongo, etc.)** : la concrétisation de l'ensemble de ces projets se traduira par un « appel d'air de populations » (c'est – à – dire un important mouvement de populations) vers Ziniaré non seulement lors des phases de construction de ces ouvrages (ouvriers, techniciens, ingénieurs, etc.) mais surtout au moment de la mise en service des différents édifices avec des emplois directs (manœuvres, agents de sécurité, cadres, etc.) et indirects (développement de l'hôtellerie, des prestations et services divers) ;
- **la proximité spatiale de Ziniaré avec Ouagadougou** : située à peine à une trentaine de kilomètres de Ouagadougou, Ziniaré à l'horizon 2030 confirmera sa position de « ville – satellite » par l'intensification des mouvements permanents et quotidiens entre les deux (02) cités. En effet à l'avenir, de nombreuses personnes opteront de loger à Ziniaré et travailleront Ouagadougou, d'où la nécessité de prévoir l'augmentation du parc de logements de Ziniaré en prévision de cette situation et l'adaptation voire amélioration des voies de circulation reliant les deux villes ;
- **la progression de la nucléarisation des ménages induisant une augmentation évidente des besoins en espaces d'habitation** : avec l'urbanisation le phénomène de « grandes familles » composées de plusieurs ménages pluri - générationnels vivant en communauté sur une même

parcelle tend rapidement à disparaître pour laisser place aux familles nucléaires. En 2030, la ville de Ziniaré devrait compter 16 324 ménages soit un peu plus du triple de ceux de 2012 (soit 5 065 ménages en 2012). En se plaçant dans l'absolue où le surplus de ménages, estimé à 11 259, doit être totalement satisfait, cela témoigne de l'ampleur de la satisfaction des besoins futurs en espaces d'habitation à l'horizon du SDAU ;

- **la poursuite de la non mise en application des dispositions de la RAF en matière de gestion foncière en général et particulièrement sur les clauses fixant les délais de mise en valeur des parcelles attribuées** : l'absence d'application de la procédure de retrait de parcelles non mise en valeur en vue de leur réattribution conformément aux dispositions de règlementaire (**Article 159 du Décret n°97 - 054/PRES/PM/MEF du 06 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la Loi n°014/96/ADP portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso**), limiterait fortement le rythme de densification des aires loties entre 1965 et 2011. Ce qui pourrait nécessiter de nouvelles extensions, en réponse à la demande, avec le risque que les mêmes faits produisent les mêmes effets ;
- **le maintien de l'habitat horizontal comme forme d'occupation dominante dans la ville** : la persistance de la tendance au logement individuel en rez-de-chaussée, plus singulièrement à la possession d'une ou de plusieurs parcelles par un individu, constitue un facteur d'accroissement des besoins en terrain à bâtir. En outre, la persistance des pratiques de productions des aires d'habitation n'allant pas jusqu'à la mise à disposition de logements aux ménages, se limitant juste au lotissement et à l'attribution des parcelles, favorise fortement l'étalement urbaine. Sur cette base, on constate que le capital foncier actuel de la ville en parcelles d'habitation, estimé à 14 684 parcelles, est presque trois (03) fois supérieur au nombre de ménages en 2012 et ce n'est qu'au-delà de 2028 (soit 02 ans avant l'échéance du présent SDAU) que le nombre de ménages devrait atteindre ce chiffre.

Sur la base de ces postulats ci-dessus posés, l'analyse des perspectives d'évolution des espaces urbanisés dans la ville de Ziniaré portera donc sur les deux (02) principaux points suivants :

- **l'éclaircissement de la situation des superficies anciennement loties non mises en valeur** : l'évaluation des superficies totales loties entre 1965 et 1998 font état de 1 391,53 ha (équivalent à 13 695 parcelles). Le parcellaire issu de ces opérations de lotissement bien qu'attribué présente un très faible niveau de mise en valeur. En effet, l'interprétation des images satellitaires indique que 71,24% (soit 991,37 ha) de ces aires loties demeurent toujours non mis en valeur (équivalent à 10 957 parcelles soit 80,01%). La gravité de la situation exige l'application des mesures incitatives de mise en valeur de ces espaces presque « gelés » telles que stipulées par la RAF. Dans un souci de maîtrise de l'étalement urbain, la densification de ces trames vides constitue un impératif dans le cadre de ce SDAU. Il est donc impératif de faire appliquer les dispositions règlementaires et législatives de retrait et réattribution de ces parcelles. A ce titre, le décret n°97-057/PRES/PM/MEF du 06 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi sur la réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, à son article n°159 définit les conditions de retrait de parcelle en ces termes : **« le délai de mise en valeur des terrains à usage d'habitation est de cinq (05) ans. Il ne peut être prolongé qu'en cas de force majeure...cette prolongation ne peut excéder douze (12) mois »**. Ainsi un moratoire visant l'arrêt « des lotissements classiques massifs<sup>13</sup> » dans la ville

---

<sup>13</sup> « Les lotissements classiques massifs » : inspirés des « lotissements commandos » qui avaient été initiés pendant la période révolutionnaire (1983-1987) afin de faciliter l'accès en masse des populations à la terre pour se loger ; cette forme d'aménagement s'est fortement instituée depuis 1995 et a conduit à créer de vastes zones urbaines peu viables (faute d'équipements et d'infrastructures). Aussi ils constituent de nos jours une des causes véritables d'étalement urbain au Burkina Faso en raison de leur taille massif. C'est le cas des villes comme Ouagadougou, Koudougou, Banfora, Ziniaré, etc.

de Ziniaré s'impose jusqu'à l'horizon du SDAU, le temps d'éclaircir cette problématique des « gels fonciers ».

**Tableau n°87 : Situation des espaces anciennement lotis, attribués et non mis en valeur**

Désignation	1965	1993	1998	Total
Superficies non mise en valeur (ha)	30,33	6,48	954,55	991,37
Nombre de parcelles non mise en valeur	203	92	10 662	10 957

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

- ***l'adoption d'une approche nouvelle de satisfaction des besoins futurs en logement dans la ville à l'horizon 2030*** : la mise en place d'une véritable politique de production de logements s'impose car, au vu des analyses prospectives sur l'évolution de l'urbanisation à Ziniaré, les besoins devront croître dans les années à venir. En effet, le nombre de ménages supplémentaires qui est estimé à 11 259 en 2030 (*horizon du SDAU*) devrait induire des besoins en logements se situant dans une fourchette de 11 000 à 11 500 unités. En perspective de cette situation propice à un étalement urbain certain, l'accent devra être mis sur la densification spatiale dans le but d'une maîtrise de l'étalement urbain. Elle se traduira par :
  - ***une réduction de la taille des parcelles devant accueillir les projets immobiliers*** : la taille moyenne des parcelles a régulièrement chuté entre 1965 et 2011 passant respectivement de 800 m<sup>2</sup> à 250 m<sup>2</sup>. Vu cette régression de la taille des parcelles et surtout le niveau globalement moyen de leur mise en valeur, il sera adopté pour les prévisions futures de logement une taille moyenne de parcelle de 300 m<sup>2</sup> ;
  - ***les formes d'occupation parcellaire*** :
    - ***l'habitat pavillonnaire (ou individuel)*** : ce mode d'habitat prédominera encore dans le futur. Ainsi il devra couvrir 60% des besoins de logements des ménages dans les zones d'extension urbaine ;
    - ***l'habitat collectif*** : il concernera à terme 40% des ménages à loger. Ce type d'habitat devra se populariser dans un souci de densification spatiale.

#### **1.4. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA QUESTION FONCIERE**

La ville de Ziniaré rencontre un certain nombre de difficultés dans la gestion de ses terres en raison des enjeux fonciers dont elle fait l'objet. Ainsi la situation foncière est exacerbée par sa proximité avec Ouagadougou et les pratiques de certains acteurs. Sur la base de l'analyse diagnostique, il a été possible de faire un état des lieux de la maîtrise foncière à Ziniaré. En résumé, il faut retentir :

- la difficile coexistence du droit coutumier et du droit moderne en zone péri urbaine ;
- le faible niveau d'application des textes de loi ;
- le faible niveau d'implication des autorités coutumières lors des différentes opérations d'aménagement malgré leur importance en matière de gestion foncière en zone péri urbaine pouvant être source de friction entre administration et coutumiers d'une part et entre attributaires de parcelle et coutumiers d'autre part : c'est le cas du refus persistant chez certains propriétaires terriens de Guiloungou, à admettre la mise en valeur de parcelles dans cette zone par les bénéficiaires des dites parcelles (*suite au lotissement de 1998*) ;

- les conflits fonciers récurrents (*conflits agriculteurs et éleveurs au niveau des points d'eau, conflits liés aux transactions foncières découlant des pratiques de certains acteurs tels que « les démarcheurs », etc.*) ;
- le cas des biens immeubles en déshérence : il s'agit des biens appartenant à une personne décédée sans laisser d'héritier ;
- la présence de nombreuses parcelles nues datant du premier lotissement de 1965 à celui de 1998 non mises en valeur et toujours pas retirées suivant les dispositions légales telle qu'édictees par la RAF ;
- l'existence de nombreuses parcelles attribuées depuis le premier lotissement dont les attributaires ne sont pas identifiés ;
- la tendance à réaliser des constructions sur des parcelles sans acquittement de la taxe de jouissance ;
- le non-respect de la loi en matière de vente de parcelles non mise en valeur ;
- l'absence de viabilisation des zones loties n'encourageant pas les bénéficiaires à les mettre en valeur ;
- la poursuite de la vente de terres en zones non aménagées, par les propriétaires terriens permettant à des personnes de constituer d'importants domaines fonciers en périphérie urbaine et le long des grands axes ;
- la persistance de la spéculation foncière.

A l'heure actuelle peu d'actions ont été menées par l'administration locale en charge de la gestion foncière afin de limiter ces phénomènes ; cela, malgré la présence au sein de la Mairie d'une part et de la Direction Régionale des Impôts du Plateau Central d'autre part d'un service des domaines. L'acquisition d'un Système d'Information Foncière (SIF) en 2007 n'a apporté aucune amélioration à la gestion du domaine foncier urbain de Ziniaré. En conséquence, les mêmes préoccupations subsistent toujours. Or l'outil SIF mis à disposition, en dépit de ses insuffisances, aurait pu être le point de départ de la constitution d'un véritable cadastre pour la ville lui assurant une meilleure maîtrise foncière. Ainsi avec l'hypertrophie de Ouagadougou, la pression sur les terres environnantes et celles de Ziniaré y comprise ira grandissant avec ses corollaires (*spéculations foncières, ventes illicites de terres, conflits divers, etc.*). Si ces tendances se poursuivaient et se confirmaient à l'échéance 2030, on pourrait assister à :

- un regain de tensions entre propriétaires terriens et attributaires de parcelles dans les zones où subsistent des conflits latents (*cas de la zone lotie de Guiloungou*) ;
- un renchérissement du coût des terres en raison de la pression foncière (*proximité spatiale avec Ouagadougou*) et de spéculations autour des nombreuses parcelles non mises en valeur et autour des parcelles à attributaires non identifiés ;
- une non maîtrise de la municipalité de son capital foncier en raison de la forte spéculation, des ventes multiples des terres et de la non identification de nombreux propriétaires de parcelles. Cette situation aura également pour corollaires la baisse du niveau des recettes budgétaires en raison du faible niveau de collecte des taxes de jouissance ;
- une accélération de la vente des terres notamment en zones non aménagées dépossédant les agriculteurs de leurs champs avec à la clé des conflits en perspective. En outre, l'administration locale pourrait à la longue être limitée sur les possibilités de réalisation d'équipements ou d'infrastructures d'envergure faute de terrains disponibles.

La combinaison de tous ces facteurs, si cela devait se réaliser, compromettrait la réussite de l'application des dispositions du présent SDAU et donc l'avenir global de la ville. En effet, la question de la maîtrise foncière demeure une condition sine qua non en matière d'aménagement et de développement urbain. D'où

la nécessité pour l'autorité municipale de Ziniaré, acteur clé dans la mise en œuvre de ce SDAU, d'initier dès maintenant des actions idoines face à la problématique foncière locale.

## 1.5. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU DEPLACEMENT ET DE LA MOBILITE URBAINE

L'évolution de la question du déplacement et de la mobilité urbaine à Ziniaré devra connaître un accroissement du trafic dans les années à venir du fait de l'urbanisation, de sa position de ville – satellite par rapport à Ouagadougou, de l'augmentation des besoins de mobilité intra et interurbain, de l'éclatement des activités et des équipements structurants dans l'espace.

L'analyse des modes et systèmes de déplacement actuel, à partir de l'enquêtes ménages réalisées en 2011 dans le cadre de notre étude, a fourni les résultats suivants : 52,10% des enquêtés l'utilisent le vélo, 43,40% l'utilisent les mobylettes, 2,50% marchent à pieds, et 1,40% l'utilisent des véhicules particuliers. De ces estimations, l'analyse prospective de l'évolution moyenne déplacement dans la ville de Ziniaré à l'horizon du SDAU se présente comme suit :

- cas des engins à 02 roues : l'utilisation des engins à deux (02) roues (*motorisé ou non*) qui est la plus importante actuellement connaîtra sans nul doute un accroissement d'autant plus que leur coût d'acquisition est relativement moindre par rapport aux véhicules quatre (04) roues et les habitudes des habitants se traduisent de nos jours par l'autonomie du déplacement ;
- cas des engins à 04 roues : ce mode de transport bien que peu présent de nos jours, est appelé à un essor important dans les années à venir. L'accroissement du parc automobile dans la ville de Ziniaré d'ici 2030 est à prévoir. Les principales raisons de cette évolution seront fortement liées à l'extension urbaine, l'augmentation des besoins de déplacement et surtout l'amélioration du niveau de vie des populations à la recherche du confort et de la sécurité.

Le transport urbain devrait connaître l'essor d'un nouveau mode de transport à savoir les tricycles. Ce mode est pratique pour le transport des marchandises à l'intérieur de la ville, toutefois son utilisation doit être fortement réglementée afin de limiter à l'avenir les risques d'accidents.

En perspective, l'option du développement du transport en commun s'imposera dans l'optique de faire face :

- à ***l'augmentation des besoins de déplacement intra-urbain*** découlant de l'accroissement démographique, de l'implantation de nouveaux équipements et des zones d'activités surtout en périphérie urbaine et de la satisfaction des besoins de déplacement de la tranche de population ne disposant pas de moyens de transport individuel ;
- à ***l'augmentation des besoins de déplacement interurbain*** particulièrement en raison de la position de ville satellite de Ziniaré par rapport à Ouagadougou et de l'accentuation des flux de déplacement régulier entre ces deux (02) agglomération ;
- ***aux problèmes de pollutions atmosphérique (gaz d'échappement) et sonore*** liés au développement rapide des moyens de transport motorisé individuel (02 et 04 roues) pour un essor urbain en adéquation avec la mobilité durable et la qualité de vie.

Avec l'accroissement du trafic, la densification des bâtis et le regroupement des zones d'activités ; le problème des aires de stationnement en ville devrait se poser avec acuité. Cette situation pourrait énormément influencer sur la qualité de la circulation particulièrement au centre-ville et aux alentours des équipements à forte attractivité d'où la nécessité de prévoir des aires de stationnement dans les futurs aménagements.

A partir des données de comptage de trafic, nous remarquons que le flux des déplacements interurbain connaîtra une évolution. Avec l'exploitation des sites miniers dans les régions du Centre-nord et du Sahel, la RN n°03 (*tronçon Ouaga-Kaya-Dori-Tambao*) subira sans nul doute un accroissement significatif du trafic.

Les perspectives de croissance du trafic sur la voirie primaire de Ziniaré peuvent être estimées à horizon du SDAU selon la formule suivante :  $T_n = T_o (1+a)^n$  avec :

- **T<sub>n</sub>** : le trafic à l'horizon du SDAU (dans notre cas, 2030 correspondant à T<sub>20</sub>) ;
- **T<sub>o</sub>** : le trafic au moment des estimations (trafic 2010) ;
- **a** : le taux d'accroissement annuel du trafic ;
- **n** : le nombre d'années (20 ans).

Nous considérons un taux d'accroissement annuel de 5% (Source : Taux de projection de la Direction Nationale des Routes). Ainsi les résultats des projections sont consignés dans le tableau suivant :

**Tableau n°88 : Perspectives du trafic à l'horizon 2030**

N° Rte	Sect.°	Origine	Fin	Long.	Type	Résultats Bruts				TMJA 2011	TRAFIC 2011	TRAFIC 2030
						TMJ (PL)	TMJ (VL)	% PL	TMJ			
RN03	01	Ouagadougou	Ziniaré (Emb RD40)	35,607	RB	233	656	26%	893	843	307 544	816 006
RN03	01	Ziniaré (Emb RD40)	Ouagadougou	35,607	RB	228	644	26%	876	827	301 691	800 476
<b>TOTAL</b>						<b>460</b>	<b>1 300</b>	<b>26%</b>	<b>1 769</b>	<b>1 669</b>	<b>609 235</b>	<b>1 616 482</b>
N° Rte	Sect.°	Origine	Fin	Long.	Type	TMJ (PL)	TMJ (VL)	% PL	TMJ	TMJA 2011	TRAFIC 2011	TRAFIC 2030
RN03	02	Ziniaré (Emb RD40)	Korsimoro (Emb RR2)	36,912	RB	141	329	30%	473	446	162 774	431 888
RN03	02	Korsimoro (Emb RR2)	Ziniaré (Emb RD40)	36,912	RB	143	325	30%	469	443	161 643	428 887
<b>TOTAL</b>						<b>285</b>	<b>654</b>	<b>30%</b>	<b>942</b>	<b>889</b>	<b>324 417</b>	<b>860 775</b>
N° Rte	Sect.°	Origine	Fin	Long.	Type	TMJ (PL)	TMJ (VL)	% PL	TMJ	TMJA 2011	TRAFIC 2011	TRAFIC 2030
RD040	01	Boudtenga	Ziniaré (Emb RN 03)	12,327	PB	15	54	22%	70	66	23 956	63 562
RD040	01	Ziniaré (Emb RN 03)	Boudtenga	12,327	PB	17	58	23%	75	71	25 924	68 784
<b>TOTAL</b>						<b>32</b>	<b>112</b>	<b>22%</b>	<b>145</b>	<b>137</b>	<b>49 880</b>	<b>132 346</b>
N° Rte	Sect.°	Origine	Fin	Long.	Type	TMJ (PL)	TMJ (VL)	% PL	TMJ	TMJA 2011	TRAFIC 2011	TRAFIC 2030
RD040	02	Ziniaré (Emb RN 03)	Zitenga	18,839	PB	54	50	52%	104	98	35 713	94 757
RD040	02	Zitenga	Ziniaré (Emb RN 03)	18,839	PB	50	46	52%	97	92	33 401	88 623
<b>TOTAL</b>						<b>104</b>	<b>96</b>	<b>52%</b>	<b>201</b>	<b>189</b>	<b>69 114</b>	<b>183 380</b>
N° Rte	Sect.°	Origine	Fin	Long.	Type	TMJ (PL)	TMJ (VL)	% PL	TMJ	TMJA 2011	TRAFIC 2011	TRAFIC 2030
RD148	01	Dapélogo (Emb RN22)	Ziniaré (Emb RN3)	31,500	PB	10	41	18%	55	52	19 086	50 641
RD148	01	Ziniaré (Emb RN3)	Dapélogo (Emb RN22)	31,500	PB	05	18	22%	23	21	7 821	20 751
<b>TOTAL</b>						<b>15</b>	<b>58</b>	<b>19%</b>	<b>78</b>	<b>74</b>	<b>26 907</b>	<b>71 392</b>

Source : DPES/Direction Générale des Routes

<b>TMJ (PL)</b>	:	Trafic moyen journalier des véhicules poids lourds
<b>TMJ (VL)</b>	:	Trafic moyen journalier des véhicules légers
<b>% PL</b>	:	Pourcentage des véhicules poids lourds
<b>TMJA 2011</b>	:	Trafic moyen journalier annuel de l'année 2011
<b>TRAFIC 2011</b>	:	Trafic cumulé de l'année 2011
<b>TRAFIC 2030</b>	:	Trafic cumulé de l'année 2030

En analysant ce tableau, nous constatons que le trafic toutes tendances confondues passera du simple au triple en 2030. Cette évolution nécessitera évidemment un espace de circulation et de stationnement plus important.

## 1.6. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES URBAINS

Les perspectives d'évolution des équipements et services urbains sont fonctions :

- de l'état actuel des équipements, de la qualité des services rendus et des besoins présents à satisfaire ;
- de l'évaluation des besoins futurs en fonction de la croissance démographique et des extensions urbaines futures ;
- des opportunités d'amélioration au plan quantitatif et qualitatif.

Afin de jouer pleinement son rôle de ville « *pôle de développement* » dans la région du Plateau Central, Ziniaré dans sa dynamique urbaine offre de bonnes perspectives d'élévation de son niveau d'équipements aussi bien au niveau des équipements de superstructures que des infrastructures.

### 1.6.1. Evolution des équipements de superstructure

Avec le transfert d'un certain nombre de compétences (*en matière d'éducation, de santé, de culture, sports et loisirs*) aux collectivités territoriales (*dont la municipalité de Ziniaré*) depuis quelques années (*voir décret n°2009-106/PRES/PM/MATD/MEBA/MASSN/MEF/MFPRE du 03 mars 2009 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes*), la responsabilité de Ziniaré dans la réalisation et la gestion de ces équipements devrait de plus en plus croître les années à venir.

#### 1.6.1.1. Perspectives en matière d'équipements éducatifs du préscolaire

La ville de Ziniaré comptait en 2011 quatre (04) structures d'encadrements préscolaires, localisées dans les secteurs n°01, 03 et 05. Le domaine du préscolaire dans la ville de Ziniaré est marqué par une insuffisance des salles de classes (*45 élèves par classe contre une norme nationale de 35 élèves par classe*), une insuffisance des équipements ludiques, un déséquilibre dans la répartition spatiale (*les secteurs n°02 et 04 en sont dépourvus*). L'évolution actuelle des effectifs augure un accroissement de la demande dans les années à venir. En effet, les données des projections indiquent une évolution de la population pré scolarisable passant de 2 933 à 6 485 entre 2013 et 2030. Cette situation aura pour conséquence un décalage entre l'offre et la demande, si la réalisation des équipements connaît une lente évolution.

Les solutions envisagées pour faire face à cette situation, restent fondées jusqu'à ce jour sur des perspectives théoriques et non sur des projets concrets.

Si cette tendance se maintient, ce sous-secteur connaîtra à l'horizon du SDAU une saturation des classes et, subséquemment une baisse de la qualité des services fournis en matière d'éducation préscolaire.

#### 1.6.1.2. Perspectives en matière d'équipements éducatifs du primaire

Au niveau de l'enseignement primaire, les données disponibles indiquent une moyenne de 46 élèves par classe pour la ville de Ziniaré (*soit 52 élèves par classe pour les public, 34 pour le privé laïc et 38 pour le privé confessionnel*). Cette moyenne est en dessous de la moyenne nationale tolérée en la matière, qui est de 75 élèves par classe au Burkina Faso.

L'effectif des élèves du primaire a connu une croissance régulière ces dernières années, passant de 3 704 en 2007 à 4 839 en 2011 soit un taux de progression de 30,64%. Cette tendance à la hausse est susceptible de se maintenir, au regard de la politique actuelle en matière d'éducation et des perspectives d'évolution de la population scolarisable à l'horizon du SDAU (*de 5 063 en 2013 à 11 194 en 2030*). Cette tendance globale nécessitera un renforcement des équipements d'éducation primaire pour faire face à la demande. En plus de cette analyse, les entretiens réalisés avec les responsables en charge de l'éducation, montrent plusieurs difficultés dans ce domaine. Il s'agit entre autres de la non clôture des domaines scolaires, l'insuffisance des ouvrages d'eau potable et d'assainissement, l'insuffisance d'équipements (*tables-bancs,*

bureaux de maître et aimoirs), et l'absence d'espaces à usage de terrain pour l'éducation physique et sportive dans certaines écoles, surtout celles privées. La résolution de ces contraintes, pose indubitablement la question du renforcement des infrastructures et équipements dans l'espace urbain. Les perspectives dans le domaine de l'éducation primaire s'inscrivent également dans cette dynamique globale. En effet, en termes de projets, il est prévu par la DPEBA:

- à court terme (01 à 05 ans), la réalisation de 14 jardins scolaires en partenariat avec l'Association Chelles-Ziniaré (ACZ) ;
- à moyen terme (06 à 10 ans), la réalisation de 14 centres numériques à travers le jumelage ;
- à long terme (11 à 15 ans), la clôture de 20 domaines scolaires en collaboration avec la Mairie.

L'optimisation de l'impact de ces actions sur l'amélioration des indicateurs en matière d'éducation, passe par une bonne planification telle que visée par l'élaboration du présent SDAU.

#### **1.6.1.3. Perspectives en matière d'équipements éducatifs du secondaire**

On dénombrait dans la ville de Ziniaré en 2011, quatre (04) établissements secondaires publics et cinq (05) privés dont un établissement d'enseignement technique (*le Lycée Notre Dame du Perpétuel Secours*). On y dénombrait un total de 64 classes, soit 49 pour le public (77%) et 15 pour le privé (33%).

L'analyse de l'évolution des effectifs montre une tendance à la hausse pour la période 2007-2011 avec une accélération en 2010 et 2011. Ce qui traduit une importance actuelle de la demande en matière de d'éducation post-primaire et secondaire et une potentielle croissance de l'offre (*construction d'établissements et de salles de classe*), surtout au niveau du privé, pour faire face à cette demande sans cesse croissante.

Les ratios élèves par classe indiquent une moyenne de 76 élèves par classe pour le public (*contre une norme nationale de 70 élèves par classe pour le premier cycle et de 60 élèves pour le second cycle*), contre 42 élèves par classe pour le privé. Au regard des taux de croissance démographique actuel et futur et des perspectives d'évolution de la population scolarisable (*de 5 063 en 2013 à 11 194 en 2030*), le hiatus entre l'offre et la demande dans ce domaine va s'accroître dans les années à venir, si rien n'est fait. L'amélioration de la qualité de l'éducation passe donc par une augmentation de l'offre en la matière, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Ce qui nécessite la construction de nouvelles salles ou de nouveaux établissements facilitant du même coup leur accessibilité géographique.

#### **1.6.1.4. Perspectives en matière d'équipements d'alphabétisation**

L'alphabétisation dans la ville de Ziniaré est influencée par la disponibilité des financements d'une année à l'autre. Les principaux partenaires de ce secteur au sein de la commune, tout comme de la ville, sont le Fonds d'Appuis à l'Education Non Formelle (FONAENF) et l'Association Namalgb-Zanga. Les effectifs sont dominés par les femmes, qui représentent environ 94% des apprenants. L'amélioration des indicateurs en la matière passe par une amélioration des conditions d'apprentissage à travers le renforcement de l'équipement, mais aussi du suivi des indicateurs. En perspective pour les 18 prochaines années, les actions en matière d'alphabétisation devraient aller à la baisse, en raison de l'augmentation du taux de scolarisation et d'instruction.

#### **1.6.1.5. Perspectives en matière d'équipements de formation professionnelle**

La ville de Ziniaré compte sept (07) centres de formation professionnelle, œuvrant au renforcement des compétences locales dans divers domaines. Ces établissements constituent un potentiel important pour l'accompagnement de la mise en œuvre du SDAU. Cependant, il n'existe aucun cadre de rencontre de concertation des acteurs en la matière pour mieux évaluer les besoins en matière de formation afin d'adapter l'offre de formation aux besoins réels des acteurs individuels et collectifs (*Mairie, organisations paysannes, organisations socio - professionnelles, services déconcentrés, etc.*).

La valorisation du potentiel existant et l'optimisation de son impact passe par la mise en place d'un cadre de concertation des intervenants de ce domaine (*structures de formation, partenaires techniques et financiers et bénéficiaires*) et l'élaboration d'une feuille de route en matière de formation des acteurs du développement urbain.

En perspective les effectifs devraient aller à la hausse, au cours des prochaines années, en raison de l'augmentation du nombre de jeunes à former et aussi en raison des ambitions sous régionales du CFPRZ qui occupe une bonne place en matière de formation professionnelle. Ce centre qui a recruté sa première promotion en 2011, envisage les années à venir l'opérationnalisation de plusieurs autres filières de formation et donc un accroissement de ses effectifs.

#### **1.6.1.6. Perspectives en matière d'équipements de santé**

La situation sanitaire dans la ville de Ziniaré, comme de la commune, est marquée par la persistance des maladies infectieuses et parasitaires comme le paludisme, qui est l'une des principales causes de consultation. On note également la présence des IST et du VIH/SIDA qui font encore des victimes. La ville compte sept (07) formations sanitaires (*publiques et privées*) du premier échelon et un CMA. En matière de santé, les difficultés se focalisent autour de l'inadaptation de certaines infrastructures (*dépôt PEV, laboratoire, service de psychiatrie, chaîne de gestion des déchets biomédicaux*), l'insuffisance des équipements et l'insuffisance de formation du personnel d'appui.

Des initiatives (*construction d'infrastructures, renforcement des équipements biomédicaux, formation du personnel, etc.*) sont développées pour faire face à cette situation à travers l'élaboration et la mise en œuvre chaque année, du Plan d'Action du District Sanitaire avec l'appui du Programme d'Appui au Développement du Secteur de la Santé (*PADS*). Cet élan, toutefois insuffisant, devrait être renforcé et consolidé dans le cadre du SDAU. Il faut noter également la construction en perspective d'un Centre Hospitalier Régional (*CHR*) à Ziniaré. Cette infrastructure d'envergure apportera sans nul doute, un plus à l'amélioration de la santé de la population dans cette zone.

#### **1.6.1.7. Perspectives en matière d'équipements marchands**

La question de l'amélioration des équipements marchands est déterminante pour une maîtrise fiscale sur ces lieux d'activités économiques majeures pour la ville. Ainsi avec l'appui de certains partenaires au développement et la bonne justification de la rentabilité de ces investissements, la construction de la gare routière, du marché à bétail, du marché de légumes, des marchés secondaires (*de Guiloungou et de Dolo*) et de l'abattoir moderne pourront s'exécuter sans trop de difficultés. Déjà les travaux de rénovation du grand marché sont à un stade très avancé lui permettant d'être opérationnel dans les mois à venir.

#### **1.6.1.8. Perspectives en matière d'équipements sportifs, culturels et de loisirs**

Dans l'optique de renforcer les fonctions récréatives et sportives de la ville, l'évolution urbaine de Ziniaré nécessitera un supplément d'équipements sportifs, culturels et de loisirs de qualité. En effet de nombreux documents de planification (*tel le SDAU de 2004, le PCD de 1996, le Plan Régional de Développement - PRD - du Plateau Central de 2010 et l'étude ECOLOC*), en ont fait cas d'où la nécessité de faire de la question des équipements sportifs, culturels et de loisirs une priorité dans le présent SDAU.

#### **1.6.1.9. Perspectives en matière d'équipements touristiques et d'accueil**

Ziniaré et sa zone d'influence disposent d'un potentiel touristique important comme cela a pu être relevé dans le diagnostic. En effet les perspectives en matière touristique sont grandes vu le nombre de sites connus (*mais demandant une meilleure organisation*) et de sites peu ou pas connus (*nécessitant des actions de valorisation*). En outre, la proximité géographique de Ziniaré avec Ouagadougou et le projet d'aéroport de Donsin constituent des atouts majeurs pour la valorisation de ces aires touristiques. Cette dynamisation du

secteur touristique ne pourra se faire que si en parallèle on observe une amélioration (*en qualité et en quantité*) du dispositif d'accueil et d'hôtellerie. Déjà un hôtel de grand standing (*dénommé « Hôtel du parc animalier de Ziniaré »*) est en cours de construction dans la cité. D'autres projets d'hôtels devraient suivre dans les années à venir vu l'important potentiel touristique de la zone.

#### **1.6.1.10. Perspectives en matière d'équipements administratifs**

Ziniaré avec son triple statut de ville chef-lieu de région, de province et de commune constitue un pôle moteur important au sein cette entité territoriale. A ce titre, elle a un poids administratif majeur à l'échelle du Plateau Central. C'est ainsi qu'elle constitue le siège de l'ensemble des administrations déconcentrées (*Gouvernorat, Haut-commissariat, Préfecture et services techniques de l'Etat*) et décentralisées (*Conseil Régional et Mairie*) de son ressort territorial. En prévision de ce rôle de pôle de développement et administratif, qu'elle devra assumer de plus en plus, une nouvelle zone administrative a été programmée dans le lotissement de 1998. Le présent SDAU devra faire de ce site le « cœur administratif » de toute la région Plateau Central.

### **1.6.2. Evolution des équipements d'infrastructure**

#### **1.6.2.1. Perspectives en matière d'aménagement de la voirie**

Les perspectives de structuration et d'aménagement du réseau de voirie seront fonction de l'extension urbaine, de l'augmentation des besoins de déplacement et de mobilité intra et interurbain et de l'augmentation du trafic particulièrement le trafic automobile. En effet, partant de l'analyse de l'évolution du trafic dans la ville de Ziniaré, on retient que le flux de circulation passera du simple au triple en 2030. Cette évolution nécessitera inéluctablement d'importants aménagements de voirie et de stationnement pour faire face à cette augmentation. Ainsi, ces actions d'aménagement auront pour but :

- de fluidifier le trafic en limitant les problèmes d'embouteillage pour un gain de temps et de productivité ;
- de sécuriser les usagers (*piéton, 02 roues et 04 roues*) dans la circulation en limitant les conflits (*pistes cyclables, trottoirs, voies piétonnes, éclairage public, etc.*) ;
- de répondre efficacement aux besoins de déplacement et de mobilité urbain ;
- de mieux organiser le stationnement en ville en particulier autour des zones d'activités
- de traiter la question du transport en commun (*couloirs de bus et taxis*) intra et interurbain.

#### **1.6.2.2. Perspectives en matière d'AEP**

Suivant les données de projection démographique, la population urbaine de Ziniaré devrait passer de 27 085 en 2013 à 81 621 habitants en 2030. Cette croissance démographique devrait avoir un impact certain sur les besoins locaux en consommation d'eau potable. Ainsi, l'estimation de ces besoins futurs se fonde sur les hypothèses suivantes :

- Consommation spécifique au branchement particulier (*BP*).....80 l/j/hab. ;
- Consommation spécifique à la borne fontaine (*BF*).....30 l/j/hab.

L'estimation des demandes journalières moyennes en eau de la population à l'horizon 2030 est fournie par le tableau suivant :

**Tableau n°89 : Evaluation de la demande journalière moyen de la ville de Ziniaré à l'horizon 2030**

Désignation	Année 2030
<b>Branchements particuliers</b>	
Nombre de la population desservie	65 297
Consommation spécifique l/j/hab.	80
<b>Consommation totale BP (m<sup>3</sup>/j)</b>	<b>5 224</b>
<b>Borne fontaine</b>	
Nombre de population desservie	16 500
Consommation spécifique l/j/hab.	30
<b>Consommation totale BF (m<sup>3</sup>/j)</b>	<b>495</b>
<b>Consommation totale (m<sup>3</sup>/j)</b>	<b>5 719</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

La consommation journalière en eau de la population de Ziniaré, qui est présentement de 713 m<sup>3</sup>/j, devrait passer à 5 719 m<sup>3</sup>/j en 2030. Ainsi, pour satisfaire les besoins en eau potable de la ville à l'horizon du SDAU, il faudrait multiplier la production en eau potable actuelle par 08.

Partant de là, et également tenant compte du développement du secteur des PME/PMI (*potentiels gros consommateurs d'eau*) dans les années à venir, le barrage de Ziga qui alimente actuellement à la fois Ouagadougou et Ziniaré sera-t-il capable de satisfaire les besoins futurs en eau de ces deux (02) villes ? La réponse est probablement négative ; d'où l'urgente nécessité de rechercher dès à présent de nouvelles sources d'eau potable.

### **1.6.2.3. Perspectives en matière d'assainissement des eaux pluviales**

Les perspectives en matière d'assainissement des eaux pluviales est fonction de la conjonction d'éléments caractéristiques tels : *le contexte hydraulique du bassin versant et du degré d'urbanisation*. Dans ces conditions, si le système de drainage en présence ne suit pas le développement de la ville (*extension urbaine et densification des bâtis*), il sera très vite dépassé par les quantités d'eaux à évacuer ; en ce sens que les paramètres, ayant permis à son dimensionnement, sont modifiées.

L'objectif d'un réseau de drainage étant d'évacuer les eaux de ruissellement le plus vite possible de l'aire urbaine, la détermination des débits aux points caractéristiques du réseau primaire est rendu nécessaire.

L'étude hydrologique permet de déterminer le débit à collecter à l'exutoire de bassin versant. Ce débit dépendra des paramètres suivants :

- l'intensité de la pluie ;
- le coefficient de ruissellement ;
- la superficie du bassin versant ;
- la nature physique du bassin versant (*forme et pente en particulier*).

Pour la détermination du débit décennal à évacuer du périmètre urbain, nous avons retenu la méthode superficielle (CAQUOT) adaptée aux conditions africaines par le Comité Interafricain des Etudes Hydrauliques (CIEH) selon la formule suivante :

$$Q(T) = K(M,T) \frac{1}{u(T)} \times I \frac{v(T)}{u(T)} \times C^{u(T)-1} \times A_{u(T)}^{w(T)}$$

$C$  = coefficient de ruissellement ;

$I$  = pente moyenne du bassin versant en m/m ;

$A$  = superficie du bassin versant en ha ;

$Q$  = débit à l'exutoire du bassin versant en m<sup>3</sup>/s ;

$T$  = période de retour de l'averse ;

$K$ ,  $u$ ,  $v$  et  $w$  sont des coefficients qui dépendent de deux (02) paramètres  $a(t)$  et  $b(t)$  qui sont les coefficients de Montana.

Pour les milieux tropicaux, la formule inspirée de CAQUOT nous donne :

$$Q = 1000 \times a / (9 \times 1.1_b) \times C \times I^{3b} \times A^{0.95-0.2xb} ;$$

$b = 0,5$  en zone sahélo-soudanienne et pour Ziniaré nous avons considéré  $a = 5,6$  ;

Les caractéristiques suivantes ont été relevées pour la ville de Ziniaré :

- le coefficient de ruissellement = 0,80 ;
- la pente moyenne du bassin versant = 0,5 % ;
- la superficie du bassin versant - BV1 = 700 ha ;
- la superficie du bassin versant - BV2 = 700 ha.

Ces caractéristiques nous donnent un débit décennal à évacuer d'environ 1,6 m<sup>3</sup>/s pour chacun des deux (02) bassins versants.

Les ouvrages hydrauliques seront dimensionnés par la suite pour évacuer les débits calculés.

#### 1.6.2.4. Perspectives en matière d'assainissement eaux usées et excréta

La gestion des eaux usées est fonction de la consommation d'eau potable. L'urbanisation et l'augmentation de la population engendreront forcément un accroissement de la consommation de l'eau et donc une progression de volumes d'eaux usées à traiter.

Les eaux usées domestiques sont composées des eaux vannes et des eaux ménagères. Elles représentent près de 80% de la consommation totale journalière d'eau potable par habitants. Dans les villes d'Afrique Sub-saharienne, elles représentent en moyenne 20 à 50 litres par habitant et par jour. Les eaux vannes qui représentent 1/3 du volume total des eaux usées domestiques, sont composées de 70 à 80% de matières liquides (*eau, matière fécale et urine*). Quant aux eaux ménagères, elles font environ 2/3 du volume total des eaux usées domestiques.

Partant de ces données de référence des villes d'Afrique Sub-saharienne, le tableau ci-dessous fournit la production journalière globale d'eaux usées domestiques pour la ville de Ziniaré à l'horizon 2030.

**Tableau n°90 : Evaluation de la production des eaux usées domestique de la ville de Ziniaré à l'horizon 2030**

Désignation	Année 2030
Population desservi par l'eau potable	81 621
Consommation domestique en eau potable (m <sup>3</sup> /j)	5 719
Production totale eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j)	4 575
Eau usée ménagère (m <sup>3</sup> /j)	3 050
Eau vanne (m <sup>3</sup> /j)	1 525

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Selon les estimations, nous devrions avoir à l'horizon 2030 une quantité d'eaux vannes et eaux ménagères produites respectivement de 1 525 m<sup>3</sup>/j et de 3 050 m<sup>3</sup>/j. Ce qui permettra de déterminer le type d'assainissement d'eaux usées à proposer. Déjà au niveau des habitations, l'assainissement individuel par le biais de fosses septiques aura de beaux jours et devra se vulgariser avec l'amélioration du bâti.

L'absence de données référentielles n'a pas permis de projeter les volumes de déchets liquides spéciaux (*eaux usées de l'abattoir, de la zone des PME/PMI et des centres hospitaliers*) à l'horizon du SDAU. Toutefois, la question de ces types d'eaux usées devrait être traitée avec énormément de précaution. Ainsi, l'adoption de mesures et techniques écologiques pointues devrait permettre de mieux prendre en charge ces volumes d'effluents.

#### **1.6.2.5. Perspectives en matière de gestion des déchets solides**

L'accroissement de la population, l'amélioration des conditions et du niveau de vie urbaine vont engendrer une progression de la consommation avec pour conséquence une augmentation des volumes de déchets solides produits.

Partant des hypothèses suivantes, il serait possible d'apprécier les quantités de déchets solides pouvant être produites à l'horizon du SDAU.

Les quantités d'ordures produites par personne varient entre de 200 g/j/hab. dans les zones rurales à 1kg/j/hab. en zone urbaine. Ces chiffres peuvent atteindre jusqu'à 2 kg/j/hab. dans les pays industrialisés (*Source : Manuels d'urbanisme pour les pays en développement*). Dans le cas de Ziniaré, nous allons considérer que la quantité d'ordures produites par personne devrait évoluer de 0,5 kg/j/hab. en 2013 à 1kg/j/hab. à 2030.

Les perspectives d'évolution de production des déchets solides à Ziniaré se présentent comme suit :

**Tableau n°91 : Evaluation de la quantité annuelle de déchets domestiques produits à Ziniaré à l'horizon 2030**

Désignation	Année 2013	Année 2030
<b>Production domestique :</b>		
Nombre de la population	27 085	81 621
Production spécifique (kg/j/hab.)	0,5	1
<b>Total déchets domestiques (kg/j)</b>	<b>13 543</b>	<b>81 621</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Avec cette simulation, qui n'a pas pris en compte les déchets solides spéciaux, faute de données pour effectuer les projections, nous observons que la quantité de déchets domestiques produits pour la ville de Ziniaré a été multipliée par 06 entre 2013 et 2030, d'où la nécessité de mettre en place un système de traitement et de recyclage dimensionné à cet effet.

#### **1.6.2.6. Perspectives en matière de desserte en électricité**

Il faut dire qu'en matière d'électricité, la ville de Ziniaré a presque une couverture satisfaisante. En effet au cours des dernières années, des efforts considérables ont été opérés dans ce sens. Seules des mesures incitatives pourront permettre aux ménages qui ne sont pas encore connectés à l'électricité de le faire.

Les perspectives indiquent un accroissement des besoins énergétiques de la population de Ziniaré dans les années à venir. Des solutions écologiques et alternatives telles que le solaire sont à vulgariser et à intégrer dans les dispositifs d'aménagement et de construction urbains pour mieux faire face à ces besoins futurs. Ainsi en se référant à la « *lettre de politique de développement du secteur de l'énergie* » et à la « *note sectorielle sur l'énergie au Burkina Faso* », on peut véritablement espérer. En effet, les ambitions nationales visent un taux de couverture électrique pour l'année 2015 de 60%. En rappel, ce taux n'était que d'environ

25% en 2009 dont 70% en milieu urbain. L'atteinte de cet objectif, en 2015 et bien au-delà, passera principalement par la réalisation d'une série de projets d'interconnexions électriques sous régionaux dont : *l'interconnexion avec la Côte-d'Ivoire reliant Bobo-Dioulasso et Ouagadougou (déjà opérationnelle) ; l'interconnexion Bolgatenga (Ghana) – Ouagadougou (Burkina Faso), Han (Ghana) – Bobo – Dioulasso (Burkina Faso) – Sikasso (Mali) – Bamako (Mali) et l'interconnexion électrique Nigéria – Niger – Burkina Faso – Benin.*

#### **1.6.2.7. Perspectives en matière de télécommunication**

En matière de télécommunication et de TIC, il faut reconnaître que l'engouement est plutôt dirigé vers la téléphonie mobile que vers la téléphonie fixe. Seule la vulgarisation du Coded Division Multiple Access (CDMA ou système de téléphonie fixe sans fil) prépayé pourrait permettre de mieux desservir les ménages. Les besoins dans le domaine de l'Internet (*haut débit*) iront en grandissant car cette technologie s'imposera dans les ménages.

### **1.7. PERSPECTIVES D'EVOLUTION ECONOMIQUE**

Au Burkina Faso, le rôle moteur des villes en général et des villes secondaires en particulier dans la dynamique de la croissance économique à l'échelle régionale, n'est plus à démontrer tant de nombreuses études et politiques de développement l'ont reconnu et soutenu. Ce sont principalement les études ECOLOC, la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU), le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), la Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires (PNDCS) et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Comme perçu par le SNAT, le niveau de développement actuel des villes capitales régionales peut être considéré comme stratégique - et ce, en relation avec la grave question de l'ouverture des campagnes à l'économie de marché. S'il est vrai que la faiblesse de ces villes traduit exactement l'état de l'agriculture, encore largement confinée dans l'autoconsommation, réciproquement la carence des villes est un facteur de blocage à l'ouverture de l'agriculture. Partant de ce constat, le SNAT préconise de faire de ces cités des pôles de croissance régionale permettant d'ouvrir les campagnes à l'économie de marché. Ainsi, ces capitales régionales doivent être avant tout des centres de services économiques, techniques et commerciaux en direction du monde rural. Pour ce faire, il y a urgence à opérer une véritable mutation afin de promouvoir leur rôle économique régional, actuellement déficient. Cela devra être conduit dans le cadre de politiques régionales intégrées qui devront synchroniser plusieurs composantes dont : *le développement agricole dans la zone d'influence de ces villes ; le désenclavement rural ; l'équipement des villes, tant public que privé ; la mise en place de services urbains adéquats ; etc.* Les projets engagés aujourd'hui dans plusieurs de ces villes constituent un bon début, mais ils ont les limites des programmes sectoriels. Il s'agit de passer maintenant à un niveau supérieur, en intégrant toutes les composantes dans un programme global de développement urbain.

Cette volonté de faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance économique et de développement est pleinement partagée par la SCADD qui reprend à son compte les orientations de la PNH DU en la matière.

Ziniaré de par son statut de ville capitale régionale devrait tirer profit de toutes ces opportunités pour enclencher son développement urbain afin que cela puisse contribuer substantiellement non seulement à sa croissance économique mais aussi celle de son arrière-pays. Cette dynamique économique qui sera à la base de la création de nombreux emplois est nécessaire pour soutenir l'accroissement démographique avéré de la ville à l'horizon du SDAU. En effet, les projections démographiques de Ziniaré pour les deux (02) prochaines décennies avec une hypothèse de taux de croissance compris entre 5,50 et 7,50% feront passer cette population de 27 085 (en 2013) à 81 621 habitants (en 2030).

Sur la base de l'analyse de l'économie urbaine qui a permis de mettre en exergue les potentialités locales, la croissance économique de Ziniaré à l'horizon du SDAU devrait être portée essentiellement par les activités agro-pastorales (*en particulier le maraîchage et l'élevage intensif péri - urbain*), le tourisme-hôtellerie, le commerce et l'éclosion des PME/PMI (*dans le domaine des services et des activités agro - industrielles*). Ainsi, ces différents secteurs d'activités se positionneraient comme les principaux leviers du développement urbain et économique de Ziniaré et seraient de véritables pourvoyeurs d'emplois. Ces leviers du développement urbain seraient donc soutenus par l'administration (*publique et privée*), le transport et l'artisanat. Ces derniers constitueraient des secteurs de soutien et d'accompagnement pour les leviers de développement.

Cette économie urbaine demeure longuement marquée à Ziniaré par une forte dualité entre le secteur « *moderne* » et le secteur « *informel* » avec une prédominance du second secteur. Ce dernier qui occupe une place transversale dans les différents secteurs d'activités économiques, mérite une attention particulière. Ainsi, les principales activités concernées par l'informel sont : *les services, les unités de transformation, le transport, le tourisme, l'artisanat et le commerce*.

L'impact socio-économique du secteur informel à Ziniaré présente des caractéristiques précises. Il contribue à l'emploi d'une part, et joue un rôle assez dynamique dans le produit local urbain (*en termes de création des biens de consommation et d'augmentation de la richesse locale*) d'autre part.

Cette économie se distingue également dans la ville par son hétérogénéité, sa vulnérabilité, sa solide stratification sociale, sa population principalement jeune, féminine et mobile.

Les perspectives à l'endroit du secteur informel devraient identifier des actions visant à une meilleure organisation de ce secteur et une formalisation des activités qui le composent.

Cette vue globale sur les perspectives d'évolution de l'économie locale de Ziniaré à l'horizon du SDAU, nous permet de procéder à une analyse prospective plus détaillée de l'environnement économique de cette ville suivant les activités clés qui compose les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

### **1.7.1. Evolution du secteur primaire**

#### **1.7.1.1. Dans le domaine de la production agricole et maraîchère**

Les secteurs agricole et maraîcher sont confrontés aux contraintes de nature technique et climatique.

Toutefois, il existe des opportunités de développement des productions agricoles dans la zone urbaine et péri – urbaine de Ziniaré en particulier dans le domaine de la culture du riz et du maraîchage. La culture du riz, en pleine croissance, dispose d'un fort atout en raison des bas-fonds aménageables identifiés.

Les perspectives d'exploitation du marché local posent un double défi : (i) *Possibilité pour les producteurs de réaliser une vente groupée, pour réunir une quantité suffisante pour l'exportation et (ii) Capacité des structures et projets d'appui à mutualiser les efforts pour offrir des infrastructures de conservation aux producteurs, par le biais de financements conjoints ou concertés*. Ainsi les principaux défis concernent le renforcement des capacités de conservation/stockage et de commercialisation pour vendre à un prix plus rémunérateur.

Le système de production, dans les limites géographiques de l'espace urbain définies, est dominé par les cultures maraîchères et céréalières. De manière globale, on constate les tendances suivantes :

- une régression des superficies agricoles emblavées relatives aux cultures de céréales, vivrières et maraîchères ;
- une sous-exploitation du potentiel d'irrigation bien qu'offrant des opportunités pour développer le secteur agricole : les résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003, révèlent que les cultures maraîchères ont contribué pour 33,30% au revenu monétaire agricole dans la région contre une moyenne nationale de seulement 8,50% ;

- une augmentation de l'adoption des techniques de défense et de restauration des sols de même que l'utilisation de la fumure organique ;
- une forte pression foncière : l'espace urbain est sujet à d'importants flux migratoires qui vont inévitablement engendrer une pression sur les ressources naturelles. Si toutefois cette tendance se poursuivait, elle pourrait à moyen et long terme occasionner la baisse des rendements. Ceci tient pour plusieurs raisons, dont les plus vraisemblables, seraient entre autres un déficit en fumier pour amender les sols prédisposés à l'érosion et la réduction de la durée des jachères ;
- une évolution vers les cultures maraîchères à cycle court (*courgette, concombre, laitue*) avec des avantages au plan commercial : au cours d'une année, un producteur peut produire plusieurs cycles contrairement à l'oignon et à la tomate. La laitue est fortement demandée par les citadins (02 à 03 cycles). En outre, Ziniaré bénéficie de la proximité de Ouagadougou aidant ainsi l'écoulement des produits maraîchers. L'aménagement d'un marché de légumes faciliterait la commercialisation de ces productions ;
- une mutation progressive de Ziniaré ces dernières années, en un pôle de compétence en matière de production de légumes : cela a été possible grâce à l'abondance de plans d'eau et des barrages qui a permis de faire des cultures de saison sèche, à l'existence de producteurs dynamiques qui ont su acquérir un véritable savoir-faire dans le domaine de la production maraîchère ;
- une faiblesse des financements du secteur agricole : les conditions de crédit ne sont pas adaptées à l'agriculture (*garanties élevées*). Il y a une nécessité d'engager des réflexions entre l'Etat, les partenaires techniques et financiers et les acteurs concernés ;
- une extension du périmètre aménagé autour du barrage de Tamissi : cela devrait constituer un atout pour le développement de l'agriculture. Ainsi, l'organisation et l'exploitation des nouvelles surfaces cultivables accroîtraient les niveaux de production, spécifiquement celui de la production maraîchère qui serait une alternative pour combler les déficits céréaliers et améliorer le niveau de revenus des producteurs.

Les perspectives envisagées à moyen et long terme sont énumérées ci-dessous :

- l'évolution d'une agriculture extensive de subsistance avec des moyens de production traditionnels vers une agriculture intensive marquée par l'utilisation d'outils modernes de production (*charrues tractées et tracteurs*) surtout dans un contexte de forte réduction des aires agricoles dans la zone péri – urbaine ;
- le développement des cultures maraîchères à travers l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués au sein de la ville autour des barrages urbains ;
- l'implantation de micro-industries de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agricoles ;
- la recherche et l'exploitation de nouveaux débouchés.

Dans le secteur de l'élevage, les potentialités identifiées viennent du fait que c'est une activité économique complémentaire à l'agriculture. En effet, sa contribution au produit local brut est non négligeable.

#### **1.7.1.2. Dans le domaine de l'élevage et de la pêche**

La périphérie urbaine, en particulier la zone péri – urbaine, offre des potentialités en ce qui concerne la production bovine et laitière. Quant à l'élevage des petits ruminants et de la volaille, dominant dans l'espace, il est une source non négligeable de revenus pour ménages.

Les tendances observées au niveau du secteur de l'élevage peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

- une réduction des aires de pâturage : suite aux défriches sans cesse croissantes, les aires de pâturage se sont rétrécies. Elles ont même disparu par endroit au fil des ans du fait des lotissements et de l'extension des espaces agricoles ;
- une tendance à la structuration du secteur : l'élevage, comme les autres secteurs d'activités, connaît un début de structuration. A l'heure actuelle, on recense une vingtaine de groupements existants dont sept (07) à Ziniaré (soit 25% du total de la commune) et deux (02) unions. Dans la perspective du désengagement progressif de l'Etat, ces structures sont appelées à jouer un rôle capital ;
- la récurrence des conflits entre agriculteurs et éleveurs : les conflits sont essentiellement dus aux dégâts causés par les animaux sur les exploitations. L'une des causes lointaines de ces conflits serait liée à l'implantation anarchique de champs qui occasionne de difficultés réelles pour les éleveurs d'accéder aux pâturages et aux points d'eau. Aussi l'absence de pistes à bétail dans la zone y contribue énormément ;
- l'observation d'une forte tendance à la sédentarisation des éleveurs. Cette situation est à l'origine de nombreux conflits fonciers entre les différents usagers de l'espace, notamment entre les agriculteurs et les pasteurs et éleveurs ;
- la forte expansion et la nette progression des productions de viande bovine, laitière, de peaux et cuirs et l'aviculture ;
- la persistance du phénomène de transhumance : cela a pour conséquence une dégradation des ressources naturelles réduisant les aires de pâturage. Cette situation impose aux éleveurs la pratique de l'élevage intensif ;
- les perspectives de développement du secteur de l'élevage passent nécessairement par la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures : aménagement de pistes à bétail, de zones d'abreuvement, de forages et de pâturage, d'alimentation, de construction de parcs à vaccination, de marché à bétail, d'un abattoir moderne, ainsi que de l'organisation des éleveurs, des associations et groupements au fin de consolider l'intégration du volet agriculture-élevage. La mise en place de ces infrastructures pastorales citées ci-dessus et avec l'appui des services de l'encadrement des ressources animales entraîneront un développement durable du secteur de l'élevage dans la zone.

Dans sa mise en œuvre, le présent SDAU permettra de prendre en compte la destination des sols en tenant compte des principales activités, de la définition des zones préférentielles de croissance et l'aménagement de certains espaces de productions pastorales compte tenu des taux de croît assez considérables des différentes espèces animales rencontrées dans la ville de Ziniaré.

Le sous-secteur de la pêche est largement exploitable dans la ville du fait des nombreuses ressources hydriques en présence.

## **1.7.2. Evolution du secteur secondaire**

### **1.7.2.1. Dans le domaine des micros, petites et moyennes entreprises/industries**

Les PME/PMI ont un rôle axé sur la transformation des produits agroalimentaires et ceux agro industriels d'une part, et apporter une valeur ajoutée dans les prestations de services d'autre part. Il existe des opportunités d'investissement fort intéressantes.

La plus-value économique de l'agriculture doit être étroitement liée à la promotion des micro, petites et moyennes industries et entreprises œuvrant dans l'agroalimentaire et autres exploitations agricoles.

Ce secteur est à un stade embryonnaire. Néanmoins, avec le fort potentiel de croissance de la production maraîchère dans la zone, cela peut renforcer le tissu économique et industriel de la ville.

Nous avons une filière maraîchère qui semble bien fonctionner ; mais jusque-là la filière n'est pas suffisamment intégrée pour optimiser la chaîne de valeurs qui se développe autour d'elle. Les autres filières bétail/viande, lait, cuirs et peaux présentent un fort potentiel de croissance et à haute valeur ajoutée.

La tendance est d'intégrer plus fortement le tissu industriel dans l'économie urbaine de Ziniaré et de diversifier les secteurs d'activités. Par ailleurs, le développement de ce secteur nécessite de :

- promouvoir les micros, petites et moyennes entreprises/industries en favorisant la valorisation de tout le potentiel agricole et artisanal local ;
- stimuler la compétitivité des micros et petites unités de transformation pour leur permettre de répondre à la demande locale ;
- bâtir et renforcer le pôle industriel local pour promouvoir la création d'emplois (*existence d'une zone d'activités diverses à promouvoir*) ;
- promouvoir et développer un tissu de micros, petites et moyennes industries par les entrepreneurs locaux.

### **1.7.2.2. Dans le domaine artisanal et de transformation**

En termes d'emplois, le métier d'artisanat occupe un nombre non négligeable de personnes dans la ville de Ziniaré. Elle demeure un secteur à fort potentiel d'emplois. Une meilleure organisation du secteur de l'artisanat serait fort bénéfique pour la ville.

Les perspectives à terme est qu'il existe une complémentarité entre l'artisanat et le secteur touristique. En effet, on peut y avoir des activités connexes entre les deux (02) secteurs. Le secteur touristique constituerait un débouché de produit pour l'artisanat.

L'organisation des artisans de la commune passe par le renforcement au travers des actions de formation, des appuis techniques et financiers qui contribueraient à améliorer la productivité de ce secteur et à rendre plus compétitifs les produits élaborés. Aussi les artisans de Ziniaré bénéficient d'un cadre de concertation et de commercialisation de leurs produits (*la maison de l'artisan*) qui est l'œuvre du PERCOMM avec l'appui de la coopération autrichienne. De telles initiatives doivent être encouragées et peuvent, dans le court terme, trouver un concours efficace pour la construction d'un centre de formation et de perfectionnement des artisans. L'aménagement de zones artisanales dans la ville pouvant servir de lieu d'exposition et de commercialisation des produits locaux, devrait également être envisagé à terme.

### **1.7.3. Evolution du secteur tertiaire**

#### **1.7.3.1. Dans le domaine de l'administration publique**

La stature de ville administrative acquise par Ziniaré, depuis son érection en chef-lieu de commune, de province et de région et la mise en œuvre du processus de déconcentration au Burkina Faso, a permis à cette cité d'affirmer véritablement son influence sur l'ensemble des localités qui composent la région du Plateau Central. En tant que siège du pouvoir administratif, car abritant les directions départementales, provinciales, et régionales des différents démembrements ministériels existant dans la région, Ziniaré concentre l'essentielle des fonctionnaires affectés dans le Plateau Central. Avec l'accélération du processus de déconcentration dans les années à venir, on devrait assister à l'accroissement de ce personnel administratif en raison de l'installation de nouvelles directions ministérielles et de sièges de projets et programmes de développement intervenant dans la zone.

Pour peu que cette population de fonctionnaires soit motivés à investir dans la ville, elle pourrait constituer un important « *pouvoir économique* » pour la localité et ses productions.

### **1.7.3.2. Dans le domaine du commerce**

Le diagnostic a mis en exergue un certain nombre de difficultés qui plombe le développement du commerce dans la ville. Il s'agit principalement du manque d'organisation des acteurs, du caractère très informel du secteur, du retard mis dans la rénovation du grand marché et de sa faible capacité d'accueil et de la forte influence de Ouagadougou sur les échanges locaux affaiblissant les liens commerciaux avec l'hinterland. Ainsi pour des perspectives meilleures de développement du commerce, celles-ci passent sans nul doute par la finalisation rapide des travaux d'aménagement et l'extension du marché central de Ziniaré. Cela devrait œuvrer à une augmentation des échanges en volume et en valeur étant donné l'attrait exercé sur les localités environnantes. En outre, il faut améliorer le niveau d'aménagement des autres marchés et renforcer les capacités des acteurs.

### **1.7.3.3. Dans le domaine du transport**

Ce secteur est indispensable aux échanges commerciaux et permet l'ouverture de la ville aux autres localités. A Ziniaré, l'absence d'une gare routière moderne et opérationnelle fragilise fortement le secteur. En effet, la présence d'une gare dans la ville est indispensable à l'organisation du transport et à l'accroissement du niveau de collecte des recettes fiscales pour la municipalité.

Consciente de ces problèmes, les responsables locaux en accord avec les transporteurs ont identifié un site pour la construction de la nouvelle gare et déjà quelques travaux préparatoires ont permis d'y réaliser une clôture. Ainsi, l'effectivité d'une gare routière de grande capacité contribuerait à organiser le secteur du transport et permettrait à la commune de diversifier sa fiscalité (*prélèvement des taxes sur le stationnement et sur les flux de transport de personnes et des marchandises*).

### **1.7.3.4. Dans le domaine du tourisme**

La ville de Ziniaré a de beaux jours en raison de sa proximité avec Ouagadougou et le futur aéroport de Donsin. Ziniaré et ces environs regorgent de sites touristiques importants dont certains de renommée internationale. En effet, de par sa situation géographique, elle pourrait devenir un carrefour important sur les circuits touristiques locaux. Cela nécessitera un accroissement des structures hôtelières contribuant parallèlement à mieux structurer et dynamiser le secteur comme c'est le cas actuel de l'hôtel en construction (*dénommé « Hôtel du parc animalier »*). Cependant à ce jour, le manque d'organisation, le faible niveau d'aménagement de la plupart des sites et la forte dégradation de certaines pistes d'accès constituent des goulots d'étranglement du secteur.

## **1.8. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE URBAINE**

La mise en œuvre de la décentralisation se fait selon la règle de la progressivité et le principe de subsidiarité. « *La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales est régie par le principe de subsidiarité* » (Cf. article 34 du Code Général des Collectivités Territoriales). Sur cette base, un certain nombre de compétences ont déjà été transférées à la commune et son bras technique la Mairie, dans l'optique d'une gouvernance de proximité. Ce transfert concerne les domaines de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs, du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation, de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et de la santé.

La gestion de ces compétences, ajoutée à une demande sans cesse croissante en services urbains (*services sociaux, économiques, voirie, etc.*) se pose comme un défi pour les autorités en charge de la gouvernance urbaine à Ziniaré. Elle nécessite des ressources financières, matérielles et humaines de qualité, sous-tendues par une organisation adéquate.

Les résultats des constats indiquent qu'il y a un travail de fonds à faire dans ce domaine, en raison de l'insuffisance des ressources humaines (*en quantité comme en qualité*) au niveau de la Mairie, des

insuffisances de son organigramme (*absence ou non-opérationnalité de certains services*), l'absence d'un programme de renforcement de capacité du personnel et surtout l'insuffisance de ressources financières pour faire face aux nombreux défis de développement et d'aménagement futur.

A ce propos l'analyse des finances locales, au cours des sept dernières années, a permis de mettre en exergue une capacité d'autofinancement positive mais délicate au sein de la commune car étant fortement dépendant des recettes conjoncturelles et aléatoires. L'institution municipale a une maîtrise relativement stable de son budget. En outre, elle est accompagnée d'une diversité de partenaires au développement (*Etat, Projets et programmes, ONG coopération décentralisée et associations*), toute chose nécessaire à son développement. Toutefois à terme, avec une meilleure organisation des activités économiques locales, des potentialités financières existent et peuvent être valorisées afin d'accroître la capacité d'autofinancement et d'investissement de la commune. C'est dans ce sens que le présent SDAU propose une analyse prospective de l'évolution des finances locales à l'horizon 2030 particulièrement les aspects portant sur la capacité d'autofinancement (CAF) future et la capacité d'investissement future de la commune de Ziniaré.

Nous utilisons les techniques les plus modernes fondées sur l'analyse financière. Cet outil a pour but d'évaluer la capacité d'une collectivité locale à honorer ses engagements que cette dernière a déjà contracté mais aussi à anticiper les conséquences futures de ses nouveaux engagements afin d'adapter les programmes d'investissement et d'endettement aux possibilités durables de financement. Notre analyse a comporté deux (02) phases :

- **une phase rétrospective** : elle permet un diagnostic sur le passé financier de la collectivité afin de dégager les grandes tendances de l'évolution de la situation financière au cours des années précédentes. Elle fournit la base nécessaire à une analyse prospective en appréciant notamment la capacité d'autofinancement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. L'objectif est de rechercher une stabilité des dépenses de fonctionnement. L'analyse des recettes doit faire l'objet d'une très grande attention. **«Préserver le potentiel d'action en dégageant annuellement un excédent minimal de recettes de fonctionnement pour financer le renouvellement des équipements»** ;
- **une phase prospective** : elle a pour objectif de déterminer les marges de manœuvre dont la Mairie de Ziniaré peut disposer pour financer son programme d'équipement et d'investissement.

Les perspectives d'évolution du budget global sont fondées sur des estimations projetées. Elles reposent également sur des hypothèses.

Dans le cadre du présent SDAU, les projections sont effectuées à partir des comptes administratifs du budget municipal, des statistiques sur les budgets primaires antérieures de 2005 à 2011. Aussi en se fondant sur ces données, la projection des finances locales en 2030 est réalisée sur la base de deux (02) hypothèses exposées ci-dessous :

- **hypothèse pessimiste d'une évolution du budget actuel marqué par une faible maîtrise des recettes et des dépenses** ;
- **hypothèse optimiste d'une croissance du budget local avec une maîtrise des recettes et des dépenses.**

L'estimation des recettes tout comme des dépenses est fondée sur la formule du taux d'accroissement global d'une part et par celle du taux d'accroissement moyen et la moyenne géométrique des taux de croissance annuel d'autre part.

Le taux d'accroissement global des recettes est donné par la formule suivante :  $R_{t+1} = R_t (1+g)^n$

- $R_{t+1}$  = Recettes de l'année t+1 ;
- $R_t$  = Recettes de l'année t ;
- $g$  = taux de croissance entre les périodes t et t+1.

La même formule est utilisée pour le calcul du taux d'accroissement global des dépenses :  $D_{t+1} = D_t (1+g)^n$

- $D_{t+1}$  = Dépenses de l'année  $t+1$  ;
- $D_t$  = Dépenses de l'année  $t$  ;
- $g$  = taux de croissance entre les périodes  $t$  et  $t+1$ .

Le taux d'accroissement moyen est noté  $\bar{g} = \sqrt[n]{(1 + g_1) * (1 + g_2) * \dots * (1 + g_p)}$  avec  $g_i$  = le taux d'accroissement entre deux (02) années.

### **1.8.1. Hypothèse d'une faible maîtrise du budget local**

L'hypothèse qui sous-tend cette prospective budgétaire est celle d'une situation normale où la municipalité n'entreprend aucune action dans le sens de l'amélioration de la mobilisation des ressources financières. Cette prémisse implique un taux d'accroissement faible des recettes et une augmentation des dépenses.

Dans ce cas présent, nous analyserons la progression des recettes et des dépenses, ainsi que l'évolution des capacités d'autofinancement et d'investissement.

#### **1.8.1.1. Prospective des recettes budgétaires entre 2013 et 2030**

La méthodologie utilisée pour estimer les recettes budgétaires sur l'horizon temporelle du SDAU jusqu'en 2030 se fonde sur les taux de croissance réelle moyens des recettes budgétaires 2005 à 2011. Ainsi, les recettes totales croîtraient à un rythme de 23,56% l'an. Quant aux recettes de fonctionnement, elles augmenteraient à un taux de 19,11%. Il en est de même de la croissance des recettes d'investissement à un taux de 18,26%.

Dans l'hypothèse où la Mairie de Ziniaré n'entreprend aucune action en matière de mobilisation efficiente et de collecte des ressources, l'analyse des recettes ainsi projetée de 2013 à 2030 se présente comme suit :

- **à court terme (période 2013-2018)** : le total des recettes estimées est de 6 689 063 198 FCFA, pour une moyenne annuelle de 1 114 843 866 FCFA ;

**Tableau n°92 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2013 à 2018**

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
<b>Recettes totales</b>	<b>602 897 700</b>	<b>740 153 921</b>	<b>924 791 886</b>	<b>1 175 135 168</b>	<b>1 451 997 013</b>	<b>1 794 087 510</b>	<b>6 689 063 198</b>	<b>1 114 843 866</b>	<b>23,56%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	520 655 492	651 152 580	827 270 485	1 066 671 226	1 270 512 098	1 513 306 960	<b>5 849 568 841</b>	<b>974 928 140</b>	<b>19,11%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	93 278 080	96 076 423	98 958 714	101 927 477	120 539 434	142 549 935	<b>653 330 063</b>	<b>108 888 344</b>	<b>18,26%</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

- **à moyen terme (période 2019-2024)** : on note toujours une croissance cumulée des recettes totales de 24 073 112 877 FCFA pour une moyenne annuelle de 6 878 032 251 FCFA ;

**Tableau n°93 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2019 à 2024**

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
<b>Recettes totales</b>	<b>2 216 774 527</b>	<b>2 739 046 605</b>	<b>3 384 365 985</b>	<b>4 181 722 612</b>	<b>5 166 936 459</b>	<b>6 384 266 689</b>	<b>24 073 112 877</b>	<b>6878032251</b>	<b>23,56%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	1 802 499 920	2 146 957 654	2557241262	3045930067	3628007303	4 321 319 498	<b>17501955704</b>	<b>2916992617</b>	<b>19,11%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	168 579 553	199 362 179	235 765 713	278 816 532	329 728 431	389 936 843	<b>1 602 189 251</b>	<b>457768358</b>	<b>18,26%</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

- **à long terme (période 2025 à 2030)** : la croissance des recettes totales cumulées est plus prononcée et s'élève à 85 664 256 518 F CFA. Quant à la moyenne des recettes, elle est de l'ordre de 14 277 376 086 FCFA.

**Tableau n°94 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2025 à 2030**

Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
<b>Recettes totales</b>	7 888 399 921	9 746 906 942	12 043 278 217	14 880 674 565	18 386 561 493	22 718 435 381	<b>85 664 256 518</b>	<b>14 277 376 086</b>	<b>23,56%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	5 147 123 654	6 130 738 985	7 302 323 205	8 697 797 169	10 359 946 208	12 339 731 929	<b>49 977 661 150</b>	<b>8 329 610 192</b>	<b>19,11%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>461 139 310</b>	<b>545 343 348</b>	<b>644 923 044</b>	<b>762 685 991</b>	<b>901 952 453</b>	<b>1 066 648 971</b>	<b>4 382 693 118</b>	<b>730 448 853</b>	<b>18,26%</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

### 1.8.1.2. Prospective des dépenses budgétaires entre 2013 et 2030

L'analyse prospective des dépenses budgétaires portera sur les dépenses de fonctionnement, celle d'investissement et du total des dépenses. Dans l'ensemble, les taux de croissance moyen des dépenses totales et celle de fonctionnement sont respectivement de 18,96% et 6,90% contre 2,99% pour les dépenses d'investissement. Cette analyse s'est faite selon les périodicités suivantes :

- **le court terme (période 2013-2018) :** au total, les dépenses budgétaires sont évaluées à 4 637 752 292 FCFA pour une moyenne annuelle des dépenses de 772 958 715 FCFA.

**Tableau n°95 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2013 à 2018**

Libellés	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	479 443 520	570 346 011	678 483 615	807 124 109	960 154 840	1 142 200 197	4 637 752 292	772 958 715	18,96%
Dépenses de fonctionnement	446 585 895	477 400 322	510 340 944	545 554 469	583 197 727	623 438 371	3 186 517 728	531 086 288	6,90%
Dépenses d'investissement	18 893 251	19 460 049	20 043 850	20 643 161	21 260 392	21 896 077	100 300 703	20 060 141	2,99%

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

- **le moyen et le long terme (période 2019-2030) : l'accroissement des dépenses totales et en moyenne s'accélère sur la période 2019-2024 et celle de 2025-2030** (Cf. les tableaux ci-dessous).

**Tableau n°96 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2019 à 2024**

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
<b>Dépenses totales</b>	1 358 761 355	1 616 382 507	1 922 848 631	2 287 420 731	2 721 115 702	3 237 039 239	<b>13 143 568 164</b>	<b>2 190 594 694</b>	<b>18,96%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	477 400 322	510 340 944	545 554 469	583 197 727	623 438 371	666 455 618	<b>3 406 387 451</b>	<b>567 731 242</b>	<b>6,90%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>19 458 159</b>	<b>20 041 904</b>	<b>20 643 161</b>	<b>21 260 392</b>	<b>21 896 077</b>	<b>22 550 770</b>	<b>125 850 464</b>	<b>20 975 077</b>	<b>2,99%</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

**Tableau n°97 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2025 à 2030**

Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
<b>Dépenses totales</b>	3 850 781 879	4 580 890 123	5 449 426 890	6 482 638 228	7 711 746 436	9 173 893 561	<b>37 249 377 116</b>	<b>6 208 229 519</b>	<b>18,96%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	510 340 944	545 554 469	583 197 727	623 438 371	666 455 618	712 441 056	<b>3 641 428 185</b>	<b>606 904 698</b>	<b>6,90%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>20 039 958</b>	<b>20 639 153</b>	<b>21 256 264</b>	<b>21 891 826</b>	<b>22 546 391</b>	<b>23 220 529</b>	<b>129 594 121</b>	<b>21 599 020</b>	<b>2,99%</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### 1.8.1.3. Prospective de la capacité d'autofinancement de Ziniaré entre 2013 et 2030

Au regard du tableau ci-dessous, nous présentons la prospective d'évolution de la capacité d'autofinancement de l'institution municipale. Elle est estimée sur la base des recettes et des dépenses de fonctionnement à l'horizon du SDAU. A court terme, il se dégage une capacité de financement en moyenne de l'ordre de 974 928 140 FCFA. Quant au moyen terme, cette capacité de financement moyen devra croître à 2 916 992 617 FCFA, pour atteindre 8 329 610 192 FCFA en moyenne à long terme.

**Tableau n°98 : Evolution de la capacité d'autofinancement communale sur la période 2013 à 2030**

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
<b>Recettes</b>	520 655 492	651 152 580	827 270 485	1 066 671 226	1 270 512 098	1 513 306 960	<b>974 928 140</b>
<b>Dépenses</b>	446 585 895	477 400 322	510 340 944	545 554 469	583 197 727	623 438 371	<b>531 086 288</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>74 069 597</b>	<b>173 752 258</b>	<b>316 929 541</b>	<b>521 116 757</b>	<b>687 314 371</b>	<b>889 868 589</b>	<b>443 841 852</b>
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
<b>Recettes</b>	1 802 499 920	2 146 957 654	2 557 241 262	3 045 930 067	3 628 007 303	4 321 319 498	<b>2 916 992 617</b>
<b>Dépenses</b>	477400322	510 340 944	545 554 469	583 197 727	62 343 8371	666 455 618	<b>567 731 242</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 325 099 598</b>	<b>1 636 616 710</b>	<b>2 011 686 793</b>	<b>2 462 732 340</b>	<b>3 004 568 932</b>	<b>3 654 863 880</b>	<b>2 349 261 376</b>
Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
<b>Recettes</b>	5 147 123 654	6 130 738 985	7 302 323 205	8 697 797 169	10 359 946 208	12 339 731 929	<b>8 329 610 192</b>
<b>Dépenses</b>	510340944	545 554 469	583 197 727	623 438 371	666 455 618	712 441 056	<b>606 904 698</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>4 636 782 710</b>	<b>5 585 184 516</b>	<b>6 719 125 478</b>	<b>8 074 358 798</b>	<b>9 693 490 590</b>	<b>11 627 290 873</b>	<b>7 722 705 494</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

#### 1.8.1.4. Prospective de la capacité d'investissement de Ziniaré entre 2013 et 2030

En rappel, la prospective sur la capacité d'investissement est estimée à partir des recettes et des dépenses d'investissement du budget de la municipalité.

En référence au tableau ci-dessous, sur l'horizon temporel du SDAU, Ziniaré devrait dégager une capacité d'investissement positive et croissante à court, moyen et long terme. Cette dernière évoluerait en moyenne respectivement de 88 522 214 FCFA entre 2013-2018, puis à 246 056 465 FCFA entre 2019-2024 et enfin à 708 849 833 FCFA sur la période 2025-2030.

**Tableau n°99 : Evolution de la capacité d'investissement communale sur la période 2013-2030**

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
<b>Recettes</b>	93 278 080	96 076 423	98 958 714	101 927 477	120 539 434	142 549 935	<b>108 888 344</b>
<b>Dépenses</b>	18 893 251	19 460 049	20 043 850	20 643 161	21 260 392	21 896 077	<b>23 225 038</b>
<b>Capacité d'investissement</b>	<b>74 384 829</b>	<b>76 616 374</b>	<b>78 914 864</b>	<b>81 284 316</b>	<b>99 279 042</b>	<b>120 653 858</b>	<b>88 522 214</b>
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
<b>Recettes</b>	168 579 553	199 362 179	235 765 713	278 816 532	329 728 431	389 936 843	<b>457 768 358</b>
<b>Dépenses</b>	19 458 159	20 041 904	20 643 161	21 260 392	21 896 077	22 550 770	<b>20 975 077</b>
<b>Capacité d'investissement</b>	<b>149 121 394</b>	<b>179 320 275</b>	<b>215 122 552</b>	<b>257 556 140</b>	<b>307 832 354</b>	<b>367 386 073</b>	<b>246 056 465</b>
Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
<b>Recettes</b>	461 139 310	545 343 348	644 923 044	762 685 991	901 952 453	1 066 648 971	<b>730 448 853</b>
<b>Dépenses</b>	20 039 958	20 639 153	21 256 264	21 891 826	22 546 391	23 220 529	<b>21 599 020</b>
<b>Capacité d'investissement</b>	<b>441 099 352</b>	<b>524 704 195</b>	<b>623 666 780</b>	<b>740 794 165</b>	<b>879 406 062</b>	<b>1 043 428 442</b>	<b>708 849 833</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### **1.8.2. Hypothèse d'une maîtrise optimale du budget local**

Cette prospective budgétaire laisse entrevoir une situation de mise en œuvre des réformes budgétaires nécessaire à une optimisation des recettes et un contrôle des dépenses. Ainsi, le budget local atteint un niveau beaucoup plus significatif pour impacter le développement urbain avec un taux d'accroissement élevé des recettes et une maîtrise des dépenses budgétaires.

L'hypothèse d'une meilleure maîtrise du budget supposerait les fondements suivants :

- **une fiscalité optimale de mobilisation des ressources qui se baserait sur les postes budgétaires relatifs aux chapitres générateurs** scindés en recettes fiscales (*la patente, la contribution sur le secteur informel*) et non fiscales (*la taxe de résidence, la taxe de jouissance liée aux opérations de lotissement précédentes et futures, la taxe sur les armes, les impôts liés à l'occupation de la voie publique et sur les carrières dans la ville*) ;
- **une gestion plus rigoureuse des équipements marchands** (*marchés, gare routière, aire de stationnement, abattoir, etc.*) devraient générer plus de recettes ;
- **une bonne et saine gestion du domaine public** qui régulerait les populations à ne pas occuper anarchiquement les abords des voies en érigeant des boutiques et des kiosques sans autorisation préalable. L'activité économique dans l'espace urbain est très diversifiée. Elle occupe une vaste superficie et concerne une grande partie du secteur informel. La maîtrise de ces espaces aurait une incidence certaine sur les ressources budgétaires ;
- **une augmentation de l'assiette fiscale** pour la municipalité, particulièrement la taxe de résidence, découlant de la forte croissance démographique attendue à l'horizon du SDAU. ;
- **un dynamisme économique** s'appuyant sur deux (02) faits caractéristiques de Ziniaré (*ville pôle de développement régional et ville satellite de Ouagadougou*) qui aurait une forte incidence en termes d'amélioration des finances locales ;
- **une rationalisation des dépenses à travers une maîtrise des postes de forte consommation du budget de fonctionnement** (*les denrées et fournitures consommées, les charges exceptionnelles, les frais de gestion générale, de transport et celui des frais de personnel*).

L'agrégation de ces éléments d'analyses prospectives de croissance urbaine précitées, l'effet conjugué de tous ces facteurs et la prise en compte des échéances de leur réalisation pourront impacter de façon durable le budget communal. Ainsi, les perspectives d'une maîtrise optimale du budget local à l'horizon 2030 sont appréciées à travers l'évolution des recettes, des dépenses, de la capacité d'autofinancement et de la capacité d'investissement.

#### **1.8.2.1. Prospective des recettes budgétaires entre 2013 et 2030**

En rappel, sur la base des taux de croissance réelle moyens des recettes budgétaires antérieures à l'année 2013, des chapitres fondamentaux générateurs des recettes budgétaires, de la conjugaison et des interactions des différents éléments prospectifs de croissance urbaine, nous envisagerons sur l'horizon temporelle du SDAU un scénario de croissance des recettes prévisionnelles totales à un rythme de 45,50% l'an. Pour les recettes de fonctionnement et d'investissement, elles passeraient respectivement à des taux moyens de 37% et 35%.

Dans l'hypothèse où la municipalité ferait des efforts en matière de mobilisation efficiente et de collecte des ressources, l'analyse des recettes ainsi projetée de 2013 à 2030 se présente comme suit :

Cette analyse a un caractère purement prévisionnel. Le but essentiel de cette simulation est d'évaluer les marges de manœuvre de la commune de Ziniaré en termes de recettes et en fonction de différents paramètres pour lesquels nous posons des hypothèses d'évolution seulement susceptibles de se réaliser.

Partant de la nomenclature budgétaire, on se rend compte que parmi les recettes fiscales importantes, seules les impôts et les taxes indirects, les contributions directes (*la patente, la CSI, etc.*) font l'objet d'une prévision, d'un recouvrement et d'un apport assez importants. Concernant, les recettes non fiscales ayant une participation majeure au budget, on peut citer les principales que sont les postes des produits antérieurs, les recouvrements et participation.

De ce qui précède, la prospective des recettes est effectuée comme suit :

- **à court terme (période 2013-2018)** : le total des recettes estimées serait de 19 104 400 163 FCFA, pour une moyenne annuelle de 3 184 066 694 FCFA ;

**Tableau n°100 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2013 à 2018**

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
<b>Recettes totales</b>	<b>1 024 084 425</b>	<b>1 490 042 839</b>	<b>2 168 012 331</b>	<b>3 154 457 941</b>	<b>4 589 736 304</b>	<b>6 678 066 323</b>	<b>19 104 400 163</b>	<b>3 184 066 694</b>	<b>45,50%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	815 305 750	1 116 968 878	1 530 247 362	2 096 438 887	2 872 121 275	3 934 806 146	<b>12 365 888 298</b>	<b>2 060 981 383</b>	<b>37%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	131 168 048	177 076 865	239 053 768	322 722 586	435 675 492	588 161 914	<b>1 893 858 673</b>	<b>315 643 112</b>	<b>35%</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

- **à moyen terme (période 2019-2024)** : les recettes prévisionnelles totales s'établiraient à environ 30 210 653 228 FCFA en moyenne l'an ;

**Tableau n°101 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2019 à 2024**

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
<b>Recettes totales</b>	<b>9 716 586 500</b>	<b>14 137 633 357</b>	<b>20 570 256 535</b>	<b>29 929 723 258</b>	<b>43 547 747 340</b>	<b>63 361 972 380</b>	<b>181 263 919 370</b>	<b>30 210 653 228</b>	<b>45,50%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>5 390 684 420</b>	<b>7 385 237 656</b>	<b>10 117 775 588</b>	<b>13 861 352 556</b>	<b>18 990 053 002</b>	<b>26 016 372 613</b>	<b>81 761 475 835</b>	<b>13 626 912 639</b>	<b>37%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>794 018 584</b>	<b>1 071 925 088</b>	<b>1 447 098 869</b>	<b>1 953 583 473</b>	<b>2 637 337 688</b>	<b>3 560 405 879</b>	<b>11 464 369 580</b>	<b>1 910 728 263</b>	<b>35%</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

- **à long terme (période 2025 à 2030)** : en moyenne, les recettes totales augmenteront de l'ordre de 286 640 845 251 FCFA l'an.

**Tableau n°102 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2025 à 2030**

Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
<b>Recettes totales</b>	<b>92 191 669 812</b>	<b>134 138 879 577</b>	<b>195 172 069 785</b>	<b>283 975 361 537</b>	<b>413 184 151 036</b>	<b>601 182 939 757</b>	<b>1 719 845 071 504</b>	<b>286 640 845 251</b>	<b>45,50%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>35 642 430 479</b>	<b>48 830 129 757</b>	<b>66 897 277 767</b>	<b>91 649 270 540</b>	<b>125 559 500 640</b>	<b>172 016 515 877</b>	<b>540 595 125 060</b>	<b>90 099 187 510</b>	<b>37%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>4 806 547 937</b>	<b>6 488 839 714</b>	<b>8 759 933 614</b>	<b>11 825 910 379</b>	<b>15 964 979 012</b>	<b>21 552 721 666</b>	<b>69 398 932 323</b>	<b>11 566 488 721</b>	<b>35%</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

### 1.8.2.2. Prospective des dépenses budgétaires entre 2013 et 2030

Dans l'hypothèse optimiste, les paramètres de choix des taux de croissance des dépenses se fondent essentiellement sur les éléments d'une maîtrise des dépenses budgétaires. En effet, les dépenses sont estimées sur la base du taux d'accroissement global d'une part et du taux d'accroissement moyen des principaux postes des dépenses (*rationalisation des coûts des chapitres relatifs aux chapitres sur les denrées et fournitures consommées, les frais du personnel, les frais de gestion générale et de transport*) d'autre part. En outre, nous intégrons une majoration de 3% l'an sur les dépenses de fonctionnement.

A l'horizon temporel du SDAU en 2030, nous envisagerons un accroissement des dépenses prévisionnelles totales à un taux de 30% l'an. Quant aux dépenses de fonctionnement et d'investissement, elles passeraient respectivement à des taux moyens de 28% et 20%.

L'examen de la prospective des dépenses budgétaires se basera sur les dépenses de fonctionnement, celle d'investissement et du total des dépenses. Cette analyse est faite selon les périodicités suivantes :

- **le court terme (période 2013-2018)** : Il est retenu des taux de croissance moyen des dépenses totales de l'ordre de 30%, celle de fonctionnement d'environ 28% et enfin celles des dépenses d'investissement de 20%. L'ensemble des dépenses budgétaires est évalué à 2 012 920 645 FCFA en moyenne. Le cumul des dépenses totales est de 12 077 523 870 FCFA.

**Tableau n°103 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2013 à 2018**

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	946 808 989	1 230 851 686	1 600 107 192	2 080 139 349	2 704 181 154	3 515 435 500	12 077 523 870	2 012 920 645	30%
Dépenses de fonctionnement	753 636 921	964 655 258	1 234 758 731	1 580 491 175	2 023 028 704	2 589 476 741	9 146 047 530	1 524 341 255	28%
Dépenses d'investissement	37 020 512	44 424 615	53 309 538	63 971 445	76 765 734	92 118 881	367 610 725	61 268 454	20%

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

- **le moyen et le long terme (période 2019-2030)** : dans les tableaux ci-dessous , il est projeté les dépenses budgétaires totales à 9 715 983 485 FCFA en moyenne entre 2019-2024 aussi bien que celles des dépenses moyennes évaluées à 46 897 196 529 FCFA sur la période 2025-2030.

**Tableau n°104 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2019 à 2024**

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	4 570 066 150	5 941 085 995	7 723 411 793	10 040 435 331	13 052 565 931	16 968 335 710	58 295 900 910	9 715 983 485	30%
Dépenses de fonctionnement	3 314 530 229	4 242 598 693	5 430 526 327	6 951 073 699	8 897 374 334	11 388 639 148	40 224 742 430	6 704 123 738	28%
Dépenses d'investissement	110 542 657	132 651 188	159 181 426	191 017 711	229 221 254	275 065 504	1 097 679 740	182 946 623	20%

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

**Tableau n°105 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2025 à 2030**

Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Moyenne	Taux de croissance réelle annuelle moyen
Dépenses totales	22 058 836 423	28 676 487 350	37 279 433 555	48 463 263 621	63 002 242 707	81 902 915 519	281 383 179 175	46 897 196 529	30%
Dépenses de fonctionnement	14 577 458 109	18 659 146 380	23 883 707 366	30 571 145 429	39 131 066 149	50 087 764 671	176 910 288 104	29 485 048 017	28%
Dépenses d'investissement	330 078 605	396 094 326	475 313 191	570 375 830	684 450 995	821 341 195	3 277 654 142	546 275 690	20%

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### 1.8.2.3. Prospective de la capacité d'autofinancement de Ziniaré entre 2013 et 2030

La capacité d'autofinancement représente la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Ainsi à court terme, il se dégagera une capacité d'autofinancement pour la municipalité d'environ de 536 640 128 FCFA en moyenne. Quant au moyen terme, cette capacité de financement moyen s'accroîtrait à 6 922 788 901 FCFA pour atteindre 48 351 217 150 FCFA en moyenne à long terme.

**Tableau n°106 : Evolution de la capacité d'autofinancement communale sur la période 2013-2030**

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
<b>Recettes</b>	815 305 750	1 116 968 878	1 530 247 362	2 096 438 887	2 872 121 275	3 934 806 146	<b>2 060 981 383</b>
<b>Dépenses</b>	753 636 921	964 655 258	1 234 758 731	1 580 491 175	2 023 028 704	2 589 476 741	<b>1 524 341 255</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>61 668 829</b>	<b>152 313 620</b>	<b>295 488 631</b>	<b>515 947 712</b>	<b>849 092 571</b>	<b>1 345 329 405</b>	<b>536 640 128</b>
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
<b>Recettes</b>	5 390 684 420	7 385 237 656	10 117 775 588	13 861 352 556	18 990 053 002	26 016 372 613	<b>13 626 912 639</b>
<b>Dépenses</b>	3 314 530 229	4 242 598 693	5 430 526 327	6 951 073 699	8 897 374 334	11 388 639 148	<b>6 704 123 738</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>2 076 154 191</b>	<b>3 142 638 963</b>	<b>4 687 249 261</b>	<b>6 910 278 857</b>	<b>10 092 678 668</b>	<b>14 627 733 465</b>	<b>6 922 788 901</b>
Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
<b>Recettes</b>	35 642 430 479	48 830 129 757	66 897 277 767	91 649 270 540	125 559 500 640	172 016 515 877	<b>90 099 187 510</b>
<b>Dépenses</b>	14 577 458 109	18 659 146 380	23 883 707 366	30 571 145 429	39 131 066 149	50 087 764 671	<b>29 485 048 017</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>21 064 972 370</b>	<b>30 170 983 377</b>	<b>43 013 570 401</b>	<b>61 078 125 111</b>	<b>86 428 434 491</b>	<b>121 928 751 206</b>	<b>48 351 217 150</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

#### **1.8.2.4. Prospective de la capacité d'investissement de Ziniaré entre 2013 et 2030**

Par principe, le budget de la ville s'articule autour de plusieurs grandes orientations politiques :

- **le maintien de la capacité d'autofinancement communale par** : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la stabilité de la fiscalité directe et indirecte au bénéfice de la commune ;
- **la stabilité de la dette communale** ;
- **le maintien de la capacité d'investissement** : pour les services de proximité, les infrastructures, ainsi que pour les projets de développement économique et environnementaux.

**Pour cela, la maîtrise des équilibres financiers s'avère fondamentale.** Cette maîtrise des équilibres financiers consiste à régler finement le rapport entre budget de fonctionnement et budget d'investissement. Le budget de fonctionnement constitue les moyens permettant de couvrir les charges de gestion courante des services municipaux (*rémunération du personnel, factures d'eau, d'électricité, de téléphone, etc.*), ainsi que d'apporter un soutien aux associations de la ville, via le versement de subventions. Quant au budget d'investissement, c'est le financement de grosses opérations de construction (*ouvrages et édifices*), de réhabilitation du patrimoine, d'entretien des équipements et infrastructures municipaux (*écoles, centres de santé, voirie, etc.*), etc.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont fortement liés. L'investissement génère à la fois des charges de fonctionnement (*entretien, personnel, etc.*) et son financement peut nécessiter le recours à l'emprunt (*charges de fonctionnement, intérêts de la dette, etc.*). Il convient alors d'ajuster la capacité d'investissement de la commune à sa capacité d'autofinancement et à ses possibilités d'endettement. Pour cela, il est essentiel de préserver des marges de manœuvre, afin d'autofinancer et piloter l'investissement.

En référence au tableau ci-dessous, sur l'horizon temporel du SDAU, Ziniaré devrait dégager une capacité d'investissement à court, moyen et long terme. Toutefois, il faut préciser que la prospective sur capacité d'investissement est estimée à partir des recettes et des dépenses d'investissement du budget de la municipalité.

**Tableau n°107 : Evolution de la capacité d'investissement communale sur la période 2013-2030**

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
<b>Recettes</b>	131 168 048	177 076 865	239 053 768	322 722 586	435 675 492	588 161 914	<b>315 643 112</b>
<b>Dépenses</b>	37 020 512	44 424 615	53 309 538	63 971 445	76 765 734	92 118 881	<b>61 268 454</b>
<b>Capacité d'investissement</b>	<b>94 147 536</b>	<b>132 652 250</b>	<b>185 744 230</b>	<b>258 751 141</b>	<b>358 909 758</b>	<b>496 043 033</b>	<b>254 374 658</b>
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
<b>Recettes</b>	794 018 584	1 071 925 088	1 447 098 869	1 953 583 473	2 637 337 688	3 560 405 879	<b>1 910 728 264</b>
<b>Dépenses</b>	110 542 657	132 651 188	159 181 426	191 017 711	229 221 254	275 065 504	<b>182 946 623</b>
<b>Capacité d'investissement</b>	<b>683 475 927</b>	<b>939 273 900</b>	<b>1 287 917 443</b>	<b>1 762 565 762</b>	<b>2 408 116 434</b>	<b>3 285 340 375</b>	<b>1 727 781 640</b>
Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
<b>Recettes</b>	4 806 547 937	6 488 839 714	8 759 933 614	11 825 910 379	15 964 979 012	21 552 721 666	<b>11 566 488 720</b>
<b>Dépenses</b>	330 078 605	396 094 326	475 313 191	570 375 830	684 450 995	821 341 195	<b>546 275 690</b>
<b>Capacité d'investissement</b>	<b>4 476 469 332</b>	<b>6 092 745 388</b>	<b>8 284 620 423</b>	<b>11 255 534 549</b>	<b>15 280 528 017</b>	<b>20 731 380 471</b>	<b>11 020 213 030</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Au vu des analyses qui précèdent les deux (02) hypothèses ci-dessus, ***nous opterons pour celle d'une meilleure maîtrise du budget dans la mesure où cette dernière repose sur une optimisation des ressources et un meilleur contrôle des dépenses.*** Cela permettrait de dégager des ressources non négligeables en vue de contribuer au financement des différents projets élaborés dans le cadre du présent SDAU. Toutefois cette option exigera nécessairement des efforts de gestion à la municipalité.

## **2. ENJEUX ET DEFIS MAJEURS**

La réalisation du SDAU de Ziniaré présente de nombreux enjeux et défis majeurs de développement se résumant en ces points :

### **2.1. EN MATIERE D'URBANISATION ET DE QUALITE DE L'OFFRE URBAINE**

- *maîtrise de la gestion de l'espace et de l'expansion urbaine (densification urbaine en opposition à étalement urbain et gaspillage du sol) afin de limiter les surcoûts en matière de développement des infrastructures et de réalisation des équipements ;*
- *centralité ou multipolarité pour une structuration urbaine compacte ;*
- *mise en œuvre de politique d'accroissement de l'offre de logements de qualité en opposition aux opérations classiques de lotissement permettant d'attribuer aux populations des parcelles nues généralement non viabilisées ;*
- *densification des espaces anciennement lotis par la mise en œuvre d'une politique incitative de mise en valeur des parcelles loties et attribuées ;*
- *amélioration de la qualité du bâti ;*
- *amélioration du niveau d'équipements et de services de l'agglomération urbaine en général et des zones loties périphériques en particulier ;*
- *lutte contre le phénomène de l'habitat spontané ;*
- *intégration des zones d'habitat spontané et des zones d'habitat rural à la dynamique urbaine.*

### **2.2. EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE**

- *adoption de méthodes et de technologies adaptées d'aménagement urbain en respect de l'environnement ;*
- *adoption et mise en application de mesures appropriées pour faire face aux phénomènes de changement climatique : économie d'énergie dans le bâti, développement des énergies renouvelables (particulièrement le solaire), mobilité durable, etc. ;*
- *préservation et densification des entités végétales existant : formations végétales naturelles autour des zones humides, coulée verte, vergers, plantations d'alignement d'espèces ombrageuses le long des grandes voies, aménagement des espaces verts programmés dans les lotissements (parcs urbains, squares et jardins publics) ;*
- *changement de comportements des citoyens par la promotion de l'écocitoyenneté ;*
- *développement et promotion des modes transport non polluant : transports en commun propres, vélo, marche, etc.*

### **2.3. EN MATIERE DE GESTION FONCIERE**

- *amélioration du Système d'Information Foncier (SIF) existant pouvant évoluer vers un cadastre foncier pour une meilleure maîtrise de la gestion foncière par l'administration locale ;*
- *adoption et application de mesures anti – spéculatives ;*
- *application des dispositions légales sur les délais de mise en valeur des terres ;*
- *facilitation de l'accès au logement par la mise en œuvre de politique d'habitats sociaux.*

## 2.4. EN MATIERE ECONOMIQUE

- *préservation des aires agricoles urbaines et périurbaines ;*
- *organisation et dynamisation de la filière maraîchère ;*
- *promotion des activités de services, de petites et moyennes industries ;*
- *promotion des activités touristiques et artisanales pour faire de Ziniaré un véritable pôle d'attraction.*

## 2.5. EN MATIERE DE GOUVERNANCE URBAINE :

- *accroissement des capacités de maîtrise d'ouvrage urbaine ;*
- *adoption et application de mesures visant l'amélioration des finances locales en général et l'accroissement de la capacité d'autofinancement et d'investissement propre en particulier.*

# **TROISIEME PARTIE**

---

## ***PARTI D'AMENAGEMENT***

# 1. LIGNES DIRECTRICES

## 1.1. PRINCIPES MAJEURS

Le schéma directeur se définit de façon générale comme document de référence et de prospective urbaine. A ce titre, il a pour objet de fixer les orientations fondamentales d'aménagement de l'espace urbain et de l'ensemble de sa zone d'influence, en tenant compte de l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, les activités agro – pastorales et économiques, la préservation des sites et paysages naturels et urbains sensibles.

Le présent SDAU ambitionne offrir des perspectives d'aménagement et de développement urbain durable en adéquation avec les ressources endogènes et exogènes en présence (*au plan urbanistique, foncier, économique, environnement, démographique, socio - culturel et de la gouvernance urbaine*). Ainsi l'élaboration de ce schéma directeur s'inscrit dans la droite ligne **de la PNHDU, de la PNDCS, de la SCADD et du SNAT**. Il est aussi et surtout conforme à l'esprit de la **loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso**. En effet, cette loi fait obligation à toutes les communes urbaines du pays de se doter d'un SDAU pour mieux orienter leur développement.

Les lignes directrices à édicter sont en adéquation avec les objectifs généraux du SDAU. Elles traiteront donc des aspects liés aux domaines en rapport avec le territoire et le développement spatial. Ainsi les orientations d'aménagement qui résulteront de nos réflexions seront fondées sur les grandes composantes existantes du territoire en étude (*aire d'application du SDAU de Ziniaré*) et postuleront à engager si nécessaire des actions de restructuration fondamentales de l'organisation et de la gestion spatiale, de renforcement des équipements et infrastructures et de distribution plus équilibrée des activités dans l'espace. C'est en ce sens que ce schéma abordera en priorité les domaines d'aménagement susceptibles d'évoluer et d'apporter des solutions durables et efficaces aux préoccupations de gestion et de croissance spatiale de Ziniaré. Il s'agit des questions touchant les thématiques suivantes :

- **maîtrise de la croissance urbaine et maîtrise de la gestion foncière ;**
- **aménagement urbain et amélioration du cadre bâti ;**
- **amélioration de l'offre d'équipements et des activités urbaines ;**
- **déplacement et mobilité urbaine ;**
- **préservation de l'environnement et développement durable ;**
- **gouvernance urbaine.**

Les lignes directrices qui sont formulées ici visent à donner à la ville de Ziniaré, des orientations claires et précises pouvant lui permettre de mieux assumer sa vocation de pôle régional de développement en tant que capitale de la région du Plateau Central tout en tirant profit de son statut de ville – satellite.

## 1.2. HORIZON DU SDAU DE ZINIARE

Le SDAU étant un outil d'orientation, son échéance d'exécution se fonde sur le long terme. Ainsi l'horizon 2030 a été retenu pour le présent SDAU (*soit 18 ans*).

Au regard des enjeux d'aménagement et de développement dont la ville de Ziniaré est l'objet et vu les orientations et projets retenus, il est indispensable de se donner le temps nécessaire pour leur concrétisation. L'horizon défini se décompose en trois (03) grandes périodes de six (06) ans chacune comme indiquées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°108 : Grandes périodes de réalisation du SDAU**

Années	2013-2018	2019 – 2024	2025 – 2030
Périodes	Court terme	Moyen terme	Long terme

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### 1.3. OBJECTIFS PRINCIPAUX

Le présent SDAU s'articule autour des six (06) principaux objectifs suivants :

**Objectif principal n°01 :**

*Faire du SDAU un document de référence et un outil de planification et de gestion efficient pour une maîtrise de la dynamique spatiale de Ziniaré*

**Objectif principal n°02 :**

*Doter la ville de Ziniaré des équipements et services urbains nécessaires pour lui permettre d'assumer son statut de pôle régional de développement*

**Objectif principal n°03 :**

*Préserver et dynamiser les activités afin de promouvoir l'économie locale et l'emploi*

**Objectif principal n°04 :**

*Prendre en compte suffisamment les préoccupations environnementales et de développement durable face aux effets du changement climatique*

**Objectif principal n°05 :**

*Organiser le système de déplacement et de mobilité urbaine afin de l'adapter à l'évolution actuelle de la ville*

**Objectif principal n°06 :**

*Renforcer la gouvernance urbaine*

## 1.4. OBJECTIFS SPECIFIQUES

### THEMATIQUE N°01 : URBANISATION

#### Objectif spécifique n°01 :

***Accroître la maîtrise foncière pour la densification du tissu urbain et une meilleure cohérence dans le développement urbain***

#### Principes d'aménagement n°01 :

- Observer un moratoire, sur l'aire d'application du SDAU jusqu'en 2030, visant l'arrêt « des lotissements classiques massifs » le temps d'éclaircir la question des « gels fonciers » liée à la non mise en valeur de plus de 72% des parcelles loties et attribuées dans la ville ;
- Mettre en place des mesures incitatives pour favoriser la mise en valeur des parcelles non bâties et le règlement des taxes de jouissance ;
- Assurer un meilleur contrôle des occupations foncières et freiner la course à l'occupation de terrains urbains dans les zones d'urbanisation futures ;
- Actualiser le Système d'Information Foncier (SIF) en le couplant à un adressage de la ville ;
- Elaborer un Plan d'Occupation des Sols (POS) sur l'aire d'application du SDAU.

#### Objectif spécifique n°02 :

***Réorienter l'aménagement urbain avec des opérations adaptées pour un meilleur équilibre du cadre de vie***

#### Principes d'aménagement n°02 :

- Mettre en œuvre une opération de réhabilitation urbaine du noyau ancien prenant en compte la zone administrative et commerciale ;
- Engager une opération de requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville ;
- Accélérer l'aménagement et la densification de la nouvelle zone administrative ;
- Densifier les zones résidentielles à occupation régulière ;
- Dynamiser la densification des zones résidentielles périphériques ;
- Intégrer les zones d'habitats ruraux à la dynamique urbaine de Ziniaré ;
- Définir et aménager des zones non aedificandi ;
- Réhabiliter les barrages urbains afin d'accroître leur capacité de rétention en eau et mieux les intégrer à l'environnement urbain.

#### Objectif spécifique n°03 :

***Renforcer la qualité du cadre bâti***

#### Principes d'aménagement n°03 :

- Encourager la promotion immobilière dans le but de promouvoir l'habitat planifié et accroître l'offre en logement dans la ville ;
- Promouvoir l'habitat collectif en lui réservant 40% du parc de logements futurs ;
- Soumettre les constructions sur la façade principale à une réglementation précisant les types de construction ;
- Engager un programme d'amélioration du bâti dans les quartiers d'habitat traditionnel et semi - moderne.

**Objectif spécifique n°01 :**

***Améliorer le niveau d'équipements et des services urbains***

**Principe d'aménagement n°01 :**

- Réaliser des équipements de superstructure de grande envergure à Ziniaré en cohérence avec sa vocation de « *ville - pôle de développement régional* »
- Veiller à une répartition rationnelle et harmonieuse des équipements de superstructure et d'infrastructure ;
- Renforcer le niveau d'équipements des zones résidentielles à occupation régulière ;
- Viabiliser les zones résidentielles périphériques ;
- Créer et aménager une rocade servant de voie rapide de contournement et délimitation de la zone urbanisée ;
- Mettre en place un réseau de VRD dense et performant desservant l'aire d'application du SDAU en particulier à l'intérieur de la zone délimitée par la rocade ;
- Aménager une voie rapide entre Ziniaré et le nouvel aéroport de Donsin ;
- Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides urbains ;
- Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de drainage des eaux pluviales ;
- Implanter une brigade de sapeurs-pompiers dans la ville pour une meilleure couverture en matière de protection civile.

**Objectif spécifique n°02 :**

***Redynamiser les activités urbaines dans la ville de Ziniaré afin de promouvoir l'économie locale et l'emploi***

**Principe d'aménagement n°02 :**

- Renforcer la qualité d'organisation du centre administratif et commercial ;
- Faire de Ziniaré une ville d'écoles d'élites et de formations professionnelles ;
- Créer une zone d'activités diverses en lieu et place d'une zone industrielle pour promouvoir les PME/PMI de transformation de produits locaux, les activités artisanales et divers types d'activités à vocation plus urbaine et porteuse ;
- Faire des potentialités du secteur agricole en particulier le maraîchage un des moteurs de développement de la ville ;
- Préserver les aires agro- sylvo-pastorales au-delà de la zone délimitée par la rocade ;
- Faire des zones maraîchères, des aires intégrées à la dynamique urbaine ;
- Promouvoir l'activité pastorale péri - urbaine par la mise en place de conditions favorables à l'intensification de l'élevage par le biais de fermes modernes ;
- Faire de Ziniaré et de son hinterland un pôle d'attraction touristique, culturel et artisanal.

## **THEMATIQUE N°03 : DEPLACEMENT ET MOBILITE URBAINE**

### **Objectif spécifique n°01:**

#### ***Organiser la mise en place d'un système de transport en commun (TC) urbain***

##### **Principes d'aménagement n°01 :**

- Entreprendre une étude de mise en place d'un réseau de transport en commun dans le cadre d'un partenariat public/privé ;
- Créer des circuits de transport en commun intra-urbain et prenant en compte l'aéroport de Donsin et la ville de Ouagadougou.

### **Objectif spécifique n°02 :**

#### ***Améliorer la sécurité routière à l'intérieur de la ville***

##### **Principes d'aménagement n°02 :**

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de circulation routière dans la ville de Ziniaré ;
- Etendre le réseau d'éclairage public sur l'ensemble de la zone urbanisée ;
- Aménager les voies primaires et secondaires par une séparation des modes de transport ;
- Installer des signalisations routières ;
- Aménager les carrefours conflictuels.

## **THEMATIQUE N°04 : GOUVERNANCE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **Objectifs spécifique n°01 :**

#### ***Mettre en place les bases d'une gouvernance urbaine de qualité***

##### **Principe d'aménagement n°01:**

- Préciser les limites administratives de la ville et de ses secteurs ;
- Réhabiliter et adapter le siège de la Mairie aux enjeux et défis du présent SDAU ;
- Mettre en place des outils d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage urbaine ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication ;
- Accroître la capacité d'autofinancement et d'investissement de la municipalité.

### **Objectifs spécifique n°02 :**

#### ***Construire un environnement urbain soucieux des enjeux de développement durable***

##### **Principe d'aménagement n°02:**

- Préserver et densifier les entités végétales et écologiques existantes ;
- Créer et aménager de nouvelles zones vertes ;
- Opter pour des méthodes et technologies adaptées d'aménagement urbain en respect de l'environnement ;
- Adopter des mesures appropriées pour faire face aux aléas du changement climatique ;
- Développer et promouvoir des modes de transport non polluant ;
- Promouvoir l'écocitoyenneté en vue d'un changement de comportements des citoyens.

## 2. SCHEMA DE STRUCTURE PROJETE

### 2.1. ZONING PROJETE

Sur la base du diagnostic et des analyses prospectives d'évolution urbaine, il nous est permis de définir quatre (04) grands ensembles spatiaux pour la ville de Ziniaré à l'horizon du SDAU (Cf. Tableau ci-dessous) :

- les espaces d'habitation ;
- les espaces d'activités ;
- les espaces de préservation ;
- les espaces non aedificandi.

**Tableau n°109 : Superficies des grands ensembles spatiaux projetés**

ZONES	ACTIONS	SUPERFICIE ha	PART DE LA ZONE PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE URBAINE
<b>Zones d'habitation</b>			
Zones résidentielles en cours de densification	A viabiliser en priorité	607	7,88%
Zones résidentielles périphériques	A équiper et à densifier en priorité	909	11,80%
Zones de promotion immobilière	A prévoir	477	6,19%
Zone de recasement	A créer et à aménager en priorité	58	0,75%
<b>S/Total n°01</b>		<b>2051</b>	<b>26,62%</b>
<b>Zones d'activités</b>			
Noyau ancien	A réhabiliter et à densifier	244	3,17%
Nouvelle zone administrative	A densifier	47	0,61%
Zone des grandes écoles et de formations professionnelles	A créer	219	2,84%
Zone d'activités diverses (ZAD)	A créer	161	2,08%
<b>S/Total n°02</b>		<b>670</b>	<b>8,70%</b>
<b>Zones de préservation</b>			
Zones de végétation existant	A conserver et à densifier	565	7,34%
Zones de végétation	A créer et à préserver	198	2,57%
Parc animalier	A préserver	122	1,58%
Zone d'urbanisation future	A préserver	349	4,53%
Zones de réserves foncières	A créer et à préserver	728	9,45%
Zones d'activités maraîchères	A préserver et à aménager	319	4,14%
Zone agro-sylvo-pastorale	A préserver	2285	29,66%
<b>S/Total n°03</b>		<b>4567</b>	<b>59,26%</b>
<b>Zones non aedificandi</b>			
Zones non aedificandi (cours d'eau, plans d'eau, bas-fonds et aires de crues)	A définir et à aménager	418	5,42%
<b>S/Total n°04</b>		<b>418</b>	<b>5,42%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7706</b>	<b>100%</b>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### 2.1.1. Les espaces d'habitation

Ces espaces se définissent comme étant l'ensemble des aires habitées de Ziniaré. Ils concernent aussi bien des aires aménagées et non aménagées, densément ou faiblement habitées, légalement ou illégalement occupées. Ainsi, nous distinguons les principales zones suivantes :

- **les zones résidentielles en cours de densification** : elles s'étendent principalement sur une portion de l'aire aménagée en 1998, surtout les bandes d'îlots localisées immédiatement autour des aménagements de 1965 et de 1993 et le long des voies de Zitenga, Ouagadougou et Kaya. Ces zones présentent « *un maillage structuré* », lisible sur le terrain, qui résulte de la matérialisation des limites séparatives pour une grande majorité des parcelles et un nombre important de voies aménagées ou ouvertes simplement. En effet, ce sont des espaces qui s'urbanisent et s'agglomèrent progressivement depuis une vingtaine d'années. Avec pour fonction dominante le logement, ces zones ont un fort potentiel d'urbanisation et se caractérisent par un tissu qui se densifie d'année en année. Le niveau de viabilisation peut y être qualifié de moyen. Ces zones sont à viabiliser en priorité ;
- **les zones résidentielles périphériques** : ces zones portent sur le reste du lotissement de 1998 (*particulièrement en périphérie des espaces aménagés*) et les aires récemment loties (*le lotissement de 2010 dans le cadre du programme « 10 000 logements sociaux » et celui de 2011*). Le niveau de mise en valeur des parcelles y est faible à nul. Ainsi, bien que loties, elles conservent toujours une trame d'habitat spontané et rural avec une structuration du maillage non encore lisible sur le terrain. Le logement qui est la fonction principale de ces zones, se distingue par son très faible niveau de densité. Elles se caractérisent par un manque d'équipements et de VRD. Ces zones sont à équiper et à densifier en priorité ;
- **les zones de promotion immobilière** : en référence au bilan global du niveau de mise en valeur des parcelles dans la ville Ziniaré, il apparaît que plus de 72% du parcellaire est non mis en valeur. Face une telle situation, il est évident qu'entreprendre de nouvelles extensions urbaines dans l'esprit des expériences passées en matière de lotissement conduirait à un étalement urbain démesuré. Ainsi en se référant aux recommandations de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (*PNH DU*), le présent SDAU préconise d'œuvrer à un renforcement du parc de logements dans la cité en vue de combler les besoins actuels et futurs en la matière. En effet, les besoins en logements l'horizon 2030 se situent dans une fourchette de 11 000 à 11 500 unités. D'où la nécessité de prévoir des zones d'extension urbaine dédiées à la promotion immobilière qui mettra à la disposition des populations des parcelles viabilisées et surtout des logements de tous standing (*social, économique ou de haut standing*). Ces zones, dans leur configuration d'aménagement, devront également abriter des équipements d'accueil et de tourisme (*hôtels, auberges, restaurants, centre de loisir, etc.*) ;
- **la zone recasement** : elle se localisera dans la partie ouest de l'agglomération entre la zone de promotion immobilière et la zone d'activités maraîchères autour du barrage de Kouila. Zone à aménager en priorité, elle vise le recasement des populations propriétaires de parcelles touchées par la délimitation de la bande de servitude définie autour des espaces inondables répertoriés dans la ville. Cette zone est à créer et à aménager en priorité.

### 2.1.2. Les espaces d'activités

Les principales aires d'activités retenues dans le cadre du développement urbain de Ziniaré à l'horizon du SDAU se présentent comme suit :

- **le noyau ancien** : cette zone concerne les espaces les plus anciennement aménagés de la ville. Elle est circonscrite globalement dans les limites de la toute première opération de lotissement de Ziniaré réalisée en 1965 et de la seconde en 1993. La fonction résidentielle y est non négligeable avec une forte concentration des équipements commerciaux et administratifs. Le noyau ancien se caractérise par la vétusté de son bâti, un tissu urbain aggloméré, un bon niveau de desserte en équipements et infrastructures. Cette zone est à réhabiliter et à densifier ;
- **la zone administrative et commerciale** : localisée en grande partie dans le noyau ancien, cette zone compte l'essentiel des services administratifs et des principaux équipements et activités de commerce de la ville. Notons également qu'une nouvelle zone administrative est en gestation dans la trame de 1998 vu l'importance des investissements déjà entrepris ou en cours (*gouvernorat, Conseil Régional, DREP, Trésor, hôtel administratif en construction, etc.*) et des projets à venir. Cette zone est à réhabiliter et à densifier ;
- **la zone des grandes écoles et de formations professionnelles** : cette zone est à créer dans la partie ouest de la ville de part d'autre de la RD n°148 (*Ziniaré Dapélogo via zone aéroportuaire de Donsin*) afin de faire de Ziniaré une cité d'écoles d'élites et de formations professionnelles à l'échelle du Burkina Faso. Déjà cette zone abrite deux (02) centres de formations professionnelles dont la plus importante est le Centre de Formation Professionnelle de Référence (*CFPR-Z*) de Ziniaré ;
- **la zone d'activités diverses (ZAD)** : dans l'optique de renforcer les fonctions urbaines de Ziniaré par la création d'emplois et de services en facilitant l'installation et la promotion de l'entrepreneuriat, il est envisagé la mise en place d'une ZAD qui devra accueillir des PME/PMI de transformation, des activités artisanales et divers types d'activités à vocation plus urbaine. Ce type de zone a été préféré à une zone industrielle car pouvant mieux s'adapter au contexte urbain de Ziniaré et surtout que l'expérience industrielle dans la cité a été jalonnée de nombreux échecs. La ZAD s'implantera sur l'aire occupée par l'actuelle friche industrielle. Notons que l'accent sera mis sur le choix d'entreprises peu ou pas polluantes. Toutefois, quelques dispositions devront être prises pour parer à toute éventualité, en raison de la position du site dans l'axe des vents dominants (*particulièrement les vents de mousson soufflant du Sud-ouest vers le Nord-est*). Ce qui pourrait éventuellement engendrer des nuisances (*bruits, odeurs, gaz et fumés polluants, etc.*) dans les zones habitées au Nord-est du site. C'est ainsi qu'une bande verte est prévue pour être aménagée entre la ZAD et les zones d'habitations afin de faire écran aux nuisances sus répertoriées. Afin de rendre le site viable, il est envisagé d'aménager l'ensemble de l'espace. Aussi, sa bonne desserte par la RN n°03 (*facilitant le transport des matières premières et des produits finis*), en eau (*présence de la conduite principale provenant de Ziga vers Ouagadougou*) et en électricité (*arrivée de la ligne HT en provenance de Ouagadougou*) constitue un important atout pour le site et les activités qui doivent s'y opérer. L'ancienne ZAD, telle que programmée dans la trame de 1998, sera intégrée aux zones non aedificandi en raison de l'importance des risques d'inondation dont revêt ce site.

### 2.1.3. Les espaces de préservation

Les espaces de préservation sont des entités spatiales se composant de deux (02) types de zones spécifiques que sont :

- **les zones de végétation** : ces zones sont de deux (02) types en fonction de la présence ou non de formations végétales. Elles sont non seulement à préserver et à densifier mais également à créer. Il s'agit :
  - d'une part des aires végétales naturelles ou anthropiques correspondant aux formations ripicoles (*le long du cours d'eau et aux abords des barrages*), des bois et bosquets sacrés, au parc animalier et ses environs boisés, des vergers, et autres plantations ;
  - d'autre part les aires réservées aux aménagements paysagers lors des précédents lotissements mais non encore mises en valeur (*couloirs verts, espaces verts et jardins publics*) et la bande verte préconisée dans le cadre du présent schéma en vue de constituer un écran de protection des zones d'habitations des nuisances éventuelles pouvant provenir de la ZAD.
- **la zone d'urbanisation future** : Il s'agit de la zone englobant le village de Kouila et des aires d'habitats spontanés situées à l'Ouest de la partie lotie du secteur n°04. Sous intégrée à la dynamique urbaine, cette zone présente un très faible niveau d'équipements (*équipement socio – collectif et VRD*). Cette zone est à préserver pour une urbanisation future. Toutefois étant déjà habitée, elle bénéficiera de quelques services urbains de base dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations résidentes ;
- **les zones de réserves foncières** : la définition de ces zones dans le cadre du présent SDAU a pour objet de constituer des réserves foncières afin d'anticiper sur l'urbanisation future et de stocker des terrains qui seront ultérieurement disponibles lorsqu'une opération d'urbanisation et d'aménagement sera décidée par la municipalité. La mise en place de ces zones vise en outre à lutter contre la spéculation foncière et permettre à l'administration locale de faire des acquisitions foncières à des coûts réduits. Les espaces concernés sont ceux sujets à des contraintes actuelles de constructibilité en raison d'une importante présence d'affleurements de roches granitiques. Ils se localisent à la périphérie sud de l'agglomération de part et d'autre de la RD n°40 (*tronçon Ziniaré – Laongo*) et à l'extrémité nord-est de la trame de 1998. Des mesures idoines devront être prises par l'administration locale afin de préserver ces zones des occupations illégales ;
- **les zones d'activités maraîchères** : le maraîchage est l'une des activités clés de la cité. Au-delà de Ziniaré, cette activité constitue un des éléments caractéristiques de toute la région du Plateau Central tant les populations y excellent. Ainsi, la définition de deux (02) zones d'activités maraîchères en plein cœur de la ville autour des barrages de Tamissi et de Kouila vise à préserver les activités qui s'y mènent à présent et surtout à valoriser les terres bordant ces différents plans d'eau. Les barrages étant confrontés à un problème d'assèchement précoce, leur réhabilitation s'impose comme une action prioritaire afin d'accroître leur capacité de rétention en eau. Cette action fonde à formaliser l'agriculture urbaine dans la cité ;
- **la zone agro-sylvo-pastorale à préserver** : c'est le lieu où se développent les activités agro – sylvo - pastorales. Il s'agit des espaces en grande partie occupés par les champs, les vergers et les pâturages localisés au-delà de l'agglomération urbaine. La matérialisation de cette zone vise à préserver les activités qui y ont lieu surtout que les données de l'enquête ménage indiquent que cela occupe une frange importante de la population de Ziniaré. Cette zone est à préserver de l'urbanisation jusqu'à l'horizon du SDAU.

#### **2.1.4. Les espaces non aedificandi**

Il s'agit des zones les plus basses de la ville correspondant aux emprises occupées par les cours d'eau, les plans d'eau, les bas-fonds et les aires de crues au sein de la ville. Espaces non constructibles en raison de leur caractère inondable, il sera ainsi défini le long de ces espaces une bande de servitude de 100 m de part et d'autre des berges de ces entités (*conformément à la réglementation nationale en vigueur*) afin de limiter les risques d'exposition des populations aux catastrophes.

La définition des zones de servitudes dans la partie urbaine aménagée touchera assurément le parcellaire localisé dans les environs immédiats des voies d'eau et du barrage de Tamissi. Des actions d'évacuation et de recasement de ces populations doivent être prioritairement envisagées. Ces zones feront l'objet d'aménagements appropriés.

## **2.2. ORGANISATION DU RESEAU DE VOIRIE**

Le fonctionnement et la viabilité des espaces urbains se mesurent non seulement par leur niveau d'équipement mais surtout par les relations organiques que ces équipements ont les uns par rapport aux autres. En tant qu'infrastructure structurante d'une ville, l'organisation du réseau de voirie constitue un des éléments fondamentaux de la composition et de la structuration de l'espace urbain. En effet par son tracé et sa fonction drainante, la voirie définit l'armature urbaine et innerve les grands ensembles et l'ensemble des équipements structurants (*équipements de superstructure de grande envergure*). Ainsi, les voies sont pour l'espace urbain ce que sont les veines pour le corps humain.

L'ossature actuelle du réseau de voirie dans la ville de Ziniaré n'est pas fondée sur un schéma d'organisation globale en prélude aux différents lotissements qui ont suivi. Mais elle est l'aboutissement d'une succession de lotissements qui finit par le formaliser. C'est ainsi que le réseau de voirie présente par moment un caractère peu organisé et peu fonctionnel.

En prévision des difficultés futures en matière de mobilité urbaine (*multiplication des conflits au niveau des carrefours, persistance des accidents, difficultés d'accès aux zones périphériques, congestions du trafic, etc.*) des dispositions idoines doivent être prises afin de garantir une excellente fonctionnalité du réseau dans sa globalité. Ces dispositions qui visent une meilleure structuration de l'espace consisteront :

- à la création de nouvelles voies primaires et secondaires favorisant : d'une part les liaisons directes et rapides intra et interurbaines et d'autre part la bonne desserte des équipements structurants et des zones d'activités existant ou en projet ;
- au reprofilage des voies primaires existant afin de mieux fluidifier le trafic ;
- à l'ouverture et à l'aménagement des voies secondaires pour être plus performant dans la distribution des flux entre quartiers et secteurs ;
- à l'aménagement des principaux carrefours conflictuels ;
- à l'aménagement des principaux ouvrages de franchissement au niveau des différentes voies d'écoulement d'eau répertoriées dans la ville.

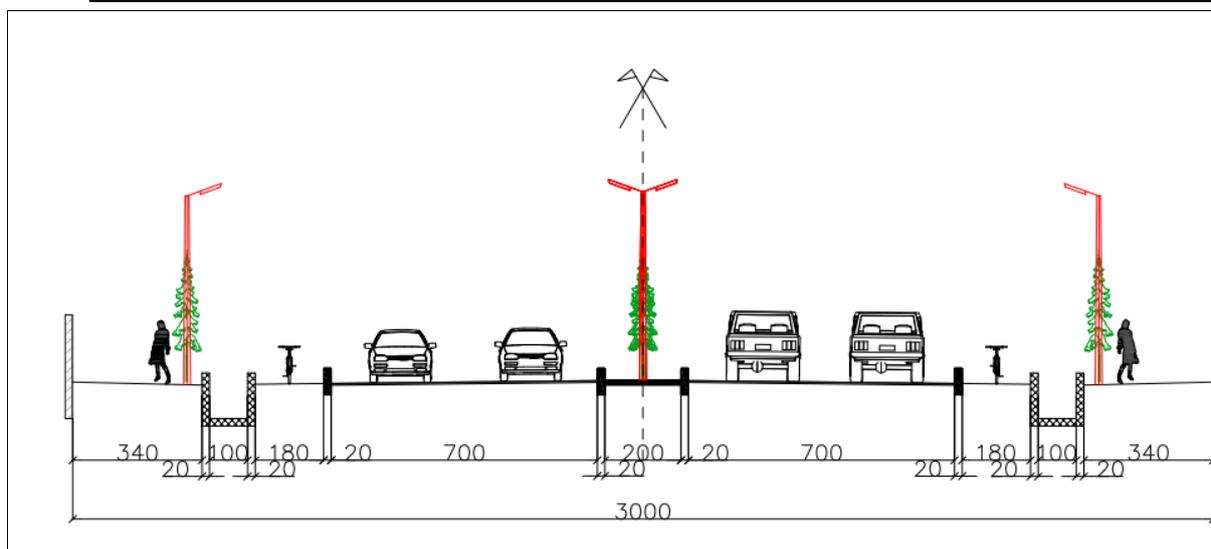
Schématiquement, la nouvelle structure sera de type radio - concentrique s'appuyant sur une rocade, de laquelle partiront six (06) radiales cheminant du centre vers la périphérie. A ces voies principales se connecteront le réseau secondaire et tertiaire.

### 2.2.1. Structuration du réseau primaire

La nouvelle structuration du réseau primaire se présente comme suit :

- **six (06) radiales avec des emprises comprises entre 25 et 30 m** : elles partent du centre vers la périphérie urbaine. Existantes, ces voies (*bitumées pour l'essentiel*) subiront d'importants travaux de reprofilage les faisant passer de 02 voies à 02 x 02 voies bitumées avec terre-plein central (TPC). Elles assureront :
  - d'une part les grands flux internes du centre vers la périphérie tout en innervant les équipements structurants et les zones d'activités ;
  - d'autre part les grands flux externes de Ziniaré en direction des localités avec lesquelles des échanges ont lieu (*Ouagadougou, Laongo, Absouya, Kaya, Zitenga et Dapélogo via la zone aéroportuaire de Donsin*).

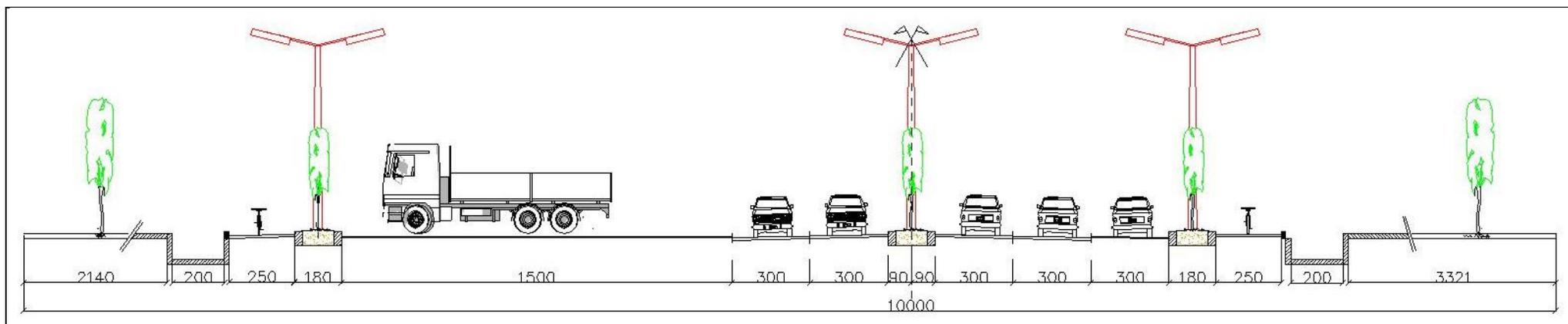
**Figure n°01 : Profil en travers type des radiales**



Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

- **une rocade** : trait d'union entre les six (06) radiales, son tracé délimite l'aire d'urbanisation de Ziniaré à l'horizon du SDAU. Elle a pour fonction essentielle la desserte globale de la zone d'étude et en particulier les équipements structurants et les zones d'activités en périphérie. En outre, elle jouera un rôle de voie de contournement récupérant le trafic lourd et les flux rapides provenant des radiales dans un but de sécurisation des zones agglomérées de la cité. Avec une emprise projetée de 100 m, la rocade aménagée en 02 x 02 voies avec TPC devra être entièrement bitumée à long terme. Elle sera composée également des aires de stationnement et de repos pour les gros véhicules et des aires d'arrêt.

**Figure n°02 : Profil en travers type de la rocade**



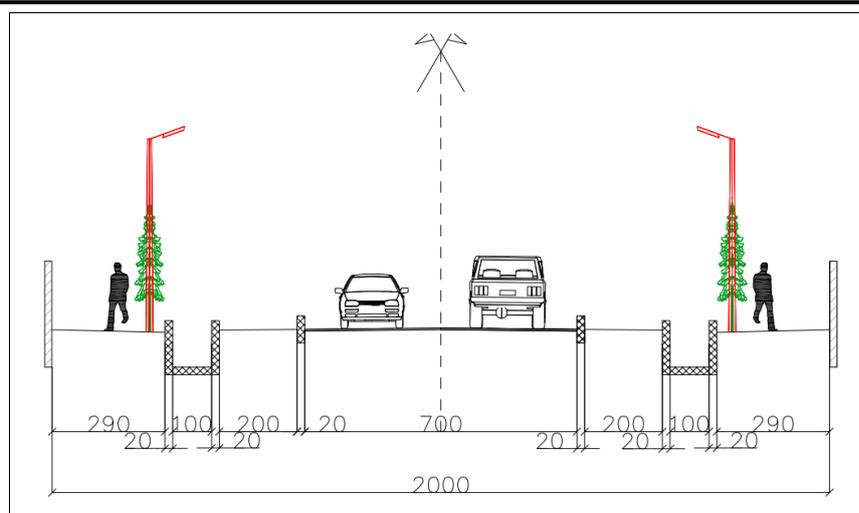
Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### 2.2.2. Structuration du réseau secondaire

Le réseau secondaire se développe à l'intérieur des grands espaces définis par les voies primaires. Avec une emprise moyenne de 20 m, la voirie secondaire assurera le trafic entre quartiers et secteurs. En termes d'aménagement de cette catégorie de voies, il est envisagé :

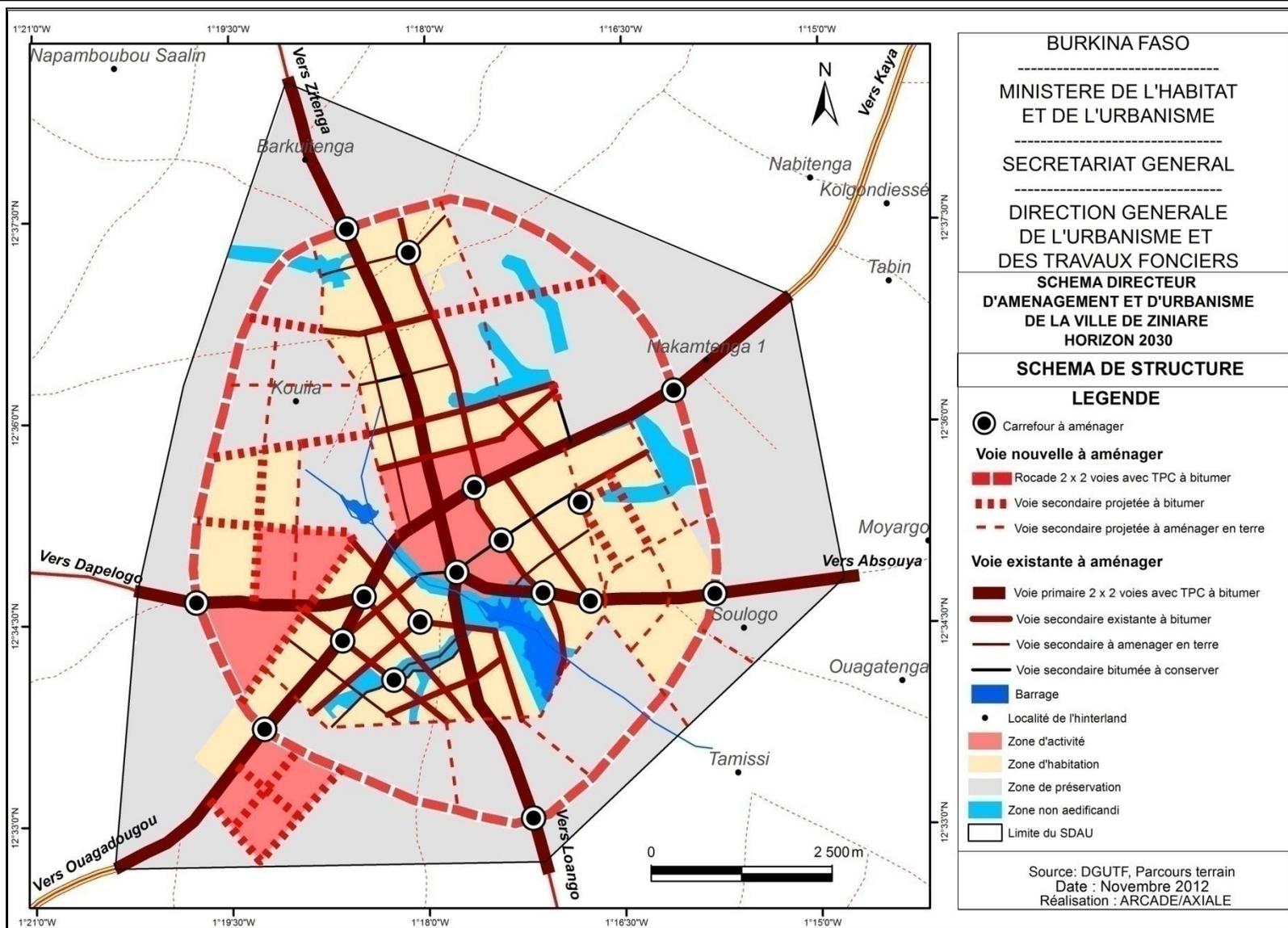
- la requalification de « l'ancienne route Ziniaré-Kaya » en voirie secondaire et le bitumage du tronçon restant ;
- le bitumage des principales voies ;
- l'aménagement des voies déjà ouvertes en terre ;
- l'ouverture des voies et leur aménagement ;
- la création de nouvelles voies pour la desserte des zones nouvellement créées.

**Figure n°03 : Profil en travers type des voies secondaires**



Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Carte n°34 : Schéma de structure – Horizon 2030



### 3. SCHEMA D'AMENAGEMENT

Une des orientations clés de ce schéma d'aménagement, c'est de préparer la ville de Ziniaré à mieux faire face aux aléas du changement climatique sans cesse croissants. Ainsi il s'impose dès à présent, la nécessité de s'engager pour des méthodes et technologies adaptées d'aménagement urbain en respect de l'environnement dans une optique de développement durable. Cette directive qui se manifestera comme un trait caractéristique de ce schéma marquera toutes les grandes options d'aménagement retenues.

#### 3.1. PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Le programme d'aménagement projeté se décline en seize (16) projets majeurs :

- **Projet n°01 : Réhabilitation du noyau ancien prenant en compte la zone administrative et commerciale ;**
- **Projet n°02 : Requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville ;**
- **Projet n°03 : Dynamisation et densification de la nouvelle zone administrative ;**
- **Projet n°04 : Renforcement du niveau d'équipement pour accélérer la densification des zones résidentielles en cours de densification ;**
- **Projet n°05 : Relèvement du niveau de viabilisation et adoption de mesures incitatives pour dynamiser la densification des zones résidentielles périphériques ;**
- **Projet n°06 : Définition d'une zone d'urbanisation future ;**
- **Projet n°07 : Mise en place et aménagement des zones de promotion immobilière ;**
- **Projet n°08 : Aménagement d'une zone d'activités diverses (ZAD) ;**
- **Projet n°09 : Préservation et aménagement des zones d'activités maraîchères ;**
- **Projet n°10 : Protection de la zone agro-sylvo-pastorale ;**
- **Projet n°11 : Aménagement d'une zone des grandes écoles et de formations professionnelles ;**
- **Projet n°12 : Préservation et densification des zones végétales et écologiques existantes ;**
- **Projet n°13 : Création de nouvelles zones vertes ;**
- **Projet n°14 : Mise en place des zones de réserves foncières ;**
- **Projet n°15 : Définition et aménagement des zones non aedificandi ;**
- **Projet n°16 : Aménagement d'une zone de recasement.**

##### 3.1.1. Projet n°01 : Réhabilitation du noyau ancien prenant en compte la zone administrative et commerciale

L'élaboration d'une étude d'urbanisme détaillée du noyau ancien de Ziniaré s'avérera nécessaire afin d'appréhender l'ensemble des problèmes de cette zone et de proposer des solutions adaptées. Toutefois, il est opportun de définir ces quelques directives qui orienteront à termes les actions à entreprendre :

- l'amélioration du réseau de voirie par :
  - *le bitumage des principales voies primaires et secondaires tel que défini par le schéma de structure ;*
  - *l'aménagement des voies tertiaires (bitumage des principales voies) ;*
  - *l'aménagement des carrefours conflictuels.*
- l'amélioration du système d'assainissement par :
  - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*

- *la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
- *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- la réhabilitation et l'extension du réseau d'électricité et d'AEP permettant une couverture totale de cette zone ;
- la réhabilitation et l'extension du réseau d'éclairage public le long des voies primaires et secondaires de la zone ;
- la couverture de la zone par la fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;
- la bonne desserte de la zone par un système de transport en commun ;
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- l'adoption et la mise en application de dispositions réglementaires d'aménagement et de construction (*cahier de charge*) visant l'amélioration et la densification du bâti dans la zone :
  - *la réhabilitation ou la rénovation du bâti en général (logements et équipements) et des bâtiments administratifs et commerciaux en particulier ;*
  - *la conservation et la restauration des édifices historiques ;*
  - *la réalisation des nouvelles constructions en hauteur.*
- l'aménagement d'espaces paysagers :
  - *la mise en valeur des espaces verts programmés lors des lotissements de 1965, 1993 et 1998 concernés par cette zone ;*
  - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement qui devra connaître une accentuation dans les années à venir.*

### **3.1.2. Projet n°02 : Requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville**

Ce projet vise l'amélioration des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville. La réalisation d'une étude détaillée permettra de mieux apprécier le niveau d'aménagement attendu. Cette étude précisera les zones urbaines concernées et devra aboutir à la réalisation d'un cahier des charges.

Les principales actions à entreprendre s'orienteront vers :

- des opérations de remembrement ou de démembrement si cela s'avère nécessaire ;
- des constructions en hauteur ;
- un traitement architectural moderne des façades ;
- une harmonisation des traits architecturaux adoptés (*couleurs, qualité et type de matériaux, etc.*) ;
- un alignement des constructions ;
- une continuité de la façade urbaine ;
- un recul des immeubles afin de permettre l'aménagement d'aires de stationnement en façade ;
- des installations de mobiliers urbains modernes ;
- des plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies ;
- etc.

### 3.1.3. Projet n°03 : Dynamisation et densification de la nouvelle zone administrative

La réalisation d'une étude détaillée s'impose également à ce niveau afin de faire cette extension de la zone administrative, un espace moderne qui puisse permettre à Ziniaré de jouer pleinement sa fonction de centre administratif de référence à l'échelle de la commune, de la province de l'Oubritenga et de la région du Plateau Central. Les actions clés s'articuleront autour des points suivants :

- l'amélioration du réseau de voirie par :
  - *le bitumage des voies primaires et secondaires tel que défini par le schéma de structure ;*
  - *le bitumage des voies tertiaires ;*
  - *l'aménagement des carrefours conflictuels.*
- l'amélioration du système d'assainissement par :
  - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
  - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- l'extension du réseau d'AEP en portant une attention particulière sur la pression de l'eau vu la hauteur des constructions de la zone ;
- l'extension du réseau d'électricité permettant une couverture totale de cette zone ;
- l'extension du réseau d'éclairage public le long des voies et autour des espaces publics de la zone ;
- la couverture de la zone par la fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;
- la bonne desserte de la zone par un système de transport en commun ;
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- l'adoption et la mise en application de dispositions réglementaires d'aménagement et de construction (*cahier de charge*) recherchant l'esthétique architectural et la densification du bâti dans la zone :
  - *la réalisation des nouvelles constructions en hauteur ;*
  - *la recherche de la modernité dans le traitement architectural des façades ;*
  - *l'harmonisation des traits architecturaux adoptés (couleurs, qualité et type de matériaux, etc.).*
- l'aménagement d'espaces paysagers :
  - *la mise en valeur des espaces verts programmés lors du lotissement de 1998 concerné par cette zone ;*
  - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement qui devra connaître une accentuation dans les années à venir.*

### 3.1.4. Projet n°04 : Renforcement du niveau d'équipement pour accélérer la densification des zones résidentielles en cours de densification

Zones à dominante résidentielle loties en 1998, elles se densifient progressivement. L'aménagement de ces espaces s'articulera prioritairement sur des actions d'élévation du niveau d'équipement actuel dans l'optique d'accélérer sa densification. Pour rendre opérationnel toutes ces actions, la réalisation d'une étude d'urbanisme de détail s'impose afin d'améliorer significativement la qualité de vie des populations résidentes. Ces actions s'intéresseront en particulier à :

- l'amélioration et l'extension du réseau VRD dans la zone à travers :
  - *le reprofilage et le bitumage des voies primaires ;*

- *le bitumage des principales voies secondaires de la zone ;*
- *l'aménagement en bitume ou en terre des voies tertiaires ;*
- *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
- *l'extension du réseau d'AEP favorisant une meilleure couverture de la zone ;*
- *l'amélioration de la couverture téléphonique fixe par le CDMA ;*
- *l'extension du réseau d'électricité ;*
- *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) et autour des espaces publics ;*
- *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
- *la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
- *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- *la bonne desserte de la zone par un système de transport en commun ;*
- *l'installation de mobiliers urbains modernes ;*
- *la réalisation d'équipements de proximité (sportifs, culturels, loisirs, éducatifs, sanitaires, etc.) ;*
- *le renforcement du couvert végétal de la zone :*
  - *la mise en valeur des espaces verts programmés lors du lotissement de 1998 concerné par cette zone ;*
  - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement et pour encourager l'adoption des modes de transport doux dans ces quartiers résidentiels.*
- *l'adoption et la mise en application de mesures visant l'amélioration du bâti et la densification de la zone par :*
  - *la mise en application effective des dispositions de la RAF fixant les délais de mise en valeur des parcelles attribuées sous peine de retrait ;*
  - *la réattribution des parcelles retirées à des personnes ayant la capacité de les mettre en valeur ;*
  - *l'implication des promoteurs privés dans la production de l'habitat collectif sur une proportion de parcelles retirées ;*
  - *l'augmentation du niveau du COS dans la zone par l'accroissement des superficies bâties ;*
  - *la mise en place d'une politique visant l'auto – construction en facilitant l'accès au crédit immobilier.*

### **3.1.5. Projet n°05 : Relèvement du niveau de viabilisation et adoption de mesures incitatives pour dynamiser la densification des zones résidentielles périphériques**

Loties entre 1998 et 2011, ces zones présentent un très faible niveau de mise en valeur et un sous équipement très élevé. Le projet n°05 qui nécessitera des études détaillées, conduira essentiellement à la mise en œuvre d'un programme intensif d'équipements (*d'infrastructure et de superstructure*) et à l'adoption de mesures incitatives visant à accélérer les constructions pour une densification rapide de ces zones.

- *l'extension du réseau VRD assurant une bonne couverture de la zone à travers :*
  - *le reprofilage et le bitumage des voies primaires ;*

- *le bitumage des principales voies secondaires de la zone ;*
  - *l'aménagement (en bitume ou en terre) des voies tertiaires ;*
  - *l'aménagement des carrefours conflictuels et des ouvrages de franchissement répertoriés ;*
  - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une meilleure couverture de la zone (avec la possibilité de branchements privés et l'implantation de bornes fontaines) ;*
  - *l'amélioration de la couverture téléphonique fixe par le CDMA ;*
  - *l'extension du réseau d'électricité ;*
  - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) et autour des espaces publics ;*
  - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
  - *la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
  - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- *la bonne desserte de la zone par un système de transport en commun ;*
  - *l'installation de mobiliers urbains modernes ;*
  - *la réalisation d'équipements de proximité (sportifs, culturels, loisirs, éducatifs, sanitaires, etc.) ;*
  - *le renforcement du couvert végétal de la zone :*
    - *la mise en valeur des espaces verts programmés lors du lotissement de 1998 concerné par cette zone ;*
    - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement et pour encourager l'adoption des modes de transport doux dans ces quartiers résidentiels.*
  - *l'adoption et la mise en application de mesures visant l'amélioration du bâti et la densification de la zone par :*
    - *la mise en application effective des dispositions de la RAF fixant les délais de mise en valeur des parcelles attribuées sous peine de retrait ;*
    - *la réattribution des parcelles retirées à des personnes ayant la capacité de les mettre en valeur ;*
    - *l'implication des promoteurs privés dans la production de l'habitat collectif sur une proportion de parcelles retirées ;*
    - *la matérialisation des limites des différentes parcelles par la construction des murs de clôture en vue d'assurer à la zone une bonne lisibilité spatiale ;*
    - *la mise en place d'une politique visant l'auto – construction en facilitant l'accès au crédit immobilier.*

### 3.1.6. Projet n°06 : Définition d'une zone d'urbanisation future

La zone concernée comprend le village de Kouila et les aires d'habitats spontanés à l'Ouest de la partie lotie du secteur n°04. Sous intégrées, cette zone se distingue par sa ruralité (*sous équipées, habitat fortement traditionnel, présence de quelques champs de case, etc.*). En la déclarant zone d'urbanisation future, elle sera quasiment maintenue en l'état.

Le projet n°06, qui s'appuiera sur une étude détaillée, devra conduire à des actions idoines allant dans le sens d'une intégration progressive de ces zones à la dynamique urbaine de Ziniaré. Ces actions se déploieront en priorité vers :

- la mise en œuvre d'une opération de restructuration permettant de produire des parcelles adaptées au mode de vie des populations résidentes en leur assurant une certaine sécurité foncière en prélude à l'urbanisation future de la zone ;
- la mise en place d'un programme d'amélioration du bâti dans la zone ;
- l'interdiction de pratiquer des activités agricoles dans la zone ; toutefois les personnes affectées par cette disposition seront en priorité attributaires de parcelles dans les zones d'activités maraîchères autour des barrages de Kouila et de Tamissi ;
- l'extension du réseau VRD assurant une bonne desserte de la zone à travers :
  - *le reprofilage et le bitumage des voies primaires ;*
  - *le bitumage ou l'aménagement en terre des voies secondaires de la zone ;*
  - *l'aménagement en terre des principales voies tertiaires ;*
  - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une meilleure couverture de la zone (avec la possibilité de branchements privés et l'implantation de bornes fontaines) ;*
  - *l'amélioration de la couverture téléphonique fixe par le CDMA ;*
  - *l'extension du réseau d'électricité ;*
  - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) et autour des espaces publics ;*
  - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
  - *la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
  - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- la desserte de la zone par un système de transport en commun ;
- la réalisation d'équipements de proximité (*sportifs, loisirs, éducatifs, sanitaires, etc.*) ;
- le renforcement du couvert végétal de la zone :
  - *la réalisation d'actions de reboisement dans la zone ;*
  - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement.*

### 3.1.7. Projet n°07 : Mise en place et aménagement des zones de promotion immobilière

Le présent schéma qui préconise des zones de promotion immobilière en lieu et place des lotissements classiques, entend répondre aux besoins en logements à l'horizon 2030. En se fondant sur un partenariat public – privée, le projet n°07 s'opérera à travers les principales actions suivantes :

- la mise en œuvre de l'opération de lotissement à vocation résidentielle réservant une place de choix à la promotion du tourisme et de l'hôtellerie (*hôtels, auberges, restaurants, etc.*) en définissant des superficies spécifiques à cet effet ;
- l'extension du réseau VRD assurant une bonne desserte de la zone à travers :
  - *le reprofilage et le bitumage des voies primaires ;*
  - *le bitumage des voies secondaires de la zone ;*
  - *le bitumage ou l'aménagement en terre des voies tertiaires ;*
  - *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
  - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une bonne couverture de la zone ;*
  - *la couverture téléphonique fixe par le CDMA et l'extension du réseau de fibre optique particulièrement dans la zone des hôtels ;*
  - *l'extension du réseau d'électricité ;*
  - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) et autour des espaces publics ;*
  - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
  - *la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
  - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- la réalisation d'un cahier des charges prescrivant les règles d'aménagement et de construction applicable à la zone ;
- la mise en place d'un programme de logements prenant en compte divers standings de construction (*le social, le haut et le moyen standing*) réparti entre l'habitat individuel (*70% des constructions*) et l'habitat collectif (*30% des constructions*) ;
- la desserte de la zone par un système de transport en commun ;
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- la réalisation d'équipements de proximité (*sportifs, loisirs, éducatifs, sanitaires, aires de jeux, etc.*) ;
- le renforcement du couvert végétal de la zone :
  - *l'aménagement des espaces verts programmés dans le lotissement ;*
  - *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement et pour encourager l'adoption des modes de transport doux dans ces quartiers résidentiels.*

### 3.1.8. Projet n°08 : Aménagement d'une zone d'activités diverses (ZAD)

La mise en place d'une zone d'activités diverses et artisanales nécessitera des aménagements spécifiques mettant en valeur l'ensemble des fonctions dévolues à la zone. Des études d'urbanisme de détail sont donc à envisager. Ces études devront conduire aux principales actions suivantes :

- la mise en œuvre d'une opération de lotissement de type « industrielle » ;
- l'extension du réseau VRD assurant une bonne desserte de la zone à travers :
  - l'aménagement de la rocade desservant le site dans sa partie nord - est ;
  - le reprofilage et le bitumage de la RN n°03 desservant le site dans sa partie nord - ouest ;
  - le bitumage des voies secondaires de la zone ;
  - le bitumage ou l'aménagement en terre des voies tertiaires ;
  - l'aménagement des carrefours conflictuels ;
  - l'extension du réseau d'AEP favorisant une bonne couverture de la zone ;
  - l'extension du réseau téléphonique fixe ;
  - la couverture de la zone par la fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;
  - l'extension du réseau d'électricité ;
  - l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) ;
  - la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;
  - la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.
- la réalisation d'un cahier des charges prescrivant les règles d'aménagement et de construction applicable à la zone ;
- la desserte de la zone par un système de transport en commun ;
- le renforcement du couvert végétal de la zone :
  - l'aménagement des espaces verts programmés dans le lotissement ;
  - la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement dans la zone.

### 3.1.9. Projet n°09 : Préservation et aménagement des zones d'activités maraîchères

L'aménagement de deux (02) zones maraîchères autour des barrages de Kouila et Tamissi vise à une préservation de ces activités dans la ville et surtout à formaliser la pratique de l'agriculture urbaine.

Il s'agira de définir de petites parcelles cultivables qui seront attribuées aux populations désirant exercer cette activité dans ces zones. Des canaux d'irrigations seront aménagés de façon à assurer une bonne desserte du site. Toutefois la réhabilitation des barrages s'impose comme une action prioritaire afin d'accroître leur capacité de rétention en eau et garantir ainsi une irrigation continue du périmètre. Notons que le système d'irrigation « goutte à goutte » sera adopté dans la zone surtout dans un contexte de raréfaction de la ressource.

### 3.1.10. Projet n°10 : Protection de la zone agro-sylvo-pastorale

La ville de Ziniaré malgré son caractère urbain, il ressort de nos analyses que les activités du secteur primaire (*principalement les activités agro-pastorales*) sont celles qui occupent majoritairement les populations. Il est donc nécessaire dans le cadre du présent schéma, de préserver au mieux les aires agro-sylvo-pastorales dans les limites de l'aire d'application du SDAU.

La rareté des terres dans ces zones exigera dans le futur, la pratique d'activités agro-sylvo-pastorales de type intensif (*fermes agro-sylvo-pastorales*) afin de mieux rentabiliser les périmètres exploités.

Jusqu'à l'horizon du SDAU, ces zones sont interdites à l'urbanisation. Ainsi les terrains dans ces zones ne seront pas constructibles dans ce délai, exception faites des constructions nécessaires aux exploitations agro-sylvo-pastorales.

### 3.1.11. Projet n°11 : Aménagement d'une zone des grandes écoles et de formations professionnelles

Un des objectifs de ce SDAU, c'est de faire de Ziniaré une cité des grandes écoles et de formations professionnelles à l'échelle du Burkina Faso et de la sous-région. La ville présente de nombreux atouts (*actuels et futurs*) pour l'atteinte de cet objectif : *environnement peu bruyant idéal à la pratique des études, proximité avec l'aéroport futur de Donsin favorisant l'ouverture des écoles et des centres de formations sur l'extérieur (facilité d'accès aux étudiants et aux enseignants étrangers), proximité avec Ouagadougou, niveau d'équipements acceptables avec de bonnes perspectives d'évolution en qualité, etc.*

L'aménagement de cette zone s'appuiera sur les éléments fondamentaux suivants :

- la mise en œuvre d'opération de lotissement permettant de définir des parcelles de grandes superficies adaptées à la présente activité ;
- l'extension du réseau VRD assurant une bonne desserte de la zone à travers :
  - *le reprofilage et le bitumage des voies primaires ;*
  - *le bitumage des voies secondaires de la zone ;*
  - *le bitumage ou l'aménagement en terre des voies tertiaires ;*
  - *l'aménagement des carrefours conflictuels ;*
  - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une bonne couverture de la zone ;*
  - *l'extension du réseau téléphonique fixe ;*
  - *la couverture de la zone par la fibre optique afin d'offrir un service internet haut débit de qualité ;*
  - *l'extension du réseau d'électricité ;*
  - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies (voirie primaire et secondaire) et autour des espaces publics ;*
  - *la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;*
  - *la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.*
- la réalisation d'un cahier des charges prescrivant les règles d'aménagement et de construction applicable à la zone ;
- la desserte de la zone par un système de transport en commun ;
- l'installation de mobiliers urbains modernes ;
- la mutualisation de certains équipements de superstructure (*sportifs, loisirs, sanitaires, etc.*) ;
- le renforcement du couvert végétal de la zone :
  - *l'aménagement des espaces verts programmés dans le lotissement ;*

- *la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement et pour encourager l'adoption des modes de transport doux dans cette zone.*

### **3.1.12. Projet n°12 : Préservation et densification des zones végétales et écologiques existantes**

La présente étude dans sa phase analytique a permis de faire la situation des zones végétales existant dans la ville de Ziniaré pour lesquelles des actions de préservation et de densification doivent être engagées.

Les zones en question sont constituées des aires végétales naturelles ou anthropiques correspondant aux formations ripicoles (*le long du cours d'eau et aux abords des barrages*), des bois et bosquets sacrés, au parc animalier et ses environs boisés, des vergers, des plantations et de l'ensemble des espaces verts programmé dans la série des cinq (05) lotissements dont la ville a fait l'objet.

Des études plus spécifiques devront être entreprises de façon à faire de ces zones de véritables poumons écologiques. Les principales actions suivantes pourront être réalisées :

- la délimitation des aires concernées ;
- le boisement progressif dans un but de densification du couvert végétal de ces zones ;
- la sensibilisation des populations à œuvrer à la protection de ces entités ;
- l'adoption et mise en application de plusieurs mesures d'interdictions sur ces espaces concernant les constructions de tout type, la pratique des activités agro - pastorales, la divagation des animaux, les feux de brousse, la coupe abusive du bois, etc.

### **3.1.13. Projet n°13 : Création de nouvelles zones vertes**

La question environnementale constitue une préoccupation centrale dans l'élaboration du présent schéma directeur. Toutes les dispositions visant à atténuer les effets des changements climatiques et des impacts liés aux activités urbaines sur l'environnement doivent être envisagées. Ainsi la mise en œuvre du projet n°13 qui a pour ambition de créer de nouvelles zones vertes à Ziniaré devra concourir à accroître le potentiel écologique de la ville et offrir une qualité de vie meilleure aux habitants à l'horizon du SDAU. Les principales actions programmées dans le cadre de cette étude se présentent comme suit :

- **la création d'une bande verte** entre la ZAD et la zone d'habitation en vue de constituer un front végétal qui puisse atténuer les éventuels effets de nuisances induites par les activités de production de la ZAD. Une fois reboisée, elle devra constituer, de par sa superficie plantée, un puits de carbone pour la ville. En outre l'aménagement de cette zone en lieu de promenade et en parcours sportif devra en faire un espace récréatif et de détente pour la cité ;
- **la réalisation de plantations d'alignement** le long des voies (*en particulier les voies primaires et secondaires*) devra être systématique dans le cadre du présent SDAU. Le choix d'espèces ombrageuses est fortement encouragé de sorte à atténuer l'ensoleillement et à contribuer à la densification du couvert végétal ;
- **l'aménagement de nouveaux espaces verts projetés** dans le cadre du présent SDAU.

### 3.1.14. Projet n°14 : Mise en place de zones de réserves foncières

Dans l'optique d'une maîtrise foncière, il est préconisé dans le cadre du présent SDAU la constitution d'importantes réserves foncières dans l'aire urbaine de Ziniaré. Ainsi la mise en application de cette disposition qui vise à anticiper l'urbanisation future, à lutter contre la spéculation foncière et à mobiliser des terrains qui pourront être disponibles ultérieurement lorsqu'une opération d'urbanisation et d'aménagement sera décidée par l'autorité municipale.

L'adoption d'une série de mesures s'avérera nécessaire pour préserver ces zones des occupations anarchiques. Il s'agit principalement de :

- la délimitation des aires concernées ;
- la réalisation d'une publicité foncière en vue d'informer les tiers sur le statut des zones délimitées et sur les mesures d'interdiction qui s'y appliquent (*interdictions de constructions de bâtiments de tout type, d'investissement, d'achats de terre, etc.*) ;
- la mise en application des mesures d'interdictions sur ces espaces.

### 3.1.15. Projet n°15 : Définition et aménagement des zones non aedificandi

La réalisation du projet n°15 vise à délimiter les zones à risques (*particulièrement les risques d'inondations*) de la ville et à les déclarer non constructibles. Il s'agit principalement des zones les plus basses de la ville correspondant aux emprises occupées par les cours d'eau, les plans d'eau, les bas-fonds et les aires de crues.

Les actions à entreprendre dans ces zones porteront essentiellement sur :

- la définition d'une bande de servitude de 100 m de part et d'autre des berges des entités concernées (*conformément à réglementation nationale en vigueur*) ;
- l'aménagement des cours d'eau et voies d'écoulements d'eau importants en canaux de drainage dans les zones urbanisées ;
- l'aménagement des berges des cours d'eau et des plans d'eau des zones urbanisées en parcours sportif, en lieu de promenade et de détente (*installation de mobiliers urbains modernes, aménagement d'aires de jeux et de sport, etc.*) ;
- le reboisement des bandes de servitude contribuant à la densification du couvert végétal de la ville. C'est cas de l'aménagement des couloirs verts définis dans la trame lotie de 1998.

### 3.1.16. Projet n°16 : Aménagement d'une zone de recasement

La mise en œuvre du projet n°16 permettra d'accueillir les populations propriétaires de parcelles localisées dans la bande de servitude définies lors de la délimitation des zones non aedificandi dans la cité.

L'aménagement de cette zone s'établira selon les principes suivants :

- la réalisation d'un lotissement permettant de produire des parcelles au bénéfice des ménages affectés par la définition de la bande de servitude ;
- la mise en place d'un programme d'aide au relogement et à l'amélioration du bâti dans la zone ;
- l'extension du réseau VRD assurant une bonne desserte du site de recasement à travers :
  - *le bitumage des voies secondaires délimitant la zone ;*
  - *l'aménagement en terre des voies tertiaires ;*
  - *l'extension du réseau d'AEP favorisant une bonne couverture de la zone ;*
  - *l'extension du réseau téléphonique fixe ;*
  - *l'extension du réseau d'électricité ;*
  - *l'extension de l'éclairage public le long des principales voies et autour des espaces publics ;*

- la réalisation du réseau de caniveaux devant être issu du schéma directeur de drainage des eaux pluviales programmé dans le cadre du présent SDAU ;
  - la vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU ;
  - la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères devant être issu du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides programmé dans le cadre du présent SDAU.
- la desserte de la zone par un système de transport en commun ;
  - l'installation de mobiliers urbains modernes ;
  - le renforcement du couvert végétal de la zone :
    - l'aménagement des espaces verts programmés dans le lotissement ;
    - la réalisation de plantations d'alignement d'essences ombrageuses appropriées le long des voies pour atténuer le degré d'ensoleillement et pour encourager l'adoption des modes de transport doux dans cette zone.

## 3.2. PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS

### 3.2.1. Programmation des équipements de superstructures

#### 3.2.1.1. Equipements scolaires

##### A- Equipements scolaires préscolaires

La ville de Ziniaré comptait en 2011 une population préscolarisée de 447 enfants, soit un taux de préscolarisation de 16,74%. En supposant que les effectifs préscolarisés vont croître de 1% chaque année, on pourrait enregistrer : 19% de taux de préscolarisation en 2013, 24% en 2018, 30% en 2024 et 36% en 2030. La norme préconisée pour les établissements préscolaires est de 35 enfants par section et un établissement préscolaire en compte au moins trois (03).

Sur cette base, le nombre d'établissements préscolaires a été déterminé en rapportant la proportion de la population à préscolariser à la capacité normale d'un établissement préscolaire. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau suivant.

**Tableau n°110 : Besoin en équipements préscolaires à l'horizon du SDAU**

Années	Effectifs de la population pré scolarisable	Population à préscolariser	Besoin cumulé en établissements préscolaires
2013	3 006	571	05
2018	4 023	966	09
2024	5 870	1 761	17
2030	9 060	3 262	31

Source : Projection de la population scolarisable calculée sur la base du RGPH 2006

La ville de Ziniaré comptait en 2011, quatre (04) établissements préscolaires. En se référant aux données du tableau précédant sur les besoins en équipements préscolaires, il serait nécessaire de réaliser : 01 établissement en 2013, 04 d'ici 2018, 08 entre 2019 et 2024 et 14 entre 2025 et 2030. Ce qui porterait l'effectif des équipements préscolaires de 04 à 31 respectivement entre 2013 et 2030.

En termes de prévision spatiale, les 27 établissements préscolaires à construire devront occuper une superficie totale de 8,10 ha.

### **B- Equipements scolaires primaires**

La ville de Ziniaré comptait en 2011, un total de 25 écoles avec 124 classes. Le taux brut de scolarisation au primaire dans la commune était de 99,80% pour la même période. Un des objectifs du PDDEB est d'atteindre au niveau du primaire, un taux de scolarisation de 100% d'ici à l'an 2015. La norme préconisée d'effectif par classe est de 55 élèves/classe au maximum et de 06 classes par école normalisée. Sur cette base, il a été calculé les besoins en termes de classes à l'horizon du SDAU comme l'indique le tableau suivant.

**Tableau n°111 : Besoin en équipements scolaires primaires à l'horizon du SDAU**

Années	Effectifs de la population scolarisable	Population à scolariser	Besoin en équipements scolaires	
			Classes cumulées	Classes à construire
2013	5 189	5 189	94	94
2018	6 945	6 945	127	33
2024	10 133	10 133	185	58
2030	15 639	15 639	285	100

Source : Projection de la population scolarisable calculée sur la base du RGPH 2006

Il faut noter qu'au regard de l'existant (25 écoles et 124 classes), les efforts devront être concentrés autour de la normalisation de certaines écoles. Le besoin théorique à l'horizon 2030 est de 285 salles de classes. La réalisation de ces 285 salles de classes, dans un souci de rationalisation de l'espace, devra être répartie entre densification des écoles existantes et construction de nouvelles écoles en hauteur.

### **C- Equipements scolaires secondaires**

Au niveau de la commune de Ziniaré, le TBS global est passé de 27,93% en 2006-2007 à 44,23% en 2010-2011, soit une progression de 2,40% points par an. En partant de l'hypothèse que la mise en œuvre du SDAGO aura une influence sur l'offre et la demande en matière d'éducation au niveau de la ville de Ziniaré on pourrait s'attendre à une stabilisation du rythme de progression des effectifs au niveau du secondaire. En partant de l'hypothèse d'un taux de croissance de 2%, on enregistrera : un taux de scolarisation de 48% en 2013, 58% en 2018, 70% en 2024 et 82% en 2030. Partant de cette situation et de la projection de la population scolarisable au secondaire (13-19 ans), les besoins en équipements ont été calculés. Cette estimation tient compte d'une moyenne de 60 élèves par classe et de sept (07) classes au moins par établissement secondaire normalisé. Les résultats se présentent comme l'indique le tableau suivant.

**Tableau n°112 : Besoin en équipements scolaires secondaire à l'horizon du SDAU**

Années	Effectifs de la population scolarisable	Population à scolariser	Besoin en équipements scolaires secondaires	
			Classes	Etablissements
2013	5 173	2 483	41	09
2018	6 922	4 015	67	10
2024	10 102	7 071	118	17
2030	15 589	12 783	213	30

Source : Projection de la population scolarisable calculée sur la base du RGPH 2006

On dénombrait dans la ville de Ziniaré en 2011, quatre (04) établissements publics et cinq (05) privés, avec un total de 64 classes.

Il convient de noter que si théoriquement il n'y a pas d'urgence en matière de réalisation d'équipements au niveau du secondaire, la réalité sur le terrain est toute autre. En effet, les effectifs au niveau des établissements secondaires sont de 76 élèves en moyenne par classe et donc au-delà de la norme. Ces effectifs pourront connaître une hausse entre 2013 et 2018. D'où un besoin en salles de classe. Au-delà de cette situation, les besoins théoriques se chiffrent comme suit :

- 2018 : 03 salles classes ou 01 nouvel établissement ;
- 2024 : 51 salles de classes ou 07 nouveaux établissements ;
- 2030 : 95 salles de classes ou 13 nouveaux établissements.

La superficie prévisionnelle des 21 établissements secondaires à construire à l'horizon 2030 est estimée à 84 ha.

### 3.2.1.2. Equipements sanitaires

Sur la base des projections effectuées dans le cadre de cette étude, la population de la ville de Ziniaré serait de 81 621 habitants en 2030. Au regard de cette population et de l'offre actuelle de santé du premier échelon (*soit un seul CSPS urbain*), il faudra prévoir la construction d'équipements supplémentaires à l'horizon du SDAU. Cela, compte tenu des normes du Ministère de la santé qui préconisent un CSPS pour 10 000 habitants.

Le nombre d'équipements à réaliser a été obtenu en rapportant l'effectif de la population à la norme nationale (*10 000 habitants*). Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau suivant.

**Tableau n°113 : Besoin en équipements sanitaire du premier échelon à l'horizon du SDAU**

Années	Population à couvrir	Besoin en CSPS	CSPS cumulés
2013	27 085		03
2018	36 245		04
2024	52 887		05
2030	81 621		08

Source : Projection de la population calculée sur la base du RGPH 2006

La ville de Ziniaré ne disposant que d'un seul CSPS, il lui faudra réaliser d'ici à l'horizon du SDAU sept (07) nouveaux équipements répartis comme suit :

- en 2013 : deux (02) CSPS ;
- en 2018 : un (01) CSPS ;
- en 2024 : un (01) CSPS ;
- en 2030 : trois (03) CSPS.

La construction de ces sept (07) CSPS devra occuper une superficie totale de 07 ha.

En ce qui concerne les équipements de santé de niveau supérieur (*avec des rayons d'actions plus importants*), il sera nécessaire d'en prévoir pour toute la province pour étoffer le tissu sanitaire d'ici à l'horizon du SDAU. En effet, en 2030 la norme de programmation des CMA (*soit 01 CMA pour 150 000 habitants selon la norme du Ministère de la santé*) sera totalement dépassée avec une population provinciale qui devrait atteindre 377 779 habitants. Il sera donc nécessaire, pour l'ensemble de l'aire du district, la réalisation de deux (02) nouveaux CMA portant le nombre total à trois (03) à l'horizon 2030. Ce qui permettra de désengorger le CMA urbain. Ainsi, il faudra prévoir :

- entre 2013 et 2018 : un (01) CMA ;
- entre 2024 et 2030 : un (01) CMA.

**Tableau n°114 : Besoin en équipements sanitaires de niveau supérieur à l'horizon du SDAU**

Années	Population provinciale à couvrir	Besoin en CMA	CMA cumulés
2013	272 963	01	02
2018	300 340		
2024	336 841	01	03
2030	377 779		

Source : Projection de la population calculée sur la base du RGPH 2006

En outre, il est important de noter qu'un projet de réalisation d'un Centre Hospitalier Régional (CHR) à Ziniaré est en gestation. Le site d'implantation de ce CHR déjà connu se situe dans la nouvelle zone lotie en 2011 avec une superficie réservée de 51,45 ha.

**Tableau n°115 : Equipements sanitaires à prévoir à l'horizon du SDAU**

Années	Effectif de population de la ville	Hôpital		CMA		CSPS	
		Existant	Prévisions	Existant	Prévisions	Existant	Prévisions
2013	27 085	00	00	01	00	01	02
2018	36 245	00	01	01	00	03	01
2024	52 887	01	00	01	00	04	01
2030	81 621	01	00	01	01	05	03

Source : Projection de la population calculée sur la base du RGPH 2006

### 3.2.1.3. Equipements marchands

Les aménagements proposés pour ce qui concerne les principaux équipements marchands de la ville de Ziniaré portent sur les marchés, l'abattoir et les gares routières.

#### A- Les marchés

Les actions à entreprendre se définissent comme suit selon le type de marché

- **le grand marché** : finalisation des travaux d'aménagement de ce marché et son extension (sur une superficie actuelle de 2,16 ha) ;
- **les marchés secondaires** :
  - rénovation des marchés secondaires existants : il s'agit du marché de Guiloungou et du marché de dolo (respectivement sur des superficies actuelles de 1,69 et de 2,85 ha) ;
  - construction de trois (03) nouveaux marchés secondaires en raison d'un marché par secteur non concerné par les équipements actuels en prévoyant des aires de parking (sur une superficie totale de 1,30 ha par site).
- **le marché régional de légumes** : construction d'un marché de légumes à vocation régionale avec une aire de parking (sur une superficie totale de 2,50 ha). Ce marché se distinguera comme « une bourse régionale des produits maraîchers » permettant de centraliser l'achat et la vente des légumes et de mieux valoriser ces productions ;
- **le marché à bétail** :
  - construction d'un marché à bétail à vocation provinciale avec un parc de vaccination et une aire de parking (sur une superficie totale de 3,50 ha) ;
  - programmation d'équipements connexes : pistes à bétail, forages pastoraux, etc.

### **B- L'abattoir frigorifique moderne**

Les équipements actuels faisant office d'abattoir ne sont que de simples aires d'abattage. Au-delà de leur vétusté et du fait qu'ils ne répondent à aucune norme technique et hygiénique d'installation d'un tel ouvrage, ne pourront subvenir aux besoins futurs des populations de Ziniaré à l'horizon du SDAU. Ce qui justifie à terme **la construction d'un abattoir frigorifique moderne**. L'équipement est programmé dans la ZAD **sur une superficie de 02 ha**.

### **C- Les gares routières**

Dans le but d'améliorer les recettes budgétaires par une bonne maîtrise des taxes liées au transport et de favoriser le développement et une meilleure organisation de ce secteur, il est à envisager, **la construction d'une gare routière moderne à Ziniaré (gare principale)**. Le site déjà identifié par la municipalité qui s'étend sur **une superficie de 1,77 ha** fera l'objet d'aménagement approprié.

**Trois (03) nouvelles gares routières secondaires (sur une superficie de 0,50 ha par site)** sont projetées pour une meilleure desserte de la ville à l'horizon du SDAU. Ces gares sont réparties comme suit : *une (01) sur l'axe Ziniaré-Zitenga, une (01) sur l'axe Ziniaré-Kaya et une (01) sur l'axe Ziniaré-Laongo.*

#### **3.2.1.4. Equipements sportifs, culturels et de loisirs**

Dans le but promouvoir la culture, les loisirs et le sport dans ville de Ziniaré et au-delà (à l'échelle communale, provinciale et régionale) et meilleure épanouissement de la jeunesse, il est envisagé la réalisation d'équipements de qualité répondant aux normes d'aménagement.

#### **A- Les équipements sportifs**

Les principaux équipements sportifs programmés sont :

- **le stade omnisport** : rénovation et mise en norme du stade omnisport de Ziniaré (extension des tribunes autour de l'aire de jeux, réfection de la piste de course avec un revêtement homologué, aménagement d'une aire de saut en hauteur et de saut en longueur, pose d'un gazon synthétique, installation d'un équipement d'éclairage du terrain, réalisation de plateaux modernes pour les sports de mains, des locaux techniques, etc.) **sur une superficie actuelle de 5,86 ha** ;
- **les complexes sportifs de secteur** : aménagement de cinq (05) complexes sportifs dont un par secteur (composé d'un terrain de football aux normes, d'un plateau omnisport pour les sports de mains, d'une aire de pétanque et d'une aire de gymnastique) **sur une superficie de 2,5 ha par site** ;
- **la salle polyvalente de sport** : réalisation d'une salle polyvalente de sports de main intégrant en son sein un gymnase et une piscine municipale ouverte **(sur une superficie de 02 ha par site)**.

#### **B- Les équipements culturels et de loisirs**

Les équipements culturels et de loisirs prévus dans le cadre du SDAU se présentent comme suit :

- **les équipements culturels et de loisirs publics existant** : réhabilitation de la maison des jeunes, de la maison de la femme, du Centre Populaire et de Loisirs (CPL) et de la salle de cinéma. Pour le cas particulier de la salle de cinéma, il subira une transformation qui devra conduire à en faire une salle polyvalente de spectacles (théâtre, cinéma, concert, etc.) ;
- **les complexes culturels et de loisirs de secteur** : construction de cinq (05) complexes culturels et de loisirs dont un par secteur **(sur une superficie de 0,5 ha par site)** ;
- **le musée régional** : construction d'un musée de dimension régionale **(sur une superficie de 01 ha)** ;
- **le centre d'exposition et de vente de produits artisanaux** : construction d'un centre pour la promotion de l'artisanat local de dimension régionale **(sur une superficie de 01 ha)** ;

- **la médiathèque urbaine** : construction d'une médiathèque comprenant une bibliothèque traditionnelle et une bibliothèque numérique (**sur une superficie de 0,5 ha**).

### 3.2.1.5. Equipements de protection civile

Ziniaré ne dispose pour l'instant pas d'unité de sapeurs-pompiers. La ville est couverte actuellement par la brigade de Ouagadougou. A l'horizon du SDAU, les risques d'incendies dans la cité qui devront connaître une évolution avec la croissance urbaine imposent l'implantation d'une brigade de sapeurs-pompiers.

Cet équipement est projeté pour être implanté dans la partie sud – ouest de l'agglomération à proximité de la RN n°03 facilitant l'accès aux zones stratégiques de la ville. **La superficie programmée pour ce site est de 02 ha.**

### 3.2.2. Programmation des équipements d'infrastructure

#### 3.2.2.1. Voirie et mobilité urbaine

##### A- Les aménagements de voirie

Dans l'optique d'une fluidité du trafic et d'une meilleure qualité de circulation dans la ville de Ziniaré jusqu'en 2030, il est prévu les aménagements suivants en fonction des catégories de voies :

- **la voirie primaire** :
  - la rocade : longue de 25 km, elle sera entièrement bitumée et aménagée en 02 x 02 voies avec terre-plein central (TPC) ;
  - les six (06) radiales : ces voies subiront un reprofilage qui les fera passer 02 voies à 02 x 02 voies avec terre-plein central (TPC). Toutes ces voies connaîtront ce même niveau de traitement jusqu'à la limite du périmètre urbain. Pour le cas particulier du tronçon Ziniaré – Zone aéroportuaire de Donsin (de la RD n°148), actuellement en terre, devra être bitumé afin de favoriser une liaison rapide entre Ziniaré et le nouvel aéroport. Ainsi, un total de 35 km de voies devra être bitumé dans l'aire d'application du SDAU.
- **la voirie secondaire** :
  - bitumage de 30 km de voirie secondaire existante ;
  - aménagement en terre de 15 km de voies secondaires existantes ;
  - bitumage de 15 km de voirie secondaire nouvelle ;
  - aménagement en terre de 20 km de voies secondaires nouvelles.
- **principaux carrefours conflictuels** : traitement de 17 carrefours conflictuels (dont 06 nouveaux) afin de fluidifier et mieux sécuriser le trafic en ces points.

De façon générale, l'aménagement de la voirie urbaine devra se faire en tenant compte de l'amélioration de la sécurité routière. Cela devra se traduire par :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de circulation routière dans la ville ;
- la séparation des différents modes de transport en présence (véhicules 04 roues, engins 02 roues, transport en commun et la marche à pied) ;
- l'installation des signalisations routières.

L'aménagement de ces voies (*primaires et secondaires*) y compris les voies tertiaires aura la particularité d'intégrer des plantations d'alignement faites de plantes d'essences ombrageuses et résistantes. Ceci aura pour avantage de promouvoir les modes de transports doux<sup>14</sup> (*particulièrement le vélo et la marche à pied*) et d'adoucir certains effets du changement climatique (*ensoleillement important et élévation de la température*) en offrant des façades urbaines ombrageuses.

<sup>14</sup> **Les modes de transports doux** : ils caractérisent tous les modes de transports sans moteurs, qui ne génèrent pas de pollution ou de gaz à effet de serre

**Tableau n°116 : Planification du réseau de voirie**

Désignation	ANNEE	2013	2018	2024	2030
<b>VOIRIE PRIMAIRE</b>					
Rocade à bitumer (km)		00	05	10	10
Six (06) radiales à bitumer (km)		00	05	10	20
<b>VOIRIE SECONDAIRE</b>					
Voirie secondaire existante à bitumer (km)		00	05	10	15
Voirie secondaire existante à aménager en terre (km)		00	05	05	05
Voirie secondaire nouvelle à bitumer (km)		00	05	05	05
Voirie secondaire nouvelle à aménager en terre (km)		00	05	05	10
<b>CARREFOURS CONFLICTUELS</b>					
Carrefours à aménager		00	05	06	06

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### **B- La mobilité urbaine**

La question de la mobilité dans les années à venir avec le développement urbain sera une préoccupation majeure dans la vie quotidienne des populations et dans la conduite de leurs activités. Il est donc capital d'entreprendre **des études visant la mise en place d'un réseau de transport en commun dans le cadre d'un partenariat public/privé**. Ces études de faisabilité devront non seulement tenir compte de la mobilité à l'intérieur de la ville de Ziniaré mais surtout en lien avec Ouagadougou et le nouvel aéroport de Donsin. Il est important de noter que le présent SDAU devra œuvrer au développement et à la promotion des modes de transport non polluants : *transports en commun écologique, transports doux, véhicules et engins propres*.

#### **3.2.2.2. Alimentation en eau potable**

En se référant aux données de l'étude prospectives la consommation journalière de Ziniaré en eau atteindra 5 631 m<sup>3</sup>/j en 2030. Ainsi, l'installation d'un système d'approvisionnement en eau potable de grande capacité orienté vers le branchement privé, s'avère une nécessité dans la ville de Ziniaré. L'objectif est qu'en 2030, 80% des ménages de la ville soient connectés au réseau d'eau (*soit 13 059 ménages*). Des études plus détaillées permettront de dimensionner ce réseau en fonction de l'évolution des besoins.

Les bornes fontaines, actuellement au nombre de 39, passeront à 81 en 2030 afin de satisfaire les besoins en eau des 20% de ménages restants ne disposant pas d'un branchement particulier.

L'installation de 10 poteaux d'incendie sera nécessaire entre 2012 et 2030.

**Tableau n°117 : Planification des bornes fontaines complémentaires  
à réaliser par secteur à l'horizon du schéma**

Localisation	Population en 2013	Population en 2030	Bornes fontaines existantes	Bornes fontaines complémentaires	Bornes fontaines totales nécessaires
<b>Secteur 01</b>	4 403	13 270	08	07	<b>15</b>
<b>Secteur 02</b>	9 941	29 958	09	15	<b>24</b>
<b>Secteur 03</b>	3 861	11 643	07	06	<b>13</b>
<b>Secteur 04</b>	4 501	13 563	08	07	<b>15</b>
<b>Secteur 05</b>	4 376	13 186	07	07	<b>14</b>
<b>Ziniaré urbain</b>	<b>27 085</b>	<b>81 621</b>	<b>39</b>	<b>42</b>	<b>81</b>

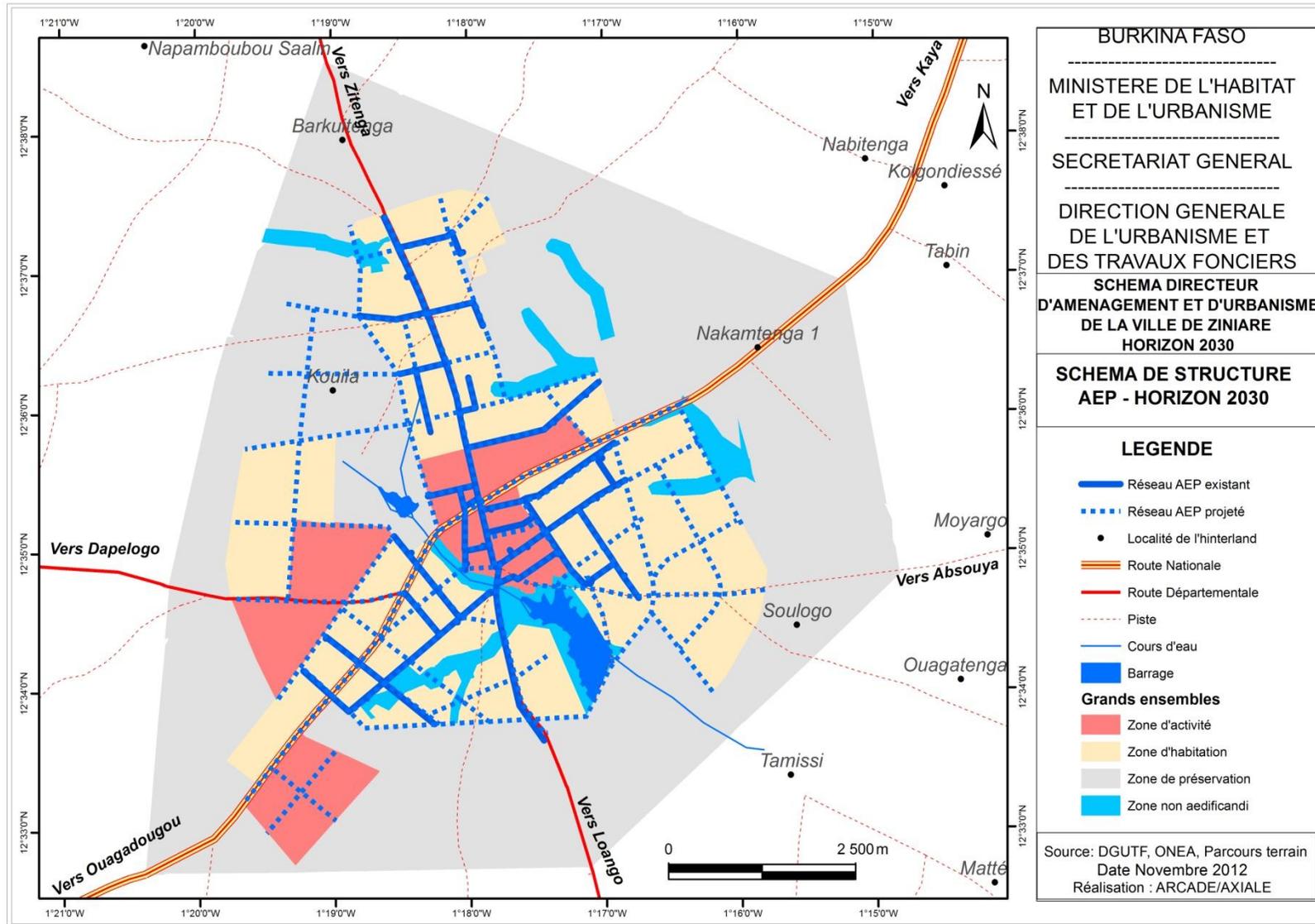
Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

**Tableau n°118 : Planification des ouvrages d'AEP**

Désignation	ANNEE			
	2013	2018	2024	2030
Population	27 085	36 245	52 887	81 621
Nombre de ménages	5 417	7 249	10 577	16 324
<b>Branchements particuliers</b>				
Nombre d'abonnés ( <i>ménages</i> )	-	2 175	5 289	13 059
Population desservie	-	10 875	26 445	65 295
Taux de desserte ( <i>ménages</i> )	00%	30%	50%	80%
<b>Bornes fontaines</b>				
Réalisation de bornes fontaines	00	13	17	12
<b>Poteaux d'incendie</b>				
Installation de poteaux d'incendie	00	05	05	00

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Carte n°35 : Schéma de structure du réseau AEP – Horizon 2030



### 3.2.2.3. Assainissement

#### A- Eaux pluviales

L'aire urbaine est globalement organisée sur deux (02) bassins versants qui recueillent et drainent les eaux pluviées que reçoit la ville de Ziniaré. L'estimation du débit décennal à évacuer pour chacun de ces bassins versants est d'environ 1,6 m<sup>3</sup>/s.

Partant de ce chiffre, des ouvrages hydrauliques seront dimensionnés pour l'évacuation des eaux de ruissellement le plus vite possible de l'aire urbaine afin de limiter les risques d'inondations. Ainsi le réseau d'assainissement pluvial projeté se structurera dans ces grands principes comme suit : *un réseau de caniveaux organisé le long de la voirie qui permettra dans un premier temps de recueillir les eaux de ruissellement des rues et dans un second temps de les évacuer vers les canaux de drainage aménagés dans le lit des deux (02) cours d'eau. Ces canaux d'évacuation après avoir collectés les eaux provenant des caniveaux, les drainent en définitive vers l'exutoire en passant par le barrage de Tamissi.*

Un réseau de caniveaux d'une longueur total de 100 000 m est à prévoir. Le réseau de caniveaux actuel étant de 11 000 m, il faudra un linéaire supplémentaire de 89 000 m. Quant aux deux (02) canaux d'évacuation, ils s'étendent sur une longueur globale d'environ 17 000 m.

#### B- Eaux usées et excréta

Les volumes d'eaux usées domestiques à gérer à l'horizon 2030 sont très importants. Ils ont été estimés à 1 633 m<sup>3</sup>/j pour les eaux vannes et à 3 265 m<sup>3</sup>/j pour les eaux ménagères. Le système de gestion individuelle des eaux usées, adapté aux réalités locales, sera développé et vulgarisé dans la ville. A terme il est envisagé que 80% des ménages (*soit 13 059 ménages*) soient équipés en toilettes modernes (*pour la gestion des eaux vannes*) et en puisards (*pour la gestion des eaux de douche, de lessive et de vaisselle*).

Pour la vidange des fosses et l'évacuation des boues, la ville devra disposer d'au moins deux (02) camions de vidange entre 2013 et 2030.

Quant aux déchets liquides spéciaux, des mesures devront être prises pour exiger leur traitement avant le rejet dans la nature

#### C- Ordures ménagères

Des études plus détaillées permettront d'opter pour un système plus adapté aux réalités locales et de s'assurer d'un meilleur dimensionnement en fonction de l'évolution des déchets produits, des besoins de ramassage et de la question des déchets spéciaux (*biomédicaux, technologiques, industriels, etc.*). Ce système pourrait s'inspirer de l'expérience réussie de certaines villes du Burkina en se développant comme suit :

- **premier niveau de collecte** : assuré par les associations et groupements de salubrité qui s'occuperont de **la collecte de porte à porte vers les sites de dépôts temporaires aménagés** au sein des zones urbaines. Dans l'optique de faciliter le recyclage des ordures collectées, le système de tri à la source des déchets est à encourager à l'avenir au niveau des ménages par l'utilisation de bacs compartimentés en cinq (05) parties (*plastique, papier ou carton, verre, alimentaire et autres*) ;
- **second niveau de collecte** : assuré par la Mairie qui évacuera par camion les ordures **des sites de dépôts temporaires vers le centre de traitement et de recyclage des déchets solides aménagé** à cet effet. A terme, la ville devra disposer de quatre (04) camions bennes pour l'enlèvement des ordures.

La mise en œuvre du système de gestion des déchets solides débutera par une phase pilote qui sera circonscrite à une portion de la ville. Cette phase pilote permettra de tester la démarche, afin d'en tirer des leçons, avant sa généralisation au reste de l'agglomération urbaine.

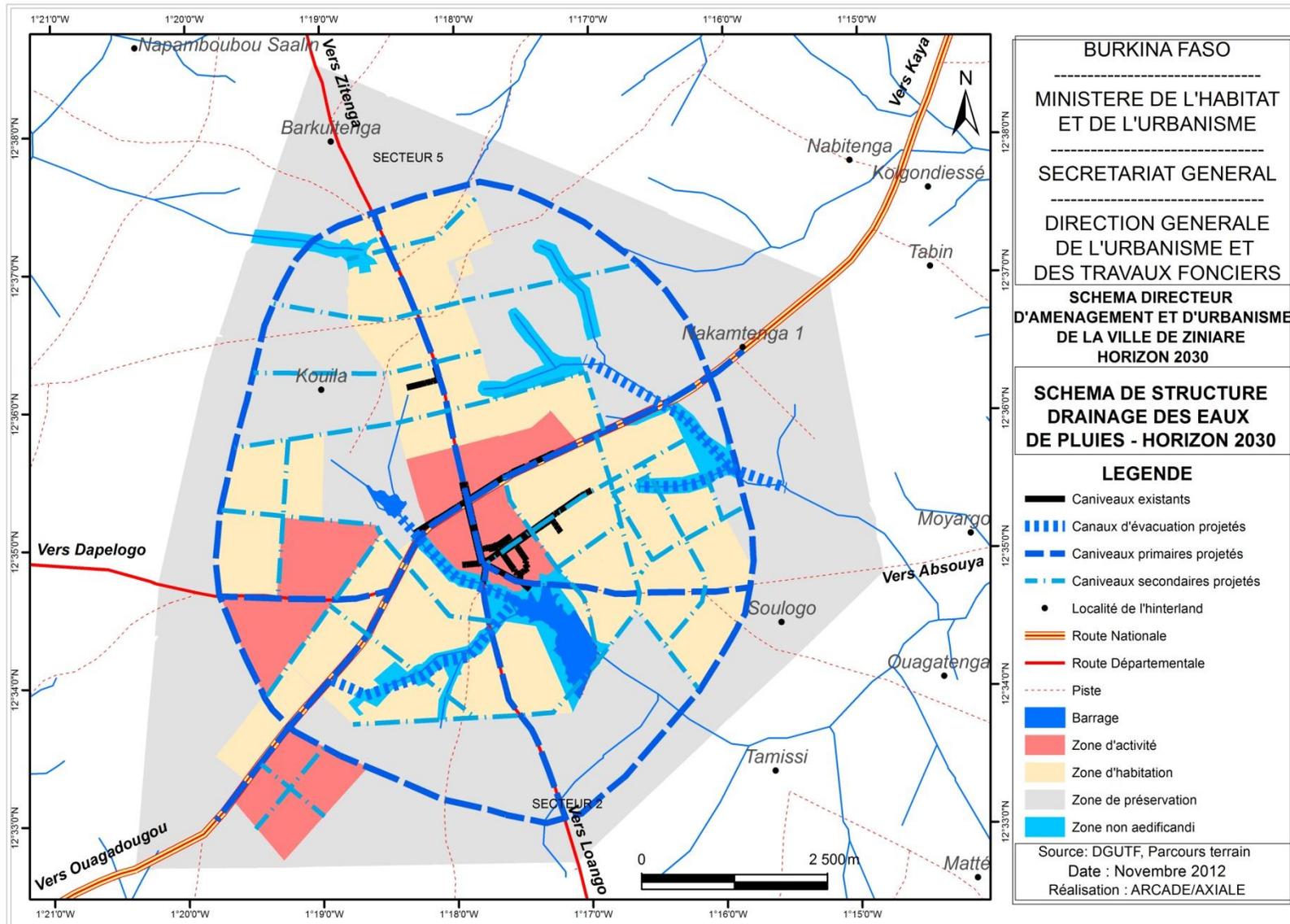
Les déchets solides spéciaux, feront l'objet d'une attention particulière en raison de leur grande nocivité. Ces déchets seront dans un premier évacué sur Ouagadougou qui dispose d'un équipement adéquat pour les traiter.

**Tableau n°119 : Planification des ouvrages d'assainissement**

<b>ANNEE</b>	<b>2013</b>	<b>2018</b>	<b>2024</b>	<b>2030</b>
<b>Désignation</b>				
<b>Population</b>	<b>27 085</b>	<b>36 245</b>	<b>52 887</b>	<b>81 621</b>
<b>Nombre de ménages</b>	<b>5 417</b>	<b>7 249</b>	<b>10 577</b>	<b>16 324</b>
<b>Eaux pluviales</b>				
Construction de caniveaux (km)	00	20	30	50
Canaux d'évacuation des eaux pluviales (km)	00	07	05	05
<b>Eaux usées et excréta</b>				
Réalisation de toilettes modernes	00	2 175	5 289	13 059
Réalisation de puisards	00	2 175	5 289	13 059
Taux de réalisation	00	30%	50%	80%
Camion de vidange	00	01	01	00
<b>Ordures ménagères</b>				
Mise en place d'un système de ramassage d'ordures (porte à porte)	01		00	00
Centre de traitement et de recyclage des déchets solides	00	01	00	00
Site de pré - collecte d'ordures	00	05	08	00
Camion benne (enlèvement d'ordures)	01	01	01	01

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Carte n°36 : Schéma de structure du réseau de drainage des eaux pluviales – Horizon 2030



### 3.2.2.4. **Electricité**

L'objectif c'est de permettre à 80% des ménages de Ziniaré d'avoir accès à l'électricité. Ainsi à l'horizon 2030, le total des abonnés atteindra 13 059 ménages.

La disponibilité de la ressource est assurée par la ligne d'interconnexion électrique entre Ouagadougou et Ziniaré. Toutefois, avec l'augmentation des besoins énergétiques futurs, il serait nécessaire de penser à diversifier les sources d'énergies au profit des ménages. A cet effet, les énergies renouvelables (*solaire et biomasse*) pourraient constituer une excellente solution vu l'abondance des ressources.

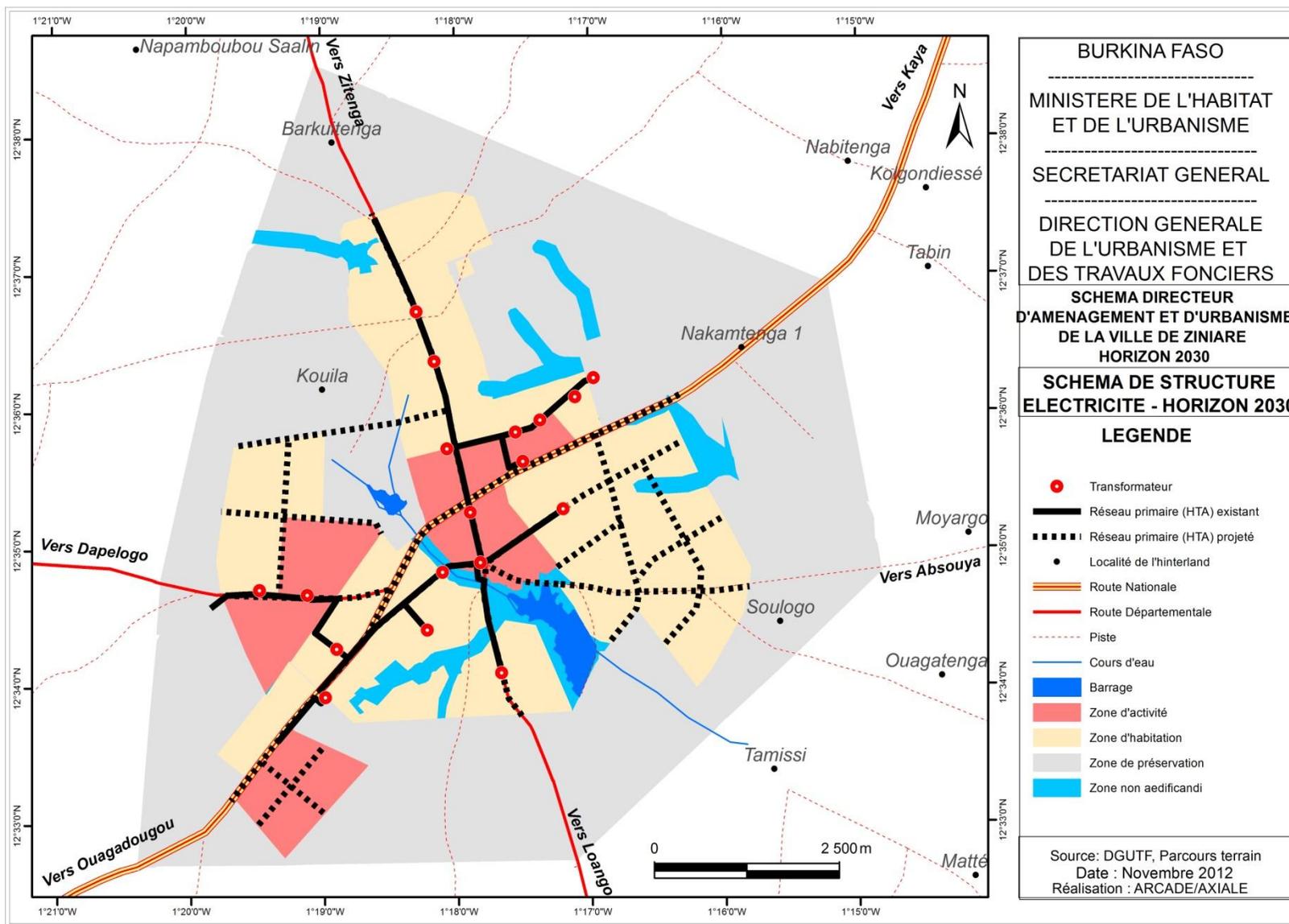
Un réseau d'éclairage public sera réalisé principalement le long des voies bitumées. Ainsi, un linéaire de 60 km d'éclairage public est à prévoir. 17 km de tronçon étant déjà éclairés, il en faudra 43 km en complément. Le réseau d'éclairage public projeté comprendra deux (02) types de ligne dont : *l'une alimentée par le réseau SONABEL et l'autre fonctionnant à l'énergie solaire.*

**Tableau n°120 : Planification du réseau électrique**

Désignation	ANNEE			
	2013	2018	2024	2030
Population	27 085	36 245	52 887	81 621
Nombre de ménages	5 417	7 249	10 577	16 324
Electricité				
Nombre d'abonnés	1 083	2 900	6 346	13 059
% de ménages abonnés	20%	40%	60%	80%
Extension du réseau d'éclairage public (km)	00	10	15	18

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Carte n°37 : Schéma de structure du réseau d'électricité – Horizon 2030



### 3.2.2.5. Télécommunication

L'objectif du schéma à terme est que 80% des ménages de Ziniaré disposent du téléphone fixe (soit 13 059 ménages).

Un réseau de fibre optique sera mis en place afin d'offrir un service internet haut débit de qualité et faciliter les transmissions de données. Les principales zones urbaines concernées sont : *le centre-ville (intégrant la zone administrative et commerciale), la nouvelle zone administrative, la zone de promotion immobilière (particulièrement la zone des hôtels), la ZAD, la zone des grandes écoles et de formations professionnelles.*

Un projet de vulgarisation du CDMA (système de téléphonie fixe sans fil) devra être mis en place. Elle permettra une meilleure satisfaction de l'accès des populations aux réseaux de téléphone fixe du fait de la grande disponibilité des lignes.

**Tableau n°121 : Planification du réseau de télécommunication**

ANNEE	2013	2018	2024	2030
Désignation				
Population	27 085	36 245	52 887	81 621
Nombre de ménages	5 417	7 249	10 577	16 324
Télécommunications				
Nombre d'abonnés (fixe)	542	1 450	4 231	13 059
% de ménages abonnés	10%	20%	40%	80%

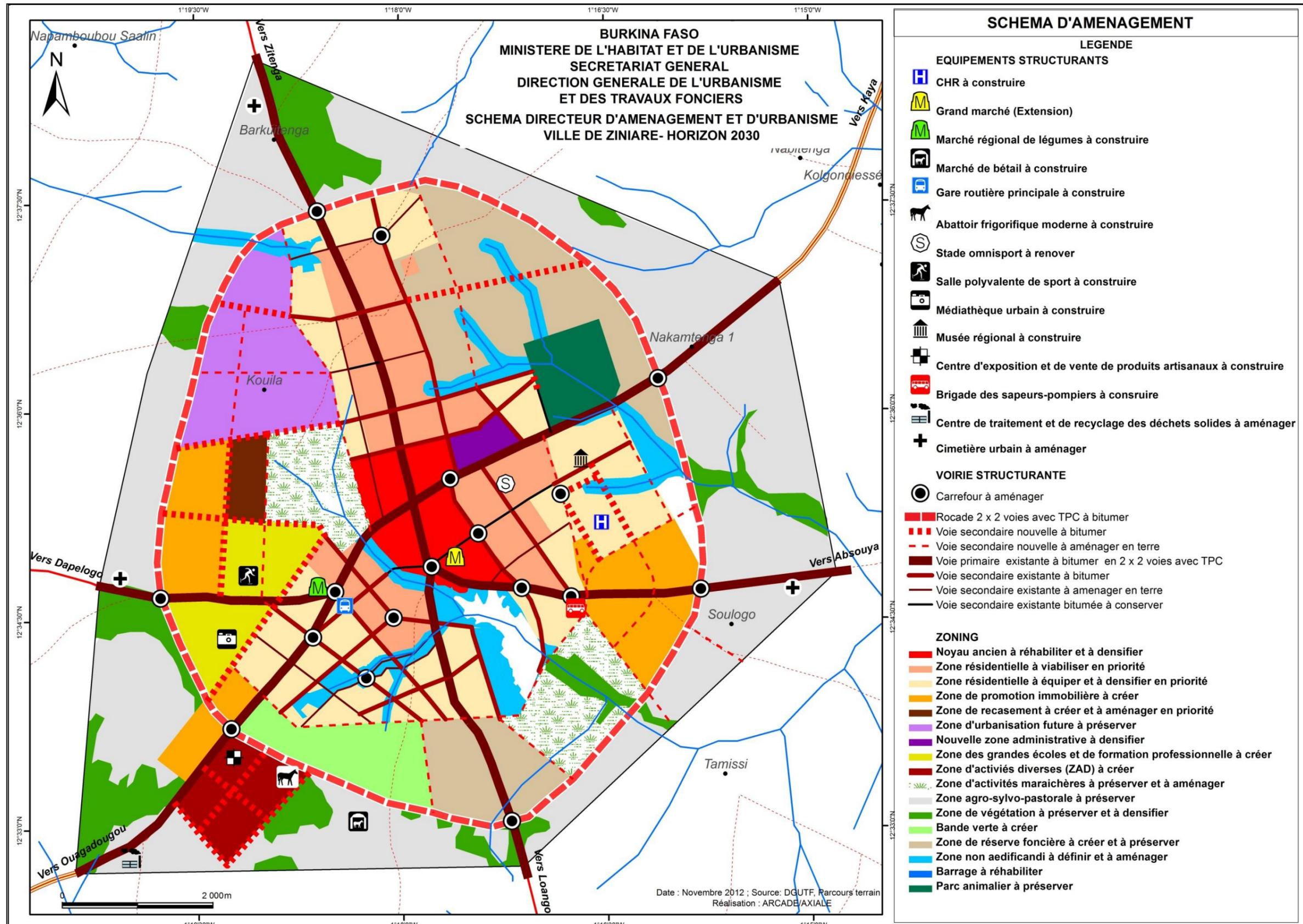
Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### 3.2.2.6. Cimetières

**L'aménagement de trois (03) nouveaux cimetières urbains** doit être envisagé à l'horizon du schéma en raison d'une part de l'accroissement de la population urbaine et d'autre part de l'exiguïté des équipements actuels. Ces cimetières se localiseront aux extrémités nord, sud et est de la ville au-delà de la rocade de manière à en faciliter l'accès par cette voie. **Les superficies programmées sont de 05 ha par site.**

Pour ce qui est des **quatre (04) cimetières existants**, leur aménagement s'avère une nécessité.

Carte n°38 : Schéma d'aménagement – Horizon 2030



## 4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SDAU

### 4.1. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT GLOBAL (PIG)

Le programme d'investissement global (PIG), ainsi **estimé à 67 918 500 000 FCFA**, fait un état exhaustif de l'ensemble des projets devant réalisés dans le cadre de ce schéma à l'horizon 2030 en indiquant : *le quantitatif, l'estimatif, la planification (sur le court, le moyen et le long terme) et les acteurs devant être responsabilisés pour la conduite du projet.*

L'organisation de ces projets se fera selon les thématiques suivantes :

- **thème n°01 : Aménagement urbain et organisation des activités ;**
- **thème n°02 : Equipement de superstructure ;**
- **thème n°03 : Equipement d'infrastructure ;**
- **thème n°04 : Gouvernance urbaine et développement durable.**

**Tableau n°122 : Programme d'investissement global (PIG) – Horizon 2030**

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	PROGRAMMATION			ACTEURS
				Court terme (2013-2018)	Moyen terme (2019-2024)	Long terme (2025-2030)	
<b>AMENAGEMENT SPATIAL ET ORGANISATION DES ACTIVITES</b>							
Actualisation du SIF et réalisation d'un adressage	01	100 000	100 000				Mairie, MHU, MATDS, MID, Bureau d'étude, PTF
Elaboration d'un POS	01	60 000	60 000				Mairie, MHU, MID, Bureau d'étude, PTF
Etude de réhabilitation du noyau ancien prenant en compte la zone administrative et commerciale	01	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, PTF
Phase de mise en œuvre de l'opération de réhabilitation du noyau ancien prenant en compte la zone administrative et commerciale	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MHU, PTF
Etude de requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville	01	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF, MHU, MID,
Phase de mise en œuvre de l'opération de requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, PTF, MHU MID,
Etude de dynamisation et densification de la nouvelle zone administrative	01	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, PTF
Phase de mise en œuvre de l'opération de dynamisation et densification de la nouvelle zone administrative	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MHU, PTF

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	PROGRAMMATION			ACTEURS
				Court terme (2013-2018)	Moyen terme (2019-2024)	Long terme (2025-2030)	
<b>AMENAGEMENT SPATIAL ET ORGANISATION DES ACTIVITES</b>							
Etude de densification des zones résidentielles en cours de densification	01	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF
Phase de mise en œuvre de l'opération de densification des zones résidentielles en cours de densification	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MHU Population, PTF
Etude de dynamisation et densification des zones résidentielles périphériques	01	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU Population, PTF
Phase de mise en œuvre de l'opération de dynamisation et densification des zones résidentielles périphériques	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF
Etude de définition d'une zone d'urbanisation future	01	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF
Phase de mise en œuvre de l'opération de définition d'une zone d'urbanisation future	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF
Aménagement des zones de promotion immobilière pour le développement de l'habitat planifié et l'habitat collectif	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MHU, Promoteurs privés, SONATUR, PTF
Aménagement d'une ZAD	01	500 000	500 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MICA, Promoteurs privés, SONATUR
Conservation et aménagement des zones d'activités maraîchères	01	150 000	150 000				Mairie, Bureau d'étude, MAH, Producteurs, PTF
Protection des zones agro-sylvo-pastorales	PM	PM	PM				Mairie, MAH, MRA, Unions et Groupements des éleveurs, PTF
Aménagement d'une zone des grandes écoles et de formations professionnelles	01	200 000	200 000				Mairie, Bureau d'étude, MESS, MHU, MID, PTF
Mise en place des zones de réserves foncières	01	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	PROGRAMMATION			ACTEURS
				Court terme (2013-2018)	Moyen terme (2019-2024)	Long terme (2025-2030)	
<b>AMENAGEMENT SPATIAL ET ORGANISATION DES ACTIVITES</b>							
Définition des zones non aedificandi	01	30 000	30 000				Mairie, MHU, Bureau d'étude, Populations à déplacer, Producteurs, PTF
Aménagement des zones de servitudes autour des barrages urbains et des cours d'eau	01	3 000 000	3 000 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MAH, Populations à déplacer, Producteurs, PTF
Réhabilitation des barrages urbains afin d'accroître leur capacité de rétention en eau et mieux les intégrer à l'environnement urbain	02	150 000	300 000				Mairie, Bureau d'étude, MAH, MHU, Agriculteurs, Maraichers, Producteurs, PTF
Aménagement d'une zone de recasement	01	500 000	500 000				Mairie, MHU, MEF, MASSN, Bureau d'étude, Populations à recaser, PTF
Etude du programme d'amélioration du bâti dans les quartiers d'habitat traditionnel et semi – moderne	01	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF
Phase de mise en œuvre du programme d'amélioration du bâti dans les quartiers d'habitat traditionnel et semi – moderne	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF
<b>EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE</b>							
Construction d'établissements préscolaires	27	30 000	810 000				Mairie, Bureau d'étude, MASSN, MENA, Promoteurs privés
Construction de salles de classes et de nouvelles écoles	285	15 000	4 275 000				Mairie, Bureau d'étude, MENA, Promoteurs privés, PTF
Construction d'établissements secondaires	21	150 000	3 150 000				Mairie, Bureau d'étude, MESS, Promoteurs privés, PTF
Construction de CSPA	07	100 000	700 000				Mairie, Bureau d'étude, MS, PTF

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	PROGRAMMATION			ACTEURS
				Court terme (2013-2018)	Moyen terme (2019-2024)	Long terme (2025-2030)	
<b>EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE</b>							
Construction d'un CHR	01	2 000 000	2 000 000				Mairie, Bureau, Conseil Régional, d'étude, MS, PTF
Finalisation des travaux d'aménagement du grand marché et son extension	01	200 000	200 000				Mairie, PTF, Bureau d'études, Association des commerçants
Rénovation des marchés secondaires existants	02	100 000	200 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Association des Commerçants
Construction de nouveaux marchés secondaires	03	100 000	300 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Association des Commerçants
Construction d'un marché de légumes à vocation régionale	01	500 000	500 000				Mairie, Bureau d'étude, MAHRH, MICA, Conseil Régional, PTF, Commerçants, Producteurs
Construction d'un marché à bétail	01	200 000	200 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Commerçants, Eleveurs, MRA, DPRA,
Aménagement d'aires de parking au niveau des marchés à construire	05	30 000	150 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU DGUTF, MID,
Aménagement d'une piste à bétail	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Eleveurs, MRA,
Construction d'un abattoir frigorifique moderne	01	750 000	750 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Opérateurs privés, Bouchers
Construction d'une gare routière moderne ( <i>gare principale</i> )	01	400 000	400 000				Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, Association des Transporteurs
Construction des gares routières secondaires	03	150 000	450 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF, Association des Transporteurs
Rénovation et mise en norme du stade omnisport	01	1 500 000	1 500 000				Mairie, Bureau d'étude, MSL, PTF
Aménagement des complexes sportifs	05	80 000	400 000				Mairie, Bureau d'étude, MSL

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	PROGRAMMATION			ACTEURS
				Court terme (2013-2018)	Moyen terme (2019-2024)	Long terme (2025-2030)	
<b>EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE</b>							
Réalisation d'une salle polyvalente de sports de main avec un gymnase et une piscine municipale ouverte	01	750 000	750 000				Mairie, Bureau d'étude, MSL, PTF
Réhabilitation des équipements culturels et de loisirs publics existants	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MSL, PTF
Réaménagement de la salle de cinéma transformée en une salle polyvalente de spectacles	01	200 000	200 000				Mairie, Bureau d'étude, MSL, MCT, MJEFP,
Construction des complexes culturels et de loisirs	05	100 000	500 000				Mairie, Bureau d'étude, MSL, PTF
Construction d'un musée de dimension régionale	01	300 000	300 000				Mairie, Bureau d'étude, Conseil Régional, MCT, MICA, PTF
Construction d'un centre pour la promotion de l'artisanat local de dimension régionale	01	250 000	250 000				Mairie, Bureau d'étude, MCT, Conseil Régional, MICA, PTF, Bureau des Artisans
Construction d'une médiathèque urbaine	01	500 000	500 000				Mairie, Bureau d'étude, PTF
Construction d'une brigade de sapeurs-pompiers	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MATDS
Aménagement des cimetières existants (secteurs 01, 04 et 05)	04	50 000	200 000				Mairie, Bureau d'étude, MUH, MID, communautés religieuses
Aménagement de nouveaux cimetières urbains	03	100 000	300 000				Mairie, Bureau d'étude, MUH, MID, communautés religieuses
<b>EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE</b>							
<b>Voirie</b>							
Bitumage d'une rocade en 02 x 02 voies avec TPC (km)	25	1 000 000	25 000 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MTPEN, PTF
Reprofilage et bitumage des 06 radiales en 02 x 02 voies avec TPC (km)	35	300 000	10 500 000				Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MTPEN, PTF

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	PROGRAMMATION			ACTEURS
				Court terme (2013-2018)	Moyen terme (2019-2024)	Long terme (2025-2030)	
<b>EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE</b>							
<b>Voirie</b>							
Bitumage du tronçon Ziniaré - Nouvel aéroport de Donsin de la RD n°148 (Dapélogo - Ziniaré) (km)	PM	PM	PM				Mairie, Conseil Régional, Bureau d'étude, MID, MHU, MTPEN, PTF
Bitumage de voirie secondaire existante (km)	30	200 000	6 000 000				Mairie, Bureau d'étude, MID, MTPEN, PTF
Aménagement de voies secondaires existantes en terre (km)	15	80 000	1 200 000				Mairie, Bureau d'étude, MID, MTPEN, PTF
Bitumage de nouvelle voirie secondaire (km)	15	200 000	3 000 000				Mairie, Bureau d'étude, MID, MTPEN, PTF
Aménagement de nouvelles voies secondaires en terre	20	80 000	1 600 000				Mairie, Bureau d'étude, MID, MTPEN, PTF
Aménagement des carrefours conflictuels	17	100 000	1 700 000				Mairie, Bureau d'étude, MID, MHU, MTPEN, PTF
<b>Mobilité urbaine</b>							
Etude d'un plan de circulation routière dans la ville	01	50 000					Mairie, Bureau d'étude, MTPEN
Mise en œuvre d'un plan de circulation routière dans la ville	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MTPEN
Elaboration d'une étude visant la mise en place d'un réseau de transport en commun dans le cadre d'un partenariat public – privé	01	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, Transporteurs, Secteur privé
Création de circuits de transport en commun intra-urbain et prenant en compte l'aéroport de Donsin et la ville de Ouagadougou	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, Transporteurs, Secteur privé
<b>AEP</b>							
Extension du réseau d'eau courant permettant de desservir 80% des ménages en 2030	PM	PM	PM				Mairie, MAH, MEF, PTF, ONEA
Installation de bornes fontaines	42	500	21 000				Mairie, PTF, MAH, ONEA
Installation de poteaux d'incendie	10	1 500	15 000				Mairie, MEF, MATDS, PTF, ONEA, Sapeurs-pompiers

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	PROGRAMMATION			ACTEURS
				Court terme (2013-2018)	Moyen terme (2019-2024)	Long terme (2025-2030)	
<b>EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE</b>							
<b>Assainissement</b>							
Elaboration d'un schéma directeur de drainage des eaux pluviales	01	60 000	60 000				Mairie, Bureau d'étude, MAH, PTF
Construction de caniveaux (km)	100	75 000	7 500 000				Mairie, Bureau d'étude, MID, MAH, PTF
Construction de canaux d'évacuation d'eau pluviale (km)	17	200 000	3 400 000				Mairie, Bureau d'étude, MID, MAH, PTF
Elaboration d'un schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides urbains	01	50 000	50 000				Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF
Réalisation de toilettes modernes permettant de couvrir 80% des ménages en 2030	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MEF, PTF, MAH, ONEA
Réalisation de puisards permettant de couvrir 80% des ménages en 2030	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MEF, PTF, MAH, ONEA
Mise en place d'un système de ramassage d'ordures (porte à porte)	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF
Aménagement de sites de pré - collecte d'ordures	13	7 500	97 500				Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF
Achat de camions bennes	04	80 000	320 000				Mairie, PTF
Achat de camions de vidange	02	100 000	200 000				Mairie, PTF
Aménagement d'un centre de traitement et de recyclage des déchets solides	01	1 000 000	1 000 000				Mairie, Bureau d'étude, MEF, MEDD, PTF, ONEA
<b>Electricité</b>							
Extension du réseau d'électricité permettant de desservir 80% des ménages en 2030	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MMCE, PTF, SONABEL
Extension du réseau d'éclairage public (km)	43	50 000	2 150 000				Mairie, Bureau d'étude, MMCE, PTF, SONABEL
<b>Télécommunications</b>							
Mise en place d'un réseau de fibre optique au centre-ville	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, ONATEL
Vulgarisation du CDMA	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, ONATEL

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	PROGRAMMATION			ACTEURS
				Court terme (2013-2018)	Moyen terme (2019-2024)	Long terme (2025-2030)	
<b>GOVERNANCE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>							
Réhabilitation et adaptation du siège de la mairie aux enjeux et défis du présent SDAU	01	250 000	250 000				Mairie, Bureau d'étude, MATDS
Délimitation administrative de la ville, de ses secteurs et des zones du SDAU	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MATDS, PTF, Population
Mise en place du Comité de pilotage	PM	PM	PM				Mairie, MATDS, MHU, PTF
Mise en place de l'ARD	PM	PM	PM				Mairie, Conseil Régional, MATDS, MHU, PTF
Mise en place d'outils d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage urbaine	PM	PM	PM				Mairie, Conseil Régional, Bureau d'étude, MATDS, MHU, PTF
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	01	30 000	30 000				Mairie, Bureau d'étude
Mise en place d'un service de l'environnement et du développement durable au sein de la Mairie	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MATDS, MEDD, PTF
Préservation et densification des entités végétales et écologiques existantes	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF, Population
Création et aménagement de nouvelles zones vertes	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF, Population
Promotion de l'écocitoyenneté en vue d'un changement de comportements des citoyens	PM	PM	PM				Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF, Population
<b>TOTAL PIG</b>			<b>88 268 500</b>				

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

#### 4.2. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP)

L'enquête ménage portant sur les priorités d'investissement en matière d'amélioration du niveau d'équipement de la ville de Ziniaré a produit les résultats énoncés dans le tableau ci-dessous. Ainsi réalisé à partir d'un questionnaire à choix multiple, il ressort de l'analyse des résultats d'enquête que les questions de VRD (*assainissement, voirie, électricité et eau potable*) se classent aux premiers rangs des préoccupations locales.

**Tableau n°123 : Priorité d'équipements des populations de Ziniaré**

Equipements souhaités par ordre	Nombre de fois choisi	%	Rang
Assainissement	124	34,70%	01
Voies d'accès ( <i>Ziniaré et son hinterland</i> )	123	34,50%	02
Unité de transformation	120	33,60%	03
Marchés secondaires	106	29,70%	04
Voirie	89	24,90%	05
Electrification	87	24,40%	06
Eau courante	84	23,50%	07
CSPS	58	16,20%	08
Ecoles primaire	47	13,20%	09
CMA	32	9,00%	10
Ecole maternelle	26	7,30%	11
Terrain de sport	26	7,30%	12
Centre de loisirs	25	7,00%	13
Lycée	23	6,40%	14
Structures d'hébergement	23	6,40%	15
CEG	12	3,40%	16
Plate-forme maraîchère/Conservation des légumes	02	0,60%	17
Téléphone	00	0,00%	18

Source : Enquête ménage réalisée en décembre 2011 dans le cadre du SDAU de Ziniaré

L'établissement du Programme d'Investissement Prioritaire (*PIP*) a tenu non seulement compte du programme d'investissement global (*PIG*) mais s'est surtout fondé sur les orientations issues des résultats de l'enquête ménage portant sur les priorités d'équipements des populations. Ainsi le PIP fait la situation des projets devant être exécutés prioritairement sur les six (06) premières années d'application du schéma. Par projet il précise : *le quantitatif, l'estimatif, la localisation (suivant le zoning projeté), la planification année par année sur six (06) ans (2013 - 2018), et les acteurs devant être responsabilisés pour la conduite du projet. Le cout global du PIP est estimé à 24 111 500 000 FCFA (soit 27,3% du PIG).*

**Tableau n°124 : Programme d'investissement prioritaire (PIP) - Période de 2013 à 2018**

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	LOCALISATION	PROGRAMMATION						ACTEURS
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	
<b>AMENAGEMENT SPATIAL ET ORGANISATION DES ACTIVITES</b>											
Délimitation des espaces du SDAU	01			Aire du SDAU							
Actualisation du SIF et réalisation d'un adressage	01	100 000	100 000	Zone urbanisée du SDAU							Mairie, MHU, DGUTF, MATDS, MID, Bureau d'étude, PTF
Elaboration d'un POS	01	60 000	60 000	Aire d'application du SDAU							Mairie, MHU, MID, Bureau d'étude, PTF
Etude de réhabilitation du noyau ancien prenant en compte la zone administrative et commerciale	01	50 000	50 000	Noyau ancien prenant en compte la zone administrative et commerciale							Mairie, Bureau d'étude, MHU, PTF
Etude de requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville	01	50 000	50 000	Centre-ville et aux abords des grandes voies							Mairie, Bureau d'étude, PTF, MHU, MID,
Etude de dynamisation et densification de la nouvelle zone administrative	01	50 000	50 000	Nouvelle zone administrative							Mairie, Bureau d'étude, MHU, PTF
Etude de densification des zones résidentielles en cours de densification	01	50 000	50 000	Zones résidentielle en cours de densification							Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF
Etude de dynamisation et densification des zones résidentielles périphériques	01	50 000	50 000	Zones résidentielles périphériques							Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF
Etude de définition d'une zone d'urbanisation future	01	50 000	50 000	Zones d'habitats ruraux ( <i>Kouila</i> ) et spontanés							Mairie, Bureau d'étude, MHU, Population, PTF
Aménagement des zones de promotion immobilière pour le développement de l'habitat planifié et l'habitat collectif	PM	PM	PM	Zones de promotion immobilière							Mairie, Bureau d'étude, MHU, Promoteurs privés, SONATUR, PTF

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	LOCALISATION	PROGRAMMATION						ACTEURS
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	
<b>AMENAGEMENT SPATIAL ET ORGANISATION DES ACTIVITES</b>											
Conservation et aménagement des zones d'activités maraîchères	01	150 000	150 000	Zones d'activités maraîchères autour des barrages							Mairie, Bureau d'étude, MAH, Producteurs, PTF
Protection des zones agro-sylvo-pastorales	PM	PM	PM	Zone agro-sylvo-pastorale							Mairie, MAH, MRA, Unions et Groupements des éleveurs, PTF
Mise en place des zones de réserves foncières	01	50 000	50 000	Zones des réserves foncières au Nord-est et au Sud							Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID,
Définition des zones non aedificandi	01	30 000	30 000	Zones inondables							Mairie, MHU, Bureau d'étude, Populations à déplacer, Producteurs, PTF
Etude d'aménagement des zones de servitudes	01	150 000	150 000	Autours des barrages urbains et des cours d'eau							Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MAH, Populations à déplacer, Producteurs, PTF
Réhabilitation des barrages urbains afin d'accroître leur capacité de rétention en eau et mieux les intégrer à l'environnement urbain	02	150 000	300 000	Barrages de Tamissi et Kouila							Mairie, Bureau d'étude, MAH, MHU, Agriculteurs, Maraichers, Producteurs, PTF
Aménagement d'une zone de recasement	01	500 000	500 000	Zones d'habitation							Mairie, MHU, MEF, MASSN, Bureau d'étude, Populations à recaser, PTF

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	LOCALISATION	PROGRAMMATION						ACTEURS
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	
<b>EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE</b>											
Construction d'établissements préscolaires	05	30 000	150 000	Zones d'habitation							Mairie, Bureau d'étude, MASSN, MENA, Promoteurs privés
Construction d'établissements secondaires	01	150 000	150 000	Zones d'habitation							Mairie, Bureau d'étude, MESS, Promoteurs privés, PTF
Construction de CSPS	03	100 000	300 000	Zones d'habitation							Mairie, Bureau d'étude, MS, PTF
Construction d'un CHR	01	2 000 000	2 000 000	Zones d'habitation							Mairie, Conseil Régional, Bureau d'étude, MS, PTF
Finalisation des travaux d'aménagement du grand marché et son extension	01	200 000	200 000	Zone administrative et commerciale							Mairie, PTF, Bureau d'études, Association des commerçants
Rénovation des marchés secondaires existants	02	100 000	200 000	Zones d'habitation							Mairie, PTF, Bureau d'études, Association des commerçants
Construction d'un marché de légumes à vocation régionale	01	500 000	500 000	Zones d'habitation							Mairie, Bureau d'étude, MAHRH, MICA, Conseil Régional, PTF, Commerçants, Producteurs
Construction d'un marché à bétail	01	200 000	200 000	Zone agro-sylvo-pastorale							Mairie, Bureau d'étude, PTF, Commerçants, Eleveurs, MRA, DPRA,
Aménagement d'aires de parking au niveau des marchés à construire	02	30 000	60 000	A proximité : -Marché de légumes -Marché à bétail -Gare routière							Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	LOCALISATION	PROGRAMMATION						ACTEURS
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	
<b>EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE</b>											
Aménagement d'une piste à bétail	PM	PM	PM	Zone agro-pastorale							Mairie, Bureau d'étude, PTF, Eleveurs, MRA,
Construction d'un abattoir frigorifique moderne	01	750 000	750 000	ZAD							Mairie, Bureau d'étude, PTF, Opérateurs privés, Bouchers
Construction d'une gare routière moderne (gare principale)	01	400 000	400 000	Zones d'habitation							Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, Association des transporteurs
Aménagement de complexes sportifs de secteur	02	80 000	160 000	Secteurs							Mairie, Bureau d'étude, MSL, PTF
Réhabilitation des équipements culturels et de loisirs publics existants	PM	PM	PM	Zones d'habitation							Mairie, Bureau d'étude, MSL, PTF
Réaménagement de la salle de cinéma à transformer en une salle polyvalente de spectacles	01	200 000	200 000	Zones d'habitation							Mairie, Bureau d'étude, MSL, MCT, MJEFP,
Construction de complexes culturels et de loisirs	02	100 000	200 000	Secteurs							Mairie, Bureau d'étude, MSL, PTF
Construction d'un centre pour la promotion de l'artisanat local de dimension régionale	01	250 000	250 000	ZAD							Mairie, Bureau d'étude, Conseil Régional, MCT, MICA, Bureau des artisans, PTF
Aménagement des cimetières existants (secteurs 01, 04 et 05)	04	50 000	200 000	Zone urbanisée du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MUH, MID, communautés religieuses
Aménagement d'un nouveau cimetière urbain	01	100 000	100 000	A l'Est de l'aire urbanisée							Mairie, Bureau d'étude, MUH, MID, communautés religieuses

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	LOCALISATION	PROGRAMMATION						ACTEURS
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	
<b>EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE</b>											
<b>Voirie</b>											
Bitumage d'une rocade en 02 x 02 voies avec TPC (km)	05	1 000 000	5 000 000	Aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MTPEN, PTF
Reprofilage et bitumage des 06 radiales en 02 x 02 voies avec TPC (km)	05	300 000	1 500 000	Aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MHU, MID, MTPEN, PTF
Bitumage de voirie secondaire existante (km)	05	200 000	1 000 000	Zone intra rocade							Mairie, Bureau d'étude, MID, MTPEN, PTF
Aménagement de voies secondaires existantes en terre (km)	05	80 000	400 000	Zone intra rocade							Mairie, Bureau d'étude, MID, MTPEN, PTF
Bitumage de nouvelle voirie secondaire (km)	05	200 000	1 000 000	Zone intra rocade							Mairie, Bureau d'étude, MID, MTPEN, PTF
Aménagement de nouvelles voies secondaires en terre (km)	05	80 000	400 000	Zone intra rocade							Mairie, Bureau d'étude, MID, MTPEN, PTF
Aménagement de carrefours conflictuels	05	100 000	500 000	Zone intra rocade							Mairie, Bureau d'étude, MID, MHU, MTPEN, PTF
<b>Mobilité urbaine</b>											
Etude d'un plan de circulation routière dans la ville	01	50 000	50 000	Zone urbanisée du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MTPEN
Elaboration d'une étude visant la mise en place d'un réseau de transport en commun dans le cadre d'un partenariat public – privé	01	50 000	50 000	Aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, Transporteurs, Secteur privé

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	LOCALISATION	PROGRAMMATION						ACTEURS
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	
<b>EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE</b>											
<b>AEP</b>											
Extension du réseau d'eau courant permettant de desservir 30% des ménages en 2018	PM	PM	PM	Zone urbanisée du SDAU							Mairie, MAH, MEF, PTF, ONEA
Installation de bornes fontaines	13	500	6 500	Zone intra rocade							Mairie, PTF, MAH, ONEA
Installation de poteaux d'incendie	05	1 500	7 500	Zone urbanisée du SDAU							Mairie, MEF, MATDS, PTF, ONEA, Sapeurs-pompiers
<b>Assainissement</b>											
Elaboration d'un schéma directeur de drainage des eaux pluviales	01	60 000	60 000	Zone intra rocade							Mairie, Bureau d'étude, MAH, PTF
Construction de caniveaux (km)	40	75 000	3 000 000	Aux abords des voies primaires et secondaires bitumées							Mairie, Bureau d'étude, MID, MAH, PTF
Construction de canaux d'évacuation d'eau pluviale (km)	07	200 000	1 400 000	Sur le tracé du cours d'eau reliant les 02 barrages							Mairie, Bureau d'étude, MID, MAH, PTF
Elaboration d'un schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides urbains	01	50 000	50 000	Zone urbanisée du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF
Réalisation de toilettes modernes permettant de couvrir 30% des ménages en 2018	PM	PM	PM	Zone intra rocade							Mairie, Bureau d'étude, MEF, PTF, MAH, ONEA
Réalisation de puits permettant de couvrir 30% des ménages en 2018	PM	PM	PM	Zone intra rocade							Mairie, Bureau d'étude, MEF, PTF, MAH, ONEA
Mise en place d'un système de ramassage d'ordures (porte à porte)	PM	PM	PM	Zone urbanisée du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF
Aménagement de sites de pré - collecte d'ordures	05	7 500	37 500	Zone urbanisée du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	LOCALISATION	PROGRAMMATION						ACTEURS
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	
<b>EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE</b>											
<b>Assainissement</b>											
Achat de camions bennes	02	80 000	160 000	-							Mairie, PTF
Achat de camions de vidange	01	100 000	100 000	-							Mairie, PTF
Aménagement d'une Centre de traitement et de recyclage des déchets solides	01	1 000 000	1 000 000	Au Sud-ouest de l'aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MEF, MEDD, PTF, ONEA
<b>Electricité</b>											
Extension du réseau d'électricité permettant de desservir 41% des ménages en 2018	PM	PM	PM	Zone urbanisée du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MMCE, PTF, SONABEL
Extension du réseau d'éclairage public (km)	10	50 000	500 000	Zone urbanisée du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MMCE, PTF, SONABEL
<b>Télécommunication</b>											
Vulgarisation du CDMA	PM	PM	PM	Aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MTPEN, PTF, ONATEL
<b>GOVERNANCE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>											
Réhabilitation et adaptation du siège de la mairie aux enjeux et défis du présent SDAU	01	250 000	250 000	Noyau ancien							Mairie, Bureau d'étude, MATDS
Délimitation administrative de la ville, de ses secteurs et des zones du SDAU	PM	PM	PM	Aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MATDS, PTF, Population
Mise en place du Comité de pilotage	PM	PM	PM	Aire d'application du SDAU							Mairie, MATDS, MHU, PTF
Mise en place de l'ARD	PM	PM	PM	Aire d'application du SDAU							Mairie, Conseil Régional, MATDS, MHU, PTF
Mise en place d'outils d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage urbaine	PM	PM	PM	Aire d'application du SDAU							Mairie, Conseil Régional, Bureau d'étude, MATDS, MHU, PTF

PROJETS	QUANTITE	COUT UNITAIRE X 1000 (F CFA)	COUT TOTAL X 1000 (F CFA)	LOCALISATION	PROGRAMMATION						ACTEURS
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	
<b>GOVERNANCE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>											
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	01	30 000	30 000	Aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude
Mise en place d'un service de l'environnement et du développement durable au sein de la Mairie	PM	PM	PM	Aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MATDS, MEDD, PTF
Préservation et densification des entités végétales et écologiques existantes	PM	PM	PM	Aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF, Population
Création et aménagement de nouvelles zones vertes	PM	PM	PM	Aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF, Population
Promotion de l'écocitoyenneté en vue d'un changement de comportements des citoyens	PM	PM	PM	Aire d'application du SDAU							Mairie, Bureau d'étude, MEDD, PTF, Population
<b>TOTAL PIP</b>			<b>24 111 500</b>								

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

# QUATRIEME PARTIE

## *MISE EN ŒUVRE*

# 1. CADRE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER

## 1.1. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE MISE ŒUVRE DU SDAU

La mise en œuvre du SDAU nécessite la prise en compte d'un certain nombre de dispositions préalables qui sont essentiellement à sa bonne exécution :

- ***l'adoption du SDAU conformément à la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso*** : plusieurs instances, dont la COTESCO, la CCUC et la CRUC, sont impliquées dans le processus de validation du SDAU avant son adoption finale par le Conseil des Ministres. C'est l'aboutissement de toute cette démarche qui confère au présent outil sa valeur de document de référence en matière de planification de l'aménagement urbain ;
- ***le SDAU comme un cadre de référence des interventions*** : l'élaboration et la mise en œuvre du présent SDAU obéit à une volonté de construction d'une vision concertée et négociée de l'aménagement urbain. Ainsi, les interventions des différents acteurs résidents et non-résidents (*ONG, projets, services étatiques, coopération décentralisée, etc.*) doivent s'insérer en droite ligne des objectifs retenus dans le cadre de ce SDAU et concourir leur à l'atteinte ;
- ***la maîtrise d'ouvrage*** : le Conseil Municipal assure la maîtrise d'ouvrage du SDAU conformément à la loi. A ce titre, il prend toutes les initiatives pour sa mise en œuvre efficace et efficiente. Il fera appel à la maîtrise d'ouvrage déléguée (*structure technique compétent*) et par voie de passation de marchés, recruter un prestataire privé pour les études techniques et la réalisation des projets ;
- ***le cofinancement des actions du SDAU*** : la participation d'acteurs autres que la municipalité a été essentielle dans l'élaboration du SDAU comme elle le sera pour sa mise en œuvre qui requiert leur contribution physique, technique et financière ;
- ***la valorisation des compétences locales*** : elle sous-entend l'utilisation des compétences locales pour l'exécution du SDAU dans un contexte d'existence et de disponibilité de ces ressources ;
- ***la mise en place du comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU*** : ce comité sera la cheville ouvrière du pilotage de la mise en œuvre du SDAU. A l'instar du comité ad hoc impliqué lors de la phase d'élaboration du SDAU, le présent comité prendra en compte, dans sa composition, les différentes sensibilités locales. Toutefois, il sera numériquement plus réduit afin de le rendre plus efficace dans sa mission ;
- ***la mobilisation financière*** : l'Etat et le Conseil Municipal exploreront toutes les pistes possibles pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du présent SDAU ;
- ***la mobilisation sociale*** : en vue d'obtenir la pleine adhésion de l'ensemble des couches sociales et socio-professionnelles pour une synergie d'actions, le Conseil Municipal veillera à vulgariser le SDAU au niveau des différents acteurs de développement en particulier auprès de ses partenaires. Des campagnes d'informations et de sensibilisation seront menées en utilisant tous les canaux de communication existants.

## 1.2. CONTEXTE JURIDIQUE DU SDAU

L'élaboration tout comme la mise en œuvre du présent SDAU s'inscrit dans le cadre juridique suivant :

- ***la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) au Burkina Faso*** : il donne compétence au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme l'élaboration ou la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme (SDAU) ;
- ***la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso*** : tout en fixant les compétences des collectivités territoriales notamment en matière d'aménagement du territoire, édicte le principe de l'autorisation préalable de la tutelle et de la compétence

partagée avec l'Etat pour l'initiative d'élaboration et mise en œuvre des documents de planification spatiale. Ainsi selon le décret (*décret d'application de la loi n°055-2004*) n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV portant procédure d'élaboration, d'approbation et de révision du SDAU, à son article 18, il est stipulé que : « *la mise en œuvre du SDAU approuvé incombe conjointement à l'Etat et à la collectivité territoriale concernée* » ;

- **la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso** : il affirme la compétence de l'Etat dans l'initiative d'élaborer et de réviser le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ;
- **le décret n°2008-431/PRES/PM/MHU du 15 juillet 2008 portant adoption de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain** : elle a pour « *objectif général de créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté. De manière spécifique, elle vise à faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance et de développement ; à assurer l'accès au logement décent à toutes les couches sociales ; etc.* » ;
- **le décret n°2009 – 271 / PRES/PM/MEF portant adoption de la Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires** : elle vise à long terme « *la promotion du développement local et régional par la mise œuvre judicieuse des politiques publiques (macro-économiques et sectorielles) à l'intérieur des centres secondaires* » et à moyen terme « *le renforcement de la strate intermédiaire de l'armature urbaine nationale (notamment par : la création de pôles de développement dynamique ; le développement des fonctions relais des centres secondaires de dimension provinciale avec le monde rural en renforçant la relation ville/campagne, fondement d'un développement régional intégré ; etc.)* ».

Pour être applicable, le SDAU doit subir une série de phases de validation et d'adoption conformément à la législation en vigueur. En effet, il est d'abord soumis aux différentes instances consultatives (COTESCO, CCUC, CRUC et CNAT), avant son approbation par décret pris en Conseil des Ministres. Pour ce faire, l'Etat sera donc le garant de sa mise en œuvre globale. Le Conseil Municipal veillera à la mise en application effective des orientations retenues.

Sans être opposable au tiers, le SDAU une fois adopté s'impose à toutes actions devant être entreprises à l'intérieur de son aire d'application. En effet, comme stipulé dans le Code de l'Urbanisme et de la Construction à son article 65 : « *l'Etat, les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public ou privé sont tenus au strict respect des dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme approuvé* ».

Le SDAU, en tant que document de référence établissant pour une ville les prévisions d'aménagement et de développement spatial à long terme (*horizon 2030*), se doit être compatible avec les dispositions des autres instruments de planification d'échelon supérieur touchant son aire d'application. Ainsi, le SDAU en présence est pleinement en adéquation avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), le Plan Régional de Développement (PRD), les études ECOLOC.

Les documents de planification urbaine et outils d'urbanisme opérationnel devant être compatibles avec le SDAU sont :

- le Plan d'Occupation des Sols (POS) ;
- les schémas de secteurs ;
- les Plans Communaux de Développement (PCD) ;
- les études d'urbanisme opérationnel (*rénovation, réhabilitation, restructuration urbaine, plans de lotissement, etc.*).

### 1.3. ORGANISATION DES ACTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

#### 1.3.1. Au niveau de la municipalité

##### 1.3.1.1. Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, acteur clé dans la gestion du foncier communal, a un rôle de premier rang dans la mise en application des orientations du SDAU.

Une fois le présent document adopté, le Conseil aura pour mission de :

- veiller au strict respect des dispositions retenues dans le SDAU ;
- faire en sorte que les documents de planification de niveau inférieur (*tel POS, PCD, etc.*) soient en parfaite harmonie avec le SDAU ;
- s'assurer permanemment de la concordance des initiatives et projets de développement à réaliser dans la ville jusqu'en 2030 avec les prescriptions du SDAU ;
- œuvrer au suivi - évaluation de l'exécution des prescriptions du schéma ;
- prendre l'initiative de sa révision si les conditions de sa mise en œuvre l'exige ;
- prendre les dispositions nécessaires pour doter la ville d'un POS (*outil d'opérationnalisation du SDAU*) dans un bref délai.

##### 1.3.1.2. Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU

Un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU devra être mis en place. Sous la coupe du Conseil Municipal, il établira et présentera régulièrement au Conseil les bilans d'étape de suivi et d'évaluation de mise en œuvre de la présente étude. Le comité aura également pour tâches d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux sur l'évolution du processus de mise en œuvre.

Présidé par le Gouverneur, le comité se composera essentiellement des différents services techniques déconcentrés de l'Etat. Pour être mieux représentatif, il associera quelques représentants du Conseil Municipal (*notamment les présidents des trois commissions*), du secteur privé, de la société civile, des responsables religieux et coutumiers (*chef de terre*) et des partenaires au développement clés (*ONG, projets et programmes de développement*). Aussi, il comprendra en son sein un représentant du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (*MHU*).

Le comité sera mis en place, conformément à la loi n°055-2004 et au décret n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV, par un arrêté ministériel. En effet, l'article 19 du décret ci-dessus référencé indique que : « *un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU est mis en place par arrêté du Ministère en charge de l'urbanisme et de la construction* ». C'est cet arrêté qui précisera la composition (*nommément*), les attributions et le mode de fonctionnement du comité de suivi.

##### 1.3.1.3. Structure technique de mise en œuvre du SDAU

L'absence de structure technique de maîtrise d'ouvrage à Ziniaré pourrait constituer un handicap majeur et compromettre la bonne mise en œuvre des dispositions du SDAU. Il est donc impérieux pour la ville d'œuvrer à mettre sur pied cette structure et en la dotant de tous les moyens humains, matériels et financier afin de garantir le succès d'exécution du présent schéma. De ce fait deux (02) options se présentent à la municipalité quant à sa mise en place :

- ***l'option de la création d'un service technique municipal à travers une gestion directe en régie simple*** : après plus d'une quinzaine d'année de processus de décentralisation au Burkina Faso, exceptées les deux (02) grandes communes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui disposent d'un service technique opérationnel aucune autre municipalité n'a pu s'en doter faute de ressources adéquates. En effet, la mise en place d'une telle structure est si coûteuse qu'il est difficile à la majorité des communes du pays, dans le contexte actuel, d'en créer et surtout de le faire fonctionner. Cette

option, pour la commune de Ziniaré, semble donc hypothétique dans l'immédiat vu la faiblesse de ses moyens ;

- ***l'option de la mutualisation des ressources à l'échelle régionale à travers une Agence Régionale de Développement (ARD)*** : cette option est issue d'une réflexion faite dans le cadre du dispositif institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de la Politique de Développement des Centres Secondaires (PDCS) au Burkina Faso. Elle a abouti à la conclusion que seule une structure de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'échelle régionale et regroupant toutes les communes de la région, par le biais de l'intercommunalité, est la moins coûteuse et la plus supportable par les ressources locales à même de permettre à ces collectivités d'assurer efficacement leur mission de développement local. Ainsi, il sera plus facile pour la commune de Ziniaré en association avec les autres collectivités de sa région de mettre en place l'ARD du Plateau Central. Elle aura la personnalité juridique d'un établissement public local à caractère administratif, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière. Les ressources de l'agence découleront des contributions des collectivités membres, des subventions, des dons, des legs, des emprunts, des rémunérations pour service rendu et autres libéralités. Cette forme d'organisation a l'avantage à terme de permettre à l'agence de ne pas constituer un poids supplémentaire pour les communes et de pouvoir elle-même se prendre en charge. L'ARD aura pour mission d'assister la commune de Ziniaré et les autres collectivités du Plateau Central dans les domaines d'activités liés au développement ; d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations que les collectivités veulent bien lui confier et de réaliser toute étude que les organismes publics ou privés pourraient lui commander. De façon spécifique, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas et plans d'urbanisme fait partie de ces compétences. A cet effet, la ville de Ziniaré pourra bénéficier de l'accompagnement technique de l'agence dans l'opérationnalisation du présent SDAU.

De ces deux (02) options, la seconde est celle qui présente le plus d'avantages pour la commune de Ziniaré de pouvoir se doter rapidement d'une structure compétente de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de son SDAU.

La problématique environnementale et du développement durable étant capitale dans ce schéma, la Mairie devra se doter d'un service chargé de ces questions.

#### **1.3.1.4. Population**

La population, qu'elle soit organisée ou non, est un des maillons clés du processus d'application des dispositions du SDAU. Cependant cet acteur ne pourrait pleinement jouer son rôle que s'il est bien informé du contenu du document. Ainsi le succès du SDAU, dans sa présente phase de mise en œuvre, passe par une bonne campagne de communication pour une appropriation de son contenu par les populations. A ce titre, les acteurs économiques, les organisations de la société civile, les religieux, les coutumiers, les propriétaires terriens de Ziniaré auront une responsabilité de premier plan dans la conduite du processus de mise en œuvre de ce schéma. Elle devra œuvrer à la promotion de l'écocitoyenneté dans la ville.

### **1.3.2. Au niveau étatique**

#### **1.3.2.1. Etat central**

L'Etat est un des acteurs importants du processus, étant à l'initiative de l'étude, elle devra jouer un rôle clé lors de la mise en œuvre (*techniquement et financièrement*) à travers ces services techniques centraux. Cette intervention se fera conjointement avec la municipalité de Ziniaré. Ainsi de par sa position, l'Etat devra :

- accélérer le processus d'adoption du SDAU jusqu'en Conseil des Ministres ;

- œuvrer, dans le cadre de la décentralisation, à mettre à la disposition de la municipalité de Ziniaré, l'environnement juridique et institutionnel nécessaire à la bonne exécution du présent SDAU et surtout le transfert effectif de ressources.

### **1.3.2.2. Services techniques déconcentrés de l'Etat**

Comme le stipule le Code Générale des Collectivité Territoriales (CGCT), les services techniques déconcentrés de l'Etat, s'ils sont sollicités, doivent assistance aux collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement et de développement. Ainsi, l'ensemble des structures déconcentrées devront concourir à la bonne mise en œuvre du présent SDAU et en garantir son succès.

A l'adoption du schéma, toutes les actions entreprises par ces structures sur son aire d'application se doivent être compatibles avec les orientations retenues. De ce fait, la mise en place d'une Direction Régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme à Ziniaré constitue un impératif pour accompagner techniquement la ville dans la mise en application des dispositions du présent SDAU.

### **1.3.3. Au niveau des partenaires au développement**

La ville de Ziniaré compte un nombre important de partenaires qui l'accompagnent déjà dans la mise en œuvre de son processus de développement. Il s'agit des nombreux projets et programmes de développement, de la coopération décentralisée avec des villes françaises (*dont Poitiers V, Val de Vienne et Chelles*), italiennes (*Bagnacavallo, Santa Cros et Portaferraio*), et de la coopération Limousin-Plateau Central à travers le programme FASOLIM.

Ces acteurs pourraient ainsi être mis à contribution (*techniquement, matériellement, et/ou financièrement*) dans l'exécution du présent SDAU.

## **1.4. MOBILISATION DES RESSOURCES**

### **1.4.1. Ressources humaines**

La ville de Ziniaré devra développer toutes les initiatives afin de doter son administration d'un personnel de qualité à même de conduire avec succès la mise en œuvre de ce SDAU. L'ensemble de ces initiatives pour être plus efficace à moyen et long terme nécessitera :

- la mise en place d'une politique de renforcement de capacités sur : la décentralisation, le rôle des élus dans la planification et la gestion urbaine, le code de l'urbanisme et de la construction du Burkina (*en mettant l'accent sur les outils de planification et d'aménagement urbains particulièrement leur mode d'utilisation*), la RAF, les outils informatiques (*particulièrement les outils de système d'informations géographiques appliqués à la gestion spatiale et foncière*), etc. ;
- le recrutement d'agents techniques de niveau supérieur : il s'agira principalement d'un cadre de conception ayant un profil dans le domaine du développement et de la gestion urbaine et un technicien supérieur (*à court et moyen terme*) et d'un ingénieur (*à long terme*). Aussi le recrutement d'un environnementaliste sera nécessaire pour la résolution des questions environnementales et de développement durable.

### **1.4.2. Ressources financières**

La commune dispose de potentialités en termes de ressources budgétaires mobilisables. Outre la contribution des activités génératrices de revenus (*maraîchage, commerce, élevage, artisanat, transformation des produits agro-pastoraux, etc.*), la valorisation de nouveaux secteurs d'activités telles le transport, le tourisme et le secteur de la petite et moyenne industrie favoriseront une amélioration substantielle des finances locales. L'augmentation de ces ressources au bénéfice du budget communal exigera à la municipalité de Ziniaré :

- d'actualiser le Système d'Information Foncier (SIF) de Ziniaré en le couplant à un adressage complet de la ville dans l'optique d'une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale (*taxe de résidence, taxe de jouissance, etc.*) ;
- de recruter des nouveaux agents de recouvrements pour étoffer les effectifs actuels ;
- d'asseoir une bonne organisation et un déploiement efficient des ressources humaines de recouvrement sur le territoire communal ;
- de moderniser ses équipements marchands (*marché, gare routière, abattoir, etc.*) afin d'augmenter le volume des ressources fiscales mobilisées ;
- d'adopter la rigueur dans le recouvrement des taxes et impôts ;
- de mettre en un système informatique de gestion des ressources budgétaires.

L'Etat interviendra financièrement dans la mise en œuvre de ce schéma à travers un appui budgétaire direct et aussi grâce au fonds pour le financement des aménagements urbains<sup>15</sup>.

De nombreux partenaires au développement seront également mis à contribution dans le financement de ce SDAU. C'est le cas du PDDEB, du PROS, du PEPP II, du PADS, du PST<sub>2</sub>, de la SONATUR, ANPE, des Engagements Nationaux, de la coopération décentralisée (*Poitiers V, Val de Vienne et Chelles en France, Bagnacavallo, Santa Cros et Portaferraio en Italie et la coopération Limousin-Plateau Central*), du secteur privé, etc.

#### **1.4.3. - Ressources matérielles**

La nécessité pour la ville de Ziniaré de réhabiliter les bâtiments de la Mairie s'impose avec urgence. De même, avec la création de nouveaux services (*dont les services techniques*) des travaux d'extension des locaux actuels s'avèrent nécessaire afin d'offrir des espaces décents de travail.

Afin de réussir la mise en œuvre du SDAU, les différents services devront être équipés progressivement en matériels informatiques et de bureautiques, en moyens de transport, en véhicules de génie civil, en outillages divers, etc.

#### **1.4.4. Ressources foncières**

La mobilisation des ressources foncières dans le cadre de ce SDAU est une question déterminante qui conditionne fortement la réussite de sa mise en œuvre. Comme cela a pu être relevé dans l'analyse diagnostique et prospective, les enjeux liés au foncier dans l'aire urbaine de Ziniaré doivent être traités avec la plus grande attention afin de limiter les conflits latents. Ainsi, une stratégie d'acquisition foncière fondée sur les dispositions juridiques, réglementaires et techniques en vigueur au Burkina Faso a été proposée. L'objectif de cette démarche, c'est de permettre à l'administration locale de disposer des terres conformément à la loi pour la réalisation des projets retenus dans le présent schéma.

L'organisation de l'espace dans les limites du périmètre urbain de Ziniaré détermine, sur la base du schéma d'aménagement proposé, deux (02) grandes entités territoriales que sont :

- la zone urbaine : territoire globalement à l'intérieur de la rocade projetée, le tracé de cette voie délimite l'aire d'urbanisation de Ziniaré à l'horizon du SDAU. En d'autres termes, il s'agit de l'espace où les équipements existants ou devant être réalisés disposent d'une capacité suffisante pour admettre des constructions. Dans le cas présent, cette entité spatiale est subdivisée en sous zones devant faire l'objet d'aménagements *spécifiques*. Il s'agit : *du noyau ancien, des zones résidentielles en cours de densification, des zones de promotion immobilière, de la zone de recasement, de la zone d'urbanisation future, des zones résidentielles périphériques, de la zone administrative et*

<sup>15</sup> Cf. Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso, Edition novembre 2006, P n°19

commerciale, de la zone des grandes écoles et de formations professionnelles, des zones d'activités maraîchères, des zones de végétation, des zones de réserves foncières et des zones non aedificandi. Pour rendre viable cet ensemble, il est programmé des équipements de superstructure (éducation, santé, sport, loisir, administration, etc.) et d'infrastructure (voirie, AEP, électricité, TIC, assainissement, etc.) ;

- la zone naturelle : cette zone se situe entre la rocade en projet et la limite du périmètre urbain de Ziniaré. Elle est à dominante agro-sylvo-pastorale et végétale. Cependant, le schéma d'aménagement y prévoit une zone d'activités diverses (ZAD) isolée de la zone urbaine.

La mise en place de toutes ces fonctions urbaines nécessite l'acquisition de terres par la municipalité. Pour ce faire le législateur a prévu un ensemble d'instruments juridiques, réglementaires et techniques pouvant être utilisés pour une mobilisation des ressources foncières :

- ***l'expropriation pour cause d'utilité publique*** : conformément à l'article 300 de la loi 034-2012, c'est une forme de cession involontaire des droits réels immobiliers permettant aux pouvoirs publics, dans le respect des droits des détenteurs des droits réels immobiliers, de mobiliser les ressources foncières pour les besoins d'opérations d'aménagement, reconnus d'utilité publique moyennant une juste et préalable indemnisation. Aussi selon la loi n°017-2006 du 18 mai 2006 à son article 02, ce mode d'acquisition foncière est reconnu comme « *une opération qui permet à une personne publique, de contraindre tout titulaire de droit réel immobilier à lui céder ledit droit, dans le but de réaliser un objectif d'utilité publique ou d'intérêt général, en contrepartie d'une juste et préalable indemnisation* ». Toujours au niveau de loi n°017-2006 à son article 85, il est indiqué que « *l'Etat et les collectivités territoriales peuvent procéder à l'expropriation d'une personne morale ou physique pour cause d'utilité publique, conformément aux textes en vigueur* ».
- ***le droit de préemption*** : selon l'article 04, alinéa 28 de la loi 034-2012, c'est un droit reconnu dans certains cas à l'administration, notamment l'Etat et les collectivités territoriales, d'acquérir la propriété d'un bien immobilier, lors de son aliénation par préférence à tout autre acquéreur. De même, l'article 02 de la loi n°017-2006 « *reconnait ce droit à l'Etat ou aux collectivités territoriales d'acquérir, en cas d'aliénation, la propriété d'un ou de plusieurs immeubles ou de droits réels immobiliers, par préférence à tout autre acquéreur* ». Plus loin au niveau des articles 86 à 90 de la même loi (loi n°017-2006), les procédures et modalités d'application de ce droit sont pleinement définis ;
- ***la constitution de réserves foncières*** : l'article 02 de la loi n°017-2006 définit les réserves foncières, comme étant « *des domaines fonciers constitués par l'autorité publique pour des besoins d'aménagements futurs* ». Ainsi c'est un moyen dont dispose l'Etat ou les collectivités territoriales d'acquérir des terres qui donneront lieu à un aménagement effectif en vue de leur utilisation définitive à moyen ou long terme. Aux articles 91 à 93 de la même loi, les procédures et modalités d'application de ce procédé d'acquisition foncière sont déterminées. Dans le cadre du présent SDAU, deux (02) zones de réserves foncières ont été programmées. L'administration devra prendre toutes les mesures idoines pour protéger ces zones des occupations illicites ;
- ***l'incorporation des biens en déshérence*** : il s'agit de réattribuer à la collectivité locale les biens immobiliers d'apparence abandonnée (Cf. Article 26 alinéa 04 de la loi 034-2012) ;
- ***l'actualisation du SIF*** : en référence à la loi 034-2012 en son article 206, le SIF est un ensemble de procédés et de mécanismes permettant de collecter et traiter les informations, de stocker, d'analyser et de diffuser les données relatives à la propriété foncière et ses démembrements. Cette clarification des différentes propriétés foncières permet à la collectivité, qui dispose d'un SIF, de lancer avec plus d'assurance les procédures d'acquisition de terrains pour des opérations d'aménagement. C'est donc

un excellent outil que possède la municipalité de Ziniaré qu'il faudra très rapidement actualiser afin de le rendre opérationnel et d'en tirer tous les bénéfices utiles à une meilleure gestion foncière. Dans l'optique de faciliter les procédures d'acquisition foncière par l'administration locale pour la mise en œuvre du SDAU, le SIF actualisé permettra à l'échelle du périmètre urbain :

- d'assainir la situation des attributions des parcelles loties ;
- d'identifier l'ensemble des parcelles attribuées depuis au moins cinq (05) ans et encore non mises en valeur et préparer les procédures de retrait suivant les règles légales ;
- d'éclaircir la question des possessions et des propriétés foncières ;
- d'identifier les propriétaires coutumiers et procéder à une délimitation des différentes propriétés conformément aux dispositions de la RAF (*Article 237 de la loi n°034-2012/AN*) afin de limiter le phénomène de vente illicite de terres en périphérie urbaine ;
- de faire la situation des biens immeubles en déshérence ;
- etc.

Il sera nécessaire de faire évoluer ce SIF actualisé vers un véritable cadastre.

En conclusion, afin de lutter efficacement contre les occupations illégales de terres dans la commune, d'apaiser les conflits et tensions liés au foncier, de permettre à l'administration locale d'avoir une meilleure maîtrise foncière et aider la municipalité à disposer des terres dans le cadre de l'exécution du SDAU sans trop de difficultés ; les principales actions suivantes doivent être impérativement engagées :

- vulgariser le SDAU dans ces différents aspects auprès des propriétaires coutumiers et la population : la concertation doit être systématique entre la commune d'une part, les coutumiers et la population d'autre part à l'occasion des opérations d'aménagement afin de rassurer ces derniers et susciter leur pleine adhésion au processus ;
- communiquer sur la mise en œuvre des dispositions de la RAF révisée qui en son article 6 distingue le domaine foncier de l'Etat, le domaine foncier des collectivités territoriales et le patrimoine foncier des particuliers. Ce dernier cas de figure nécessite de sensibiliser les propriétaires coutumiers et la population afin d'éviter toute forme d'occupations illégales des terres non aménagées pour une bonne et saine compréhension de l'application de l'article 237 de la loi 034-2012 du 02 juillet 2012 portant RAF sur les possessions foncières rurales ;
- dynamiser la commission de retrait des parcelles et la doter de moyens conséquents ;
- renforcer la capacité du bureau domanial de la commune par le recrutement de personnel qualifié et l'équipement adéquat du service ;
- œuvrer à une meilleure organisation de la chaîne foncière.

### **1.5. APPRECIATION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU FINANCEMENT DU SDAU**

Le Programme d'Investissement Global (PIG) du SDAU qui est estimé à **88 268 500 000 FCFA** s'évalue :

- **à 24 111 500 000 FCFA sur le court terme (2013-2018) équivalent au Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) ;**
- **à 64 157 000 000 FCFA sur le moyen et long terme (2019-2030).**

Le financement du PIG se fera sur le principe du cofinancement impliquant plusieurs acteurs dont la municipalité, l'Etat, la coopération décentralisée et les Partenaires Techniques Financiers (PTF). Ainsi l'apport communal, dans le financement des projets d'investissement issus du SDAU à terme, peut être apprécié entre 5% et 20% du montant de l'investissement global (soit 4 413 425 000 et 17 653 700 000 FCFA). Quant au reliquat situé respectivement entre 95% (soit 83 855 075 000 FCFA) et 80% (soit 70 614 800 000 FCFA), il devrait faire l'objet d'une recherche de financement auprès des autres acteurs.

Partant de ce principe, il est possible d'apprécier la contribution municipale au financement du SDAU à l'horizon 2030 selon les périodicités et les intervalles suivants :

- **à court terme (période 2013-2018)** : sur cette période, la capacité d'investissement moyenne de la commune s'estime à 254 374 658 FCFA. Selon le principe de cofinancement énuméré ci-dessus, l'apport de la municipalité se situera entre 1 205 575 000 FCFA (*soit 5% du montant total du PIP*) et 4 822 300 000 FCFA (*soit 20% du montant total du PIP*). Au regard de la capacité d'investissement communal entre 2013-2018, on peut donc dire que la part contributive de la commune dans le financement des investissements du SDAU à court terme sera difficilement supportable dans les deux (02) cas de figure :
  - dans le premier cas de figure (*avec un apport de 5% du montant du PIP*), les besoins ne seront couverts qu'à 21%. Le manquant qui est de 951 200 342 FCFA est donc à rechercher ;
  - Dans le second cas de figure (*avec un apport de 20% du montant du PIP*), les besoins ne seront couverts qu'à 5,3%. Le reliquat à rechercher est estimé à 4 796 862 535 FCFA.
- **à moyen et long terme (période 2019-2030)** : sur cette période, la capacité d'investissement moyenne de la commune a été évaluée à 6 373 997 335 FCFA. En considérant le programme d'investissement sur la même période (*estimé à 64 157 000 000 FCFA*), la part contributive locale serait comprise entre 3 207 850 000 FCFA (*soit 5% du montant total du PIG entre 2019-2030*) et 12 831 400 000 FCFA (*soit 20% du montant total du PIG entre 2019-2030*). Au regard de la capacité d'investissement communale ci-dessus indiquée, on peut donc dire que le financement des investissements du SDAU entre 2019-2030 peut être :
  - totalement financé (*à hauteur 198,5%*) dans le cas d'un apport municipal de 5% du PIG entre 2019-2030 avec une marge supplémentaire de 3 166 147 335 FCFA.
  - en grande proportion financé (*à hauteur 49,6%*) si l'apport est de 20% du PIG entre 2019-2030. Le manquant qui est de 6 457 402 665 FCFA est donc à rechercher.

Dans le cas où la capacité d'investissement moyenne de la commune est rapportée à la moyenne de la part contributive demandée, nous observons ce qui suit sur les deux (02) périodes :

- **à court terme**, la capacité d'investissement moyenne de la municipalité ne parvient à couvrir la moyenne de l'apport contributif souhaité.
- **à moyen et à long terme** par contre, la capacité d'investissement moyenne de la Mairie garantirait intégralement le financement de la moyenne de l'apport contributif requis.

Au regard des prévisions de croissance des finances locales à l'horizon 2030 telles qu'énoncées par l'analyse prospective, du découpage temporel du SDAU (*court, moyen et long terme*) et du principe de cofinancement adoptée, des efforts doivent être entrepris par la commune afin d'améliorer sa capacité d'investissement propre qui lui permettra de financer aisément son SDAU à la hauteur de la part contributive locale. Si à court terme cet objectif semble difficile à atteindre, la situation à moyen et à long terme offre de très bons espoirs.

## 2. SUIVI – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

Entre les prévisions des actions inscrites au SDAU et leur effectivité sur le terrain, seul un système de suivi évaluation permettra de réajuster et de corriger les écarts lors de l'exécution. Ainsi, les acteurs devant assurer le suivi – évaluation de la mise en œuvre du SDAU sont :

- **l'Agence Régionale de Développement (ARD)** : elle assurera le suivi de la mise en œuvre du SDAU. Des rapports réguliers de suivi de l'exécution des projets seront transmis au Comité de pilotage ;
- **le Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU** : il sera chargé de l'évaluation de la mise en œuvre du SDAU. Pour y parvenir, elle pourra se faire accompagner dans cette tâche par un bureau d'étude spécialisé en évaluation de projets urbains. Les rapports d'évaluation produits par le comité devront être présentés au Conseil Municipal pour entériner les différentes recommandations qui seront formulées.

### 2.1. . STRATEGIE DE SUIVI ET CONTROLE DE L'EXECUTION

En vue d'atteindre les objectifs de suivi - évaluation, il convient de mettre en place un mécanisme efficace de formation/sensibilisation au profit de tous les acteurs impliqués dans le processus de suivi – évaluation de la mise en œuvre du SDAU afin de les amener à :

- mieux comprendre la nécessité d'apprécier les résultats obtenus ;
- faire le suivi régulier des activités à partir d'indicateurs en rapport avec les objectifs, les projets, résultats attendus et les moyens utilisés ;
- faire le bilan de l'impact des projets dans leur milieu et identifier les facteurs expliquant ou justifiant le niveau de réalisation ;
- proposer des mesures d'atténuation ou de correction en vue de redresser la situation par des solutions palliatives.

### 2.2. DISPOSITIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SUIVI EVALUATION

A l'issue de la phase de formation/sensibilisation sur l'importance du suivi évaluation dans l'exécution des projets, il sera mis en place des outils de collecte et de synthèse de données. Il s'agit de :

- fiches de projets ;
- fiches de suivi périodique ;
- fiches de bilan ;
- cahiers de visites ;
- rapports d'audits ;
- rapports d'évaluation à mi-parcours du SDAU ;
- protocoles, contrats et conventions ;
- etc.

### 2.3. PERIODICITE DU SUIVI EVALUATION

Le suivi évaluation du SDAU se déroulera en plusieurs étapes ainsi qu'il suit :

- **l'évaluation de la situation actuelle** : avant la mise en œuvre du SDAU, une analyse de la situation de départ (*soit en 2013*) devrait être faite afin de pouvoir déterminer à la fin de la phase de mise en œuvre les impacts imputables au SDAU ;
- **le suivi périodique** : il se fera annuellement sur la base de chaque projet en cours d'exécution afin de confronter le délai imparti et consommé, la qualité du projet réalisé et les coûts (*prévisionnels et de*

*réalisation*). Ce suivi devra permettre de faire une réorientation dans l'exécution du projet le cas échéant ;

- **l'évaluation à mi-parcours** : elle interviendra neuf (09) ans après le début de la mise en œuvre du SDAU (*soit en 2021*). Elle consistera à évaluer le niveau de réussite ou non des projets planifiés sur la période. C'est l'étape qui permettra, au besoin, de faire une réorientation de certains objectifs spécifiques ou certains projets ou même une révision complète du SDAU ;
- **l'évaluation finale** : elle consistera à faire une analyse des projets réalisés quantitativement et qualitativement et d'en déterminer l'efficacité, l'efficience, la viabilité et les effets.

### **3. PRINCIPALES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU SDAU**

#### **3.1. . SOUTIEN A LA MAITRISE DE LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE**

La bonne gouvernance est mise en œuvre pour une plus grande confiance des citoyens et des partenaires au développement, en vue de recueillir la pleine adhésion des uns et des autres. La participation, la transparence, l'équité et la justice devront toujours sous-tendre les actions du Conseil Municipal, afin de donner toutes les chances de succès au SDAU. Pour ce faire, la mise en place de dispositifs techniques et institutionnels en vue de promouvoir la bonne gouvernance locale est à encourager.

#### **3.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON COMITE TECHNIQUE DE SUIVI**

Pour une meilleure exécution du SDAU, son appropriation totale est nécessaire par les premiers responsables de la conduite de sa mise en œuvre. De ce fait, ils doivent disposer de solides compétences dans les domaines tels que la planification stratégique, le suivi-évaluation des projets et programmes et la recherche de partenaires.

#### **3.3. . ETUDES COMPLEMENTAIRES**

Le schéma étant un document d'orientation, des études d'opérationnalisation seront nécessaires de cette phase de mise en œuvre. Il s'agit :

- de l'étude du POS ;
- de l'étude d'actualisation du SIF ;
- de l'étude de plan de promotion touristique à l'échelle de Ziniaré et de son hinterland ;
- des études de faisabilité des projets retenus.

#### **3.4. . MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION**

La mise en œuvre des projets du SDAU requiert une adhésion et une synergie d'actions entre les différents acteurs. La mise en place d'une stratégie de communication permettra d'organiser la communication durant tout le processus de mise en œuvre du SDAU. Les besoins de communication s'expriment entre les acteurs suivants :

- entre le Conseil Municipal et les représentants de l'Etat (*Gouverneur, Hauts-commissaires, Préfets,*) ;
- entre le Conseil Municipal et Conseil Régional du Plateau Central ;
- entre le Conseil Municipal et les services déconcentrés de l'Etat ;
- entre le Conseil Municipal et les Partenaires Techniques et Financiers (*PTF*) ;
- entre le Conseil Municipal et les organisations de la société civile, le secteur privé, les groupements professionnels, les ONG, les projets et programmes dans la région, etc. ;
- entre le Conseil Municipal et les citoyens.

#### **3.5. PRISE EN COMPTE DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN**

Les risques suscités par les changements climatiques dans la ville de Ziniaré devront systématiquement être pris en considération dans la planification de son développement. Les autorités locales avec l'appui des partenaires techniques et financiers doivent développer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et des mesures d'atténuation de leurs effets.

L'accent doit être mis aussi bien sur les populations, les secteurs d'activités que sur les zones géographiques jugées les plus vulnérables au phénomène des aléas climatiques (*vent, inondation, sécheresse, etc.*). En effet,

il ne s'agit pas que d'un problème d'environnement, mais d'un enjeu transversal qui concerne aussi les dimensions économiques et sociales du développement urbain.

L'adaptation consiste à développer diverses options visant à faire face aux impacts négatifs des changements climatiques et surmonter les dommages et pertes subis. L'adaptation devra alors se concrétiser par des mesures et des réajustements, proactifs et/ou réactifs, préventifs et/ou curatifs, au sein des systèmes naturels et humains, face aux données climatiques d'aujourd'hui et du futur.

L'atténuation quant à elle consiste en l'anticipation des effets des changements climatiques en termes de réduction des pertes et des dommages matériels, infrastructurels, humains, etc. Cela suppose que des mesures préventives sont prises par les autorités locales et la population en termes d'aménagement conséquent de l'espace urbain.

En somme, il faut une meilleure adaptation des outils de l'aménagement et des règlements d'urbanisme aux réalités des changements climatiques et une action de sensibilisation de la population aux changements climatiques et à leurs effets (*architecture durable, écocitoyenneté, amélioration de la gestion des déchets, économie d'énergie, adoption de systèmes de transport non polluant, reboisement, préservation du couvert végétal, etc.*).

# BIBLIOGRAPHIE

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Rapport de Diagnostic du Plan Communal de Développement de Ziniaré** / Septembre 2011 / Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Plateau Central (*DREP-PCL*)

**Etude ECOLOC – Ziniaré**, 2007 / Financement Programme d'appui à la relance des économies locales – PDM

**Monographie de la Région du Plateau Central** / Décembre 2009/ Ministère de l'Economie et des Finances -Comité National du Recensement

**Plan Communal de Développement Eau et Assainissement de la zone rurale de la Commune de Ziniaré, Rapport de Diagnostic Rapport définitif - Tome 1** / Décembre 2009 / Financé par l'UNICEF

**Plan Communal de Développement Eau et Assainissement de la zone rurale de la Commune de Ziniaré / Planification-Rapport définitif - Tome 2** / Décembre 2009 / Financé par l'UNICEF

**Plan d'action 2012 du district sanitaire de Ziniaré**, Direction Régionale de la Santé du Plateau Central, Ministère de la Santé

**Etude environnementale sur la ville de Ziniaré (Burkina Faso) : la gestion des déchets solides. Rapport définitif.** / Décembre 2009 / Financée par la « Table Environnement » de la Région Piémont (*Italie*)

**Bulletin agro - météorologique décadaire, n°26** / 2011: période du 11 au 20 septembre 2011 / Direction Générale de la météorologie

**Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Ziniaré – Horizon 2025**, 2004, financement Budget national - DGUTF

**Mission d'étude sur le renforcement des capacités des communes urbaines en matière de conduite des audits Audit finances locales commune de Ziniaré** / Juillet 2010 Financé par Projet Pôles Régionaux de Développement (*PRD*)

**Audits municipaux : Questions institutionnelles, Commune de Ziniaré Rapport final** / Septembre 2011 / Financé par Projet Pôles Régionaux de Développement (*PRD*)

**Plan Stratégique Régionale des Sports et des Loisirs du Plateau Central horizon – 2014** / Aout 2011 / Direction Régionale des Sports et des Loisirs du Plateau Central

**Atlas du Burkina** / Ministère de l'Economie et du Développement, 2006

**Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1996 (RGPH 1996)** / INSD

**Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2006 (RGPH 2006)** / INSD

**Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga, Horizon 2025**, Volume 01 (*Le portrait du Grand Ouaga*) et Volume 02 (*La stratégie d'aménagement*) – Rapports finaux, financement Budget national - DGUTF – Octobre 2008

**Changement climatique 2007 - Rapport de synthèse, 114 p., GIEC 2007**

**Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques - PANA**, Rapport final novembre 2007, 84 p., Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie Burkina Faso

**Mesure et cartographie de la pauvreté**, mai 2009, INSD, Ministère de l'Economie et des Finances (*MEF*)

**Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)**, Rapport n°01 (*Bilan – diagnostic*), Rapport n°02 (*Orientations*) et Rapport n°03 (*Programme prioritaire du SNAT*), Décembre 2009, Ministère de l'Economie et des Finances (*MEF*), Financement FAD/Gouvernement du Burkina Faso

**Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU)**, financement Budget national - DGUTF – Mars 2008

**Manuels d'urbanisme pour les pays en développement**, Volume 05 : Les infrastructures, ACA - Ministère de la Coopération, 1983

**Droit de l'urbanisme – Dictionnaire pratique**, sous la direction scientifique de Yves Jégouzo, Editions : Le moniteur, Octobre 2011

**Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) / 2011-2015**, Rapport final Ministère de l'Economie et des Finances (*MEF*), 2011

**Note sectorielle sur l'énergie au Burkina Faso**, Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina - Direction de la Prospective et de l'Intelligence Economique (DPIE), Octobre 2010

**Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires**, Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Octobre 2009

**Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 »**, Rapport de diagnostic stratégique, Ministère de l'Economie et du Développement (MED), Août 2004

**Etudes d'impact sur l'environnement - volume 3**, Hertig J. A., PPUR Lausanne, 2006

**L'évolution du droit de l'environnement depuis 1992 au Burkina Faso**, KONE S. I., 2002

**Etude d'impact sur l'environnement : Guide méthodologique**, Département de la gestion du territoire, Canton de Neuchâtel, Suisse, 2004

**Guide générale de réalisation des études et notices d'impact sur l'environnement**, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), 2007

**Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso**, CONEDD, 2012

**Schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin et de sa sphère d'influence – Horizon 2027**, Volume I et II, Rapport provisoire, MOAD - mai 2012

# ANNEXES

---

## **ANNEXES**

Annexe n°01 : Notice d'Impact Environnemental (NIE) du SDAU de Ziniaré

### **SOMMAIRE**

**I- CADRE LEGISLATIF ET DEMARCHE ADMINISTRATIVES LIES A L'ELABORATION D'UNE NIE ET SON APPLICATION**

**II- DESCRIPTION ET JUSTIFICATIFS DU SDAU**

**III- ETAT DE REFERENCE INITIALE : REVUE ANALYTIQUE DES COMPOSANTES ESSENTIELLES DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE ZINIARE**

**IV- SYNTHESE DES PROJETS, ETUDES ET ACTIONS PROGRAMMEES DANS LE SDAU PAR GROUPE DE PROJETS AYANT DES SIMILITUDES D'ACTIONS**

**V- DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT SUSPTIBLES D'ETRE IMPACTES PAR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU**

**VI- ANALYSE DES ALTERNATIVES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU**

**VII- IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU SUR LES DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT**

**VIII- CONDITIONS ET MODALITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC**

## I. CADRE LEGISLATIF ET DEMARCHE ADMINISTRATIVES LIES A L'ELABORATION D'UNE NIE ET SON APPLICATION

La Notice d'Impact Environnemental (NIE) au Burkina Faso est régie par le Décret n°2001/342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de la NIE. Elle bénéficie d'un certain nombre de textes législatifs qui constituent des sources de références et de guide tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une NIE. Les principales lois et règlements en vigueur au Burkina Faso sont listés comme suit :

### 1.1- Code de l'Environnement au Burkina Faso (Loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997)

Il stipule en son article 17 que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'Environnement.

L'avis est établi sur la base d'une Etude d'Impact Environnemental (EIE) ou d'une NIE.

### 1.2- Décret n°2001/342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'Etude et de la Notice d'Impacts sur l'Environnement

Ce décret précise le champ d'application, le contenu et la procédure relatifs aux études et NIE conformément aux prescriptions des articles 19, 20 et 23 de la loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso.

Les articles 04 et 05 définissent conformément à l'article 20 du Code de l'Environnement les travaux, ouvrages, aménagements et activités ainsi que les documents de planification assujettis à l'Etude ou à la NIE. Ils sont classés en trois (03) catégories en tenant compte des secteurs d'activités définis par la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant sur les modalités d'intervention de l'Etat et la répartition des compétences entre l'Etat et les acteurs de développement :

- **catégorie A** : activités soumises à une EIE ;
- **catégorie B** : activités soumises à une NIE ;
- **catégorie C** : activités qui ne sont soumises ni à une EIE ni à une NIE.

En se référant à la liste des travaux, ouvrages, aménagements et activités ainsi que les documents de planification, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Ziniaré est classé dans la catégorie B.

### 1.3- Code Forestier (Loi n°003-2011 /AN du 05 avril 2011)

La loi n°006197/ADP du 31 janvier 1997 est l'un des supports juridiques qui encadre la conduite des EIE ou des NIE au Burkina Faso. Elle a été promulguée le 17 mars avec l'adoption du décret n°111/PRES/PM/MEE.

Le présent Code a pour objet de fixer, conformément à la Politique Forestière Nationale, l'ensemble des principes fondamentaux relatif à la conservation et à la gestion des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques. L'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la conservation et la gestion des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques. Il vise à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection des ressources naturelles et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux de la population.

La mise en œuvre progressive du SDAU entraînera des aménagements d'espace pour des réalisations diverses. La phase préparatoire des travaux pour chaque réalisation nécessitera un débroussaillage et un décapage de la terre végétale. A ce niveau l'article 50 de la loi n°003-2011 /AN du 05 avril 2011 stipule que toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement est soumise à une autorisation préalable du Ministre chargé des forêts sur la base d'une EIE.

#### **1.4- Loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso**

Cette loi est une révision de la « loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière ». Elle détermine d'une part, le statut des terres du Domaine Foncier National (DFN), les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers et d'autre part, les orientations d'une politique agraire.

L'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers sont régis par des principes généraux (Cf. Article 03). Ces principes dictent les règles fondamentales à observer dans la préservation de l'environnement.

#### **1.5- Code de l'Hygiène Publique (loi n° 022-2005/AN du 24/05/2005)**

Son objectif principal est de préserver et de promouvoir la santé publique. Il vise à promouvoir la pratique de l'hygiène publique et surtout de promouvoir et de responsabiliser tant individuellement que collectivement les citoyens au respect de notre environnement et de notre cadre de vie. Le Code de l'Hygiène Publique a pour ambition de cerner les contours de la question de l'hygiène publique notamment la politique nécessaire de sensibilisation pour l'adhésion populaire. Son titre IV qui porte sur les règles d'hygiène publique est divisé en plusieurs chapitres, dont :

- **le chapitre 01 traite de l'hygiène sur les voies et places publiques** : ses dispositions réglementent l'utilisation du domaine public pour une meilleure protection de l'environnement immédiat de la communauté ;
- **le chapitre 03 traite de l'hygiène des habitations** : l'habitat insalubre constitue un milieu favorable à l'éclosion et à la propagation des maladies. C'est pourquoi des dispositions sont prévues pour assurer la salubrité de cet espace ;
- **le chapitre 07 traite de l'hygiène des établissements scolaires et des bâtiments publics** : l'acquisition de bonnes pratiques par les élèves doit se faire dans un environnement à même de leur procurer le confort et la sécurité. De même, les bâtiments publics doivent assurer le maximum de confort et de sécurité aux différents usagers (*personnel et visiteurs*). La réalisation d'un SDAU devrait intégrer dans sa vision les règles élémentaires d'hygiène décrites dans le code de l'hygiène publique.

#### **1.6- Code de Santé Publique (Loi n° 23/94/ADP du 19 mai 1994)**

Il donne compétence au Ministère de la santé, de prendre conjointement avec les Ministères en charge de l'environnement et de l'eau, les mesures destinées entre autres à prévenir la pollution des eaux potables afin de protéger l'environnement et la santé des populations. L'organisation de l'espace dans un schéma d'aménagement comme le SDAU ne doit pas perdre de vue l'esprit du Code de Santé Publique.

### **1.7- Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n° 55-2004/AN du 21/12/2004)**

Il vise à déterminer l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'actions, les organes et l'administration des collectivités territoriales. Son article 89, en définissant le statut et les compétences des communautés urbaines, stipule que la commune urbaine et la commune rurale reçoivent les compétences en matière d'assainissement ; de lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances ; d'enlèvement et d'élimination finale des déchets ménagers et de délivrance d'autorisation préalable de coupe de bois à l'intérieur du territoire communal. De ce fait, les Mairies deviennent les principaux acteurs des services de base dans leurs circonscriptions.

### **1.8- Le décret n°98 – 322/PRES/PM/MEE/MCIA/MEMS/MATS/MATS/MESS/MEF du 28 juillet 1998 portant condition d'Ouverture et de Fonctionnement des Etablissements Dangereux, Insalubres et Incommodes.**

L'article 07 dispose : A chaque demande d'ouverture fournie, doit être accompagnée d'une EIE telle que prévue par la loi n° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement. Cette étude indiquera les éléments propres à caractériser la situation existante et, fera ressortir les effets prévisibles de l'établissement au regard de ses intérêts. Elle mentionnera les mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients de l'établissement et en indiquera les coûts estimatifs.

### **1.9- Décret n°2001-185/PRES/PM/MEE portant fixation des Normes de Rejets de Polluant dans l'Air, l'Eau et le Sol.**

Il se fixe les articles 03, 04, 06, 07, 10, 11, 12, 13, 14 respectivement, les normes de qualité de l'air ambiant, les normes de rejets des émissions dues aux véhicules automobiles, les normes de rejets des émissions dues aux installations fixes, les normes de qualité des eaux potables par degré de pollution, les normes de déversement des eaux usées dans les eaux de surface, les normes de déversement des eaux usées dans les égouts, sont interdites de rejet direct dans le milieu récepteur les substances, sont soumises à autorisation avant leur rejet direct dans le milieu récepteur les substances, les normes de qualité du sol.

### **1.10- Loi n°002-2001/AN Orientation relative à la Gestion de l'Eau au Burkina Faso**

Elle définit le cadre de gestion de l'eau. Ainsi il découle de cette loi que l'eau est une ressource précieuse et que sa gestion durable constitue un impératif national (*Cf. Article 01*).

Les régimes de déclaration et d'autorisation ont été établis par cette loi notamment pour les aménagements hydrauliques et, d'une manière générale, les installations, ouvrages, travaux et activités, entraînant, selon le cas :

- des prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, restituées ou non ;
- une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux ;
- des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.

Ces mesures réglementaires s'inscrivent dans le souci de l'utilisation écologiquement rationnelle de la ressource eau et des écosystèmes, et pourrait sous-entendre l'utilisation durable.

### **1.11- Loi n°034-2002/AN portant loi d'Orientation relative au Pastoralisme au Burkina Faso**

La présente loi stipule, dans ses articles 01 et 02, que les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvo-pastorales doivent être respectés. Sont concernées par les dispositions de la présente loi, les activités d'élevage des espèces bovine, ovine, caprine, caméline, asine et équine.

### **1.12- Loi n°031-2003/AN du 8 Mai 2003 portant Code Minier au Burkina Faso**

Dans son article 01, Code minier au Burkina Faso a pour objet de promouvoir les investissements dans le secteur minier au Burkina Faso. Il vise à favoriser et à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du Burkina Faso tout en préservant l'environnement.

### **1.13- Décret n°98-321/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA portant Réglementation des Aménagements Paysagers au Burkina Faso**

Il a pour objet la réglementation des conditions de création, d'aménagement et de gestion des sites d'aménagement paysager au Burkina Faso.

La stratégie des aménagements paysagers vise l'amélioration du cadre de vie des populations par :

- des opérations tendant à reverdir les centres urbains et ruraux ;
- la lutte contre les pollutions et nuisances, notamment les poussières ;
- la création de microclimats ;
- la lutte contre la désertification et l'érosion des sols ;
- la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique.

De même, elle contribue dans le cadre d'une exploitation durable, à la satisfaction des besoins des populations en produits ligneux, alimentaires et de pharmacopée.

### **1.14- Décret n°2007 - 610/PPRES/MP/MAHRH portant adoption de la Politique National de Sécurisation Foncière en Milieu Rural du 04 octobre 2007**

Il a pour mission essentielle d'alimenter la réflexion sur les questions de politiques et de stratégies en matière de sécurisation foncière en milieu rural au Burkina Faso. Elle se veut une gestion rationnelle du foncier dans la vision d'un développement durable et soutenu.

## II. DESCRIPTION ET JUSTIFICATIFS DU SDAU

### 2.1- Généralités

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) se veut un instrument de planification spatiale et/ou sectorielle à moyen et long termes. « Il détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal » (Article 56 de la loi n° 017-2006 /AN DU 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction).

C'est un instrument de planification du développement des agglomérations urbaines, un outil indispensable pour l'aménagement et le contrôle de la croissance des villes, un outil de contrôle de cohérence entre les réalités (*données de fait*) et les volontés politiques.

Le SDAU est établi dans une perspective de développement durable permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, la préservation des espaces agricoles périurbains, la préservation des espaces naturels et des paysages, la maîtrise des besoins de déplacement et desserte des grands équipements d'infrastructures, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti ;
- la diversité des fonctions urbaines, en prévoyant des capacités suffisantes pour satisfaire les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics;

Le SDAU expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Pour ce faire, au Burkina Faso il doit s'inscrire dans le cadre de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU) et de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.

### 2.2- Objectifs du SADU de Ziniaré

#### 2.2.1- Objectifs principaux

Le présent SDAU s'articule autour des six (06) principaux objectifs suivants :

- 1- Faire du SDAU un document de référence et un outil de planification et de gestion efficient pour une maîtrise de la dynamique spatiale de Ziniaré ;
- 2- Doter la ville de Ziniaré des équipements et services urbains nécessaires pour lui permettre d'assumer son statut de pôle régional de développement ;
- 3- Préserver et dynamiser les activités afin de promouvoir l'économie locale et l'emploi ;
- 4- Prendre en compte suffisamment les préoccupations environnementales et de développement durable face aux effets du changement climatique ;
- 5- Organiser le système de déplacement et de mobilité urbaine afin de l'adapter à l'évolution actuelle de la ville ;
- 6- Renforcer la gouvernance urbaine.

## 2.2.2- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du SDAU s'articulent autour de quatre (04) thématiques :

Dans le domaine de l'urbanisation, il s'agit de :

1. Accroître la maîtrise foncière pour la densification du tissu urbain et une meilleure cohérence dans le développement urbain ;
2. Réorienter l'aménagement urbain avec des opérations adaptées pour un meilleur équilibre du cadre de vie ;
3. Renforcer la qualité du cadre bâti.

Concernant les équipements et les activités urbaines, le SDAU vise à :

1. Améliorer le niveau d'équipements et de services urbains ;
2. Redynamiser les activités urbaines dans la ville de Ziniaré afin de promouvoir l'économie locale et l'emploi.

Pour faciliter le déplacement et la mobilité urbaine, le SDAU prévoit de :

1. Organiser la mise en place d'un système de transport en commun (TC) urbain ;
2. Améliorer la sécurité routière à l'intérieur de la ville.

En matière de gouvernance urbaine et développement durable, il est prévu de :

1. Mettre en place les bases d'une gouvernance urbaine de qualité ;
2. Construire un environnement urbain soucieux des enjeux de développement durable.

## III. ETAT DE REFERENCE INITIALE : REVUE ANALYTIQUE DES COMPOSANTES ESSENTIELLES DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE ZINIARE

### 3.1- Environnement naturel (*flore, faune, air, eau et sol*)

#### 3.1.1- La flore

Située dans la zone phytogéographique nord-soudanienne, le couvert végétal de la ville de Ziniaré est caractérisé essentiellement par trois (03) types de savanes : *arborée*, *arbustive*, et *herbacée*. En effet la végétation, globalement peu importante, y est à dominante agro-forestière.

L'urbanisation galopante de Ziniaré a entraîné une croissance démographique doublée d'une extension spatiale démesurée de la ville occasionnant ainsi une destruction des arbres et une dégradation du couvert végétal. En outre avec l'urbanisation les espèces végétales locales font progressivement place aux espèces importées (*manguier*, *Neem*, etc.). Par contre en zone périurbain et suburbain les espèces locales telles que, le Néré (*Parkia biglobosa*), le baobab (*Adansonia digitata*), le karité (*Vittelaria paradoxum parkii*) constituent toujours les espèces dominantes.

Le parc animalier de Ziniaré, qui constitue une aire végétale importante, joue le rôle de poumons écologiques de la ville. Situé à l'Est de la ville sur l'axe Ziniaré-Kaya, ce parc s'illustre par sa végétation verdoyante et la densité des plantes qui peuplent cet espace.

On note également la présence de quelques bosquets constitués de variétés d'espèces végétales et formant des habitations privilégiées pour les oiseaux, les reptiles et autres batraciens comme les crapauds.

Les effets de la dégradation du sol est une cause de la faible régénération naturelle, la mortalité sur pied d'un certain nombre d'espèces et même la disparition de certaines espèces naturelles.

Pour le cas spécifique des actions anthropiques sur la flore, nous pouvons retenir :

- l'urbanisation (*à travers les lotissements, la naissance de quartiers spontanés, etc.*) qui peut entraîner la destruction des écosystèmes ;

- la coupe abusive du bois : qui peut être un facteur de destruction sans limite car s'attaquant à certaines espèces autrefois coutumièrement protégées par des interdictions (*cas du karité, du néré, etc.*) ;
- les feux de brousse : qui est une pratique très courante en zone péri – urbaine dans les champs en fin et en début de campagne agricole en causant la destruction des végétaux ;
- le surpâturage : qui est la conséquence du système d'élevage traditionnel pratiqué en périphérie urbaine. Ainsi avec une pratique pastorale de type extensive, les animaux s'alimentent directement dans la nature causant ainsi la destruction des écosystèmes.

### 3.1.2- Les ressources fauniques

La faune est quasi-inexistante dans la ville et ses environs immédiats à part quelques espèces de petits mammifères, d'oiseaux et des reptiles principalement autour des zones humides (*les barrages de Tamissi et de Kouila*). Cette situation est due à la forte pression anthropique et aux facteurs climatiques (*vent, sécheresse, chaleur, etc.*) qui impactent négativement les ressources végétales entraînant ainsi la disparition de l'habitat de la faune sauvage.

### 3.1.3- L'air

Selon les informations relevées du rapport d'étude du SDAU, les principales sources de pollution de l'air pouvant être relevées dans la ville de Ziniaré se situent à deux (02) échelles :

- l'échelle micro (*au niveau de la concession*) : elle concerne les ménages utilisant le bois comme principale source d'énergie de cuisson (62,50% selon les résultats de l'enquête ménages en décembre 2011) et la lampe à pétrole comme moyen d'éclairage (18,30% selon la même source). Or la consommation du bois, tout comme le pétrole, produit une grande quantité de fumée chargée de gaz carbonique nocif ;
- l'échelle macro (*au niveau de la ville*) : elle est principalement liée à la circulation des engins (*deux et quatre roues motorisés*) et aux phénomènes climatiques.
  - **le cas issu de la circulation des engins** engendre deux (02) types de pollution :
    - une pollution provenant directement des gaz d'échappement des engins motorisés ; il s'agit du gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), de l'oxyde azote (NO), des composés organiques volatiles (COV) ;
    - une pollution issue de la poussière produite au passage des engins, faite de voies bitumées en grand nombre.
  - **le cas induit par les phénomènes climatiques** : il s'agit des périodes d'harmattan où soufflent des vents à charge poussiéreuse importante pouvant engendrer la réduction de la visibilité (*avec des risques pour la sécurité routière*) et la prolifération de certaines maladies (*la méningite, les infections respiratoires diverses, etc.*).

Il faut toutefois noter l'absence de données chiffrées pour mesurer l'importance de cette pollution et son impact sur la population et les écosystèmes en présence.

### 3.1.4- Les ressources en eau de surface et souterraine

Les principales ressources en eau de surface de la ville de Ziniaré sont constituées par les deux (02) plans d'eau que sont les barrages de Tamissi et de Kouila alimentés par le même cours d'eau. Le barrage de Tamissi se distingue comme le plus important des deux (02) avec une capacité de l'ordre de 1 125 000 m<sup>3</sup>.

Il est à noter que la présence de ces barrages joue un rôle environnemental majeur permettant d'alimenter les nappes souterraines et créant autour d'eux un micro – climat propice à l'éclosion d'écosystèmes variés. En effet malgré le caractère temporaire de ces ressources, la zone regorge d'un potentiel floristique et faunique important (*présence de formations végétales et ressources fauniques diverses*) avec de grandes possibilités agronomiques (*présence de périmètre rizicole et de nombreuses productions maraîchères*).

Les deux (02) plans d'eau sont de nos jours confrontés à d'énormes difficultés qui se résument comme suit :

- l'ensablement des lits : il découle de l'importance de l'érosion hydrique réduisant la capacité de rétention des points d'eau et leur assèchement précoce ;
- la dégradation des berges en raison de la présence de nombreuses activités (*emprunts de terre pour la confection des briques en banco, occupation anarchique de ces espaces pour le maraîchage, etc.*) ;
- la pollution des barrages en raison des rejets fréquents de déchets solides (*ordures ménagères*) et liquides (*eaux usées domestiques et de l'aire d'abattage*).

### **3.1.5- Les sols**

Le territoire urbain de Ziniaré se distingue par trois (03) types de sols que sont : *les sols peu évolués, les lithosols et les sols hydromorphes*.

En se fondant sur les données de l'analyse du milieu physique, il ressort qu'aux vues de la texture, de la structure et de la sensibilité des sols de Ziniaré, ils sont très exposés à la dégradation. Ainsi les principaux facteurs de dégradation de ces sols se présentent comme suit :

- l'érosion hydrique et éolienne ;
- les mauvaises pratiques culturales ;
- les pratiques de collectes « sauvages » des matériaux de construction (*sable, graviers, etc.*) ;
- les carrières de briques (*latérite dur et banco*) pour les constructions de bâtiments et autres ouvrages ;
- les lieux d'emprunts de terre laissés à l'occasion des grands travaux de génie civil (*cas des travaux de route*).

Ces sols sont sujets à une série de pollutions qui se résume comme suit :

- le péril fécal ;
- le nombre important de latrines traditionnelles ;
- le rejet direct des eaux usées, des ordures (*cas du péril plastique*) et des boues de vidange dans la nature ;
- le rejet dans la nature des huiles de vidanges ;
- l'utilisation des pesticides et des engrais minéraux dans les champs et les aires de maraîchage ;
- etc.

## **3.2- Environnement urbain construit et habité**

### **3.2.1- L'habitat**

La morphologie actuelle de Ziniaré est la résultante de cinq (05) opérations successives de lotissement :

- le premier en 1965 : il a permis de dégager 1 002 parcelles (*dont 95,71% de parcelles d'habitations*) sur une superficie de 128,91 ha ;
- le second en 1993 : il a produit 203 parcelles (*dont 70,44% de parcelles d'habitations*) sur une superficie de 34,96 ha ;
- le troisième en 1998 : il s'agit du plus grand lotissement jamais réalisé à Ziniaré. Il a donné 12 490 parcelles (*dont 97,46% de parcelles d'habitations*) sur une superficie de 1 227,67 ha ;

- le quatrième en 2010 : réalisé dans le cadre du programme « 10 000 logements sociaux », cet aménagement a produit 87 parcelles (dont 98,85% de parcelles d'habitations) sur une superficie de 2,98 ha ;
- le cinquième en 2011 : de ce dernier lotissement, on a obtenu 1 361 parcelles sur une superficie de 159,16 ha.

Ces aménagements ont produit un total de 15 143 parcelles (dont 96% de parcelles d'habitations). Notons que cette évolution spatiale s'est opérée en dehors de tout schéma prospectif d'extension urbaine. Ainsi le lotissement de 1998 qui a été démesurément grand à engendrer une croissance urbaine de près de 749% faisant passer la superficie aménagée de 163,86 ha à 1 391,53 ha. Cette forte croissance urbaine a eu pour conséquences : *l'accapement des champs et des terres cultivables, la destruction du couvert végétal lors des travaux d'aménagement et de construction, l'augmentation des besoins en agrégat (gravier et sable) et en terre pour les constructions (prolifération de zones d'emprunts de terres et de carrières), etc.*

La typologie de l'habitat de la ville de Ziniaré se caractérise par une hétérogénéité des types de construction. Selon les résultats d'enquête ménage, il a été possible de distinguer, en fonction du type d'habitations dominant, des matériaux de construction mis en œuvre et du niveau d'équipement, trois (03) principaux types : *traditionnel (27,70%), semi - moderne (10,30%) et moderne (61,30%).*

De par son statut de chef-lieu de région et de province, la ville abrite de nombreux édifices servant de services administratifs de l'Etat (*directions départementales, provinciales et régionales*) et de sièges ou de représentations d'ONG.

### 3.2.2- Les équipements et services urbains

L'appréciation globale du niveau d'équipement de la ville de Ziniaré révèle un niveau contrasté :

- si d'un côté, on observe de façon générale **une amélioration de la qualité des infrastructures ces dernières années** (*plus de 18 km de voies bitumées et 11 km de caniveaux*) et surtout que la cité tire un grand bénéfice de sa proximité avec Ouagadougou en termes **d'approvisionnement en eau** (*en provenance de Ziga*), **en électricité et en télécommunication**. Quant aux **équipements d'enseignement** (*particulièrement le primaire*) **et de santé**, ils sont globalement en nombre suffisant et présente de bonnes perspectives d'avenir ;
- de l'autre, on relève **une quasi inexistence de systèmes d'assainissement** (*drainage eau pluviale, déchets solides, eaux usées et excréta*), **une faible desserte en voirie de qualité, un faible niveau d'équipements sportifs, culturels, de loisir, d'accueil et marchands**.

Une analyse plus détaillée du niveau d'équipements de la ville selon que l'on évolue du centre-ville vers la périphérie indique :

- **un centre-ville avec un bon niveau d'équipements** (*concentrant l'essentiel des équipements d'infrastructure et de superstructure*) ;
- **une périphérie urbaine peu ou pas équipée** découlant en grande partie de l'étalement urbain fulgurant de ces dix (10) dernières années.

### 3.2.3- La situation des déchets solides et liquides

#### A- Déchets solides

Les déchets solides marquent fortement par leur présence dans la ville de Ziniaré. Ils regroupent les ordures ménagères et les déchets solides hospitaliers. Ces déchets sont des sources de nuisance olfactive, de gêne, de prolifération de moustiques, de mouches et autres vecteurs de maladies.

Les ordures ménagères sont composées des déchets solides domestiques et des marchés. La principale caractéristique de ces ordures est qu'elles se sont constituées en grande proportion de matières pouvant être transformées en compost. La pétrification de ces déchets organiques biodégradables humidifiés pourraient contaminer la nappe souterraine par les métaux lourds et autres microorganismes potentiellement pathogènes. On observe de plus en plus dans la composition de ces types de déchets, la forte présence de composés plastiques. Ces déchets plastiques peuvent, à court terme entraîner la mort des nombreux animaux qui les ingèrent et à long terme contribuer à l'imperméabilisation des sols.

La situation générale de gestion de ces déchets à Ziniaré indique que la grande majorité, des ménages se débarrassent de leurs ordures dans les environs immédiats de leur concession, d'où l'existence de nombreux dépotoirs sauvages dans la ville. Ainsi sur la base de l'enquête ménage, 45,10 % des ménages affirment jeter leurs ordures dans la rue, dans un dépotoir sauvage ou au niveau des quelques sites de transfert (*non aménagés*) et seulement 7,30 % ont recours à une structure d'enlèvement des ordures. Ce tableau configure l'image d'une cité où l'insalubrité est présente.

Quant aux déchets solides hospitaliers, du fait de leur niveau de nocivité et de pollution très élevé, ils se classent dans la catégorie des déchets solides spéciaux. Produits par le CMA et les autres structures sanitaires d'échelon inférieur de la ville, ces déchets se composent principalement d'emballages (*carton, papiers, sachets plastiques, verres*) et de déchets biomédicaux (*compresse, seringue, coton, lames, pansement, etc.*). En général, l'essentiel de ces déchets est détruit par incinération. Ainsi les fumées issues de ces incinérations sont sources de pollution atmosphérique.

#### B- Les déchets liquides

A l'instar des déchets solides, la gestion des déchets liquides dans la ville de Ziniaré demeure une préoccupation locale. Ces déchets se composent essentiellement des eaux pluviales, des eaux usées, des eaux vannes et excréta.

#### Gestion des eaux pluviales

L'absence d'un système organisé et d'un schéma directeur de drainage des eaux pluviales à Ziniaré rend difficile la gestion des eaux pluviales. Or, selon les données météorologiques, la ville reçoit en moyenne 731,55 mm<sup>3</sup> d'eau de pluie l'an avec une prédominance d'averses (*pluies de forte intensité accompagnées de vents très violents*). Dans ces conditions l'urbanisation, facteur d'imperméabilisation des sols, augmente le niveau de ruissellement et donc les risques d'inondation. Ainsi il n'est pas rare d'enregistrer en période pluvieuse des cas de stagnations d'eau dans la cité entraînant souvent des inondations particulièrement dans les zones basses.

Bien qu'il existe quelques caniveaux (*une douzaine, d'une longueur totale de 11 000 m, aménagés à la faveur des travaux de bitumage de certaines voies*) la faiblesse du réseau n'est pas à mesure d'assurer le drainage de l'ensemble des eaux de ruissellement que reçoit la ville en une saison. Le barrage de Tamissi étant un important ouvrage de collecte des eaux de pluie que reçoit Ziniaré, il constitue ainsi le lieu de convergence d'une bonne partie des eaux pluviales de la ville exposant fortement les zones environnantes au barrage aux inondations.

La présence des barrages, des lieux d'emprunts et des carrières souvent gorgés d'eau en saison pluvieuse peut occasionner des noyades dans la ville durant cette période de l'année.

### **Gestion des eaux usées**

Trois (03) types d'eaux usées sont identifiables dans la ville :

- **les eaux usées domestiques** qui sont issues des activités domestiques telles que la vaisselle, la lessive, la cuisine et la douche. Ces eaux sont de façon générale répandues à même le sol, dans la rue, dans les concessions ou recueillies dans des puisards ;
- **les eaux usées hospitalières** sont issues du nettoyage et de la désinfection des salles de soins et du bloc opératoire provenant du CMA et des autres structures sanitaires d'échelon inférieur. Selon le Plan d'Action 2012 du district sanitaire de Ziniaré, la gestion de ces eaux constitue un véritable problème pour les structures de santé de la ville ;
- **les eaux usées des aires d'abattages** issues du nettoyage de la viande, des panses et du sang des animaux abattus. Sans traitement, ces effluents sont directement rejetés dans le barrage (avoisinant l'aire d'abattage principale) et dans la nature (au niveau de l'aire d'abattage secondaire).

La prédominance de ces comportements (*prédominance des rejets d'eaux usées dans la nature sans traitement préalable*), en matière de gestion des eaux usées dans la ville de Ziniaré, est à la base de nombreux problèmes environnementaux : *pollutions de l'air, des eaux de surface et de la nappe phréatique*.

### **Gestion des eaux vannes et excréta**

La gestion des eaux vannes et excréta est primordialement assurée par un système d'assainissement de type individuel. Les résultats de l'enquête ménage réalisée dans le cadre de la présente étude montrent que la plupart des concessions disposent de latrines (*93,80% des ménages enquêtés en disposent dont seulement 5% à l'intérieur de leur maison*). La tranche de population ne disposant pas de latrines se soulage principalement dans la nature avec un risque énorme de péril fécal.

### **3.3- Environnement économique**

L'économie urbaine de Ziniaré est principalement dominée par l'agriculture, l'administration (*publique et privée*) et le commerce. Au niveau des activités économiques, on distingue trois (03) grands secteurs :

- le secteur primaire regroupe en premier l'agriculture, puis l'élevage et la pêche ;
- le secteur secondaire est composé singulièrement de l'artisanat et de l'industrie en seconde position ;
- le secteur tertiaire comprend par ordre d'importance l'administration (*publique et privée*), ensuite le commerce, le tourisme, l'hôtellerie et les transports.

Toutefois, les secteurs relatifs à l'artisanat, aux transports et au commerce restent caractérisés par une forte prépondérance du secteur informel.

La pratique de ces activités qui peuvent impacter négativement sur l'environnement. Les domaines d'activités les plus à risque sont :

- l'agriculture : l'utilisation des engrais et des pesticides dans les champs et dans les zones de productions maraîchères entraînent souvent la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- l'élevage : la pratique de l'élevage extensif et le surpâturage sont des facteurs de destruction de la nature. Ils sont à la base du ralentissement de la génération de la végétation. Pour les besoins de

fourrage, les bergers n'hésitent pas à couper les arbres ou recourir au brûlis. Ces pratiques sont une des causes de la déforestation et de la dégradation du couvert végétal ;

- l'artisanat : la pratique de cette activité est une source non négligeable de production d'une part de déchets solides qui inondent les rues et les espaces naturels et d'autre part d'eaux usées polluantes qui ne sont pas sans conséquence sur la nature et la population ;
- le commerce : les différents marchés que compte Ziniaré demeurent des zones d'insalubrité importante (*restes de produits alimentaires tels que fruits et légumes avariés, emballages plastiques et cartonnés, eaux usées, etc.*) pour la ville. Le manque d'hygiène de ces espaces peut constituer un risque de pollution réelle pour l'environnement ;
- le transport : ce secteur joue un rôle important dans l'économie locale de par la position de ville de transit de Ziniaré sur l'axe Ouagadougou-Kaya-Dori. Les arrêts réguliers de véhicules de transport dans la ville peuvent engendrer des pollutions (*rejets de gaz d'échappement dans l'atmosphère, fuites d'huile moteur, abandons de déchets solides par les passagers en transit, etc.*).

#### **IV. SYNTHÈSE DES PROJETS, ETUDES ET ACTIONS PROGRAMMÉES DANS LE SDAU PAR GROUPE DE PROJETS AYANT DES SIMILITUDES D'ACTIONS**

Le SDAU de Ziniaré propose un certain nombre de projets qui, réalisés devront contribuer à un essor urbain harmonieux et durable. Chaque projet est régi par une série d'activités à mettre en œuvre lors du développement opérationnel du dit projet. Néanmoins, il est à noter que si la plupart des activités programmées dans le SDAU se répartissent dans les différents projets, il en existe certaines plus spécifiques qui ne sont liées à aucun des projets.

Les réalisations à considérer dans l'élaboration des plans de gestion environnementale se répartissent comme suit :

- **la réalisation des équipements d'infrastructure :**
  - Voirie ;
  - Réseau AEP ;
  - Réseau d'électricité et d'éclairage public ;
  - Réseau de téléphonie (*CDMA et fibre optique*) ;
  - Réseau de drainage des eaux pluviales ;
  - Gestion des eaux usées (*domestiques, hospitalières, industrielles, abattoir*) par des systèmes individuels ;
  - Gestion des déchets solides (*domestiques, hospitaliers, industriels, abattoir*) par la mise en place de systèmes de pré - collecte et de collecte et la réalisation d'un centre de traitement et de recyclage des déchets solides ;
  - Système de transport en commun ;
  - Cimetières (*réhabilitation et aménagement*) ;
- **les constructions diverses :**
  - Logements (*dans le cadre de la promotion immobilière, de la densification des zones résidentielles, du recasement, du programme d'amélioration du bâti etc.*) ;
  - Equipements éducatifs (*écoles préscolaires, primaires, secondaires, supérieurs, etc.*) ;
  - Equipements sanitaires (*CSPS et CHR*) ;
  - Equipements marchands (*marchés, gares routières, abattoir*) ;
  - Equipements sportifs (*complexes sportifs, salle polyvalente de sports, stade omnisport*) ;

- Equipements culturels et de loisirs (*existants, complexes culturels et de loisirs, musée, centre pour la promotion de l'artisanat, médiathèque urbaine*) ;
- Equipements administratifs ou commerciaux (*dans le cadre de la densification et réhabilitation des zones administratives et commerciales*) ;
- Brigade de sapeurs-pompiers.
- **les aménagements divers :**
  - Zone des grandes écoles ;
  - Zones de promotion immobilière ;
  - Zone de recasement ;
  - ZAD ;
  - Zones d'activités maraîchères ;
  - Zone agro-sylvo-pastorale ;
  - Zones végétales et écologiques (*aires naturelles et anthropique*) ;
  - Zones non aedificandi.

A la vue de ce développement, le SDAU présente une grande variété d'activités. Pour chaque projet des études sont définies et des actions projetées en relation avec chaque étude proposée. Pour la présentation, nous avons opté par l'approche projet. Le tableau ci-dessous répertorie les études et actions programmées par projet proposé dans le SDAU.

## V. Perspectives d'évolution des questions environnementales

La situation environnementale de Ziniaré présente un bilan plus ou moins mitigé en termes de niveau de dégradation. Les principaux facteurs de cette dégradation sont aussi bien naturels qu'anthropiques.

Pour ce qui est des facteurs naturels, ils résultent essentiellement des effets du changement climatique marqués par :

- une pluviométrie incertaine évoluant en dents de scie d'une année à l'autre ;
- une violence des pluies (*orages et averses*) ;
- une saison sèche qui se prolonge d'années en années ;
- une prédominance des vents d'harmattan avec une fréquence des de nappes poussiéreuses provenant du désert du Sahara ;
- une élévation des températures, avec niveau d'ensoleillement et d'évapotranspiration de plus en plus important avec un impact direct ;
- une fragilisation des écosystèmes (*faune, flore, sol, eau, air, etc.*).

Quant aux facteurs anthropiques, ils sont le fait des pratiques et des activités urbaines. A Ziniaré, ils se résument en ces points :

- la coupe abusive du bois pour la satisfaction des importants besoins urbains en combustible ligneux et pour les constructions
- l'expansion urbaine (*à travers des lotissements massifs comme celui de 1998*) par un accaparement des espaces naturels ;
- les pratiques agro - pastorales en périphérie urbaine très consommatrices d'espaces qui conduit au défrichage et à la forte dégradation des aires naturelles ;
- l'urbanisation induisant une imperméabilisation des sols avec pour corolaire l'augmentation des eaux de ruissellement ;
- la prolifération des lieux d'emprunts de terres, des carrières, du ramassage des matériaux de construction ;
- le rejet direct des ordures, des eaux usées et des excréta dans la nature ;

- le rejet dans l'atmosphère de gaz polluants (*cas des gaz d'échappement des engins motorisés, des gaz issus de la consommation du bois, etc.*).

Il ressort des analyses que ces phénomènes sont dans une dynamique d'accroissement et si à l'heure actuelle des dispositions (*techniques et comportementales*) idoines ne sont pas prises pour y mettre un frein ou en réduire leurs effets, nous assisterons à des situations difficilement vivables dans le futur. En effet, malgré la présence d'acteurs œuvrant dans le domaine de l'environnement et de quelques actes posés dans la ville et ses environs en matière environnementale, les effets de dégradation se poursuivent toujours avec des impacts directs et indirects sur la vie des populations urbaines. Ce qui se traduit par :

- l'importance du déficit hydrique et de la baisse de la nappe phréatique ;
- l'assèchement et l'évaporation précoces des plans d'eau (*cas des barrages urbains*) ;
- l'assèchement des sols ;
- la faible régénération naturelle, la mortalité sur pied d'un certain nombre d'espèces et même la disparition de certaines espèces naturelles ;
- l'accélération de la dégradation du couvert végétal ;
- l'augmentation de l'érosion hydrique et éolienne
- la fréquence des catastrophes naturelles (*inondations, vents violents, etc.*) ;
- la pollution des terres et des eaux (*eaux de surface et souterraines*) ;
- la baisse de la qualité de l'air du fait de la pollution ;
- des problèmes de santé (*toux, méningite, divers maladies respiratoires, suffocation, déshydratation, coups de soleil, etc.*) ;
- l'explosion des besoins en énergie des populations urbaines en raison du niveau de chaleur élevé (*climatisation, ventilation, etc.*).

Cette photographie des perspectives de l'évolution des phénomènes environnementaux dans la ville de Ziniaré peu reluisante impose à ce schéma l'adoption de mesures appropriées et innovantes pour l'avenir.

**Tableau n°01 : Récapitulatif des études et actions programmées par projet dans le SDAU**

Projets	Activités		Remarques
	Etudes prévues par le SDAU	Actions programmées dans le SDAU	
<b>Projet n°01 : Réhabilitation du noyau ancien prenant en compte la zone administrative et commerciale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude d'urbanisme détaillée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration du réseau de voirie : <i>bitumage, aménagement des carrefours conflictuels, réalisation du réseau de caniveaux</i></li> <li>- vulgarisation des ouvrages d'assainissement individuel moderne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- noyau ancien de Ziniaré : conservation et la restauration des édifices historiques, la réalisation des nouvelles constructions en hauteur</li> </ul>
<b>Projet n°03 : Dynamisation et densification de la nouvelle zone administrative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- schéma directeur de drainage des eaux pluviales</li> <li>- schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides</li> <li>- cahier de charge d'aménagement et de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères</li> <li>- réhabilitation et extension du réseau d'électricité et d'AEP</li> <li>- réhabilitation et extension du réseau d'éclairage public</li> <li>- couverture de la zone par la fibre optique</li> <li>- bonne desserte de la zone par un système de transport en commun</li> <li>- installation de mobiliers urbains modernes</li> <li>- aménagement d'espaces paysagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- possibilité d'extension de la zone administrative</li> </ul>
<b>Projet n°02 : Requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville (<i>amélioration des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville</i>)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude détaillée</li> <li>- cahier des charges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- opérations de remembrement ou de démembrement</li> <li>- constructions en hauteur</li> <li>- alignement des constructions</li> <li>- recul des immeubles afin de créer des aires de stationnement en façade</li> <li>- des installations de mobiliers urbains modernes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement architectural moderne des façades</li> <li>- harmonisation des traits architecturaux, continuité de la façade urbaine</li> </ul>

Projets	Activités		Remarques
	<i>Etudes prévues par le SDAU</i>	<i>Actions programmées dans le SDAU</i>	
<b>Projet n°04 : Renforcement du niveau d'équipement pour accélérer la densification des zones résidentielles en cours de densification</b>	- étude d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration et extension du réseau VRD dont la couverture téléphonique fixe par le CDMA</li> <li>- réalisation d'équipements de proximité (<i>sportifs, culturels, loisirs, éducatifs, sanitaires, etc.</i>)</li> <li>- renforcement du couvert végétal de la zone</li> <li>- adoption et mise en application de mesures visant l'amélioration du bâti et la densification de la zone</li> </ul>	- élévation du niveau d'équipement
<b>Projet n°05 : Relèvement du niveau de viabilisation et adoption de mesures incitatives pour dynamiser la densification des zones résidentielles périphériques</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en application effective des dispositions de la RAF fixant les délais de mise en valeur des parcelles attribuées sous peine de retrait</li> <li>- augmentation du niveau du COS dans la zone par l'accroissement des superficies bâties</li> <li>- mise en place d'une politique visant l'auto – construction en facilitant l'accès au crédit immobilier</li> </ul>	- programme intensif d'équipements et mesures incitatives

Projets	Activités		Remarques
	Etudes prévues par le SDAU	Actions programmées dans le SDAU	
<b>Projet n°08 : Aménagement d'une zone d'activités diverses (ZAD)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- études d'urbanisme de détail</li> <li>- cahier des charges</li> <li>- étude d'impact social</li> <li>- publicité foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- délimitation des aires concernées</li> <li>- opération de lotissement</li> <li>- prévision de desserte de la zone (<i>extension VRD</i>)</li> <li>- constitution d'importantes réserves foncières dans l'aire urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PME/PMI peu ou pas polluantes</li> <li>- lotissement à vocation industrielle</li> <li>- aménagement de la rocade desservant le site dans sa partie nord – est</li> </ul>
<b>Projet n°11 : Aménagement d'une zone des grandes écoles et de formations</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- prévision de réserves de grandes superficies affectées à cet effet</li> </ul>
<b>Projet n°07 : Mise en place et aménagement des zones de promotion immobilière</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- promotion immobilière en lieu et place des lotissements classiques</li> </ul>
<b>Projet n°16 : Aménagement d'une zone de recasement</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- indemnisation et mise en place d'un programme d'aide au relogement et à l'amélioration du bâti dans la zone</li> </ul>
<b>Projet n°14 : Mise en place des zones de réserves foncières</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtrise foncière et acquisition foncière</li> </ul>
<b>Projet n°06 : Définition d'une zone d'urbanisation future</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude détaillée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécurité foncière en prélude à l'urbanisation future de la zone</li> <li>- amélioration du bâti</li> <li>- attribution de parcelles dans les zones d'activités maraîchères</li> <li>- extension du réseau VRD</li> <li>- renforcement du couvert végétal de la zone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- habitat rural (<i>village de Kouila</i>) et spontané : intégration progressive de ces zones à la dynamique urbaine</li> </ul>

Projets	Activités		Remarques
	<i>Etudes prévues par le SDAU</i>	<i>Actions programmées dans le SDAU</i>	
<b>Projet n°09 : Préservation et aménagement des zones d'activités maraîchères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formaliser la pratique de l'agriculture urbaine</li> <li>- études détaillé</li> <li>- cahier de charges</li> <li>- réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- petites parcelles cultivables attribuées aux populations</li> <li>- aménagement de canaux d'irrigations</li> <li>- réhabilitation des barrages</li> <li>- promotion du système d'irrigation goutte à goutte</li> <li>- délimitation des aires concernées</li> <li>- boisement progressif dans un but de densification du couvert végétal de ces zones</li> <li>- sensibilisation des populations à œuvrer à la protection de ces entités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire face aux conflits fonciers</li> </ul>
<b>Projet n°10 : Protection des zones agro-sylvo-pastorales</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire face à la rareté des terres dans ces zones</li> <li>- promotion des fermes agro-sylvo-pastorales</li> </ul>
<b>Projet n°12 : Préservation et densification des zones végétales et écologiques existantes</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire de ces zones de véritables poumons écologiques</li> </ul>
<b>Projet n°13 : Création de nouvelles zones vertes (atténuer les effets des changements climatiques et des impacts liés aux activités urbaines sur l'environnement)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude détaillée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'une bande verte entre la ZAD et la zone d'habitation</li> <li>- réalisation de plantations d'alignement</li> <li>- aménagement des nouveaux espaces verts projetés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accroître le potentiel écologique de la ville</li> <li>- offrir une qualité de vie meilleure aux habitants</li> </ul>

Projets	Activités		Remarques
	Etudes prévues par le SDAU	Actions programmées dans le SDAU	
<b>Projet n°15 : Définition et aménagement des zones non aedificandi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude détaillée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- définition d'une bande de servitude de 100 m de part et d'autre des berges des entités concernées (<i>conformément à réglementation nationale en vigueur</i>)</li> <li>- aménagement des cours d'eau et voies d'écoulements d'eau importants en canaux de drainage dans les zones urbanisées</li> <li>- aménagement des berges des cours d'eau et des plans d'eau des zones urbanisées en parcours sportif, en lieu de promenade et de détente (<i>installation de mobiliers urbains modernes, aménagement d'aires de jeux et de sport, etc.</i>)</li> <li>- reboisement des bandes de servitude contribuant à la densification du couvert végétal de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- délimiter les zones à risques et les déclarer non constructibles</li> </ul>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

## VI. DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉS PAR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

De façon générale toute action anthropique n'est pas sans effets (*positif ou négatif*) sur les différentes composantes environnementales. Le tableau n°02 synthétise les constats et les conséquences potentielles à partir de nos propres analyses dans le cadre de la mise en œuvre d'un SDAU.

**Tableau n°02 : Tableau synoptique des composantes environnementales : constants et conséquences**

Composantes environnementales	Constats	Causes/Conséquences	Commentaires
<b>Biodiversité terrestre</b>	- Dégradation de l'écosystème terrestre notamment des milieux diversifiés et productifs	- Manque d'organisation des espaces - Absence du cadre de concertation - Perte du couvert végétal	- Conflits fonciers
<b>Biodiversité aquatique</b>	- Dégradation de l'écosystème aquatique notamment les lits de cours d'eau	- Diminution de surfaces d'eau libre - Besoins anthropiques et besoins pour l'élevage - Diminution de la productivité biologique - Relations de présence bétail/point d'eau	- Plusieurs facteurs influencent la disponibilité de l'eau en saison sèche ( <i>pluviométrie, cours d'eau non permanents, nappe baissant, évapotranspiration, etc.</i> )
<b>Biodiversité terrestre et aquatique intégrée et productive</b>	- Diminution de la biodiversité à travers les activités agricoles, pastorales et le prélèvement de bois	- Coupe abusive du bois vert limitant la régénération et entraînant le déboisement - Insuffisance d'animations /sensibilisation - Erosion le long des parcours à bétail - Perte de biodiversité et disparition d'espèces - Démographie galopante	- Manque d'organisation de l'exploitation forestière - Taux de déboisement en hausse - Milieux devenant plus sensibles aux phénomènes érosifs
<b>Sols et état de protection</b>	- Dégradation et érosion	- Dégradation due au fait de la pression foncière et des systèmes d'exploitation extensifs	- Platitude du terrain : <i>milieu physique relativement peu accidentée</i>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

## VII. ANALYSE DES ALTERNATIVES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

Le tableau n°03 illustre les grands domaines concernés, les impacts présumés importants et les actions à mener.

**Tableau n°03 : Les grands domaines concernés et les actions présumés importantes**

Domaine	Impacts présumés importants	Actions
<b>Social</b>	- Relation conflictuelle autour de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager une vision intégrée d'exploitation des ressources de l'espace</li> <li>- Prendre des dispositions consensuelles définies</li> <li>- S'engager à la réduction des conflits sociaux inhérents à l'utilisation des ressources</li> <li>- Promouvoir la dynamique des communautés de base</li> </ul>
	- Relation conflictuelle sur le foncier	
	- Restriction des droits traditionnels	
	- Abandon de pratiques néfastes	
<b>Environnemental</b>	- Déforestation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et aménager des espaces de vocations</li> <li>- Promouvoir les plantations publiques</li> <li>- Privilégier la conservation de la diversité biologique même lors des grands travaux d'aménagement</li> </ul>
	- Sensibilité érosive des sols	
	- Perte du couvert végétal	
	- Dégradation du sol	
	- Défragmentation écologique	
	- Difficultés d'accès à l'eau	
	- Perte de la biodiversité	
<b>Economique</b>	- Intégration de la gestion des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des emplois</li> <li>- Créer des taxes</li> <li>- Créer des revenus</li> </ul>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

## VIII. - IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU SUR LES DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

### 7.1- La création de zones aménagées pour l'habitat et diverses activités

Les projets retenus dans le SDAU qui se réfèrent à la thématique de **création de zones aménagées pour l'habitat et les activités diverses** sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°04 : Groupe de projets dans la dynamique de création de zones d'habitation et activités diverses**

Projet n°08 : Aménagement d'une zone d'activités diverses (ZAD)
Projet n°11 : Aménagement d'une zone des grandes écoles et de formations
Projet n°07 : Mise en place et aménagement des zones de promotion immobilière
Projet n°16 : Aménagement d'une zone de recasement
Projet n°14 : Mise en place des zones de réserves foncières
Projet n°06 : Définition d'une zone d'urbanisation future

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

#### 7.1.1- Description de l'activité projetée par rapport à l'aménagement de ces zones

Au niveau de chaque zone ciblée, les opérations suivantes seront menées :

- la prospection et l'identification du site favorable à l'implantation des unités ou à la conduite de l'activité spécifiée ;
- la délimitation du site favorable à l'activité à mener ;
- le recensement des biens situés sur chaque site (*maisons d'habitation, clôtures, plantations, vergers, etc.*) ;
- l'indemnisation de chaque propriétaire devant subir une perte quelconque afin qu'il libère le site ;
- la conception de l'APS du plan de lotissement en vue de son adoption par les autorités compétentes ;
- l'adoption de l'APD du plan de lotissement ;
- la confection des bornes ;
- la matérialisation du plan de lotissement sur le terrain par les topographes ;
- la mise en place d'une commission consensuelle d'attribution des parcelles ;
- l'attribution des parcelles ;
- la mise en valeur des parcelles attribuées ;
- la viabilisation des sites lotis ;
- l'exécution proprement dite des travaux d'aménagement de chaque site selon sa vocation (*terrassement, aménagement de la voirie, assainissement, électrification, approvisionnement en eau potable, etc.*) ;
- la réalisation du parcellaire en vue de l'attribution des parcelles à chaque promoteur (*pour les zones industrielle et artisanale*) et la construction des infrastructures pour la zone de recasement.
- l'installation et le fonctionnement des unités (*industrielles, de formation universitaire et artisanales*) ;
- l'installation des populations acquéreurs de terrains aménagés ou de logements.

Ces différentes opérations auront des impacts sur l'environnement. Ces impacts concernent le milieu physique et biophysique, le milieu humain et les activités économiques. Ces impacts peuvent être positifs ou négatifs, directs ou indirects. Ils peuvent également se manifester à court, moyen ou long terme.

### **7.1.2- Identification des sources et récepteurs d'impacts de la « création des zones d'habitation et d'activités diverses »**

Le tableau suivant présente une synthèse des composantes ou éléments de l'activité « création des zones d'habitation et d'activités diverses » qui constituent une source d'impact et les éléments ou composantes de l'environnement qui subissent ces impacts ou récepteurs d'impacts.

**Tableau n°05 : Synthèse des sources et récepteurs d'impacts de l'activité « création des zones d'habitation et d'activités diverses »**

Eléments de l'activité constituant une source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
1. Mise en œuvre de la phase de lotissement et d'aménagement des sites ciblés selon leurs vocations	1. Population	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expropriation des terres</li> <li>2. Déplacement de population</li> <li>3. Réduction de la spéculation foncière</li> <li>4. Augmentation des recettes fiscales</li> <li>5. Perte de biens et d'actifs agricoles</li> <li>6. Besoin en main d'œuvre qualifiée et non qualifiée pour les différents travaux de chantiers</li> <li>7. Echanges et offres de service entre le personnel et la population locale</li> </ol>
	2. Végétation et flore	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Abattage des arbres et arbustes situés sur l'emprise des travaux pendant le terrassement</li> <li>2. Réduction des aires boisées</li> <li>3. Erosion de la biodiversité</li> <li>4. Plantation d'espèces introduites</li> <li>5. Reboisement</li> </ol>
	3. Sols, terres	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduction des aires à vocation agricole et pastorale</li> <li>2. Compactage de sol</li> <li>3. Exploitation des carrières</li> <li>4. Emprunt de terre</li> <li>5. Délimitation d'espaces à vocation urbaine</li> </ol>
	4. Petite faune terrestre et aviaire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Destruction d'habitat</li> <li>2. Perte de la biodiversité</li> </ol>
	5. Eaux de surface	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prélèvement pour le besoin des travaux</li> <li>2. Augmentation de la pénurie de la ressource</li> </ol>

Éléments de l'activité constituant une source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
2- Phase d'installation et de fonctionnement des unités, phase de construction et d'occupation des habitations	1. Population	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Attribution des terrains aux promoteurs</li> <li>2. Etudes de faisabilité et de l'installation des unités</li> <li>3. Paiement des taxes diverses</li> <li>4. Construction de logements et installation des unités</li> <li>5. Construction et réalisation des infrastructures d'accompagnement</li> <li>6. Fonctionnement des unités</li> <li>7. Production de biens et services</li> <li>8. Création d'activités génératrices de revenus</li> <li>9. Recrutement et formation des jeunes</li> <li>10. Création d'emplois</li> </ol>
	2. Végétation et flore	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dégradation de la végétation naturelle</li> <li>2. Fragilisation des arbres persistants</li> <li>3. Prolifération des espèces exotiques</li> <li>4. Augmentation des zones ensoleillées</li> <li>5. Espaces verts d'accompagnement</li> <li>6. Reboisements</li> </ol>
	3. Sols, terres	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Erosion des terres à vocation agricole et pastorale</li> <li>2. Augmentation des surfaces imperméabilisées</li> <li>3. Pollution par les déchets liquides et solides</li> <li>4. Aménagement de terres à vocation urbaine</li> </ol>

Éléments de l'activité constituant une source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
2- Phase d'installation et de fonctionnement des unités, phase de construction et d'occupation des habitations	4- Petite faune terrestre et aviaire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Perte d'habitat</li> <li>2. Perturbation par la pollution urbaine diurne et nocturne</li> </ol>
	5- Eaux de surface	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation des risques de pollutions et de nuisances</li> <li>2. Conflits d'usage</li> <li>3. Prélèvement pour les travaux</li> </ol>
	6- Eaux souterraine	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation des risques de pollutions</li> <li>2. Augmentation des besoins de consommation</li> <li>3. Diminution de la ressource</li> </ol>
	7- Air ambiant	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation des risques de pollutions atmosphériques</li> <li>2. Aggravement des îlots de chaleur</li> <li>3. Augmentation des dômes de poussière</li> </ol>

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

Les données du tableau ci-dessus indiquent que :

- les sources d'impacts, c'est-à-dire les éléments de l'activité « *création des zones d'habitation et d'activités diverses* » susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement sont : *la mise en œuvre de la phase d'aménagement des sites ciblés selon leurs vocations et la phase d'installation et de fonctionnement des unités ainsi que la phase de construction et d'occupation des habitations* ;
- les composantes de l'environnement qui subiront ces impacts sont : *la population, les sols, la végétation et la flore, les eaux de surface et souterraine, la petite faune et l'air ambiant* ;
- la nature des impacts négatifs touche aussi bien la biodiversité que les ressources naturelles. Leur diversité confirme l'état des lieux qui dégage l'enjeu prioritaire sur la résilience de la ville face aux changements climatiques.

### **7.1.3- Identification des impacts de la « création de zones d'habitation et d'activités diverses » sur l'environnement et proposition des mesures d'atténuation et/ou de bonification**

Pour l'identification des impacts de la « *création des zones d'habitation et d'activités diverses* » sur l'environnement, les deux (02) périodes suivantes ont été distinguées :

- la mise en œuvre de la phase d'aménagement des sites ciblés selon leurs vocations ;
- la phase d'installation et de fonctionnement des unités (*industrielle et artisanale*) plus la phase de construction et d'occupation des habitations.

Ainsi, le tableau suivant met en exergue :

- les composantes ou les éléments de l'environnement qui vont subir des impacts de la « *création de zones d'habitation et d'activités diverses* » ;
- l'identification et la caractérisation des impacts sur chaque élément ou composante de l'environnement ;
- la détermination de la durée de l'impact et la proposition de mesures d'atténuation et/ou de bonification selon le caractère de l'impact.

**Tableau n°06 : Plan de gestion des impacts : « création de zones d'habitation et d'activités diverses »**

Composantes de l'environnement	Impacts directs	Caractérisation de l'impact	Durée	Mesures d'atténuation et/ou de bonification
1. Population	Perte de terres et de biens suite à l'expropriation	Négatif	Temporaire	Dédommagement/ Compensation
	Création de recettes fiscales	Positif	Temporaire	Organisation de la mobilisation de ressources
	Offre d'emplois	Positif	Temporaire	Recruter la main d'œuvre non qualifiée au plan local et attribuer les travaux d'aménagement aux entreprises locales en phase d'aménagement
		Positif	Permanent	Recruter la main d'œuvre non qualifiée au plan local en phase de fonctionnement des unités
	Redynamisation de l'économie locale	Positif	Temporaire	Promotion des activités génératrices de revenus en phase d'aménagement
		Positif	Permanent	Créer des conditions favorables à la création des unités et à l'exploitation du domaine public en phase de fonctionnement des unités
	Accroissement de l'attractivité de la ville	Positif	Permanent	Création de richesse et de revenus à travers une gestion patrimoniale du foncier
Brassage de culturel	Positif	Temporaire et permanent	Mener une sensibilisation préventive contre les IST et le VIH/SIDA	
2. Végétation et flore	Perte de la végétation naturelle au niveau des sites promus	Négatif	Permanent	Elaborer et réaliser un plan vert pour la ville Protéger les arbres remarquables et emblématiques Densifier la plantation sur les bandes vertes Réaliser des plantations de compensation et promouvoir des aménagements paysagers

Composantes de l'environnement	Impacts directs	Caractérisation de l'impact	Durée	Mesures d'atténuation et/ou de bonification
3. Sols, terres	Perte de terres à vocation agricole et pastorale	Négatif	Permanent	Délimiter des trames et bandes vertes Promouvoir l'agriculture urbaine et périurbaine Intensifier les systèmes de production agricole et pastorale et exploiter les potentialités hydro agricoles
	Création de réserves en terres à vocation urbaine	Positif	Permanent	Appliquer une démarche de négociation participative et transparente du foncier Attribuer les parcelles aux promoteurs
4. Petite faune terrestre et avicole	Disparition totale de la faune terrestre	Négatif	Permanent	Identifier et protéger les espèces fragilisées Moins procéder à la fragmentation écologique Promouvoir les corridors écologiques
6. Eaux de surface	Prélèvement pour les travaux	Négatif	Temporaire	Réglementer le prélèvement afin d'éviter la pénurie, Appliquer le principe préleveur payeur Aménager les lieux de prélèvement
	Risque éventuel de pollution	Négatif	Permanent	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'assainissement Veiller à la collecte et à l'élimination des déchets liquide et solide, et des eaux usées, Appliquer le principe pollueur payeur Protéger les cours et plans d'eau
7. Eaux souterraines	Risque éventuel de pollution	Négatif	Permanent	Veiller à la collecte, au recyclage et à l'élimination des déchets liquides et solides Promouvoir la réutilisation écologique et sanitaire des déchets
8. Air ambiant	Risque éventuel de pollution avec les rejets de gaz et de particules fines	Négatif	Permanent	Promouvoir les aménagements paysagers Promouvoir les modes de transport peu ou pas polluants Faire respecter les normes de rejets polluants Réaliser des brises vent

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

## 7.2- L'urbanisation et développement des infrastructures

**Tableau n°07 : Groupe de projets de la thématique « urbanisation et développement des infrastructures »**

Projet n°01 : Réhabilitation du noyau ancien prenant en compte la zone administrative et commerciale
Projet 02 : Requalification des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville ( <i>amélioration des façades urbaines aux abords des grandes voies et au centre-ville</i> )
Projet n°03 : Dynamisation et densification de la nouvelle zone administrative
Projet n°04 : Renforcement du niveau d'équipement pour accélérer la densification des zones résidentielles en cours de densification
Projet n°05 : Relèvement du niveau de viabilisation et adoption de mesures incitatives pour dynamiser la densification des zones résidentielles périphériques

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

### 7.2.1- Description des activités projetées en plus de celles partagées avec l'aménagement

Pour les zones destinées, il sera mis en œuvre les opérations suivantes :

- la prospection et l'identification des sites favorables à la densification ;
- la matérialisation des sites retenus ;
- le recensement des habitations à déplacer ;
- la dynamisation de la commission d'urbanisation et de la construction ;
- la mise en valeur des sites retenus ;
- la mise aux normes des constructions ;
- la réhabilitation ou aménagement de la voirie nécessitant :
  - les travaux de terrassement (*pour les voies à la périphérie et les bretelles de liaison*) ;
  - la mise en place de la couche de fondation ;
  - l'exécution du corps de la chaussée ;
  - la mise en place de la couche de roulement (*pour les voies en terre*).
- la réhabilitation ou extension des réseaux divers.

### 7.2.2- Identification des sources et récepteurs d'impacts additifs

Les données consignées dans le tableau n°08, illustrent les différentes sources d'impact, les composantes environnementales concernées par chaque impact et la nature de chaque impact attendue.

**Tableau n°08 : Synthèse des sources et récepteurs d'impacts de l'activité « urbanisation et développement des infrastructures »**

Activité/ Source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
1. Mise en œuvre de la phase d'implantation des sites par l'expert géomètre	2. Population	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Destruction des espaces boisés</li> <li>2. Délocalisation des activités</li> <li>3. Besoin en main d'œuvre pour les différents chantiers</li> <li>4. Echanges et offres de service entre le personnel et la population locale</li> <li>5. Création d'emploi / Valorisation de l'expertise locale</li> </ol>
	3. Végétation et flore	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de couloirs de passage</li> <li>2. Réduction des aires boisées</li> <li>3. Début d'anthropisation des milieux naturels</li> </ol>
	4. Sols, terres	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Empiètement</li> </ol>
	5. Petite faune terrestre et aviaire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Perturbation des habitats</li> </ol>
	2. Phase d'exploitation et gestion des espaces à viabiliser et des zones affectées	1. Population
2. Végétation et flore		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Embellissement vert</li> </ol>
3. Sols, terres		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dégradation des milieux</li> <li>2. Artificialisation des milieux / Minéralisation des sols</li> </ol>
4. Petite faune terrestre		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Abandon d'habitat</li> <li>2. Perturbation de la chaîne alimentaire</li> </ol>
5. Eaux souterraine et de surface		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pression par les usagers</li> <li>2. Vulnérabilité de la ressource</li> </ol>

Activité/ Source d'impact	Composante de l'environnement concernée par l'impact (récepteur d'impact)	Nature de l'impact attendu
3. Installation de l'entreprise et travaux de VRD	1. Population	1. Augmentation ponctuelle de la population locale
	2. Sols	1. Création de zones d'emprunt et de carrières 2. Rejet d'huiles de vidange et déchet non biodégradables 3. Prolifération des sachets plastiques
	3. Eaux de surface	1. Pression sur les points de prélèvement d'eau existants 2. Risque de pollution avec les engins de pompage et les déchets de chantier
	4. Eaux souterraines	1. Risque de pollution par le rejet de déchets et de polluants
	5. Végétation et flore	1. Destruction massive d'arbres 2. Inhibition des fonctions de photosynthèse des végétaux avec les suspensions poussiéreuses 3. Plantations d'alignement
	6. Faune sauvage terrestre et aviaire	1. Destruction des habitats 2. Migration définitive au niveau des zones périphériques
	7. Faune sauvage aquatique	1. Défragmentation écologique
	8. Air ambiant	1. Pollution avec la poussière et la fumée des engins
4. Phase d'exploitation des VRD	1. Population	1. Amélioration des conditions de vie ( <i>bonne desserte par le VRD</i> ) 2. Amélioration des conditions de transport et de la mobilité des personnes et des biens 3. Augmentation des risques d'accidents de la route
	2. Activités économiques	1. Développement de l'économie locale
	3. Eaux de surface	1. Modification du régime des cours d'eau

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE – 2012

Les données du tableau ci-dessus indiquent que :

- les sources d'impact, c'est-à-dire les éléments de l'activité susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement sont : *la mise en œuvre de la phase d'implantation des lotissements par l'expert géomètre et la phase d'exploitation et de gestion des espaces à viabiliser et des zones affectées* ;
- les composantes de l'environnement qui subiront ces impacts sont les mêmes que celles impactées par l'aménagement ;
- la nature des impacts identifiés lors des aménagements sont intensifiés surtout avec l'aménagement des VRD.

### **7.2.3- Identification des impacts de l'activité sur l'environnement et proposition des mesures d'atténuation et/ou de bonification**

Pour l'identification des impacts de l'activité sur l'environnement, les quatre (04) périodes suivantes ont été distinguées :

- la mise en œuvre de la phase de lotissement par l'expert géomètre ;
- la phase d'exploitation et de gestion des espaces à viabiliser et des zones affectées ;
- l'installation de l'entreprise et travaux de VRD ;
- la phase d'exploitation des VRD.

Ainsi, le tableau suivant exprime :

- les composantes ou éléments de l'environnement qui vont subir des impacts de l'axe ;
- l'identification et la caractérisation des impacts sur chaque élément ou composante de l'environnement ;
- la détermination de la durée de l'impact et la proposition de mesures d'atténuation et/ou de bonification selon le caractère de l'impact ;
- la synthèse des impacts (*nature et caractérisation*) de l'activité sur l'environnement et mesures d'atténuation et/ou de bonification.

**Tableau n°09 : Plan de gestion des impacts du thème « urbanisation et développement des infrastructures »**

Composantes de l'environnement	Impacts directs	Caractérisation de l'impact	Durée	Mesures d'atténuation et/ou de bonification
1. Population	1. Offre d'emplois salariés	Positif	Temporaire	Valorisation de l'expertise locale
	2. Redynamisation de l'économie locale	Positif	Temporaire	Vitalisation du domaine des bâtiments et travaux publics
	3. Brassage de population	Mitigé	Temporaire	Accentuation des campagnes de sensibilisation sur VIH SIDA
	4. Perte d'habitats situés sur l'emprise des voies	Négatif	Temporaire	Veiller à la fixation des panneaux de chantier Réglementer et vulgariser les textes sur l'occupation du domaine public
	5. Disponibilité de parcelles à usage d'habitation	Positif	Permanent	Promouvoir une gestion patrimoniale du foncier
	6. Création de recettes fiscales	Positif	Temporaire	Développer une stratégie locale de mobilisation des ressources fiscales
2. Végétation et flore	1. Perte de la végétation naturelle située sur l'emprise des voies et parcelles	Négatif	Permanent	Appliquer les textes sur la gestion des déchets Exiger la remise en état des carrières Exiger les plans de gestion environnementale et mettre en place une structure de suivi de leur exécution Elaborer et mettre en œuvre un plan municipal d'action environnementale
	2. Création de réserves en terres devant servir d'espaces verts dans la zone lotie	Positif	Permanent	
3. Sols, terres	Perte de terres à vocations agricoles et pastorales	Négatif	Permanent	
	Création de réserves en terres à vocation urbaine	Positif	Permanent	
4. Petite faune terrestre	Disparition totale de la faune terrestre	Négatif	Permanent	
5. Eaux souterraine et de surface	Prélèvement pour les travaux de construction	Négatif	Permanent	
6. Air ambiant	Risque éventuel de pollution par les activités urbaines	Négatif	Permanent	

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

Avec les actions suivantes, qui auront des impacts sur l'environnement, la municipalité se doit de renforcer sa stratégie de gouvernance locale et développer des services de réglementation et contrôle. Ainsi il s'agit :

- de l'installation du chantier ;
- de l'abattage des arbres/arbustes sur l'emprise des voies au niveau de la périphérie ;
- de l'exploitation des matériaux au niveau des zones d'emprunt ;
- de la présence des gros engins (*bulldozers, niveleuses, compacteurs, chargeurs, tracteurs, camions, bétonnières, ...*) ;
- des travaux de terrassement, de décapage, de fouille et de compactage ;
- des travaux de maçonnerie ;
- de la présence de la main d'œuvre ;
- de la présence des voies aménagées avec les différents ouvrages ;
- de l'existence du trafic au niveau de chaque voie.

### 7.3- La protection et la création de zones vertes

**Tableau n°10 : Groupe de projets de la thématique « protection et la création de zones vertes »**

Projet n°09 : Préservation et aménagement des zones d'activités maraîchères
Projet n°10 : Protection de la zones agro-sylvo-pastorale
Projet n°12 : Préservation et densification des zones végétales et écologiques existantes
Projet n°13 : Création de nouvelles zones vertes
Projet n°15 : Définition et aménagement des zones non aedificandi

Source : Etude SDAU Ziniaré/Groupement ARCADE-AXIALE - 2012

La préparation et la mise en œuvre de ces actions vont préparer la ville de Ziniaré à mieux faire face aux aléas du changement climatique. Ses actions constituent des bonifications pour le SDAU et peuvent constituer une base pour l'élaboration d'un plan paysager (*plan vert urbain intégrant la zone périurbaine et les espaces non aedificandi*).

Les actions concernent :

- **les zones d'activités maraîchères à préserver et à aménager** : en plein cœur de la ville autour des deux (02) principaux barrages où il y a lieu de :
  - préserver les activités ;
  - mettre en valeur les terres bordant ces différents plans d'eau.

L'état des lieux ayant relevé que les barrages sont confrontés à un problème d'assèchement précoce, leur réhabilitation s'impose comme une action prioritaire afin d'accroître leur capacité de rétention en eau et que **cette action fonde à formaliser l'agriculture urbaine dans la cité** :

- **la zone agro-sylvo-pastorale à préserver** : espaces en grande partie occupés par les champs, les vergers, les plantations d'arbres et les pâturages localisés au-delà de l'agglomération urbaine nécessitant :
  - la matérialisation de cette zone ;
  - la préservation des activités agricoles.

- **les zones de végétation à préserver et à densifier** mais également à créer. Il s'agit :
  - des aires végétales naturelles : formations ripicoles (*le long du cours d'eau et aux abords des barrages*) ;
  - des aires végétales anthropiques : bois et bosquets sacrés, parc animalier et ses environs boisés, des vergers, et autres plantations ;
  - des aires réservées aux aménagements paysagers : couloirs verts, espaces verts et jardins publics et la bande verte.
- **les espaces non aedificandi à préserver**  
Constituées des :
  - emprises occupées par les cours d'eau, les plans d'eau, les bas-fonds et les aires de crues au sein de la ville ;
  - espaces non constructibles en raison de leur caractère inondable.

## IX. CONDITIONS ET MODALITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de développement durable recouvrent des enjeux complexes tenant à la fois compte d'une vision partagée ; de principes d'action ; de l'intégration des politiques, stratégies et programmes sectoriels ; de la gestion participative (*implication de tous les acteurs locaux*) ; du changement des modes de production et de consommation.

Les conditions et modalités de consultation et de participation des acteurs peuvent se résumer comme suit :

- rattacher les mécanismes de concertation au niveau approprié qui permettent de pleinement assumer la dimension transversale du développement durable ;
- travailler à une participation effective des administrations responsables de la sauvegarde de l'environnement pour que la protection de l'environnement soit leur affaire et ne soit pas considérée comme une contrainte imposée depuis le sommet ;
- créer ou renforcer, en conformité avec le principe de subsidiarité, des comités locaux dans le domaine de l'environnement avec une composition adaptée au contexte ;
- informer, sensibiliser et mobiliser les différents acteurs sur les concepts et enjeux du développement durable et les mécanismes de mise en œuvre ;
- renforcer les mécanismes de coordination locales ;
- renforcer les capacités de la société civile en matière de sauvegarde de l'environnement ;
- favoriser la concertation entre les pouvoirs publics et la société civile, et entre les différentes composantes de la société civile dans le cadre des conseils et des stratégies nationales de développement durable ;
- renforcer les cadres organisationnels techniques, financiers et d'information de la société civile en matière de développement durable ;
- sensibiliser les élus locaux aux enjeux du développement durable et susciter leur participation ;
- promouvoir une vision large de la participation basée sur les multiples possibilités d'un dialogue équilibré entre les représentations locales de l'Etat et les grands groupes sociaux (*au sens de l'Agenda 21*) pour progresser vers une démocratie plus participative, où les possibilités de consensus et d'accès à la décision publique par la société civile s'amélioreraient constamment.

Nous pensons que si la mise en œuvre du SDAU de Ziniaré tient compte dans son application des prescriptions d'atténuation des impacts de certains projets sur l'environnement telles édictées dans la présente NIE et que chacun des acteurs joue pleinement son rôle dans la sauvegarde de l'environnement, la réalisation de ce schéma conduira inéluctablement à un développement durable.

**Annexe n°02 : Liste des personnes rencontrées**

N°	NOM - PRENOMS	POSTE / STRUCTURE	TELEPHONE
1	<b>KABRE Joanny</b>	Maire de Ziniaré	70 26 56 54
2	<b>OUEDRAOGO Sidi</b>	DREP/PCL	70 32 76 51
3	<b>ZOEHINGA Tindaogo Marcel</b>	DPEBA	78 35 17 80
4	<b>DIALLO Idrissa</b>	DPRA	70 78 80 22 78 01 18 28
5	<b>SAWADOGO Adama</b>	DR-MESS PCL	70 12 84 75
6	<b>DOH D. Constant</b>	DPASSN-OTG	70 53 14 66
7	<b>SAWADOGO Assiata</b>	ONG APIL	50 30 99 40
8	<b>COMPAORE Marou</b>	Association des commerçants	76 51 47 56
9	<b>ZOUNGRANA Lassané</b>	Transporteur	70 75 06 32
10	<b>ZONGO Saïdou</b>	Gendarmerie	78 62 58 56
11	<b>CISSE Daouda</b>	Police	78 06 33 03
12	<b>SAWADOGO B. Florence</b>	Mairie / SG	70 26 87 28
13	<b>SAVADOGO Mamadou</b>	Mairie/Technicien - DRID	78 04 23 52
14	<b>NIKIEMA Philippe</b>	DPI/OTG	70 23 55 26
15	<b>YE Edith</b>	DPRA	70 26 96 72
16	<b>KAGONE/ OUEDRAOGO Fatoumata</b>	DPASSN	
17	<b>DOH D. Constant</b>	DPASSN	
18	<b>OUATTARA Kessé</b>	District Sanitaire	
19	<b>SAWADOGO/NANA Jeanne</b>	District Sanitaire	
20	<b>ZIDA Boureima</b>	DR-MESS	
21	<b>TIENDREBEOGO Sylvain</b>	DR-MESS	
22	<b>M<sup>me</sup> SAWADOGO</b>	DR-MESS	

N°	NOM - PRENOMS	POSTE / STRUCTURE	TELEPHONE
23	M <sup>r</sup> DIALLO	DPEBA	
24	NADINGA Constant	SONABEL	50 30 97 55
25	SAKIRA Drissa	ONEA	70 44 36 02
26	BILGO Sambila	ONATEL	
27	SAWADOGO Joseph Rasmané	Bureau des artisans de Ziniaré	70 31 30 00
28	SOMPOUGDOU Justine	Direction Régionale de la Culture et du Tourisme	78 64 84 68
29	OUEDRAOGO Fidèle Wendegouidi		
30	OUEDRAOGO Sanoussa		76 30 61 36
31	DIALLO Drissa	PAFASP	
32	SAWADOGO Guillaume	Direction Régionale de la Culture et du Tourisme	70 88 56 01
33	SOME/KANA Félicité	Agent domanial - Mairie	70 43 73 78
34	SAWADOGO Victor	Conseiller secteur 3	70 10 08 83
35	ZOUNGRANA Hamidou	Conseiller secteur 2	70 23 05 27
36	TIENDREBEOGO Souleymane	1 <sup>er</sup> Adjoint	70 26 97 74
37	ILBOUDO Alphonse	Conseiller	76 62 39 19
38	YERBANGA Joanny	Conseiller secteur 5	70 46 20 25
39	COMPAORE A. Albert	Conseiller - Président de la Commission Environnement et Développement local	70 23 37 87
40	LANKOANDE Tilthouoba	DDECv	70 17 69 78
41	LANKOANDE Oumarou	DREP	70 42 37 58
42	OUBA Pagari	INSD-Ouaga	70 18 14 59
43	KIENOU/KEITA Massaran	Préfet	
44	NAABA BOULGA	Chef coutumier	
45	NIKIEMA Philippe	Directeur Provincial des Impôts	
46	SAWADOGO B.Adama	Receveur des domaines	

**MINISTERE DE L'HABITAT ET DE  
L'URBANISME**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

**BURKINA-FASO  
Unité-Progrès-Justice**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME**

**ET DES TRAVAUX FONCIERS**

**TERMES DE REFERENCES DES SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET  
D'URBANISME**

- I- DEFINITION**
- II- OBJECTIFS DE L'ETUDE**
- III- CONTENU DE L'ETUDE**
- IV- RESULTATS ATTENDUS**
- V- DUREE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE**
- VI- PROFILS DEMANDES**
- VII- DOCUMENTS A FOURNIR**
- VIII- OBLIGATIONS DES PARTIES**

## I - DEFINITION

Un schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) est un instrument de planification spatiale et/ou sectorielle à moyen et long termes. « Il détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal ». (Article 56 de la loi N° 017-2006 /AN DU 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction).

C'est un instrument de planification du développement des agglomérations urbaines, un outil indispensable pour l'aménagement et le contrôle de la croissance des villes, un outil de contrôle de cohérence entre les réalités (données de fait) et les volontés politiques.

Les présents TDR concernent l'élaboration des SDAU des communes de **Ziniaré, Dori et Dédougou**.

## II- OBJECTIFS

### 2.1- Objectif général

L'objectif général de ces études est l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) des localités ci-dessus citées.

Les SDAU sont établis dans une perspective de développement durable permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, la préservation des espaces agricoles périurbains, la préservation des espaces naturels et des paysages, la maîtrise des besoins de déplacement et desserte des grands équipements d'infrastructures, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti ;
- la diversité des fonctions urbaines, en prévoyant des capacités suffisantes pour satisfaire les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics;

Les SDAU exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Pour ce faire ils doivent s'inscrire dans le cadre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU) et de la politique nationale d'aménagement du territoire.

### 2.2- Objectifs spécifiques

L'étude visera de façon spécifique à:

- définir les périmètres (limites) d'étude des SDAU
- déterminer les priorités des villes sur la base de leurs besoins et surtout en fonction de leurs capacités réelles (atouts naturels du site, atouts économiques, ...);
- proposer une programmation du processus d'équipement des agglomérations urbaines sur la base d'une démarche conséquente ;
- élaborer des plans sectoriels d'aménagement qui orientent l'organisation et la planification du développement des différents secteurs tels que les infrastructures, les logements, les activités commerciales, industrielles, agricoles, artisanales...

Les SDAU doivent assurer la cohérence de l'ensemble de ces plans sectoriels.

- déterminer les projets et programmes prioritaires et avec une estimation des coûts et des échéances de réalisation;
- élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières locales;
- élaborer une stratégie de mise en œuvre du SDAU;

## III - CONTENU DE L'ETUDE

Pour qu'elle réponde aux objectifs visés, l'étude devra obligatoirement reposer sur :

- 1) Un diagnostic établi au regard :
  - des prévisions économiques et démographiques ;
  - et des besoins répertoriés en matière :
    - de développement économique,
    - d'aménagement de l'espace,
    - d'environnement,
    - d'équilibre social de l'habitat,
    - de transports,
    - d'équipements, et de services.

Le diagnostic cherche à comprendre les évolutions urbaines, à établir les liens entre les différents enjeux, à repérer les difficultés rencontrées à la satisfaction des besoins, les objectifs exprimés au niveau des décideurs administratifs et politiques.

Le diagnostic devra aussi intégrer la question du foncier. La maîtrise du foncier est l'un des principaux leviers pour s'assurer de la cohérence des projets, notamment en matière d'habitat et d'activités économiques. L'indentification d'indicateurs de suivi en ce domaine (consommation d'espaces, localisation des permis de construire,...) doit permettre de s'assurer du respect des orientations et des grands équilibres qui seront définis dans les SDAU.

2) Une étude perspective : simulant la situation de la commune à l'horizon du SDAU avec des scénarii tendanciels, réalistes et volontaristes.

Le diagnostic et l'étude perspective doivent faire prévaloir l'analyse transversale des thèmes abordés et permettre de dégager les points forts et les points faibles du territoire, les dysfonctionnements, les opportunités et les enjeux stratégiques, conduisant au plan d'aménagement.

3) Un parti d'aménagement comportant des propositions opérationnelles, simples, claires et d'appropriation facile par les acteurs sur le terrain.

Ces propositions devront prendre en compte la pertinence de l'analyse de la situation existante, et basées sur une démarche participative (association effective de tous les acteurs du terrain), qui devra permettre de prendre en compte les préoccupations et les besoins exprimés par les acteurs.

Il est important que la concertation avec la population et l'ensemble des acteurs socio-économiques soit amorcée dès la phase diagnostic. C'est une clé de réussite de leur adhésion au projet de développement.

Cette démarche participative peut être mise en œuvre à travers différents modes d'expression possibles :

- lettres d'information ;
- enquête d'opinion pour recueillir les attentes et préoccupations des habitants, le positionnement des acteurs sur les enjeux identifiés ;
- contributions écrites de groupes représentatifs de la population ;
- contributions d'experts capables de formuler une vision stratégique du territoire sur les thématiques données;
- organisation de plateforme d'échanges avec la population (débat public, ateliers dans les quartiers, ...);
- etc.

Ces propositions devront être synthétisées, dans la mesure du possible, sous formes de schémas et/ou tableaux pour une exploitation plus simplifiée.

Les documents produits tout au long de l'élaboration de chaque SDAU, en particulier les documents graphiques, les diagnostics et la prospective avec leurs évaluations chiffrées, doivent se prêter à la communication et à la concertation.

4) La notice d'impact environnemental se composant comme suit :

- l'état initial de l'environnement : principales caractéristiques du territoire enjeux en matière d'environnement ;
- les impacts possibles de la mise en œuvre des actions retenues dans le SDAU sur l'environnement et les mesures d'atténuation des éventuels impacts négatifs.

#### **IV- RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de l'étude, on devra disposer d'un ensemble de documents (écrits et graphiques) qui serviront de référence (tableau de bord) pour la conduite de la politique de développement des agglomérations urbaines, ainsi que de leur zone d'influence.

Les documents graphiques seront sous forme numérique dans un logiciel de SIG choisi de commun accord avec la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers et géo-référencés dans le système de coordonnées nationales (UTM).

Le rapport du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme présentera :

- l'analyse de la situation existante et les principales perspectives du développement démographique et économique du territoire considéré compte tenu de ses relations avec les territoires avoisinants;
- le parti d'aménagement adopté et sa justification au regard des perspectives de développement démographique et économique du territoire considéré, de l'équilibre qu'il convient de préserver

entre le développement urbain et l'aménagement rural et de l'utilisation optimale des grands équipements existants ou prévus. Il est nécessaire en outre que la représentation du territoire ne soit pas statique, qu'elle intègre bien les évolutions soulignées par le diagnostic. Pour chacun des enjeux identifiés, seront déclinés les tendances, les conséquences, les objectifs et moyens envisageables ;

- l'indication des principales phases de réalisation du parti d'aménagement retenu ;
- le chronogramme de réalisations des projets et programmes prioritaires ;
- la notice d'impact sur l'environnement.
- Les modalités de suivi et de l'évaluation en précisant les indicateurs de référence et les critères d'évaluation des enjeux identifiés et déclinés en objectifs.
- L'indication et la justification des schémas de secteurs nécessaires à la réalisation des objectifs du SDAU.

Les documents graphiques du Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme devront faire apparaître la destination générale des sols :

- la localisation des activités à forte nuisance, la localisation des activités agro-pastorales ; les zones préférentielles d'extension de l'agglomération ;
- la programmation des opérations d'extension de l'agglomération ;
- les principaux paysages boisés à maintenir, à modifier ou à créer ;
- la localisation des principales activités et équipements publics ou d'intérêt général les plus importants ;
- le schéma des principales infrastructures de voiries, les éléments essentiels des réseaux d'eau potable, d'électricité, de téléphone et d'assainissement ainsi que le système d'élimination des déchets ;
- éventuellement les périmètres des zones devant faire l'objet de schéma de secteurs.

Ces documents graphiques doivent être compatibles avec le système cartographique national.

## V – DUREE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

### 5.1-Durée

La durée de l'étude est de sept (07) mois à compter de la date de signature du contrat avec le consultant. Ce délai comprend les travaux de bureau, les visites de terrain et l'élaboration du rapport provisoire.

Le rapport d'étape devra être déposé pour amendement cent cinquante (150) jours après le démarrage de l'étude.

### 5.2- Déroulement de l'étude

L'étude comprend deux (02) principales phases :

- l'exécution physique proprement dite, conduisant au dépôt du rapport provisoire et
- la phase de validation et d'adoption qui comprend les étapes suivantes :
  - **Etape 1** : restitution du rapport provisoire en Commission Technique de Suivi et de Contrôle (COTESCO) de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers;
  - **Etape 2** : restitution en Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) du rapport provisoire amendé par la COTESCO à l'étape 1;
  - **Etape 3** : restitution en Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC) du rapport provisoire amendé par la CCUC à l'étape 2;

Le cabinet reste responsable :

- de la conduite de la procédure d'amendement du rapport provisoire jusqu'au rapport définitif et la prise en charge financière des différentes étapes d'amendement ;
- du suivi sur le terrain des différentes étapes de réalisation de l'étude et de la tenue des différentes étapes d'amendement;

A l'issue de la Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC), le rapport qui intègre les différentes observations et amendements des différentes structures consultatives (Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction et Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction), constitue le rapport définitif qui sera soumis pour adoption en Conseils des Ministres.

A la notification, le consultant devra soumettre son chronogramme de travail à l'Administration pour permettre le suivi de l'étude.

## **VI- PROFILS DEMANDES**

Le profile du Consultant est une firme, Cabinet ou Bureau d'études qui dispose d'un personnel clé ayant un nombre d'expérience minimum suivant :

- un Urbaniste planificateur ou un urbaniste architecte de niveau BAC+5 et ayant 10 ans d'expérience dans son domaine et avoir participé à l'élaboration de deux SDAU au cours des dix (10) dernières années;
- un Géographe de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine ;
- un Sociologue de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine
- un Juriste spécialiste en questions foncières de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience ;
- un Economiste de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine ;
- un Spécialiste en SIG de niveau BAC+5 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine;
- un Spécialiste des questions environnementales de niveau BAC+4 et ayant 05 ans d'expérience dans son domaine

Par ailleurs, le cabinet pourra faire appel à toutes autres compétences qu'il jugera utile pour la bonne exécution de sa mission.

## **VII- DOCUMENTS A FOURNIR**

Pour les trois (03) étapes de l'étude, le document à fournir est le rapport provisoire sur support papier en :

- 30 exemplaires avec tous les éléments graphiques en couleur à l'étape 1
- 60 exemplaires avec tous les éléments graphiques en couleur à l'étape 2
- 60 exemplaires dont tous les éléments graphiques en couleur à l'étape 3

Au terme des différents amendements de l'étude, le rapport définitif sera remis :

- en cent (100) exemplaires sur support papier, avec tous les éléments graphiques en couleur ;
- un exemplaire format numérique choisi d'accord parties dans un disque dur externe ;
- un exemplaire de documents graphiques numériques dans le disque dur externe.

## **VIII- OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **8.1- Obligations du consultant**

Le consultant a l'entière responsabilité de l'étude et devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de sa mission.

Il devra alors :

- s'engager à respecter les TDR ;
- travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, les autorités communales et toutes autres structures concernées (services domaniaux, cadastraux, ...) notamment dans le cadre du dispositif de suivi et de coordination de l'élaboration des SDAU;
- entrer en contact permanent avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme pour toute discussion concernant l'étude ;
- observer un droit de réserve et de confidentialité sur toutes les informations recueillies au cours de l'étude.

### **8.2- Obligations du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme**

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme devra :

- faciliter toutes les démarches administratives indispensables à l'étude ;
- mettre à la disposition du consultant, tous documents et/ou informations à sa disposition, utiles pour l'exécution de l'étude ;
- appuyer le consultant et veiller à la bonne exécution de l'étude.

# INDEX

---

# INDEX

## Index n°01 : Sigles et abréviations

°C : Degré Celsius

**AA** : Accoucheuse Auxiliaire

**AAO** : Association des Artisans d'Oubritenga

**ACZ** : Association Chelles-Ziniaré

**ADP** : Assemblée des Députés du Peuple

**AEP** : Approvisionnement en Eau Potable

**AEPA** : Approvisionnement en Eau Potable et en Assainissement

**AEPS** : Adduction d'Eau Potable Simplifiée

**AGR** : Activités Génératrices de Revenus

**AI** : Alphabétisation Initiale

**AIS** : Agent Itinérant de Santé

**AJO** : Association des Jeunes d'Oubritenga

**Al.** : Alinéa

**AME** : Association des Mères Educatrices

**AN** : Assemblée Nationale

**ANAO** : Association des artisans

**ANPE** : Agence Nationale Pour l'Emploi

**APE** : Association des Parents d'Elèves

**APIL** : Action pour la promotion des Initiatives Locales

**ARD** : Agence Régionale de Développement

**ARSA** : Programme d'Amélioration des Revenus et de la Sécurité Alimentaire

**BDOT** : Banque de Données et d'Occupation des Terres

**BEPC** : Brevet d'Etude du Premier Cycle

**BNDT** : Banque Nationale de Données Topographiques

**BT** : Brigade Territoriale

**BTGN** : Brigade Territoriale de la Gendarmerie Nationale

**BUNASOL** : Bureau National des Sols

**CAF** : Capacité d'Autofinancement

**Cam2** : Camion de type 2 (*camion benne*)

**Cam3** : Camion de type 3 (*transport de marchandises 10 t*)

**Camr** : Camion remorque

**Car** : Car de Transport de Passagers

**CAST** : Comité d'Animation et de Suivi Technique

**CCP** : Commissariat Central de Police

**CCUC** : Commissions Communales de l'Urbanisme et de la Construction

**CDMA** : Coded Division Multiple Access

**CEB** : Circonscription d'Education de Base

**CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**CEEP** : Centre d'Encadrement et d'Education Préscolaire

**CEG** : Collège d'Enseignement Général

**CELPAC** : Centre de lecture publique et d'animation culturelle

**CEP** : Certificat d'Etude Primaire  
**Cf.** : Confère  
**CFPR-Z** : Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré  
**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales  
**CIEH** : Comité Interafricain des Etudes Hydrauliques  
**CM** : Chef de ménage  
**CMA** : Centre Médical avec Antenne Chirurgical  
**CNAT** : Commission National d'Aménagement du Territoire  
**CNE** : Caisse Nationale d'Epargne  
**CNR** : Conseil National de la Révolution  
**CNTB** : Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina  
**CO<sub>2</sub>** : Gaz Carbonique  
**Coll. Pr. El Mic.** : Lycée Privé El Micayah  
**Coll. Pr. MLK** : Martin Luther King  
**CONEDD** : Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable  
**COS** : Coefficient d'Occupation au Sol  
**COTESCO** : Commission Technique de Suivi et de Contrôle  
**COV** : Composés Organiques Volatiles  
**CPAT** : Commission Provincial d'Aménagement du Territoire  
**CPL** : Centre Populaire et de Loisirs  
**CRDE** : Cadre de Référence du Développement Economique  
**CRUC** : Commissions Régionales de l'Urbanisme et de la Construction  
**CSLP** : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté  
**CSPS** : Centre de Santé et de Promotion Sociale  
**Ctte** : Camionnette  
**DFN** : Domaine Foncier National  
**DGR** : Direction Générale des Routes  
**DGUTF** : Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers  
**Div** : Divers  
**DPAH** : Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique  
**DPAHRH** : Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques  
**DPASSN** : Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale  
**DPEBA** : Direction Provinciale de l'Education de Base  
**DPECV** : Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie  
**DPEDD** : Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable  
**DPIEP** : Direction de la Prospective et de l'Intelligence Economique  
**DPPN** : Direction Provinciale de la Police Nationale  
**DPRA** : Direction Provinciale des Ressources Animales  
**DRANP** : Direction Régionale de l'Agence Nationale Pour l'Emploi  
**DRB** : Direction Régionale du Budget  
**DRD** : Dépôt Répartiteur de District  
**DREP** : Direction Régionale de l'Economie et de la Planification  
**DRID** : Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement

**DRJE** : Direction Régionale de la Jeunesse et de l'Emploi  
**DR-MESS** : Direction Régionale des Enseignement Secondaire et Supérieur  
**DRPF** : Direction Régionale de la Promotion de la Femme  
**DRPN** : Direction Régionale la Police Nationale  
**DRRA** : Direction Régionale des Ressources Animales  
**DRS** : Direction Régionale de la Santé  
**DRSL** : Direction Régionale des Sport et Loisirs  
**DRTC** : Direction Régionale du Tourisme et de la Culture  
**DRTSS** : Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale  
**ECLA** : Etre Comme Les Autres  
**ECOLOC** : Economie Locale  
**EIE** : Etude d'Impact Environnemental  
**ENEC** : Enquête Nationale sur l'Effectif du Cheptel  
**EPA** : Etablissement Public Administratif  
**ES/CEBNF** : Projet Ecoles Satellites et Centres d'Education de Base Non Formelle  
**FAARF** : Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes  
**FAFPA** : Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Artisanat  
**FAIJ** : Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes  
**FAP** : Femmes en Age de Procréer  
**FAPE** : Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi  
**FASI** : Fonds d'Appui aux Secteurs Informels  
**FASOLIM** : Burkina Faso - Limousin  
**FCB** : Formation Complémentaire de Base  
**FCFA** : Franc de la Communauté Financière Africaine  
**FENABF** : Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso  
**FESPACO** : Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou  
**FONAENF** : Fonds d'Appuis à l'Education Non Formelle  
**FR-APC** : Fonds Régional- d'appui à l'Artisanat dans le Plateau Central  
**GIEC** : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat  
**GVF** : Groupement Villageois Féminin  
**GVM** : Groupement Villageois Masculin  
**IB** : Infirmier Breveté  
**IDE** : Infirmier Diplômé d'Etat  
**IGB** : Institut géographique du Burkina  
**INERA** : Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles  
**INSD** : Institut National des Statistiques et de la Démographique  
**ISF** : Indice Synthétique de Fécondité  
**IST** : Infections Sexuellement Transmissible  
**Km/h** : Kilomètre/heure  
**Km<sup>2</sup>** : Kilomètre carré  
**KW** : Kilowatt  
**KWH** : Kilowatt par Heure  
**L.M.2<sup>nd</sup> cycle** : Lycée Municipal 2<sup>nd</sup> cycle

**L.M.N.O** : Lycée Municipal Naba Oubri  
**L.P.Bassy** : Lycée Provincial Bassy  
**L.Pr.J.d'Arc** : Lycée Privé Jeanne-d'Arc  
**L.Pr.Jn.Ed.** : Lycée Privé Jean-Edouard  
**L.Pr.N.D.P.S.** : Lycée Notre Dame du Perpétuel Secours  
**LVIA** : Laics Volunteers International Association (*Association Internationale des Volontaires Laïcs*)  
**m<sup>3</sup>** : mètre cube  
**MAH** : Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique  
**MASSN** : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale  
**MATDS** : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité  
**MCT** : Ministère de la Culture et du Tourisme  
**MD** : Ministère de la Défense  
**ME** : Magneuticien d'Etat  
**MEDD** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
**MEF** : Ministère de l'Economie et des Finances  
**MEG** : Médicaments Essentiels et Génériques  
**MENA** : Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation  
**MESS** : Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur  
**MFPTSS** : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale  
**MiBus** : Mini-bus  
**MICPIPA** : Ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Promotion de l'Initiative Privée et de l'Artisanat  
**MID** : Ministère des Infrastructures et du Désenclavement  
**MJFPE** : Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi  
**MMCE** : Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie  
**MOAD** : Maîtrise d'Ouvrage de l'Aéroport de Donsin  
**MPF** : Ministère de la Promotion de la Femme  
**MRA** : Ministère des Ressources Animales  
**MS** : Ministère de la Santé  
**MSL** : Ministère des Sports et des Loisirs  
**MST** : Maladie Sexuellement Transmissible  
**MTPEN** : Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numerique  
**NIE** : Notice d'Impact Environnemental  
**NN** : Neb Nooma  
**NO** : Oxyde Azote  
**OA** : Société de transports Ouédraogo Adama  
**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé  
**ONATEL** : Office National des Télécommunications  
**ONEA** : Office National de l'Eau et de l'Assainissement  
**ONG** : Organisation Non Gouvernementale  
**OSC** : Organisation de la Société Civile  
**OTG** : Oubritenga  
**PACOGES** : Projet d'Appui aux Comités de Gestion d'Ecole  
**PADS** : Programme d'Appui au Développement Sanitaire

**PAFASP** : Programme d'Appui aux Filières Agro – Sylvio - Pastorales  
**PAIE** : Renforcement de la Gestion des Périmètres Aquacoles d'Intérêt Economique  
**PANA** : Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques  
**PCD** : Plan Communal de Développement  
**PDDEB** : Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base  
**PDRI/PLC** : Projet de Développement Rural Intégré du Plateau Central  
**PDSA** : Projet de Développement des Semences Améliorées  
**PEPP** : Projet Education Post Primaire  
**PERCOMM** : Project for Enterprises and Rural Credit Of Micro Medium  
**PEV** : Programme Elargi de Vaccination  
**PIG** : Programme d'Investissement Global  
**PIP** : Programme d'Investissement Prioritaire  
**PL** : Poids Lourd  
**PME/PMI** : Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries  
**PN-AEPA/CUI** : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement/Cadre Unifié d'Intervention  
**PNDCS** : Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires  
**PNH DU** : Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain  
**PN-PTFM/LCP** : Programme National Plateformes Multifonctionnelles pour la Lutte Contre la Pauvreté  
**POS** : Plan d'Occupation des Sols  
**PPB/BAD** : Projet Petits Barrages/ Banque Africaine de Développement  
**PPDEL** : Plan-Programme de Développement Local  
**PRD** : Plan Régional de Développement  
**PROGEA/PCL** : Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement dans le Plateau Central  
**PRP** : Projet Riz Pluvial  
**PTF** : Partenaires Techniques Financiers  
**PUH** : Permis Urbains d'Habiter  
**PV** : Procès-verbal  
**RA** : Réserve Administrative  
**RAF** : Réorganisation Agraire et Foncière  
**RCPB** : Réseau des Caisses Populaires du Burkina  
**RD** : Route Départementale  
**REEL** : Programme de Relance des Economies Locales  
**RF** : Réserve foncière  
**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat  
**RN** : Route Nationale  
**RR** : Route Régionale  
**S.R** : Camion semi-remorque  
**SATEB** : Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Education de Base  
**SCADD** : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable  
**SDA** : Schéma Directeur d'Aménagement  
**SDAGO** : Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga  
**SDAU** : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme  
**SDECV** : Service Départemental de l'Environnement et du Cadre de Vie

**SFE** : Sage Femme d'Etat  
**SIAO** : Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou  
**SIF**: Système d'Informations Foncières  
**SNAT** : Schéma National d'Aménagement du Territoire  
**SNC** : Semaine Nationale de Culture  
**SNES** : Syndicat National des Enseignants du Secondaire et du Supérieur  
**SONABEL** : Société Nationale Burkinabé d'Electricité  
**STAF** : Société de Transports Aorema et Frères  
**STN** : Société de Transports Naaba Oubri  
**SYNATEB** : Syndicat National des Travailleurs de l'Education de Base  
**SYNEAB** : Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina  
**SYNTER** : Syndicat National des Travailleurs de l'Education et de la Recherche  
**SYNTSHA** : Syndicat National des Travailleurs de la Santé Humaine et Animale  
**T** : Tonne  
**TA** : Taux d'Achèvement  
**TBA** : Taux Brut d'Admission  
**TBN** : Taux Brut Natalité  
**TBS** : Taux Brut de Scolarisation  
**TC** : Transport en Commun  
**TCM** : Toilette à Chasse Manuelle  
**TDR** : Termes De Référence  
**TFG** : Taux de Fécondité Générale  
**TGI** : Tribunal de Grande Instance  
**TIC** : Technologie de l'Information et de la Communication  
**TMJ** : Taux moyen journalier  
**TMJA** : Taux moyen journalier annuel  
**TOD** : Textes d'Orientation de la Décentralisation  
**TPC** : Terre-Plein Central  
**TSR** : Transport Sana Rasmané  
**VIH/SIDA** : Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome Immunodéficience Acquise  
**VIP** : Ventilated Improved Pit  
**VL** : Véhicule Léger  
**VP** : Véhicule Particulier  
**VRD** : Voirie et Réseaux Divers  
**VTT** : Véhicule Tout Terrain  
**ZAD** : Zone d'Activités Diverses  
**ZAT** : Zone d'Appui Technique  
**ZATE** : Zone d'Appui Technique d'Elevage

## Index n°02 : Liste des tableaux

Tableau n°01 : Moyennes pluviométriques ( <i>en mm</i> ) de la zone de Ziniaré de 2001 à 2011 .....	29
Tableau n°02 : Répartition par province de la population urbaine de la région du Plateau Central .....	37
Tableau n°03 : Répartition des CM selon l'ethnie .....	40
Tableau n°04 : Distribution des actifs selon le secteur d'activité et la branche d'activité .....	42
Tableau n°05 : Analyse de l'évolution des taux d'accroissement urbaine entre 1985 et 2006 .....	42
Tableau n°06 : Evolution de la population urbaine par secteur .....	43
Tableau n°07 : Densités et répartition spatiale de la population de Ziniaré .....	45
Tableau n°08 : Evolution des superficies aménagées et du nombre de parcelles à Ziniaré .....	47
Tableau n°09 : Situation des réserves en fonction des périodes de lotissement .....	50
Tableau n°10 : Bilan du niveau de mise en valeur des parcelles sur la base des densités bâties .....	52
Tableau n°11 : Superficies des grands ensembles spatiaux à Ziniaré .....	54
Tableau n°12 : Fiche synoptique des établissements pré – scolaires de Ziniaré en 2012 .....	82
Tableau n°13 : Situation des équipements préscolaires à Ziniaré en 2012 .....	82
Tableau n°14 : Effectif des enfants préscolarisés, personnel d'encadrement et ratios .....	83
Tableau n°15 : Fiche synoptique des établissements scolaires primaires de Ziniaré en 2012 .....	84
Tableau n°16 : Situation des équipements scolaires primaires à Ziniaré en 2012 .....	84
Tableau n°17 : Evolution des effectifs des élèves du primaire des cinq (05) dernières années .....	85
Tableau n°18 : Evolution des effectifs des élèves du primaire selon le sexe des cinq (05) dernières années .....	86
Tableau n°19 : Evolution des TBS, TBA et TA de la commune de Ziniaré et de la province de l'Oubritenga des cinq (05) dernières années .....	87
Tableau n°20 : Evolution des taux de réussite au CEP et à l'entrée en 6 <sup>ème</sup> des cinq (05) dernières années .....	88
Tableau n°21 : Fiche synoptique des établissements secondaires de Ziniaré en 2012 .....	89
Tableau n°22 : Situation des équipements d'enseignement secondaire de Ziniaré en 2012 .....	89
Tableau n°23 : Evolution des effectifs des élèves du secondaire des cinq (05) dernières années .....	90
Tableau n°24 : Evolution des effectifs des élèves du secondaire selon le sexe des cinq (05) dernières années .....	91
Tableau n°25 : Evolution des Taux Bruts de Scolarisation (TBS) au niveau du secondaire de la commune de Ziniaré des cinq (05) dernières années .....	92
Tableau n°26 : Fiche synoptique des centres d'alphabétisation de Ziniaré en 2012 .....	93
Tableau n°27 : Evolution du nombre de centres d'alphabétisation des cinq (05) dernières années .....	94
Tableau n°28 : Evolution des effectifs des apprenants selon le genre des cinq (05) dernières années .....	94
Tableau n°29 : Résultats des campagnes des cinq dernières années en AI et FCB .....	95
Tableau n°30 : Fiche synoptique des établissements de formations professionnelles de Ziniaré en 2012 .....	96
Tableau n°31 : Situation des centres de formations professionnelles de la ville de Ziniaré .....	96
Tableau n°32 : Fiche synoptique des établissements sanitaires (2010-2011) .....	97
Tableau n°33 : Ratio personnel de santé / Population en 2010 .....	99
Tableau n°34 : Situation du personnel médical du CMA en 2011 .....	100
Tableau n°35 : Situation des hospitalisations dans les différentes unités du CMA en 2010 .....	100
Tableau n°36 : Situation du personnel médical des formations sanitaires du premier échelon .....	101
Tableau n°37 : Situation des formations sanitaires privées .....	101
Tableau n°38 : Situation des dépôts pharmaceutiques et localisation .....	101
Tableau n°39 : Fiche synoptique des équipements marchands (2010-2011) .....	102
Tableau n°40 : Fiche synoptique des équipements sportifs, culturels et de loisirs en 2012 .....	106
Tableau n°41 : Situation des principaux clubs sportifs .....	108
Tableau n°42 : Fiche synoptique des équipements d'accueil dans la ville de Ziniaré en 2012 .....	109
Tableau n°43 : Fiche synoptique des équipements culturels à Ziniaré en 2012 .....	111
Tableau n°44 : Situation des équipements administratifs dans la ville de Ziniaré .....	114
Tableau n°45 : Récapitulatif de l'état des voiries urbaines de la ville de Ziniaré .....	116
Tableau n°46 : Caractéristiques des voiries primaires et secondaires de la ville de Ziniaré .....	118
Tableau n°47 : Evolution des abonnés et des bornes fontaines dans la ville .....	122

Tableau n°48 : Situation du réseau de distribution d'eau.....	123
Tableau n°49 : Tarification par tranche de consommation pour les branchements à domicile.....	123
Tableau n°50 : Evolution de la production et de consommation d'eau de 2006 à 2011.....	124
Tableau n°51 : Modes d'évacuation des eaux usées domestiques par les ménages.....	128
Tableau n°52 : Evolution du nombre d'abonnés et de la consommation annuelle de 2007 à 2011.....	134
Tableau n°53 : Evolution des abonnés du téléphone fixe de 2007 à 2011.....	138
Tableau n°54 : Fiche synoptique des espaces verts et des cimetières à Ziniaré.....	139
Tableau n°55 : Données du trafic moyen journalier annuel ( <i>Année 2011</i> ).....	145
Tableau n°56 : Répartition spatiale des cultures céréalières.....	147
Tableau n°57 : Situation des bilans céréaliers de 2009 à 2011 à Ziniaré.....	148
Tableau n°58 : Evolution des productions, superficies et rendements des cultures maraîchères à Kouila sur la période 2009 à 2011.....	149
Tableau n°59 : Production, superficies et rendements des cultures maraîchères à Tamissi sur la période 2009 à 2011.....	149
Tableau n°60 : Inventaire des organisations professionnelles d'élevage à Ziniaré.....	151
Tableau n°61 : Effectif du cheptel de la ville de Ziniaré par espèces en 2011.....	151
Tableau n°62 : Répartition des espèces animales selon le nombre d'abattages en 2011 de la ville de Ziniaré.....	152
Tableau n°63 : Evolution de la production cuirs et peaux de 2006 à 2011 à Ziniaré.....	153
Tableau n°64 : Matrice des interrelations entre le transport et les autres secteurs.....	160
Tableau n°65 : Inventaire des principaux sites touristiques et leur localisation.....	161
Tableau n°66 : Répartition des troupes selon leur discipline à Ziniaré.....	162
Tableau n°67 : Inventaire des infrastructures d'hébergement par nombre de chambres et par tarifs pratiqués à Ziniaré.....	162
Tableau n°68 : Evolution des indicateurs de la caisse populaire de Ziniaré.....	163
Tableau n°69 : Structures, services municipaux et attributions.....	166
Tableau n°70 : Répartition du personnel par poste et par catégorie.....	168
Tableau n°71 : Situation des infrastructures socio-économiques et culturelles de la Mairie.....	169
Tableau n°72 : Situation des biens meubles de la Mairie de Ziniaré.....	169
Tableau n°73 : Services déconcentrés de l'Etat présents dans la ville de Ziniaré.....	170
Tableau n°74 : ONG, projets et programmes de développement intervenant dans la commune de Ziniaré.....	173
Tableau n°75 : Situation des associations de jeunesse de la Commune de Ziniaré.....	174
Tableau n°76 : Situation des associations féminines de la Commune de Ziniaré.....	175
Tableau n°77 : Situation de recouvrement de la commune de Ziniaré en 2010.....	178
Tableau n°78 : Dynamique des postes budgétaires des recettes de 2005 à 2010.....	180
Tableau n°79 : Situation des dépenses de la commune de Ziniaré en 2010.....	181
Tableau n°80 : Dynamique des postes budgétaires des dépenses de 2005 à 2010.....	182
Tableau n°81 : Evolution des recettes budgétaires sur la période 2005 à 2011.....	183
Tableau n°82 : Evolution des dépenses budgétaires de 2005 à 2011.....	184
Tableau n°83 : Evolution de la capacité d'autofinancement communale sur la période 2005-2011.....	185
Tableau n°84 : Appréciation de la rigidité budgétaire sur la période 2005-2011.....	187
Tableau n°85 : Projection de population à l'horizon 2030.....	197
Tableau n°86 : Projection de populations scolarisable à l'horizon du SDAU.....	198
Tableau n°87 : Situation des espaces anciennement lotis, attribués et non mis en valeur.....	200
Tableau n°88 : Perspectives du trafic à l'horizon 2030.....	203
Tableau n°89 : Evaluation de la demande journalière moyen de la ville de Ziniaré à l'horizon 2030.....	208
Tableau n°90 : Evaluation de la production des eaux usées domestique de la ville de Ziniaré à l'horizon 2030.....	209
Tableau n°91 : Evaluation de la quantité annuelle de déchets domestiques produits à Ziniaré à l'horizon 2030.....	210
Tableau n°92 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2013 à 2018.....	219
Tableau n°93 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2019 à 2024.....	219
Tableau n°94 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2025 à 2030.....	220
Tableau n°95 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2013 à 2018.....	221

Tableau n°96 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2019 à 2024 .....	222
Tableau n°97 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2025 à 2030 .....	222
Tableau n°98 : Evolution de la capacité d'autofinancement communale sur la période 2013 à 2030 .....	223
Tableau n°99 : Evolution de la capacité d'investissement communale sur la période 2013-2030 .....	224
Tableau n°100 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2013 à 2018 .....	226
Tableau n°101 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2019 à 2024 .....	227
Tableau n°102 : Prospective des recettes budgétaires sur la période 2025 à 2030 .....	227
Tableau n°103 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2013 à 2018 .....	228
Tableau n°104 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2019 à 2024 .....	229
Tableau n°105 : Prospective des dépenses budgétaires sur la période 2025 à 2030 .....	229
Tableau n°106 : Evolution de la capacité d'autofinancement communale sur la période 2013-2030 .....	230
Tableau n°107 : Evolution de la capacité d'investissement communale sur la période 2013-2030 .....	232
Tableau n°108 : Grandes périodes de réalisation du SDAU .....	236
Tableau n°109 : Superficies des grands ensembles spatiaux projetés .....	241
Tableau n°110 : Besoin en équipements préscolaires à l'horizon du SDAU .....	261
Tableau n°111 : Besoin en équipements scolaires primaires à l'horizon du SDAU .....	262
Tableau n°112 : Besoin en équipements scolaires secondaire à l'horizon du SDAU .....	262
Tableau n°113 : Besoin en équipements sanitaire du premier échelon à l'horizon du SDAU .....	263
Tableau n°114 : Besoin en équipements sanitaires de niveau supérieur à l'horizon du SDAU .....	264
Tableau n°115 : Equipements sanitaires à prévoir à l'horizon du SDAU .....	264
Tableau n°116 : Planification du réseau de voirie .....	267
Tableau n°117 : Planification des bornes fontaines complémentaires à réaliser par secteur à l'horizon du schéma .....	268
Tableau n°118 : Planification des ouvrages d'AEP .....	268
Tableau n°119 : Planification des ouvrages d'assainissement .....	271
Tableau n°120 : Planification du réseau électrique .....	273
Tableau n°121 : Planification du réseau de télécommunication .....	275
Tableau n°122 : Programme d'investissement global (PIG) – Horizon 2030 .....	277
Tableau n°123 : Priorité d'équipements des populations de Ziniaré .....	285
Tableau n°124 : Programme d'investissement prioritaire (PIP) - Période de 2013 à 2018 .....	286

### **Index n°03 : Liste des graphiques**

Graphique n°01 : Evolution de la pluviométrie dans la ville de Ziniaré de 2001 à 2011 .....	30
Graphique n°02: Evolution du nombre moyen de jours pluvieux de 2001 à 2011 .....	30
Graphique n°03 : Pyramide des âges de la population urbaine de Ziniaré .....	38
Graphique n°04 : Répartition des chefs de ménages (CM) selon la situation matrimoniale .....	39
Graphique n°05 : Répartition des chefs de ménages selon le statut de résidence .....	39
Graphique n°06 : Répartition des CM selon la religion .....	40
Graphique n°07 : Répartition des actifs selon leur catégorie socio professionnelle .....	41
Graphique n°08 : Répartition des principaux types d'habitat à Ziniaré .....	66
Graphique n°09 : Situation des modes d'acquisition foncière .....	76
Graphique n°10 : Situation des titres de détention foncière .....	77
Graphique n°11 : Nombre d'établissements d'enseignements de Ziniaré en 2012 .....	80
Graphique n°12 : Evolution des effectifs des élèves du primaire des cinq (05) dernières années .....	85
Graphique n°13 : Evolution des effectifs des élèves du primaire selon le sexe des cinq (05) dernières années .....	86
Graphique n°14 : Evolution des TBS, TBA et TA de la commune de Ziniaré et de la province de l'Oubritenga des cinq (05) dernières années .....	87
Graphique n°15 : Evolution des taux de réussite au CEP et à l'entrée en 6 <sup>ème</sup> des cinq (05) dernières années .....	88
Graphique n°16 : Evolution des effectifs des élèves du secondaire des cinq (05) dernières années .....	91
Graphique n°17 : Evolution des effectifs des élèves du secondaire selon le sexe des cinq (05) dernières années .....	92

Graphique n°18 : Evolution des Taux Bruts de Scolarisation (TBS) au niveau du secondaire de la commune de Ziniaré des cinq (05) dernières années .....	93
Graphique n°19 : Evolution du nombre de centres d’alphabétisation des cinq (05) dernières années .....	94
Graphique n°20 : Evolution des effectifs des apprenants selon le genre des cinq (05) dernières années .....	95
Graphique n°21 : Répartition des sources d’approvisionnement en eau potable des populations .....	122
Graphique n°22 : Evolution de la consommation d’eau de 2006 à 2011 .....	124
Graphique n°23 : Modes d’évacuation des ordures de ménage dans la ville .....	126
Graphique n°24 : Modes d’évacuation des eaux usées domestiques par les ménages .....	128
Graphique n°25 : Proportion des ménages disposant de latrines ou non .....	129
Graphique n°26 : Modes de vidange des fosses .....	130
Graphique n°27 : Lieux d’évacuation des boues de vidange .....	130
Graphique n°28 : Evolution des abonnements à la SONABEL de 2007 à 2011 .....	134
Graphique n°29 : Evolution des consommations annuelles d’électricité de 2007 à 2011 .....	134
Graphique n°30 : Moyens d’éclairage des ménages dans la ville de Ziniaré.....	136
Graphique n°31 : Evolution des abonnements pour la téléphonie fixe de 2007 à 2011 .....	138
Graphique n°32 : Situation de l’accès aux TIC des ménages dans la ville de Ziniaré .....	139
Graphique n°33 : Répartition des modes de déplacement les plus utilisés par les ménages à Ziniaré .....	143
Graphique n°34 : Organigramme de la Mairie de Ziniaré .....	165
Graphique n°35 : Structure des recettes budgétaires .....	179
Graphique n°36 : Structure des dépenses budgétaires .....	181
Graphique n°37 : Evolution des Recettes totales, de fonctionnement et d’investissement de la commune de Ziniaré de 2005 à 2011.....	184
Graphique n°38 : Evolution des dépenses totales, de fonctionnement et d’investissement sur la période 2005-2011 ..	185
Graphique n°39 : Evolution de la capacité d’autofinancement communale sur la période 2005-2011 .....	186
Graphique n°40 : PIB et urbanisation du Burkina comparés à ceux d’autres pays africains .....	196

#### **Index n°04 : Liste des photos**

Photo n°01 : Types d’habitat traditionnel à Ziniaré .....	67
Photo n°02 : Types d’habitat semi – moderne à Ziniaré .....	68
Photo n°03 : Types d’habitat moderne à Ziniaré.....	69
Photo n°04 : Carrefour RN n°03 – RD n°40 .....	120
Photo n°05 : Signalisation horizontale .....	120
Photo n°06 : Signalisation verticale directionnelle .....	121
Photo n°07 : Site de pré-collecte des déchets solides .....	126

#### **Index n°05 : Liste des figures**

Figure n°01 : Profil en travers type des radiales .....	246
Figure n°02 : Profil en travers type de la rocade.....	247
Figure n°03 : Profil en travers type des voies secondaires .....	248

#### **Index n°06 : Liste des documents cartographiques**

Carte n°01 : Limite urbaine de Ziniaré .....	19
Carte n°02 : Ziniaré dans sa sphère d’influence .....	23
Carte n°03 : Localisation de la ville de Ziniaré .....	25
Carte n°04 : Carte administrative de la ville de Ziniaré .....	26
Carte n°05 : Aperçu du relief de la ville de Ziniaré.....	28
Carte n°06 : Réseau hydrographique de la ville de Ziniaré.....	32
Carte n°07 : Typologie des sols de l’agglomération urbaine de Ziniaré .....	34
Carte n°08 : Couvert végétal de la ville de Ziniaré.....	36
Carte n°09 : Evolution des lotissements dans la ville de Ziniaré entre 1965 à 2011.....	48

Carte n°10 : Situation des réserves en fonction des périodes de lotissement .....	51
Carte n°11 : Bilan du niveau de mise en valeur des parcelles sur la base des densités bâties.....	53
Carte n°12 : Zoning actuel .....	55
Carte n°13 : Type 01 - Extrait tissu ancien .....	59
Carte n°14 : Type 02 - Extrait tissu récent densément bâti.....	60
Carte n°15 : Type 03 - Extrait tissu récent moyennement occupé.....	61
Carte n°16 : Type 04 - Extrait tissu loti à occupation irrégulière .....	62
Carte n°17 : Type 05 - Extrait tissu d'habitat planifié isolé de la trame aggloméré.....	63
Carte n°18 : Type 06 - Extrait tissu d'habitat rural .....	64
Carte n°19 : Type 07 - Extrait tissu d'habitat spontané.....	65
Carte n°20 : Localisation des équipements d'enseignements de Ziniaré en 2012 .....	81
Carte n°21 : Localisation des équipements sanitaires de Ziniaré en 2012 .....	98
Carte n°22 : Localisation des équipements marchands de Ziniaré en 2012.....	103
Carte n°23 : Localisation des équipements sportifs, culturels et de loisirs de Ziniaré en 2012.....	107
Carte n°24 : Localisation des équipements d'accueil dans la ville de Ziniaré en 2012 .....	110
Carte n°25 : Localisation des équipements culturels à Ziniaré en 2012 .....	112
Carte n°26 : Structuration du réseau de voiries urbaines de Ziniaré .....	119
Carte n°27 : Réseau d'adduction d'eau potable .....	125
Carte n°28 : Schématisation d'écoulement des eaux de ruissellement suivant les principaux bassins versants .....	131
Carte n°29 : Réseau d'assainissement eaux pluviales .....	133
Carte n°30 : Réseau électrique primaire de Ziniaré.....	135
Carte n°31 : Réseau d'éclairage public.....	137
Carte n°32 : Localisation des espaces verts et des cimetières à Ziniaré en 2012.....	140
Carte n°33 : Situation du trafic moyen en 2011 dans la ville de Ziniaré.....	146
Carte n°34 : Schéma de structure – Horizon 2030 .....	249
Carte n°35 : Schéma de structure du réseau AEP – Horizon 2030 .....	269
Carte n°36 : Schéma de structure du réseau de drainage des eaux pluviales – Horizon 2030 .....	272
Carte n°37 : Schéma de structure du réseau d'électricité – Horizon 2030 .....	274
Carte n°38 : Schéma d'aménagement – Horizon 2030 .....	276